Collection **SPORT ET SCIENCES SOCIALES 6**

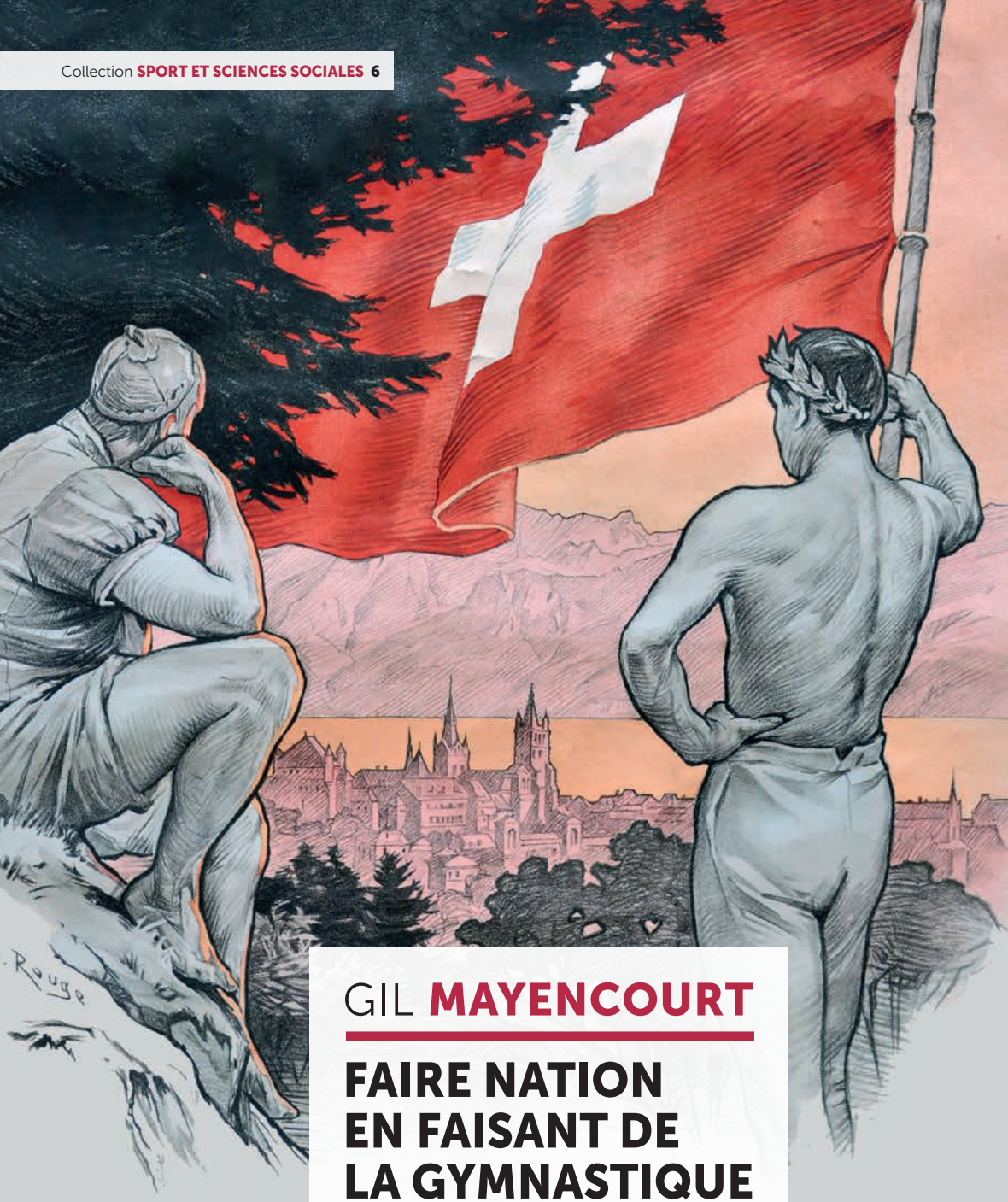

GIL **MAYENCOURT**

FAIRE NATION EN FAISANT DE LA GYMNASTIQUE

Une histoire culturelle et sociale de la Société fédérale de gymnastique (1853-1914)

Editions Alphil
Presses universitaires suisses

Faire nation en faisant de la gymnastique

Une histoire culturelle et sociale de la Société fédérale de gymnastique (1853-1914)

Gil Mayencourt

Faire nation en faisant de la gymnastique

Une histoire culturelle et sociale de la Société fédérale de gymnastique (1853-1914)

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2025
Rue du Tertre 10
2000 Neuchâtel
Suisse

www.alphil.ch

DOI : 10.33055/ALPHIL.00631

ISBN : 978-2-88930-683-1
ISBN PDF : 978-2-88930-684-8
ISBN EPUB : 978-2-88930-685-5

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2025.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

L'auteur remercie très chaleureusement le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Société académique vaudoise (SAV), l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) et l'Association pour la valorisation des archives et de l'histoire des sports (AvaHs) pour leur précieux soutien financier et logistique.

Société Académique Vaudoise

UNIL | Université de Lausanne
Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne

AvaHs
Association pour la valorisation des archives et de l'histoire des sports

Ce livre est sous licence :

Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Illustration de couverture : tirée de l'affiche peinte par Rouge Frédéric pour la fête fédérale de gymnastique de Lausanne, 1909, photographie : Favre Bernard.

À mon grand-papa, Marcel Mayencourt (1928-2021)
Amateur *du* sport national et constructeur de téléski à ses heures perdues

Remerciements

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat (prix de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne en 2024) rédigée dans le cadre du projet FNS *La Fabrique des « sports nationaux ». Les élites du sport suisse et l'institutionnalisation d'un champ sportif suisse (années 1860-1930)* mené entre 2019 et 2023.

En tant que doctorant, j'ai eu la chance d'intégrer une dynamique hautement collective, bienveillante et stimulante ; une dynamique sans laquelle ce présent ouvrage n'existerait pas.

J'adresse donc mon immense reconnaissance à Grégory Quin, mon directeur de thèse. Son savoir ainsi que sa curiosité intellectuelle ont orienté les pans majeurs de ce travail. Je salue aussi sa conception horizontale de la science : il a souvent compilé des archives à mes côtés et s'est fait mon interprète à plusieurs reprises dans des régions reculées de la Suisse alémanique. De même, j'adresse mon immense reconnaissance à Cédric Humair : d'une part, pour avoir cru en mon projet en acceptant de devenir mon autre directeur ; d'autre part, pour ses multiples apports et ses relectures dont la précision a toujours été digne de la plus grande tradition horlogère du Jura bernois. Je tiens aussi à remercier chaleureusement mon jury : Pauline Milani, Martin Lengwiler et André Mach qui ont gracieusement accepté de consacrer une partie conséquente de leur temps à expertiser mon texte. Un énorme merci également à mon ami Philippe Vonnard, dit le Zotero humain, pour ses relectures et intuitions, ainsi qu'aux autres relectrices et relecteurs de la première heure : Véronique Czáka, Solène Froidevaux, Mickaël Langlois, Manuela Maffongelli, Marco Marcacci et Quentin Tonnerre.

Un merci sans borne à Guillaume Blatti qui a produit les cartes présentées dans ce livre et qui a concrétisé, sous une forme allant bien au-delà de mes espérances, les croquis qui flottaient dans ma tête ; il est un ami en or et un grand professionnel.

Pour leur soutien précieux dans tous les domaines confondus, ma grande reconnaissance va aussi à Cyril Michaud, Margaux Lang, Steven Piguet, Valentin Faure, Hugo Torrigiani, Luz Romero, Hans-Dieter Gerber, Bernard Favre, Floriane Jammet, Natacha Teran Bravo, Ariane Ramseier, Claude Hauser, Christophe Jaccoud, Jean-Philippe Leresche, Laurent Tissot, Christelle Hayoz, Léna Curtet, Mathieu Elben, Bengt Kayser, Emmanuel Bayle, Nicolas Bancel, Nicolas Place, Guillaume Beausire, Stéphanie Ginalski, Emilie Widmer, Jean-Christophe Graz, Pierre Eichenberger, Lucile Maertens, Timo Walter, Rahel Büchli, Sandro Contin, Pascal Morisod et Corinne Tosi ; avec une pensée particulière pour l'équipe du Bureau 3406 : Sébastien Cala, Mickaël Langlois et Chris Donnelly, ainsi que pour Alexandra Tilman et Justine Scheidegger, mes voisines directes qui m'ont souvent aidé à réfléchir (longue vie à la sociologie) ; sans oublier Jean-François Martin et son savoir gymnique encyclopédique auxquels cet ouvrage doit, entre beaucoup d'autres choses, l'histoire du lutteur Armand Cherpillod.

Pour la très grande qualité des fastidieuses relectures de mon manuscrit de thèse que j'ai eu l'outrecuidance de lui vendre comme un énième dossier de séminaire à corriger ; pour tout le temps qu'elle n'a jamais compté, j'adresse ma gratitude infinie à ma maman, Françoise, et me tourne aussi vers mon papa, Jean-Maurice, et le reste de ma famille et de mes proches qui m'ont chacune et chacun soutenu à leur manière.

Si faire une thèse en histoire contemporaine reste une chance, le processus amène souvent à vivre au XIX^{e} siècle recroquevillé au fond de son cortex préfrontal – en ce qui me concerne en tout cas. J'adresse donc ma gratitude infinie à Laure Prevignano, la personne la plus brillante que je connaisse. Après Copenhague et Bruxelles, avec des séances de télétravail dans les toilettes d'un 15 m^2 parce que l'Europe se calfeutrait, j'ai eu la chance d'écrire les dernières lignes de ce travail à ses côtés à Genève, dans la Bibliothèque des Bastions fraîchement rénovée. Pour cela et le reste, je lui suis extrêmement, et pour toujours, reconnaissant.

Enfin, je remercie chaleureusement l'équipe d'Alphil, en particulier Alain Cortat, Anne-Caroline Le Coultre, Sandra Lena et François Lapeyronie pour leur travail remarquable et pour avoir fait un livre de ce tas de feuilles.

Préface

Ce livre représente une contribution importante à l'histoire contemporaine de la Suisse en analysant les multiples facettes de la trajectoire de la Société fédérale de gymnastique (SFG), de sa fondation en 1833 jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. La SFG, association emblématique de la complexité et de la diversité de la Suisse, est à la fois reflet et actrice de l'histoire du pays sur près d'un siècle. Même s'il existait déjà certaines études sur l'histoire de la Société fédérale, notamment différentes monographies produites à l'occasion des anniversaires de l'association, l'analyse de Gil Mayencourt est bien plus ambitieuse : elle inscrit l'action de la SFG et de ses membres dans l'histoire suisse de manière plus générale. S'appuyant sur une vaste et rigoureuse recherche empirique, l'ouvrage représente ainsi un apport majeur pour une meilleure compréhension de la place du sport, et de la gymnastique en particulier, dans l'histoire suisse sur au moins trois plans : 1) la participation de la SFG à la construction nationale ; 2) les pratiques de la SFG à la fin du XIX^e^ siècle comme illustration exemplaire d'une invention de la tradition ; 3) l'institutionnalisation des rapports entre la SFG et l'administration fédérale préfigurant la collaboration entre acteurs privés et publics.

Premièrement, la SFG participe à la construction nationale et contribue à l'unification du pays. Dans un premier temps, jusque dans les années 1860, elle incarne un certain « patriotisme républicain », qui s'exprime dans la pratique de la gymnastique et dans des idées progressistes d'inspiration radicale, comme l'illustre, entre autres, la première fête fédérale de gymnastique romande organisée à La Chaux-de-Fonds en 1850. Toutefois, à la fin du XIX^e^ siècle, la SFG, parallèlement à son rapprochement avec l'armée fédérale, évolue vers

une conception beaucoup plus conservatrice, valorisant l'ordre et la hiérarchie au niveau de la pratique sportive et gymnique. Dans la continuité des travaux de Hans Ulrich Jost sur les avant-gardes réactionnaires, d'Alain Clavien sur les Helvétistes, de Cédric Humair sur l'évolution de la politique douanière et la formation du « bloc bourgeois » à cette période, ou encore d'Albert Tanner sur la bourgeoisie au XIXe siècle[1], l'analyse de Gil Mayencourt montre comment cette transition d'une idéologie essentiellement progressiste vers des idées beaucoup plus conservatrices prend forme et devient de plus en plus populaire.

Deuxièmement, l'ouvrage de Gil Mayencourt révèle à quel point les activités de la SFG représentent une illustration exemplaire d'une « invention de la tradition », au sens de Hobsbawm et Ranger[2]. En effet, les pratiques gymniques valorisées par la SFG à partir des années 1880 se démarquent clairement des motivations et des pratiques initiales des fondateurs de la SFG. Gil Mayencourt montre de manière minutieuse et convaincante, en adoptant une perspective transnationale, que la création de la SFG est essentiellement inspirée du *Turnen* allemand et qu'elle est portée par de nombreux immigrés allemands, professeurs de gymnastique, qui ont fui l'Allemagne vers la Suisse et développé la pratique gymnique en terre helvétique. Par ailleurs, durant ses premières décennies d'existence, la SFG est presque exclusivement implantée dans les régions industrielles et urbaines, alors que les régions paysannes et catholiques restent largement hermétiques à la pratique gymnique. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que la SFG s'implante progressivement en terres catholiques et rurales et que certaines pratiques gymniques, présentées comme très anciennes (lutte, lancer de la pierre, etc.), sont de plus en plus valorisées, comme l'illustre notamment la fondation de l'Association fédérale de lutte suisse en 1895, analysée dans le Chapitre 5.

Troisièmement, l'ouvrage de Gil Mayencourt est particulièrement éclairant et novateur dans son analyse du développement des relations entre milieux associatifs nationaux, incarnés ici par la SFG, et les acteurs politico-administratifs fédéraux. L'institutionnalisation des relations entre les principales associations économiques faîtières (telles l'Union suisse du

[1] Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : la naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1992 ; Clavien Alain, *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1993 ; Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne, Peter Lang, 2004 ; Tanner Albert, *Arbeitsame Patrioten – wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914,* Zürich, Orell Füssli, 1995.

[2] Hobsbawm Eric, Ranger Terence (éd.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

commerce et de l'industrie ou l'Union suisse des paysans) a déjà fait l'objet de nombreuses études soulignant leur rôle central pour assumer certaines tâches d'intérêt public avec le soutien financier et la reconnaissance des autorités fédérales. Comparativement aux associations économiques, le cas de la gymnastique et de la SFG se distingue par la précocité de la création de l'association à l'échelon fédéral, en 1833, et de la Commission fédérale de gymnastique, en 1874. À ce titre, le secteur de la gymnastique peut être considéré comme précurseur en matière de partenariat public-privé. La mise en place progressive d'une collaboration institutionnalisée entre la SFG et les autorités fédérales, et plus précisément de l'armée, bénéficie aux deux acteurs : la SFG se voit consolidée financièrement par l'obtention de subventions et reconnue par les autorités étatiques alors que ces dernières peuvent compter sur la contribution de l'association pour la mise en œuvre de certaines tâches publiques en matière d'exercice physique pour les soldats et de gymnastique scolaire.

André Mach
Professeur, Institut d'études politiques, Université de Lausanne

Liste des sigles utilisés régulièrement

AFLS	Association fédérale de lutte suisse
ASGF	Association suisse de gymnastique féminine
BFEG	Bureau des fédérations européennes de gymnastique
BKTV	*Berner Kantonalturnverband*
CC	Comité central permanent de la SFG
CE	Conseil des États
CF	Conseil fédéral
CFG	Commission fédérale de gymnastique
CIO	Comité international olympique
CN	Conseil national
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DMF	Département militaire fédéral
DTB	*Deutscher Turner-Bund*
FIG	Fédération internationale de gymnastique
FRBG	Fédération royale belge de gymnastique
GTV	*Grütliturnverein*
SCGG	Société cantonale genevoise de gymnastique

SCNG	Société cantonale neuchâteloise de gymnastique
SCVG	Société cantonale vaudoise de gymnastique
SFG	Société fédérale de gymnastique
SSC	Société suisse des carabiniers
SSMG	Société suisse des maîtres de gymnastique
SVB	*Schweizerischer Velozipedisten Bund*; *Schweizerischer Radfahrer Bund* (SRB) à partir de 1908
USGF	Union des sociétés de gymnastique de France
ZTV	*Zentralschweizerischer Turnverband*

Introduction

« Quel privilège était le mien, pensais-je, d'appartenir à un tel peuple ! Que n'avais-je été le fils de Winkelried, le petit garçon de Guillaume Tell ! Hélas, pourquoi n'étais-je pas à la Birse, à Grandson, pour me battre et mourir pour mon pays ? Je voulus apprendre des chansons qui glorifiaient nos exploits militaires, et enflai bientôt mon filet de voix pour détailler les strophes de *Sempach, ton drapeau rallie les fils de Tell dans le danger*, et celles de *Roulez tambours, pour couvrir la frontière…*

– Tu me fais vergogne, disait mon père comme le jour où je lui avais glissé un vilain mot dans l'oreille.

Mais je n'avais cure de son opinion et me prenais à regretter d'être une fille plutôt qu'un garçon, ce qui, hélas, m'enlevait tout espoir de devenir soldat plus tard et de me battre pour défendre mon pays contre ses agresseurs, alors même que père prétendait que l'armée avait depuis longtemps changé de destination. Elle ne servait plus à renverser les tyrans, mais à briser les grèves et à empêcher la révolution. »

Alice Rivaz, « Les trois Bibles et l'histoire suisse », *L'Alphabet du matin*, Vevey, L'Aire bleue, [1968] 2021.

Avant-propos

Depuis le milieu du XIXe siècle, certaines « *pratiques d'exercice corporel* »[3] ont progressivement acquis le qualificatif de « sport national » en Suisse. En premier lieu, cette formule aussi floue que stéréotypée renvoie à la « *nation imaginée* »[4] de Benedict Anderson. Ainsi, en Suisse romande, une partie de la population identifie sans peine, et peut-être non sans sourire, le *Hornuss* en tant qu'un sport national, alors qu'elle n'en voit jamais la couleur d'un terrain à moins de franchir la Sarine et de se rendre dans des régions très spécifiques de la Suisse alémanique[5]. En second lieu, dans une dynamique faisant cette fois écho au « *nationalisme ordinaire* »[6] de Michael Billig, l'expression « sport national » est aujourd'hui pleinement intégrée au langage médiatique : « Top cinq des sports typiquement suisses », titre le média en ligne *Watson* en 2021 en juxtaposant le *Hornuss*, le tchoukball, la lutte suisse, le lancer de la pierre et… l'apéro : « *le VRAI* [*sic*] *sport national !* »[7]

Au-delà de la boutade « journalistique », le concept de « sport national helvétique » sert depuis des décennies certaines idéologies à droite de l'échiquier politique, car associé à l'idée de traditions ancestrales et immuables et soutenant une vision très essentialiste de la Suisse. En 2012, à l'occasion du 149e tir du Grütli organisé sur la mythique prairie du bord du lac des Quatre-Cantons, Ueli Maurer, membre de l'Union démocratique du centre (UDC) et représentant du Conseil fédéral en tant que ministre de la Défense, prend la parole à titre officiel et prône la protection des traditions helvétiques en arguant que le système d'armée de milice garantit la liberté et l'indépendance de la Suisse[8]. En 2013, dans un discours tenu à l'occasion de la 43e édition de la fête fédérale de lutte (Berthoud, BE) – dont les compétitions sont toujours fermées aux femmes à l'heure où paraît ce livre –, Ueli Maurer, alors président de la Confédération,

[3] Nous empruntons cette formule à Jacques Defrance : Defrance Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1987.

[4] Anderson Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.

[5] Une carte de l'Association fédérale de *Hornuss* montre que les clubs sont très majoritairement implantés dans une région circonscrite au nord du canton de Berne, à Soleure et à Bâle : ehv.ch/hornussplaetze, en ligne.

[6] Billig Michael, *Banal nationalism*, London, Sage, 1995.

[7] « Top 5 des sports typiquement suisses », *Watson*, 13 avril 2021, en ligne.

[8] « Défense : Ueli Maurer veut préserver les coutumes et traditions », *Swissinfo.ch*, 22 septembre 2012, en ligne.

se réjouit qu'un nombre considérable de personnes ressentent le besoin d'explorer les origines de la Suisse, avant de souligner l'importance de la valorisation de « nos » racines « *à un moment où tout change autour de nous* »[9].

« Liberté », « indépendance », « racines » et « stabilité ». Nous allons voir que ces éléments de langage jalonnent le processus de fabrication des sports nationaux helvétiques comme autant d'indices des enjeux hautement politiques qui entourent ces pratiques pourtant régulièrement vantées pour leur apolitisme.

En 1951, le président de la Confédération Eduard von Steiger (1881-1962)[10] – figure du Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB, aujourd'hui UDC) et connu pour sa formule « *la barque est pleine* » prononcée durant la Seconde Guerre mondiale (été 1942) dans le cadre du durcissement de la politique d'accueil des réfugiés alors entamé par le Conseil fédéral – tient un discours à Lausanne lors de la 63e édition de la fête fédérale de gymnastique. Derrière le ton martial, la défense spirituelle et la peur du communisme ne sont pas loin :

« *Notre démocratie suisse a débuté en petit et s'est développée de plus en plus par la suite ; il en est de même de l'art de la gymnastique. D'abord la formation individuelle comme au service militaire. Chacun doit fournir de bons résultats et doit avoir la volonté d'arriver à quelque chose. Dans la section*[11] [souligné dans le tapuscrit]*, les forces sont rassemblées et coordonnées. Le gymnaste sait se soumettre à la discipline pour garantir la réussite de l'exercice.* […]. *Chacun doit savoir que sa propre faute nuit à tous et que personne ne doit sortir des rangs ; seule l'unité compte. La perfection montrée aux exercices singuliers*[12] *doit être mise au service de la communauté nationale. Telle était ta devise, Suisse, en 1914 et 1939. Tel sera* [*sic*] *de nouveau ton mot d'ordre si le danger s'approchait encore une fois de nous. En matière de politique, le Suisse doit agir comme s'il était à l'exercice singulier. Il veut être libre, et peu volontiers fait-il des concessions à son indépendance personnelle. Mais si l'honneur et la liberté*

[9] « Ueli Maurer invoque les racines, les valeurs et la prévoyance », *RFJ*, 1er septembre 2013, en ligne.
[10] Tous les individus cités dans le présent ouvrage avec dates de naissance et de mort font l'objet d'une courte biographie en note de bas de page dans le manuscrit de la thèse de doctorat dont est issu ce livre ; ce manuscrit est disponible à la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne et à la Bibliothèque nationale à Berne.
[11] À comprendre comme « exercices gymniques pratiqués en groupe ».
[12] À comprendre comme « exercices gymniques pratiqués de manière individuelle ».

du pays étaient attaqués, alors, Suisse, tu seras dans les rangs ! Tu ne penseras plus à toi et à ta gloire, mais ta seule idée se concentrera sur la patrie de tous. […]. *Que le magnifique spectacle de votre représentation collective soit un signe de notre unité. Que les rangs soient fermes quand nous nous donnons à la patrie. Ceci soit notre serment* [*sic*] *à la fin de cette fête magnifique.* »[13]

Parallélisme entre gymnastique, démocratie et liberté individuelle, union nationale figurée à travers la métaphore filée des exercices d'ensemble, sans oublier cette « gymnastique-rempart » en souvenir des temps durs et en perspective de leur retour ; bien plus qu'un simple jeu de miroirs, le sport *est* ici la politique. La perspective connaît même parfois des renversements ; ainsi, dans un extrait de « La psychologie du peuple suisse », texte initialement publié en 1934 dans *La Revue des Deux Mondes*, l'intellectuel de droite et chantre de l'helvétisme Gonzague de Reynold (1880-1970) postule qu'en Suisse, c'est plutôt la politique qui aurait tendance à se muer en sport : « *La politique, certes, joue un rôle de première importance chez nous ; elle est l'occupation, le jeu, le sport favori des Suisses, avec le tir et l'alpinisme.* »[14]

Mais quand, comment et par qui ces vases communicants entre sport et politique sont-ils établis ? Depuis quand le « sport » – même si les pratiques qu'il désigne ne sont pas toujours définies ainsi par les acteurs – est-il pensé comme un relais privilégié pour soutenir les processus qui permettent à la Suisse de « faire nation » ? Quelles dynamiques historiques renforcent, dans les esprits comme dans les institutions, l'idée qu'il existe un « sport national helvétique » dont le statut flotte aujourd'hui entre expression figée du langage commun et symbole souvent récupéré par la doctrine identitaire ?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces questionnements généraux, il faut revenir aux premiers pas de l'État fédéral helvétique fondé en 1848 et cela, à travers un objet d'étude spécifique : la gymnastique associative telle qu'elle se développe entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle sous l'égide de la Société fédérale de gymnastique, une association fondée en 1833 – bien que

[13] Tapuscrit du discours du président de la Confédération Eduard von Steiger tenu à la fête fédérale de gymnastique de Lausanne, 1951, pp. 3-5, Archives fédérales (pour toutes les mentions qui suivront : AF), dossier « Eidgenössisches Turnfest 1951 in Lausanne », cote E2200.79-01#1970/171# 229*, référence T.1065.

[14] De Reynold Gonzague, « La Psychologie du peuple suisse », *Revue des Deux Mondes* 1, vol. 22, 1934, pp. 80-90, ici : p. 88.

l'historiographie donne traditionnellement 1832 – que nous envisagerons comme le laboratoire de la fabrication d'une première forme de sport national en Suisse.

À ce stade, pour imager notre démarche, nous voulons mobiliser une carte produite par la SFG en prévision de sa participation à l'Exposition nationale de 1896 à Genève. Mis à jour en 1906 dans la perspective des 75 ans de l'association, le document représente toutes les « sections »[15] de gymnastique affiliées à la SFG au début du XXe siècle par des points noirs (voir figure 1)[16].

La représentation de cet îlot national posé au milieu du papier, avec au moins une section de gymnastique estampillée « fédérale »[17] dans chaque canton, sonne comme l'affirmation du grand projet patriotique de la SFG, dont les statuts prescrivent dès 1848 « *d'encourager les exercices corporels parmi le peuple suisse* [et] *d'unir les jeunes Suisses par des liens d'amitié et des sentiments patriotiques* »[18] en s'inscrivant dans la droite ligne des préceptes politiques libéraux-radicaux. Limités au cadre strict de cette carte, les véritables enjeux de notre livre résident cependant surtout dans l'analyse de l'inégale répartition des points noirs à l'échelle de la Suisse et dans les espaces encore vierges de l'empreinte de la toile institutionnelle de la SFG à l'aube du XXe siècle. Il s'agira de se demander ce que raconte la gymnastique associative de la construction nationale helvétique sur les plans culturel, social, territorial et politique. Est-ce vraiment seulement l'image d'un pays lisse, uni, isolé de ses voisins et flottant au-dessus de ses contradictions, que cherche à transmettre sur cette carte la doctrine officielle de la SFG au début du XXe siècle ? En d'autres termes : qu'est-ce que ce document ne nous raconte pas de la complexité de la Suisse en tant que nation ; que dissimule le territoire ?

[15] Dans ce livre nous préférerons généralement l'expression « section de gymnastique » à « société de gymnastique », la première étant beaucoup plus utilisée par les acteurs de l'époque.
[16] Cette carte est reproduite avec des clés de lecture politique et temporelle dans le Chapitre 1.
[17] Dans le langage des gymnastes du XIXe siècle, une section dite « fédérale » est une section locale de gymnastique qui est affiliée à la SFG.
[18] SFG, statuts, 1848, p. 1, Archives cantonales argoviennes (pour toutes les mentions qui suivront : ACA), boîte SMS VV.4.2.1.4.1.

Figure 1: Carte des sections helvétiques de gymnastique affiliées à la SFG, 1895, mise à jour en 1906[19].

[19] Source : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*, Zurich, Juchli & Beck, 1907, Beilage 13, AVAHS.

Placer la SFG et la gymnastique associative au centre de la démarche historiographique

Plusieurs textes de référence portant sur l'histoire culturelle, sociale et politique de la Suisse du XIXe siècle définissent brièvement la SFG, aux côtés d'autres grandes associations fédérales, comme des caisses de résonance pour les processus qui ouvrent la voie à l'État fédéral de 1848 et le renforcent par la suite[20]. Toutefois, ces travaux soulignent surtout l'importance de la Société suisse des carabiniers (SSC, fondée en 1824) et de ses fêtes pour l'avènement de la Suisse moderne. D'autres études importantes sur la Suisse du XIXe siècle traitent du rôle des tireurs et de leur association sans mentionner celui de la SFG et de la gymnastique associative en général[21]. Dans *Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle*, Hans Ulrich Jost écrit à juste titre que la SSC « *peut sans doute être considérée comme la première association populaire* [helvétique] *capable de mobiliser un grand nombre de citoyens* » et que « *les fêtes qu'elle organise sont de véritables manifestations politiques* »[22]. Cependant, nous verrons que la SFG et les fêtes de gymnastique représentent aussi des composantes phares de cet associationnisme « populaire »[23] et patriotique inscrit dans la droite ligne de 1848.

Plus spécifiquement, il faut constater que l'historiographie suisse de la gymnastique se concentre principalement sur la pratique dans un cadre

[20] Notamment : Gruner Erich, *Die Parteien in der Schweiz*, Bern, A. Francke AG, 1869, pp. 81-82 ; Im Hof Ulrich, *Mythos Schweiz*, Zurich, NZZ Verlag, 1991, p. 118 ; Jost Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle », in : Tanner Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine - Sociabilité et faits associatifs*, Zurich, Chronos, 1991, pp. 7-29, ici : p. 18 ; Zimmer Oliver, *A Contested Nation : History, Memory and Nationalism in Switzerland. 1761-1891*, Cambrige, Cambridge University Press, 2003, p. 127. Le rôle patriotique de la SFG est aussi cité dans l'ouvrage de synthèse : Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne*, Lausanne, Antipodes, 2009, p. 47.

[21] Comme par exemple dans : Bonjour Edgar, *Die Gründung des Schweizerischen Bundesstaates*, Basel, Benno Schwabe & CO, 1948, pp. 36-57 ; Im Hof Ulrich, Bernard Nicolai, « Les relations des communautés linguistiques au sein des associations nationales suisses avant la création de la nouvelle Confédération de 1848 », in : Dubois Pierre (éd.), *Union et division des Suisses : les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1983, pp. 9-24, ici : p. 19. Notons que même Eric Hobsbawm évoque l'importance du tir en Suisse au niveau de l'invention de traditions nationales, sans pour autant mentionner celle de la gymnastique : Hobsbawm Eric, « Production de masse des traditions et traditions productrices de masses : Europe, 1870-1914 », in : Hobsbawm Eric, Ranger Terence (éd.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, pp. 285-328, ici : p. 321.

[22] Jost Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle »…, p. 19.

[23] Pour une analyse sociologique des effectifs de la gymnastique suisse durant la période étudiée, voir le Chapitre 1.

scolaire et de préparation de la jeunesse au service militaire[24]. À ce titre, la thèse pionnière *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse* (1952) de Louis Burgener est emblématique[25]. Ce vaste ouvrage en deux volumes (du XVIIIe au XXe siècle) fournit un large descriptif des processus institutionnels et législatifs qui structurent la mise en place de la gymnastique scolaire et prémilitaire obligatoire pour les garçons suisses (10 à 20 ans), dont le principe est entériné en 1874. Outre le caractère un peu daté de cette thèse[26], c'est surtout la posture ambiguë de Louis Burgener, entre historien et haut dirigeant de l'éducation physique qui justifie, selon nous, une certaine prise de distance. Nous prendrons donc son travail en considération uniquement d'un point de vue factuel, en particulier au niveau de son précieux recensement des textes de lois et des débats parlementaires autour de l'obligation de la gymnastique scolaire à l'échelle fédérale[27].

---

[24] De manière non exhaustive et concernant des recherches parues dans des publications académiques : Defrance Jacques, « À propos de "callisthenie ou somascétique naturelle" de Phokion-Heinrich Clias », *Revue EPS*, vol. 250, 1994, pp. 48-49 ; Krüger Michael, « Karl Völker : "bündnderischer Turnvater" und europäischer Pädagoge im Zeitalter der Revolutionen », *SZG/RSH/RSS* 2, vol. 61, 2011, pp. 168-188 ; Horlacher Rebekka, « Physische Bildung als Nationalerziehung. Die Turnbewegung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in : Boser Lukas, Bühler Patrick, Hofmann Michèle, Müller Philippe (éd.), *Pulverdampf und Kreidestaub. Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Bibliothek am Guisanplatz, 2016, pp. 79-99 ; Brühwiler Ingrid, « In-Between "Swedish Gymnastics" and "Deutsche Turn-kunst" : Educating "National" Citizens through Physical Education in Switzerland in the Last Decades of the Nineteenth Century », *Nordic Journal of Educational History* 2, vol. 4, 2017, pp. 71-84 ; Horlacher Rebekka, « The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century : The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess », *Nordic Journal of Educational History* 2, vol. 4, 2017, pp. 13-30.

[25] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse, vol. 1&2*, La Chaux-de-Fonds, l'Auteur, 1952.

[26] Qui laisse de côté « *les subtils enjeux entre niveaux locaux, cantonaux et nationaux de l'introduction concrète de cette nouvelle discipline scolaire* [gymnastique scolaire] », comme le relève à juste titre Véronique Czáka : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)*, Alphil, Neuchâtel, 2021, p. 16.

[27] Le travail de Burgener demande à être complété avec : Späni Martina, « Umstrittene Fächer in der Pädagogik. Zur Geschichte des Religions- und Turnunterrichts », in : Badertscher Hanset, Grunder Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Paul Haupt, 1997, pp. 17-56 ; Mysyrowicz Ladislas, « L'armée suisse et l'éducation nationale », *Revue Militaire Suisse*, numéro thématique sur l'histoire militaire, 2007, pp. 25-29 ; Girardin Marine, « Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, vol. 16, 2018, pp. 101-120 ; Quin Grégory, Hayoz Christelle, « From the education of soldiers to a promotion of motor skills : changes in the conception of physical education in Switzerland throughout the twentieth century », in : Polenghi Simonetta, Németh Andreás, Kasper Tomás (éd.), *Education and the Body in Europe (1900-1950). Movements, public health, pedagogical rules and cultural ideas*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148 ; Brühwiler Ingrid, « Entre cantons et Confédération, la gymnastique suisse au prisme de l'école et de l'armée au XIXe siècle », in : Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux*, Neuchâtel, Alphil, 2023, pp. 45-56.

Pour rester du côté de l'histoire politique et institutionnelle, les travaux de Lutz Eichenberger s'imposent aussi comme des incontournables. Ils portent notamment sur la Commission fédérale de gymnastique (CFG, fondée en 1874) et sur les processus qui mènent à la fondation de l'École fédérale de sport de Macolin en 1944[28]. Si ces études flottent entre textes scientifiques et ouvrages anniversaires, elles fournissent de nombreuses informations factuelles importantes et analysent les enjeux de la centralisation des institutions gymnico-militaro-sportives suisses. De son côté, la thèse (publiée) de Markus Giuliani propose une histoire fouillée de la centralisation de la politique sportive suisse sur une période postérieure à nos réflexions allant de l'entre-deux-guerres à la Seconde Guerre mondiale[29]. Le présent ouvrage entend d'ailleurs montrer que les tensions liées au développement de la politique sportive de l'État fédéral trouvent leur source dans les premières démarches que la SFG entame auprès de la Confédération à partir du début des années 1860 déjà.

Publiée sous le titre *L'éducation physique suisse en quête d'identité. 1800-1930* (2007), la thèse de Jean-Claude Bussard a, quant à elle, pour axe principal l'évolution des méthodes de formation des corps juvéniles en Suisse et fournit une étude poussée des différents manuels fédéraux édités entre 1876 et 1929[30]. L'ouvrage présente l'avantage d'analyser les tensions d'échelles entre communes, cantons et Confédération pour l'introduction de la gymnastique scolaire. Symptomatiques du système politique suisse, ces conflits seront souvent soulignés dans ce livre, mais dans le cadre spécifique du développement de la gymnastique associative. Notons que Jean-Claude Bussard s'intéresse aussi directement à la SFG à travers le rôle de l'association dans l'intégration scolaire de la pratique gymnique et à travers l'opposition que ses idéologues manifestent face au développement des sports modernes entre la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle. Cette opposition constitue d'ailleurs une approche récurrente des études historiques abordant la SFG. Dans ce cadre,

[28] Eichenberger Lutz, *Die Eidgenossische Sportschule Maggligen*, Maggligen, EFSM, 1994 ; Eichenberger Lutz, *Die Eidgenossische Sportkommission. 1874-1997*, Maggligen, EFSM, 2001 ; Eichenberger Lutz, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e^ et XX^e^ siècles) », in : Jaccoud Christophe, Busset Thomas (éd.), *Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne, Antipodes, 2005, pp. 79-92.

[29] Giuliani Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* ». *Bundesstaatliche Körpererziehung und Gesellschaftlische Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)*, Bern, Peter Lang, 2001. On lira aussi : Hotz Arturo (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola - 125 ans au service de l'éducation physique scolaire - 125 Jahre im Dienste des Schulturnens (1858-1983)*, Stäfa, Gut & Co, 1983 ; Hotz Arturo, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922*, Universität Basel, Lizenzarbeit, 1969.

[30] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*, Paris, L'Harmattan, 2007.

à côté des chapitres de Jean-Claude Bussard sur la question, nous renvoyons aux réflexions de Marco Marcacci, ainsi qu'à celles de Basil Schader et de Walter Leimgruber[31]. Si le conflit « gymnastique *versus* sport moderne » sera souvent structurant dans nos propres réflexions, nous nous attèlerons aussi largement à le déconstruire, en particulier dans le Chapitre 5.

Publiée sous le titre *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande* (2021)[32], la thèse de Véronique Czáka s'impose comme le dernier ouvrage de référence en date sur l'histoire de la gymnastique scolaire helvétique. L'originalité de l'approche réside ici en une étude genre transversale (développement de la discipline féminine, formation des enseignantes de gymnastique scolaire, publication des premiers manuels féminins, analyses des discours des promoteurs dans une perspective de genre, etc.), alors que cet axe se résume à des inserts très ponctuels dans la plupart des travaux précédemment cités[33]. Portant aussi sur le XIXe et le début du XXe siècle, cette thèse se veut complémentaire à celle de Jean-Claude Bussard. Elle doit également être associée au livre de Geneviève Heller sur l'histoire de l'éducation dans le canton de Vaud[34], notamment du fait de l'attention accordée aux infrastructures et à l'architecture des écoles et des salles de gymnastique[35]. Véronique Czáka traite aussi de la question du rôle de la SFG

[31] Marcacci Marco, « La ginnastica contro gli sport. Polemiche contro le "esageroziona sportive" negli ambienti ginnici ticinesi all'inizio del Novecento », *Traverse* 3, vol. 5, 1998, pp. 63-76 ; Marcacci Marco, « La paix entre sport et gymnastique pour mieux préparer la jeunesse à la guerre ? », in : Porret Michel, Fayet Jean-François, Fluckiger Carine (éd.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, Georg, 2000, pp. 549-560 ; Schader Basil, Leimgruber Walter, *Festgenossen : über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste*, Basel und Frankfurt am Main, Helbing & Lichtenhahn, 1993, pp. 62-64 ; Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 187-207.

[32] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…* On lira ici aussi : Czàka Véronique, « Images et mises en scène des corps en gymnastique au début du XXe siècle », *Mémoire vive*, 2008, pp. 50-57 ; Czàka Véronique, « Le prof de gym peut-il être une femme ? Parcours d'enseignant·e·s romands, 1860-1920 », in : Aceti Monica, Jaccoud Christophe (éd.), *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels sportifs*, Neuchâtel, CIES, 2012, pp. 113-126.

[33] Véronique Czáka souligne toutefois que le livre de Lutz Eichenberger sur la CFG accorde une place non négligeable à la question de la gymnastique scolaire et l'éducation physique féminines : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 19.

[34] Heller Geneviève, *« Tiens-toi droit ! » : l'enfant à l'école au XIXe siècle : espace, morale et santé : l'exemple vaudois*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1988.

[35] Pour des études de cas sur l'architecture des salles de gymnastique helvétiques : Ripoll David, « Histoire », in : Ville de Genève (éd.), *Salle de gymnastique, Vieux-Grenadiers 15*, Genève, Imprimerie genevoise S.A., 2001, pp. 12-19 ; Ripoll David, « Une architecture pour la forme. Les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) », *Monuments vaudois*, vol. 2, 2011, pp. 60-70 ; Czàka Véronique, Mayencourt Gil, Quin Grégory, « La gymnastique à Lausanne… infrastructure et sociétés locales », in : Société d'histoire de l'art en Suisse (éd.), *Architecture de poche. Lausanne Ville sportive*, vol. 6, 2022, pp. 16-29.

dans le développement de la gymnastique scolaire en Suisse et documente la portée transnationale du processus, notamment à travers la mise en évidence de plusieurs voyages d'études effectués par des maîtres de gymnastique helvétiques.

La majorité des travaux précédemment cités souligne à juste titre la proximité entre gymnastiques scolaire et associative en Suisse. La SFG, les sociétés cantonales et les sections locales sont d'ailleurs souvent à la manœuvre quand il s'agit de légitimer la pratique gymnique dans les écoles du pays. Jean-Claude Bussard et Véronique Czáka mettent bien en lumière ce phénomène par des études de cas pour les cantons de Fribourg et de Vaud[36]. De plus, l'historiographie relève souvent que des promoteurs s'investissent conjointement au sein de la SFG et de la CFG[37]. Cependant, si l'étude de la Société fédérale et de la gymnastique associative à l'aune de la formation des corps juvéniles à l'école et à l'armée se justifie pleinement, la primauté de cet axe a tendance à amoindrir l'attention portée au phénomène associatif en tant que tel et à occulter certains conflits idéologiques et institutionnels bien présents entre acteurs associatifs et acteurs scolaires. Ainsi, il est permis d'affirmer que la SFG, les sociétés cantonales et les sections locales de gymnastique font actuellement figure de parents pauvres de l'historiographie gymnique suisse, particulièrement sur le plan académique[38]. À cet égard, les

[36] Bussard Jean-Claude, « Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930) », *Cahier du Musée gruérien*, 1993, pp. 12-36 ; Czàka Véronique, « Société de gymnastique, éducation physique et politique : contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le canton de Vaud », *Revue historique vaudoise*, vol. 117, 2008, pp. 24-40. Dans ce cadre, citons aussi la contribution suivante qui présente notamment d'excellentes réflexions au niveau de la sociologie de la pratique gymnique dans la Suisse du XIX^e^ siècle : Marcacci Marco, « Modernité et essor du sport au Tessin », in : Koller Christian (éd.), *Histoire du sport en Suisse : État des lieux et perspectives*, Neuchâtel, CIES, 2019, pp. 140-144.

[37] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 64. Véronique Czáka fournit également des informations sur des figures importantes de la SFG qui s'investissent aussi dans le développement de la gymnastique scolaire ; voir l'index biographique dans : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)…*, pp. 553-573.

[38] Nous avons toutefois co/publié quatre textes sur la gymnastique associative suisse dans des contextes vaudois, romand, national et international : Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) », *Revue historique vaudoise*, vol. 128, 2020, pp. 45-58 ; Quin Grégory, Mayencourt Gil, « L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : *Le Gymnaste* (1859-1887) », *Revue historique vaudoise*, vol. 129, 2021, pp. 81-93 ; Mayencourt Gil, « The Gymnast and the Shepherd : The Invention of a National Games' Tradition in Switzerland », *International Journal of Sport and Society* 2, vol. 13, 2022, en ligne ; Mayencourt Gil, « Des "Jeux olympiques" avant l'heure ? L'internationalisation précoce des fêtes fédérales de gymnastique sur la base du modèle helvétique (années 1860-années 1910) », *Histoire, économie & société* 1-2, vol. 43, 2024, pp. 34-50 ; Vonnard Philippe, Mayencourt Gil, « Building European Fraternity Through Gymnastics : The Establishment of the Bureau Des Fédérations Européennes de Gymnastiques, 1863-1913 », *The International Journal of the History of Sport*, 2024, en ligne.

différentes sphères de la gymnastique associative se développant a posteriori dans des marges plus ou moins rapprochées de la SFG, à l'exemple des gymnastiques ouvrière, catholique et féminine, sont actuellement mieux couvertes par la recherche universitaire ; les diverses références qui vont être utilisées au fil du texte autour de ces questions le montreront. De même, au niveau des sources, les travaux portant sur la SFG, sur les sociétés cantonales et sur les sections locales ne mobilisent généralement qu'une partie limitée du riche éventail d'archives qu'offrent ces associations[39]. Ces études se focalisent habituellement sur les divers journaux spécialisés publiés en Suisse à partir de la fin des années 1850 prenant rapidement la fonction d'organes officiels[40].

D'autres textes contribuent de près ou de loin à baliser l'histoire de la gymnastique associative à l'échelon fédéral. Bien que daté, le livre d'Ernst Strupler *Die Anfänge der Modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833* (1955) fournit à cet égard une bonne description factuelle – et fondée sur des sources de première main – du processus de fondation de la SFG entre 1832 et 1833[41]. Issu de son côté du projet national de recherche 21 lancé durant les années 1990 sur « l'identité suisse », le livre collectif dirigé par Basil Schader et Walter Leimgruber, intitulé *Festgenossen. Über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste* (1993), constitue peut-être à ce jour l'ouvrage scientifique le plus ambitieux consacré à la gymnastique associative en Suisse, avec pour axe l'étude des fêtes fédérales[42]. Couvrant très majoritairement le XX^e^ siècle et situé entre l'histoire culturelle et l'anthropologie, cet imposant recueil collectif porte aussi sur la lutte à la culotte et le *Hornuss*. Le propos a le mérite de placer les phénomènes associatif et festif au centre de l'analyse sur plusieurs centaines de pages. Si des réflexions importantes y sont menées,

[39] Soulignons toutefois certains emplois à plus ou moins grande échelle chez Jean-Claude Bussard et Véronique Czáka, ainsi que dans des publications sur la SCVG et l'Union romande de gymnastique (URG) destinées au grand public, signées par Jean-François Martin : Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique 1885-2008. Histoire illustrée de la gymnastique vaudoise*, Lausanne, ACVG, 2008 ; Donzé Jean-Marie, Martin Jean-François, *Union romande de gymnastique. 100 ans d'histoire. 1919-2019*, Lausanne, Union romande de gymnastique, 2019 ; Martin Jean-François, « 1908-2020 : la gymnastique vaudoise entre tradition et modernité », *Revue historique vaudoise* 128, 2020, pp. 59-70.

[40] À l'exemple de : Kern Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit. Der Eidgenössische Turnverein und seine Ansichten vom Schulturnen, dem freiwilligen Vorunterricht und dem Vereinsturnen 1900-1930*, Norderstedt, Grin, 2009.

[41] Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthur, P. G. Keller, 1955, pp. 176-194. Voir aussi : Pieth Fritz, *Sport in der Schweiz. Sein Weg in die Gegenwart*, Olten, Walter Verlag, 1979 ; Lamprecht Markus, Fischer Andreas, Stamm Hanspeter, *Sportvereine in der Schweiz. Strukturen, Leistungen, Herausforderungen*, Zürich, Seismo, 2012.

[42] Schader Basil, Leimgruber Walter (éd.), *Festgenossen : über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste…* ; Schader Basil, « Les Fêtes fédérales », in : Hugger Paul (éd.), *Les Suisses : modes de vie, traditions, mentalités. Tome 2*, Lausanne, Payot, 1992, pp. 809-832.

notamment sur le fonctionnement des fêtes, les programmes des compétitions et les rituels, le propos renvoie, selon nous, une image souvent trop lisse et nationalo-centrée de ces manifestations. Toutefois, nous tenons à citer le chapitre de Flavio Baumann sur la lutte suisse qui se concentre surtout sur la fête fédérale de lutte de Stans tenue en 1989 et qui indique à juste titre que : « *La lutte suisse est devenue un sport parce qu'elle a été une cible de la nouvelle politique du corps propre à la fin du XIXe siècle. Il serait, dès lors, intéressant de suivre son évolution parallèlement aux acquis des autres disciplines sportives. Cette étude* [devrait] *tenir compte des aspects techniques et des contextes culturels dans lesquels et par lesquels elle s'est modifiée.* »[43] Un appel auquel nous tenterons de répondre dans ce livre (surtout au niveau culturel)[44] en nous basant sur les riches sources de la SFG et de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS).

Relevons encore que l'activité des associations helvétiques réunies autour de la gymnastique à échelles locale, cantonale et fédérale, et tout le dispositif de sociabilité qui en découle, doivent être replacés dans l'essor du fait associatif helvétique au sens large. Ce phénomène social, culturel et politique très important pour la Suisse du XIXe siècle est à la source de plusieurs travaux de référence (publiés en particulier durant les années 1990) qui s'imposent comme des incontournables pour notre réflexion. Pour définir le principal objet d'étude de cet ouvrage, la gymnastique associative dans le giron de la SFG, nous renvoyons d'ailleurs aux mots qu'Hans Ulrich Jost utilise dans *Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle* à propos de l'associationnisme : « *Les sociétés* [associations]*, avec leurs structures formelles et leurs statuts constitutifs, se définissent presque d'elles-mêmes. Ainsi, une association réunit de manière régulière un groupe de personnes qui poursuit un but commun. À cette définition de base s'ajoutent souvent d'autres critères comme, par exemple la libre participation, l'égalité entre les sociétaires ou l'intérêt général de l'activité.* »[45]

L'avènement des premières sections de gymnastique et de la SFG dans l'espace helvétique durant la première moitié du XIXe siècle doit donc se

[43] Baumann Flavio, « La lutte suisse : jeu national et enjeu identitaire. Les Romands à la Fête fédérale de lutte, Stans 1989 », in : Schader Basil, Leimgruber Walter (éd.), *Festgenossen : über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste…*, pp. 185-219.

[44] Sur l'aspect culturel, voir aussi : El-Wakil Leïla, Baudoui Remi, « Corps noueux, corps héroïques. En quête du muscle viril dans la peinture nationale du XIXe siècle », in : Tissot Laurent (éd.), *Faire Corps : temps, lieux, gens*, Neuchâtel, Alphil, 2018, pp. 135-152.

[45] Jost Hans Ulrich, *Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle…*, p. 10.

comprendre comme un processus aussi bien singulier que général. D'une part, dans l'optique d'optimiser leur développement, ces fondations s'inscrivent dans les prémices de l'institutionnalisation des pratiques d'exercice corporel, à travers la mise en place d'une organisation structurelle de plus en plus complexe. D'autre part, ce processus spécifique s'ancre dans l'augmentation significative du nombre d'associations qui se regroupent autour de pratiques et d'objets très divers (culture, économie, politique, etc.) au sein de la société helvétique entre la fin du XVIII^e^ et le début du XX^e^ siècle et qui adoptent toutes, à peu de choses près, le mode de fonctionnement décrit par Hans Ulrich Jost.

Ainsi, après la fondation de la Société helvétique entre 1761 et 1762[46], les groupements à portée fédérale se multiplient à partir du début du XIX^e^ siècle dans des domaines de plus en plus variés, à l'image de la Société des artistes (1806), la Société de musique (1808), la Société d'utilité publique (1810), la Société d'histoire (1811), la Société des sciences naturelles (1815), le *Schutzverein* (1831, *Nationalverein* dès 1835), la Société des officiers (1833), la Société du Grütli (1838), ainsi que la Société fédérale de chant (1843), sans oublier la SFG fondée en 1833 et trois autres associations qui seront également importantes dans le cadre de nos réflexions : les sociétés étudiantes de Zofingue (1819) et d'Helvetia (1832)[47] et la SSC. Cet ensemble associatif regroupe aussi bien des organisations politiques ouvertement radicales (*Schutzverein*) que des groupements culturels, scientifiques, militaires, étudiants et artisans, sans oublier les sociétés réunies autour des pratiques d'exercice corporel (SSC et SFG). Leur principal lien est l'expression d'un patriotisme helvétique plus ou moins marqué, qui évolue pour certains groupements vers un militantisme soutenu pour la fondation d'un État fédéral national à partir des années 1830, le tout sur fond d'une culture politique démocratique.

Le fait associatif représente donc une composante majeure des processus politiques, culturels et sociaux qui convergent vers la Suisse moderne de 1848 : les radicaux, principaux artisans de l'État fédéral, envisagent alors les grandes associations et leurs fêtes centrales comme de véritables

[46] Im HofUlrich, De Capitani François, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz. Band 1 & 2*, Frauenfeld, Huber Verlag, 1983.

[47] Au sujet de l'associationnisme étudiant en Suisse (Zofingue et Helvétia par exemple), on lira notamment : Auberson David, Gex Nicolas, Künzler Lukas, Meuwly Olivier, *Les Sociétés d'étudiants. Une contribution à l'histoire de la Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2023.

tribunes politiques pour leurs idées nationales et républicaines[48]. De même, du fait de la faiblesse de l'administration fédérale durant la seconde moitié du XIXe siècle, les grandes associations servent de relais para-étatiques à la Confédération pour la mise en œuvre de certaines politiques et s'instituent progressivement comme des groupes d'intérêt[49]. Enfin, *via* leur fonctionnement (statuts constitutifs, assemblées, votations, effectifs généralement composés des deux principales régions linguistiques du pays au moins, fêtes centrales), les grandes associations représentent un espace privilégié pour l'apprentissage et l'intégration des usages de la démocratie à une échelle plus ou moins fédérale, ainsi que des structures phares pour l'autodétermination et la cohésion de la bourgeoisie helvétique qui monte en puissance durant le XIXe siècle[50]. Notons encore que les femmes suisses sont longtemps exclues de la plupart des associations, à quelques exceptions près tels les groupements d'aide aux pauvres et aux malades, ainsi que les œuvres philanthropiques qui constituent alors pour elles progressivement un accès privilégié à la vie publique[51].

Nous ne saurions clore cette revue de littérature sans s'arrêter sur l'article fondateur d'Hans Ulrich Jost, intitulé *Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz* et publié en 1998[52]. Remarquable dans ses intuitions, faisant le pont entre le fait associatif en général et l'associationnisme lié aux pratiques d'exercice corporel, le texte accorde une attention marquée à la gymnastique associative, en soulignant notamment que celle-ci constitue une base significative pour l'État fédéral de 1848. En cela, il représente un point cardinal pour notre réflexion. Hans Ulrich Jost pointe aussi l'importance de mieux étudier la trajectoire des carrières politiques des individus s'engageant dans la gouvernance des associations réunies autour des pratiques d'exercice corporel en Suisse, une impulsion à laquelle ce livre se propose d'apporter des éléments de réponse.

---

[48] Et cela à une époque où les partis politiques n'existent pas encore en tant qu'entité institutionnelle en Suisse : Gruner Erich, *Die Parteien in der Schweiz…*, pp. 84-86.

[49] Jost Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle »…, p. 11.

[50] Tanner Albert, *Arbeitsame Patrioten – wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914*, Zürich, Orell Füssli, 1995.

[51] Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts*, Basel und Frankfurt, Helbling & Lichtenhahn, 1988, pp. 58-66 ; David Thomas, Heiniger Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 19.

[52] Jost Hans Ulrich, « Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz », *Traverse* 3, vol. 5, 1998, pp. 33-44.

La SFG, banc d'essai pour la fabrication d'un « sport » national en Suisse

L'historiographie, aussi bien générale que spécifique au champ des pratiques d'exercice corporel, aborde avec plus ou moins d'insistance l'importance de ces dernières dans les processus qui supportent la fondation et le développement de l'État fédéral de 1848.

Le présent ouvrage s'emploiera à approfondir ce constat en montrant que l'étude des pratiques d'exercice corporel représente un enjeu majeur pour compléter la compréhension historique de l'avènement de la Suisse moderne, et ce dans une perspective culturelle et sociale pour ce qui nous concerne. Plus spécifiquement, la question du fonctionnement et du rôle de l'associationnisme en Suisse constituera la base de notre réflexion, alors que l'observatoire du bénévolat helvétique estime qu'en 2020, « *les trois quarts de la population suisse âgée de 15 ans et plus sont membres d'une association ou d'une organisation d'utilité publique* »[53], ce qui signifie que 61 % de la population nationale sont investis dans des structures parmi lesquelles les clubs de sport arrivent en tête.

Signe d'un indéniable ancrage historique, les associations et les nombreux rituels qui accompagnent leur marche et leur calendrier sont couramment associés, que cela soit dans le champ associatif ou dans les champs médiatique et politique, à l'image d'une Suisse résolument dynamique et moderne, mais qui respecte et perpétue des traditions souvent envisagées comme ancestrales. Cette rhétorique est particulièrement présente au sein des associations réunies autour des pratiques d'exercice corporel, comme le montrent notamment les discours institutionnels contemporains de la Fédération suisse de gymnastique (FSG, descendante de la SFG) et de l'AFLS qui n'ont de cesse de revendiquer un positionnement « entre tradition et modernité ». À ce titre, on peut lire sur le site de l'AFLS : « *La lutte est un sport moderne, typiquement suisse, qui a gardé toute son origine et ses racines* », tandis que le site de la fête fédérale de gymnastique, organisée à Lausanne en 2025, indique : « *Au programme, un mélange de tradition et de modernité : concours, démonstrations, découvertes, rencontres, échanges, gastronomie locale et bonne humeur dans les quatre coins de la ville !* » De son côté, le premier paragraphe de la page historique en ligne de *Swiss Shooting*, qui malgré l'anglicisme dans l'air du temps se

[53] Lamprecht Markus, Fischer Adrian, Stamm Hanspeter, *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*, Genève, Seismo, 2020, p. 9.

révèle être la descendante directe de la SSC, nous apprend que « *les tireurs ont joué un rôle central dans la fondation de l'État fédéral* ».

On constatera ainsi que les principales grandes associations créées au XIXe siècle et organisant encore des fêtes aujourd'hui sont réunies autour du tir (SSC, 1824), de la gymnastique (SFG, 1833) et des jeux nationaux (AFLS, 1895), un constat certes établi, mais dont la singularité n'a jamais fait l'objet d'une monographie historique académique. En partant de ce paradoxe, nous nous efforcerons de répondre à la première grande question suivante : comment les associations fédérales organisent-elles les pratiques d'exercice corporel et interagissent-elles avec le processus historique de formation et de développement de la Suisse moderne, en particulier avec l'État fédéral qui en est la principale manifestation politique ?

Ainsi, nous chercherons à mieux décrire et comprendre la genèse et le fonctionnement des grandes associations helvétiques dont on sait de manière superficielle qu'elles contribuent à l'avènement et au renforcement de la Suisse moderne, mais dont le traitement historiographique reste trop lisse à l'heure actuelle. Par exemple, l'approche usuellement réservée à la Société fédérale de gymnastique, souvent caractérisée par une sous-exploitation de ses archives, débouche sur des analyses qui manquent de relief et de profondeur. La SFG est ainsi régulièrement présentée comme un espace associatif où la concorde nationale n'a d'égal que le plébiscite pour l'État et son armée. Renforçant généralement la doctrine officielle des associations, ce type de postulat demande à être mieux documenté et surtout nuancé. Pour ce faire, il s'agira principalement de réfléchir à qui ces associations servent à la base ou, en d'autres termes, qui sont les individus qui les fondent et les dirigent ? Pourquoi s'y investissent-ils ? Quelles sont leurs relations avec les pratiques d'exercice corporel ? Comment ces investissements sont-ils mis à profit à une échelle plus large dans la société suisse et quels conflits endogènes et exogènes entraînent-ils ?

Mais pourquoi placer la gymnastique associative et la SFG au centre de nos démarches alors que nous venons d'insister sur le fait que plusieurs autres formes de pratiques d'exercice corporel donnent lieu à la fondation d'associations fédérales dans l'espace helvétique ? Pourquoi avoir choisi les gymnastes plutôt que les tireurs ou les lutteurs ?

Pour ces derniers, nous verrons qu'écrire l'histoire de la gymnastique associative suisse entre le XIXe et le début du XXe siècle revient à écrire un pan important de celle des jeux nationaux dans la foulée : la SFG joue un rôle tout à fait central dans la valorisation symbolique et institutionnelle

de ces pratiques alpestres, en particulier au niveau de la lutte suisse, les gymnastes étant d'ailleurs largement à la manœuvre lors de la fondation de l'AFLS en 1895. Notre livre s'intéressera donc de près à la juxtaposition entre gymnastique et jeux nationaux et à l'avènement d'une association faîtière spécifique à ces derniers au milieu des années 1890.

S'agissant du tir, nous pensons que la gymnastique, du fait de sa vocation à être une préparation physique de base, offre davantage de possibilités de croisements avec d'autres champs importants de la société suisse du XIX^e^ siècle. Le développement de la pratique gymnique se situe à la croisée des domaines politique, militaire, scolaire et scientifique. Si la Société suisse des carabiniers est rapidement envisagée comme un espace propice à former les soldats de milice helvétiques au tir, la SFG l'est tout autant sur le volet de la force physique et morale. De plus, la gymnastique est rapidement conceptualisée par les idéologues de la pratique – et « vendue » en ce sens aux Autorités fédérales – comme un moyen phare pour maintenir la population en santé et pour « produire » une main-d'œuvre efficace pour les usines et les champs de la Suisse moderne, tandis qu'elle doit « renforcer » les Suissesses, responsables selon l'injonction masculine de la robustesse des futures générations. Étant donné l'éventail disciplinaire très large de la gymnastique associative helvétique, la pratique représente également un terrain idéal pour réfléchir aux oppositions et aux superpositions de celle-ci avec les sports modernes qui se développent dans le pays à partir du dernier tiers du XIX^e^ siècle.

Sur la base de ces différents constats ayant mené au choix spécifique de notre objet, nous pouvons maintenant verbaliser la seconde grande question qui animera nos réflexions : comment la SFG parvient-elle à imposer une pratique importée des États allemands – la gymnastique associative dite « *Turnen* » outre-Sarine – comme un « sport » national qui s'inscrit pleinement dans une *check-list* identitaire reconnue en Suisse et à l'étranger[54], qui plus est sur un territoire hétérogène réunissant des cantons qui conservent un poids symbolique et politique marqué, des cultures politiques opposées, des tissus économiques très divers et plusieurs langues ?

L'utilisation du terme « sport » dans la précédente question peut paraître paradoxale, d'où la présence des guillemets. À la fin du XIX^e^ siècle, nous

[54] Nous faisons référence ici au propos général d'Anne-Marie Thiesse qui montre que les pratiques d'exercice corporel sont des réservoirs importants de la « *check-list identitaire* » du nationalisme : Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIII^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 248.

verrons que la doctrine dominante de la Société fédérale rejette les sports modernes et tout ce qu'ils peuvent représenter de négatif pour l'association (cosmopolitisme, individualisme et goût du lucre notamment). Si la SFG intègre finalement certains sports dans ses activités, les gymnastes suisses ne se définissent pas en tant que sportifs avant les années 1930. Cependant, il s'agira de démontrer que les pratiques d'exercice corporel dites « traditionnelles » et celles dites « sportives » sont trop souvent compartimentées, opposées et pensées dans une perspective diachronique qui évolue de la tradition vers la modernité. La proposition consistera donc à nuancer ce dualisme, certes souvent pertinent, en mobilisant notamment le cas des premiers développements du cyclisme en Suisse. Nous aurons aussi l'occasion de constater que l'expression « sport national » apparaît en Suisse à partir des années 1890, et ce, précisément, dans un cadre gymnique. Ainsi, la SFG et la gymnastique associative seront envisagées comme des laboratoires de la fabrique culturelle et sociale d'une première forme de sport national helvétique. Le terme « laboratoire » doit être ici compris au sens de banc d'essai, tant le processus implique des tâtonnements, des bricolages culturels et institutionnels, des ratés ou encore des décalages entre la doctrine officielle et la réalité de la pratique.

Dans une perspective plus large et plus contemporaine, une des volontés de ce livre sera aussi d'assurer une prise de distance nécessaire et critique quant à la question de la tradition en Suisse, en particulier vis-à-vis des doctrines qui définissent à l'heure actuelle ce qui est traditionnel et ce qui ne l'est pas, et se servent de cette dichotomie pour produire des discours clivants. Dans ce cadre, nous renvoyons aux citations mobilisées dans notre avant-propos et mentionnons au passage que, lorsque l'assemblée générale de l'Abbaye de tir de Payerne (VD) refuse d'ouvrir ses rangs aux femmes en 2022 (par 440 non contre 203 oui)[55], le principal argument des opposants est la préservation d'une tradition séculaire.

Si notre propos ne visera aucunement à dynamiter la tradition, il tentera de fournir une meilleure compréhension de sa place dans la construction de la Suisse moderne à travers le développement des pratiques d'exercice corporel. Surtout, il s'agira de montrer que les usages traditionnels des grandes associations fédérales, régulièrement présentés comme des monolithes d'immuabilité renvoyant « aux origines de qui nous sommes », sont factuellement le fruit d'intenses processus de négociations et de constructions

[55] « Les femmes interdites de tir : "un choix de société clair", justifie l'abbé-président », *24 Heures*, 3 janvier 2022, en ligne.

institutionnelles et culturelles datant du XIXe siècle, sans cesse reconfigurés et adaptés depuis pour servir des buts généralement très pragmatiques : gagner en envergure, en moyens, en légitimité, et donc en pouvoir.

Histoire culturelle, histoire sociale et jeux d'échelles

Pour répondre aux questionnements articulés dans la problématisation de notre sujet, nos analyses s'inscriront principalement dans une histoire culturelle et sociale de la Suisse telle que le pays se construit à partir de 1848.

À l'aide d'une définition concise de Pascal Ory à propos de l'histoire culturelle, nous voulons donc fournir une « *histoire sociale des représentations* »[56] dans le contexte de la fabrication d'une première forme de sport national en Suisse. En d'autres termes, il s'agira de s'intéresser aux discours et symboles mobilisés par les gymnastes helvétiques pour soutenir la nationalisation de leur pratique en envisageant ce processus comme un soutien à la construction culturelle de l'État fédéral de 1848. En référence à Gabriella Elgenius, nous nous inscrirons donc dans le tournant culturel de l'histoire du nationalisme en procédant à « *une étude des pratiques et représentations de la culture en tant qu'instrument de la politique de l'État* »[57]. Cependant, afin d'éviter l'écueil du nationalisme méthodologique, nous partirons aussi du principe que nos analyses ne peuvent se « c*antonner aux limites existantes des États nations et des mouvements nationalistes* »[58], pour citer Eric Storm, et qu'elles doivent absolument intégrer des réflexions allant du rôle des migrations aux dynamiques de transferts, en passant par l'impact du tourisme. La question des « *jeux d'échelles* »[59], en référence au titre de l'ouvrage dirigé par Jacques Revel, sera donc déterminante tout au long de cet ouvrage. Si notre contexte principal sera l'espace helvétique tel que l'évolution mesurée de ses frontières le définit entre le XIXe et le début du XXe siècle, nous procéderons régulièrement à des zooms arrière et porterons

[56] Ory Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 13.
[57] Elgenius Gabriella, « Deconstructing nationalism : The cultural turn and poststructuralism », in : Berger Stefan, Storm Eric (eds.), *Writing the History of Nationalism*, London, Bloomsbury, 2019, pp. 155-169, ici : p. 156.
[58] Storm Eric, « The spatial turn and the history of nationalism : Nationalism between regionalism and transnational approaches », in : Elgenius Gabriella, « Deconstructing nationalism : The cultural turn and poststructuralism », in : Berger Stefan, Storm Eric (eds.), *Writing the History of Nationalism*…., pp. 215-237, ici : p. 215, traduit de l'anglais par l'auteur.
[59] Revel Jacques (éd.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard ; Le Seuil, 1996.

la réflexion à une échelle européenne et occidentale[60]. Cependant, ce livre ne revendiquera à aucun moment une approche globale. Si les berceaux de la gymnastique associative sont principalement les espaces allemand et helvétique et que celle-là a connu ensuite un développement soutenu dans le reste de l'Europe et de l'Occident (en particulier en Amérique du Nord *via* l'émigration), nous ne pouvons pas nous réfugier derrière cet état de fait, la pratique étant progressivement mondialisée *via* l'expansion des empires coloniaux (notamment en Asie et en Afrique)[61]. Notre référentiel principal demeurant celui des frontières helvétiques qui n'incluent pas de colonie, nous laisserons cependant de côté l'échelle globale. Toutefois, avec la conscience que la Suisse moderne prend pleinement part à l'essor des empires (en particulier à travers son économie) et que les théories et imaginaires racistes construits dans leur cadre y sont très ancrés[62], nous réfléchirons à la manifestation de ce contexte spécifique dans le milieu gymnique suisse, en particulier durant la Belle Époque. À l'inverse des zooms arrière précédemment évoqués, nous effectuerons aussi ponctuellement des zooms avant à travers des « *opérations micro-historiques* »[63], pour citer Jean-Louis Fabiani. Ce procédé impliquera une réduction d'échelle et l'exploitation intensive de matériaux au niveau local.

Un autre point cardinal de notre réflexion sera fondé sur le constat suivant : la gymnastique associative helvétique se développe de manière précoce à travers des institutions portées par des individus se réunissant aux échelles fédérale, cantonale et locale dans des structures ramifiées et complexes. L'analyse de l'évolution de ces processus structurels, et surtout des résistances à celle-ci, permettra de mettre en relief certains phénomènes culturels et

[60] Pour des raisons de concision, nous avons fait l'économie dans notre revue de littérature d'un inventaire groupé de références portant sur l'histoire de la gymnastique à l'international. Cependant, nous renvoyons la lectrice et le lecteur au manuscrit de la thèse de doctorat à la source de cet ouvrage qui présente une telle démarche.

[61] À ce sujet, on lira notamment : Boucher Aurélien, *La Naissance du sport en Chine*, Saint-Denis, Publibook, 2008 ; Fossard Brice, *Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises : de l'entre-soi colonial à la libération nationale (1858-1945)*, Université Paris 1, thèse de doctorat, 2017 ; Ndee Hamad S., « Germany and Eastern Africa: Gymnastics in Germany in the Nineteenth Century and the Diffusion of German Gymnastics into German East Africa », *The International Journal of the History of Sport* 5, vol. 27, 2010, pp. 820-844.

[62] Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald, « The End of Innocence : Debating Colonialism in Switzerland », in : Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald (eds.), *Rethinking Colonialism from the Margins*, London, Palgrave Macmillan, 2015, pp. 1-25 ; Rossinelli Fabio, *Géographie et impérialisme. De la Suisse au Congo, entre exploration géographique et conquête coloniale*, Neuchâtel, Alphil, 2022.

[63] Fabiani Jean-Louis, « Jacques Revel (éd.), J*eux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience* », *Annales* 2, vol. 53, pp. 444-447, ici : p. 445.

d'éviter la surévaluation du poids des discours et des représentations[64]. En parallèle de l'approche culturelle, nous envisagerons la SFG comme un espace associatif particulièrement propice pour mener une histoire sociale des institutions et du politique dans le contexte de la fondation et du renforcement de l'État fédéral. Une attention particulière sera donc accordée aux différents profils des individus (les politiciens de milice et les maîtres de gymnastique en particulier) qui soutiennent la culture politique dominante et le discours officiel de la Société fédérale[65]. Si nous accordons une grande importance à l'évolution de la structure institutionnelle et au cadre réglementaire des statuts de la SFG, nous envisagerons l'association avant tout comme une institution réunissant des hommes – au propre comme au figuré, les femmes n'ayant pas accès à la gouvernance de la gymnastique associative helvétique durant notre période d'étude. Ainsi, pour reprendre la pensée de Roland Mousnier, nous partirons du principe « *qu'il n'y a d'institution que si l'idée et les procédures* [sont] *incarnées dans des hommes qui les mettent en œuvre, leur donnent force contraignante et imposent ainsi des actions à d'autres hommes* »[66]. Nous verrons donc que l'institution SFG est souvent parcourue par des crises de légitimité liées à des facteurs aussi bien internes qu'externes. Ces conflits reposent sur l'interaction de différents individus à qui la SFG offre « *des ressources et des points d'appui pour leurs pratiques* »[67], pour reprendre les mots de François Buton, mais à qui elle impose parallèlement, ou tente d'imposer, des contraintes et des normes.

En d'autres termes, sur la base de l'évolution sociale du groupe d'individus qui dirige la SFG, nous chercherons à comprendre « *comment les identités et les relations sociales influent sur les choix institutionnels et leurs modalités de fonctionnement* »[68], pour reprendre les mots de Guy Saupin. Dans ce contexte, nous tenons à citer les travaux sur l'évolution des profils sociologiques des

[64] Nous nous fondons ici sur : Hazareesingh Sudhir, « L'histoire politique face à l'histoire culturelle : état des lieux et perspectives », *Revue historique* 2, vol. 642, pp. 364-367.

[65] Nous nous inspirons ici de : Rioufreyt Thibaut, « La mise en politique des idées. Pour une histoire sociale des idées en milieu partisan », *Politix* 2, vol. 126, pp. 7-35, ici : p. 22.

[66] Mousnier Roland, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue. Tome 1*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, cité par : Le Page Dominique, Loiseau Jérôme, *Pouvoir royal et institutions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 5. Nous renvoyons aussi à la définition de l'institution donnée par Michel Offerlé, également appuyée sur les investissements individuels : Lagroye Jacques, Offerlé Michel (éd.), *Sociologie de l'institution*, Belin, Paris, 2011, p. 12.

[67] Buton François, « Histoires d'institutions. Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques* 4, vol. 40, pp. 21-41, ici : p. 32.

[68] Saupin Guy (éd.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVIe et XVIIIe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, voir le résumé en début d'ouvrage.

élites économiques suisses au cours du XXe siècle, menés à l'Observatoire des élites suisses (OBELIS) par André Mach, Thomas David, Stéphanie Ginalski et Felix Bühlmann, qui nous ont grandement inspirés[69]. De notre côté, nous nous concentrerons sur les « élites gymniques » suisses actives au XIXe et au début du XXe siècle au sein des *Vorort* successifs et du Comité central permanent de la SFG. Ce livre fournira donc surtout une histoire par le haut de la gymnastique associative en Suisse à travers les dirigeants et les idéologues de la Société fédérale. Cependant, nous proposerons ponctuellement une approche par le bas, celle que nous appellerons « des gymnastes ordinaires ».

Pour prolonger cette réflexion épistémologique, nous voulons citer encore une fois François Buton qui souligne à quel point la fabrication culturelle d'une histoire officielle est centrale pour la légitimité d'une institution :

« *Les institutions sont l'objet de productions historiques officielles censées dire leur vérité et les rendre légitimes* […] *: célébrations rituelles, commémorations* […] *incarnées dans des manifestations solennelles ou festives, objectivées dans des "lieux de mémoire". Il est aussi connu que ces entreprises de légitimation peuvent prendre la forme de "traditions inventées" au sens de faits institutionnels intentionnellement posés comme invariables, en continuité avec un passé historique conçu comme immuable.* »[70]

À ce titre, nous verrons que la fabrication de diverses représentations culturelles, en particulier à partir de traditions inventées, est un phénomène qui joue un rôle très important dans l'affirmation institutionnelle de la SFG. Ainsi, il semblerait que l'histoire sociale des institutions et du politique ne peut se passer d'une approche culturelle, et inversement, d'où notre choix d'une approche mixte et croisée.

Sur la base des lignes épistémologiques générales qui viennent d'être dégagées, il faut maintenant isoler et définir certains concepts cette fois au plus proche de notre objet et de nos contextes historique et géographique et ce, afin de constituer les différents étages de la boîte à outils qui soutiendra nos analyses sur le plan théorique.

[69] Pour une synthèse de ces travaux : Mach André, Thomas David, Ginalski Stéphanie, Bühlmann Félix, *Les élites économiques suisses au XXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2016.
[70] Buton François, « Histoires d'institutions. Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels »…, p. 37.

La complexité du développement de la SFG ou l'expression d'une Suisse inventée, fracturée, cosmopolite et fratriarcale

Pour éviter de s'enfermer dans le dense débat définitionnel autour du nationalisme, nous opterons dans ce livre pour l'approche théorique d'Oliver Zimmer qui, à l'aide de l'exemple helvétique, postule que la délimitation des États-nations au XIXe siècle se fonde principalement sur une interaction dynamique entre des mécanismes civiques et organiques[71]. Cette approche mixte permettra de dépasser la dichotomie traditionnelle et passablement restrictive entre l'adhésion volontaire des citoyens à la culture et aux institutions politiques nationales (mécanismes civiques de la construction nationale ou le fameux « *plébiscite de tous les jours* » d'Ernest Renan)[72] et le sentiment d'appartenance basé sur des déterminismes ethniques, tels que la descendance, le territoire et le langage communs (mécanismes organiques de la construction nationale). Le fait de ne pas trancher apparaît comme particulièrement pertinent pour réfléchir à la fabrique de la gymnastique en tant que sport national en Suisse. Nous verrons que ce processus mobilise aussi bien des ressources civiques, en particulier en relation à la culture politique libérale-radicale du jeune État fédéral (républicanisme, engagement dans le processus démocratique et libertés individuelles) que des ressources organiques, à l'exemple de supposés traits physiques et psychiques communs, de la symbolique cardinale des Alpes et des campagnes et d'une batterie de mythes originels liés aux anciens confédérés (en particulier celui du berger).

Le concept de « *l'entrecroisement des clivages* »[73], repris à Didier Froidevaux, sera également important dans le cadre de nos réflexions. Dans le contexte de la diversité politique, linguistique, culturelle et confessionnelle de la Suisse moderne, sans parler des fortes identités cantonales et du fossé villes-campagnes marqué, il faut noter que les frontières des langues ne correspondent pas à celles des cantons qui ne répondent elles-mêmes pas toujours au schéma traditionnel « libéraux-radicaux-protestants-centralisateurs » *versus* « catholiques-conservateurs-fédéralistes ». Cet entrecroisement des clivages sera capital pour comprendre la complexité de la diffusion de la gymnastique associative en Suisse, en particulier *via* le réseau institutionnel de la SFG. En

[71] Zimmer Oliver, « Boundary mechanisms and symbolic resources : towards a process-oriented approach to national identity », *Nation and Nationalism* 2, vol. 9, 2003, pp. 756-774.
[72] Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une Nuits, 1997, p. 32, publication originale en 1882.
[73] Froidevaux Didier, « Construction de la nation et pluralisme suisse », *Swiss Political Science Review* 4, vol. 3, 1997, pp. 1-30, ici : pp. 12, 14.

effet, ce processus est jalonné de résistances aussi bien externes qu'internes à l'association dont les membres partagent pourtant, sur le papier, la même culture politique libérale-radicale et la même fougue patriotique. En cela, comme dans tout système fédéraliste qui se respecte, la SFG se construit dans une tension permanente entre le national (le commun), le cantonal et le communal (le particulier), le défi pour l'association étant de s'adapter et de satisfaire les attentes spécifiques et parfois contradictoires de ses divers étages tout en sauvegardant la cohésion du tout[74]. On notera donc que la fabrique d'une gymnastique nationale dans la Suisse moderne relève surtout d'une singulière entreprise de « *bricolages* » culturel et institutionnel, pour reprendre une expression que Guy Paul Marchal et Aram Mattioli utilisent pour qualifier le processus de construction nationale helvétique au sens large[75].

Si certains postulent que c'est justement l'absence d'une juxtaposition claire et précise (ou « *piliérisation* » pour faire référence aux cas belge et néerlandais)[76] entre les tensions politiques, culturelles, confessionnelles, linguistiques et économiques qui permet à la Suisse de « faire nation » à partir de 1848, notamment grâce à la dilution des conflits et à l'émergence d'une politique du compromis, d'autres envisagent le pays comme profondément fissuré, voire comme "non fini", à l'exemple de la proposition d'Antoine Chollet qui parle de « *nation fracturée* »[77] pour qualifier la Suisse de 1848, une formule que nous reprendrons dans nos analyses tant elle fait écho au développement mouvementé de la SFG. Dans cette perspective, les difficultés rencontrées par la Société fédérale dans la nationalisation de la gymnastique à l'échelle du territoire, de même que le statut para-étatique que l'association obtient auprès de la Confédération pour la militarisation des pratiques d'exercice corporel en Suisse, seront à considérer comme des marqueurs directs de la faiblesse de l'État central durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle, en particulier en relation à son manque de légitimité aux yeux d'une partie non négligeable de la population nationale, non uniquement dans

[74] Nous reprenons ici la réflexion de Regula Argast à propos des démarches autour de l'élaboration de la Constitution fédérale de 1848 : Argast Regula, *Staatsbürgerschaft und Nation. Ausschliessung und Integration in der Schweiz 1848-1933*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007, p. 112.

[75] Marchal Guy P., Mattioli Aram, « Nationale Identität – allzu Bekanntes in neuem Licht », in : Marchal Guy P., Mattioli Aram (éd.), *Erfundene Schweiz : Konstruktionen nationaler Identität - La Suisse imaginée : Bricolage d'une identité nationale*, Zürich, Chronos Verlag, 1992, pp. 11-20, ici : pp. 12-13.

[76] Froidevaux Didier, « Construction de la nation et pluralisme suisse »…, p. 12. On trouve aussi l'expression équivalente : « pilarisation ».

[77] Chollet Antoine, « Switzerland as a "fractured nation" », *Nation and Nationalism* 4, vol. 17, 2011, pp. 738-755, ici : p. 745.

les régions conservatrices, et des capacités très limitées de son administration pour mettre en œuvre l'intervention étatique.

Dès lors, nous montrerons que la SFG constitue également un cadre d'étude propice pour remettre en question l'idée d'une « essence » et d'une « identité nationale » helvétiques et ce, *via* le recadrage du « *récit historique de la Suisse à la lumière de l'histoire transnationale* »[78], comme le proposent Pierre Eichenberger et al. en s'inscrivant notamment dans le sillage de certains travaux d'Hans Ulrich Jost et d'André Holenstein[79]. De ce point de vue, l'importation de la gymnastique allemande dans l'espace helvétique depuis la Confédération germanique au cours des premières décennies du XIX^e^ siècle renvoie au phénomène de « *resémantisation* »[80] pointé par Michel Espagne dans ses réflexions sur les transferts culturels : les gymnastes suisses tentent de s'émanciper de l'influence cosmopolite majeure du *Turnen* en fabriquant une essence typiquement suisse à la gymnastique qu'ils pratiquent. Principalement fondé sur un « *déni* »[81] ou « *nettoyage* »[82] du transnational, ce processus de resémantisation – notamment observé par Anne-Marie Thiesse et Alexandre Fontaine dans d'autres formes de transferts culturels pour d'autres espaces nationaux – permet « *d'adoucir, de modifier ou d'effacer complètement l'origine de l'emprunt* »[83], comme nous l'indique ce dernier. Dans le présent ouvrage, précisons que nous comprendrons par « transnational » les transferts culturels gymniques pris en charge par des acteurs individuels ou des petits groupes d'acteurs relativement informels, notamment dans le cadre de la migration, et par « international » les relations

[78] Eichenberger Pierre, David Thomas, Leimgruber Matthieu, Haller Lea, Schär Bernhard C., Wirth Christa, « Beyond Switzerland : reframing the Swiss historical narrative in light of transnational history », *Traverse* 1, vol. 17, 2017, pp. 137-152 ; Büsser Nathalie, David Thomas, Eichenberger Pierre, Haller Léa, Straumann Tobias, Wirth Christa, « Histoire transnationale de la Suisse », in : Büsser Nathalie, David Thomas, Eichenberger Pierre, Haller Léa, Straumann Tobias, Wirth Christa (éd.), *Histoire transnationale de la Suisse*, Zurich, Chronos, 2020, pp. 19-28.

[79] Jost Hans Ulrich, « Pour une histoire européenne de la Suisse », *Traverse* 1, vol. 3, 1994, pp. 19-39 ; Holenstein André, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli*, Lausanne, Antipodes, 2019.

[80] Espagne Michel, « La notion de transfert culturel », *Revue Sciences/Lettres* 1, 2013, pp. 1, 3, en ligne.

[81] Thiesse Anne-Marie, « Nations, internationalismes et mondialisation », *Romantisme* 1, vol. 163, pp. 15-27, ici : p. 18.

[82] Fontaine Alexandre, « La pédagogie comme transfert culturel. Passeurs, métissage et resémentisation de savoirs scolaires dans l'espace franco-romand (1850-1900) », in : Droux Joëlle, Hofstetter Rita (éd.), *Globalisation des mondes de l'éducation : Circulations, connexions, réfractions (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 209-231, ici : p. 221.

[83] Fontaine Alexandre, « La pédagogie comme transfert culturel… ».

officielles qui se nouent progressivement entre fédérations de gymnastique reconnues à l'échelle de l'Europe[84].

Ajoutons que le nettoyage du transnational opéré par la SFG dans le cadre de l'importation du *Turnen* depuis les États allemands mobilise tout un système de « *traditions inventées* »[85], un concept phare d'Eric Hobsbawn et de Terence Ranger. La Société fédérale utilise les jeux nationaux helvétiques, en particulier la lutte à la culotte et le lancer de pierre, pour enraciner son *storytelling* national dans un passé médiéval immémorial, alors que la continuité entre les pratiques d'exercice corporel des anciens confédérés et celles des gymnastes suisses du XIXe siècle se fonde largement sur un récit fictionnel. Pour faire référence aux travaux de Pierre Nora[86], notons également que l'assertion du caractère hautement patriotique de la SFG passe par une participation active à l'édification de monuments et de lieux où s'exprime la mémoire nationale.

Enfin, à l'image du suffrage « universel » et du droit d'éligibilité introduits en 1848 à l'échelle fédérale qui exclut durablement les citoyennes helvétiques[87], le développement de la gymnastique associative dans la Suisse moderne révèle un monde où règne une forme de « *masculinité hégémonique* »[88]. Développé à partir des années 1980, ce concept a été passablement commenté et mis en relief depuis[89]. À ce titre, nous n'envisagerons pas l'hégémonie masculine uniquement comme l'expression de la domination des hommes sur les femmes, mais nous nous arrêterons aussi sur son versant « interne » en postulant que des groupes d'hommes peuvent bénéficier d'ascendants

[84] Merle Marcel, « Le concept de Transnationalité », in : Dupuy René-Jean (éd.), *Humanité et droit international*, Paris, A. Pedrone, 1991, pp. 223-238, ici : p. 225.

[85] Hobsbawm Eric, Ranger Terence, *L'invention de la tradition…*

[86] Nora Pierre, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in : Nora Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire. I La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 16-42.

[87] À propos de l'exclusion des femmes des processus politiques qui soutiennent et suivent la fondation de l'État fédéral : Argast Regula, *Staatsbürgerschaft und Nation. Ausschliessung und Integration in der Schweiz 1848-1933…*, pp. 30-135 ; Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19…*, pp. 4-10 ; FemmesTours (éd.), *Pognon, piété, patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, Genève, Metropolis, 1998 ; Studer Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse (1848-1971)*, Neuchâtel, Alphil, 2020, p. 18 ; Bonderer Roman, *Willensnation wider Willen. Die medialen Konflikte in der Entstehtungszeit des Schweizer Nationalstaats (1830-1857)*, Basel, Schwab Verlag, 2021, pp. 309-388.

[88] Pour la définition de base du concept : Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p. 74.

[89] Connell Raewyn, Messerschmidt James W., « Hegemonic Masculinity : Rethinking the Concept », *Gender and Society* 6, vol. 19, pp. 829-859.

sociaux et culturels sur d'autres groupes d'hommes[90]. Loin d'être monolithique, la masculinité présente donc des « *rapports de pouvoir et de subordination* »[91] en son sein même, comme l'explique Haude Rivoal qui regrette d'ailleurs qu'elle « *ne soit jamais explorée dans sa diversité* »[92]. De manière similaire à l'armée[93], nous montrerons ainsi que la SFG promeut une masculinité spécifique qui subordonne autant les femmes que certains hommes transgressant le système normatif bourgeois de l'association. Dans ce contexte, retenons le propos de George Mosse soulignant combien la « *formation à la virilité* » est un point important du programme patriotico-gymnique du *Turnvater* Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852) dans la Prusse du début du XIXe siècle[94]. Cette virilité se construit en grande partie sur une mise en contraste avec certains repoussoirs, la gymnastique étant rapidement pensée par les idéologues bourgeois comme « *une hygiène sociale* [pouvant] *métamorphoser les prolétaires incapables en citoyens vertueux, voire faire reculer le socialisme, l'internationalisme et le nihilisme* »[95].

Durant la majeure partie du XIXe siècle, seuls des hommes font donc – officiellement – de la gymnastique en association et seuls des hommes s'investissent dans l'administration des sections locales, des sociétés cantonales et de la SFG. À l'image des textes législatifs helvétiques qui ne formulent jamais vraiment l'exclusion des femmes – pourtant effective – de la citoyenneté active depuis 1798 (Helvétique, régénérations cantonales, Constitution fédérale de 1848 et révision de 1874)[96], les statuts de la Société fédérale ne mentionnent pas explicitement l'hermétisme longtemps total de l'association envers les femmes. Ainsi, la gymnastique associative suisse doit être envisagée comme un bastion masculin et, plus particulièrement, au sens du « *contrat sexuel* » de Carole Pateman[97]. Pour cette dernière, le contrat social qui meut le développement des régimes démocratiques européens entre la fin

[90] Connell Raewyn, Messerschmidt James W., « Hegemonic Masculinity : Rethinking the Concept »…, p. 844, citant : Demetriou Demetrakis Z., « Connell's concept of hegemonic masculinity : A critique », *Theory and Society* 3, vol. 30, 2001, pp. 337-161.

[91] Rivoal Haude, « Virilité ou masculinité ? L'usage des concepts et leur portée théorique dans les analyses scientifiques des mondes masculins », *Travailler* 2, vol. 38, 2017, pp. 141-159, ici : p. 142.

[92] Rivoal Haude, « Virilité ou masculinité ?… », p. 143.

[93] Rychner Marianne, Däniker Kathrin, « Unter "Männern". Geschlechtliche Zuschreibungen in der Schweizer Armee zwischen 1870 und 1914 », in : Jaun Rudolf, Studer Brigitte (éd.), *Weiblich-männlich. Geschlechterverhältnisse in der Schweiz: Rechtsprechung, Diskurs, Praktiken*, Zurich, Chronos, 1995, pp. 159-170.

[94] Mosse George, *L'image de l'homme, l'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1996, p. 53.

[95] Mosse George, *L'image de l'homme…*, p. 55.

[96] FemmesTours (éd.), *Pognon, piété, patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral…*, p. 8.

[97] Pateman Carole, *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte, 2022.

du XVIII^e^ et le début du XIX^e^ siècle est avant tout un contrat sexuel établissant un ordre des hommes et un ordre des femmes très distincts sur le plan civique. De ce fait, l'essor des idées républicaines induit l'avènement d'un pouvoir non plus seulement patriarcal, mais aussi « *fratriarcal* »[98] où l'initiation à la citoyenneté est avant tout le « *privilège politique de la masculinité* »[99], pour citer Anne-Marie Sohn. « *La République est celle des frères* », note pour sa part Françoise Gaspard, selon la devise républicaine française adoptée au XIX^e^ siècle (« *Liberté, Égalité, Fraternité* »)[100]. Les activités des femmes restent dès lors très largement cantonnées à la sphère privée, car « *sur la scène publique, et* a fortiori *politique, les femmes ne sont pas des hommes, et les sœurs ne sont aucunement des frères.* »[101] Ces enjeux de fratriarcat seront centraux pour certaines de nos analyses, les questions de fraternité, d'amitié, d'égalité et d'apprentissage de la démocratie étant prépondérantes dans les discours articulés dans le contexte des groupements de gymnastes masculins que nous allons étudier.

Pour l'historien·ne, les éléments qui viennent d'être thématisés posent le problème de la reconstitution d'un monde ultra-masculin dans lequel une moitié de la population n'existe pas. Ce constat renvoie à des enjeux empiriques plus larges concernant l'écriture de l'histoire des femmes, bien souvent fondée sur le « *constat d'une absence* »[102], pour citer Brigitte Studer,

---

[98] Au-delà du sens où nous l'entendons ici – le contrôle exercé sur les femmes par les pères et les époux –, le patriarcat peut désigner plus largement les « *structures et pratiques sociales par lesquelles les hommes dominent, oppressent et exploitent les femmes* » : Walby Sylvia, *Theorizing Patriarchy*, Oxford, Basil Blackwell, 1990, p. 120. Parce que fondé uniquement sur l'idée de la domination et ayant tendance à occulter l'agentivité des sujets ainsi que la complexité des rapports de pouvoir, le concept de « patriarcat » est beaucoup discuté à l'heure actuelle dans les sciences sociales, à ce sujet voir notamment : Mace Éric, « Théoriser l'après-patriarcat : de l'historicité des arrangements de genre », *Travail, genre et société* 2, vol. 38, 2017, pp. 175-179. Nous préférerons ici l'emploi des concepts de « masculinité hégémonique » et de « fratriarcat », plus adaptés selon nous à l'abord de la gymnastique associative dans une perspective de genre.

[99] Sohn Anne-Marie, *« Sois un homme ! » La construction de la masculinité au XIX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2009, pp. 229-292.

[100] Gaspard Françoise, « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Cahiers du genre*, vol. 3, 2011, pp. 135-155, ici : pp. 150-151.

[101] Gaspard Françoise, « Du patriarcat au fratriarcat… ». Notons que le rapport entre les hommes et la nation est aussi régulièrement thématisé dans les discours de l'époque comme une filiation, c'est notamment le cas en Suisse : Blattmann Lynn, « "Heil Dir Helvetia, hast noch der Söhne ja…". Nationalisierung als Geschlechterkonzept », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (eds.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 121-130.

[102] Studer Brigitte, « Genre, travail et histoire ouvrière », in : Studer Brigitte, Valloton François (éd.), *Histoire sociale et mouvement ouvrier. Un bilan historiographique 1848-1998 - Sozialgeschichte und Arbeiterbewegung. Eine historiographische Bilanz 1848-1998*, Lausanne ; Zurich, Éditions d'En bas et Chronos, 1997, pp. 63-90, ici : p. 63.

contrastant avec « *la profusion de discours masculins sur "la" femme : les hommes de loi, les moralistes, les pédagogues, les militants ou les maris parl* [ant] *en son nom et à sa place* »[103], comme le relève Françoise Thébaud. En Suisse, les femmes accèdent à la pratique gymnique associative à partir des années 1890, cette ouverture étant déterminée par des mécanismes de contrainte et d'appropriation masculines. En particulier, à partir de la Belle Époque, le champ gymnique helvétique témoigne d'une biologisation marquée du discours des hommes à l'égard de la pratique des femmes. Ainsi, sous la plume des idéologues masculins, parmi lesquels on compte un nombre croissant de médecins et de biologistes, s'exprime la « *valence différentielle des sexes* »[104], pour mobiliser la pensée de Françoise Héritier, à comprendre comme une hiérarchie entre les hommes (dominants) et les femmes (dominées) conduisant à une « *assignation* […][105] *des femmes à n'exister que comme épouses et surtout mères* […]. »[106] Dans ce contexte, nous verrons que les questions de l'hérédité et de la reproduction sont alors placées au centre des préoccupations, tandis que monte dans la société suisse la crainte de la « dégénérescence de la race » et que le courant eugéniste trouve de nombreux relais au sein des champs gymnique, scientifique et politique.

Les relations entre la SFG et la Confédération à l'aune des théories sur les groupes d'intérêt économiques et industriels

Les liens étroits qui se développent entre la SFG et la Confédération durant les décennies qui suivent 1848 seront souvent placés au centre de nos analyses. Le potentiel para-étatique de la gymnastique fait son entrée à l'agenda politique dès le début des années 1860 dans l'optique de contribuer à former le corps et l'esprit des futurs citoyens-soldats helvétiques alors que l'État fédéral n'a que peu de ressources administratives et aucune expertise en matière de gymnastique. Ce constat nous amènera à aborder la SFG en

[103] Thébaud Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS éditions, 2001, p. 68.
[104] Viveros Vigoya Mara, « À plusieurs voix sur Masculin/Féminin II : Dissoudre la hiérarchie », *Mouvements* 27, vol. 28, 2003, pp. 204218, ici : p. 205, à propos du livre : Héritier Françoise, *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
[105] Notons que Françoise Héritier parle d'une « *assignation universelle* », postulat global controversé dans le champ des études de genres : Viveros Vigoya Mara, « À plusieurs voix sur Masculin/Féminin II : Dissoudre la hiérarchie »…, pp. 204-218, ici : p. 205. En raison de nos connaissances limitées de ce champ, il ne nous est pas possible de prendre position, nous prenons donc le parti de retirer l'adjectif « universelle ».
[106] Viveros Vigoya Mara, « À plusieurs voix sur Masculin/Féminin II… », p. 217.

tant que groupe d'intérêt gymnique. Nous partirons donc du principe que la relation entre les gymnastes et l'État est déterminée par les mêmes dynamiques de réciprocité que celles observables dans les principaux groupes d'intérêt économiques et industriels suisses. Cette relation impliquera dès lors des tensions identiques à l'intérieur même du fonctionnement associatif de la SFG, entre adhésion et rejet vis-à-vis de l'intervention étatique.

L'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI, 1870), l'Union suisse des arts et des métiers (USAM, 1879) et l'Union suisse des paysans (USP, 1897) s'imposent comme des relais privilégiés pour la mise en œuvre de la politique économique de la Confédération en devenant des « *quasi législateurs et administrateurs délégués dans de nombreux secteurs* »[107], pour reprendre les mots de Roland Ruffieux. En échange de leur expertise et de la transmission d'informations et de statistiques, ces organisations reçoivent des subsides étatiques et un accès privilégié au processus décisionnel qu'elles peuvent orienter à leur avantage. Notons qu'un groupement tel que l'USCI est longtemps doté d'un poids politique supérieur à celui des partis traditionnels qui ne s'institutionnalisent vraiment qu'à la fin du XIX^e^ siècle[108]. À ce titre, les associations faîtières économiques et industrielles helvétiques répondent pleinement à la définition du groupe d'intérêt. Elles doivent être considérées comme « [des] *organisation*[s] *collective*[s] *formalisée*[s] *et durable*[s] *s'engageant pour une cause et disposant de membres, d'une organisation formelle et déployant diverses activités et stratégies visant à promouvoir* [leurs] *objectifs* »[109], pour emprunter une définition à André Mach. Dans le présent ouvrage, nous préférerons employer le terme « groupe d'intérêt » plutôt que « lobby » ou « groupe de pression ». Ces deux dernières désignations supposent surtout une action unilatérale qui voit la société civile faire pression sur l'État. De notre côté, nous soutiendrons plutôt l'argument de la réciprocité avec l'État[110].

---

[107] Ruffieux Roland, « Les groupes de pression et la démocratie semi-directe en Suisse », in : Junker Beat, Gilg Peter, Reich Richard (éd.), *Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für Erich Gruner*, Bern, Francke, 1975, pp. 95-109, ici : pp. 98-99.

[108] Jost Hans Ulrich, « Critique historique du parti politique », *Annuaire de l'Association Suisse de Sciences Politiques*, vol. 26, 1986, pp. 317-332, ici : pp. 320-323.

[109] Mach André, *Groupes d'intérêt et pouvoir politique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2015, pp. 9-14, 31-46.

[110] Ainsi que l'explique bien : Humair Cédric, « Une alliance pour le pouvoir : les rapports de l'Union suisse du commerce et de l'industrie avec l'Union suisse des paysans (1897-1929) », in : Fraboulet Danièle, Humair Cédric, Vernus Pierre (éd.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, pp. 183-198, ici : p. 184.

Penser la SFG comme un groupe d'intérêt dédié à la gymnastique nous conduira à retenir plusieurs ressources de pouvoir à sa disposition pour l'atteinte de ses objectifs, du nombre de ses membres à ses moyens financiers, en passant par l'expertise qu'elle est en mesure de fournir à l'État et le degré de reconnaissance que lui confère la classe politique. Dans cette perspective, précisons que la SFG obtient un subside fédéral à partir de 1873 et que ses dirigeants bénéficient d'un « *accès à l'État* »[111] privilégié, pour reprendre cette formule que Michel Offerlé propose comme l'un des critères de définition des groupes d'intérêt. Cet accès à l'État s'opère par le biais de la fondation de la Commission fédérale de gymnastique (CFG) en 1874.

La CFG est l'une des toutes premières commissions extraparlementaires permanentes de Suisse et fait figure d'angle mort de l'historiographie portant spécifiquement sur la question. À ce titre, Karl Arnold relève que seules deux commissions de ce type existent au cours des années 1870[112] : le « *Schulrat* » fondé en 1854 pour encadrer la mise en place de l'École polytechnique fédérale et la Commission de l'artillerie réunie pour la première fois en 1862. Ces commissions extraparlementaires doivent être considérées comme des rouages essentiels de « *l'administration de milice* », pour reprendre les mots de Raimund E. Germann[113], se mettant en place dans le contexte de la structuration d'une bureaucratie fédérale après 1848[114]. Cette bureaucratie est largement fondée sur des commissions dont la majorité des membres ne font pas partie de l'administration étatique et qui assument des fonctions très diverses, allant de l'apport d'expertise au conseil, à la préparation de législations pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques[115]. Ainsi, nous verrons que la redéfinition de la SFG en tant que groupe d'intérêt gymnique à partir du début des années 1870 repose beaucoup sur l'existence de la CFG en tant qu'organe consultatif pour l'introduction des gymnastiques scolaire et militaire, alors que la Confédération doit réformer l'armée fédérale. La CFG intègre de nombreux dirigeants de la SFG durant ses premières décennies d'activité,

---

111 Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, p. 73.

112 Arnold Karl, *Verwaltungs- und Regierungstätigkeit durch eidgenössische Kommissionen*, Winterthur, Hans Schellenberg, 1969, pp. 1-5, ici : pp. 1-2.

113 Germann Raimund E., *Administration publique en Suisse. L'appareil étatique et le gouvernement. Volume 1*, Berne, Paul Haupt, 1996, pp. 88-90.

114 Si cette administration de milice trouve son origine durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle, elle se structure plus largement entre les années 1930 et l'après-guerre, pour atteindre son apogée durant les années 1970 : Mach André, *Groupes d'intérêt et pouvoir politique…*, p. 53.

115 Nous nous fondons ici sur le propos de : Rebmann Frédéric, mach André, « Commissions extraparlementaires fédérales », in : Ladner Andreas, Chappelet Jean-Loup, Emery Yves, Knoepfel Peter, Mader Luzius, Soguel Nils, Varone Frédéric (éd.), *Manuel d'administration publique suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013, pp. 161-176, ici : p. 161.

la plupart étant alors des maîtres de gymnastique-experts, et permet à la Société fédérale d'obtenir un accès privilégié à l'État et plus spécifiquement au « *champ politico-administratif* »[116] helvétique.

Si l'obtention d'un subside en 1873 et la fondation de la CFG en 1874 constituent deux pas majeurs s'agissant de l'institutionnalisation d'un partenariat entre la Confédération et la SFG, les gymnastes entament leur processus de reconnaissance étatique dès les années 1860. Dans ce contexte, le potentiel militaire de la pratique gymnique est déjà mis en avant à travers le discours institutionnel contenu dans les statuts, les rapports d'activité et les organes officiels de la Société fédérale dès 1848[117]. Ces documents constituent les supports privilégiés de l'idéologie de l'association, mais ils visent aussi à asseoir sa légitimité, sa force numérique (longtemps prétendue) et à rendre compte de ses activités et de son dynamisme. Cependant, comme le constate Michel Offerlé, le discours institutionnel promu par la gouvernance d'un groupe d'intérêt peut parfois se révéler n'être qu'une « *coquille vide* »[118] et entrer directement en confrontation avec l'hétérogénéité idéologique d'une partie importante de la base de l'association. Pour la SFG, le hiatus entre la légitimation auprès de la Confédération et les conceptions de certains gymnastes affiliés apparaît en particulier dans les résistances envers la militarisation de la gymnastique. En référence à la grille d'analyse que Philippe C. Schmitter et Wolfgang Streeck appliquent aux associations économiques privées[119], nous constaterons donc que les dirigeants de la Société fédérale sont régulièrement tiraillés entre une logique axée sur l'adhésion des membres et une logique visant à renforcer le statut para-étatique de leur association. La première logique les contraint à maintenir un certain degré de satisfaction de leur base pour maintenir l'effectif, tandis que la seconde les pousse à consolider leurs relations avec la classe politique dans le but d'augmenter la reconnaissance étatique de la SFG. Ainsi, les dirigeants de la SFG sont souvent contraints d'adopter une attitude quasi « *schizophrénique* »[120] envers la Confédération,

---

[116] Pour une définition de ce que nous entendons exactement par « *champ politico-administratif* » helvétique, voir la section suivante de ce cadre théorique.

[117] À propos des différents relais du discours institutionnel dans une association : Duchêne Alexandre, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Revue Tranel*, vol. 40, pp. 93-115, ici : p. 93.

[118] Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt…*, p. 71.

[119] Schmitter Philippe C., Streeck Wolfgang, « The organization of business interests : Studying the associative action of business in advanced industrial societies », *Max Planck Institute for the Study of Societies* 1, vol. 99, 1999, pp. 1-95, ici : p. 19.

[120] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 404.

entre attirance et rejet vis-à-vis de son intervention, pour mobiliser ici la formule que Cédric Humair utilise pour caractériser la posture paradoxale de l'USCI face à l'État fédéral.

Entre hétéronomisation et autonomisation d'un champ helvétique des pratiques d'exercice corporel

Dans le cadre de nos analyses liées à l'histoire sociale des institutions et du politique, il s'agira de décrire la manière dont le développement de la gymnastique helvétique est pris en charge par différentes structures associatives, professionnelles et politiques qui réunissent des individus ne partageant pas forcément les mêmes conceptions.

Dans ce contexte, une approche en termes de champ sera particulièrement utile pour mettre en lumière la structuration progressive du paysage institutionnel de la gymnastique suisse, aussi bien associative que scolaire. Nous nous appuierons en particulier sur l'approche socio-historique que Jacques Defrance propose pour décrire le processus de délimitation d'un champ des pratiques d'exercice corporel relativement autonome en France à partir de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et ce, principalement *via* l'étude des interactions entre les différents groupes d'acteurs engagés[121]. Les réflexions de Jacques Defrance à propos de cette autonomisation spécifique s'inspirent notamment du chapitre « La conquête de l'autonomie. La phase critique de l'émergence d'un champ »[122], issu de l'ouvrage *Les Règles de l'Art. Genèse et structure du champ littéraire* de Pierre Bourdieu qui décrit comment le champ littéraire français gagne en indépendance au cours du XIX^e^ siècle vis-à-vis du champ étatique. Il faut également citer le texte « Comment peut-on être sportif ? » dans lequel Pierre Bourdieu se demande *« si l'apparition du sport au sens moderne du terme n'est pas corrélative de la constitution d'un champ de pratiques spécifiques, qui est doté de ses enjeux propres, de ses règles propres, et où s'engendre et s'investit toute une culture ou une compétence spécifique »*[123]. Au sujet des « *règles propres* » évoquées ici, relevons que

[121] Defrance Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)…*

[122] Bourdieu Pierre, *Les Règles de l'Art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1992, pp. 75-164.

[123] Tiré de son exposé introductif pour un Congrès international tenu à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) en 1978 : Bourdieu Pierre, « Comment peut-on être sportif ? », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 175.

les pratiques d'exercice corporel engendrent progressivement des cercles associatifs qui leur sont dédiés et qui répondent à un calendrier affranchi des temporalités religieuse et politique. Si ces caractéristiques s'imposent comme des éléments déterminants de la définition des sports modernes, nous verrons qu'elles sont aussi valables dans le contexte des activités de la SFG.

Dans notre ouvrage, nous partirons donc du principe que le développement de la gymnastique en Suisse répond à une structuration complexe située à l'intersection des champs gymnique, politique, militaire, scolaire et scientifique. En ce qui concerne le champ politique, nous serons parfois conduits à adopter une caractérisation plus fine et à parler plutôt de « *champ politico-administratif* », pour emprunter un qualificatif utilisé par André Mach, Thomas David et Felix Bühlmann[124]. Cela sera notamment le cas lorsque nous nous arrêterons sur les relations que la SFG établit progressivement avec deux des trois grandes « *arènes décisionnelles* » helvétiques (administrative, parlementaire, référendaire) isolées par André Mach[125]. D'une part, nous montrerons comment la SFG interagit avec l'arène parlementaire en intégrant des députés (cantonaux et fédéraux) dans son *Vorort*, puis dans les comités d'organisation et d'honneur des fêtes fédérales. D'autre part et surtout, nous analyserons comment la Société fédérale intègre l'arène administrative en obtenant une entrée institutionnelle durable auprès du Conseil fédéral et de son administration et cela, *via* la CFG.

Dans ce système entrecroisé, la SFG s'impose comme un véritable centre de gravité ou « *interchamp* »[126], pour reprendre le concept que Grégory Quin utilise pour caractériser le milieu de l'orthopédie française, à cheval entre le champ gymnique et le champ médical dans la France du XIX^e^ siècle. En d'autres termes, la SFG fait figure de principale interface entre les individus œuvrant à l'interne et à l'externe du champ gymnique et représente un espace perméable où les « *services rendus* »[127] sont faciles à reconvertir dans d'autres champs (politico-administratif notamment), pour adapter la réflexion de Marianne Michaux à propos de l'articulation entre champs littéraire et politique.

---

[124] Mach André, David Thomas, Bühlmann Felix, « La fragilité des liens nationaux. La reconfiguration de l'élite du pouvoir en Suisse, 1980-2010 », *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, vol. 190, 2011, pp. 78-107, ici : p. 81.

[125] Mach André, *Groupes d'intérêt et pouvoir politique*…, p. 47.

[126] Quin Grégory, « Genèse et structure d'un interchamp orthopédique (première moitié du XIX^e^ siècle) : contribution à l'histoire de l'institutionnalisation d'un champ scientifique », *Revue d'histoire des sciences* 2, vol. 64, 2011, pp. 323-347.

[127] Michaux Marianne, « Les libéraux belges dans l'opposition (1870-1878). Crise d'un parti politique et sous-champ littéraire », *ConTEXTES*, vol. 16, 2015, p. 4, en ligne.

Plus précisément, la spécialisation et la stabilisation de l'élite dirigeante de la SFG constitueront une étape importante pour nos réflexions relatives aux théories sur les groupes d'intérêt en Suisse. À partir des travaux de Thomas Busset, Beatrice Schumacher et Diana Le Dinh à propos de la montée de la figure de « l'expert » dans la Suisse de la seconde moitié du XIXe siècle[128], nous montrerons que les maîtres de gymnastique engagés dans le comité central de la SFG s'imposent rapidement comme des experts clés pour la production d'un savoir gymnique et donc comme des référents privilégiés pour le pouvoir politique[129]. Dans ce cadre, les dirigeants de la Société fédérale sont progressivement mobilisés par la Confédération pour répondre à des besoins spécifiques, alors que le contexte international met en exergue la nécessité d'optimiser la formation du citoyen-soldat helvétique.

Comme le rappelle Jacques Defrance, les différents champs structurant le monde social luttent pour gagner en autonomie et établir leur propre logique de fonctionnement, même si leur autonomie « *n'est jamais intégrale, elle est relative, variable dans le temps, inégale selon les régions du champ* »[130]. La SFG, en sa qualité d'interface, représente donc un espace pionnier où documenter les tensions qu'engendrent les premières « *poussées d'autonomisation* »[131] d'un champ des pratiques d'exercice corporel helvétique. Notons que le XIXe siècle est traditionnellement envisagé comme celui de la non-autonomie par excellence des pratiques d'exercice corporel, celles-ci n'y étant envisagées que par le biais d'idéaux supérieurs et collectifs (patriotisme, militarisme, hygiénisme, éducation, etc.) et presque jamais pour elles-mêmes. Dans cette perspective, notre livre s'attachera d'ailleurs à souligner comment la SFG suit surtout une tendance allant vers l'hétéronomie entre le XIXe et le début du XXe siècle et non vers l'autonomie. Nous reprenons ici le propos que Michel Offerlé articule à partir de la pensée bourdieusienne[132], alors que l'affirmation du statut para-étatique de la Société fédérale induit un mouvement allant de l'auto-organisation associative à un développement

[128] Busset Thomas, Schumacher Beatrice, « "L'expert". L'ascension d'une figure de la vérité et du savoir », *Traverse* 2, vol. 8, 2001, pp. 15-26, ici : p. 22 ; Busset Thomas, Le Dinh Diana, « Les enquêtes sociales et l'émergence de l'expertise statistique au XIXe siècle en Suisse », *Traverse* 2, vol. 8, 2001, pp. 57-70, ici : p. 57. Dans une perspective plus contemporaine : Germann Raimund E. (éd.), *Experts et commissions de la Confédération*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1985.

[129] Au sujet de l'importance de l'expertise et de la reconnaissance étatique dans une perspective relative aux groupes d'intérêt : Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt…*, pp. 70-72, 121-125.

[130] Defrance Jacques, « L'autonomisation du champ sportif. (1890-1970) », *Sociologie et sociétés* 1, vol. 27, 1995, pp. 15-31, ici : p. 16.

[131] Defrance Jacques, « L'autonomisation du champ sportif… », p. 19.

[132] Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt…*, p. 66.

institutionnel conditionné par « *une organisation* […] *fournie de l'extérieur* », en l'occurrence par l'État. Ainsi, cette hétéronomisation de la SFG s'illustre à travers la légitimité, le soutien (subsides) et les mandats (consultatifs et exécutifs) conséquents que la Confédération confie à la Société fédérale et qui prennent progressivement une place importante dans sa gouvernance, ses finances et son discours institutionnel. De plus, nous insisterons sur le caractère très politisé de la SFG, même si ses dirigeants s'emploient régulièrement à marteler le contraire. Nous verrons qu'une véritable « *politique de l'apolitisme* »[133], pour citer encore une fois Jacques Defrance, filtre du discours institutionnel de la Société fédérale, que cela soit durant les décennies suivant 1848 afin de masquer la culture politique résolument libérale-radicale de l'association et tenter de rallier les régions catholiques-conservatrices, ou au début du XX^e^ siècle, quand la SFG – désormais un relais du bloc bourgeois-paysan[134] – brandit les arguments de l'apolitisme en réaction à l'affirmation de la gymnastique socialiste. Toutefois, des poussées d'autonomisation se manifestent au sein de la SFG dès la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Il est vrai que des voix s'élèvent dans certaines régions de cet interchamp qu'est la Société fédérale à la fois pour dénoncer une ingérence trop forte de la Confédération et du Département militaire fédéral (DMF) dans le fonctionnement de la gymnastique associative et donc pour revendiquer plus d'indépendance. Des gymnastes pointent aussi l'influence majeure de l'école et des théoriciens dans leur pratique associative, les maîtres de gymnastique faisant main basse sur la gouvernance de la SFG à partir du début des années 1870, quand la Société fédérale abandonne le *Vorort* au profit d'un Comité central permanent[135]. Enfin, la question de la « sportivisation » de la gymnastique, qui suscite des débats à partir de la fin du XIX^e^ siècle au sujet de la place de la compétition et de la remise de prix durant les fêtes, ébranle le statut para-étatique de la SFG, sa gouvernance devant réagir afin de préserver la symbolique collective socialement utile et militaro-patriotique des pratiques d'exercice corporel qu'elle promeut.

Dans une autre perspective, la légitimité grandissante des professionnels de la gymnastique prenant la tête de la SFG, une fois l'avènement du Comité central stabilisé, peut être envisagée comme le signe d'une première forme de ce que nous définissons comme une « *autonomisation technique* » du champ helvétique des pratiques d'exercice corporel, et cela, même si la

[133] Defrance Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix* 50, vol. 13, 2000, pp. 13-27.
[134] Le concept du « bloc bourgeois-paysan » est défini et référencé dans le Chapitre 5.
[135] Pour une description détaillée de l'évolution de la structure institutionnelle de la SFG, voir le Chapitre 1.

montée en expertise de la tête de la SFG va de pair avec le développement d'un rapport très serré, voire de dépendance, de l'association avec l'État (hétéronomisation). À ce titre, le propos de Luc Boltanski sur les liens entre réduction de la surface sociale et autonomie se prête bien au phénomène de légitimation *via* l'unique expertise gymnique et non plus par l'occupation de positions de pouvoir multiples (politiques ou autres) que nous mettrons en évidence :

« *Tout se passe comme si la surface sociale des individus qui occupent une position dominante dans un champ déterminé, ou, si l'on préfère, leur aptitude à occuper des positions de pouvoir dans d'autres champs, était fonction du degré d'autonomie dont dispose ce champ. En effet, plus un champ est autonome, moins les détenteurs du* pouvoir local *disposent* […] *d'une surface sociale et d'un pouvoir général étendu ; inversement, moins un champ est autonome, plus l'occupation de positions de pouvoir dans ce champ inclut l'occupation de positions de pouvoir dans d'autres champs, l'accroissement du pouvoir local étant ici corrélatif (comme c'est le cas dans le champ politique) d'une augmentation de la surface sociale et du pouvoir général.* »[136]

La modélisation du champ et des sous-champs de la gymnastique helvétique et de ses diverses intersections que nous présenterons dans ce livre repose principalement sur une prosopographie des individus passant par la gouvernance de la Société fédérale entre 1848 et 1914. Ainsi, nos analyses biographiques permettront de mettre en lumière les structures sociales et les ramifications politico-administratives et institutionnelles présentes dans notre échantillon d'individus et de documenter ainsi l'évolution du fonctionnement de « l'institution SFG »[137]. Dans notre cadre, certains dirigeants de la Société fédérale seront envisagés comme les représentants d'une « élite gymnique » helvétique ou, autrement dit, comme une minorité jouissant à un moment spécifique d'un statut politique lui permettant de pénétrer la gouvernance de la SFG ou ayant acquis un savoir gymnique assez conséquent pour faire autorité auprès de la Confédération dans le domaine spécifique de la gymnastique[138]. Nous accorderons donc beaucoup d'attention à l'évolution

[136] Boltanski Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie* 1, vol. 14, 1973, pp. 3-26, ici : p. 12.
[137] Dans la lignée du propos de : Lemercier Claire, Picard Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in : Rollet Laurent, Nabonnand Philippe (éd.), *Les uns et les autres… Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2012, pp. 616-617.
[138] Nous établissons cette définition spécifique à partir des considérations de : Genieys William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique* 1, vol. 56, 2006, pp. 121-131.

du multipositionnement au sein de notre échantillon qui veut que, plus nombreuses sont les positions de pouvoir occupées par un individu dans plusieurs champs simultanément ou de manière consécutive, plus grande est la surface sociale de cet individu.

Précisions méthodologiques

D'un point de vue pratique, les analyses présentées dans cet ouvrage relèveront d'une méthode historique classique caractérisée par la lecture d'un panel conséquent de documents produits dans le giron de la SFG durant la seconde moitié du XIXe et le début du XXe siècle, un procédé qui permettra de faire ressortir non seulement les principaux éléments de langage propres à la culture politique et à la doctrine officielle de l'association mais aussi des informations sur sa structuration institutionnelle et la composition sociale, la taille et l'évolution de ses effectifs. Notons que l'accès aux données brutes de vastes études statistiques menées à l'interne par la SFG – nous parlons ici de tableaux de première main (nombre de membres, professions, âges, localisations des sections, etc.) encore non traités et publiés par l'association – a permis d'établir des séries statistiques, des graphiques et des cartes.

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, certaines de nos analyses relatives à l'histoire sociale des institutions et du politique s'appuieront sur la méthode prosopographique (biographie collective)[139]. Pour ce faire, nous avons isolé des échantillons d'individus qui officient à la tête de la SFG entre 1848 et 1914 (présidents, vice-présidents, secrétaires, trésoriers et membres simples) en nous concentrant particulièrement sur les mandats associatifs et politiques qu'ils exercent[140]. Nous avons aussi retenu d'autres informations (investissements dans des associations économiques, philanthropiques, compagnies de chemins de fer, etc.) à côté d'éléments biographiques de base (date de naissance, du décès, origine, profession, etc.). Dans ce cadre, nous nous sommes fondés dans un premier temps sur des listes décrivant la composition de la gouvernance de la SFG au fil du temps telles que publiées dans les ouvrages anniversaires[141].

[139] Pour une définition de la prosopographie, voir notamment : Charle Christophe, *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 94.

[140] Pour plus de détails sur la construction de notre échantillon, voir les sous-chapitres 4.1.1. à 4.1.3. du Chapitre 4 du présent ouvrage.

[141] Notamment dans : Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique*, Bienne, A. Schuler, 1882, Annexe 1, pp. 109-127 ; Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, Beilage 6.

Dans un second temps, nous nous sommes référés aux en-têtes des procès-verbaux des *Vorort* et du Comité permanent de l'association qui, pour chaque séance, indiquent les membres présents et précisent parfois leur profession et leur fonction politique, si elle existe. Une fois ces deux étapes franchies, nous avons établi des fiches biographiques pour chaque individu documenté. Ces fiches ont été collectées à l'aide du Logiciel *FileMaker Pro* et sont aujourd'hui intégrées à la Base de données de l'Observatoire des élites suisses (OBELIS) qui compte plus de 40 000 entrées sur les élites politiques, économiques, administratives et académiques helvétiques[142]. Pour documenter la biographie des individus listés dans les livres anniversaires et les procès-verbaux, nous avons utilisé en majorité des nécrologies de dirigeants publiées dans les journaux gymniques. Nous en avons effectué une revue spécifique à rebours : des années 1950 au dernier tiers du XIX^e^ siècle afin de prélever un maximum de nécrologies rédigées après le décès d'un membre de la gouvernance de la SFG ayant été actif entre 1848 et 1914. Nous avons aussi utilisé des biographies trouvées dans les livres anniversaires de sociétés cantonales et de sections locales de gymnastique.

Les archives de la gymnastique en Suisse et au-delà : associations, État, presse et iconographie

S'agissant des sources, les analyses menées dans cet ouvrage s'appuieront principalement sur un corpus relatif aux différents champs et sous-champs précédemment exposés. Nous pensons à la gymnastique associative (SFG, sociétés cantonales et sections locales) et scolaire (notamment *via* la CFG et la SSMG), ainsi qu'à la politique fédérale : en particulier *via* le Conseil fédéral (CF), le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département militaire fédéral (DMF). Précisons que nous avons réuni des documents à des échelles multiples : de l'international au local (communal) en passant par le fédéral et le cantonal.

Hébergées aux Archives cantonales argoviennes (ACA), les archives institutionnelles de la SFG constituent le pilier central de ce livre. Une simple revue des documents produits dans le giron de la Société fédérale pour la seconde moitié du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle permet de prendre toute la mesure de l'importance attribuée alors par les gymnastes aux données écrites

[142] Base de données OBELIS, en ligne.

et chiffrées. À travers une démarche digne de la formule « *la politique des grands nombres* »[143] qu'Alain Desrosière utilise pour qualifier le rôle capital du développement de la statistique étatique dans l'unification des États-nations en construction, les gymnastes helvétiques produisent une quantité significative de données en vue d'administrer au mieux la jeune SFG et d'en optimiser le développement, la volonté étant aussi d'asseoir la légitimité de la Société fédérale auprès de la Confédération à coups de rapports et de chiffres. De plus, il s'agit de fournir des indications pour planifier le montant des subsides fédéraux annuels, une fois ceux-ci définis sur la base d'un calcul d'effectifs.

Outre l'abondance des statistiques, la gymnastique associative helvétique témoigne d'une forte culture du procès-verbal. Chaque assemblée de gymnastes ou presque donne lieu à des traces écrites. Celles-ci constitueront un matériel précieux pour documenter les processus internes de décisions et les grands enjeux institutionnels, pour identifier les individus qui composent les gouvernances successives et pour étudier l'évolution de la structure du pouvoir. Durant la période *Vorort*, les procès-verbaux sont rédigés en allemand ou en français en fonction de la localisation de la fête annuelle (une seule fois en italien, lors de la fête fédérale de 1868 à Bellinzone). Durant la période du Comité central permanent, la langue dépend de la provenance du secrétaire, mais les documents restent majoritairement écrits en allemand.

Véritables boussoles institutionnelles, les statuts de la SFG sont régulièrement modifiés et réédités durant la période étudiée. Nous utiliserons donc surtout ces documents pour baliser l'évolution de la doctrine officielle de la Société fédérale (en particulier ses buts toujours verbalisés à l'article 1), de sa structure et de son fonctionnement.

Les rapports d'activité périodiques de la SFG représentent un autre type de documents produits à l'interne de l'association qui seront tout à fait centraux pour nos réflexions. Imprimés entre 1848 et 1891 sous la forme de petits fascicules dépassant parfois 50 pages (généralement dans une version double, en allemand et en français), ils deviennent au tournant du siècle des comptes rendus beaucoup plus succincts publiés dans les organes officiels. Jusqu'en 1891, ces imprimés offrent un riche aperçu de la vie associative de la Société fédérale, en plus de fournir un nombre important d'informations quantitatives (nombre de membres, finances, etc.). Durant la période *Vorort*, les rapports d'activité contiennent des résumés des assemblées générales et surtout des compilations de sous-rapports produits par les sections membres,

[143] Desrosiere Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte & Syros, 1993, pp. 16-17.

ce dernier élément donnant un accès direct à la gymnastique associative à l'échelle locale dans diverses parties de la Suisse. Notons que la correspondance des *Vorort* et du Comité central permanent est aussi très utile, en particulier pour travailler à l'échelle internationale : les échanges épistolaires fournissent de nombreuses informations de première main sur les relations entre les diverses fédérations gymniques européennes et la Société fédérale.

Si les archives institutionnelles de la SFG représentent notre principal terrain d'investigation, nous mobiliserons les mêmes types de documents aux échelles des sections locales – en particulier ceux des sections de Vevey, dite « *Ancienne* » (1855, VA, adresse privée) et de Stans (1886, basés aux Archives cantonales nidwaldiennes, ACN) – et surtout des sociétés cantonales, en particulier les archives des associations vaudoise (SCVG, 1858, conservées aux Archives cantonales vaudoises, ACV) et neuchâteloise (SCNG, 1874, basées à Cernier, adresse privée). Précisons que les ACV réunissent aussi nombre de documents concernant l'organisation des fêtes fédérales de gymnastique et cela en particulier pour l'édition de 1909 tenue à Lausanne (fonds d'archives complet du comité d'organisation), un élément qui nous permettra de procéder à des études de cas et d'augmenter le niveau de détail de certaines analyses. Les réflexions sur les fêtes seront encore complétées par des sources identifiées à la suite d'un dépouillement mené dans les fonds communaux des Archives de la Ville de Lausanne (AVL). Pour rester dans un contexte lausannois, certains courriers retrouvés aux Archives du Centre d'études olympiques (ACEO) seront précieux pour illustrer les liens paradoxaux entre les milieux gymniques de l'époque (suisse et européen) et l'avènement de l'olympisme moderne.

Les livres anniversaires publiés à l'interne par la SFG et les plaquettes analogues produites par les sociétés cantonales et les sections locales doivent être considérés comme des sources à part entière, tant leur ton orienté en dit long sur le discours institutionnel et la culture politique des gymnastes – le livre du bicentenaire de la fête fédérale faisant cependant figure d'exception, avec une direction éditoriale menée par l'historien Maximilian Triet[144]. Les publications en question fournissent aussi des informations factuelles, telles des listes de membres fondateurs, des biographies étoffées de dirigeants et des indications chronologiques et spatiales (dates de fondations de sections, localisation, etc.). Nous avons pu consulter la majorité de ces documents au

[144] Triet Maximilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national*, Olten, Weltbild Verlag, 2002.

siège bernois de l'Association pour la valorisation des archives et de l'histoire des sports (AvaHs), une institution qui a notamment sauvé les ouvrages de la bibliothèque de la SFG après la faillite du Musée du sport suisse à Bâle en 2018.

Pour rester dans le domaine des archives institutionnelles, nous serons régulièrement amenés à étudier la forte imbrication entre la gymnastique associative et les jeux nationaux dans la Suisse du XIXe et du début du XXe siècle. Dans ce contexte, nous mobiliserons des documents issus des fonds de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS, 1895) localisés à Ersigen (BE, adresse privée). Plus ponctuellement, nous ferons de même avec les premiers procès-verbaux de la SSMG (Bürglen, UR, adresse privée).

En parallèle des archives institutionnelles, la presse spécialisée représente le second grand volet documentaire du champ gymnique suisse. Nous pensons en particulier aux différents organes officiels de la SFG déclinés en plusieurs langues à partir de 1859 et entrant parfois en concurrence avant de fusionner. Dans notre ouvrage, nous nous appuierons surtout sur les organes alémaniques et romands de la SFG, des différentes versions de la *Schweizerische Turnzeitung* (1858) au *Gymnaste suisse* (1888) en passant par *La Gymnastique* (1882) et *Le Gymnaste* (1859). Nous citerons aussi (plus rarement) le journal *Monatsblätter für das Schulturnen* (1889), organe officiel de la SSMG. Ces titres sont tous compilés à la Bibliothèque nationale suisse (BN, Berne) avec plus ou moins de complétude. Quand il sera possible de le faire, nous comblerons les lacunes des recueils annuels de la BN avec la bibliothèque de l'AvaHs qui compte notamment un grand nombre de numéros de la *Schweizerische Turnzeitung*. Outre la presse spécialisée, la BN compte plusieurs fonds relatifs aux fêtes fédérales de gymnastique (documentation officielle : programmes, livrets de fête, recensements de discours, etc.) et ce, dès les années 1840, ainsi que de nombreux imprimés d'époque sur la pratique gymnique.

Si les journaux spécialisés, en tant qu'organes officiels, fournissent beaucoup d'informations institutionnelles sur la SFG (extraits de procès-verbaux, convocations à des assemblées, ordres du jour, etc.), des lettres ouvertes et des articles de fond y sont aussi publiés. En leur propre nom ou dissimulés derrière l'anonymat ou le pseudonymat, les gymnastes y affichent un ton beaucoup moins neutre que celui des communications officielles et des procès-verbaux. En cela, la presse spécialisée représente l'espace discursif privilégié pour la cristallisation des conflits internes au champ gymnique. Ce type d'articles est donc particulièrement important, même s'il se révèle

parfois difficile de définir qui écrit et au nom de quoi. À noter que l'autre grand apport de la presse gymnique concerne l'aspect biographique. Les nécrologies publiées dans les organes officiels à la suite du décès d'un dirigeant nous ont été très précieuses dans le cadre de notre prosopographie. Les informations fournies vont d'éléments biographiques basiques (année/lieu de naissance/date du décès, profession, etc.) à la nature et au nombre de mandats effectués dans le champ gymnique. Quand ils existent, les mandats issus d'autres champs (politique, scolaire, militaire et scientifique) figurent dans les nécrologies. Notons encore que nous avons laissé de côté les articles relevant purement de la structuration d'une technique du corps *via* la pratique gymnique, ces questions techniques et méthodologiques n'étant pas centrales pour nos réflexions.

Dans le cadre de certaines de nos analyses, nous nous fonderons aussi sur des comptes rendus rédigés par des gymnastes et publiés dans les organes officiels à la suite d'une participation à une fête (locale, cantonale ou fédérale). Écrits à la première ou à la troisième personne, ces textes prennent parfois la forme de véritables récits de voyage à travers la Suisse et se montrent très utiles pour mettre en relief les sources institutionnelles en captant une autre représentation de la pratique, celle du gymnaste ordinaire. Ces publications offrent aussi des possibilités quant à l'étude de la présence fuyante des femmes dans le giron de la gymnastique associative avant les années 1890.

Nos recherches dans les journaux gymniques suisses ont été complétées par une lecture extensive du *Gymnaste* français, organe officiel de l'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF) publié à partir de 1873 et compilé dans son intégralité à Paris au siège de la Fédération française de gymnastique (FFGym). Cette démarche a été fondamentale pour glaner des informations sur le développement européen de la gymnastique associative au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle et permettra notamment d'analyser la perception du modèle gymnique suisse du point de vue de l'étranger. Dans cette même perspective, des documents trouvés à la Bibliothèque nationale française (François Mitterrand, BNF) seront aussi utiles[145].

Notons que la presse généraliste helvétique fournit également des éléments factuels et biographiques. Elle nous donnera en plus l'occasion de capter la perception de la gymnastique dans la société suisse dans un spectre politique et social le plus large possible, cette perception étant parfois très négative comme les presses conservatrice et anarchiste le montrent (en particulier

[145] Nous citons aussi à de rares occasions la *Deutsche Turnzeitung*, disponible en ligne sur la plateforme de la *Deutsche Sporthochschule Köln*.

les journaux *La Liberté* et *Le Réveil socialiste anarchiste*)[146], voire parfois burlesque et satirique, en témoignent les pages du *Nebelspalter*[147].

Plusieurs fonds des Archives fédérales (AF) nous serviront à documenter les intersections entre les champs gymnique, politique et scolaire, en particulier les procès-verbaux de la CFG et la correspondance entre la gouvernance de la SFG, le CF, le DFI et le DMF dans le cadre du développement para-étatique de la Société fédérale. Nous appuyant sur la *Feuille fédérale* et des *Rapports de gestion du Conseil fédéral*[148], nous utiliserons des extraits et des comptes rendus des débats décisionnels des Chambres fédérales et du CF à propos de la gymnastique. Trouvée aux AF, une importante correspondance entre la gouvernance de la *Grütliturnverein* (GTV), le DMF et la CFG nous permettra de reconstituer en détail le schisme qui apparaît à partir des années 1900 entre les gymnastes grütléens et la SFG. À noter que les AF sont aussi précieuses pour investiguer le développement de la gymnastique associative helvétique à l'international, en particulier dans le cadre de la diaspora qui fait parvenir aux autorités (notamment *via* les consulats suisses à l'étranger) des documents relatifs à la constitution de sections, à l'organisation de fêtes et à des demandes de soutien financier.

Notons que des analyses iconographiques viendront ponctuellement illustrer notre propos. Si des travaux historiques sur les fêtes fédérales en tant que sujets des grands noms de la peinture nationale existent déjà[149], nous nous concentrerons pour notre part sur des matériaux ordinaires, produits le plus souvent par les associations, à l'exemple des affiches de fêtes et des couvertures de programmes et d'ouvrages anniversaires qui mobilisent toute une gamme de poncifs graphiques. De plus, nous utiliserons parfois des photographies que l'on commence à trouver dans les sphères de la gymnastique associative helvétique à partir des années 1890. Nous analyserons également plusieurs illustrations publiées dans le *Nebelspalter*, le journal humoristico-satirique accordant une place notable à la pratique à partir des années 1880.

Dans le cadre de la préparation de nos réflexions sur les liens entre la gymnastique et le cyclisme, il nous est apparu compliqué de trouver des sources institutionnelles de première main sur le développement de la pratique cycliste en Suisse dont l'historiographie actuelle est d'ailleurs relativement

[146] Principalement *via* les plateformes en ligne *Letempsarchives.ch* et *E-newspaperarchives.ch*.
[147] Consultable sur la plateforme en ligne *E-Periodica.*
[148] Consultables sur la plateforme en ligne des Archives fédérales.
[149] Wakil Leïla, Baudoui Remi, «Corps noueux, corps héroïques. En quête du muscle viril dans la peinture nationale du XIXe siècle»…

sommaire pour la fin du XIXe et le début du XXe siècle (excepté sur le versant économique)[150]. Si plusieurs fédérations régionales et nationales[151] de cyclisme sont fondées dans le pays durant le dernier tiers du XIXe siècle, leurs archives semblent avoir été mal conservées[152], voire, dans certains cas, jetées à la suite de fusions associatives[153]. On peut aussi supposer que les cyclistes, du moins dans certaines associations, n'affichent pas tout d'abord le même zèle archivistique et bureaucratique que les gymnastes.

Nous mobiliserons donc majoritairement la presse cycliste nationale de l'époque. À l'image de la gymnastique, ces journaux spécialisés fournissent beaucoup de comptes rendus institutionnels en tant qu'organes officiels associatifs. Ceci permet de pallier en partie l'absence d'archives de première main. Notons que ces imprimés contiennent aussi de nombreux articles de fond qui seront précieux pour nos réflexions. Nous nous baserons principalement sur les titres suivants, compilés à la BN : le *Schweizerische Velosport* (1891) et sa partie française *Le Vélosport* paraissant dès 1892. Ces journaux sont les organes de la *Schweizerische Velozipedisten Bund* (SVB, 1883) répondant à l'appellation *Schweizerischer Radfahrer Bund* (SRB) à partir de 1908. Nous utiliserons aussi le journal genevois *La Pédale* (1893), notamment l'organe de

[150] Pour cette période, on citera toutefois : Dysli Walter, *Une histoire sociale de la bicyclette à Genève de 1890 à 1914*, Université de Genève, mémoire de licence, 1985 ; Maria Merki Christophe, « Sociétés sportives et développement de l'automobilisme (1898-1930) », in : Jaccoud Christophe, Tissot Laurent, Pedrazzini Yves (éd.), *Sport en Suisse. Traditions, transitions et transformations*, Lausanne, Antipodes, 2000, pp. 45-74 ; Meyer Benedikt, *Vorwärts rückwärts : zur Geschichte des Fahrradfahrens in der Schweiz*, Nordhausen, T. Bautz, 2014 ; Testuz Patrick, *Le cyclisme autrefois à Genève*, Trélex, L'Album du sport, 2020 ; Mayencourt Gil, « Les débuts du Touring Club Suisse à Genève : le tourisme vélocipédique et la mobilité cycliste à l'aune de l'entreprise privée et publique (1896-1920) », in : Busset Thomas, Tissot Laurent (éd.), *Sports et entreprises. La performance en jeu*, Neuchatel, CIES, 2020, pp. 44-59 ; Mayencourt Gil, « Les premiers développements du cyclisme en Suisse. Fossé linguistique chez les promoteurs et conflit entre intérêts sportivo-économiques et éthique touristique », in : Mayencourt Gil, Cala Sébastien, Amacher-Hoppler Anna, Hauser Claude (éd.), *Pouvoir et emprise du sport. Pour une histoire croisée du tourisme et du sport depuis le XIXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2024, pp. 295-316. Pour une histoire économique des premiers développements du cyclisme helvétique : Cortat Alain, *Condor : cycles, motocycles et construction mécanique 1890-1980. Innovation, diversification et profits*, Neuchâtel, Alphil, 1998 ; Gogniat Jérôme, « L'invention du Tour de Suisse (1933), une vitrine nationale pour les marques de cycles jurasiennes », in : Busset Thomas, Jucker Michael, Koller Christian (éd.), *Histoire du sport en Suisse : État des lieux et perspectives…*, pp. 155-173 ; Gogniat Jérôme, « Quand l'aventure, le sport et l'exploit symbolisent l'innovation technique. Discours publicitaires et pratiques d'entreprises de l'Arc jurassien suisse au XXe siècle », in : Busset Thomas, Tissot Laurent (éd.), *Sports et entreprises. La performance en jeu…*, pp. 75-86.

[151] Dans les faits, celles-ci ne sont que régionales : elles sont très polarisées sur le plan linguistique entre Alémaniques et Romands et sur le plan idéologique entre compétition et tourisme, voir le Chapitre 5.

[152] À l'exception de la *Schweizerischer Velozipedisten Bund* (SRB/SRB, aujourd'hui *Swiss Cycling*) qui présente des archives institutionnelles, mais seulement à partir du début du XXe siècle.

[153] Comme c'est le cas de celles de l'Union cycliste suisse (1897) au moment où l'association fusionne avec la SRB en 1996.

l'Union vélocipédique genevoise (1891) et de l'Union cycliste suisse (1897)[154], compilé à la Bibliothèque universitaire de Genève (Bastions, BUB). Notons que ce que nous identifions comme le premier imprimé périodique helvétique dédié à la vélocipédie n'est autre qu'une rubrique publiée entre 1884 et 1887 dans le journal *La Gymnastique* en tant qu'extension.

De la carte au territoire

Notre ouvrage s'articule en deux parties chronologiques. La première couvre trois chapitres, la seconde deux chapitres. Notons que les temporalités respectives de ces parties sont partiellement superposées. Ainsi, notre développement présente deux grands mouvements : de 1853 à 1887 (partie 1) et de 1862 à 1914 (partie 2).

Pouvant être défini comme le temps des luttes internes pour la SFG, le premier mouvement mettra en parallèle la fabrique culturelle et institutionnelle d'une gymnastique suisse avec les paradoxes et les fractures de l'État fédéral de 1848. Nous pensons notamment à certaines dynamiques transnationales et internationales déterminantes et à la complexité politique, culturelle et sociale du territoire helvétique.

Le second mouvement soulignera la montée en puissance de la SFG. Progressivement restructurée à l'échelle nationale, l'association voit sa légitimité para-étatique pleinement consacrée au début du XX^e^ siècle. Le développement des sports et de la gymnastique affinitaire socialiste marque cependant l'éclosion des luttes externes pour la Société fédérale. La fourchette 1862-1914 connaît en plus l'émergence d'une singulière dialectique entre tradition et modernité dans le champ suisse des pratiques d'exercice corporel, allant bien au-delà de l'opposition pure et simple.

Intitulée « Vers une Société de gymnastique véritablement fédérale (1853-1887) », notre première partie présentera une approche principalement culturelle. À ce titre, sa borne initiale (1853) correspond aux débuts des démarches officielles entamées par les idéologues de la SFG pour valoriser les jeux alpestres dans le programme des fêtes fédérales de gymnastique et cela, par la création d'une catégorie disciplinaire intitulée « exercices

[154] Malgré son intitulé national, l'Union cycliste suisse est une association presque exclusivement romande et s'occupe uniquement des compétitions professionnelles en Suisse. Elle s'institue comme la grande rivale de la très alémanique SVB/SRB ; voir le Chapitre 5.

nationaux ». Nous envisagerons ce jalon comme la première brique de la fabrique culturelle, mais aussi institutionnelle, d'une gymnastique suisse. Nous verrons toutefois que le processus connaît un élan antérieur, le fait d'arrêter ses débuts à une date précise étant forcément réducteur.

En ouverture de cette première partie, nous proposerons d'abord un chapitre transversal (Chapitre 1) sur les plans thématique et chronologique. Son but sera de fournir des analyses générales et des assises contextuelles pour la bonne compréhension des développements qui suivront. Dans ce cadre, nous commencerons par brosser la structuration de la gymnastique helvétique sur le temps long (1.1.). Nous aborderons ensuite l'évolution de la gymnastique associative dans l'espace helvétique par le biais de l'implantation spatiale des sections et de la sociologie des pratiquants (1.2.). Enfin, nous présenterons de manière synthétique et globale le fonctionnement institutionnel de la SFG, sa structure et ses liens avec la Confédération (1.3.).

Le Chapitre 2 fournira quant à lui, dans un premier temps (2.1.), une analyse en termes de représentation (à travers le discours surtout) de la fonction patriotique et républicaine de la SFG durant les décennies qui suivent 1848. Dans un second temps (2.2.), nous analyserons le projet sociétal que les dirigeants de la SFG conceptualisent pour les habitantes et les habitants du jeune État fédéral, entre formation du soldat et renforcement du corps et de l'esprit de la population nationale au sens large. À ce propos, nous nous emploierons à mettre en perspective la doctrine officielle avec une histoire par le bas reposant sur le point de vue des gymnastes ordinaires tout en questionnant l'invisibilisation des femmes dans le giron de la gymnastique associative avant les années 1890. Dans un troisième temps (2.3.), nous replacerons la fabrique culturelle et institutionnelle de la gymnastique suisse sur la carte de l'Europe et de l'Occident, en particulier sur celle de la côte Est des États-Unis pour ce dernier. Dans un singulier mouvement d'import-export, nous verrons alors comment le *Turnen* importé dans l'espace helvétique au début du XIX^e^ siècle est « helvétisé » au sein de la SFG à partir des années 1850 pour être ensuite exporté dans la diaspora suisse durant le dernier tiers du XIX^e^ siècle, alors que le modèle gymnique helvétique s'impose à l'international *via* les fêtes fédérales.

Le Chapitre 3 portera en grande partie sur les années 1880, une période particulièrement mouvementée pour la SFG. Dans ce contexte, notre propos visera à montrer comment les grandes vues militaro-patriotiques de la Société fédérale exposées dans le Chapitre 2 se heurtent à l'hétérogénéité politique, culturelle et sociale de la Suisse moderne. Premièrement (3.1.), nous nous

intéresserons à l'absence des paysans dans les effectifs de la SFG et à l'hermétisme de longue durée des régions catholiques-conservatrices, sans oublier les tensions linguistiques entre gymnastes romands et alémaniques. Deuxièmement (3.2.), nous nous arrêterons sur la question de la militarisation de la gymnastique associative. Très polarisé sur le plan linguistique, ce débat houleux couvre l'ensemble de la décennie 1880-1889 et débouche sur l'abandon du projet d'une instruction préparatoire au service militaire donnée directement dans les sections de la Société fédérale. Troisièmement (3.3.), l'importance de la problématique du fédéralisme dans le cadre du développement de la SFG sera thématisée : de la fondation des premières sociétés cantonales à leur intégration fédérale compliquée (en particulier pour les cantons romands) en passant par la concurrence entre fêtes cantonales et fédérales.

Le terme du Chapitre 3 sera marqué par la modification des statuts de la SFG en 1887, un changement de paradigme qui constitue le point d'équilibre de la chronologie de cet ouvrage. Cette refonte statutaire entraîne l'intégration progressive des sociétés cantonales de gymnastique dans le giron institutionnel fédéral et permet à la SFG de capter un nombre conséquent de sections jusque-là non affiliées. Ainsi, à partir de 1887, l'association devient une « Société vraiment fédérale » – sur le plan structurel du moins – et tend vers l'idéal de ses pères fondateurs. Les effectifs grossis et la meilleure représentativité nationale issus de la refonte de 1887 sont également importants pour la légitimation de la SFG auprès de la Confédération. Toutefois, ce processus de para-étatisation se construit en plusieurs étapes qui ont pour origine temporelle les années 1860, d'où la nécessité de revenir en arrière sur le plan chronologique au moment d'entrer dans le second mouvement du présent ouvrage.

Intitulée « Entre consécration para-étatique et montée de la concurrence et du conservatisme (1862-1914) », notre deuxième partie se situera à la croisée entre l'histoire sociale et culturelle. Sa borne initiale (1862) correspond à la première demande de subside effectuée par la SFG auprès des Autorités fédérales. Même si cette requête est refusée, nous l'envisagerons comme un jalon de départ pour le développement de la relation entre la gymnastique associative et l'État, couple qui sera au centre d'une partie conséquente des réflexions menées dans cette seconde partie.

Le Chapitre 4 portera sur le profil des dirigeants de la SFG et sur leurs interactions avec le champ politico-administratif. Dans un premier temps (4.1.), il s'agira de revenir aux années 1860-1870 en montrant comment les *Vorort* annuels de la Société fédérale, largement noyautés par des hommes

politiques issus de l'arène parlementaire helvétique (cantonale et fédérale), font place à une gouvernance experte constituée de maîtres de gymnastique qui jouent paradoxalement un rôle central dans le renforcement de la légitimité politique de l'association. Dans un deuxième temps (4.2.), le chapitre traitera de la gymnastique scolaire et de la mise en œuvre de l'instruction préparatoire à l'aube du XX^e^ siècle dans le contexte de la loi sur la nouvelle organisation militaire (1907), les versants actuellement les plus étudiés par l'historiographie abordant la SFG. Dans ce contexte, l'originalité de notre démarche sera de montrer comment la dimension para-étatique de la Société fédérale met plusieurs décennies à s'imposer et relève surtout d'un numéro d'équilibriste pour les dirigeants de l'association qui doivent « jongler » avec la sensibilité divergente de leur base, de la Confédération et des autres acteurs institutionnels du champ gymnique (CFG et SSMG).

Le Chapitre 5 aura pour temporalité la Belle Époque (années 1890-1914). Son fil rouge sera la dialectique entre tradition et modernité (opposition et superposition) qui se manifeste alors dans le champ suisse des pratiques d'exercice corporel au sens large, mais aussi à l'interne de la SFG. En phase d'être consacrée sur le plan para-étatique, l'association est désormais proche idéologiquement du bloc bourgeois-paysan, ses dirigeants entamant d'ailleurs un net virage conservateur à partir de la dernière décennie du XIX^e^ siècle. Premièrement (5.1.), nous nous intéresserons au positionnement de la Société fédérale face à l'essor des sports modernes en Suisse et aux dynamiques internationales qui supportent ce processus. Dans une volonté de dépasser le paradigme « gymnastique *versus* sports modernes », nous montrerons aussi que la gymnastique associative est, sous bien des aspects, sportivisée de manière précoce et comment ses usages et sa doctrine influencent directement le développement de certains sports dans le pays (en particulier le cyclisme). Deuxièmement (5.2.), nous nous concentrerons sur les jeux nationaux pour lesquels les élites gymniques helvétiques contribuent à créer une association (AFLS) et des fêtes fédérales spécifiques en 1895 dans une optique de muséification et une dynamique préfigurant, d'une certaine manière, l'avènement du bloc bourgeois-paysan en Suisse. Du fait de leur charge traditionnelle et nationale, ces pratiques deviennent des symboles à préserver dans la Suisse touristique et cosmopolite de la Belle Époque avide de folklore, de spectacles et de sports – la lutte à la culotte ne faisant pas exception à ces dynamiques de marchandisation et de sportivisation. Troisièmement (5.3.), nous verrons comment la fabrique d'une gymnastique nationale helvétique se mue progressivement en une fabrique du nationalisme au sens propre. À partir des années 1900, la tête de la SFG dénonce l'antipatriotisme des gymnastes

ouvriers du Grütli et fait une promotion de plus en plus ardente d'un idéal gymnique national, bourgeois, fraternel et viril. Parallèlement, la biologisation de la gymnastique à des fins eugénistes, liée à l'entrée en jeu des scientifiques dans le champ gymnique, devient de plus en plus effective. Elle s'opère en particulier dans le contexte des débuts de la pratique associative féminine, mais aussi dans le cadre des Expositions nationales de 1896 (Genève) et 1914 (Berne), événements donnant lieu à des prises de mesures anthropométriques dans les effectifs gymniques masculins.

Le premier conflit mondial marquera notre point final. Il représente une borne traditionnelle pour les travaux comme le nôtre à cheval entre les XIX^e^ et XX^e^ siècles, le contexte historique de la Suisse entre 1914 et 1918 étant très spécifique et supposant des changements politiques et sociaux majeurs. Au-delà de ce constat pratique, l'année 1914 peut être envisagée comme la cristallisation du tournant conservateur de la SFG, les sections grütléennes (socialistes) décidant de s'en retirer à la suite d'une assemblée car jugeant ne plus pouvoir faire partie d'une association faîtière considérée comme ouvertement bourgeoise. De plus, notons que le hasard du calendrier de l'année 1914 nous fournira un symbole fort pour clore nos réflexions : alors que la SFG vante les bienfaits d'une gymnastique nationale et hygiénique pour une Suisse virile tout en muscles et en armes au début de l'été à l'Exposition de Berne, de nombreux gymnastes membres de la Société fédérale sont appelés aux frontières à partir du 3 août à la suite de la mobilisation générale ordonnée par le CF. Encore une fois, le discours est confronté à la réalité, la carte rattrapée par le territoire.

Première partie
1853-1887

Vers une Société de gymnastique véritablement fédérale

« Et puis nous voilà inscrits à la Société de gymnastique. Père préside le Comité, il organise les rassemblements cantonaux, avec drapeaux, fanfares, concours et tirages au sort. Le dimanche de la fête, pendant les discours (souvent père est au micro, ayant deux feuilles dans la poche, celle pour le soleil, celle pour la pluie), nous avons droit à une saucisse de veau et un *Sinalco*, il suffit de tendre le bon rose reçu le matin à la caissière. On suit *l'école du corps* avec Pierre, le garagiste, qui choisit les musiques, établit la chorégraphie. Il essaie de prendre des chanteurs du moment, des mélodies qu'on entend. Pour la musique, il veut faire moderne malgré l'exercice ancien, celui qui rappelle les défilés militaires en des temps moins favorables. »

Jérôme Meizoz, *Séisme*, Genève, Zoé, 2013.

Chapitre 1

Structure et genèse de la gymnastique dans l'espace helvétique

Articulé en trois volets thématiques, ce premier chapitre a pour but de caractériser de manière générale notre principal objet d'étude, à savoir la gymnastique associative telle qu'elle s'implante dans l'espace helvétique à partir des années 1810-1820 et qu'elle se développe au cours du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle dans le giron institutionnel de la SFG.

Le premier volet (1.1.) servira principalement de prologue aux développements analytiques des prochains chapitres : avant d'étudier en détail le processus de fabrication d'une gymnastique nationale dans le cadre de la fondation et du renforcement de l'État fédéral, il nous paraît fondamental d'aborder de manière synthétique les enjeux relatifs à l'implantation première de la pratique dans l'espace helvétique et de la fondation de la SFG au début des années 1830.

Malgré leur thématique différente, les deux autres volets de ce premier chapitre exprimeront la volonté partagée de poser des analyses de base qui seront indispensables à la compréhension d'ensemble. Nous voulons parler ici de l'implantation spatiale et sociale de la gymnastique helvétique (1.2.), de l'évolution du fonctionnement institutionnel de la SFG et de l'émergence de sa dimension para-étatique (1.3.).

1.1. Les prémices d'une gymnastique suisse

L'inscription des pratiques d'exercice corporel dans une historicité helvétique de longue durée est un phénomène qui se retrouve tant chez les gymnastes de la SFG, en particulier durant la seconde moitié du XIXe siècle, que chez certaines figures politiques et militaires qui s'engagent pour le renforcement de la militarisation du sport au XXe siècle. Dans un processus qu'il convient de caractériser comme une « *invention de la tradition* »[155], en référence à Eric Hobsbawm et Terence Ranger, les exercices physiques pratiqués en Suisse, en particulier la gymnastique, sont parfois envisagés à travers une perspective qui remonte à des temps bien antérieurs au XIXe siècle, ce dernier faisant pourtant figure de jalon premier au niveau de leur diffusion accrue, de leur institutionnalisation et de leur codification, au sens moderne du terme. Cependant, comme nous le verrons, l'illusion de la permanence des exercices physiques permet de leur fabriquer une essence spécifiquement nationale. La préface de l'iconique général Henri Guisan à la thèse de Louis Burgener constitue un exemple frappant du processus de construction du passé immémorial et guerrier des pratiques helvétiques d'exercice corporel ; le passage suivant en est particulièrement emblématique : « *La tradition de l'éducation physique de la jeunesse en Suisse est née en 1291. Elle est liée, profondément, à l'existence d'un petit pays, constamment menacé dans son développement politique et territorial.* »[156]

Cette promotion de l'éducation physique vue comme la pierre angulaire de la défense de l'Ancienne Confédération, et ce, sur la base d'une histoire mythifiée[157], s'inscrit dans le cadre du rejet par référendum populaire, en 1940, d'une loi visant à rendre obligatoire l'instruction physique préparatoire de la jeunesse au service militaire, à la grande surprise des Autorités fédérales. Notons que cette instruction préparatoire est officiellement en vigueur

[155] Hobsbawm Eric, Ranger Terence, *L'invention de la tradition…*, pp. 27-42.

[156] Guisan Henri, « Préface », in : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 5-6.

[157] Le général Guisan développe ses arguments en s'appuyant principalement sur le travail de l'historien Hans Georg Wackernagel. Ce dernier souligne la présence de confédérés très jeunes (dès 14 ans) dans certaines batailles médiévales, de même que l'existence d'associations de jeunesse dans l'Ancienne Confédération qui se réunissent vraisemblablement en bataillons en temps de guerre. Si Hans Georg Wackernagel explique que ces groupements s'adonnent de manière informelle au tir et à la lutte, de même qu'ils encouragent l'esprit de corps, il souligne aussi que les tireurs ne jouent qu'un rôle mineur durant les guerres qui touchent l'Ancienne Confédération. Il montre également que ces sociétés de jeunesse sont indépendantes du pouvoir officiel. En cela, elles ne répondent pas à une réelle politique « étatique » de préparation à la guerre. De plus, l'auteur ne mentionne aucun caractère obligatoire ni de fourchette d'âges précise : Wackernagel Hans Georg, *Kriegsbräuche in der mittelalterlichen Eidgenossenschaft*, Basel, Karl Werner, 1934, pp. 13-17.

depuis 1907, mais uniquement sous la forme de cours facultatifs, et que des initiatives pour la rendre obligatoire persistent après le référendum de 1940 et la fin de la Seconde Guerre mondiale[158].

À la lumière de cette approche orientée de l'histoire, il nous paraît donc important d'ouvrir la réflexion par un sous-chapitre (1.1.1.) portant sur une période située à la charnière entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle qui voit émerger conjointement de nouvelles conceptions liées au corps et à l'éducation physique et, pour l'espace helvétique, une représentation traditionnelle et immémoriale des pratiques d'exercice corporel largement fondée sur un imaginaire pastoral. Ensuite, il s'agira de caractériser l'essor de la gymnastique allemande dite « *Turnen* » qui, bien plus que les jeux alpestres (lutte à la culotte et lancer de pierre notamment), constitue l'influence la plus directe de la gymnastique associative moderne en Suisse (1.1.2.). Inventé au début du XIXe siècle en Prusse, puis rapidement disséminé dans les autres États allemands, le *Turnen* est très vite importé dans l'espace helvétique selon des dynamiques relevant d'un transfert culturel. Centrales dans plusieurs de nos analyses, ces dynamiques demanderont à être décrites au préalable de manière générale (1.1.3.). Aussi, après l'intérêt porté au berceau germanique de la gymnastique associative moderne, il conviendra de se focaliser sur le cas helvétique en détaillant le processus de fondation des premières sections de gymnastique indigènes menant à la création de la SFG en 1833, dans un contexte politique révolutionnaire et de militantisme accru pour la fondation d'un État national libéral (1.1.4.).

1.1.1. Les activités d'exercice corporel dans l'espace helvétique entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle : éducation physique, actions des pédagogues et représentations

Il reste difficile de retracer précisément les origines des activités d'exercice corporel dans l'Ancienne Confédération helvétique (traditionnellement datée de 1291 à 1798), la plupart des contributions à ce sujet ayant été apportées par des historiens à notre connaissance non médiévistes et ne s'accordant pas totalement entre eux[159]. Néanmoins, grâce à plusieurs chroniques du début du

[158] À ce sujet, on lira notamment : Eichenberger Lutz, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIXe et XXe siècles) »…, pp. 89-92.

[159] Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…* ; Schaufelberger Watler, *Der Wettkampf in der Alten Eidgenossenschaft*, Bern, Paul Haupt, 1972 ;

XIVe siècle remontées jusqu'à nous, il est possible d'attester de la présence précoce de pratiques telles que le tir (à l'arc, à l'arbalète et, plus tard, à l'arquebuse), la course, des formes de saut, d'escrime et de natation, ainsi que la lutte et le lancer de pierre. À l'origine, les conditions d'encadrement de ces pratiques sont très informelles – à part dans le contexte martial pour l'escrime et le tir[160] – et celles-ci s'insèrent dans des manifestations populaires plus larges, calquées sur un calendrier religieux ou économique (carnavals et foires)[161]. Notons aussi que, si la lutte peut être considérée comme un jeu immémorial et (presque) universel[162], elle se décline sous différentes formes parfois liées à des spécificités locales, comme c'est le cas pour la lutte à la culotte (*Schwingen* en Suisse alémanique) érigée comme véritable symbole national par les gymnastes de la SFG au XIXe siècle.

Si les pratiques d'exercice corporel sont donc présentes dans l'Ancienne Confédération dès le XIVe siècle de manière relativement informelle et circonstancielle, elles connaissent un sursaut d'intérêt au XVIIIe siècle, en particulier dans le contexte des Lumières et de la Révolution qui voit se répandre l'utilisation du terme « gymnastique » (« *Gymnastik* » en allemand). Ainsi, les philosophes des Lumières théorisent l'idéal de l'être humain complet et militent pour un développement conjoint de l'individu sur les plans intellectuel, moral et physique et, dans ce contexte, une attention particulière est portée à l'éducation physique des enfants ainsi que des jeunes femmes et des jeunes hommes[163]. Pour l'espace helvétique, le processus part de l'action individuelle de philanthropes, l'instruction étant encore majoritairement

---

Mathys F. K., « National games in Switzerland and their relations to other european games », in : Imamura Y., Verhaegen M., Narita J. (éd.), *History of Physical Education and Sport : Research and Studies*, Tokyo, 1977 ; Meyer Werner, « Wettkampf, Spiel und Waffenübung in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft », *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte*, vol. 1, 1982, pp. 9-18 ; Burgener Louis, « Les jeux et exercices physiques en Suisse aux XVe et XVIe siècles », *Revue Militaire Suisse* 128, 1983, pp. 485-494 : il est intéressant de constater qu'Ernst Strupler nie toute composante de préparation militaire dans les pratiques d'exercice corporel dans l'Ancienne Confédération médiévale (p. 4).

[160] Pour une contribution précieuse à ce sujet fournie par un médiéviste : Jaquet Daniel, « Fencing and shooting in the city of Solothurn during the 15th and the 16th century. A closer look into regulations for martial contests », *SZG/RSH/RSS* 2, vol. 73, 2023, pp. 111-130.

[161] Sur le développement progressif d'un temps spécifique aux pratiques d'exercice corporel, en particulier au XIXe siècle : Chartier Roger, Vigarello Georges, « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle », *Le Débat* 19, vol. 19, 1982, pp. 35-58 ; Vigarello Georges, « Le temps du sport », in : Corbin Alain (éd.), *L'avènement des loisirs. 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009, pp. 253-290.

[162] Philippe Tanguy, « Wrestling Styles and the Cultural Reinterpretation Process », *The International Journal of the History of Sport* 4, vol. 31, 2014, pp. 492-508, ici : p. 494.

[163] Dans le contexte de ce sous-chapitre, nos principales références contextuelles sont : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 29-44 ; Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande…*, pp. 37-93 ; Horlacher Rebekka, « L'éducation corporelle entre santé, loisirs et pédagogie. Autour de l'Institut de Johann Heinrich Pestalozzi à Yverdon », in :

assurée par la famille ou par des entités locales, avant d'être relayée par des communes et des cantons – en particulier à partir de la Régénération (1830-1848) –, puis de déboucher sur l'intervention fédérale avec l'adoption du principe d'une gymnastique scolaire masculine obligatoire dans les écoles primaires suisses en 1874.

A priori, les nouvelles théories de l'éducation physique qui émergent au XVIII[e] siècle ne voient pas le jour dans l'espace helvétique mais sont à rattacher, d'une part, à la France, avec notamment *L'Émile* (1762) et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1771) de Rousseau et, par ailleurs, à divers projets de réformes de l'instruction publique lancés sous la I[re] République[164]. Citons toutefois le philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750). Si celui-ci est peu connu, il nous semble important de le mentionner, car ses réflexions menées dans son *Traité de l'éducation des enfants*, publié en 1722 dans le contexte des Lumières romandes, tendraient à remettre en question la centralité et la primauté accordée à Rousseau dans l'historiographie de l'éducation physique[165].

D'autre part, les États allemands s'imposent également comme un espace important en matière de conceptualisation de l'éducation des corps, en particulier à travers la pensée de Johann Christoph Friedrich GutsMuths (1759-1839) qui, dans la lignée des écrits de Rousseau, publie en 1793 l'ouvrage pionnier *Gymnastik für die Jugend. Enthaltend eine prakt. Anweisung zu Leibesübungen.* GutsMuths y conceptualise une méthode de gymnastique éducative à visées philanthropiques. S'il n'invente pas l'usage des engins et des instruments (engins à main), il est le premier pédagogue à proposer une systématisation de ces derniers et prône un emploi élargi des patins, des skis nordiques, des échasses, de la barre fixe et du portique avec mât, cordes et échelles. Dans ce cadre, GutsMuths prescrit un grand nombre d'exercices qui vont de l'escalade à l'équilibre, en passant par le saut, la course, le lancer, la natation et la randonnée.

Dans l'espace helvétique, ces impulsions issues des Lumières et de la Révolution ne manquent pas de trouver des relais. Nous pensons en particulier à Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827) qui, après un passage à Birrfeld (AG),

---

Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux…*, pp. 29-44.

[164] Pour un aperçu détaillé des projets de réforme de l'instruction publique entrepris sous la I[re] République : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande…*, pp. 38-41.

[165] Forestier Constantin, *La lente (r)évolution de l'éducation corporelle (1722-1762). Réflexions sur l'apport des travaux pédagogiques de Jean-Pierre de Crousaz à une dynamique des Lumières*, Université de Lausanne, mémoire de master, 2016.

Stans (NW), Berthoud (BE), dirige l'Institut d'Yverdon entre 1804-1825 où il met les pratiques d'exercice corporel au programme. Pour sa part, Philipp Emanuel von Fellenberg (1771-1844) ouvre un établissement à Hofwil (BE) au début du XIXe siècle où les exercices physiques, notamment en plein air, occupent une place non négligeable. Le maître de gymnastique Phokion Heinrich Clias (1782-1854), pionnier pour l'espace helvétique, y enseigne d'ailleurs durant les années 1811-1812.

La centralisation induite par le bref épisode de la République helvétique (1798-1803) pose, quant à elle, les premiers jalons, du moins théoriques, d'une prise en charge de l'éducation par l'État et, en cela, du rôle de l'école dans l'apprentissage du républicanisme et dans la formation à une citoyenneté supracantonale[166]. Il est vrai qu'au début de l'Helvétique, un projet de réforme de l'Instruction publique est présenté par le nouveau ministre des Arts et des Sciences Philipp Albert Stapfer (1766-1840). La volonté est de mener une enquête à l'échelle de tous les cantons pour inventorier les pratiques et les institutions, d'effectuer une refonte de tous les niveaux de l'éducation (du primaire jusqu'à la formation des enseignants) et de créer des conseils cantonaux de l'éducation pour une meilleure harmonisation. Jugée trop ambitieuse, la partie centrale du projet est balayée par les Chambres législatives[167]. Il faut noter que Stapfer mobilise dans ses démarches l'expertise de pédagogues tels que Pestalozzi, mais aussi celle du Fribourgeois Grégoire Girard (1765-1850), dit le « Père Girard », prêtre progressiste catholique qui propose dès 1798 un *Projet d'éducation publique* à la suite des nouvelles impulsions de l'Helvétique. Notons que les positions avant-gardistes de Girard lui attirent les foudres des jésuites, même si ces derniers ne restent pas complètement hermétiques aux nouveaux courants de l'éducation en proposant par exemple des activités d'exercice corporel, en particulier des jeux, au Pensionnat de Saint-Michel à Fribourg[168]. En 1803, si les cantons retrouvent leurs prérogatives au niveau de l'école avec l'Acte de Médiation, les Conseils de l'éducation cantonaux mis en place par Stapfer se maintiennent.

[166] À ce sujet : Brühwiler Ingrid, « Contested Citizenship : Public Schooling and Political Changes in Early Nineteenth Century Switzerland », *Journal of Educational Media, Memory, and Society* 2, vol. 9, 2017, pp. 15-39.

[167] Fontana Biancamaria, *La République helvétique. Laboratoire de la Suisse moderne*, Lausanne, Presses universitaires romandes, 2020, pp. 56-59.

[168] Bussard Jean-Claude, « Les exercices physiques au Pensionnat jésuite de St-Michel à Fribourg (1827-1847) : éducation physique ou récréation ? », *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte*, vol. 2, 1990, pp. 56-61.

Outre les éléments relatifs à l'éducation physique des jeunes hommes et femmes théorisés par les Lumières et la doctrine révolutionnaire, puis mis en application dans une certaine mesure par les pédagogues, il faut s'interroger sur la place qu'occupent dans les esprits les pratiques d'exercice corporel dans l'espace helvétique à la charnière des XVIIIe et XIXe siècles. À ce titre, le courant de pensée de l'Helvétisme, qui voit des élites helvétiques afficher une volonté de développer un réseau intellectuel et culturel supracantonal, se cristallise entre 1761 et 1762 avec la fondation de la Société helvétique et envisage certaines pratiques d'exercice corporel comme traditionnelles car emblématiques d'un folklore rural et alpin[169]. Si, dans les faits, le tir, la lutte, le lancer de pierre et les danses traditionnelles semblent aussi être présents dans les villes de l'Ancienne Confédération (en particulier le tir), ces pratiques sont alors érigées en tant que symboles du mythe d'une ruralité alpine tout helvétique[170]. Dans ce cadre, le curé Franz Josef Stalder (1757-1833) présente un texte intitulé *Beiträge zur Geschichte der Gymnastik der Schweizer* en 1796 lors d'une réunion de la Société helvétique à Aarau[171]. Son passage sur la lutte à la culotte et les fêtes populaires peut être considéré comme le premier traité helvétique dédié spécifiquement aux pratiques d'exercice corporel. Il cite les régions de Brienz, d'Obwald, d'Entlebuch, d'Emmental et de Saanen comme les berceaux des exercices physiques traditionnels, tels que le lancer de pierre et la lutte.

Tenues au début du XIXe siècle, les fêtes des bergers d'Unspunnen s'appuient, quant à elles, sur une tradition séculaire de rencontres festives lors desquelles des exercices physiques sont pratiqués, tradition associant les paysages et les coutumes alpines[172]. Ces fêtes marquent également les premiers pas du revivalisme des jeux dits « nationaux » (notamment lutte à la culotte et lancer de pierre) qui s'opèrent durant le XIXe siècle. Supportée par les autorités bernoises, une société d'amis des coutumes patriotiques organise l'événement pour la première fois en 1805. Des bergers de l'Oberland s'y affrontent dans des compétitions de cor des Alpes, de lancer de pierre, de lutte

[169] Im Hof Ulrich, De Capitani François, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz. Band 1&2*, Frauenfeld, Huber Verlag, 1983.

[170] À titre d'exemple, nous renvoyons notamment à un passage du poème d'Albrecht von Haller, *Die Alpen*, écrit en 1729 et portant sur les pratiques d'exercice corporel ; voir la traduction française : De Haller Albrecht, *Les Alpes*, trad. Jean Graven, Genève, Zoé, 1995, pp. 19-20.

[171] Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, p. 11.

[172] Sur l'essor du patriotisme helvétique à partir de la période de la République helvétique : Guzzi-Heeb Sandro, « Helvetischer Staat und Nationalisierung der Gesellschaft », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert…*, pp. 131-148.

et de tir à l'arbalète, agrémentées de danses et de chants. La première édition aurait accueilli plus de 3 000 personnes. Dans les faits, cet événement est orchestré par l'élite patricienne et urbaine bernoise et attire principalement une audience indigène aristocratique et issue de la haute bourgeoisie, mais aussi en provenance de l'Europe voisine. À travers cette première fête d'Unspunnen, notons que le pouvoir bernois veut également apaiser de récentes révoltes paysannes en mobilisant une image bucolique et harmonieuse des coutumes campagnardes[173]. Face au succès de la première édition, une seconde fête est organisée en 1808. L'événement fait figure de commémoration puisque la date correspond au 500e anniversaire de la Confédération, le premier épisode de l'alliance des Anciens confédérés étant, à cette époque, encore situé en 1308.

1.1.2. Aux racines étrangères de la gymnastique helvétique : le développement du *Turnen* outre-Rhin

Une certaine continuation existe entre les exercices physiques pratiqués dans l'Ancienne Confédération et la gymnastique associative se développant en Suisse à partir de la seconde décennie du XIXe siècle et ce, notamment, au niveau de la lutte, du lancer de pierre et de la tradition des fêtes telle qu'elle est revitalisée à Unspunnen en 1805. Cependant, c'est la gymnastique allemande, ou *Turnen*, qui constitue la base fondamentale de l'essor de la gymnastique dans la Suisse du XIXe siècle, tant au niveau du phénomène qui voit la réunion de gymnastes en association, que des disciplines pratiquées dans les sections et lors des fêtes fédérales. Ajoutons aussi que le *Turnen* est longtemps la doctrine majoritaire dans les cours de gymnastique des écoles suisses[174].

En s'appuyant principalement sur les idées du XVIIIe siècle, en particulier sur les travaux de GutsMuths, le Prussien Friedrich Ludwig Jahn conceptualise les grandes lignes du *Turnen* dès les années 1810. Du fait de son statut de précurseur, il se voit rapidement attribuer le titre de « *Turnvater* » qui est ensuite repris et adapté en Suisse pour être attribué à Johannes Niggeler (1816-1887) qui est vraisemblablement la figure la plus marquante de la gymnastique

[173] Au sujet des fêtes d'Unspunnen : Gallati Rudolf, Wyss Christophe, *Unspunnen. Die Geschichte der Alphirtenfest*, Interlaken, les Auteurs, 1993 ; Matter Max, « … Die Alten einfachen Sitten und Freuden unserer Väter wieder… aufleben und fortdauren zu machen. Folkloristische Umformungen von Elementen alpiner Volkskulture », *Histoire des Alpes - Geschichte der Alpen*, vol. 11, 2006, pp. 215-231 ; Hertz Ellen, Graezer Bideau Florence, Leimgruber Walter, Munz Hervé, *Politique de la tradition. Le patrimoine culturel immatériel*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2018, pp. 63-83.

[174] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 94-95.

helvétique au XIXe siècle, en tout cas du point de vue de l'historiographie, et sur laquelle nous allons fréquemment revenir dans la suite de ce livre.

Hautement patriotique, l'idéologie du *Turnen* repose sur le réveil d'une conscience nationale dans les différents États allemands à la suite du traumatisme des défaites face à Napoléon au début du XIXe siècle (batailles d'Iéna et d'Auerstaedt, 1806)[175]. Sur fond de réaction face aux concessions faites à l'Empire napoléonien, Jahn occupe une place fondamentale dans l'essor du *Turnen* et du mouvement des *Turnvereine* (associations de gymnastes). Dans son ouvrage *Deutsches Volkstum* (1810), Jahn pose les jalons du concept identitaire du *Volkstum,* dont la définition permet de saisir toute la charge patriotique du *Turnen.* Dépassant le champ strict des pratiques d'exercice corporel, le *Volkstum* prône la réunion du peuple allemand face à la domination française au sein « *d'une communauté d'êtres de même souche, ayant un long passé commun, unis organiquement dans le présent, conscients et fiers de leur singularité* »[176], pour reprendre les mots de Jacques Ulmann. Ainsi exprimé, le *Volkstum* accorde une place de choix aux exercices physiques, car ceux-ci préparent à la guerre, à la défense de la patrie et mobilisent les masses. C'est toutefois dans son livre *Die Deutsche Turnkunst* (1816), qui s'impose ensuite comme une bible de la gymnastique dans les États allemands et au-delà, que Jahn place les activités d'exercice corporel au centre de son projet national. Ne fournissant pas de méthode réellement codifiée, l'ouvrage propose surtout un programme politique. Destinée à l'individu chez Rousseau et à de petits groupes chez GutsMuths, la gymnastique de Jahn s'adresse à toute la nation et doit renforcer le corps, l'esprit et le sentiment d'appartenance des personnes la composant. Au service du peuple et de la patrie allemande, le *Turnen* veut donc promouvoir l'union nationale tout en véhiculant des valeurs de volonté, de liberté et d'égalité et fournir au peuple des États allemands « *une éducation totale au national* »[177], pour reprendre les mots d'Anne-Marie Thiesse. Alors que Jahn ouvre la première *Turnplatz* à Hasenheide (près de Berlin) en 1811, il invente plusieurs engins, tels que les barres parallèles, les anneaux, la poutre et le cheval d'arçons et systématise l'utilisation du portique. De plus, il prescrit toute une gamme d'exercices dits « traditionnels » (*Volksthümliche Übungen*), incluant aussi bien la course, la randonnée, le saut, le lever de poids que l'escrime, la natation et la lutte.

---

[175] Mosse George, *The nationalization of the masses: political symbolism and mass movements in Germany from the Napolenic wars through the Third Reich*, London, Cornell University Press, 1991.

[176] Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes : histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1997, pp. 277-290.

[177] Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XIXe siècle…*, p. 243.

D'obédience libérale et opposé aux valeurs de l'Ancien Régime, le mouvement des *Turnvereine* est interdit par les pouvoirs autocratiques en 1819, notamment sous prétexte de la mort d'August von Kotzebue, écrivain-espion au service du tsar, assassiné par un étudiant membre d'une *Turnverein*. Jahn est lui-même emprisonné jusqu'en 1825, puis banni de l'enseignement de la gymnastique. Cette répression entraîne une première vague d'exil au sein de la communauté des gymnastes allemands, un phénomène qui se révèle déterminant pour le développement de la pratique gymnique dans l'espace helvétique, comme nous allons le voir. Au tournant des années 1840, la chape du pouvoir allemand se relève quelque peu et des *Turnvereine* se reforment, notamment dans le Royaume de Prusse (dès 1842), sous le contrôle des autorités qui cherchent à formaliser et à dépolitiser le mouvement. Cependant, des gymnastes participent activement aux luttes libérales qui éclatent dans la Confédération germanique à partir de 1848 pour l'obtention de droits constitutionnels et l'unification allemande. Dans ce contexte, une union allemande de gymnastique (*Deutscher Turner-Bund*, DTB, d'abord *Deutsche Turnerschaft*) se constitue la même année. La vague révolutionnaire est toutefois un échec et la répression sévère du pouvoir autocratique entraîne un second exil chez les gymnastes allemands.

Progressivement vidé de son substrat révolutionnaire, le *Turnen* devient un outil important pour le pouvoir, notamment en Prusse. Destinée à former le corps et l'esprit des futurs soldats du Royaume, la pratique intègre les cursus scolaires secondaires prussiens dès sa réintroduction, avant de devenir obligatoire pour les garçons au début des années 1860. Plusieurs traités de gymnastique militaire postscolaire sont également publiés entre 1856 et 1861 à Berlin et à Potsdam, ainsi que dans le reste de la Confédération germanique (Dresde, Leipzig et Munich)[178]. Prenant pleinement conscience du potentiel guerrier de la gymnastique autour des années 1850, les élites prussiennes réinvestissent la pratique des libéraux et ne cessent de l'inscrire dans un processus de militarisation au cours des guerres contre les Danois (1864), les Autrichiens (1866) et les Français (1870-1871)[179]. À la suite des victoires successives de la Prusse associées dans les esprits à l'introduction de la

[178] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 75.

[179] Krüger Michael, « Body culture and nation building : the history of gymnastics in Germany in the period of its foundation as a nation-state », *The International Journal of the History of Sport* 3, vol. 13, 1996, pp. 409-417, ici : p. 414 ; Dencker Berit-Elisabeth, « Popular Gymnastics and the Military Spirit in Germany, 1848-1871 », *central European History* 4, vol. 34, 2001, pp. 503-530, ici : p. 511 ; Pfister Gertrud, « Cultural Confrontations : German Turnen, Swedish gymnastics and English sport », *Sport in Society : Culture, Sport, Society* 1, vol. 6, pp. 61-91, ici : p. 68.

gymnastique dans les cursus scolaire et militaire, le modèle para-étatique militaire de la pratique gymnique se construit et se diffuse au sein des jeunes États-nations européens. À partir des années 1860, le *Turnen* prend également une place importante dans le processus en marche de l'unification allemande. La tenue de grandes fêtes vise à réunir des gymnastes de l'ensemble de la Confédération germanique, comme à Cobourg en 1860, événement qualifié de première fête fédérale allemande de gymnastique, puis à Berlin (1861) et à Leipzig (1863)[180]. Bénéficiant d'un climat politique plus favorable que leurs confrères allemands, notamment du fait de l'instauration de constitutions libérales dans une grande partie des cantons à partir des années 1830 (Régénération), les gymnastes helvétiques organisent pour leur part des fêtes fédérales depuis 1832 déjà et se réunissent en association sur le plan fédéral dès 1833.

1.1.3. Les débuts de la gymnastique helvétique : le poids d'un transfert culturel depuis la Confédération germanique

Les premières sections de gymnastique helvétiques sont fondées à Berne (1816), à Bâle (1819) et à Zurich (1820), alors les trois plus grandes villes de Suisse après Genève[181]. À notre connaissance, ces groupements de gymnastes sont, après ceux des États allemands, les plus précoces sur le plan européen[182]. Deux éléments structurants, relevant conjointement de dynamiques de transfert culturel, peuvent être dégagés du développement initial de la gymnastique helvétique, un processus soumis à une forte influence de la Confédération germanique (1815-1866). Nous pensons ici à la mobilité transfrontalière des étudiants suisses et à l'immigration de pédagogues allemands dans l'espace helvétique à partir des années 1820.

Traditionnellement, la jeune élite intellectuelle helvétique, tant alémanique que romande, part à l'étranger durant son cursus académique, avec comme

[180] Krüger Michael, « Turnfeste als politische Massenrituale des 19. und frühen 20. Jahrhunderts », *Sportwissenschaft* 4, vol. 37, 2007, pp. 403-418, ici : pp. 407-408.

[181] Genève : env. 24 000 habitants, Bâle : env. 15 000, Berne : env. 12 000 et Zurich : env. 10 500 : Degen Bernard, « Les premiers pas du mouvement ouvrier », in : Boillat Valérie, Degen Bernard, Joris Elisabeth, Keller Stefan, Tanner Albert, Zimmermann Rolf (éd.), *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Lausanne, Antipodes, 2006, pp. 11-48, ici : 13.

[182] La gymnastique associative se développe en Italie à partir des années 1840 et plus tardivement en France durant les années 1860, en particulier en Alsace où l'influence allemande est forte : Defrance Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)…*, p. 59.

destination phare Paris, mais également les Universités de Göttingen et de Berlin[183]. Ainsi, ces étudiants helvétiques sont rapidement mis en contact avec le mouvement des « *Turnvereine* ». Une fois de retour au pays, ils procèdent alors par imitation et se mettent à pratiquer la gymnastique en groupe dans les académies, en particulier dans les sociétés d'étudiants. La Société de Zofingue doit elle-même beaucoup à l'inspiration des *Burschenschaften* allemandes : issue d'un transfert culturel, elle est fondée dans la ville de Zofingue en 1819 par des étudiants bernois et zurichois, la localité de Zofingue étant à peu près à équidistance de Berne et de Zurich. Les Zofingiens affichent une culture politique libérale et militent rapidement en faveur du dépassement des particularismes cantonaux en regroupant les étudiants suisses, notamment par l'organisation de fêtes centrales avant celles mises en place par les tireurs et les gymnastes[184].

Notons que les premiers groupements de gymnastes helvétiques font parfois directement référence aux États allemands dans leur appellation, comme à Berne avec l'*Akademischen Turnerschaft Rhenania* (1816) et à Bâle avec la *Turnerschaft Alemania* (1819)[185]. Ces sections suivent directement les préceptes disciplinaires du *Turnen*, dont l'influence est renforcée à partir des années 1820 avec l'arrivée en Suisse d'une première vague d'immigrés politiques, notamment des intellectuels, issus de la Confédération germanique. Nommés à des postes importants dans les collèges, gymnases et universités[186], certains d'entre eux deviennent des promoteurs incontournables de la pratique gymnique dans l'espace helvétique.

La situation politique singulière de la Confédération helvétique (dite alors « *des 22 cantons* »), puis de la Suisse moderne (1848), véritables îlots libéraux au milieu d'une Europe réactionnaire, et ce, dès les années 1830[187], en fait des terres d'accueil frontalières privilégiées pour les gymnastes allemands issus du sud de la Confédération germanique, foyer de nombreuses luttes révolutionnaires auxquelles ils prennent part. Comme nous l'avons vu, le

[183] Zimmer Oliver, *A contested nation : history, memory and nationalism in Switzerland 1761-1891*…, p. 73.

[184] À ce sujet et sur celui des *Deutschen Burschenschaften* : Kundert Werner, Im Hof Ulrich, *Geschichte des Schweizerischen Zofingervereins. Im Überblick Dargestellt*, Bern, K. J. Wyss Erben AG, 1969, pp. 31-35 ; Auberson David, Gex Nicolas, Künzler Lukas, Meuwly Olivier, *Les Sociétés d'étudiants. Une contribution à l'histoire de la Suisse*…, pp. 23-27, 31-32.

[185] Jost Hans Ulrich, « Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz »…, p. 35.

[186] UrnerKlaus, *Die Deutschen in der Schweiz: von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges*, Frauenfeld, Huber, 1976, pp. 99-106.

[187] Nous empruntons cette formule à : HumairCédric, *La Suisse et les puissances européennes : aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Neuchâtel, Alphil, 2018, pp. 104-112.

Turnen est interdit par le régime prussien en 1819 du fait de ses velléités libérales, le mouvement devenant ensuite pleinement contestataire durant le Printemps des peuples en 1848 *via* la promotion de valeurs égalitaristes, démocratiques et nationales qui s'opposent aux régimes aristocratiques des princes et des rois allemands. À la suite des échecs successifs des luttes libérales au sein de la Confédération germanique, la répression frappe durement les gymnastes allemands qui subissent une dépolitisation forcée. Nombre de promoteurs de la pratique doivent alors s'exiler[188], en particulier dans l'espace helvétique où ils importent leur culture gymnique. Notons que cette immigration depuis la Confédération germanique n'est pas uniquement circonscrite aux cercles intellectuels et à ceux de la gymnastique : la Suisse devient un refuge pour les libéraux exilés de tous bords, ce qui engendre de fortes tensions avec la Prusse et les États allemands du sud à partir de 1849, avant que l'Empire (1871) n'accuse la Suisse de constituer la base arrière des immigrés socialistes et anarchistes allemands.

Sans prétendre à un recensement exhaustif des individus impliqués dans le transfert culturel gymnique à l'œuvre dans la Suisse du XIXe siècle, nous voulons citer ici plusieurs « *passeurs* »[189] allemands qui nous semblent particulièrement importants : Karl Völker, Alfred Maul, Adolf Spiess, Jean-Louis Lochmann, Karl Wassmansdorf et Ferdinand Wilhelmi qui officient tous en tant que maîtres de gymnastique à un moment donné de leur parcours. Leur biographie et leur rôle concret dans le développement de la pratique gymnique dans l'espace helvétique, puis dans l'État fédéral, seront analysés en détail dans le Chapitre 2, de même que la relation ambiguë qu'entretient la SFG avec le modèle gymnique germanique.

1.1.4. Au cœur des luttes politiques de la Régénération : l'avènement mouvementé de la SFG

La temporalité du présent sous-chapitre se superpose à celle du précédent. Cependant, il s'agit maintenant de se concentrer plus en détail sur les dynamiques à l'œuvre à l'intérieur de l'espace helvétique qui débouchent sur la fondation des premières sections de gymnastique indigènes et, surtout, qui mènent à la fondation de la SFG au tout début de la Régénération (1830-1848).

---

[188] Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XIXe siècle…*, p. 243.

[189] Fontaine Alexandre, « La pédagogie comme transfert culturel. Passeurs, métissage et resémentisation de savoirs scolaires dans l'espace franco-romand (1850-1900) »…

Cette période voit les libéraux renverser les conservateurs dans onze cantons et induit des changements politiques et législatifs majeurs dans les espaces régénérés tels que la mise en place de l'école primaire gratuite et obligatoire ou encore la restructuration des académies. La période voit aussi la multiplication des associations civiles qui se structurent – du moins symboliquement d'abord, comme nous le verrons pour la SFG – à une échelle fédérale, et donc supracantonale, ce qui prélude à l'avènement de l'État fédéral de 1848[190].

Les débuts de la gymnastique associative helvétique sont bien détaillés par Ernst Strupler[191] qui montre le rôle prépondérant des sociabilités estudiantines dans le processus : de la Société de Zofingue aux Écoles cantonales[192] qui offrent un premier cadre associationniste aux gymnastes. Ainsi, des étudiants bernois se réunissent dès 1816 pour pratiquer en groupe la gymnastique au sein de l'*Akademischen Turnerschaft Rhenania* qui malgré son nom affiche, on l'a vu, une vocation patriotique. La direction des exercices est d'abord prise en charge par le pédagogue pionnier Clias, qui dispense ses premières leçons de gymnastique dès 1814 aux élèves du gymnase et de l'orphelinat de Berne, juste après être passé par l'Institut Fellenberg. Les étudiants bernois se détachent cependant rapidement de Clias dont les directives et le salaire leur apparaissent comme trop contraignants. Dans la foulée, ils se mettent à utiliser le système d'engins prescrit par Jahn et reçoivent un soutien fluctuant de la part des autorités académiques qui fournissent un local et demandent, parfois, une contribution financière.

Les gymnastes bernois participent activement à la création de la Société de Zofingue en 1819. Dès ses débuts, celle-ci est très ouverte aux activités d'exercice corporel. Lors de l'assemblée constitutive, il est d'ailleurs proposé d'organiser des compétitions sur le modèle des jeux olympiques antiques. Si, dans les faits, la gymnastique n'est pratiquée que l'après-midi et à titre

[190] Pour ces quelques lignes de contexte, nous nous référons à : Tanner Albert, « "Alles für das Volk". Die liberalen Bewegungen von 1830/31 », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum schweizerischen Bundesstaat 1798-1848*, Zürich, Chronos, 1997, pp. 51-74 ; Guex Nicolas, « Une histoire de la Confédération pour la Suisse régénérée. Quelques considérations à partir de l'*Histoire de la Confédération suisse* », *Berner Zeitschrift für Geschichte* 4, vol. 77, 2015, pp. 120-128, ici : p. 120.

[191] Fondés sur un large éventail d'archives (notamment celles de la *Zürich Alte Sektion*, les archives centrales de Zofingue, les archives de certaines Écoles cantonales et plusieurs fonds cantonaux d'État), ses chapitres consacrés au début de la gymnastique associative dans l'espace helvétique servent ici de base principale à notre propos : Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, pp. 94-189.

[192] Correspondant au secondaire supérieur, avant l'université, et réunissant une filière classique et une filière « art et métiers ».

récréatif durant les fêtes zofingiennes[193], les sections locales de l'association sont souvent à l'origine de la création des premiers groupements de gymnastes helvétiques. Notons que l'*Akademischen Turnerschaft Rhenania* fusionne avec la section bernoise de Zofingue durant quelques années, avant que des dissensions ne séparent à nouveau les deux entités. Accueillant d'abord uniquement des étudiants, les rangs des gymnastes bernois s'ouvrent ensuite à d'autres fractions de la société jusqu'à compter plus d'une moitié de membres hors académie en 1830.

La *Turnerschaft Alemania* de Bâle, deuxième groupement gymnique helvétique, trouve son origine dans les activités d'un certain Heinrich Weilemann, un étudiant en théologie originaire d'Uster. Il suit l'enseignement gymnique de Clias à Berne et ouvre ensuite un établissement de gymnastique à Bâle en 1819 où les autorités le soutiennent en lui fournissant notamment un local. C'est dans ce contexte que des artistes-peintres bâlois commencent à pratiquer la gymnastique, suivis de près par les Zofingiens locaux. Les deux groupements, qui emploient conjointement Weilemann pour la direction des exercices et utilisent sa halle, fusionnent en 1821 pour fonder une association mixte, ouverte aussi aux membres non-étudiants.

La création d'une troisième section de gymnastique à Zurich – dénommée *Zürich Alte Sektion* – est aussi étroitement liée aux activités de la Société de Zofingue. Ainsi, après la fondation de cette dernière, des étudiants zurichois sont invités à Berne pour visiter une place de gymnastique construite par Clias. À la suite de cette visite, des gymnastes zurichois se réunissent en association en 1820. Durant ses premières années d'existence, la *Zürich Alte Sektion* accueille des étudiants du gymnase et de l'Institut politique, mais également des membres hors académie. Le groupement zurichois apparaît rapidement comme la section la plus dynamique de l'espace helvétique, celle de Berne se dissolvant même autour des années 1830 pour se reformer en marge de la fondation de la SFG quelques années plus tard. Précisons que les Zurichois organisent en 1829, avec des gymnastes de Baden, ce qui semble être la première fête régionale helvétique spécifiquement dédiée à la pratique gymnique associative. Outre l'environnement zofingien, les Écoles cantonales représentent aussi un terreau propice à la création de sections de gymnastique. Ainsi, le premier groupement gymnique argovien est fondé au printemps 1831 par des étudiants des classes supérieures de l'École cantonale. Ceux-ci rédigent des statuts et élisent un comité sous le contrôle des professeurs. La première section de gymnastes grisons voit le jour dans les murs de l'École cantonale

[193] Meier Eugen A., *Turnen und Handball. 100 Jahre RTV Basel 1879*, Basel, Birkhäuser, 1979, p. 10.

en 1836, où l'immigré politique allemand Karl Völker introduit des cours de gymnastique dès 1821.

Plusieurs autres sections helvétiques de gymnastique sont fondées entre les années 1820 et 1830 et parfois informellement dans les cercles de Zofingue, comme c'est le cas à Lucerne. Ces différents groupements intensifient leurs relations, en particulier *via* la correspondance et les courses de gymnastique (*Turnfahrten*). En 1831, les Zurichois prennent l'initiative d'organiser une «*assemblée générale, même partielle, des sections de gymnastique d'Helvétie*», comme l'indiquent les acteurs de l'époque[194] et ce, dans le cadre d'une course organisée dans la ville de Lucerne. En plus des visées patriotiques et centralisatrices affichées par la Société de Zofingue, on peut penser que la fondation de la Société suisse des carabiniers en 1824 joue aussi un rôle important dans cette initiative. Les gymnastes zurichois mettent ainsi rapidement sur pied un groupe de sept membres pour étudier la question d'une association fédérale de gymnastique. Pouvant être considérée comme le protocomité central de la SFG, cette commission réunit, entre autres, les étudiants Heinrich Vögeli (1810-1874), qui publie un manuel de gymnastique inspiré de Clias en 1843, Albert Wegmann (1812-1858), futur architecte important qui dessine notamment les plans de l'Hôpital et de l'École cantonale de Zurich, ainsi que le peintre Conrad Zeller (1807-1856). La commission décide toutefois que les troubles de la Régénération qui marquent l'année 1831 ne sont pas propices à une telle entreprise et repousse le projet au printemps suivant. Au début de l'année 1832, Albert Wegmann convient finalement d'une date avec les gymnastes argoviens pour une assemblée constitutive, tandis qu'Heinrich Vögeli rédige les statuts de la future Société fédérale. Le 23 avril 1832, les diverses délégations cantonales de gymnastes se retrouvent à Aarau, un jour avant ce qui est considéré comme la première fête fédérale de gymnastique, réunissant environ 60 gymnastes issus de Zurich (plus de la moitié de l'effectif), de Lucerne, d'Aarau, de Bâle, de Baden, de Berne et de Zofingue.

Retrouvé dans les archives de la *Zürich Alte Sektion* par Ernst Strupler, un rapport rédigé à l'issue de la fête permet de reconstituer le déroulement de cette

[194] Strupler Ernst, *Die Anfänge der Modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, p. 149, traduit de l'allemand par l'auteur. Pour des raisons de concision, nous faisons uniquement figurer dans ce livre les traductions en français. Pour toutes les citations originales (littératures secondaires et surtout archives), nous renvoyons la lectrice et le lecteur à notre manuscrit de thèse de doctorat qui cite systématiquement les originaux dans le corps de texte ou en note de bas de page.

assemblée qui se révèle être un échec[195]. Si l'histoire institutionnelle produite par les gymnastes suisses désigne officiellement l'année 1832 comme celle de la fondation de la SFG[196] – usage d'ailleurs largement entré dans les mœurs et généralement repris en bloc par l'historiographie, même académique – il s'agit dans les faits d'un abus de langage : la SFG ne voit statutairement le jour qu'en 1833 à l'occasion d'une seconde fête fédérale organisée à Zurich. Toutefois, des diplômes estampillés « SFG » sont déjà délivrés lors de la fête d'Aarau en 1832, car préparés à l'avance.

L'échec de cette première tentative de fondation est directement lié au climat politique tendu de la Régénération bâloise en 1831, où la formation d'un gouvernement provisoire campagnard révolutionnaire est l'objet d'une répression militaire par la ville, avant de tenir bon en février 1832 en fondant le Canton de Bâle-Campagne[197]. Lors de l'assemblée constitutive de la SFG, les gymnastes lucernois torpillent l'acceptation des statuts fondateurs en votation, avec pour motif qu'il leur est impossible de s'associer à la section bâloise dont trois représentants ont participé aux répressions armées de 1831 contre la révolution campagnarde. Parmi eux, citons notamment Wilhelm Schmiedlin (1810-1872), un étudiant qui reçoit la citoyenneté bâloise en 1835 pour sa fidélité à la ville. L'échec d'Aarau fait ainsi directement écho aux conflits politiques qui fissurent alors le mouvement étudiant helvétique : au début de la Régénération, les Zofingiens de Bâle (auxquels appartient vraisemblablement Schmiedlin) et de Neuchâtel se rangent dans le camp des conservateurs. En réaction, l'aile gauche (radicale) de Zofingue s'autonomise en 1832 justement, lors d'une réunion tenue à Lucerne, par la fondation de la Société d'Helvetia[198].

Les Lucernois considèrent les agissements des trois gymnastes bâlois comme un sursaut autoritaire indigne de la cause de la gymnastique. Cette prise de position traduit la forte obédience radicale et révolutionnaire des débuts de la gymnastique lucernoise et cela, en réaction à la culture politique des autorités catholiques-conservatrices. Notons que l'enseignement de la gymnastique est d'ailleurs interdit au gymnase de Lucerne à partir de 1821, alors que le principal promoteur de la pratique sur place, le célèbre Ignaz Paul Troxler (1780-1866), se fait licencier

[195] La cote donnée par Ernst Strupler est : Archiv des Turnvereins « Alte Sektion » Zürich, Turnfahrtenbuch, 23-25.04.1832. L'auteur du rapport est un certain J. U Oschwald.

[196] À l'exemple du premier ouvrage anniversaire de la SFG rédigé en 1882 par Johannes Niggeler à l'occasion de la fête fédérale du jubilé organisée à Aarau : Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique…*

[197] Teuteberg René, *Basler Geschichte*, Basel, Christoph Merian, 1986, pp. 293-306.

[198] Auberson David, Gex Nicolas, Künzler Lukas, Meuwly Olivier, *Les Sociétés d'étudiants. Une contribution à l'histoire de la Suisse…*, pp. 32-34.

de l'établissement. Au milieu des années 1820, la section lucernoise de Zofingue fait elle-même face à de fortes résistances de la part du pouvoir cantonal et des jésuites, particulièrement en ce qui concerne ses activités gymniques[199]. Eduard Schnyder (1812-1852), porte-parole des gymnastes de Lucerne lors de l'assemblée constitutive de la SFG d'avril 1832, est une future figure du radicalisme dans le canton. Il est proche de Troxler (il épouse sa nièce), étudie au gymnase cantonal à partir de 1827 et s'oppose ensuite farouchement au rappel des jésuites tout en participant aux expéditions des corps francs (années 1844-1845). L'affaire de Bâle est donc jugée intolérable par les gymnastes lucernois très politisés qui tentent d'ailleurs déjà de réunir, mais sans succès, leurs confrères helvétiques en mars 1831 pour discuter de la question. Le 24 avril 1832, jour de la fête, le cortège matinal est perturbé par Schnyder qui veut s'assurer qu'aucun des trois Bâlois incriminés ne soit présent et puisse, selon les mots du rapporteur, «*s'adonner à l'œuvre sacrée de la gymnastique*»[200]. Après qu'on a garanti la non-présence des intéressés, les exercices gymniques prennent place. Cependant, durant la seconde partie de la matinée, la présence d'un des gymnastes bâlois (un certain Vögtli) est remarquée par les Lucernois qui quittent la fête après une dispute. La SFG n'est donc fondée que le 16 avril 1833 à Zurich au cours d'une assemblée constitutive moins mouvementée que la précédente – la très faible affluence liée au mauvais temps et l'absence des Lucernois et des Bâlois favorisant probablement le climat de concorde[201].

Du côté de la Suisse romande, les premiers groupements de gymnastes apparaissent après la fondation de la SFG, mais le rôle pionnier des milieux estudiantins y est tout aussi important. Fondée en 1835, la première section romande, dite « Lausanne-étudiants », est directement issue des zofingiens lausannois. Elle se fait admettre dans la Société fédérale en 1838 sous le nom de « section de Lausanne ». Paul Cérésole (1832-1905) et Louis Ruchonnet (1834-1893), deux futurs présidents de la Confédération, y pratiquent quelque temps la gymnastique. En 1845, trois gymnastes non-étudiants refoulés fondent la « Société de gymnastique des Citoyens de Lausanne », admise l'année suivante au sein de la SFG (aujourd'hui connue sous le nom de « Lausanne-bourgeoise »)[202]. Notons encore que la section de « Genève-Ville »,

[199] Strupler Ernst, *Die Anfänge der Modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, pp. 171-175.
[200] Strupler Ernst, *Die Anfänge der Modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, p. 182, traduit de l'allemand par l'auteur.
[201] Au sujet de ce premier essai de fondation de la SFG et de la fondation effective, voir : Strupler Ernst, *Die Anfänge der Modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, pp. 176-189.
[202] Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique. 1885-2008 Histoire illustre de la gymnastique vaudoise…*, p. 6.

qui voit le jour en 1843 après deux essais infructueux (1837 et 1839), relève également d'une initiative zofingienne[203].

1.2. Les caractéristiques spatiales et sociales de la gymnastique associative helvétique (XIXe et début XXe siècle)

Malgré les discours unificateurs et patriotiques de la SFG, l'implantation territoriale et sociale de la gymnastique en Suisse est loin d'être uniforme. Les trois sous-chapitres de ce second volet s'arrêteront donc successivement sur la spatialité de la gymnastique helvétique (1.2.1.), sur la composition socioprofessionnelle de ses effectifs (1.2.2.) et sur les tendances en termes d'âge et de temps d'engagement des gymnastes dans les sections (1.2.3.), le tout pour une période couvrant le XIXe et le début du XXe siècle.

Pour les sous-chapitres 1.2.1. et 1.2.2., nous prendrons la localisation des sections et la profession des gymnastes comme indicateurs, ces derniers étant très liés au tissu économique, aux caractéristiques urbaine ou rurale et à la démographie des différents territoires de la Suisse. À cette grille de lecture socio-économique, il faudra ajouter l'aspect primordial des différentes cultures politique et confessionnelle des cantons, également déterminant dans le développement de la gymnastique en Suisse. Pour nos analyses spatiales et sociales, nous recourrons au concept des « *mondes de production* », appliqué à la Suisse par Cédric Humair[204]. Cette approche découpe le pays en cinq espaces distincts au niveau de l'activité économique du début du XIXe siècle, espaces qui sont synthétisés sur la figure 2.

---

[203] Rivoir Émile, *Section fédérale de gymnastique Genève-Ville 1843-1943*, Genève, Roto-Sadag, 1943, p. 7, Association pour la valorisation des archives et de l'histoire des sports (pour toutes les mentions qui suivront : AvaHs).

[204] Cédric Humair emprunte ce concept à : Salais Robert, Storper Michael, *Les mondes de production : enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993. À noter que Cédric Humair apporte la nuance suivante : « *Le modèle spatial des "mondes de production" proposé* […] *réduit la complexité réelle du tissu économique helvétique. Les différentes entités ont des frontières beaucoup plus floues et aucune n'est totalement homogène* » : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, pp. 67, note 14. Sur les caractéristiques spatiales du développement industriel de l'espace helvétique durant la première moitié du XIXe siècle, nous renvoyons aussi à la synthèse : Humair Cédric, « État fédéral, centralisation douanière et développement industriel de la Suisse, 1798-1848 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Mathias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 103-116.

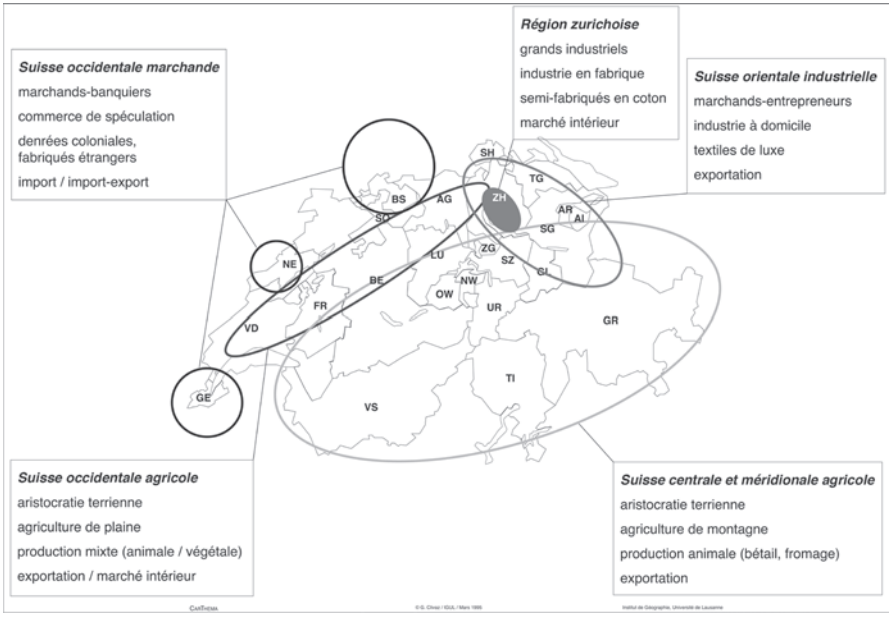

Figure 2 : Mondes de production dans l'espace helvétique au début du XIX^e^ siècle[205].

Si les différents mondes de production évoluent dans une certaine mesure au cours du XIX^e^ siècle – nous pensons notamment à l'industrialisation progressive de certaines régions occidentales (Arc jurassien, Sainte-Croix, vallée de Joux, au niveau de l'horlogerie et de la petite mécanique) –, ce concept demeure une grille de lecture pertinente pour appréhender les grandes tendances d'implantation de la gymnastique associative dans l'espace helvétique entre les années 1815 et 1900[206].

[205] Source : Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne…*, p. 15.

[206] Pour la fin du XIX^e^ siècle, nous renvoyons à une carte produite par Jean-François Bergier qui synthétise l'implantation des principales activités industrielles de la Suisse en 1880 : Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1983, p. 223.

1.2.1. Sur l'implantation spatiale des sections

À partir d'un relevé statistique conduit par la SFG en 1907 dans le cadre de ses 75 ans[207], nous avons produit des cartes (figures 3 et 4) qui serviront de principales illustrations à notre propos dans ce sous-chapitre. Nous avons également représenté les données de l'enquête de 1907 sous la forme de graphiques détaillant le nombre de sections fondées en Suisse par décennie et par canton (figure 5) et leur densité par rapport aux populations cantonales (figure 6), entre 1816 et 1907.

Nous ne nous attarderons pas sur les tout premiers groupements gymniques helvétiques dans le triangle Berne, Bâle et Zurich entre 1816 et 1820, dont les conditions de fondation ont déjà été décrites. À partir de la figure 3, nous constatons que la période 1820-1840 voit la fondation, outre celle des sections des Écoles cantonales argovienne (1830) et grisonne (1836) et de « Lausanne-étudiants » (1835), d'un groupement à Schaffhouse (« *Stadt* », 1834). De plus, avec la section de Herzogenbuchsee fondée en 1838, Berne est le premier canton à compter deux sections sur son sol. La période voit la création d'un premier groupement de gymnastes dans le canton catholique de Fribourg (futur membre du *Sonderbund*). La fondation d'une section à Morat en 1825 relève cependant d'un acte politique d'obédience libérale-radicale : en 1798, la commune germanophone et protestante est intégrée à Fribourg plutôt qu'à Berne et cela, contre le gré de la population locale. Ainsi, la création précoce d'une section de gymnastique à Morat illustre une opposition envers les autorités conservatrices cantonales fribourgeoises[208]. Rappelons qu'un groupement informel de gymnastes existe déjà à Lucerne durant les années 1820 dans le cadre de la Société de Zofingue, un groupement aussi fortement politisé du point de vue du libéralisme.

---

[207] SFG, « Stat. Erhebungen », 1907, ACA, cote SMS VV4-2-1.99_5.1. Le recensement statistique réunit un total de 651 sections groupées par canton et mentionne, pour la majorité des groupements, une date de création. Nous nous sommes donc servis de cette source pour établir la figure 3 qui offre une modélisation spatiale et temporelle du développement de la gymnastique associative en Suisse entre 1816 et 1907 en faisant apparaître les cultures politiques cantonales *via* le *Sonderbund*. Sachant que la SFG intègre l'ensemble des sociétés cantonales ainsi que leurs sections membres à partir de 1899, nous estimons que la figure 4 fournit une image représentative de la gymnastique associative helvétique, à l'aube du XX^e^ siècle. Notons cependant qu'elle ne fait pas figurer les sections issues des mouvements catholique, ouvrier et féminin. Toutefois, ces groupements émergent à la fin du XIX^e^ siècle et leur masse critique est relativement faible en 1907 et ce, vis-à-vis du nombre de sections de la SFG. Afin d'optimiser la lisibilité de la figure 3, nous n'avons pas fait figurer les sections pour lesquelles nous n'avons pas pu trouver une date de fondation. Celles-ci représentent environ 5 % de l'échantillon ; elles figurent cependant par canton sur la figure 5.

[208] Bussard Jean-Claude, « Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930) »…, p. 19.

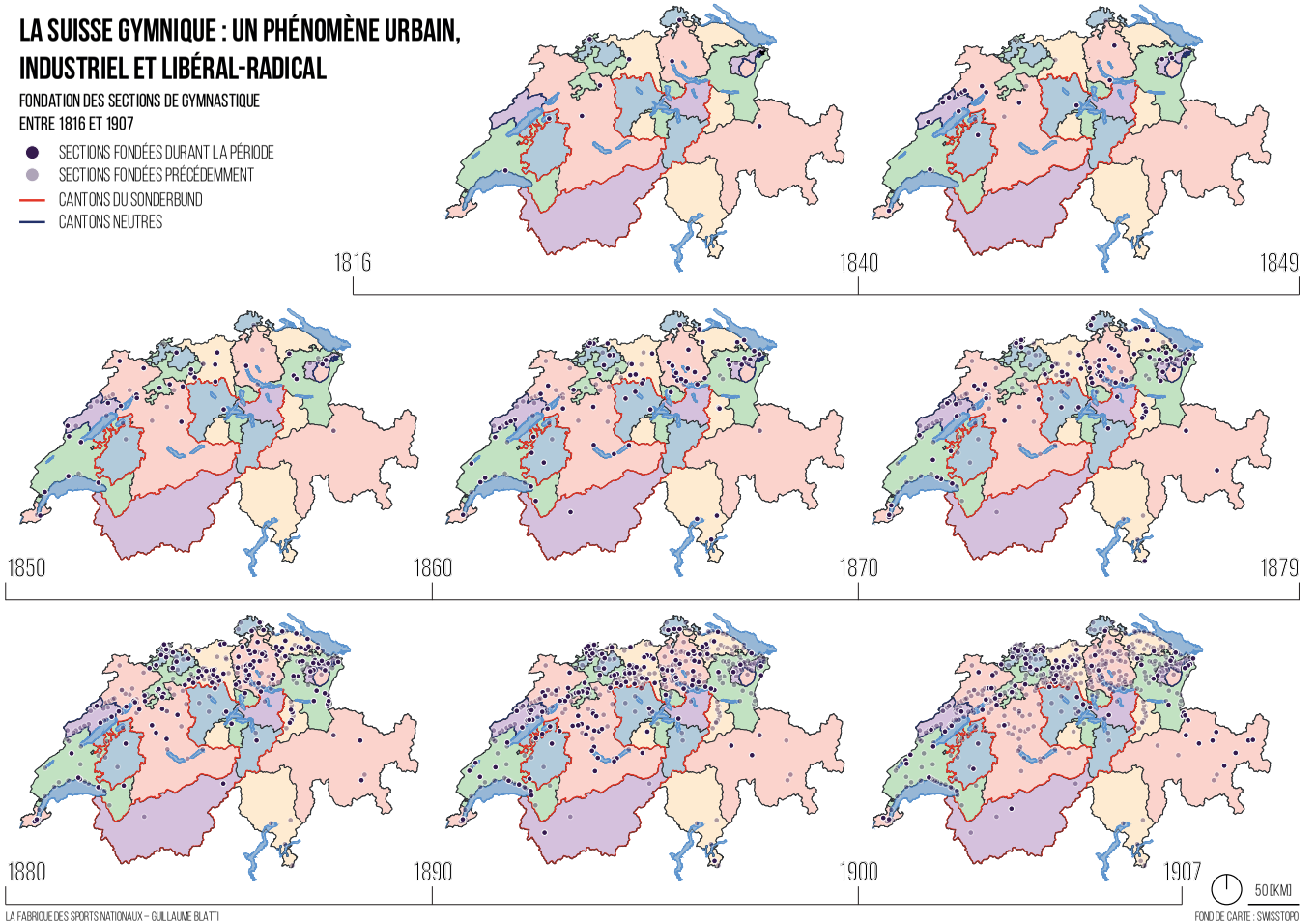

Figure 3: Série de cartes représentant les fondations successives de sections de gymnastique helvétiques entre 1816 et 1907, avec une mise en exergue des frontières et des cultures politiques cantonales, © Guillaume Blatti.

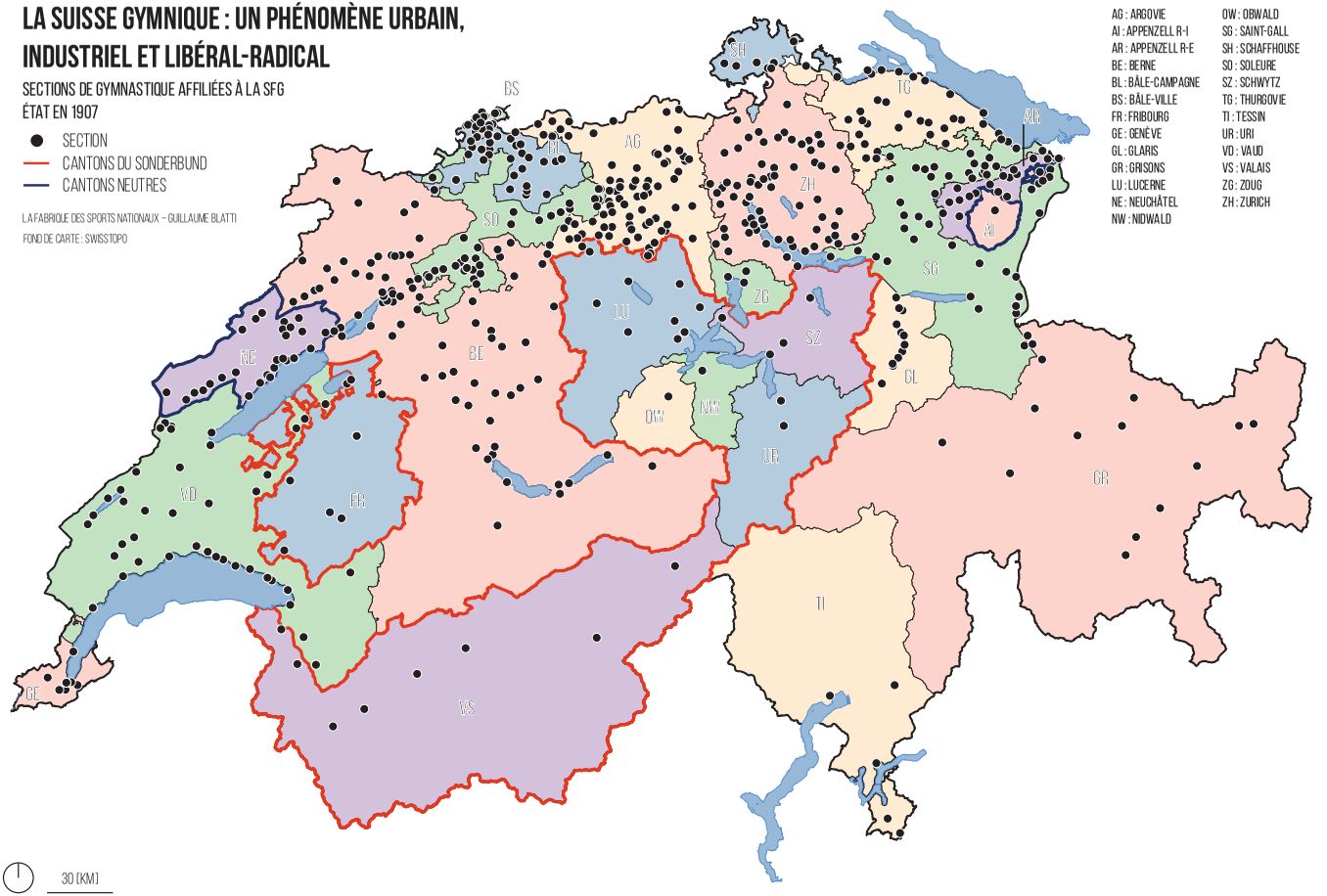

Figure 4 : Carte représentant les sections de gymnastique affiliées à la SFG en 1907, avec une mise en exergue des frontières et des cultures politiques cantonales, © Guillaume Blatti.

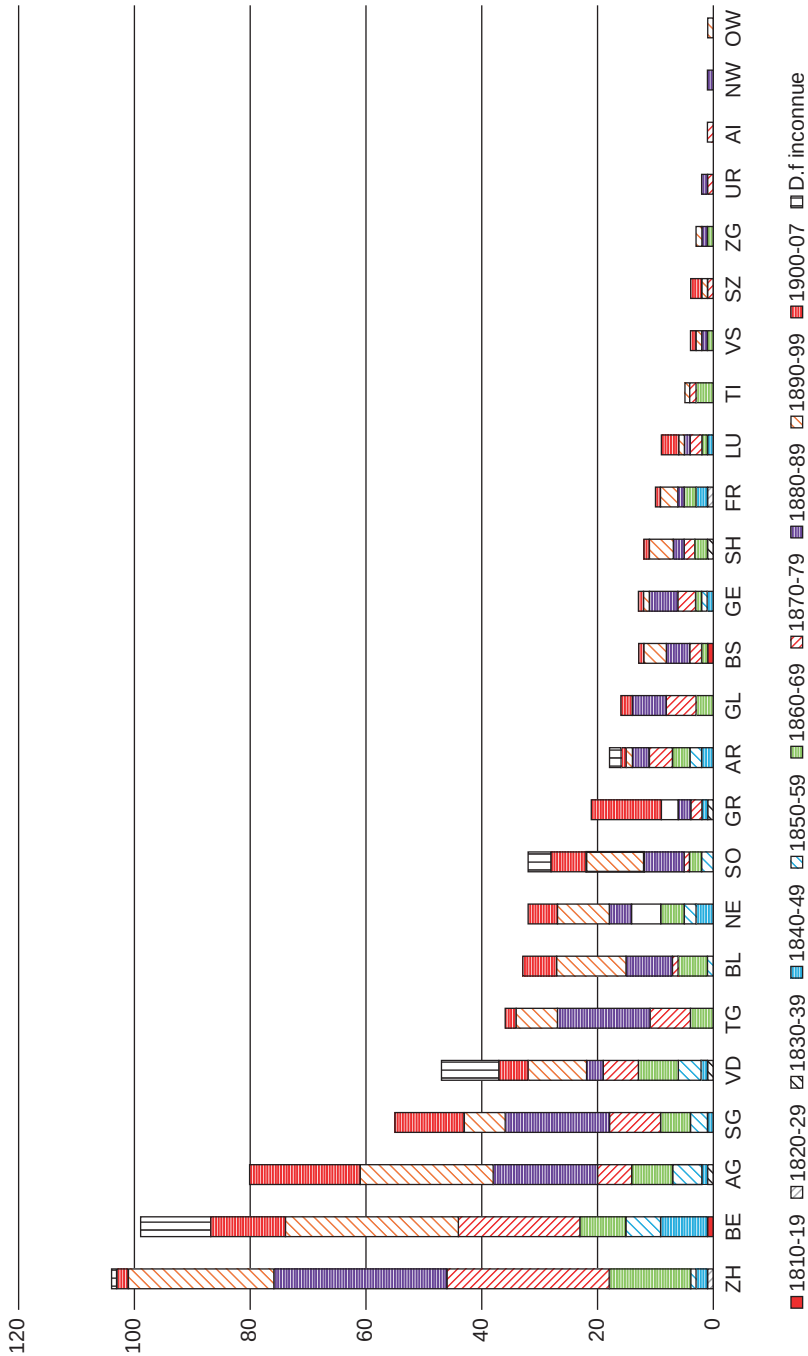

Figure 5 : Nombre de sections de gymnastique fondées par décennie par canton (1816-1907) [D.f = date de fondation]

Figure 6 : Nombre d'habitants par section de gymnastique en Suisse à trois dates sélectionnées (classement établi de gauche à droite sur l'année 1860 : du canton le plus dense en termes de nombre d'habitants par section au moins dense)[209]

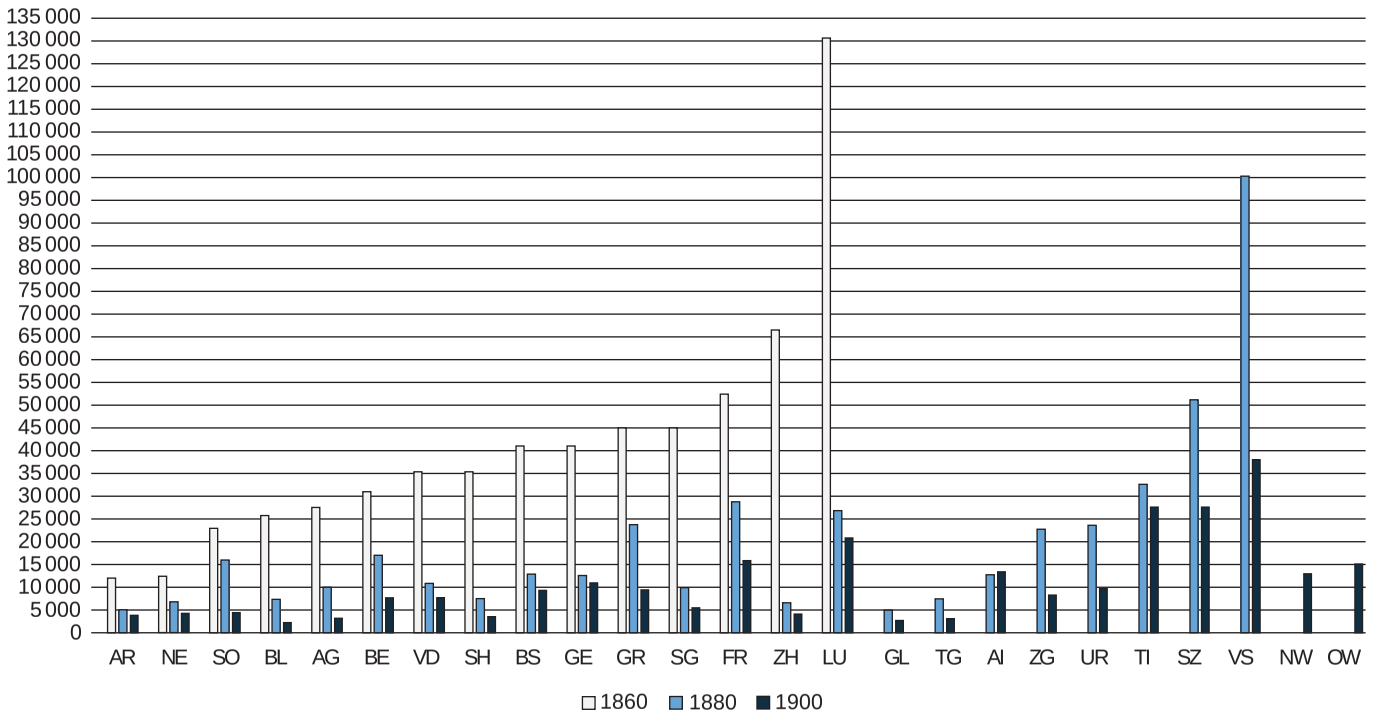

[209] Source : en plus du recensement de 1907 : Statistique historique de la Suisse : « B.4. Population présente, par canton, de 1860 à 1930 », en ligne.

La décennie 1840-1849 connaît une certaine densification des sections, en particulier à Berne. Notons que des groupements font aussi leur apparition à Genève, Neuchâtel, Saint-Gall et Appenzell Rhodes-Extérieures. Ces créations s'inscrivent dans une période de fort activisme politique libéral-radical préfigurant 1848 dont la gymnastique associative se fait un porte-voix. Le phénomène est particulièrement prégnant à Neuchâtel, alors encore principauté prussienne, avec la création des sections de La Chaux-de-Fonds (1846), de Fleurier (1848), du Locle (1848) et de Neuchâtel-Ville (1848), en marge de la révolution cantonale[210]. La fondation d'une section dans la ville de Fribourg en 1848 renvoie à la prise de pouvoir des radicaux à la suite de la mise en échec du gouvernement conservateur à l'issue de la guerre du *Sonderbund*[211]. Enfin et surtout, soulignons la différence frappante dans le développement de la gymnastique associative entre les deux Appenzell (voir la figure 4). Rhodes-Extérieures (AR) est un demi-canton protestant qui se régénère tôt (années 1820) et dont les soldats se battent aux côtés des troupes fédérales durant le *Sonderbund*. Il connaît une première vague de créations de sections dès les années 1840 pour devenir le territoire cantonal helvétique le plus densément occupé en sections en 1860 (une section pour 12 113 habitants ; AR est dépassé par Glaris en 1880 et ensuite par d'autres cantons, voir figure 6). À l'inverse, Rhodes-Intérieures (AI), demi-canton catholique traditionnellement conservateur, qui ne se régénère pas (malgré des avancées démocratiques durant les années 1830) et qui reste neutre en 1847, ne compte qu'une seule section sur son sol en 1907 (section d'Appenzell, fondée en 1876). Relevons de plus les tissus économiques et les territoires différents des demi-cantons : AR est davantage urbain et s'industrialise progressivement à partir des années 1830 (métiers à tisser), tandis qu'AI est plus rural, l'agriculture traditionnelle s'y maintenant au cours du XIX^e^ siècle et la branche textile ne connaissant pas la même mécanisation qu'en AR. Dans les cantons de Neuchâtel et de Berne, les fondations de sections au cours de la décennie 1840-1849 doivent aussi être rattachées au développement des ateliers d'horlogerie, avec parfois des phénomènes d'émulation locale, comme c'est le cas dans les Montagnes neuchâteloises et le Vallon de Saint-Imier (sections de Saint-Imier en 1847, de Bienne, Renan, Sonceboz et Sonvilier

[210] Considérant les nombreuses histoires cantonales mobilisées de manière ponctuelle dans ce sous-chapitre, nous nous sommes fondés sur les synthèses offertes par le *Dictionnaire historique de la Suisse* (en ligne) pour chaque canton cité.

[211] Bussard Jean-Claude, « Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930) »…, pp. 20-23.

en 1848). Ce lien avec l'horlogerie est largement confirmé par les professions des gymnastes ainsi que nous le verrons.

À cette double dynamique politique et économique de développement s'ajoute l'action de la SFG qui, depuis 1833, instaure une coordination, certes d'abord sommaire, entre les sections locales en même temps qu'elle milite pour la diffusion de la gymnastique dans le pays. Les premières fêtes fédérales sont aussi des catalyseurs de la pratique aux échelles locale et cantonale.

Au milieu du XIXe siècle (décennie 1850-1859), la Suisse compte une section dans presque tous les cantons libéraux-radicaux, si ce n'est en Thurgovie, au Tessin et à Glaris. La densification se poursuit notamment à Berne, en Argovie et dans le canton de Vaud. Dans ce dernier, la diffusion de la gymnastique s'ancre de manière caractéristique dans les villes et les localités où des ateliers se développent (à Sainte-Croix, par exemple, avec la petite mécanique). Après « Lausanne-étudiants » en 1835 et « Lausanne-Bourgeoise » en 1845, les sections d'Yverdon (1850), Sainte-Croix (1851), Vevey (1855), Morges et Nyon (1857) sont fondées.

La décennie 1860-1869 voit l'apparition ou plutôt la réapparition de la gymnastique associative dans les cantons de Lucerne, aux mains des radicaux entre 1848 et 1871, et de Glaris, en particulier le long de la vallée de la Linth, un lieu pionnier de l'industrialisation dans l'espace helvétique et même en Europe (notamment avec l'apparition de la filature mécanisée à partir des années 1820[212] : 40 % de la population cantonale est ainsi active dans l'industrie du coton autour de 1840, pour 25 % seulement dans l'agriculture), ainsi qu'au Tessin, dans un contexte politique très disputé entre libéraux-radicaux et conservateurs. Notons que la figure 6 montre bien la fulgurance du développement de la gymnastique à Glaris (la remarque vaut aussi pour la Thurgovie). Alors que le territoire glaronnais ne compte toujours pas de groupement de gymnastes en 1860, il représente le canton où les sections sont le plus densément implantées en Suisse en 1880 (une section pour 4 888 habitants), pour être détrôné de justesse en 1900 par Bâle-Campagne[213].

[212] Très implantée à Glaris, mais aussi à Zurich et en Argovie, la filature mécanisée de coton doit être considérée comme le « *leading sector* » de l'économie helvétique durant la première moitié du XIXe siècle : Humair Cédric, « État fédéral, centralisation douanière et développement industriel de la Suisse, 1798-1848 »…, p. 104.

[213] Notons que la figure 6 présente des limites au niveau de la représentation de la densité gymnique cantonale. Elle ne prend pas en compte le nombre des membres dans les sections qui peut être très élevé pour un seul groupement dans les villes (comme c'est le cas à Bâle-Ville et à La Chaux-de-Fonds par exemple). À ce titre, il faut croiser la figure 6 avec la figure 31 (sous-chapitre 3.1.1. dans le Chapitre 3) qui, à partir d'une enquête statistique de 1863, fournit le nombre d'habitants par gymnaste par canton.

À l'inverse et malgré l'activisme radical de ses sections ainsi que l'obtention d'une première fête fédérale de gymnastique au sud des Alpes en 1868, le Tessin, canton largement agricole et alpin, reste très peu dense au niveau gymnique (voir la figure 6 : une seule section pour 27 710 habitants en 1900). Dans le Val-de-Travers, notons encore une fois un phénomène d'émulation locale avec des fondations de sections à la chaîne (Buttes en 1860, Noiraigue en 1862, Couvet en 1863 et Travers en 1866). Une section de gymnastique voit également le jour à Sion en 1861, à la suite d'une initiative lancée par la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG). Uri, Nidwald, Obwald et Appenzell Rhodes-Intérieures ne comptent alors toujours pas de section.

Les années 1860 marquent ainsi le début de quatre décennies d'un essor accru de la gymnastique associative de l'ouest à l'est de la Suisse, en passant par le nord – précisons ici que la seconde moitié du XIX^e^ siècle, en particulier après 1880, connaît un pic de fondations d'associations sur le territoire helvétique, toutes catégories confondues et pas uniquement gymniques[214]. L'exemple le plus emblématique et précoce de cette phase d'expansion des sections est le canton de Zurich. Celui-ci passe de 3 sections sur son sol avant 1860 à 18 sections en 1869 (voir le *gap* sur la figure 6 : une section pour 66 640 habitants en 1860 ; une section pour 6 757 habitants en 1880). Les fondations en terre zurichoise se poursuivent à un rythme soutenu jusqu'en 1900, avant que la tendance ne s'interrompe brusquement au début du XX^e^ siècle (seulement deux sections fondées entre 1900 et 1907). Le canton de Zurich est l'épicentre du monde de production des grandes industries et des fabriques, notamment textiles, (voir figure 2), qui essaiment à partir des années 1830 le long des cours d'eau vers Argovie et Saint-Gall[215]. L'augmentation exponentielle des sections zurichoises à l'aube des années 1860 doit être rattachée à la croissance économique et démographique du canton qui se renforce particulièrement dès le milieu des années 1850. Pour exemple, la ville de Zurich voit sa population quadrupler entre 1850 et 1900 (d'environ 40 000 habitants à environ 170 000). Précisons qu'une fusion de communes (Zurich, Aussersihl, Enge, Fluntern, Hirslanden, Hottingen, Leimbach, Oberstrass, Riesbach, Unterstrass, Wiedikon, Wipkingen et Wollishoffen) concrétisée en 1893 contribue grandement à faire alors de Zurich la plus grande ville de Suisse, un élément qu'il faut aussi prendre en compte dans nos réflexions sur le développement gymnique.

[214] Jost Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX^e^ siècle »…, p. 15.
[215] Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne*…, p. 17.

L'essor majeur de la gymnastique associative helvétique (1860-1900) peut être observé également dans les autres régions du nord-ouest/nord/nord-est de la Suisse, mais avec environ une décennie de décalage vis-à-vis de la région zurichoise (la figure 5 l'illustre bien, notamment avec BE, AG et SG). Durant la période 1870-1900, une vague de sections déferle d'ailleurs sur les foyers industriels que constituent les villes d'Olten, Aarau, Brugg et Baden, aux confluences de l'Aar, de la Reuss et de la Limmat. Nous observons les mêmes dynamiques de développement en Thurgovie, qui connaît une industrialisation et une augmentation démographique progressive entre 1850 et 1910 ; à Saint-Gall, où la mécanisation du secteur du textile prend un large essor à partir de 1865 ; ainsi qu'en Appenzell Rhodes-Extérieures qui répond aux mêmes dynamiques économiques et industrielles que son voisin saint-gallois. Au-delà des échelles régionale et cantonale, la période 1860-1900 connaît une densification des sections au niveau communal, en particulier dans les grandes villes. Par exemple, Zurich, Berne et Winterthour comptent respectivement 22, 9 et 7 sections de gymnastique en 1900 (qui portent souvent le nom d'un quartier)[216].

D'une manière générale, la courbe ascendante des fondations de sections en Suisse appartenant à la SFG se tasse à partir du début du XX^e^ siècle. Ce ralentissement résulte de dynamiques multiples, liées notamment à l'apparition d'institutions gymniques autres que la SFG et d'une certaine concurrence qui s'instaure avec les sports modernes. Cependant, il faut surtout constater que le terreau de la gymnastique associative helvétique est globalement couvert par les sections au début du XX^e^ siècle. Cette zone d'implantation privilégiée va de la Suisse occidentale marchande et agricole, s'industrialisant à partir des années 1830, à la Suisse industrielle du nord-est en passant, bien sûr, par la région zurichoise (avec Glaris aussi), noyau premier des grandes industries et des fabriques. Ce croissant territorial représente une Suisse libérale-radicale, industrielle, généralement urbaine et très majoritairement protestante.

Précisons toutefois que la tendance à la baisse augurée par le XX^e^ siècle n'est pas toujours vérifiée, notamment dans les Grisons. Ce canton rural, qui connaît un développement timide de son secteur secondaire au cours du XIX^e^ siècle, voit la fondation de douze sections entre 1900 et 1907, alors qu'il en compte seulement huit en 1899. Ce développement tardif, mais non négligeable, se fait principalement dans des vallées de la partie nord du canton, avec entre autres

[216] En plus d'illustrer une diffusion plus large de la pratique dans la population, cette densification locale résulte souvent de dissensions entre gymnastes d'une même section, dont une partie fait alors sécession et fonde un nouveau groupement.

la fondation des sections de Landquart (1900), Davos (1902), Arosa (1901) et Scuol (1903). Si le processus renvoie à la pénétration gymnique progressive et modeste des campagnes, il peut aussi être rattaché à l'essor régional du tourisme et du secteur tertiaire à partir de la fin du XIX^e^ siècle. Ce qui s'impose alors comme le pilier de l'économie grisonne induit une plus grande mobilité géographique et sociale des individus, en même temps que l'ouverture des localités agricoles. Notons qu'une section est fondée dès 1888 à Saint-Moritz, le berceau du développement touristique des Grisons[217]. La densification des sections de gymnastique dans l'Oberland bernois durant la dernière décennie du XIX^e^ siècle pourrait également être associée au développement du tourisme dans cette région[218].

À côté du fort dynamisme gymnique à l'œuvre dans le croissant territorial précédemment décrit, l'autre trait saillant de la période 1860-1900 réside, à l'inverse, dans le très faible développement de la gymnastique en Suisse centrale (UR, SZ, OW, NW) à laquelle il faut ajouter le Valais (canton qui remporte la palme de la plus faible densité gymnique de Suisse en 1900 : une section pour 38 053 habitants en 1900). Bastion conservateur et noyau du *Sonderbund,* la *Urschweiz* catholique constitue l'épicentre de l'opposition aux préceptes de l'État fédéral (centralisation nationale, sécularisation et libéralisme). Après 1848, Uri, Schwytz (dont la population refuse la première Constitution fédérale à 75 %), Nidwald et Obwald ne sont pas régis par des autorités pleinement régénérées et sécularisées, et ce, même provisoirement, contrairement à d'autres cantons du *Sonderbund* (FR et LU). Comme nous le verrons, la culture politique de ces régions est particulièrement peu compatible avec les vues patriotiques et rassembleuses portées par la gymnastique associative.

L'explication de la faible implantation gymnique dans toute une partie de la Suisse n'est cependant pas uniquement politique et culturelle, mais également économique, territoriale et démographique. La Suisse centrale, à laquelle il faut ajouter la Suisse méridionale dans le cadre de cette réflexion, représente un monde de production majoritairement basé sur l'agriculture de montagne et la production animale (bétail et fromage). Ces régions connaissent un développement démographique plus faible que le reste de la Suisse durant le

[217] Seger Cordula, Plattner-Gerber Bettina, *Engadin St. Moritz – Ein Tal schreibt Geschichten*, Zurich, AS Verlag, 2016 ; Quin Grégory, « The hotelier, the politician and the skier. On the founding moment of alpine skiing in St. Moritz », *Sport in History* 2, vol. 42, 2022, pp. 213-234.

[218] Barton Susan, *Healthy Living in the Alp s: The Origins of Winter Tourism in Switzerland 1860-1914*, Manchester, Manchester University Press, 2008 ; Busset Thomas, « La diffusion du ski en Suisse jusqu'à l'entre-deux-guerres », *Traverse* 1, vol. 23, 2016, pp. 25-36, ici : p. 28.

XIXe siècle[219]. Dans ces espaces ruraux, qui comprennent d'ailleurs les Alpes, les principaux revenus sont issus de la paysannerie, le secteur secondaire n'y connaissant qu'un faible développement, même au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Comme nous le verrons, ce tissu économique et social est peu compatible avec la pratique de la gymnastique associative, à l'inverse de celui des villes. Notons que la pratique gymnique connaît toutefois un développement timide en Suisse centrale à partir des années 1870 (SZ : section à Einsiedeln en 1873, UR : section à Altdorf en 1878 et à Erstfeld en 1884, NW : section à Stans en 1886). Il faut attendre la toute fin du XIXe siècle pour que chaque canton et demi-canton suisse compte au moins une section de gymnastique affiliée à la SFG sur son sol, avec la fondation d'une section à Sarnen (OW) en 1896.

Avant de clore ce sous-chapitre, il reste à réfléchir brièvement à l'articulation entre l'implantation spatiale de la gymnastique associative helvétique et le développement des chemins de fer. Pour ce faire nous nous référerons aux deux cartes suivantes.

Malheureusement, nous n'avons pas pu représenter une évolution du réseau ferré à la décennie près. Comme c'est le cas pour les fondations de sections, la lecture et la représentativité de la figure 7 ne sont donc pas optimales. Cependant quelques constats généraux pertinents peuvent être tirés de cette carte. Nous avons vu que les années 1860 marquent le début de quatre décennies d'essor accru de fondations de sections en Suisse et il est indéniable que ce phénomène, à côté des dynamiques d'industrialisation et de hausse démographique, s'inscrit aussi dans les premiers développements des chemins de fer helvétiques (ici représentés en un bloc du début des années 1850 au début des années 1870). Les premiers foyers de densification des sections correspondent globalement aux zones où le maillage des lignes est le plus serré. Un regard d'ensemble sur la figure 8 montre d'ailleurs que les nœuds ferroviaires se superposent souvent à des amas de sections, à l'exemple des environs des villes de Bienne, Soleure, Olten, Aarau, Baden, Zurich, Kloten et Winterthour. La question de la superposition du développement de la gymnastique dans les périphéries et de celui d'un réseau ferré secondaire mériterait d'ailleurs d'être approfondie. De bons exemples de cette simultanéité pourraient être recherchés du côté des cantons de Glaris, le long de la rivière Linth, et des Grisons.

[219] Par exemple, entre 1798 et 1850, Bâle-Ville voit sa population presque doubler, Bâle-Campagne augmente de 65,1 %, Argovie de 66 %, tandis que les populations du Tessin et d'Uri augmentent seulement de 30 et 23 % respectivement : Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse…*, p. 33.

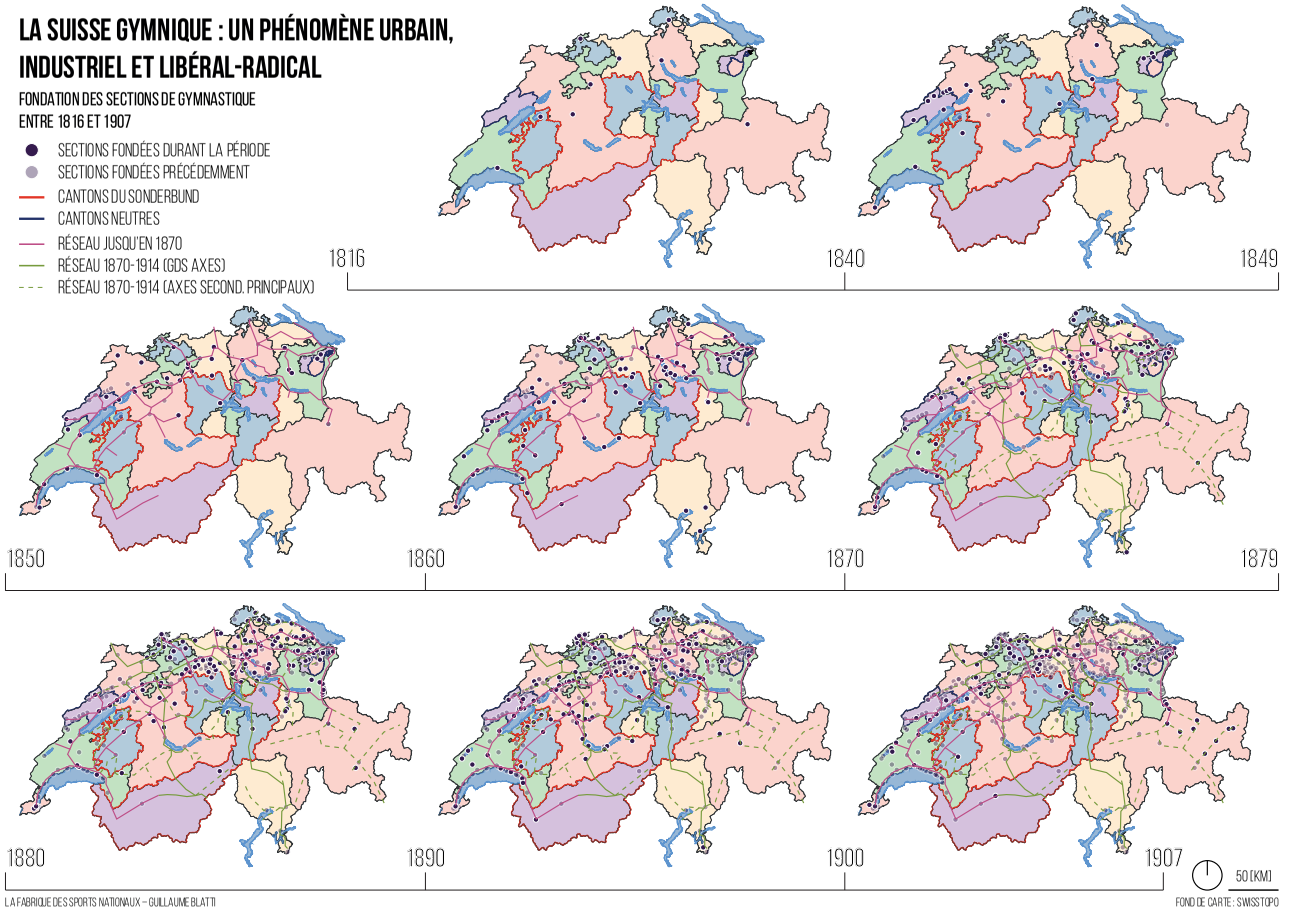

Figure 7 : Série de cartes. Idem que la figure 3, avec le réseau de chemins de fer (état : années 1870-1914)[220], © Guillaume Blatti.

[220] Source : en plus du recensement de 1907 : Bärtschi Hans-Peter, Dubler Anne-Marie, « Chemins de fer », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015, en ligne.

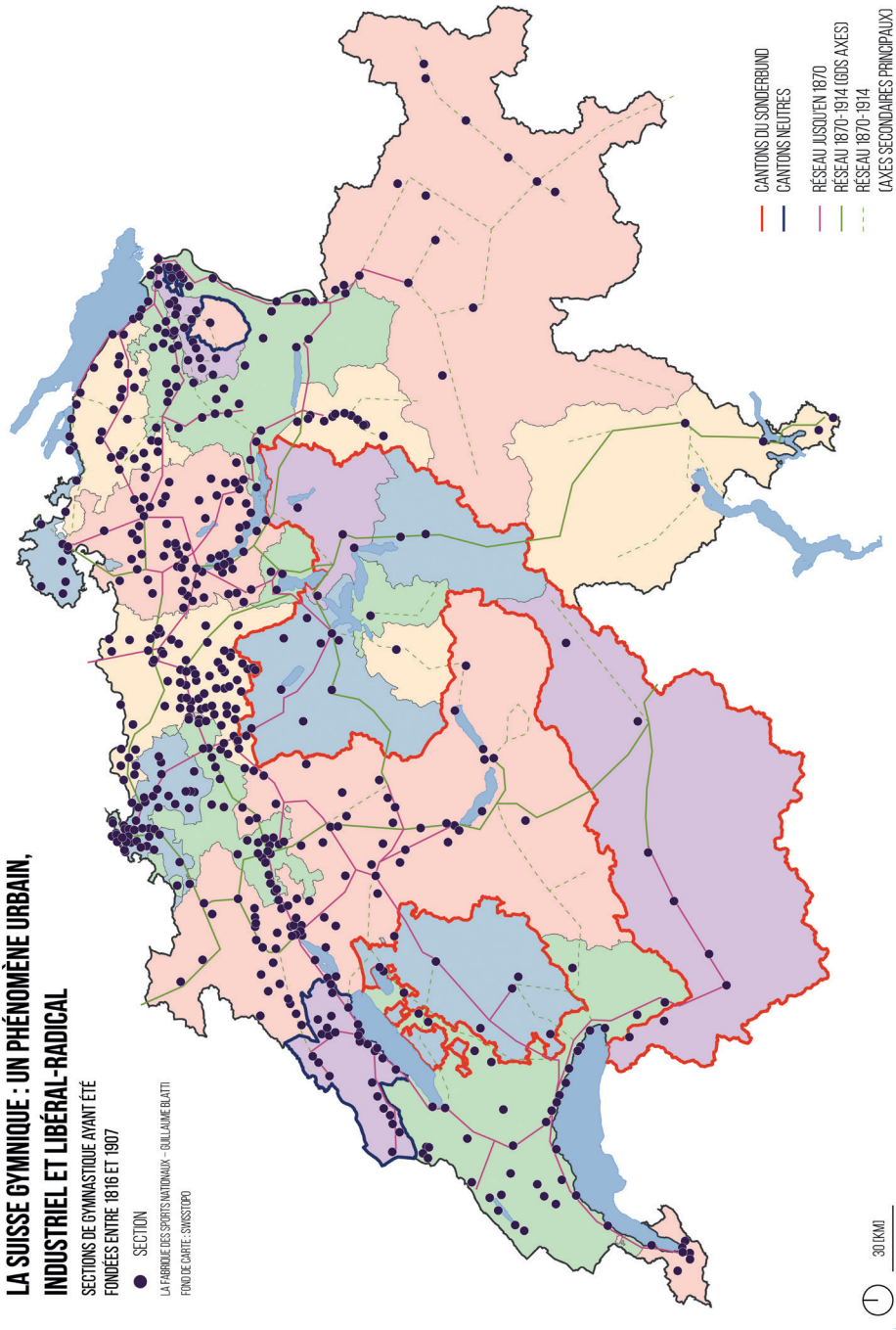

Figure 8: Carte. Idem que la figure 4, avec le réseau de chemins de fer (état : années 1870-1914), © Guillaume Blatti.

1.2.2. Sur les tendances socioprofessionnelles des effectifs

À la lumière du sous-chapitre précédent, il apparaît clairement que les géographies gymnique et industrielle de la Suisse du XIXe siècle se confondent. Ainsi, vers 1900, la gymnastique associative est massivement implantée dans un croissant, ou un « *triangle d'or* » industriel, pour reprendre les mots de Jean-François Bergier, délimité en ses sommets par Bâle, Zoug et Saint-Gall, avec Zurich pour centre, et qui se prolonge à l'ouest le long du Jura[221]. Le développement d'autres foyers industriels, plus modestes, est également corrélé à celui des sections de gymnastique à l'image de certaines régions ou localités des cantons de Vaud et Berne et quelques vallées alpines, dont l'exemple le plus emblématique est celui de la Linth à Glaris. L'implantation spécifique et partielle de la gymnastique associative en Suisse demande donc une analyse de la nature socioprofessionnelle des effectifs gymniques, dans l'idée qu'ils sont directement liés aux mondes de production où les sections s'implantent de manière privilégiée.

Le premier recensement de professions de gymnastes que nous avons pu identifier est publié dans les pages du journal *Le Gymnaste* en janvier 1860[222]. Cette démarche statistique porte uniquement sur la Suisse occidentale, elle réunit les données de 24 sections affiliées à la Société fédérale issues des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne, Fribourg et Genève et ce, pour un total de 678 gymnastes. L'enquête classe les effectifs dans dix catégories de métiers que nous reproduisons telles quelles ci-contre (figure 9).

Les catégories établies ici sont forcément réductrices ; l'auteur précise d'ailleurs avoir été contraint d'établir dix professions principales. Cependant, elles rendent bien compte des grandes tendances professionnelles de la gymnastique associative en Suisse occidentale autour de 1860. En premier lieu, notons la surreprésentation des « horlogers et bijoutiers » (48 %), ainsi que l'absence des paysans et du secteur primaire en général.

Dans cette enquête, la nature des professions des gymnastes est très influencée par leur provenance cantonale. Ainsi, Berne et Neuchâtel regroupent à eux seuls 84 % des « horlogers-bijoutiers » (56 % pour NE et 28 % pour BE). Relevons l'existence de sections de gymnastique presque corporatives, telles

[221] Dans ce sous-chapitre, nous nous référons d'ailleurs à son histoire économique de la Suisse, notamment pour les données quantitatives : Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse*…, pp. 237-242. Nous mobilisons également : Degen Bernard, « Les premiers pas du mouvement ouvrier »…, pp. 11-48.
[222] F. B., « Notes statistiques des Sections de gymnastique de la Suisse occidentale », *Le Gymnaste* 5, janvier 1860, p. 41-44, Bibliothèque nationale (pour les mentions qui suivront : BN).

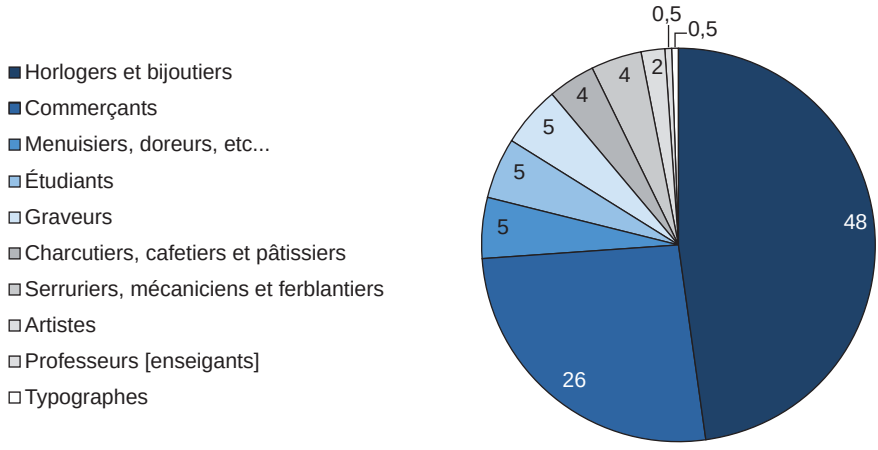

Figure 9 : Pourcentage des professions des membres de 24 sections romandes (678 sujets) en 1860[223].

que les groupements de Dombresson, de Renan et du Noirmont, qui réunissent uniquement des « horlogers-bijoutiers ». La branche horlogère représente aussi 95 % de l'effectif de la section de Saint-Imier, 80 % de celle du Locle et 67 % de celle de La Chaux-de-Fonds (72 sur 107 individus – la plus grande section de Suisse durant les années 1850)[224]. La vague des fondations de ces « sections d'horlogers » au cours de la décennie 1840-1849 renvoie à la croissance de la branche à la même époque, en particulier dans le Haut Pays neuchâtelois après 1830. On doit cependant s'arrêter plus longuement sur la définition de ce qu'est un « horloger » au XIXe siècle, afin de mieux cerner les caractéristiques socioprofessionnelles d'une partie conséquente de l'effectif gymnique helvétique étudié. Le milieu de l'horlogerie suisse réunit alors divers types de professions qui présentent une forte amplitude sociale en fonction de différents statuts, cet état de fait rendant le qualificatif « horloger » fourni par les sources particulièrement flottant.

Au XIXe siècle, l'industrie horlogère helvétique répond d'abord largement au système de l'établissage. Celui-ci voit la production de montres répartie en de multiples petits ateliers très spécialisés ne comptant généralement guère plus

[223] Source : F. B., « Notes statistiques des Sections de gymnastique de la Suisse occidentale »…
[224] SFG, rapport d'activité, années 1851-1852, p. 20, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

de dix travailleurs, sans compter le travail à domicile également très important et aussi constitutif du système de l'établissage[225]. Les grandes fabriques horlogères centralisées n'apparaissent, quant à elles, que durant le dernier tiers du XIXe siècle[226]. À ce titre, Pierre-Yves Donzé recense en 1870 à La Chaux-de-Fonds pas moins de 67 spécialisations liées à la branche, qui se répartissent entre 1 308 ateliers autonomes. Dans ce contexte, Christophe Koller isole cinq statuts intervenant à divers niveaux dans le système de l'établissage et, selon nous, les membres horlogers des sections de gymnastique étudiées se situent surtout dans les catégories dites de l'« *horloger-spécialiste* », de l'« *horloger-complet* » et de l'« *établisseur* »[227], impliquant une qualification plus ou moins élevée et représentant une nébuleuse d'artisans et de petits patrons issus de la petite bourgeoisie. À travers le système de l'établissage, on assiste donc à une mise en réseau très dense d'individus aux degrés d'instruction et de rémunération (environ 5 francs par jour entre 1850 et 1860)[228] relativement élevés qui dessine les contours d'un environnement socio-économique particulièrement propice à la réunion en association et à la pratique de la gymnastique. Pour ce qui est des *marchands manufacturiers*, leur rang est probablement trop élevé pour en faire des pratiquants réguliers de la gymnastique associative, même s'il arrive qu'une certaine élite industrielle active dans l'horlogerie intègre ponctuellement la gouvernance de la SFG.

Publié dans le journal *Le Gymnaste* en 1870, un article au titre évocateur, « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse », fait explicitement le lien entre la sur-représentation de la branche industrielle dans les sections de gymnastique et la relative « *garantie d'existence* »[229], pour citer Jean-François Bergier, que celle-ci fournit alors :

« *Quiconque examinera de près les éléments de la gymnastique dans les sections des localités industrielles, trouvera sans peine une grande différence avec les*

[225] Tanner Albert, « Du domicile à l'usine : histoire du travail industriel », in : Boillat Valérie, Degen Bernard, Joris Elisabeth, Keller Stefan, Tanner Albert, Zimmermann Rolf (éd.), *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Lausanne, Antipodes, 2006, pp. 43-47 ici : pp. 43-44.
[226] Donzé Pierre-Yves, *Histoire de l'industrie horlogère suisse. De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Neuchâtel, Alphil, 2009, pp. 16-17.
[227] Koller Christophe, *L'industrialisation et l'État au pays de l'horlogerie : contribution à l'histoire économique et sociale d'une région suisse*, Courrendlin, Communication jurassienne et européenne, 2003, p. 167.
[228] Contre 3,85 francs pour un artisan typographe, 3,55 francs pour un menuisier et 2,15 francs pour un maçon : Statistique historique de la Suisse, « G.3b. Salaires industriels par branche, métier et région, de 1820 à 1875 (moyennes de plusieurs années, en centimes par jour) : estimations de Gruner », en ligne.
[229] Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse…*, p. 238.

éléments d'autres sections, même de certaines villes assez conséquentes mais non industrielles ; […]. *Ce que nous trouvons chez les uns, dans les ateliers d'horlogerie ou dans les fabriques quelconques, d'autres le possèdent dans les ateliers et boutiques de tous les métiers ; seulement, me répliquera-t-on, les premiers sont dans des conditions sociales plus favorables que les derniers ! Certainement, je l'avoue et je dirais même que c'est là ce qui fait la force des sections industrielles.* »[230]

Cependant, la portée assez floue de la formule « *sections industrielles* » doit être ici soulignée. L'industrie suisse du XIXe siècle présente des secteurs multiples qui induisent des revenus très différents en fonction de la qualification. De plus, comme nous le verrons plus loin, certaines branches de l'industrie n'offrent pas des conditions propices à la pratique de la gymnastique associative. Bernard Degen insiste aussi sur le fait que la très grande majorité des ouvriers du XIXe siècle disposent de ressources très maigres, leur salaire suffisant tout juste à couvrir leurs besoins quotidiens et que le travail des enfants contribue longtemps au salaire de la famille (jusque tard durant la seconde moitié du siècle)[231]. Cette remarque va d'ailleurs dans le sens de la jeunesse de l'effectif des sections qui sera traitée dans le sous-chapitre suivant. Les gymnastes sont souvent des jeunes hommes en apprentissage, célibataires et sans enfant, soumis à des contraintes financières moins lourdes que les pères de famille, et même souvent encore à la charge de leurs parents.

Pour revenir au recensement statistique des professions publié en 1860 (voir figure 9), les sections de gymnastique présentes dans les villes comptent aussi de nombreux individus œuvrant dans le secteur tertiaire. Ainsi, la catégorie des commerçants est la deuxième la plus représentée (26 %). Leur nombre est particulièrement élevé dans le canton de Vaud, alors moins industrialisé que Neuchâtel. Ils représentent presque le total de l'effectif de la section de Morges, 84 % de celle de Vevey et 83 % de celle de Lausanne-Bourgeoise.

Les ouvriers qualifiés et les commerçants sont deux catégories socio-professionnelles caractéristiques des villes et des régions industrielles. Ces espaces supposent des situations financières meilleures qu'à la campagne, même s'il faut quelque peu nuancer la qualité de vie offerte, comme nous l'avons montré à travers le propos de Bernard Degen. Cependant, à titre d'exemple, précisons que les pauvres assistés représentent parfois plus de

[230] Baehni F., « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? », *Le Gymnaste* 8, juin 1871, p. 63, BN.
[231] Degen Bernard, « Les premiers pas du mouvement ouvrier »…, p. 21.

10 % de la population campagnarde vers 1830, alors qu'ils ne sont que 3 à 4 % (entre 1836 et 1860) dans le canton de Zurich. Rappelons d'ailleurs que la catégorie des agriculteurs est tout simplement inexistante dans ce recensement de 1860.

Ces considérations financières sont à prendre en compte pour réfléchir au développement des groupements de gymnastes, en particulier ceux affiliés à la SFG. Les membres de sections doivent cotiser auprès de la caisse centrale de l'association (10 centimes mensuels en 1852)[232] et payer une inscription pour participer aux fêtes. L'article « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? » (1870) ne cible toutefois pas le coût des cotisations et des inscriptions dans sa critique du manque d'accessibilité de la gymnastique associative. Selon l'auteur, ce sont surtout la boisson et les soirées qui suivent les entraînements qui constituent le principal obstacle financier[233]. Il convient de noter pourtant que la participation aux fêtes cantonales et fédérales représente une dépense conséquente pour certaines bourses de l'époque. Ainsi, un gymnaste doit dépenser huit francs pour participer aux compétitions de la fête cantonale de Lausanne en 1875, soit presque trois jours de salaire pour un menuisier romand de l'époque. Notons qu'il doit encore ajouter cinq francs s'il veut participer aux festivités du bal de clôture[234].

Pour en finir avec cette enquête statistique de 1860, relevons que le quota des étudiants de la gymnastique helvétique est déjà fortement en baisse à cette époque (5 % de l'effectif total). À ce titre, plus de la moitié de l'effectif des gymnastes-étudiants recensés en Suisse occidentale est regroupée au sein de la section « Lausanne-étudiants » qui disparaît en 1866[235]. L'ouverture rapide de la gymnastique associative à des citoyens non issus de l'académie explique probablement une désaffectation progressive de la part des milieux estudiantins dans une optique de distinction. De plus, le développement des

[232] SFG, statuts, 1852, p. 1, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1. À titre de comparaison, un ouvrier industriel zurichois gagne environ 60 francs par mois entre 1850 et 1860 (env. 4 200 francs de 2009 ; nous utiliserons à chaque fois le site Swistoval.ch pour calculer le renchérissement – en particulier l'indice des salaires pour les grandes sommes et l'indice des prix pour les petites sommes – et ne le repréciserons pas). Certains ouvriers industriels ont donc les moyens d'une telle dépense, ce qui n'est pas forcément le cas des paysans : Statistique historique de la Suisse, « G.3b. Salaires industriels par branche, métier et région, de 1820 à 1875 (moyennes de plusieurs années, en centimes par jour) : estimations de Gruner », en ligne.

[233] Baehni F., « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? »…, pp. 62-65.

[234] Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) »…, p. 49. Cinq francs de 1875 équivalent environ à 300 francs de 2009.

[235] Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique. 1885-2008 Histoire illustre de la gymnastique vaudoise*…, p. 6.

sports modernes en Suisse à partir de la seconde moitié du XIXe siècle (à l'exemple de l'importation anglaise du football), notamment au sein des pensionnats à Lausanne et à Genève, peut expliquer un changement de pratique chez des étudiants helvétiques influencés par leurs pairs étrangers, notamment britanniques. Une autre piste est à aller chercher du côté de l'autonomisation progressive du mouvement gymnique étudiant vis-à-vis de la SFG, une association faîtière réunissant les sections de gymnastique académiques de Suisse étant fondée en 1885 à l'initiative de la *Turnerschaft Alemania* de Bâle, de la *Rhenania* de Berne et de l'*Utonia* de Zurich[236].

Dans le cadre de l'obtention récente de son statut para-étatique, la SFG réalise une enquête statistique sur ses membres en 1873. Ce recensement n'est pas négligeable puisqu'il porte sur un total de 2 768 gymnastes, un chiffre qui correspond, dans les grandes lignes, à la totalité de l'effectif de la Société fédérale à l'époque (voir figure 10). Publiée dans le rapport d'activité de la SFG en 1874, l'enquête présente la répartition entre les professions et les catégories suivantes :

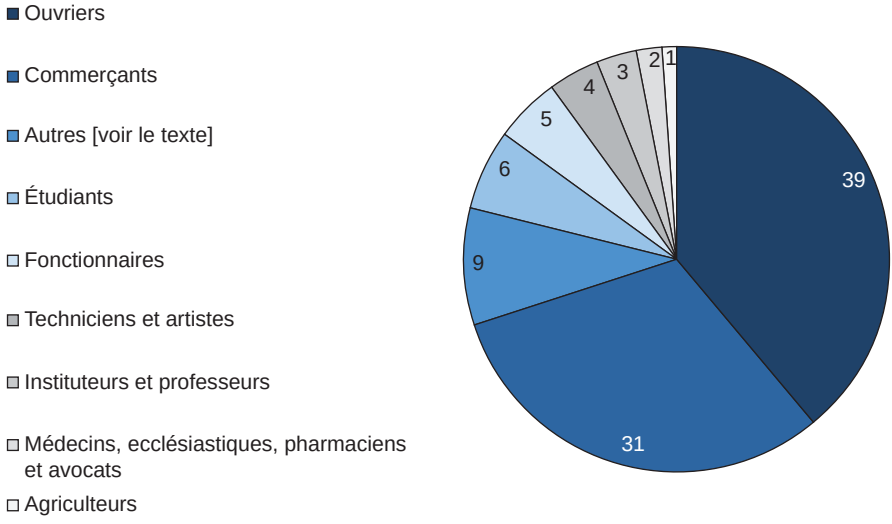

Figure 10 : Pourcentage des professions de 2 768 membres de la SFG en 1873[237].

[236] Auberson David, Gex Nicolas, Künzler Lukas, Meuwly Olivier, *Les Sociétés d'étudiants. Une contribution à l'histoire de la Suisse…*, p. 70.
[237] Source : SFG, rapport d'activité, 1874, p. 4, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

La catégorie « ouvriers » affichée porte encore une fois à confusion car, durant une bonne partie du XIXe siècle, le terme englobe un ensemble hétérogène (journaliers, tâcherons, ouvriers de fabrique, manœuvres, compagnons, domestiques, artisans, ouvriers des chemins de fer)[238]. Eduard Bienz (1844-1892), le rapporteur de l'enquête, précise d'ailleurs que le pourcentage élevé de la catégorie « autres » est dû au fait que certaines sections y ont classé leurs membres horlogers, alors que ceux-ci auraient dû figurer dans la catégorie des « ouvriers ». Cependant, il n'y a probablement pas d'erreur de la part des sections, Bienz faisant une mauvaise interprétation à ce sujet selon nous. Nous avons vu que les horlogers qui composent une partie conséquente de l'effectif de la SFG durant la seconde moitié du XIXe siècle sont issus d'une petite bourgeoisie composée d'artisans et de petits patrons qualifiés à très qualifiés qui ne se considèrent pas en réalité comme des ouvriers. Toutefois, les grandes tendances esquissées par le recensement régional (occidental) du *Gymnaste* en 1860 sont ici confirmées à une échelle plus large, les « ouvriers » (qui contiennent vraisemblablement de nombreux artisans qualifiés, voire des petits patrons) et les commerçants représentant à eux seuls près des trois quarts de l'effectif de la SFG.

Étant donné sa portée très large, la première catégorie ne nous permet pas d'isoler la présence d'ouvriers dits « industriels », à l'œuvre dans les usines (notamment textiles ou métallurgiques). Cependant, les cadences de travail de ces branches rendent peu probable une représentation significative. Il est courant d'y travailler jusqu'à treize heures par jour et cela, avant que la Loi de 1877 sur les fabriques ne fixe la limite à onze heures quotidiennes et n'interdise le travail des enfants de moins de 14 ans. Comme pour les paysans, on imagine mal un individu travaillant dans ces conditions capable de dégager du temps et de l'énergie pour pratiquer la gymnastique une à deux fois par semaine. À ce titre, notons une intéressante remarque faite par un membre de la section « Lausanne-étudiants » dans le rapport d'activité de la SFG pour les années 1851-1852. L'intéressé explique le décalage de mode de vie entre les gymnastes « bourgeois » et étudiants, en même temps que la contrainte horaire de la profession sur l'engagement associatif : « *Les rapports avec la section bourgeoise* [de Lausanne] *n'ont pas été nombreux ; il est impossible qu'il en soit autrement, car les bourgeois ne peuvent travailler* [comprendre : « s'entraîner »] *que le soir, et les soirées des étudiants sont toujours prises.* »[239] Si les agriculteurs sont toujours à la peine dans l'enquête de 1873, notons aussi la faible représentativité des instituteurs et

[238] Marti Laurence, *L'émergence du monde ouvrier en Suisse au XIXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2020, p. 9.
[239] SFG, rapport d'activité, années 1851-1852, p. 11, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

de la catégorie des « médecins, ecclésiastiques, pharmaciens et avocats ». Le rapporteur Eduard Bienz déplore ainsi l'absence au sein de la gymnastique associative de ce qui est envisagé comme une élite intellectuelle et sociale :

« *Il serait aussi à souhaiter qu'on trouvât dans les sections de plus nombreux représentants des soi-disant états "savants", tels que les instituteurs, médecins, techniciens, etc., et notamment aussi les étudiants. Alors des éléments plus nobles seraient associés aux gymnastes, et la gymnastique elle-même serait pratiquée avec plus de conviction. Le sentiment du but noble remplirait davantage les membres des sociétés ; par le bon exemple de ceux regardés comme l'élite de la population.* »[240]

Nous terminerons notre analyse socioprofessionnelle sur la vaste enquête statistique menée par la SFG en 1907 à l'occasion de ses 75 ans, mobilisée aussi pour établir la cartographie du sous-chapitre précédent. L'échantillon fourni tend, encore une fois, vers la complétude avec un total de 13 697 gymnastes, ce qui correspond globalement à l'ensemble de l'effectif d'alors de la Société fédérale (voir figure 11). Celui-ci est réparti dans les catégories de métiers suivantes :

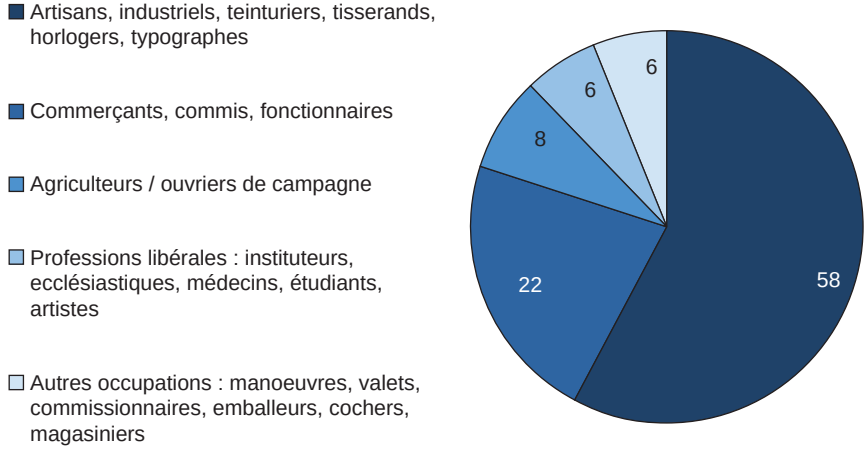

Figure 11 : Pourcentage des professions de 13 697 membres de la SFG en 1907[241].

[240] SFG, rapport d'activité, années 1874, p. 4, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[241] Source : SFG, « Stat. Erhebungen », 1907, ACA, cote SMS VV4-2-1.99_5.1.

Notons que le terme « ouvrier » n'apparaît plus explicitement et fait place à une liste de professions issues du secteur secondaire. Cette suppression indique probablement une volonté d'éviter les équivoques et les biais autour de la dénomination « ouvrier » relevés dans l'enquête de 1873. La plus vaste catégorie qui regroupe aussi bien des artisans qualifiés, tels les horlogers, que des « industriels » dont on peine à déterminer la nature exacte, se renforce entre 1873 (39 % de l'effectif) et 1907 (58 % de l'effectif). S'il faut noter la baisse des sphères commerciales (31 % en 1873 pour 22 % en 1907) et la quasi-stagnation des professions libérales, l'évolution la plus marquante est celle de la catégorie des agriculteurs (1 % en 1873 pour 8 % en 1907). Cette hausse de représentation témoigne de la pénétration gymnique progressive, qui demeure somme toute modeste, des espaces ruraux et cela, à partir du dernier tiers du XIXe siècle.

1.2.3. Sur les tendances d'âge des effectifs et la durée d'engagement au sein des sections

Pour terminer de dessiner le profil socioprofessionnel type des gymnastes de la SFG au XIXe et au début du XXe siècle, il faut encore mettre en évidence leur jeune âge, alors que la Société fédérale n'a de cesse de se présenter comme un espace de promotion d'une jeunesse nationale forte et unie. Cependant, la brièveté du passage des individus au sein des sections de gymnastique et la difficulté pour la Société fédérale de pérenniser l'engagement de ses membres doivent aussi être pointées.

Durant une grande partie du XIXe siècle, les sections de la SFG ne sont pas ouvertes aux hommes de moins de 16 ans. Cette limite fait notamment référence aux sociétés d'étudiants dont découlent les premières sections de gymnastique helvétiques comme nous l'avons vu. L'avènement de l'école primaire gratuite obligatoire à partir des années 1830[242] ainsi que l'instauration progressive de la gymnastique scolaire aux échelles cantonale et nationale peuvent aussi expliquer le choix de la SFG de se concentrer uniquement sur les garçons de plus de 16 ans, les classes d'âge inférieures pratiquant déjà – en théorie – la gymnastique à l'école. Cette vision sélective de la jeunesse,

[242] Brühwiler Ingrid, « Contested Citizenship: Public Schooling and Political Changes in Early Nineteenth Century Switzerland »…, p. 16.

longtemps en vigueur à la Société fédérale, fait dire à Jean-Claude Bussard que « *l'organe faîtier de la gymnastique suisse ignore superbement une grande partie de la jeunesse pourtant susceptible d'être intéressée par la pratique des activités physiques qu'elle promeut.* »[243] Si des sections fondent des sous-groupes de pupilles (gymnastes de moins de 16 ans) à partir des années 1880, l'initiative ne reçoit pas le soutien de la SFG, qui ne lance l'étude d'un « programme d'exercices physiques dans les sections de pupilles » qu'en 1919[244].

Le rapport d'activité de la SFG pour les années 1855-1856 confirme d'ailleurs le fait que les dirigeants d'alors ne cherchent pas à toucher les âges scolaires. Selon le rapporteur, les individus (masculins) qui sortent de l'école et qui entament une formation professionnelle constituent une population très encline à s'investir dans la gymnastique associative. Le texte met également en lumière les difficultés à garder les membres de sections, dont la pratique semble souvent se limiter à la période des études ou de l'apprentissage[245]. Cependant, le rapport d'activité de la SFG pour les années 1857-1858 nous apprend que, bien avant les sections de pupilles, un nombre non négligeable de groupements introduit une catégorie de « membres passifs » pour pouvoir inclure des individus de moins de 16 ans de manière informelle et partielle dans leurs activités, ou alors des individus de plus de 16 ans mais qui n'ont pas les moyens de cotiser ou de s'investir pleinement[246].

Le recensement des effectifs conduit par la SFG en 1873 regroupe les gymnastes en quatre tranches d'âge distinctes (voir figure 12). Il montre une prédominance claire des moins de 30 ans (51,5 %). Il faut également souligner que les 16-20 ans représentent 33,5 % des effectifs.

La faible représentation des gymnastes de plus de 30 ans inspire la remarque suivante à Eduard Bienz, le rédacteur du rapport de la SFG pour l'année 1874 :

« *Il est facile à reconnaître* […] *que, chez nous, les sections ne se recrutent pas principalement dans les âges plus avancés* […] *mais qu'elles sont peuplées dans la plus grande partie par la jeune génération. Cela se montrerait d'une manière encore plus frappante si l'on avait divisé en deux parties la période*

[243] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 153.
[244] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 151-158.
[245] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, pp. 7-8, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[246] SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 24, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

de l'âge de 20 à celui de 30 ans. Cet "éloignement" de la part des éléments plus mûrs et plus posés constitue un fait fâcheux ; il ne faut pas en chercher la cause d'un côté seulement. Les jeunes devraient, par tous les moyens, essayer de conserver les anciens ; alors, en revanche, ces derniers devraient user d'un peu plus d'indulgence envers leurs camarades plus jeunes et ne pas se retirer sitôt qu'ils croient rencontrer quelque chose de moins attrayant ou de solide. »[247]

La majorité des gymnastes du groupe des 21-30 ans se concentrerait ainsi entre 21 et 25 ans. De plus, le fait que les trentenaires et les quadragénaires soient définis comme des « *éléments plus mûrs et plus posés* » est caractéristique d'une époque où atteindre l'âge de 30 ans signifie, en moyenne, avoir déjà vécu la moitié de sa vie[248].

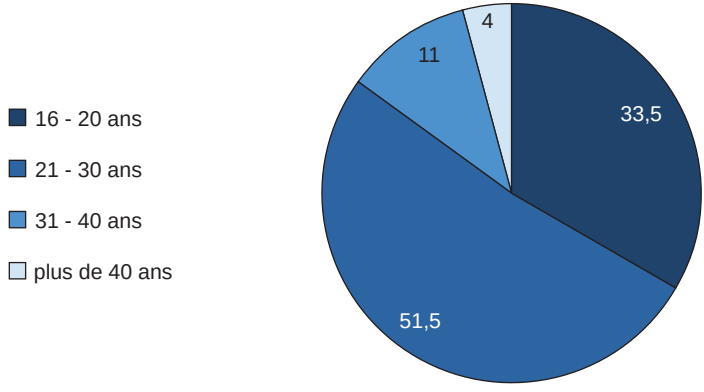

Figure 12 : Pourcentage par tranche d'âge de 2 432 gymnastes membres de la SFG (1873)[249].

[247] SFG, rapport d'activité, année 1874, p. 3, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[248] L'espérance de vie moyenne est de 61,7 ans pour un homme suisse âgé de 30 ans entre 1876 et 1880 : Statistique historique de la Suisse, « Espérance moyenne de vie des personnes de genre masculin, de 1876 1991 (moyenne de plusieurs années) : sélections de 12 groupes d'âge », en ligne.
[249] Source : SFG, rapport d'activité, année 1873, pp. 2-3, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

La remarque de Bienz encourage donc à reconsidérer les conceptions contemporaines de la jeunesse et de la vieillesse. En ce sens, le cas des *Männerturnvereine*, ou « sections d'hommes », est emblématique. Ces groupements indépendants des sections de gymnastique traditionnelles s'adressent à des gymnastes plus « âgés » et visent à prolonger leur engagement associatif. Un article à propos des sections d'hommes, publié dans le premier numéro de la *Turnzeitung* en 1858, déplore aussi l'engagement de courte durée de gymnastes rapidement contraints de se retirer à cause de leur profession ou de leur famille. Selon l'auteur, les *Männerturnvereine* doivent cibler les hommes de plus de 25 ans, rares dans les rangs de la SFG, et parachever ainsi l'enchaînement entre la gymnastique scolaire et la gymnastique associative ; le programme prôné par l'auteur est surtout hygiénique[250].

La première section d'hommes est fondée à Berne en 1846, après une tentative avortée à Zurich (1842). Une association suisse réunissant spécifiquement ces groupements est ensuite fondée en 1895 et intègre le giron de la SFG en 1902[251]. Un examen des effectifs de la société d'hommes de Zurich montre que, si la section compte quatre gymnastes de plus de 40 ans en 1895, 62 % des membres affichent un âge inférieur à 30 ans, pour une moyenne de 26,3 ans[252]. Le cas de ces sections pour « gymnastes âgés » avec un effectif qui nous paraît étonnamment jeune montre, encore une fois, la nécessité d'adapter nos conceptions contemporaines concernant la limite entre la jeunesse et la vieillesse. Dans un contexte où l'espérance de vie est réduite et où la Loi sur les fabriques de 1877 fait figure d'avancée sociale, la jeunesse et la courte carrière des gymnastes sont probablement symptomatiques d'une époque durant laquelle un investissement à long terme dans une association réunie autour de l'activité physique n'est très souvent pas envisageable.

Entrepris en 1895 dans le cadre de la future participation de la SFG à l'Exposition nationale de Genève (1896), un autre recensement permet de rendre compte plus précisément des tendances d'âge des effectifs de la Société fédérale. L'enquête fournit la date de naissance de 914 gymnastes membres[253].

---

[250] F. J. « Das Männerturnen », *Die schweizerische Turnzeitung* 1, 1858, p. 9, BN.

[251] Une nouvelle *Männerturnverein* est fondée à Zurich en 1858. Notons également la fondation de celles de Wädenswil et Winterthour (1861), Berthoud (1865), puis celle de Lausanne, première romande, en 1871 : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*…, pp. 85-89.

[252] SFG, inventaires de la section de Zurich (hommes), « Nationale Körpermessungen », 1895, ACA, cote VV.4.2.1.99.1.

[253] SFG, inventaires des sections de Wiedikon, de Zurich (hommes), Veltheim et Berne (Ville), SFG, inventaires de la section de Zurich (hommes), « Nationale Körpermessungen »… ; Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*..., Beilage 14.

L'âge moyen de l'échantillon est de 19,8 ans, dans un contexte qui voit l'espérance de vie moyenne d'un homme suisse de 20 ans s'élever à 60,5 ans[254]. L'enquête de 1895 donne également l'année d'entrée des gymnastes dans leurs sections respectives. L'âge moyen du début de la pratique s'élève à 17,8 ans, soit presque 2 ans de plus que le minimum de 16 ans fixé par les statuts. Cette latence s'explique probablement par le fait qu'un individu n'a pas l'argent pour cotiser dans une section au sortir de l'école ou qu'il n'a pas encore intégré de sociabilités estudiantines, ou propres à sa formation professionnelle, propices à un investissement gymnique. L'année d'intégration d'une section rend aussi compte de la faible longévité de l'engagement des gymnastes. En 1895, les individus de l'échantillon font en moyenne de la gymnastique depuis 2,2 ans seulement. À ce titre, dans l'article du *Gymnaste*, « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? » (1870), l'auteur, qui déplore la démocratisation partielle de la gymnastique en Suisse, conclut par une critique du manque de persévérance des gymnastes dont beaucoup pratiqueraient pour participer seulement à quelques fêtes (cantonales ou fédérales)[255].

La grande enquête statistique menée en 1907 par la SFG classe, quant à elle, les gymnastes selon deux tranches d'âge uniquement (16-20 ans et « plus de 20 ans »)[256]. Le groupe des 16-20 ans compte désormais pour 49 % du total de l'échantillon (contre 33 % en 1873). Cette augmentation laisse supposer que la jeune génération prend de l'importance à la SFG durant les trois dernières décennies du XIX^e^ siècle, alors que la Suisse connaît une vague de créations de sections sans précédent.

Ainsi, la Société fédérale est bien une association basée sur la jeunesse, même si sa délimitation demande à être envisagée selon le contexte de l'époque (espérance et pénibilité de la vie). Notons que la SFG regroupe surtout des membres ayant entre 18 et 25 ans, une tranche qui lui permet justement de se profiler à partir du début des années 1880 pour une prise en charge de l'instruction préparatoire au service militaire que les autorités cherchent alors à mettre en place. La prédominance de la jeunesse à la SFG légitime aussi l'intégration progressive de l'éducation nationale dans les buts institutionnels de l'association.

[254] Statistique historique de la Suisse, « Espérance moyenne de vie des personnes de genre masculin, de 1876 à 1991 (moyenne de plusieurs années) : sélections de 12 groupes d'âge », en ligne.
[255] Baehni F., « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? »…, pp. 62-65.
[256] SFG, « Stat. Erhebungen », 1907, ACA, cote SMS VV4-2-1.99_5.1.

1.3. Évolution de la structure de la SFG et para-étatisation de la gymnastique helvétique (XIXe et début XXe siècle)

La jeunesse spécifique qui caractérise les effectifs de la SFG, couplée aux fonctions hygiénique et militaire dont est rapidement investie la gymnastique, amène la Société fédérale à développer des liens avec l'État fédéral au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Ce processus doit être rattaché à une restructuration progressive du fonctionnement institutionnel de l'association, à une augmentation du nombre de ses membres et à l'arrivée graduelle de la manne financière étatique dans ses caisses.

La question de l'amélioration des forces défensives de la Suisse constitue le premier théâtre significatif des interactions entre la Confédération et les gymnastes. À ce titre, dans le contexte de la guerre d'Italie en 1859, le *Turnvater* helvétique Johannes Niggeler remarque déjà dans la *Turnzeitung* que la gymnastique a le vent en poupe au sein de l'opinion politique et publique :

« *Nous ne pensons pas nous tromper en disant que la gymnastique est entrée dans une nouvelle étape de son développement. Ce sont les autorités qui y prêtent plus d'attention,* […]. *C'est aussi la presse en particulier qui, à la suite des Guerres d'Italie et aussi de la dernière fête fédérale de gymnastique, a récemment parlé avec vivacité de la nécessité et de l'urgence d'introduire la gymnastique dans les écoles de recrues et a écrit d'excellents articles à ce sujet.* »[257]

Dans ce dernier volet du Chapitre 1, nous commencerons donc par nous intéresser aux structures institutionnelles, aux modes de gouvernance successifs et aux finances de la SFG, et ce, d'une manière synthétique et transversale du point de vue de nos bornes chronologiques (1.3.1.). Il est important de commencer par cette étape, car nous verrons que l'évolution de la Société fédérale au cours de la seconde moitié du XIXe siècle est étroitement liée au développement de sa fonction para-étatique.

Dans cette optique, nous nous intéresserons ensuite aux menaces d'invasion successives qui pèsent sur la Suisse entre 1850 et le début du XXe siècle. De plus, nous verrons comment cette pression conduit les Autorités fédérales à

[257] Niggeler Johannes, « Stimmen über das Turnen aus politischen Blättern », *Die Schweizerische Turnzeitung* 18, septembre 1859 [non daté au jour], p. 185, traduit de l'allemand par l'auteur.

introduire la gymnastique dans les troupes en 1862, puis à prescrire l'obligation de sa pratique à l'école et dans une instruction préparatoire au service militaire à partir de 1874, cela à la suite de l'avènement d'une nouvelle loi militaire en marge de la modification de la Constitution fédérale (1.3.2.). Ce sous-chapitre décrira aussi synthétiquement les conditions dans lesquelles la SFG reçoit finalement un subside étatique en 1873, puis sous quelle forme ses relations avec la Confédération s'intensifient à partir de là.

1.3.1. La structure institutionnelle de la SFG : des statuts et des finances en mutation

Entre 1833 et 1869, la gouvernance de la SFG – ici au sens de la manière de gouverner et d'exercer le pouvoir – est fondée sur un système de présidence tournante, dit *Vorort,* étroitement lié à la tenue annuelle des fêtes fédérales. Ce système est repris par les sociétés cantonales de gymnastique à partir de 1848, date de la fondation de la *Berner Kantonal Turnverband* (BKTV), première du genre en Suisse. Celles-ci calquent leur calendrier administratif sur les fêtes cantonales qui ont lieu généralement tous les deux ans. Pour une synthèse de l'institutionnalisation de la SFG entre 1832 et 1887, voir la figure 13 qui suit.

Votés en 1833 à Zurich, les statuts fondateurs de la SFG, bien que sommaires, verbalisent directement aux articles n° 2 et 3 le grand principe de la gouvernance de l'association entre 1833 et 1869, à savoir la section organisatrice de la fête fédérale (désignée comme la « section centrale ») prenant en main les affaires de l'association le temps d'une année à travers un comité spécial[258]. L'article n° 1 pose la définition de la « *section de gymnastique locale* »[259], l'unité associative de base de la SFG qui réunit ses gymnastes membres. Les sections affiliées à la SFG (désignées dans les sources comme « sections fédérales ») doivent réunir au minimum huit gymnastes d'au moins 17 ans, un minima qui est ensuite abaissé d'un an. Les sections qui ne font pas partie de la SFG sont désignées en tant que « sections isolées » (« *Einzelsektionen/vereine* »). Ces dernières sont majoritaires en Suisse avant la fin des années 1880. L'article n° 3 prescrit, quant à lui, la

[258] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 16 avril 1833, pp. 1-2, ACA, cote VV.4.2.1.7.5.

[259] Traduit de l'allemand par l'auteur : très majoritairement traduit « *Turnverein* » ou simplement « *Verein* » dans les sources, malgré l'emploi de « *Turngesellschaft* » et de « *Spezialverein* » dans les premières décennies du XIXe siècle.

Figure 13 : Synthèse de la structure institutionnelle de la SFG entre 1833 et 1887

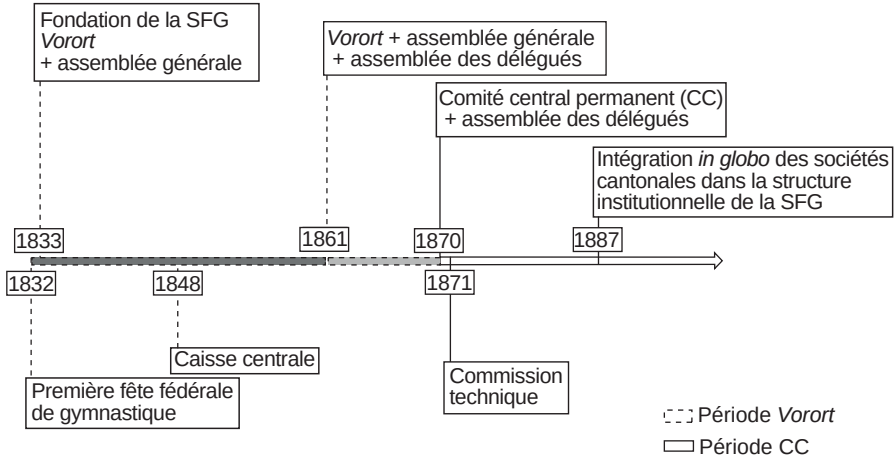

constitution d'un comité central en place pour une année que nous désignerons systématiquement comme le « *Vorort* » pour éviter toute confusion avec le Comité central permanent de la SFG (CC) instauré en 1870. Élu par la section centrale, le *Vorort* réunit un président et deux secrétaires. Dans les faits, il comprend rapidement entre cinq et six membres, avec l'adjonction d'un vice-président, d'un trésorier et de membres simples qui s'occupent de diverses tâches administratives et logistiques.

À côté de ce système de présidence tournante, l'autre grand principe institutionnel de la période 1833-1869 réside dans l'organisation de séances administratives durant les fêtes fédérales, compte tenu de la présence – longtemps théorique – d'un grand nombre de gymnastes issus de tout le pays. Des assemblées générales sont ainsi organisées juste avant et parfois juste après les compétitions en fonction de la taille de l'ordre du jour. Comme le mentionnent les auteurs de l'ouvrage du 75e anniversaire de la SFG, ce fonctionnement basé sur le vote à main levée renvoie au modèle traditionnel de la *Landsgemeinde*[260] (démocratie directe). Le système du *Vorort* – également en vigueur dans d'autres grandes associations helvétiques

[260] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*,…, p. 26.

et bien au-delà du cadre des pratiques d'exercice corporel[261] – fait également référence au Directoire fédéral qui voit les cantons de Zurich, Berne et Lucerne prendre, tous les deux ans, la tête de la Diète fédérale entre 1815 et 1848.

Il est progressivement institué que les sections membres de la SFG doivent faire parvenir leur rapport annuel au *Vorort* pour qu'il soit intégré au rapport général d'activité de l'association (d'abord annuel, puis bisannuel et trisannuel)[262]. Les groupements de gymnastes voulant adhérer à la Société fédérale doivent faire une demande écrite au *Vorort* et lui envoyer des données statistiques (par exemple : nombre et âges des membres, infrastructures à disposition). Cette précision, qui est ajoutée aux statuts à partir de 1860, traduit une volonté caractéristique de chiffrer l'expansion de la gymnastique en Suisse après la fondation de l'État fédéral, tout en renforçant la gouvernance de la SFG.

Cependant, la fréquentation longtemps modeste des fêtes fédérales rend les assemblées générales de la SFG peu représentatives. De plus, leur déroulement est souvent chaotique, chaque gymnaste présent à la fête ayant le droit de vote et pouvant s'y exprimer. Ce mode de fonctionnement est rapidement critiqué et les gymnastes adoptent un principe de gouvernance basé sur la démocratie semi-directe à partir de 1861, avec l'introduction d'une assemblée des délégués représentant les sections membres. Ces assemblées se tiennent aussi durant la fête (bien que des séances extraordinaires soient parfois organisées en dehors du calendrier festif). Notons qu'une dynamique similaire est présente, à partir de 1877, chez les tireurs qui préfèrent l'assemblée des délégués pour gouverner la Société suisse des carabiniers (SSC) à l'assemblée générale, également jugée trop peu représentative[263].

La suppression de l'assemblée générale de la SFG pose toutefois un problème idéologique à certains gymnastes qui s'opposent avec succès à cette décision qu'ils jugent contraire à la culture politique républicaine de la Société fédérale. À ce titre, précisons que les statuts de l'association permettent, dès 1848, de bloquer un vote de l'assemblée générale *via* un veto, et ce, jusqu'à

[261] C'est par exemple le cas dans la gouvernance de la Société suisse des carabiniers (SSC) jusqu'en 1877 : Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trympy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein – Société suisse des carabiniers – Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)*, Zürich, Aschmann & Scheller, 1924, pp. 157-158, AVAHS, et de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI) jusqu'en 1881 : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 392.

[262] SFG, statuts, 1860, p. 11, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

[263] Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trympy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)…*, p. 156.

douze semaines après son décret. Pour ce faire, une section membre de la SFG doit mobiliser au moins le quart de ses membres. La décision contestée fait à nouveau l'objet d'un vote, par correspondance, par l'ensemble des sections[264]. Faisant écho au référendum populaire, ce système évolue ensuite, notamment au niveau de la proportion de gymnastes qu'il faut réunir pour déposer le veto, ainsi qu'au niveau du délai de dépôt[265].

Entre 1861 et 1869, la SFG est donc régie par un modèle mixte. L'organe exécutif de l'association reste le *Vorort* élu par la section centrale et très souvent composé d'hommes politiques influents. Il faut noter que tout membre actif ou honoraire a le droit de présenter une motion au *Vorort*, à condition qu'il communique celle-ci au moins six semaines avant le moment prévu pour la délibération. Faisant figure d'organe législatif, l'assemblée des délégués nouvellement créée réunit des représentants des sections (1 délégué pour 30 membres actifs). Finalement maintenue, mais limitée dans ses pouvoirs, l'assemblée générale, où tous les gymnastes présents à la fête ont le droit de vote, demeure compétente pour certaines tâches, telles que la sélection du lieu de la prochaine fête et l'admission de nouvelles sections. En marge de ces trois organes, des commissions de travail sont souvent constituées pour traiter des questions techniques et mobilisent la plupart du temps l'expertise des maîtres de gymnastique qui gravitent dans les structures institutionnelles de la SFG, avant d'en prendre les rênes à partir de 1870.

À ce titre, une modification statutaire votée en 1869 marque une rupture significative entre la gouvernance de la SFG et l'organisation des fêtes fédérales. En 1870, le *Vorort* est remplacé par un Comité central permanent (CC) élu pour une durée de deux ans (qui passe à trois ans en 1887), avec la possibilité de réélection (ce qui est souvent le cas en pratique). Composé de six membres, un président (premier membre élu), un vice-président, un trésorier, un secrétaire et deux membres, le nouveau CC est élu à partir d'une liste de douze noms, proposée par l'assemblée des délégués à la votation de l'entier des membres de la SFG. Les juges des fêtes fédérales sont élus selon ce même procédé appelé « double proposition » (deux fois plus de candidats que de places à pourvoir). Notons que l'assemblée générale est définitivement supprimée en 1870 et l'ensemble de ses fonctions déférées à l'assemblée des délégués[266].

[264] SFG, statuts, 1848, p. 5, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[265] Les statuts de 1852 prévoient un veto à partir du moment où 100 membres se mobilisent dans les dix semaines qui suivent la fête : SFG, statuts, 1852, p. 15, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1. Ce délai est raccourci à six semaines en 1860 : SFG, statuts, 1860, p. 7, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[266] SFG, statuts, 1869, p. 6, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

La section organisatrice de la fête n'a donc plus voix au chapitre de l'administration de la Société fédérale. Une nouvelle mouture des statuts, produite en 1873, prévoit cependant qu'un membre supplémentaire soit élu au CC par la section organisatrice à titre de représentant[267]. Cette disposition est abandonnée en 1887, les statuts prévoyant alors que le CC organise les fêtes fédérales de gymnastique d'un commun accord avec un comité de fête, indépendant de la gouvernance de la SFG[268].

La nouvelle direction permanente de la SFG doit se réunir aussi souvent que son président le juge utile ou lorsque trois de ses membres en font la demande[269]. Si les tâches et compétences du CC sont similaires à celles des anciens *Vorort* au niveau des statuts, le changement de paradigme est fondamental dans le développement de la SFG. À partir de 1870, la Société fédérale voit sa gouvernance être prise en main de manière durable par des maîtres de gymnastique. Ceux-ci renforcent progressivement les liens de l'association avec la Confédération en besoin d'expertise sur le plan gymnique pour optimiser la formation corporelle du citoyen-soldat helvétique sur les plans scolaire et postscolaire.

En 1871, une commission technique, initialement composée de trois membres sélectionnés par le CC dont un au moins doit en faire partie, est mise en place pour « *préaviser ou décider les questions purement gymnastiques* »[270], comme l'indiquent les statuts de 1873. Ses tâches sont ensuite plus détaillées dans les statuts de 1887. Désormais composée de cinq membres (deux sont choisis par la CC, les autres élus par la société entière), elle est notamment chargée de la préparation et de la surveillance des cours de formation, ainsi que de la conceptualisation des exercices obligatoires pour les fêtes fédérales.

Au niveau financier, la caisse centrale de la SFG est fondée en 1848, alors que la Loi de 1850 sur l'unification monétaire n'est pas encore en vigueur[271]. À travers la mise en place de ce fonds commun, les gymnastes veulent subvenir aux dépenses générales de la Société fédérale et donner la possibilité à des localités modestes d'organiser des fêtes fédérales. À ces fins, une somme de 100 livres de Suisse – 143 nouveaux francs suisses – est accordée chaque année à la section centrale[272]. Notons que cette somme est

[267] SFG, statuts, 1873, p. 7, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[268] SFG, statuts, 1887, p. 13, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[269] SFG, statuts, 1869, p. 8, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[270] SFG, statuts, 1873, p. 9, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[271] Chiarelli Jan, « L'adoption du franc comme monnaie nationale (1850) », *Traverse* 1, vol. 27, 2020, pp. 154-169.
[272] SFG, statuts, 1848, p. 5, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

assez élevée pour l'époque. À titre de comparaison, en 1846, un manœuvre dans une tannerie lausannoise reçoit environ 8 batz par jour, soit 112 centimes de 1850 ; le crédit alloué pour la Société fédérale représente donc environ cent trente jours de travail à plein temps pour celui-ci[273]. Il est aussi prévu que les gymnastes membres de la SFG versent 0,5 batz semestriel à la caisse centrale, soit 7 centimes de 1850 par année. La cotisation pour les membres passifs et actifs est ensuite fixée à 1 franc suisse par tête et par année, une somme qui se maintiendra durant la seconde moitié du siècle.

Aux termes des statuts de 1869, la caisse centrale doit pourvoir aux dépenses du CC, prendre en charge ses frais de route, ainsi que ceux des membres du jury des fêtes et des commissions spéciales. Le fonds doit aussi servir à l'assistance de sections nouvellement fondées et peu pourvues en membres, de même qu'à la formation de moniteurs (jusqu'à 700 francs). Il est aussi prévu qu'une somme de 400 francs puisse être versée à la section centrale organisatrice de la fête en cas de déficit au bouclement des comptes. En outre, le CC peut disposer d'une certaine somme pour l'achat d'engins destinés aux fêtes fédérales[274]. Ajoutons qu'il s'agit de faire fructifier les deniers de la caisse centrale. À ce titre, un article ajouté aux statuts à partir de 1861 précise que les capitaux de la SFG doivent toujours être déposés dans « *une caisse d'épargne présentant de solides garanties, ou placés d'une manière sûre et portant intérêts* »[275]. Le procès-verbal du CC en 1886 mentionne même que le caissier achète une cédule à la caisse hypothécaire de Genève avec les fonds de l'association afin de percevoir des intérêts[276].

Le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1868, publié après l'organisation d'une fête fédérale à Bellinzone, première du genre au Tessin, souligne cependant les fortes contraintes qui pèsent sur la caisse centrale. Dans ce cas spécifique, on insiste sur les dépenses liées au caractère éloigné et transalpin de l'événement, sur le soutien à de nouvelles sections faibles et sur l'impression de la documentation officielle en trois langues[277] – la question des coûts de traduction est d'ailleurs une problématique pécuniaire lancinante pour la SFG et ses effectifs trilingues.

Comme le montre le procès-verbal du CC en 1880, la caisse centrale connaît d'autres années difficiles. Ainsi, un solde trop faible contraint le trésorier à

[273] Exemple fourni par Jan Chiarelli sur la base de sa thèse de doctorat.
[274] SFG, statuts, 1869, p. 12, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[275] SFG, statuts, 1861, p. 13, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[276] SFG, procès-verbal du CC, séance du 9 mai 1886, p. 308, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[277] SFG, rapport d'activité, année 1868, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

contracter un emprunt « *jusqu'à concurrence de 3 000 francs* »[278] à la Banque populaire de Berne, afin d'anticiper les dépenses liées au cours de moniteurs organisé par la Société fédérale depuis 1860, pour lequel elle touche d'ailleurs un subside annuel étatique depuis 1873.

Bien que complètement indépendante des finances centrales de la SFG, il faut tout de même mentionner la création en 1876 d'une caisse de secours aux gymnastes blessés, à l'initiative de gymnastes neuchâtelois qui en font la proposition dès 1871. Administrée à tour de rôle par des sections membres de la Société fédérale, cette caisse fonctionne comme une assurance et permet d'indemniser les contributeurs en cas d'incapacité de travail à la suite d'une blessure lors d'exercices gymniques (indemnité journalière d'environ 1,50 franc pour les célibataires et de 2,50 francs pour les gymnastes mariés). Une modification statutaire de 1903 permet aussi de verser une somme de 1 000 francs à la famille d'un gymnaste décédé en exercice[279]. La mise sur pied de cette caisse de secours souligne le caractère parfois dangereux et engagé de la gymnastique, en particulier à une époque où l'État social est encore faible[280].

Pour revenir à la caisse centrale de la SFG, les statuts de 1873 en précisent la composition. Celle-ci réunit les capitaux générés par les intérêts, les subventions des Autorités cantonales et fédérales, les contributions volontaires, le 10 % du profit réalisé par la section organisatrice de la fête et les cotisations des membres. De plus, les statuts de 1887 ajoutent que la subvention allouée en cas de déficit s'élève au 20 % de ce dernier, mais ne peut toutefois dépasser 1 000 francs. Un nouvel article prescrit le remboursement du voyage en troisième classe des représentants des sections qui se rendent aux assemblées des délégués[281], afin d'en faciliter la fréquentation et de permettre aux petites sections, dotées de peu de moyens, de participer à la marche administrative de la SFG de manière effective. Très important, cet ajout illustre la mue fondamentale qu'opère la Société fédérale à la fin des années 1880 pour décentraliser son fonctionnement afin de renforcer ses effectifs et sa dimension nationale. Comme le montre le procès-verbal du CC en 1882, un relevé effectué entre 1881 et 1882 indique que seules 116 des

[278] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17 avril 1880, p. 104, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[279] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, pp. 83-86.
[280] Degen Bernard, « Assurances accidents », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013, en ligne.
[281] SFG, statuts, 1873, p. 11, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

280 sections de gymnastique répertoriées en Suisse font partie de la SFG[282]. Le ratio est très problématique pour les dirigeants de l'association qui n'ont de cesse d'en vanter les vertus patriotiques et unificatrices et qui doivent pouvoir afficher une forte représentativité nationale pour asseoir sa légitimité auprès de la Confédération. Ainsi, après votation, les nouveaux statuts de 1887 prescrivent l'intégration « *in globo* »[283] des sociétés cantonales de gymnastique et de leurs sections membres sous un délai de trois ans, alors que bon nombre d'entre elles ne font pas partie de la Société fédérale. De 1887 à la fin du XIXe siècle, l'intégration des sociétés cantonales de gymnastique représente un chantier majeur pour la SFG. Cette refonte institutionnelle lui permet de passer d'un effectif d'environ 2 300 membres actifs au début des années 1880 à environ 10 000 en 1888 (voir figure 14), soit un passage de 117 sections affiliées à 312 qui est réalisé principalement au cours de l'année 1888, à la suite de l'entrée *in globo* de la plupart des sociétés cantonales dans le giron fédéral[284]. Cependant, cette intégration ne s'effectue pas sans heurts et met en lumière d'importantes fractures linguistiques et fédéralistes au sein de la SFG. Ainsi, les sociétés cantonales de gymnastique romandes ignorent d'abord l'appel rassembleur de la Société fédérale et mettent plusieurs années à intégrer sa structure.

Un regard global sur l'évolution de la fortune de la SFG, ainsi que sur l'augmentation des membres et du subside versé par la Confédération au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, témoigne de la montée en puissance progressive de l'association, en particulier à partir du renouveau institutionnel de 1887.

On doit toutefois constater que la caisse centrale de la SFG peine à s'équilibrer et à croître entre la fin des années 1880 et 1895, le subside étant pourtant systématiquement recalculé à la hausse à partir de 1887, grâce à l'augmentation du nombre de participants aux cours de moniteurs. Notons que l'aide financière de la Confédération est renforcée à partir de 1889 par l'adjonction d'un fonds supplémentaire de 800, puis de 1 000 francs, dédié à l'organisation d'un cours de formation pour les maîtres de gymnastique scolaire. Cependant, les finances de l'association souffrent d'abord du manque à gagner induit par une baisse du prix des cotisations introduite par la révision statutaire de 1887 (dans l'optique de favoriser l'adhésion de

[282] SFG, procès-verbal du CC, séance du 21 janvier 1882, p. 2, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[283] Formule utilisée par les acteurs de l'époque.

[284] Chiffres tirés de : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, Beilage 14.

Figure 14 : État de la fortune en francs de la caisse centrale de la SFG (1861-1906) ; montant du subside fédéral en francs alloué à la SFG (1873-1906) ; nombre de membres actifs de la SFG (1861, 1873, 1878-1879, 1888, 1903, 1906)[285]

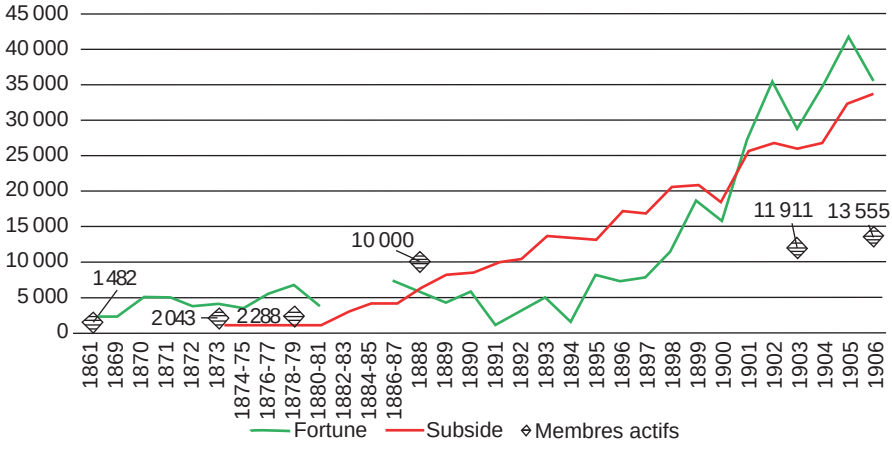

petites sections isolées ayant peu de moyens) et surtout du temps de latence entre l'augmentation du subside fédéral et celle, fulgurante, des membres de la SFG qui entraîne une hausse significative des coûts de fonctionnement (indemnisation des participants aux cours de moniteurs pour leurs trajets et celle des représentants des sections se rendant aux assemblées des délégués par exemple)[286]. Ainsi, durant les années suivant l'introduction des statuts de 1887, la caisse centrale de la SFG souffre d'un déséquilibre entre la soudaine hausse massive des membres, et donc des prestations à payer, et la manne étatique qui n'augmente pas assez vite.

La caisse centrale devant statutairement rembourser 20 % du déficit à la section organisatrice, le coût des fêtes fédérales représente un autre écueil financier. S'y ajoutent pour la SFG d'autres frais impliqués par l'événement (l'impression en plusieurs langues des programmes et rapports notamment). Par exemple, la SFG doit couvrir le déficit (environ 2 000 francs) de la fête de Lucerne en 1888 en raison d'une météo exécrable, ce qui explique la baisse de

[285] Source : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, Beilage 7 ; SFG, rapport d'activité, années 1873, 1878, 1888, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[286] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 9, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

la fortune de l'association observable à cette époque malgré l'entrée massive de nouveaux membres[287].

Les fêtes constituent donc une source majeure de dépenses, aussi bien pour la SFG que pour la section organisatrice. À titre d'illustration du coût potentiel d'une telle manifestation, mentionnons que la section du Locle est contrainte de révoquer son engagement en 1858 à cause d'une crise financière horlogère et de transférer l'organisation de la fête aux Bernois[288]. Nous avons aussi mobilisé précédemment l'exemple de la fête de Bellinzone en 1868. On remarque que les trous dans la caisse centrale observables successivement en 1891, 1894, 1900 et 1903 correspondent tous à l'année de la fête fédérale, organisée tous les trois ans à partir de 1888. Notons que la baisse de 1900 doit aussi être rattachée à une diminution ponctuelle du subside de la Confédération.

Malgré les dépenses liées aux fêtes, la caisse centrale de la SFG trouve un certain équilibre à partir de 1895, ses capitaux augmentant d'ailleurs significativement en dix ans. Cette tendance s'explique par la hausse importante et régulière du soutien de la Confédération qui s'amorce au début des années 1890 et renvoie aussi à l'augmentation du nombre des membres.

1.3.2. Le processus de para-étatisation de la SFG : faire face militairement à la menace internationale et contourner les barrières fédéralistes

Si les écrits de l'Allemand Adolf Spiess ont une forte résonance dans le milieu militaire suisse dès 1851, la proposition d'introduire des exercices de gymnastique dans les troupes fédérales est concrètement avancée en 1854 par Phokion Heinrich Clias, actif à Berne dès 1814. Le chapitre « Cavalerie » du rapport du CF pour l'année 1855 mentionne, quant à lui, que des « *exercices de gymnastique* » ont été prodigués dans le cadre de l'instruction des cavaliers afin de leur apporter « *de la souplesse, de l'assurance et du sang-froid* »[289].

Toutefois, c'est à partir des années 1860 que l'attrait du politique pour une pratique gymnique militaire émerge réellement, alors que s'opère un renforcement généralisé de l'armée fédérale dont la structuration est rendue jusque-là compliquée par les faibles moyens étatiques et les tensions

[287] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 9, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[288] SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, p. 86, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[289] Rapport de gestion du CF, vol. 5, 1855, p. 128, AF, réf. 50 000 454, en ligne.

fédéralistes[290]. Cet intérêt naissant de la Confédération pour une gymnastique susceptible d'améliorer la condition physique et « l'état d'esprit » de ses soldats doit être replacé dans un contexte international très tendu qui voit des pressions exercées directement sur la Suisse depuis l'étranger.

Comme nous l'avons vu, l'État libéral helvétique devient rapidement une terre d'asile pour les militants libéraux étrangers qui y poursuivent leurs activités dissidentes après la répression du Printemps des peuples (1848)[291]. Cette immigration politique vaut plusieurs fois à la Suisse d'être menacée militairement par les puissances voisines en marge d'autres sanctions effectives (notes diplomatiques, blocus, expulsions de ressortissants suisses et rétorsions commerciales). Le putsch manqué des royalistes à Neuchâtel en 1856 cristallise aussi la rancœur de la Prusse (Affaire de Neuchâtel) alors que le canton rejette en 1848 le statut de principauté prussienne en adoptant une constitution libérale. Exigeant la libération des réactionnaires, le roi de Prusse rompt les relations diplomatiques avec la Suisse et rassemble ses troupes. En conséquence, l'armée fédérale est mobilisée aux frontières au début de l'année 1857 (30 000 hommes)[292]. Si la résolution pacifique de cette affaire (à côté de celle de Savoie en 1860) met fin aux menaces directes, les autorités helvétiques prennent conscience des limites de la neutralité du pays face à leurs puissants voisins.

L'avènement d'une armée fédérale relativement bien centralisée et l'instauration progressive de régimes plus ou moins libéraux dans les puissances européennes ne signifient pas pour autant la fin de la menace internationale envers la Suisse[293]. À partir des années 1860, ce sont les tendances irrédentistes qui mettent l'indépendance de la Suisse sous pression en la menaçant d'un démembrement en fonction de ses régions linguistiques.

---

[290] Au sujet de la centralisation progressive de l'armée suisse au XIX^e^ siècle et sur ses diverses mobilisations : Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart*, Zürich, Orell Fussli, 2019, pp. 63-100.

[291] Pour une synthèse des pressions internationales que subit la Suisse avant 1857 : Humair Cédric, *La Suisse et les puissances européennes : aux sources de l'indépendance (1813-1857)…* ; Bonjour Edgar, *Die Gründung des Schweizerischen Bundesstaates…*, pp. 122-152 ; Urner Klaus, *Die Deutschen in der Schweiz: von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges…*, pp. 93-132. On lira aussi : Imlah Ann G., *Britain and Switzerland (1845-1860). A study of Anglo-Swiss relations during some critical years for Swiss neutrality*, London, Longmans, 1966.

[292] Pour les effectifs de conscrits appelés au fil des diverses mobilisations mentionnées dans ce sous-chapitre, nous nous fondons sur : De Weck Hervé, « Mobilisation », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, en ligne.

[293] Pour ce contexte sur les pressions internationales que subit la Suisse après 1860, nous nous référons à : Humair Cédric, *La Suisse et les Empires. Affirmation d'une puissance économique (1857-1914)*, Neuchâtel, Alphil, 2024.

Si la question de l'intégration du Tessin à l'Italie est la source de nombreuses tensions, Otto von Bismarck lorgne, quant à lui, sur la Suisse alémanique dans le cadre d'un nationalisme linguistique prônant la réunion de toutes les populations germanophones au sein de la Grande Allemagne. De son côté, Napoléon III remet en question les frontières européennes tracées lors du Congrès de Vienne (1815) en mobilisant également le principe des nationalités (entre autres : définition de la nation basée sur l'usage d'une langue commune). De plus, à partir de 1882, le jeu des traités pousse les autorités d'une Suisse presque encerclée par la Triple Alliance (Autriche-Hongrie, Allemagne et Italie) à renforcer les frontières méridionales ainsi que le passage du Gothard. Enfin, l'arrestation d'un espion allemand sur le territoire helvétique en 1889 suscite la colère d'Otto von Bismarck (Affaire Wohlgemuth).

C'est dans ce contexte tendu couvrant une bonne partie de la seconde moitié du XIXe siècle que les premières démarches concrètes pour introduire la gymnastique au sein de l'armée fédérale (infanterie) sont entreprises par le DMF en 1860. Une leçon est donnée par Johannes Niggeler à la caserne d'Aarau où des cours cantonaux de gymnastique ont déjà lieu depuis les années 1850. Une commission d'experts est ensuite mise sur pied en février 1861 à l'initiative du DMF pour étudier la question[294]. Cette commission est notamment composée de Johannes Niggeler et Friedrich Iselin (1829-1882), tous les deux maîtres de gymnastique ainsi qu'idéologues de la pratique. Ils officient aussi à plus ou moins grande échelle à la SFG. L'été de la même année, Johannes Niggeler reçoit une subvention fédérale de 300 francs[295] pour faire un voyage d'études à Berlin, en Prusse justement, où il visite le fameux *Centralinstitut für den gymnastischen Unterricht in der Armee*, fondé en 1847[296], pour y étudier les dernières avancées en matière de gymnastique militaire[297]. À son retour, Niggeler rédige un rapport dans lequel il propose de créer en Suisse des écoles de gymnastique militaire après la scolarité obligatoire et de généraliser immédiatement la pratique gymnique dans l'armée fédérale. La production d'un manuel lui paraît tout aussi urgente, il publie d'ailleurs son *Anleitung zum Turnunterricht für die eidg. Truppen* en 1862. Dans la foulée, le DMF entérine le principe d'une gymnastique pour milice une fois le projet de la commission

[294] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 74.
[295] Soit environ 20 000 francs de 2009.
[296] Dès 1851, un cours est organisé dans un bâtiment spécialement dédié à la formation des militaires et des maîtres portant le nom de « *Central-Turnanstalt* » : Euler Heinrich, « Rothstein, Hugo », *Deutsche Biographie*, vol. 29, 1889, pp. 376-379, en ligne.
[297] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 74.

ratifié par les autorités[298]. Ainsi, l'École d'instructeurs d'infanterie est dotée, à partir de 1863, d'un cours dispensé par Niggeler spécialement dédié à l'enseignement de la gymnastique. Dans ses rapports successifs pour les années 1862 et 1863, le CF note que la pratique gymnique « *prend de plus en plus pied dans l'instruction de l'infanterie* »[299] et ce cours est « *le seul moyen de procurer aux cantons des instructeurs versés dans l'enseignement de la gymnastique* »[300].

Si l'introduction de la gymnastique pour les troupes en 1862 témoigne d'une certaine dynamique de centralisation à l'œuvre dans l'armée fédérale, sa structure n'en reste pas moins basée sur des contingents cantonaux souvent très restreints. À la suite de la bataille de Sadowa (guerre austro-prussienne, 2 000 hommes suisses mobilisés aux frontières), le Parlement vote la motion Anderwert en décembre 1866 qui entend réviser l'organisation militaire en garantissant une conscription généralisée à l'échelle du pays. C'est dans cette continuité qu'Emil Welti (1825-1899), très influencé par le modèle militaire prussien[301] – épouvantail à l'échelle européenne en même temps qu'exemple à suivre à l'issue de Sadowa – présente en 1868 son projet d'éducation militaire de la jeunesse à travers l'école et la centralisation de l'armée, dit « projet Welti »[302]. Plus largement, la décennie 1860-1869 voit se répandre parmi certaines élites politiques et militaires helvétiques l'idée que les effectifs de la troupe doivent pouvoir être maximisés par le recours à un grand nombre de conscrits. Il s'agit également d'opérer une fusion en trois niveaux entre l'enseignement militaire et l'enseignement scolaire public : à l'école élémentaire, les garçons accéderaient à une éducation corporelle de base, tandis que les degrés secondaires intégreraient des composantes militaires dans des branches plurielles (de la gymnastique aux mathématiques, en passant par la géographie) pour déboucher sur un cursus supérieur à l'École polytechnique axé spécifiquement sur l'armée[303].

Si Welti passe par la gouvernance de la SFG durant sa jeunesse (présidence du *Vorort* d'Aarau en 1843), c'est en tant que conseiller fédéral et dans le but de répondre aux besoins de la Confédération qu'il pose les bases de la doctrine

[298] Rapport de gestion du CF, vol. 10, 1862, p. 424, AF, réf. 50 000 467, en ligne.
[299] Rapport de gestion du CF, vol. 11, 1863, p. 326, AF, réf. 50 000 469, en ligne.
[300] Rapport de gestion du CF, vol. 11, 1863, p. 326, AF, réf. 50 000 469, en ligne.
[301] Sur les cultures militaire et politique de Welti : Meuwly Olivier, « Emil Welti : citoyen et soldat au nom de l'unité nationale », in : Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux*…, pp. 85-101.
[302] Au sujet du projet Welti, on lira en particulier : Girardin Marine, « Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) »…
[303] Meuwly Olivier, « Emil Welti : citoyen et soldat au nom de l'unité nationale »…, p. 99.

militaire sur laquelle s'appuie ensuite largement la SFG pour se profiler en tant qu'institution para-étatique. Définie par Rudolf Jaun comme celle de « *l'armée de milice nationale-républicaine* »[304] ou de la « *voie nationale* », cette doctrine, orientée sur le principe de milice et s'imposant à partir des années 1860, prône une utilisation des institutions civiles et, plus spécifiquement, de l'école publique et de certaines associations en vue d'optimiser la formation des soldats. S'il s'agit à l'origine d'utiliser le potentiel militaire de toutes les branches scolaires, la gymnastique est envisagée comme la discipline phare pour préparer physiquement et moralement les futurs conscrits. À partir des années 1880, cette « voie nationale » est critiquée par une frange d'officiers helvétiques, à la tête de laquelle s'illustre Ulrich Wille (1848-1925), qui met notamment en doute les capacités d'une armée de milice peu professionnalisée à faire face à la modernisation des champs de bataille et qui milite pour une « voie nouvelle ». Très influencée par les concepts de commandement militaire prusso-allemands, cette dernière doctrine est adossée à l'idée d'une conscription longue de plusieurs années et prescrit une très forte rigidité chez les gradés, ainsi que des méthodes de *drill* pour les recrues.

Malgré les démarches entamées à partir de 1868, le projet Welti s'enlise et la mobilisation aux frontières de 1870 (guerre franco-prussienne, 37 000 soldats suisses mobilisés) met en évidence le manque de préparation des troupes fédérales et pointe la faiblesse d'une structure toujours axée sur les contingents cantonaux. Le constat conforte les autorités dans la nécessité de mettre en place une « véritable » armée fédérale et d'améliorer la formation des recrues. Cette volonté est d'abord déçue en raison du rejet en votation de la nouvelle Constitution fédérale de 1872 qui vise à renforcer la centralisation étatique et donc celle de l'armée, puis finalement concrétisée en 1874 avec l'adoption d'un texte remanié.

Ainsi, la relation entre gymnastique et armée qui s'établit en Suisse durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle doit être considérée dans le contexte d'une menace internationale quasi constante, de l'émergence de nouveaux modèles militaires, en particulier prussiens, qui frappent les esprits par leur modernité

[304] Dans le cadre de ce paragraphe sur les différentes doctrines qui s'affrontent au sein du champ militaire suisse entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, nous nous fondons sur : Jaun Rudolf, *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierskorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zürich, Chronos, 1999, pp. 133-134, et sur : Jaun Rudolf, « Armee und Nation. Schweizerische Militärdiskurse des 19. Jahrhunderts im Widerstreit », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert…*, pp. 149-166 ; Jaun Rudolf, « Armee, Nation, Staat und Krieg im Widerstreit der Militärdiskurse des 19. Jahrhunderts », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 109-126.

et leur efficacité, et de la consolidation d'une vision milicienne et nationale-républicaine de l'armée fédérale. Ces dynamiques influencent donc fortement la militarisation de la gymnastique helvétique, de ses premiers développements (années 1860) à l'avènement d'un soutien fédéral direct à la SFG (1873) et à l'adoption du principe légal d'une gymnastique scolaire obligatoire et d'une instruction physique préparatoire au service militaire pour les garçons suisses (1874), principe dont nous allons maintenant examiner les grandes lignes.

La nouvelle Constitution fédérale votée le 19 avril 1874 contient en elle-même des réformes générales favorisant le développement de la gymnastique scolaire et militaire. Nous pensons aux articles 18 à 20 qui prévoient notamment de confier la pleine organisation de l'armée suisse à la Confédération et de soumettre l'ensemble des cantons aux législations fédérales en la matière. De plus, l'article 27 dit « article de l'éducation » (« *Bildungsartikel* »)[305] charge les cantons de mettre en place un enseignement primaire obligatoire et gratuit dans les écoles publiques, la Confédération ayant le droit de prendre des mesures contre ceux qui ne respecteraient pas l'article.

C'est dans le contexte de la refonte constitutionnelle de 1874 qu'une nouvelle législation spécifiquement dédiée à l'armée est validée le 13 novembre de la même année. Intitulée « *Militärorganisation der Schweizerischen Eidgenossenschaft* » (MO), cette loi militaire entre officiellement en vigueur début 1875 et peut être envisagée, sous certains aspects, comme une version édulcorée du projet Welti, le texte répondant, selon Rudolf Jaun, « *à une exigence fondamentale de la politique militaire républicaine des libéraux-radicaux* »[306]. En ce qui concerne directement la gymnastique, l'une de ses dispositions – couramment désignée comme « l'Article 81 »[307] dans les sources – prévoit les mesures suivantes :

« *Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens de dix ans, et jusqu'à l'époque de leur sortie de l'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire. Dans la règle, ces cours sont donnés par les régents. Ceux-ci reçoivent dans les écoles*

[305] Criblez Lucien, « L'article sur la formation dans la Constitution fédérale du 29 mai 1874 », in : Hofstetter Rita, Magnin Charles, Criblez Lucien, Jenzer Carlo (éd.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIXe siècle*, Berne, Peter Lang, 1999, pp. 263-286.

[306] Jaun Rudolf, *Histoire de l'armée suisse. Du XVIIe siècle à nos jours*, Neuchâtel, Alphil, 2023, p. 118.

[307] Au sujet du processus factuel d'élaboration de l'Article 81 et de la loi militaire de 1874 : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 91-102 ; Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997…*, pp. 31-34.

de recrues de la Confédération et dans les séminaires des cantons l'instruction nécessaire pour donner cet enseignement. Les cantons pourvoient en outre à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. Dans les deux dernières années, la Confédération pourra organiser des exercices de tir. La Confédération donnera à cet effet les directives nécessaires aux cantons. »[308]

L'Article 81 entérine donc l'obligation pour les cantons de dispenser une gymnastique scolaire masculine à l'école ainsi qu'une instruction postscolaire préparatoire au service militaire (« *Vorunterricht* »). Il fait également de la gymnastique l'unique branche scolaire dépendant directement de la Confédération (DMF) et non des gouvernements cantonaux. Les prescriptions de l'Article 81 sont échelonnées sur trois degrés différents et correspondent à diverses classes d'âge : le premier degré pour les 10 à 12 ans, le second degré pour les 13 à 15 ans et le troisième degré pour les 16 à 20 ans. Ce dernier désigne l'instruction postscolaire préparatoire au service militaire, parfois appelée « le troisième degré », que nous nommerons simplement « instruction préparatoire » par souci de clarté et de concision.

Il faut souligner que les diverses ordonnances découlant de l'Article 81 au sujet des premier et second degrés mettent plusieurs décennies à être appliquées par l'ensemble des cantons. À titre d'exemple, un rapport statistique portant sur la période 1901-1905 montre que la gymnastique scolaire est introduite complètement dans la moitié des cantons seulement[309]. Pour ce qui est de l'instruction préparatoire, le Parlement refuse dès 1874 d'entériner son obligation. Facultatives, ses directives ne sont jamais assumées par les gouvernements cantonaux[310], sauf dans quelques cas isolés[311]. Cet élément est un exemple parmi d'autres des concessions faites au fédéralisme par la nouvelle loi militaire de 1874. Ces concessions sont importantes pour comprendre l'utilisation de la SFG par la Confédération qui, souvent déçue dans son intervention directe, doit se résoudre à emprunter la voie para-étatique pour contourner les barrières fédéralistes.

---

[308] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*…, p. 102. Dans le premier projet de loi, l'article porte le numéro 79.

[309] À ce sujet : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*…, p. 130 ; Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*…, pp. 134-135.

[310] Jaun Rudolf, *Histoire de l'armée suisse. Du XVII^e siècle à nos jours*…, p. 118.

[311] Eichenberger Lutz, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles) »…, p. 86.

Dans le contexte de la ratification de l'Article 81 à la toute fin de l'année 1874, une commission extraparlementaire permanente subordonnée au DMF est créée – la Commission fédérale de gymnastique (CFG) – et doit piloter l'application du texte. Alors en charge du DMF, le conseiller fédéral Welti convoque par lettre (15 décembre 1874) différents experts de la pratique gymnique investis à la SFG et à la SSMG pour une première réunion de travail à laquelle il participe en personne. Les experts sélectionnés sont Johannes Niggeler, Karl August Rudolf (1834-1901), Wilhelm Rudolf Schoch (1833-1917) et Johann Jakob Egg (1829-1906), des individus dont une partie sera tout à fait centrale dans certaines de nos analyses. Si les Suisses romands parlent rapidement de « Commission fédérale de gymnastique » ou de « Commission de gymnastique », la commission extraparlementaire, d'abord uniquement alémanique, a pour appellation initiale officielle « *Kommission für den militärischen Vorbereitungsunterricht* », puis « *Kommission für den militärischen Vorunterricht* ». Elle prend ensuite le nom de « *Eidgenössische Turnkommission* » (ETK) entre 1876 et 1930, pour être renommée « *Eidgenössische Turn- und Sportkommission* » (ETSK) ; (« Commission fédérale de gymnastique et de sport », CFGS), avant d'adopter son appellation contemporaine en 1989 : « *Eidgenössische Sportkommission* » (ESK) ; (« Commission fédérale de sport », CFS). Par souci de concision et de compréhension, nous parlerons toujours dans cet ouvrage de « Commission fédérale de gymnastique » (CFG). Lutz Eichenberger décrit la CFG comme une structure d'abord élémentaire et réduite en termes d'intervenants. Sélectionnés par cooptation, les membres se réunissent à intervalles irréguliers lors de séances plénières. En fonction des résultats des débats tenus durant ces réunions, une nouvelle ordonnance est émise par la commission quant à la mise en application de l'Article 81[312].

Si les enjeux liés à la para-étatisation spécifique de la SFG dans le processus qui vient d'être décrit seront analysés en détail plus loin, mentionnons à ce stade les grandes étapes qui voient la relation Société fédérale et Confédération s'affermir entre les années 1860 et les années 1910 (voir la figure 15 pour une vue d'ensemble).

Bien que des soutiens ponctuels et symboliques à la SFG de la part du politique soient notables durant la décennie 1860-1869, c'est l'année 1873 qui marque l'officialisation d'une première forme de collaboration entre la Confédération et l'association. Cette dernière se voit octroyer un premier

[312] Dans le cadre de ce paragraphe de contexte, nous renvoyons à : Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997…*, pp. 31-34.

Figure 15: Évolution de la relation entre la SFG et la Confédération entre les années 1860 et les années 1910

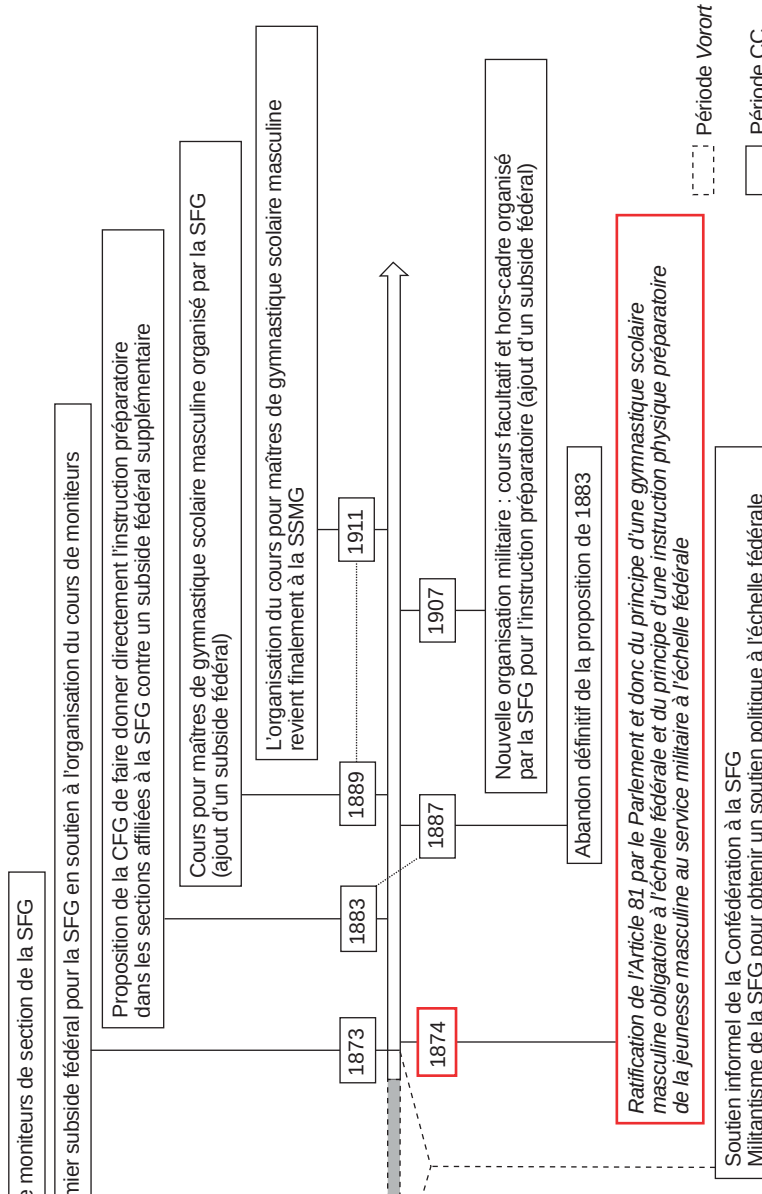

subside fédéral qui vise à renforcer l'organisation de son cours pour la formation des moniteurs de section mis en place en 1860.

En 1883, la SFG est approchée par le DMF par l'entremise de la CFG pour faire donner, contre une subvention supplémentaire, l'instruction préparatoire directement dans les sections de gymnastique affiliées. Notons que l'instruction préparatoire reste alors de l'ordre de la théorie puisqu'aucun canton ne l'a mise en place malgré l'adoption de son principe facultatif en 1874[313]. Les autorités fédérales cherchent ainsi à contourner l'inertie cantonale en mobilisant directement la SFG et ses structures locales. Cependant, la proposition suscite une fronde au sein de la Société fédérale, en particulier chez les gymnastes romands qui ne veulent pas d'une immixtion aussi forte de la Confédération dans leurs affaires, ni d'une militarisation accrue de la gymnastique. Le projet lancé par la CFG est donc finalement écarté en 1887.

À partir de 1889, après avoir réorienté l'essentiel de son discours institutionnel directement vers l'école plutôt que vers l'armée – notamment à la suite des tensions engendrées par la potentialité d'une instruction préparatoire donnée directement dans les sections –, la SFG organise une formation de trois semaines pour former les maîtres de gymnastique scolaire masculine, en plus de son cours de moniteurs de section. Pour cette tâche, l'association se voit attribuer un nouveau subside fédéral (1889-1897 : un cours par an ; 1898-1904 : deux par an ; 1905-1909 : trois par an ; 1910 : quatre par an). À partir de 1911, l'organisation de ce cours échoit finalement à la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) qui en organise l'équivalent pour les maîtres et maîtresses de gymnastique scolaire féminine depuis 1891. À ce titre, la SSMG revendique rapidement l'organisation de l'ensemble des formations pour les maîtres et entre en conflit avec la Société fédérale, en particulier au niveau de la distribution des subsides.

En 1907, une nouvelle organisation militaire officialise les examens physiques lors du recrutement (dont les premiers commencent dès 1905) et repense la structure de l'instruction préparatoire qui reste un échec jusque-là. Dans ce cadre, la SFG s'occupe finalement en partie de cette dernière qui prend la forme d'un cours armé, d'un cours de gymnastique (dont l'organisation est prise en charge par la SFG) et d'un cours de tir (dont l'organisation est prise

[313] Et ce, bien qu'il y ait quelques rares initiatives cantonales pour mettre en place des cours d'instruction préparatoire à partir de 1884 : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 158. Nous nous référons à cet ouvrage pour le reste des informations transmises jusqu'à la fin de ce sous-chapitre (pp. 155, 187-189).

en charge par la SSC). Comme le prévoit un nouvel article de loi (n° 103), la SFG voit ainsi son subside fédéral encore augmenter :

« *La Confédération subventionne les sociétés* [SFG et SSC] *et les cours de gymnastique qui ont pour but le développement corporel et l'instruction militaire préparatoire des jeunes gens après leur sortie de l'école. Lors du recrutement, les jeunes gens doivent subir un examen portant sur les capacités physiques. La Confédération édicte les prescriptions concernant l'enseignement de la gymnastique dans les cours préparatoires.* »[314]

Précisons que ces cours de gymnastique pour l'instruction préparatoire organisés par la SFG à partir de 1907 restent facultatifs et ne concernent en rien l'activité traditionnelle des sections, à l'inverse du projet de 1883.

[314] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 189.

Chapitre 2

Une gymnastique inscrite dans les paradoxes de l'État fédéral

Ce deuxième chapitre est structuré en trois volets. Son but général est de détailler et de mettre en résonance les trois grands projets de la SFG tels que thématisés par le discours institutionnel de l'association durant une période qui va de l'avènement de la Suisse moderne à la fin des années 1880. Pour le besoin de certaines démonstrations, nous nous autoriserons des dépassements ponctuels, en poussant parfois jusqu'à la dernière décennie du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle.

Nous souhaitons illustrer ici comment la Société fédérale lie rapidement son destin à celui du jeune État fédéral à travers une rhétorique visant à renforcer celui-ci sur les plans politique, militaire, économique et symbolique. En trois temps successifs, il s'agira donc d'analyser : le projet politique de la SFG et ses forts échos avec le programme des politiciens radicaux (2.1.) ; son projet sociétal, au sens du rôle spécifique que doit prendre la gymnastique dans la formation corporelle et morale de la population helvétique (2.2.) ; son projet culturel, dans un processus où l'investissement direct des gymnastes dans l'écriture en marche du roman national se superpose à l'invention d'une tradition typiquement suisse de la gymnastique, malgré des influences transnationales et internationales majeures (2.3.).

Si le Chapitre 2 sert principalement à exposer et à analyser les divers pôles de la doctrine officielle post-1848 de la SFG, sa fonction est également

de confronter celle-ci à certains paradoxes inhérents à l'État fédéral. Ainsi, à l'échelle de la SFG et de la gymnastique, le propos traitera dans certains sous-chapitres des questions de l'apolitisme, de l'exclusion et de l'invisibilisation des femmes, du décalage entre le discours des élites et la réalité du citoyen ordinaire et, enfin, des synergies et des tensions entre l'échelle nationale et les échelles transnationale et internationale.

2.1. Unification nationale et acculturation à la démocratie : la SFG et l'esprit de 1848

L'introduction du rapport d'activité de la SFG pour les années 1854-1855 est rédigée par Louis Ruchonnet, secrétaire du *Vorort* de la SFG basé à Lausanne en 1855. Le futur conseiller fédéral radical (dès 1881) y rattache explicitement les buts de la Société fédérale aux vertus unificatrices de l'associationnisme helvétique, tel qu'il se développe dès le début du XIX^e^ siècle et, en particulier, à partir des années 1830. Outre la question de la formation du citoyen-soldat, la SFG est présentée comme une véritable caisse de résonance de la culture politique de la Suisse moderne :

« *Les liens volontaires qui unissent les citoyens de tous les cantons, cet esprit d'union et de fraternité qui règne sur le sol des sciences et des arts, et par-dessus cette activité, la pensée à la fois grande et simple de la Patrie : voilà certainement le témoignage d'un profond sentiment patriotique et d'une vie républicaine fondée sur la raison. La Société suisse de gymnastique, qui occupe une place digne dans ce cercle de sociétés, n'est pas seulement imprégnée de cet esprit, de ce but. La Société de gymnastique n'est pas simplement une association de ceux qui cherchent la récréation dans l'exercice du corps, mais une société qui s'est donné pour but de tenter de former des citoyens, une génération qui serait à la hauteur de la défense de son pays. Une telle société, cependant, ne peut exister que dans des États républicains, où l'éducation vise essentiellement à la formation du citoyen et où toutes les institutions ont pour idées : Patrie et Liberté !* »[315]

[315] SFG, rapport d'activité, années 1854-1855, pp. 3-4, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.

En gardant en tête cette maxime conclusive, ce premier volet s'ouvrira sur la convergence entre les buts institutionnels post-1848 de la SFG et cela, en particulier au niveau de l'unification nationale et de la promotion du républicanisme, et les préceptes des politiciens radicaux à l'origine de la fondation de l'État fédéral (2.1.1.). Nous verrons cependant que les visées hautement politiques de la Société fédérale avancent sous couvert d'un apolitisme de façade, notamment à travers une volonté de ne pas exclure les cantons catholiques-conservateurs défaits après le *Sonderbund*. Si la pratique gymnique est présentée par ses promoteurs comme une formation corporelle et morale de premier ordre pour la population helvétique, un second sous-chapitre (2.1.2.) envisagera plus spécifiquement la SFG comme un espace associatif propice à l'intégration des usages pratiques de la démocratie pour les gymnastes qui s'y investissent, le fonctionnement institutionnel de l'association témoignant d'un fort mimétisme avec les structures politiques de la Suisse moderne. Ce premier volet se terminera sur deux études de cas, celles des fêtes fédérales de La Chaux-de-Fonds et de Bellinzone organisées en 1850 et en 1868. Nous verrons que ces éditions peuvent être envisagées comme des exemples types d'une volonté d'attester symboliquement l'intégration d'une région à la Suisse moderne *via* l'adhésion au projet national de la SFG et de ses fêtes (2.1.3.).

2.1.1. La culture politique de la SFG : entre radicalisme et apolitisme de façade

À travers l'organisation de fêtes annuelles dont le but est de rassembler un maximum de gymnastes issus des cantons confédérés, la SFG, dès 1833, sert de relais au projet national des radicaux, l'aile gauche du mouvement libéral qui s'autonomise à partir des années 1830. Le programme du radicalisme repose sur trois piliers principaux : la création d'un État national centralisé, l'instauration du suffrage universel masculin et la laïcisation de la société[316].

[316] Pour la contextualisation de ce sous-chapitre : Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne…*, pp. 35- 41, 71-78 ; Tanner Albert, « Im Zeichen der Revolution. Die Schweiz auf dem Weg zum Bundesstaat », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798-1848…*, pp. 7-10 ; Tanner Albert, « Das Recht auf Revolution. Radikalismus – Antijesuitismus – Nationalismus », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798-1848…*, pp. 113-138 ; Meyerhofer Ursula, « Wir sind die Nation. Der radikale Nationsbegriff des "Schweizerischen Republikaners", 1830-1846 », in : Altermatt Urs, Bosshart-Pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 49-60 ; Jost Hans Ulrich, « Der Bundesstaat von 1848 im Kontext des "langen"

À partir de 1848, la SFG milite activement pour le renforcement de l'État fédéral, alors que l'Article 42 de la Constitution édicte que désormais « *chaque citoyen d'un canton est un citoyen suisse* »[317]. Quant à la question de la position de la Société fédérale sur le spectre politique englobant radicalisme et libéralisme, l'association penche plutôt à gauche, du côté des radicaux, en particulier en ce qui concerne la période qui va de sa création aux années 1870. Pour ce qui est des deux décennies qui suivent 1848, les prochaines analyses montreront que des discours typiques de la rhétorique radicale filtrent parfois de l'apolitisme promu par la SFG, en particulier pour fustiger les jésuites alors considérés comme des traîtres antipatriotiques et dont le ciblage récurrent permet de relativiser la responsabilité des cantons catholiques-conservateurs dans la guerre civile de 1847. De plus, nous verrons dans le Chapitre 4 que plusieurs figures politiques du radicalisme (à l'exemple de Louis Ruchonnet précédemment cité) gravitent de près ou de loin autour des *Vorort* successifs de la SFG entre 1848 et 1869. Précisons toutefois que nous emploierons souvent dans cet ouvrage le qualificatif hybride « libéral-radical » – d'ailleurs régulièrement utilisé dans l'historiographie portant sur la Suisse de la seconde moitié du XIX^e^ siècle –, les frontières et les acteurs des deux courants se superposant souvent.

À partir de 1848, la SFG commence à produire une quantité significative de discours unificateurs visant à lutter contre le climat persistant de fractures politiques et culturelles, dans une volonté d'apaisement et d'union caractéristique de l'après *Sonderbund*. De la formule d'introduction des circulaires officielles (« *Salut fraternel et serrement de mains* ») à ses statuts réédités en 1848 (« *La Société fédérale de gymnastique a pour but* […] *d'unir les jeunes Suisses par des liens d'amitié et des sentiments patriotiques* »)[318], en passant par ses divers rapports d'activité, il apparaît que la concorde nationale, l'amitié et la fraternité au sein du peuple suisse constituent rapidement le

19. Jahrhunderts », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848…*, pp. 91-102 ; Schiedt Hans-Ulrich, « 1848 als Start. Der Traum von den Vereinigten Staaten von Europa », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848…*, pp. 137-146 ; Mooser Josef, « Eine neue Ordnung für die Schweiz : die Bundesverfassung von 1848 », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998…*, pp. 45-62 ; Bonderer Roman, *Willensnation wider Willen. Die medialen Konflikte in der Entstehtungszeit des Schweizer Nationalstaats (1830-1857)…*, pp. 190-411.

317 Au sujet de la citoyenneté nationale et unitaire introduite par la Constitution fédérale de 1848 et de sa relation avec celle des cantons : Argast Regula, *Staatsbürgerschaft und Nation. Ausschliessung und Integration in der Schweiz 1848-1933…*, pp. 103-109, 110-113.

318 SFG, statuts, 1848, p. 1, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

fondement de la culture politique de la SFG. Dans ce cadre, comme nous l'apprend une correspondance de la section de Genève datée de 1869, les fêtes fédérales sont envisagées comme des outils privilégiés pour entretenir l'union sacrée – et masculine, nous y reviendrons – des gymnastes suisses :

« *Quelles autres occasions, meilleures que nos fêtes fédérales, ont les gymnastes de se voir, de se lier, de créer ces amitiés qui souvent durent autant que la vie. Au point de vue de nos institutions républicaines surtout, quels ne sont pas les bienfaits de ces réunions de la jeunesse de tout le pays, de cette vie en commun de plusieurs jours au milieu des Confédérés d'un canton de langue allemande, italienne ou française ; de ces jeux virils, dignes d'un peuple fort et libre ; de cette hospitalité simple et généreuse, offerte avec une cordialité qu'égale seul le plaisir avec lequel elle est acceptée.* »[319]

En plus du motif de la concorde nationale, la remarque du correspondant genevois permet d'introduire cet autre topos discursif, très présent à la SFG, que constitue l'apologie de la république, de la démocratie et des libertés individuelles. Le discours institutionnel de l'association n'a de cesse d'encourager l'investissement des gymnastes dans la vie politique de l'État fédéral qui consacre en 1848 les droits civiques du citoyen à l'échelle nationale (notamment le suffrage universel masculin, la liberté de la presse et la liberté d'association), non sans d'ailleurs véhiculer une vision très mythifiée de ces avancées démocratiques[320].

Dans l'esprit des dirigeants de la SFG, les fêtes fédérales en particulier doivent servir de catalyseur à la jeune démocratie helvétique, qu'ils opposent souvent à de grands voisins européens présentés en despotes réactionnaires.

---

[319] SFG, circulaire de la section de Genève destiné aux autres sections, 3 juin 1869, p. 1, ACA, boîte « Allgemeine Korrespondenz 1849-1920 », cote VV.4.2.2.2.1.

[320] Si la Suisse de 1848 représente effectivement une « *formidable avancée libérale et démocratique, qui est fustigée par les grandes puissances conservatrices* », pour reprendre les mots de Cédric Humair (*1848 : naissance de la Suisse moderne…*, p. 79), il convient toutefois de nuancer ce progrès : le suffrage « universel » n'est que masculin et laisse de côté la moitié de la population du pays. De plus, la liberté d'établissement proclamée en Suisse est soumise à de nombreuses contraintes, tout comme l'obtention de la citoyenneté dont découlent directement des droits civiques réservés aux hommes. Les citoyens suisses de confession juive sont notamment exclus de la nationalité. Pour une synthèse de la réalité du système démocratique de 1848 : Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne…*, pp. 78-83, mais aussi : Argast Regula, « Entre tradition et innovation : le droit de cité suisse dans le nouvel État fédéral, 1848-1898 », in : Studer Brigitte, Arlettaz Gérald, Argast Regula (éd.), *Le Droit d'être suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*, Lausanne, Antipodes, 2013, pp. 45-76, ici : pp. 48-54.

Jusqu'à la fin des années 1860, ce « *patriotisme républicain* »[321], pour reprendre une formule de François Houle, est très répandu au sein de la SFG. Dans le sillage des idéologues radicaux qui présentent la Suisse comme la plus vieille démocratie du monde[322], les gymnastes voient l'investissement citoyen dans la vie politique du pays comme le principal dénominateur commun du peuple helvétique qui, au-delà de ses droits civiques, n'a que peu de registres nationaux de partage, le manque d'unité linguistique et confessionnelle s'ajoutant à des identités cantonales solides et à un fossé villes-campagnes très marqué[323]. Ainsi, l'idéal républicain est souvent au fondement du patriotisme des gymnastes, les termes « Patrie » et « République » se superposant même parfois. L'assemblée générale de la SFG de 1862 (fête de Neuchâtel) se conclut d'ailleurs par le hourra suivant : « *Vive la Suisse ! Vive la République !* »[324]

Cette vision du patriotisme renvoie aux acquis de la Révolution française, mais elle fait également écho à un cosmopolitisme politique plus large. Si le républicanisme sert activement la construction des identités nationales au XIX^e^ siècle, notamment en vertu du principe d'autodétermination des peuples, le courant envisage aussi un destin commun entre les différents États ayant adopté les valeurs de la liberté[325]. L'exemple le plus saillant de cet internationalisme libéral chez les gymnastes suisses est probablement la lettre envoyée au nouveau président des États-Unis, Andrew Johnson, à la suite de l'assassinat d'Abraham Lincoln en 1865. Rédigé à l'initiative du *Vorort* du Locle, le texte est reproduit dans le procès-verbal de ce dernier :

« *À son Excellence Monsieur Johnson, Président des États-Unis à Washington. Le Comité central* [Vorort] *de la Société fédérale de gymnastique vient au nom de la jeunesse suisse se joindre aux nombreux témoignages de sympathie qui vous ont été adressés depuis la Suisse pour la noble cause pour laquelle vous combattez. C'est avec douleur que les enfants de la libre Helvétie ont appris l'affreux crime commis par une main fratricide sur le digne Président Abraham Lincoln, ce grand citoyen qui a tout fait pour la liberté de son pays et du monde entier ! Mais son œuvre ne restera pas inachevée car elle sera*

[321] Houle François, « La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes », *Politique et Sociétés* 1, vol. 20, 2001, pp. 97-122, ici : pp. 111-114.
[322] Walter François, *Une histoire de la Suisse*, Neuchâtel, Alphil, p. 365.
[323] Walter François, *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (XVI^e^-XX^e^ siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004, p. 247.
[324] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 27 août 1862, p. 50, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[325] Anctil Dave, « La liberté républicaine et la démocratisation du régime international », *Les ateliers de l'éthique* 2, vol. 4, 2009, pp. 65-80, ici : pp. 67-68.

poursuivie par son digne successeur ! Un immense cri de réprobation s'est élevé en Europe, cri auquel nous nous joignons de toute notre âme et avec l'espoir fort que la cause si noble et si belle que vous défendez triomphera de toutes les difficultés qui lui sont encore opposées. »[326]

Cette correspondance souligne la convergence des idées politiques entre les États-Unis et la Suisse au XIXe siècle, les deux pays étant couramment qualifiés de *Sister Republic*. Le système bicaméral américain influence d'ailleurs la structure politique de l'État fédéral à sa fondation. Cette lettre témoigne également de la forte résonance de la guerre de Sécession chez les libéraux-radicaux helvétiques qui retrouvent dans la cause libérale de l'armée de l'Union les luttes jouées au cours des années 1830 lors de la Régénération[327]. La culture politique post-1848 de la SFG est donc déterminée par un fort patriotisme républicain qui n'est pas incompatible avec l'idée d'une internationalisation des luttes politiques.

Si la rhétorique institutionnelle de la Société fédérale s'inscrit pleinement dans le projet national des radicaux visant à façonner un sentiment d'appartenance nationale dépassant le cantonalisme[328], elle s'exprime souvent sous le couvert d'une « *politique de l'apolitisme* »[329], pour reprendre les mots de Jacques Defrance. Les buts patriotiques et rassembleurs affichés dans les statuts de la SFG conduisent rapidement ses dirigeants à prôner l'apolitisme. Toutefois, le fait que la neutralité politique et religieuse y soit pour longtemps tacite – elle n'entre officiellement dans les statuts qu'en 1924[330] – souligne l'ambivalence de cette question chez les gymnastes suisses. De fait, la SFG modère son discours à partir de 1848 – on se souvient, entre autres, de la radicalité des gymnastes lucernois qui refusent en 1832 de s'associer aux Bâlois contre-révolutionnaires – pour répondre à ses visées unificatrices et se donner les moyens de diffuser le goût de la gymnastique dans l'ensemble

[326] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 17 mai 1865, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[327] En janvier 1848, Ignaz Paul Troxler transmet une brochure à la commission de la Diète fédérale contenant un projet de Constitution dans laquelle il suggère de prendre les États-Unis comme modèle constitutionnel : Hutson James H., *The Sister Republics. La Suisse et les États-Unis de 1776 à nos jours*, Berne, Staempfli, 1992, pp. 49, 61. Au sujet de l'exemple que représentent les États-Unis pour les artisans de l'État fédéral helvétique : Netzle Simon, « Die USA als Vorbild für einen schweizerischen Bundesstaat », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*…, pp. 49-60.

[328] Walter François, *Une histoire de la Suisse*…, p. 362.

[329] Defrance Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif »…

[330] « *La Société* [fédérale de gymnastique] *observe une neutralité politique et religieuse absolue* » : SFG, statuts, 1924, p. 4, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

du pays. Ainsi, la mention des luttes entre libéraux-radicaux et conservateurs comme l'emploi de termes politiques et confessionnels connotés sont rares dans les sources après 1848, en particulier dans les procès-verbaux et dans les rapports d'activité, un peu moins dans les organes officiels qui ne relaient pas uniquement la position du *Vorort* de la SFG. Les sujets politiques sont donc généralement jugés tabous, car susceptibles de rompre la concorde des gymnastes suisses.

Publié dans la *Turnzeitung* en 1859, un article de Johannes Niggeler fait toutefois figure d'exception. L'homme oppose explicitement les valeurs patriotiques, républicaines et modernes véhiculées par la SFG et ses fêtes au spectre fédéraliste entretenu par les conservateurs et les ultramontains : « *Aucune occasion ne se présente mieux que la Société fédérale de gymnastique et ses fêtes pour rassembler les jeunes gens et les hommes de toutes les régions de notre patrie sous la bannière de la liberté et du progrès, pour les unir et les affermir contre les efforts réactionnaires et ultramontains qui se font jour.* »[331] Le ton est de circonstance, puisque le texte est publié à l'issue d'une décennie de regain de la politique conservatrice aux échelles cantonales (notamment à Berne en 1850 et à Fribourg en 1854). Signe de la politisation de la pratique gymnique malgré son vernis apolitique, Niggeler est licencié de son poste de maître de gymnastique à l'École normale de Münchenbuchsee en 1852, en marge du renversement des radicaux bernois par les conservateurs et ce, alors qu'il ne s'investit pourtant jamais directement en politique.

Cette attaque directe contre la politique conservatrice est toutefois rare à la SFG après 1848. En ce sens, une querelle entamée en 1865 dans la presse gymnique illustre bien le décalage entre les débuts de la gymnastique associative, fortement liés aux luttes cantonales de la Régénération, et la volonté d'apaisement teintée d'apolitisme de la SFG à la suite de l'avènement de l'État fédéral. Dans le journal *Le Gymnaste*, le président de la section de gymnastique de La Chaux-de-Fonds transmet « *à* [ses] *amis politiques de Genève l'assurance de* [sa] *sympathie et de* [son] *dévouement républicain* »[332] à l'occasion d'un banquet de commémoration de la révolution radicale genevoise (1846). Cette initiative suscite l'indignation de l'ancien président de la section de gymnastique de Genève, qui, dans les

[331] Niggeler Johannes, « Ueber die neue Organisation der Schweizerischen Turnfeste », *Die schweizerische Turnzeitung* 6, mars 1859, p. 58-59, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[332] « La politique dans les sections de gymnastique », *Le Gymnaste* 2, novembre 1865 [non daté au jour], p. 14, BN.

pages du même journal, dénonce une prise de position politique n'ayant, selon lui, aucun rapport avec les buts de la SFG[333]. En réponse, les Chaux-de-Fonniers font valoir l'argument local, en mettant en lumière la nature révolutionnaire affirmée de la gymnastique associative neuchâteloise dans un canton longtemps sous le joug du pouvoir royaliste et de la Prusse, tout en soulignant le caractère « *ni radical, ni conservateur* » de la Société fédérale :

« *Elle* [la SFG] *n'est, dans son ensemble, ni société radicale, ni société conservatrice, et son action se borne à réunir sur un terrain neutre les gymnastes de tous les cantons. Mais elle n'a jamais empêché les sections dont elle se compose de prendre part à la vie publique, comme société politique, dans un sens ou dans l'autre. Nous l'avons, pour ce qui nous concerne, toujours compris de la sorte,* […]. *Les sections neuchâteloises de gymnastique ont toujours vécu d'une existence politique active, et la section de La Chaux-de-Fonds en particulier, créée avant 1848, doit sa naissance au principe républicain. Elle a été en butte, dès sa fondation, aux attaques du parti royaliste ; les transformations qu'ont subies nos partis politiques n'ont point changé son esprit ;* […] *sa bannière a toujours paru dans les cortèges radicaux, soit pour des fêtes, soit pour des élections. Tel a été son passé, tel sera son avenir.* »[334]

À ce titre, l'ensemble des gymnastes de la section de La Chaux-de-Fonds participe en 1848 à la marche insurrectionnelle contre les *Hohenzollern* qui prennent possession du château de Neuchâtel[335]. Dans le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1856-1857, le correspondant chaux-de-fonnier écrit que les entraînements n'ont été que très peu fréquentés, car tous les membres du groupement ont intégré volontairement la garde civique pour effectuer des patrouilles de nuit afin de contrer les actions des « *incorrigibles royalistes.* »[336] Cependant, pour l'ancien président de la section de Genève, la cause des gymnastes aurait changé de nature depuis l'avènement de l'État fédéral et la résolution de l'Affaire de Neuchâtel : « *Nous approuvons hautement la conduite* républicaine *des sections neuchâteloises, tant qu'elle avait sa raison d'être, mais une fois le canton débarrassé de tout lien étranger, le but*

[333] *Le Gymnaste* 1, octobre 1865 [non paginé au jour], p. 4.
[334] « La politique dans les sections de gymnastique »…, p. 14.
[335] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 70.
[336] SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, p. 23, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

poursuivi étant atteint, elles devaient être (comme sociétés de gymnastique) suisses et rien de plus.»[337]

Via une lettre adressée au *Journal de Genève,* reproduite dans *Le Gymnaste,* c'est ensuite toute la section de gymnastique de Genève qui dénonce d'une seule voix la démonstration politique des Chaux-de-Fonniers. Les gymnastes genevois invoquent le rôle fédérateur des grandes associations, SFG en tête, au sein d'une communauté nationale que tout semble opposer sur le papier. Ainsi, la politique et les luttes partisanes constitueraient un péril pour le *Sonderfall* helvétique :

«*Dans notre Suisse, que son organisation en cantons, les différences de langage, d'histoire et même de race, semblaient vouer aux dissensions et à la désunion, l'esprit national s'est éveillé puissant et créateur ; les nombreuses sociétés patriotiques qui se sont formées pour développer cet esprit et assurer dans toute la Suisse son influence féconde, ont fait appel, non pas aux idées qui pouvaient diviser, mais à celles qui devaient réunir les citoyens entr'eux* [*sic*]. *Telle a été la ligne de conduite de la Société fédérale de gymnastique, et ce n'est certes pas en promenant son drapeau dans les luttes électorales, qu'elle s'est placée au premier rang de nos sociétés fédérales et qu'elle a assuré en Suisse à la gymnastique le rôle qu'une pareille étude doit jouer dans toutes les classes d'une république.*»[338]

Malgré cet apolitisme de façade, les visées de la SFG se révèlent très politisées, tout comme ses dirigeants (au moins explicitement durant la période *Vorort*, jusqu'en 1869). Outre les discours qui rompent avec la retenue d'usage, la promotion de l'État fédéral et de l'unité nationale constitue, en elle-même, un acte partisan à part entière qui se rattache au courant libéral-radical, le désert gymnique notable dans les bastions catholiques-conservateurs mis en évidence dans le Chapitre 1 en est un bon indicateur.

À côté du militantisme pour une cohésion nationale forte, l'apologie des valeurs démocratiques et républicaines constitue une autre composante majeure de la culture politique de la SFG. En cela, la SFG peut être envisagée comme un véritable lieu d'expérimentation de la vie républicaine pour les jeunes gymnastes-citoyens helvétiques.

[337] «La politique dans les sections de gymnastique»…, pp. 15-16.
[338] «La politique dans les sections de gymnastique»…, p. 17.

2.1.2. Le gymnaste et la culture de l'assemblée : mimétisme du fonctionnement de l'État fédéral et apprentissage de la chose publique

Dans un chapitre intitulé « *Die Institutionen der Jungen Turnerrepublick* »[339], les auteurs de l'ouvrage anniversaire *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins*[340], publié en 1907, ne manquent pas de souligner les similitudes entre l'évolution des structures institutionnelles de la SFG, alors envisagée comme un « *État gymnique* », et celles de l'État fédéral de 1848.

Au-delà du symbolique, des parallèles effectifs peuvent être dégagés entre le système de gouvernance de la Société fédérale, tel qu'il se développe au cours du XIX^e^ siècle, et celui des instances politiques de la Suisse moderne. Ainsi, entre 1833 et la fin du siècle (voir figure 13), la SFG passe d'une structure décisionnelle uniquement fondée sur le *Vorort* annuel et la démocratie directe (assemblée générale) – et ce indépendamment des activités des sociétés cantonales dont la première est fondée dans le canton de Berne en 1848 – à un fonctionnement représentatif articulé autour d'une assemblée législative de délégués (à partir de 1861), d'un organe exécutif stable et spécialisé (CC permanent à partir de 1870) et d'un vrai système fédéral (en pyramide) englobant les sections locales, les sociétés cantonales (à partir de 1887) et la SFG en tant qu'organe faîtier. Cette structuration finale renvoie donc à la configuration même du système politique suisse, tel qu'il est pensé en 1848 (principe de subsidiarité entre les communes, les cantons et la Confédération ; Parlement en tant qu'organe législatif fédéral, CF en tant qu'organe exécutif fédéral). Toutefois, on doit noter certaines nuances dans le parallélisme entre Société fédérale et Confédération. Les gymnastes suivent plutôt une tendance allant de la démocratie directe à la démocratie représentative (même si des instruments directs tels que le droit de veto des sections existent), tandis que l'État helvétique moderne connaît une évolution inverse, notamment sous l'action du mouvement démocratique actif durant les années 1860[341], avec un passage de la démocratie représentative à la démocratie semi-directe (référendum populaire en 1874 et initiative populaire en 1891).

[339] « Les institutions de la jeune république gymnastique » : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 20.
[340] Traduit sous le titre *Souvenir du 75^e^ anniversaire de la Société fédérale (1832-1907)* par F. Woelfli.
[341] Au sujet du mouvement démocratique : Tanner Albert, « Ein Staat nur für die Hablichen. Demokratie und politische Elite im Frühen Bundesstaat », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998…*, pp. 63-88, ici : pp. 80-86.

Du fait des caractéristiques de son fonctionnement, la gouvernance de la SFG permet donc à ses membres d'expérimenter de près ou de loin la vie républicaine. En s'investissant dans les rouages institutionnels de leur association – même si le système direct perd en importance avec le temps (assemblée générale abolie en 1870) –, les gymnastes mettent en pratique très régulièrement une série d'usages propres au système politique démocratique de milice, comme respecter des statuts (parfois désignés en tant que « *Constitution gymnique* »), élire des candidats (délégués au sein des sections, membres de comités, juges, etc.), se présenter à des élections, prendre part à des assemblées et suivre les usages en la matière (ordre du jour, votations, rédaction et lecture des procès-verbaux)[342]. Régulièrement verbalisé par les gymnastes, ce parallélisme entre l'associationnisme gymnique et la démocratie renvoie au propos de Thomas Welskopp qui parle de « *mini-républiques* » pour qualifier les associations allemandes de travailleurs durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle au sein desquelles le processus démocratique est érigé en tant qu'idéal tout comme à la SFG[343].

Ces divers constats nous conduisent aussi à replacer notre réflexion dans le contexte plus large de la mise en place du vote politique dans la Suisse moderne. De ce point de vue, Bernard Voutat montre à quel point l'organisation pratique des élections et les critères d'octroi du droit de vote sont très hétérogènes en fonction des cantons durant les années qui suivent 1848, même quand l'objet est fédéral et malgré une loi en la matière adoptée à l'échelle nationale en 1851[344]. Précisons toutefois que cette dernière se borne à définir le mode de scrutin, les circonscriptions électorales et l'âge légal (alors fixé à 20 ans). Restant très soumis à la prérogative cantonale, le droit de vote est ainsi souvent fort restrictif en Suisse en fonction du lieu de domicile. Dans certains cantons par exemple, un ressortissant helvétique ne peut pas voter s'il n'est pas originaire d'une commune cantonale ou alors des clauses de réciprocité avec le canton d'origine sont exigées. En écho aux mécanismes civiques de la construction des États-nations, le vote helvétique prend rapidement une dimension « *d'appartenance nationale* [pour] *une population instable de confédérés – tantôt exclue du corps de citoyens,*

[342] L'ordre du jour pour les assemblées générales est notamment rendu obligatoire à partir de 1856 : SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, p. 74, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[343] Welskopp Thomas, *Das Banner der Brüderlichkeit : Die Deutsche Sozialdemokratie vom Vormärz bis zum Sozialistengesetz*, Bonn, J. H. W. Dietz, 2000.

[344] Voutat Bernard, « La codification du vote en Suisse (1848-1918), fédéralisme et construction du citoyen », *Genèses*, vol. 23, 1996, pp. 76-99, ici : p. 81.

tantôt incluse »[345], pour citer Bernard Voutat. À ce sujet, la SFG et peut-être l'associationnisme civil helvétique au sens large représentent probablement un terrain d'expérimentation individuelle et permettent une routinisation de l'acte démocratique, car moins contraignants en termes d'âge, d'origine cantonale et de domiciliation que l'exercice du vote politique.

La question du suffrage « universel » masculin instauré à l'échelle fédérale en 1848, couplée à certains éléments de langage isolés dans les citations du précédent sous-chapitre (importance conférée à la concorde nationale et à la fraternité notamment), invite aussi à adopter une perspective de genre. À travers sa rhétorique officielle, la SFG entend former une communauté de citoyens tous frères et égaux en termes de droits civiques et de classes, mais qui exclut de facto les femmes. Faisant écho aux concepts de « contrat sexuel » et de « fratriarcat » exposés dans notre cadre théorique, ces enjeux seront analysés plus en détail et sur des bases empiriques en fin d'ouvrage. À ce stade, et avec la conscience qu'il n'existe pas réellement d'espace public féminin en Suisse avant les années 1890[346], sauf à de rares exceptions[347], notons que les femmes helvétiques sont longtemps citoyennes du fait de leur nationalité mais non de leurs droits civiques. En cela, et en lien avec la dimension de mimétisme au cœur de ce sous-chapitre, l'hermétisme de la gymnastique associative helvétique envers les femmes court jusqu'au début des années 1890. Cette dynamique d'exclusion épouse alors parfaitement les caractéristiques de la citoyenneté suisse telle qu'elle est codifiée en marge de la fondation de l'État fédéral et postule un ordre distinct entre hommes et femmes.

Pour revenir au républicanisme et à l'apprentissage de la démocratie chez les hommes membres de la SFG, la conscience de s'adonner à l'œuvre sacrée du vote et de l'élection est parfois directement thématisée, voire mise en scène, par les gymnastes. Fondateur et rédacteur du *Gymnaste* (1859), Fritz Dufresne (1837-1892) dépeint d'ailleurs l'assemblée générale de la fête de Bellinzone (1868) dans les termes suivants (il s'agit d'un compte rendu publié dans son journal) : « *La première assemblée générale eut lieu dans la cour de la caserne un peu après 5 heures ; les gymnastes étaient assis par terre et groupés autour d'une table où se trouvaient les membres du Comité* [Vorort]. *L'assemblée*

[345] Voutat Bernard, « La codification du vote en Suisse (1848-1918)… », p. 83.

[346] Au sujet de l'avènement du « fait féminin » en tant que phénomène public à la fin du XIXe siècle, voir les paragraphes contextuels au début du sous-chapitre 5.3.2. dans le Chapitre 5 du présent ouvrage.

[347] À l'exemple des sociétés de femmes actives dans le cadre de l'aide aux pauvres et aux malades dès le début du XIXe siècle : Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts…*, pp. 58-66.

Figure 16 : HODLER Ferdinand, *Das Turnerbankett*, 1877/1878, huile sur toile, 228 x 355 cm, © Kunsthaus Zürich, 1916.

ainsi installée offrait le tableau parfait d'une Landsgemeinde [*sic*] *telles qu'elles ont lieu dans les cantons primitifs.* »[348] Pour illustrer visuellement les réflexions qui précèdent, on se reportera au tableau *Das Turnerbankett* peint par Ferdinand Hodler (figure 16) qui met parfaitement en scène la culture républicaine de la gymnastique et de ses fêtes, avec un groupe de jeunes gymnastes à l'écoute des paroles de leur guide, dont le statut oscille entre le moniteur et l'homme politique. On devine les femmes qui préparent nourriture et boisson dans l'arrière-plan gauche de la composition. Elles ont alors le statut de spectatrices ou de petites mains et ne peuvent pas encore être membres d'une société de gymnastique et encore moins participer aux compétitions lors des fêtes.

De plus, les gymnastes suisses affichent généralement une haute conscience de leur droit de cité dans la marche de leur association. Les entorses à ce principe, visant notamment à renforcer la marge de manœuvre exécutive

[348] DUFRESNE Fritz, « Fête fédérale de gymnastique à Bellinzone. (21 au 24 août 1868). Suite », *Le Gymnaste* 12-13, septembre 1868, p. 101, BN.

du CC, sont souvent dénoncées. Ainsi, après la fête de Winterthour (1856), Johannes Niggeler propose de revoir le mode d'élection du jury, traditionnellement élu directement par les gymnastes lors de l'assemblée générale pour la prochaine fête, en déférant cette tâche au *Vorort*[349]. Finalement rejetée, sa requête suscite un débat houleux, on qualifie notamment celle-ci « *d'antirépublicaine* »[350]. Le débat provoqué par la possible suppression des assemblées générales souligne également toute l'importance que certains gymnastes confèrent à leurs droits démocratiques, en particulier directs.

Les assemblées générales sont progressivement jugées trop peu représentatives au sein de la SFG. En 1859, le pasteur Gottfried Hiestand (né en 1890), alors président de l'association, se prononce en faveur d'une suppression de ces dernières lors de l'assemblée générale de la fête de Zurich. Il prend exemple sur cette présente assemblée, avec ses 90 participants censés représenter l'ensemble de la Société fédérale (environ 1 000 membres en 1853)[351] et la qualifie de coquille vide[352]. De plus, les assemblées générales prolongent les fêtes et sont particulièrement difficiles à gérer du fait de leur caractère complètement ouvert. Ainsi, à Zurich en 1859, chacun des 400 individus présents à la fête peut théoriquement se présenter à l'assemblée et intervenir[353].

Pas assez représentative et trop complexe à organiser (nombre potentiellement élevé de participants malgré tout, planification préalable difficile, cacophonie lors des échanges), l'assemblée générale est finalement supprimée en 1859, au profit d'une assemblée des délégués. Cependant, certains gymnastes n'en démordent pas : un veto (526 voix contre 394)[354] rétablit l'assemblée générale dès 1861, celle-ci se maintenant jusqu'en 1869. Les gymnastes genevois sont les plus fervents défenseurs des droits individuels de chaque membre de la SFG. Ils se fendent d'une longue correspondance au journal *Le Gymnaste* dans laquelle ils s'expriment contre la suppression des assemblées générales. Selon eux, celle-ci reviendrait à se tirer une balle dans le pied : « *C'est à vous, chers amis, de prononcer, si dans nos fêtes fédérales la libre volonté du gymnaste doit encore exercer ses droits, ou si nous voulons à l'avenir*

[349] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, pp. 88-89, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[350] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, pp. 88-89, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1., p. 89.
[351] SFG, rapport d'activité, années 1853-1854, pp. 2-3, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[352] SFG, rapport d'activité, années 1858-1859, p. 55, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[353] Chiffre de fréquentation tiré de : Triet Maxilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'oeil sur un événement national…*, p. 55.
[354] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 26.

nous soumettre entièrement et sans réserve aux décisions d'une assemblée de députés et de juges. »[355]

Installée à partir de 1861, l'assemblée des délégués est, de son côté, à envisager comme l'instance législative de la SFG, en d'autres termes comme un « *Conseil des États* » gymnique. De la plume du maître de gymnastique Johann Jakob Egg (1829-1906), cette métaphore est caractéristique de la rhétorique de mimétisme de la SFG vis-à-vis de la Confédération. On la trouve dans un article publié dans la *Turnzeitung* en 1862 dans un texte qui loue les bienfaits de l'introduction des assemblées des délégués et cela, malgré les critiques : « *Cette assemblée* [l'assemblée des délégués] *a donc prouvé une fois de plus que l'innovation dans la constitution de notre association fédérale, selon laquelle le "Conseil des États"*[356] *désigné par les sections a repris les compétences les plus importantes des assemblées générales antérieures et des votes des sections, est opportune et fructueuse malgré les plaintes pour atteinte aux principes démocratiques.* »[357]

À l'issue des sous-chapitres 2.1.1. et 2.1.2., nous pouvons constater que le patriotisme, l'unification nationale, le républicanisme et les libertés individuelles démocratiques s'imposent rapidement comme des lieux communs du discours institutionnel de la SFG après 1848, tout en se superposant, sous couvert d'apolitisme, à l'idéologie radicale de l'État fédéral. Censées réunir des gymnastes issus de toute la Suisse, les fêtes fédérales sont la concrétisation la plus tangible de l'idéal d'une union fraternelle du peuple helvétique sous le signe de valeurs nationales et libérales, même si la portée factuelle de ces événements reste pour longtemps régionale et leur fréquentation, modeste.

---

[355] « Au nom de la section de Genève et de Berne, supplément du *Gymnaste* », 16 novembre 1859, in : *Le Gymnaste* 3, novembre 1859, pp. 10-12, AVAHS.

[356] La métaphore envisage les sections locales de gymnastique comme des « cantons », les sociétés cantonales n'ayant pas encore intégré la Société fédérale. Cependant, l'analogie employée par Egg a ses limites : l'assemblée des délégués de la SFG est proportionnelle (plus une section est grande, plus elle a droit à des délégués : 1 pour 30 membres actifs), tandis que le Conseil des États n'est pas proportionnel : tous les cantons y ont deux représentants, indépendamment du volume de leur population. Le Conseil des États est historiquement une concession faite aux petits cantons conservateurs et aux cantons romands pour leur assurer un poids dans la politique fédérale. En cela, le terme « Conseil national » (*Nationalrat*) aurait été plus correct, car fondé lui sur un système proportionnel en fonction de la population des cantons.

[357] Egg Johann Jakob, « Abgeordneten-Versammlung des Schweiz. Zurnvereins », *Die schweizerische Turnzeitung* 15, 4 août 1862, p. 114, AVAHS, traduit de l'allemand par l'auteur.

2.1.3. L'organisation d'une fête fédérale comme ciment national : les exemples de La Chaux-de-Fonds (1850) et de Bellinzone (1868)

Les fêtes fédérales de gymnastique sont probablement les lieux où la politisation de la SFG se montre au plus grand jour. Ainsi, l'investissement direct de politiciens radicaux dans l'organisation des fêtes fédérales durant les décennies qui suivent l'avènement de la Suisse moderne peut traduire une volonté assumée de démontrer l'attachement d'une région ou d'un canton à la Confédération, surtout quand le territoire en question connaît des sursauts réactionnaires ou des ingérences étrangères.

La fête de La Chaux-de-Fonds (1850), première édition organisée dans le canton de Neuchâtel et accessoirement en Suisse romande, est probablement un premier exemple caractéristique. Si la révolution cantonale du 1er mars 1848 voit les milices républicaines prendre le pouvoir, l'ombre des royalistes plane toujours en 1850 et préfigure la tentative de restauration et la menace prussienne qui se concrétisent en 1856 (Affaire de Neuchâtel)[358]. Comme le note Jean-Claude Bussard, la fête fédérale de 1850 revêt donc un caractère éminemment politique, l'événement représentant une « *occasion pour les gymnastes de réaffirmer leurs convictions démocratiques et de fustiger la royauté* »[359]. Avant même celui-ci, la gymnastique neuchâteloise et, en particulier, chaux-de-fonnière, affiche une forte dimension radicale, patriotique et anti-prussienne. Le contenu de la première lettre adressée en 1849 par un membre de la section de La Chaux-de-Fonds (fondée en 1846) au *Vorort* de la SFG (Zurich) est très clair à ce niveau : « *Nous croyons vous avoir donné des preuves suffisantes de notre constance pour l'art* [la gymnastique]*, que nous avons introduit dans nos montagnes et notre patriotisme suisse en nous affranchissant du joug prussien pour écarter les soupçons qui pourraient peser sur nous. Amis, nous l'avons déjà dit maintes fois et nous le répétons encore aujourd'hui, nous voulons être Suisses et rien que Suisses.* »[360]

En 1850, la présidence du *Vorort* de La Chaux-de-Fonds est tenue par Jules Grandjean (1828-1889). Figure du radicalisme neuchâtelois, l'homme

[358] Ramseyer Jacques, « La république radicale (1848-1914) », *Histoire du Pays de Neuchâtel - Tome 3*, Hauterive, Attinger, pp. 31-36.

[359] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 70.

[360] SFG, lettre de la section de La Chaux-de-Fonds à la section (centrale) de Zurich, 31 mars 1849, ACA, feuillet 002 « ZK Korrespond. 1837,1849-62 », boîte SMS VV4-2–2_ 001-007.

prend part à la révolution cantonale de 1848, avant d'intégrer le Grand Conseil en tant que député radical. Le cas de ce Chaux-de-Fonnier qui passe brièvement à la tête de la SFG est intéressant, car Grandjean n'a pas le profil de l'artisan ou du petit patron horloger alors largement représenté dans les rangs gymniques helvétiques, en particulier dans les Montagnes neuchâteloises, mais plutôt celui du patron horloger ou marchand manufacturier. Son profil professionnel et son engagement dans la révolution cantonale font ainsi écho au propos de Pierre-Yves Donzé expliquant que le patronat horloger neuchâtelois est particulièrement favorable aux idées du radicalisme. Celles-ci prônent l'établissement d'un État central fort, alors envisagé comme un outil pour négocier des accords commerciaux avec les puissances voisines en faveur de l'exportation[361] et permettent aussi « *de s'émanciper d'une double tutelle, commerciale et financière, exercée par l'aristocratie sur la fabrique horlogère collective* »[362]. Notons que l'engagement de Grandjean dans la gymnastique associative ne se résume pas à son passage par le *Vorort* de la SFG en 1850, puisqu'il est le fondateur de la section de La Chaux-de-Fonds qu'il préside en 1847.

À côté de la première édition romande dans le canton de Neuchâtel, la fête fédérale de gymnastique qui reflète le mieux le projet politique d'unification nationale porté par les radicaux est, selon nous, celle tenue à Bellinzone en 1868, première du genre à être organisée au sud des Alpes. La politisation accrue de cet événement trouve ses racines dans les relations tendues entre le Tessin et la Confédération au cours du XIX^e^ siècle. Le canton se régénère en 1839 à la suite d'un mouvement révolutionnaire entamé par la Société cantonale des carabiniers. Les radicaux tessinois font cependant face à des tentatives de contre-offensives conservatrices dès 1841[363]. Catholique mais gouverné par un pouvoir radical[364], le Tessin se bat aux côtés des troupes fédérales durant le *Sonderbund*, mais rejette la Constitution de 1848[365]. Les tensions confessionnelles sont également fortes dans ce canton où une partie

[361] Pierre-Yves Donzé se base ici sur : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*

[362] Donzé Pierre-Yves, *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds. Dynamique sociale d'une élite industrielle (1840-1920)*, Neuchâtel, Alphil, 2007, pp. 41-42.

[363] Ghiringhelli Andrea, « La formazione dei partiti (1830-1848) », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento*, Bellinzone, Casagrande, 1998, pp. 100, 106.

[364] Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne…*, pp. 66, 74.

[365] Ceci principalement pour des raisons économiques liées à la centralisation du système douanier qui contraint le canton du Tessin à introduire une imposition directe : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, pp. 201-202, 204.

de la population reste fortement opposée à la sécularisation de la vie politique et de l'éducation[366]. En 1855, dans le cadre du *Pronunciamento*, la société cantonale des carabiniers prend à nouveau les armes aux côtés de miliciens sous prétexte d'une rixe entre radicaux et conservateurs et en profite pour museler la presse de l'opposition. Dans ce cadre, le Grand Conseil tessinois fait passer une réforme privant les membres du clergé de droits politiques[367]. Ces troubles provoquent le premier envoi de commissaires fédéraux pour maintenir l'ordre au Tessin[368]. De plus, la menace étrangère s'ajoute aux conflits internes et, en 1853, après plusieurs incidents diplomatiques avec le Tessin libéral, l'Autriche décrète un blocus aux frontières lombardes et expulse les ressortissants tessinois[369].

C'est dans la perspective de ce contexte chaotique que la section de gymnastique de Bellinzone, fondée en 1861, obtient l'organisation de la fête fédérale de gymnastique pour l'année 1868. Les Autorités cantonales subventionnent les gymnastes de la capitale tessinoise en 1867 pour qu'ils puissent participer à la fête de Genève et obtenir ainsi l'organisation de la manifestation l'année suivante. Le but recherché est que le Tessin libéral, menacé de l'intérieur comme de l'extérieur, puisse montrer à travers la fête de Bellinzone « *son intégration à la Suisse et son patriotisme helvétique* »[370], pour reprendre les mots de Marco Marcacci. Il faut noter que la gymnastique tessinoise est embryonnaire en 1868, ce qui renforce encore le caractère exceptionnel et symbolique de l'événement : le canton compte uniquement trois sections à cette époque (Lugano, 1860 ; Bellinzone, 1861 ; Locarno, 1866) et la participation locale aux compétitions de la fête reste très modeste, puisque seuls 22 gymnastes tessinois y prennent part[371].

---

366 L'enseignement laïc s'installe au Tessin à partir de 1852 et le clergé est exclu de la vie politique en 1855 : Panzera Fabrizio, « Dallo Stato sagrestano alla libertà della Chiesa (1848-1890) », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento…*, pp. 266-268.

367 Marcacci Marco, « Pronunciamento », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2021, en ligne.

368 Ghiringhelli Andrea, « Il Ticino nello Stato federale (1848-1890) », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento…*, p. 248.

369 En 1852, le Tessin expulse notamment 22 capucins accusés d'être des agents de l'Autriche. L'Empire accuse ensuite le gouvernement tessinois d'accueillir et de protéger l'agitateur libéral Giuseppe Mazzini : Ghiringhelli Andrea, « Il Ticino nello Stato federale (1848-1890) »…, pp. 243-244.

370 Marcacci Marco, « Modernité et essor du sport au Tessin »…, p. 141. Nous nous référons aux mots de Marco Marcacci pour l'ensemble de ce paragraphe.

371 Triet Maxilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'oeil sur un événement national…*, p. 141.

Pour la première fois italophone, le *Vorort* de 1868 est donc très représentatif de cette ère radicale de la gouvernance de la Société fédérale, période durant laquelle la gymnastique en tant que telle n'est pas forcément la préoccupation première des dirigeants de l'association[372]. À ce titre, la direction tessinoise de la SFG de 1868 regroupe, entre autres, Filippo Rusconi (1844-1926), Luigi Rusca (1810-1880) – membre fondateur de la société cantonale des carabiniers – et Alessandro Franchini (1829-1877). Tous avocats-notaires, tous actifs au sein des radicaux tessinois, ils occupent des positions politiques de premier plan dans le canton et au-delà. Également avocat-notaire, le président du *Vorort*, Giovanni Jauch (1806-1877), représente la figure même du politicien trouvant dans la symbolique des fêtes un espace propice à la démonstration d'un projet politique. Membre de la société cantonale des carabiniers, Jauch joue un rôle important dans la régénération de 1839 et dans la répression de la contre-révolution de 1841. En revanche, on ne lui connaît aucun engagement durable dans une section de gymnastique. Lieutenant-colonel durant la guerre du *Sonderbund,* l'homme est président du comité du *Pronunciamento* (1855). Il occupe également des fonctions d'élu radical au Grand Conseil tessinois, au CN et au CE.

Au-delà des profils des individus composant le *Vorort*, le projet politique porté par la fête de Bellinzone est explicité dans les communications officielles. Ainsi, Filippo Rusconi, l'auteur du rapport d'activité de la SFG pour l'année 1868, s'y exprime en ces termes : « *C'était la première fois que le Canton du Tessin était appelé à célébrer une fête fédérale de gymnastique ;* […] *le peuple tessinois savait qu'il s'agissait de fêter ce drapeau fédéral – d'accueillir nos chers Confédérés, – et dès lors il n'y eut qu'un but unique : remplir son devoir, – se préparer avec enthousiasme à la grande solennité – montrer son cœur suisse !* »[373]

L'exemplification de la portée symbolique de la fête de Bellinzone connaît cependant son paroxysme dans la bouche de Giovanni Jauch à Bienne en 1869. Le Tessinois traverse la Suisse pour remettre la bannière de la SFG au nouveau *Vorort* en place (le dernier du genre avant l'avènement du CC stabilisé en 1870)[374]. Son discours, prononcé à cette occasion, est retranscrit dans un récit publié par Fritz Dufresne dans le journal *Le Gymnaste*. Le

[372] Si l'on trouve des carabiniers chez les membres du *Vorort* tessinois pour lesquels nous avons pu retracer une biographie, il n'y a pas de gymnastes dans sa composition.

[373] SFG, rapport d'activité, année 1868, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[374] Chaque année, lors de la fête, une délégation formée du *Vorort* de l'année précédente remet la bannière fédérale, ainsi que les archives, au *Vorort* en place lors d'un cortège et d'une cérémonie officielle organisée à cet effet.

texte fait figure de plaidoyer presque mystique pour l'intégration nationale du Tessin et met très bien en lumière le projet politique campé par les fêtes fédérales et la SFG durant les décennies qui suivent 1848 :

« *Gymnastes, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Comité* [Vorort],

En me présentant devant vous, cette bannière à la main, je me sens élevé par des souvenirs touchants. Il y a une année que cette bannière a franchi les Alpes. Le but de son voyage n'était pas d'admirer une partie du ciel italien et d'écouter les doux sons d'une de ces trois langues nationales. Son but était plus élevé. Elle voulait faire vibrer l'artère politique du peuple tessinois à l'aspect d'une de ces grandes fêtes fondées en Suisse par l'amour de la patrie. Une heureuse idée à laquelle le succès ne pourrait pas manquer ! Gymnastes, vous ne l'avez pas oublié : les habitants du Tessin se pressaient vers le chemin de la bannière fédérale ; tous les regards étaient fixés avec passion sur elle ; […]. *La bannière fédérale flottait dans le Tessin sur terre suisse. Elle flottait bien sur un sol au-delà des Alpes, mais sur sol suisse ; sur cette terre italienne, mais sur terre suisse, sur terre suisse fidèle !* […] *Monsieur le Président, je ne veux pas retarder davantage le moment de confier en vos mains cette bannière, cet astre brillant de la fête ; mais avant de le faire, j'ai encore à remplir une autre tâche, une noble commission à la bannière elle-même. En quittant le canton du Tessin, des centaines, des milliers de voix retentirent en s'écriant "En présence des gymnastes suisses à Bienne, au nom du canton du Tessin, tu prêteras un serment sacré sur la bannière fédérale. Tu jureras sur elle que dans tous les temps et dans toutes les circonstances le canton du Tessin veut rester Suisse et restera Suisse." – Eh bien, je le jure !* »[375]

Au-delà du symbole, des mesures effectives sont prises en amont au sein de la SFG pour favoriser la participation des gymnastes helvétiques à cette lointaine fête de Bellinzone. À la suite d'une proposition du *Vorort* de Genève, un fonds spécial d'une valeur totale de 1 000 francs[376] est mis en place à la fin de l'année 1867 pour soutenir les coûts liés au transport des gymnastes qui doivent traverser les Alpes[377]. La Confédération contribue également à la

[375] Dufresne Fritz, « La Fête fédérale de Gymnastique à Bienne (23 au 28 juillet 1869). (Suite.) », *Le Gymnaste* 13, septembre 1869, pp. 1-2, AVAHS.

[376] Environ 70 000 francs de 2009.

[377] SFG, circulaire n° 9 du *Vorort* à destination des sections membres, 20 septembre 1867, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 15 septembre 1867, p. 3, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026 ; SFG, circulaire n° 1 du *Vorort* à destination des sections membres, 6 février 1867, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 17 janvier 1868, p. 2, ACA, cahier 1862-1870.

prise en charge d'une partie des frais du voyage transalpin. S'il peut paraître anecdotique, ce geste provenant directement du CF traduit une adhésion de l'État à la symbolique de la fête de Bellinzone. De plus, bien qu'il reste ponctuel, nous verrons qu'il s'agit du premier soutien financier connu de la part de la Confédération envers la SFG[378]. À noter que le Gouvernement cantonal tessinois accorde, quant à lui, un soutien financier s'élevant à 6 000 francs[379].

Malgré l'engouement des organisateurs et les soutiens institutionnels et politiques, la fréquentation de la fête de Bellinzone reste cependant clairement inférieure à la moyenne : elle est d'environ 250 gymnastes pour respectivement 400 et 600 participants aux éditions de 1867 et 1869. Se rendre au Tessin depuis les autres cantons à la fin des années 1860 tient en effet du périple : les transports pour rejoindre le sud des Alpes se résument alors à trois lignes de diligences sur les cols du Simplon, du Gothard et du San Bernardino. À titre d'exemple, Fritz Dufresne – qui narre sa participation à la fête dans les pages du *Gymnaste*[380] – fait quatre jours de voyage depuis Vevey pour atteindre Bellinzone (arrivée à 3 h 30 du matin). Il emprunte successivement une diligence, un bateau à vapeur et deux omnibus[381]. De plus, de fortes pluies tombant au sud des Alpes à la fin du mois d'août 1868 s'ajoutent à la problématique de la distance. Prévoyant de passer par le Simplon, Fritz Dufresne doit d'ailleurs se rabattre sur le Gothard à cause des intempéries.

Quant au projet politique porté par le *Vorort* de Bellinzone, si le Tessin reste bel et bien membre de la Confédération comme le jure Giovanni Jauch sur la bannière fédérale en 1869, le climat politique cantonal reste fortement agité au cours des décennies qui suivent la fête. Les libéraux-conservateurs prennent le pouvoir en 1875. Bien que modérés, ils s'illustrent par des prises de position conservatrices telles que la réinsertion du clergé dans les affaires politiques et scolaires[382]. Un dernier coup de force a lieu en 1890, année durant laquelle un gouvernement provisoire radical prend le pouvoir après une révolution

[378] Voir le sous-chapitre 4.2.1. du Chapitre 4.

[379] Triet Maxilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national…*, p. 141. Environ 420 000 francs de 2009.

[380] Dufresne Fritz, « Fête fédérale de gymnastique, à Bellinzone. (21 au 24 août) », *Le Gymnaste* 11-12-13, 1868, BN.

[381] Jour n° 1 : Chexbres à Lucerne en diligence ; jour n° 2 : Lucerne à Flüelen en bateau à vapeur ; jour n° 3 : Flüelen à Andermatt en omnibus ; jour n° 4 : Andermatt au col du Saint Gothard, puis Bellinzone en omnibus.

[382] Ghiringhelli Andrea, « Il Ticino nello Stato federale (1848-1890) »…, pp. 255, 258.

armée qui voit l'assassinat d'un conseiller d'État conservateur. À la suite des injonctions du CF, le nouveau pouvoir intègre cependant rapidement les conservateurs (notamment *via* la mise en place d'élections proportionnelles au Conseil d'État), ce qui ouvre la voie à la pacification de la vie politique au Tessin[383]. Comme pour boucler la boucle, les gymnastes suisses franchissent d'ailleurs une nouvelle fois les Alpes en 1894 à l'occasion de la fête fédérale de Lugano.

2.2. « Produire » les forces vives de la Suisse : la gymnastique pour édifier physiquement et moralement la population nationale

Malgré son apolitisme de façade, la culture politique de la SFG se caractérise par une forte obédience radicale se manifestant aussi bien à travers la haute importance conférée à la démocratie et à son apprentissage que par une volonté accrue d'unification nationale dont les fêtes fédérales se font les fers de lance. Cette culture politique s'accompagne d'un projet sociétal plus vaste qui s'inscrit, lui aussi, dans la volonté de renforcer l'État fédéral. Déjà évoqué précédemment, l'article 1 de la version de 1848 des statuts de la SFG verbalise d'ailleurs la principale visée de ce projet qui concerne en particulier l'aspect militaire et cible spécifiquement les jeunes citoyens masculins de la Suisse : « *La société fédérale de gymnastique a pour but d'encourager les exercices corporels parmi le peuple suisse, de le rendre par-là capable de porter les armes pour la défense de sa patrie, et d'unir les jeunes Suisses par des liens d'amitié et des sentiments patriotiques.* »[384] Si la question de l'appartenance nationale relève surtout de la culture politique qui vient d'être décrite dans le premier volet du Chapitre 2, la SFG vise aussi, d'une manière plus pragmatique, à former des soldats de milice. Et cela, dans un contexte où la mise en application du service militaire obligatoire, dont le principe est entériné par la première Constitution fédérale, reste longtemps partielle, l'hétérogénéité induite par les contingents cantonaux persistant jusqu'à la modification constitutionnelle de 1874.

Dans le cadre de ce second volet, nous commencerons donc par nous arrêter sur la question de la gymnastique militaire et sur ce que nous définissons

[383] Ghiringhelli Andrea, « La transizione verso la politica consociativa », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. Il Novecento…*, pp. 415-416.
[384] SFG, statuts, 1848, p. 1, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

comme le mythe du « gymnaste-citoyen-soldat helvétique » qui demande à être déconstruit d'emblée (2.2.1.). Si le rôle que la SFG doit jouer dans la formation du soldat représente longtemps l'aspect le plus thématisé dans son discours institutionnel, les têtes pensantes de l'association voient aussi d'autres applications à la gymnastique pour le renforcement de la population de la Suisse moderne. Ainsi, nous traiterons des fonctions « hygiéno-économiques » conférées à une pratique gymnique envisagée comme un moyen de « produire » les bras nécessaires aux forces industrielle et agricole du jeune État fédéral, discours mobilisant aussi l'argument de la natalité – il s'agit de « produire » des enfants sains et vigoureux – et voyant donc la mention de la gymnastique féminine croître sous la plume des hommes qui pensent alors la pratique (2.2.2.). Après avoir posé les principaux jalons du projet sociétal post-1848 de la SFG, nous tenterons d'aller au-delà de cette rhétorique institutionnelle en nous interrogeant d'abord sur la présence des femmes dans les sphères gymniques avant le développement des premières sections féminines à la fin du XIX^e^ siècle. Cela sera l'occasion de pointer les dynamiques d'exclusion et d'invisibilisation des femmes au sein de la gymnastique associative au sens propre, mais aussi dans le discours et l'écriture des hommes (2.2.3.). Dans cette volonté d'aller au-delà du discours officiel, ou du moins de le mettre en perspective, nous finirons par questionner la pratique des « gymnastes ordinaires » en nous interrogeant sur les échos que les préceptes des idéologues de la Société fédérale y trouvent ou non (2.2.4.).

2.2.1. Le gymnaste-citoyen-soldat helvétique : du mythe à la réalité

En plus de l'article 1 des statuts de 1848 de la SFG, l'article 17 précise que « *les sections sont invitées à faire des exercices militaires afin de se rendre aptes à porter les armes pour la défense de la patrie* »[385]. S'il ne s'agit que d'une invitation dont ne découle aucune contrainte, cette mention montre tout l'intérêt que l'association accorde à la question militaire, en particulier entre les années 1850 et 1870, avant que cette dernière ne devienne problématique à l'interne et n'entraîne un changement de doctrine à son égard.

Nous avons vu que la pratique gymnique associative connaît une première vague de diffusion au cours des années 1860 dans les cantons libéraux-radicaux

[385] SFG, statuts, 1848, p. 4, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

avec un développement particulièrement accru autour de certaines villes (notamment Berne, Bâle et Zurich) et de plusieurs pôles industriels. Ce premier essor significatif de la gymnastique en Suisse est présenté par ses promoteurs comme une plus-value dans le cadre d'un système militaire de milice, avec cette idée que les sections sont des leviers privilégiés pour former des citoyens aptes à servir dans l'armée. La SFG tente d'ailleurs de concrétiser cette relation puisque la question de la gymnastique militaire est inscrite concrètement à son agenda institutionnel dès la seconde partie des années 1850. Cet intérêt rapide de la Société fédérale n'est pas surprenant, certains idéologues de la gymnastique militaire étant des membres influents de l'association, à l'image de Johannes Niggeler, vice-président de la SFG en 1859, qui souligne déjà en 1852 le potentiel de la pratique pour l'armée dans son ouvrage *Das Turnen, sein Einfluss und seine Verbreitung*[386]. De plus, l'unification italienne, les affaires de Neuchâtel, de Savoie et divers conflits européens (période 1859-1869) contribuent à forger l'image d'Épinal d'une gymnastique patriotique garante de la défense nationale et de l'entraînement militaire de la jeunesse helvétique. Parallèlement, les doctrines d'une armée de milice nationale-républicaine et d'un peuple en armes s'affirment dans la société suisse. Ces tendances ressortent régulièrement du discours des gymnastes, alors que la pratique gymnique intègre l'armée fédérale en 1862 et que les mobilisations s'enchaînent entre 1856 et 1871.

Dans le cadre de l'Affaire de Neuchâtel, un placard de 1856 retrouvé dans les archives de la SFG montre d'ailleurs que des exercices militaires sont organisés par la section de gymnastique de Porrentruy, « *de concert avec les autres gymnastes suisses* »[387], qui met un corps de volontaires à disposition de l'armée fédérale[388]. On invite les citoyens à y prendre part en ces termes : « *Dans un moment critique où la patrie appelle de toutes parts ses enfants, pourrions-nous rester indifférents ?!! Non ! Les fils du Mont-Terrible ne resteront pas au dernier rang. La patrie est en danger !* »[389] De son côté, la section de La Chaux-de-Fonds décide que tous les gymnastes non incorporés doivent se réunir en corps volontaire. Au-delà de Neuchâtel, on sait notamment que la section de Genève réunit une assemblée extraordinaire

[386] Cité par Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 74.
[387] SFG, placard « la société de gymnastique de Porrentruy à la jeunesse de cette ville », 1856, ACA, boîte « Allgemeine Korrespondenz 1849-1920 », cote VV.4.2.2.2.1.
[388] On sait qu'un corps de volontaires est également formé par la section Genève-Ville : Rivoir Émile *Section fédérale de gymnastique Genève-Ville. Centenaire (1843-1943)…*, p. 10, AVAHS.
[389] SFG, placard « la société de gymnastique de Porrentruy à la jeunesse de cette ville », ACA, boîte « Allgemeine Korrespondenz 1849-1920 », cote VV.4.2.2.2.1.

en décembre 1856 et recommande aussi la formation d'une milice gymnique volontaire tout en lançant un appel à la jeunesse de la ville pour rejoindre les rangs. On trouve encore ce type de démarche à Sonvilier, au Noirmont, à Fleurier, à Coire, à Fribourg, à Bienne, à Zurich, à Lausanne et à Vevey[390].

Au sein de la SFG, l'injonction à pratiquer des exercices dans une optique de formation guerrière vient de l'Allemand Ferdinand Wilhelmi, qui sera présenté plus largement dans le troisième et dernier volet du Chapitre 2. Immigré à Vevey, ce maître de gymnastique propose en 1856 de produire une méthode de gymnastique militaire à dispenser dans les rangs de la Société fédérale, une commission interne à l'association étant formée dans la foulée pour étudier la question. Force est de constater qu'un groupe d'experts mandaté par la SFG se penche dès 1857 sur les synergies potentielles entre la pratique gymnique et l'armée. En tant que référent de la commission spéciale de la Société fédérale, Heinrich Emil Sträuli (1834-1894) rend le rapport suivant lors de l'Assemblée générale de l'association (1857). Le texte est reproduit dans le rapport d'activité pour les années 1856-1857 :

« *1. La société de gymnastique fédérale* [*sic*] *comme telle ne s'occupe que de la gymnastique militaire qu'en permettant selon le §. 8 du règlement de l'organisation le concours dans l'escrime à la bajonette* [*sic*].

2. Il est instamment recommandé aux sections de pratiquer les exercices ultérieurs de la gymnastique militaire.

3. La société de gymnastique fédérale [*sic*] *assiste les sections : a. en leur remettant des exemplaires du règlement d'escrime militaire ; b. en chargeant quelques membres de choisir de la gymnastique militaire les branches convenables, lesquelles, après avoir été examinées par une commission spéciale, seront recommandées aux sections à mettre en pratique.*

4. Il est permis à chaque section de faire de tels exercices à la fête de gymnastique fédérale pendant les exercices par division ; seulement à cause des préparatifs nécessaires, elle doit d'abord s'entendre avec le Comité central [Vorort]. »[391]

En accord avec ses statuts, la SFG pense donc dès 1857 un système visant à encourager et à codifier la gymnastique militaire dans ses sections, pratique qui ne se résume jusqu'ici qu'à des formes d'escrime introduites en 1849 à

[390] J. G. « Le conflit de 1856 et les gymnastes », *Le Gymnaste suisse* 18/19, 3 mai/10 mai 1907, pp. 150-151, 164-165, BN.
[391] SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, pp. 90-91, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

la fête de Zurich[392]. L'obligation des exercices militaires dans les sections, envisagée durant les années 1880 à la suite de l'impulsion de la CFG, ne passe, quant à elle, jamais la rampe et suscite de fortes tensions linguistiques au sein de la SFG, nous le verrons dans le Chapitre 3.

Pour revenir à 1857, la nouvelle gamme d'exercices évoquée par Sträuli (« *exercices ultérieurs* ») doit intégrer le programme des fêtes fédérales, mais nous n'avons pas pu trouver de source en décrivant la nature. Il faut toutefois les associer à un règlement pour les troupes fédérales (*Exerzierreglement für die eidgenössischen Truppen*)[393] publié la même année qui contient des exercices de peloton possiblement du même type que ceux que la commission enjoint de pratiquer, notamment durant les « *exercices par division.* » Notons que des gymnastes bernois sollicitent la SFG en 1858 pour l'acquisition de fusils d'infanterie. Le *Vorort* (Berne) se procure alors dix unités afin de les mettre à disposition des membres en vue de la fête fédérale. Il est prévu que le matériel soit réutilisé pour les éditions suivantes mais nous perdons toutes traces de celui-ci après cette mention[394], signe que la démarche n'a pas d'ancrage durable dans l'organisation des fêtes. Précisons toutefois que l'escrime à la baïonnette au programme des fêtes se pratique à l'aide de fusils en bois et renvoie directement à un entraînement militaire[395].

Alors que la publication d'un manuel de gymnastique militaire à l'interne de la SFG est avortée (rejet de la méthode proposée par Ferdinand Wilhelmi, voir le Chapitre 3), Fritz Dufresne revient en 1861 sur cet insuccès. Il critique notamment la position de la commission (formée en 1857) dont les réticences auraient, selon lui, freiné le développement de la gymnastique militaire en Suisse. Après avoir fait mention des récentes démarches entamées par la Confédération pour introduire la gymnastique dans l'armée fédérale, il s'appuie sur le potentiel de la pratique pour la préparation militaire, en référence directe au fameux article 1 des statuts de la SFG, et mobilise autant les spécificités de la milice helvétique que la menace du contexte européen réactionnaire :

« *Tout le monde sera d'accord avec nous si nous disons qu'il serait d'un incomparable avantage pour notre pays, si l'on pouvait arriver à ce que les*

[392] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 157.
[393] Cité par : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 98.
[394] SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 7, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[395] « Le concours aux armes dans nos fêtes fédérales de gymnastique », *Le Gymnaste* 16, octobre 1863 [non daté au jour], p. 160, BN.

jeunes gens, avant leur entrée dans l'instruction militaire, connaissent au moins les principes élémentaires de la gymnastique. N'est-ce pas un motif de plus pour nous, gymnastes, d'examiner attentivement les moyens par lesquels nous pourrons arriver à ce que nous proposons dans l'art. 1er de nos statuts fédéraux […]. *C'est à nos sections de gymnastique non seulement de préparer les jeunes gens pour le service militaire, mais aussi de contribuer autant que possible à procurer à notre pays une milice forte et bien exercée, une des conditions principales dont dépend l'indépendance d'une république.* »[396]

En 1866, la mobilisation de l'armée fédérale à la suite de la guerre austro-prussienne entraîne le report d'une année de la fête fédérale. Cependant, le rapporteur du *Vorort* de Genève fait preuve d'une fougue patriotique virant presque à l'enthousiasme face à la nouvelle. En un paragraphe, il superpose le mythe de la liberté et celui du gymnaste-citoyen-soldat, insistant sur le rôle militaire que doit prendre la gymnastique dans l'armée de milice helvétique :

« *Puissent les événements qui se déroulent ne pas atteindre le seul pays qui ne demande rien à personne et ne veut que maintenir ses libertés ! Mais, si l'intégrité de ce territoire devait être menacée, nous célébrerions, joyeux et confiants, la fête de 1866 sur la frontière de notre Suisse chérie ; nous reporterions dans les rangs militaires la gaîté et l'entrain qui auraient animé les jours consacrés à notre réunion annuelle, et nous saurions montrer une fois de plus, dans les fatigues du service, de quelle importance est la gymnastique pour un peuple dans lequel tout citoyen est soldat.* »[397]

Au-delà des rhétoriques guerrière et volontariste exemplifiées dans les lignes qui précèdent, il faut relever que le vœu des gymnastes de Wädenswil, La Chaux-de-Fonds et Bienne d'adresser une note au CF en 1860 visant à mettre à disposition de la Confédération les « forces » de la SFG dans le cadre de l'Affaire de Savoie n'est pas suivie par le *Vorort* (Zurich) de l'association[398]. Si ce dernier salue le patriotisme des initiateurs, il souligne toutefois qu'il lui est impossible de s'engager pareillement au nom des sections[399]. De plus, le rapport annuel montre que seules quelques réponses positives sont parvenues au *Vorort* après sondage et, qui plus est, trop tardivement vis-à-vis de la

[396] Dufresne Fritz, « La Gymnastique militaire dans nos sections », *Le Gymnaste* 9, avril 1861 [non daté au jour], p. 67, AVAHS.
[397] SFG, circulaire n° 3 du *Vorort* aux sections membres, 30 juin 1866, p. 5, dans : procès-verbal du *Vorot*, séance du 29 juin 1866, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[398] SFG, rapport d'activité, 1859-1860, p. 7, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[399] SFG, rapport d'activité, 1859-1860, p. 8.

menace. Clairvoyant, le rédacteur du rapport d'activité de la SFG pour les années 1859-1860 s'exprime en ces termes : « *Si l'on voulait seulement dire ce que nous disons dans toutes les fêtes et dans toutes les lettres, à savoir qu'au moment du danger, nous voulons tous nous lever comme un seul homme pour la patrie, alors c'était superflu. Dans ce cas, il appartient au gymnaste d'agir et non de parler.* »[400]

L'ironie du rapporteur de Zurich à propos de l'Affaire de Savoie souligne le caractère hautement paradoxal de la question militaire à la SFG, où les idéaux patriotiques véhiculés autour de la défense nationale jouissent d'un large consensus de principe mais se heurtent très vite à la réalité du terrain lorsqu'il s'agit de les mettre en application, avec pour paroxysme les années 1880 comme nous le verrons. Cette ambiguïté est cependant déjà présente durant les années 1860 puisque la Société fédérale, à côté de ses discours prônant un développement militaire, affiche une certaine retenue à tisser des liens avec des groupements ouvertement militaristes. Ainsi, en 1867, le *Vorort* de Genève – dont le correspondant se réjouit pourtant presque de la mobilisation de 1866 – fait un accueil mitigé à une lettre émanant d'une récente « Association pour l'armement général du peuple suisse » qui veut que les gymnastes s'affilient. Comme l'indique le procès-verbal du *Vorort*, la section de Coire fait savoir par courrier qu'elle ne « *croit pas acceptable la proposition* […]. »[401] L'assemblée des délégués suggère ensuite à l'assemblée générale de rejeter la demande en indiquant toutefois que « *le Comité central* [Vorort]*, dans sa réponse à cette Société, ne lui exprimera pas moins toute* [sa] *sympathie pour le but qu'elle poursuit* »[402], comme l'indique le rapport d'activité de la SFG pour les années 1866-1867. Si la demande de contribution en espèces constitue probablement un repoussoir à une époque où la SFG présente un budget serré, le *Vorort* rejette également une demande de la Société d'artillerie bâloise en 1880 qui lui enjoint de militer auprès des gymnastes pour la fortification de la Suisse. Il est jugé que la question, qui n'a cette fois aucune implication pécuniaire, n'est pas du ressort de la Société fédérale[403].

Le nombre relativement faible de gymnastes effectuant leur service dans l'armée fédérale nourrit également l'ambiguïté. Dans le contexte peu

[400] SFG, rapport d'activité, 1859-1860, traduit de l'allemand par l'auteur.
[401] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 19 avril 1867, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[402] SFG, rapport d'activité, années 1866-1867, p. 12, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[403] SFG, procès-verbal du CC, séance 17 juillet 1880, p. 5, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

contraignant des contingents cantonaux minimums, le rapport d'activité de la SFG pour 1864 déclare qu'il est frappant de constater que l'association compte seulement 30 % de conscrits[404]. Bien que ce chiffre monte à 60 % en 1873[405], le ton reste à l'insatisfaction chez les dirigeants de l'association bien conscients du décalage entre les visées patriotiques affichées dans les statuts et la réalité. Le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1873 traduit bien cet embarras : « *Il semble donc que le but de notre association, qui a largement et à juste titre inscrit dans ses statuts la prise en charge d'une responsabilité supplémentaire pour la protection de la patrie, soit dans une très mauvaise passe.* »[406] En 1873, ce constat débouche sur une refonte statutaire qui fait disparaître la mention explicite de la défense militaire des buts de la SFG. Ténue, la modification n'en est pas moins éloquente :

« [1869 :] *La Société fédérale de gymnastique a pour but de développer chez ses membres les forces corporelles indispensables aux défenseurs de la patrie, de resserrer entre eux les liens de l'amitié et d'entretenir les sentiments patriotiques, de répandre le goût des exercices gymnastiques et des jeux nationaux dans le peuple.* »[407]

« [1873 :] *La Société fédérale de gymnastique a pour but de favoriser le développement physique de tous ses membres, de cultiver et de perfectionner la gymnastique ainsi que les jeux nationaux, de rendre la gymnastique toujours plus populaire, de resserrer l'union des membres par les liens de l'amitié et des sentiments patriotiques.* »[408]

Si la Constitution de 1874 entérine le principe d'une conscription généralisée et obligatoire pour les jeunes hommes suisses à partir de 20 ans[409], le taux de conscrits reste un problème à la SFG puisque la Commission technique cherche, en 1884, à dédouaner l'association du trop grand nombre de gymnastes réformés. Le procès-verbal du CC de la SFG note même que la Commission technique propose de « *faire une enquête pour arriver à prouver que dans la plupart des cas, les gymnastes sont dispensés du service militaire sans cause valable, et que si ceux-ci fournissent à l'armée fédérale*

[404] SFG, rapport d'activité, année 1864, p. 18, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[405] SFG, rapport d'activité, année 1873, p. 5, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[406] SFG, rapport d'activité, année 1873, p. 5, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1., traduit de l'allemand par l'auteur.
[407] SFG, statuts, 1869, p. 3, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[408] SFG, statuts, 1873, p. 3, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[409] Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart…*, pp. 119-122.

un contingent trop faible, il faut s'en prendre [aux] *médecins qui réforment beaucoup trop facilement* »[410].

Malgré ses écueils, la question militaire est longtemps au centre de la logique de diffusion prônée par les promoteurs de la gymnastique en Suisse, en particulier dans le cadre du système de milice de l'armée fédérale. De fait, le mythe d'une gymnastique prompte à la préparation du citoyen-soldat s'établit dans le giron de la SFG, alors que l'État s'empare de la question à partir du début des années 1860. En cela, la gymnastique associative est pensée en tant que prémices du service militaire et donc comme un espace privilégié de la socialisation masculine et de la construction de la virilité[411], alors que l'État fédéral se construit sur le principe du fratriarcat avec pour conséquence l'hermétisme durable des droits civiques pour les femmes.

2.2.2. « Former » des ouvriers, des paysans, des épouses et des mères : décalage entre la doctrine de la SFG et la réalité sociale de la gymnastique

Publié en ouverture du premier numéro de la *Turnzeitung* (1858), l'article programmatique de Johannes Niggeler est caractéristique de « *la valence différentielle des sexes* », un concept de Françoise Héritier[412], qui s'exprime chez les idéologues de la SFG. L'auteur souligne les rôles décisifs que doivent jouer son journal fraîchement fondé et la Société fédérale dans la formation d'un gymnaste-citoyen-soldat helvétique fort, entreprenant et dynamique, en opposition directe à la faiblesse d'une féminité stéréotypée dans une rhétorique qu'il est aussi possible d'envisager comme un rejet de l'homosexualité. Ce viril « *fils libre des Alpes* » est ensuite présenté comme le garant de la souveraineté de la Suisse libérale à une époque où le pays est soumis à de fortes pressions internationales : « *Notre journal doit devenir un organe de l'union suisse de gymnastique* [SFG]*, qui l'aide, lui, le fils libre des Alpes,* […]*, à atteindre la véritable taille et la véritable puissance de*

[410] SFG, procès-verbal du CC, séance du 30 mars 1884, p. 6, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[411] Au sujet de la construction de la masculinité dans le cadre de l'armée : Rychner Marianne, Däniker Kathrin, « Unter "Männern". Geschlechtliche Zuschreibungen in der Schweizer Armee zwischen 1870 und 1914 »…, pp. 159-170 ; Frevert Ute, « Service militaire et histoire du genre en Allemagne au XIXe siècle », in : Sohn Anne-Marie, Thélamon Françoise (éd.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1997, pp. 253, 263. Nous développons plus largement les questions de la masculinité et de la virilité dans le troisième volet du Chapitre 5.

[412] Héritier Françoise, *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*…

l'homme, afin qu'il […] *devienne le gardien et le protecteur de la patrie et le gardien de la liberté ainsi qu'un ennemi puissant contre l'hédonisme, l'arrogance, l'efféminations, la paresse et l'indécision d'agir.* »[413]

L'enjeu d'une formation corporelle large de la population helvétique prônée dès l'ouverture de la *Turnzeitung* ne se cantonne pas strictement à l'armée. Si la Suisse est encore un pays majoritairement agricole avant les années 1830, la branche des fabriques et de la production mécanisée prend progressivement de l'importance dans certaines régions du pays[414]. Dans ce contexte, outre des soldats, la logique des promoteurs vise à former une main-d'œuvre robuste à l'échelle nationale. Par exemple, dans le cadre d'un concours lancé par la Société militaire suisse en 1861, un texte de Niggeler suggère une collaboration active entre la Confédération et la SFG pour la formation militaire, mais insiste aussi sur les bienfaits de la gymnastique en temps de paix, des champs aux usines en passant par les écoles[415]. La pratique gymnique est alors envisagée comme un moyen total pour édifier physiquement, moralement et économiquement l'ensemble de la société suisse.

À la lumière de l'étude menée sur les tendances socioprofessionnelles des effectifs de la SFG dans le Chapitre 1, les limites de ce discours apparaissent rapidement. Les agriculteurs et les ouvriers d'usine sont globalement absents des rangs de la Société fédérale durant toute la seconde moitié du XIX^e^ siècle, la gymnastique associative s'imposant alors comme une pratique touchant une frange bien spécifique de la population helvétique, à savoir des hommes jeunes ayant généralement entre 18 et 25 ans, exerçant une profession libérale ou officiant dans l'artisanat et l'industrie à des postes qui demandent un degré de formation relativement élevé (à l'exemple de certains postes du secteur de l'horlogerie). La rhétorique totale de Niggeler est donc ici clairement en décalage avec la réalité sociale de la pratique de l'époque.

C'est à travers cette même volonté de toucher largement la population helvétique à des fins aussi bien militaires qu'économiques que le discours des promoteurs s'oriente plus systématiquement vers la seconde moitié de la population nationale, les femmes, ainsi que vers les hommes dont l'âge n'en fait plus des candidats au service militaire, une tendance qui tend à expliquer le développement progressif des *Männerturnvereine* (société de

[413] Niggeler Johannes, « Was soll die schweizerische Turnzeitung werden ? », *Die schweizerische Turnzeitung* 1, 1858 [non daté au jour et au mois], p. 3, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[414] 60 % de la population active du pays vivent de l'agriculture en 1820 : Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse*…, p. 207.

[415] Niggeler Johannes, « Wie kann des Militäruntericht mit der Volkserziehung verschmolzen werden ? (Schluss.) », texte retranscrit dans : *Die schweizerische Turnzeitung* 5, 9 mars 1863, p. 36, BN.

gymnastique d'hommes) à partir des années 1850. Établie unilatéralement par les hommes, cette vision d'une pratique globale pour l'ensemble des Suisses et Suissesses véhicule à tour de bras les stéréotypes contenus dans le concept de la valence différentielle des sexes. Ainsi, les hommes se doivent d'être forts, responsables et ambitieux. Constamment réassignées à leurs rôles d'épouses et de mères, les femmes, elles, sont soumises aux injonctions de la douceur et de la grâce, tout en étant présentées comme des individus faibles et vulnérables que la gymnastique se doit de protéger.

Dans un discours prononcé lors de la fête fédérale d'Aarau de 1857, l'inspecteur scolaire cantonal A. Hollman se réjouit de l'élan pris dans la pratique gymnique en Suisse. Son propos résume très bien la logique des idéologues de l'époque. À travers la promotion d'une pratique de masse aux quatre coins de la Suisse, soutenue en particulier par la SFG, il s'agit de « produire » des soldats, des ouvriers, des paysans et des mères robustes. L'enjeu est aussi de maintenir une population dans la meilleure santé possible malgré le passage des années et les maladies. Outre la défense du pays et l'hygiénisme, la question de l'économie nationale est encore une fois centrale :

« *C'est la grande importance économique nationale de la gymnastique populaire et générale. Mais si nous voulons former un peuple fort, nous devons aussi former des mères fortes pour ce peuple. C'est pourquoi le beau sexe doit faire de la gymnastique, mais bien sûr avec la décence et la grâce féminines ; nous ne voulons pas de spartiates brutes. L'art nouveau de la guérison a généralement reconnu que la gymnastique est bénéfique non seulement pour la jeunesse épanouie, mais aussi pour les hommes d'âge mûr, et non seulement pour les personnes en bonne santé, mais aussi pour les malades et les personnes souffrantes.* »[416]

Placées aux antipodes de la pratique virile du soldat, les femmes sont cantonnées aux impératifs de la grâce et de la douceur : « *nous ne voulons pas de Spartiates brutes* », martèle à ce titre Hollman, dans une rhétorique caractéristique du procès de virilisation régulièrement fait aux femmes qui s'investissent dans les pratiques d'exercice corporel. Leur santé et leur résilience physiques sont donc pensées avant tout comme les garantes de la reproduction des forces nationales, une rhétorique ensuite récupérée par les scientifiques durant la Belle Époque et qui vire alors ouvertement

[416] Hollman A., « Trinkspruch am eidgenössischen Turnfest zu Aarau, den 3. August 1857, von A. Hollman, Schulinspektor in Aarau », *Die schweizerische Turnzeitung* 2, 1858 [non daté au mois et au jour], pp. 27-29, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

à l'eugénisme, comme nous le verrons dans le Chapitre 5. Un passage de l'article programmatique déjà abordé de Niggeler est à ce titre emblématique :

« *Notre journal a aussi pour but d'éduquer par la gymnastique des femmes saines et fortes, qui puissent envisager leur occupation maternelle avec un esprit gai et une joie de vivre spirituelle et physique, et qui ne soient pas affaiblies prématurément par des maladies, dont le nombre est grand de nos jours, et rendues incapables de donner naissance à des enfants sains.* […]. *Nous consacrerons donc autant d'attention à la gymnastique des filles qu'à celle des garçons.* »[417]

Le propos est encore une fois en décalage avec la réalité sociale de la pratique gymnique, les contenus de la *Turnzeitung* concernant, sur le long terme, majoritairement les hommes et les sections étant encore fermées aux femmes à l'époque où le *Turnvater* helvétique écrit ces lignes, et ce pour plusieurs décennies. La gymnastique scolaire féminine commence, quant à elle, tout juste à voir le jour dans quelques rares écoles secondaires helvétiques.

2.2.3. Les femmes dans la gymnastique associative helvétique avant les années 1890 : point de vue hégémonique des hommes, marginalisation et invisibilisation

L'absence factuelle de sections de gymnastique féminines en Suisse avant 1893, année de fondation d'un premier groupement dit de « dames » à Zurich, est structurante dans notre réflexion. Cependant il serait simpliste de se cantonner à la stricte limite chronologique qu'implique cette réalité institutionnelle. Ainsi, il paraît maintenant primordial de tenter de tracer la présence des femmes, certes invisibilisée, dans les milieux de la gymnastique associative avant la dernière décennie du XIX^e^ siècle, alors qu'elles n'ont pas encore le droit d'y exister officiellement.

Fort de ces constats, le recours à des sources iconographiques apparaît comme une première solution pour documenter l'empreinte de la présence des femmes dans le giron de la gymnastique associative avant les années 1890. Par exemple, l'examen de la reproduction d'une lithographie de la fête organisée

[417] Niggeler Johannes, « Was soll die schweizerische Turnzeitung werden ? »…, traduit de l'allemand par l'auteur.

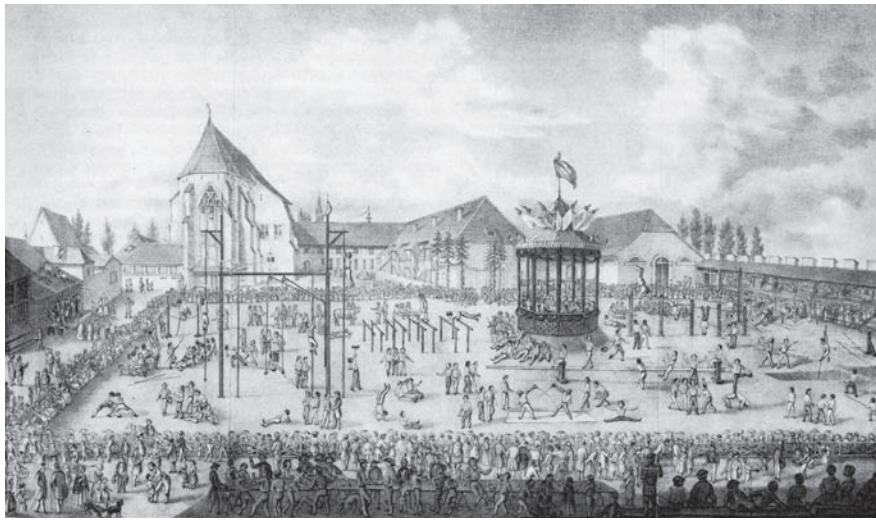

Figure 17 : Fête fédérale de Bâle de 1848, lithographie de Lerch Josef[418].

à Bâle en 1848 (voir figure 17) montre que de nombreuses femmes sont présentes en tant que spectatrices (repérables en particulier grâce à leurs ombrelles). La délimitation des rôles est clairement établie : au-delà des barrières physiques dressées autour de la place, l'espace de compétition et les activités d'exercice corporel restent un bastion masculin ; il en va de même pour la table du banquet au premier plan (sauf peut-être exception tout à droite).

Cependant, les photographies de fêtes étant inexistantes avant les années 1890 et les peintures et gravures restant rares, d'autres moyens doivent être mobilisés pour mieux saisir la présence des femmes. À ce titre, les récits des fêtes de gymnastique, parfois publiés dans les journaux spécialisés quelques semaines après les événements, constituent peut-être la seule source écrite permettant de pallier le silence des archives institutionnelles. En cela, ces textes représentent un matériel précieux que nous mobiliserons aussi dans le prochain sous-chapitre. Dans ce cas présent, ils permettent de cerner l'ampleur du phénomène d'invisibilisation des femmes : de leur marginalisation vis-à-vis

[418] Source : Triet Maximilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national…*, p. 92.

de la pratique effective *via* les rôles annexes ou d'apparat qui leur sont attribués à l'hégémonie masculine dans les structures décrites, en passant par l'écriture même, *via* laquelle des procédés stylistiques et énonciatifs déshumanisent les femmes au travers de la métaphore ou mettent sous silence leurs paroles. Il faut noter que nous ne sommes pas parvenus à identifier une seule plume féminine dans les journaux spécialisés régulièrement cités, toutes catégories d'articles confondues. Les récits qui vont être mobilisés dans la suite de notre propos constituent donc un «*faisceau de discours masculins*»[419], pour citer Alain Corbin, en écho duquel l'histoire des femmes est bien souvent contrainte de s'écrire.

Dans son récit de la fête de Bellinzone (1868) – environ 13 pages publiées dans trois numéros du *Gymnaste* –, Fritz Dufresne ne fait qu'une seule référence sporadique aux femmes présentes durant l'événement. La mention intervient dans le cadre du bal de clôture, rare moment où leur présence indispensable leur donne le droit d'exister. En cela, le motif du bal investit les femmes du rôle social et public de compagne ou d'épouse, la danse impliquant une très forte hétéronormativité : les femmes deviennent alors « nécessaires », car il est inimaginable que des personnes de même sexe pratiquent ensemble. Cependant, les femmes restent dépouillées de leur individualité par l'usage de métaphores basées sur leur apparence physique, comme si elles n'existaient qu'à travers celle-ci et qu'un tabou régnait quant au fait de mentionner explicitement leur présence : «*Le soir il y avait bal au Théâtre. C'est avec un véritable plaisir que nous y avons assisté pendant quelques moments ; c'était un coup d'œil charmant que de voir ces fraîches toilettes se mêler avec les coquets bonnets de gymnaste.*»[420]

La présence des femmes est également fuyante et désincarnée dans le récit que Dufresne rédige l'année suivante à l'occasion de la fête de Bienne (1869) – environ 15 pages publiées dans quatre numéros du *Gymnaste*. Dans la description des factions composant le cortège, la position des femmes pourtant nombreuses en queue de peloton (cette «*suite*») symbolise à elle seule la place marginale qui leur est attribuée dans le monde de la gymnastique associative. La dissimulation et l'assignation à l'apparence sont encore une fois présentes : «*Enfin le cortège s'ébranle ; à sa tête se trouve le corps des cadets avec sa*

[419] Corbin Alain, «Le "sexe en deuil" et l'histoire des femmes au XIXe siècle», in : Perrot Michelle (éd.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, pp. 141-154, ici : p. 142.
[420] Dufresne Fritz, «Fête fédérale de gymnastique, à Bellinzone. (21 au 24 août 1868. Fin.)», *Le Gymnaste* 14, octobre 1868 [non daté au jour], pp. 109-110.

mignonne fanfare, escorté par le corps des sapeurs-pompiers-gymnastes ; puis les cornards, la bannière fédérale suivie d'environ 60 drapeaux de sections, le Comité central [Vorort] *de Bellinzone et celui de Bienne, le jury, les membres des divers comités, et enfin la suite nombreuse des gymnastes dans tous les costumes et coiffures possibles.* »[421]

C'est dans un récit d'une fête régionale organisée à Montreux en 1869 que nous avons relevé le plus grand volume de texte mentionnant les femmes présentes, la référence au féminin étant peut-être plus autorisée dans ce cadre inférieur et moins formel que les fêtes fédérales. Il faut cependant répéter ici que les femmes sont pourtant largement présentes dans ces dernières. À ce titre, un article retrouvé dans *Le Gymnaste* français portant sur l'édition de 1903 (Zurich) fait état d'une subdivision genrée de la grande cantine : « *le côté gauche est réservé aux hommes, le côté droit aux dames, aux demoiselles qui en grand nombre appartiennent à la meilleure bourgeoisie de Zurich.* »[422] Le texte indique aussi la présence de « *trois cent soixante femmes, qui presque toutes sont en costume national pour servir à table* »[423].

Pour revenir à Montreux et à 1869, un groupe de femmes, qui cousent et remettent une bannière à la section locale (fondée en 1867), est à la source même de l'organisation de l'événement. Dans le récit, les femmes – toujours belles, charmantes et aimables – tiennent cependant le rôle annexe de spectatrices, voire de courtisanes. Quand l'écriture leur prête un statut actif lié de près ou de loin à la gymnastique, c'est celui de petites mains : elles cousent pour produire les bannières des sections ; elles préparent les couronnes pour les distinctions ; elles décernent les prix aux gymnastes. Dans ce dernier cas, une correspondance publiée dans le *Gymnaste* par Filippo Rusconi, secrétaire du *Vorort* de Bellinzone (1868), est emblématique : « *Bellinzone attend avec une vive impatience le jour où elle pourra offrir avec orgueil son hospitalité à la jeunesse suisse ; gymnastes et gymnastique sont désormais à l'ordre du jour, et spécialement pour les demoiselles, qui vont préparer des couronnes et des prix pour les offrir aux gymnastes victorieux !* »[424]

---

[421] Dufresne Fritz, « La Fête fédérale de Gymnastique, à Bienne (23 au 28 juillet 1869) », *Le Gymnaste* 12, août 1869, pp. 91-92, AVAHS.

[422] Wachmar Cyril, « 53e Fête de la Société fédérale suisse de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 8, 22 août 1903, p. 209, Fédération française de gymnastique (pour toutes les mentions qui suivront : FFGym).

[423] Wachmar Cyril, « 53e Fête de la Société fédérale suisse de gymnastique »…

[424] Rusconi Filippo, « Nouvelles des sections. Société fédérale de gymnastique. Bellinzone. (*Corresp.*) », *Le Gymnaste* 8, juillet 1868 [non daté au jour], p. 62, BN.

Dans le cas montreusien, le rôle de séductrices auquel sont régulièrement assignées les femmes est aussi présent en filigrane dans le discours masculin. Alors que leur exclusion de la pratique est explicitement verbalisée, leur position de spectatrices est envisagée comme l'un des moteurs premiers de la performance gymnique des hommes, alors que filtre le désir à travers le point de vue du narrateur :

« *La présence de charmantes demoiselles de Montreux et des environs était surtout un baume souverain pour donner des forces à tous les gymnastes ; cette présence explique le zèle que chacun mettait à briller, particulièrement ceux qui savaient qu'au milieu de ces beautés il en était quelques-unes bien loin d'être indifférentes à leurs exploits et dont les cœurs ont battu bien fort, lorsqu'elles croyaient voir quelque danger pour celui… qui travaillait.* […]. *Chacun a pu voir et contempler le nombre et la richesse des prix qui le couvraient, prix qui étaient dus à la générosité de la population de Montreux et surtout des demoiselles, qui savent montrer qu'elles aiment aussi la gymnastique et que si elles ne participent pas à nos exercices, elles encouragent, soit par leurs actions, soit par leurs paroles, les jeunes gens qui ne demandent pas mieux que d'obéir pour plaire au sexe qu'on qualifie à tort de faible, mais qui en réalité est le plus fort.* […]. *D'autres couraient auprès d'une amie pour lui faire part du plus ou moins de réussite dans le concours et de l'espoir qu'on a de ne pas être trop en arrière. Quelle joie quand on vous répond qu'on est très satisfaite, qu'on vous a toujours suivi des yeux, de loin ou de près (l'ami qui m'a confié cela, pardonnera mon indiscrétion).* »[425]

De surcroît, le récit de Montreux indique que l'invisibilisation des femmes *via* l'écriture masculine passe, en plus de la métaphore, par la rétention de leurs paroles. Le texte contient deux allocutions prononcées par des hommes rapportées « littéralement »[426] en discours direct (deux paragraphes d'une vingtaine de lignes chacun). Dans la seconde occurrence, le président de la section de Montreux remercie le groupe de femmes pour le don de la bannière. Si ce geste a pour principale « vertu » de soutenir l'exercice considéré comme viril de la gymnastique associative, le propos souligne paradoxalement l'importance de la présence d'arrière-plan des femmes pour le développement

[425] Mermod E., « Fête de gymnastique à Montreux (23 mai 1869) », *Le Gymnaste* 11, juillet 1869 [non daté au jour], p. 82, AVAHS.

[426] Il est toujours difficile de mesurer l'impact du transcripteur dans ce mode énonciatif. Les fonds d'archives montrent cependant qu'il est courant de rédiger à l'avance les discours avant de les transmettre aux organes pour une publication écrite.

de la pratique. La parole féminine, quant à elle, est ensuite rapportée par deux lignes de discours narrativisé : « *Mademoiselle L. V. la présente* [la bannière] *au nom de ses compagnes, et dans une petite allocution prie les gymnastes de la garder comme une preuve de leur attachement.* »[427] Notons que l'oratrice est désignée par ses initiales alors que tous les orateurs sont explicitement nommés dans le texte.

Si les femmes qui ont cousu la bannière font ensuite une petite parade aux côtés des gymnastes, elles ne sont pas conviées au banquet organisé le soir où aucun toast ne leur est d'ailleurs destiné. À la fin de ce dernier, les hommes les invitent cependant à danser et celles-ci décorent rapidement les locaux « *transformé*[s] *subitement comme par la baguette d'une fée, en une salle décorée avec beaucoup de goût* »[428], nous apprend le narrateur.

Il apparaît donc que la représentation ultradominante de la femme dans le contexte de ce bastion masculin qu'est la gymnastique associative entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle est celle de la mère-épouse-ménagère, figure qui correspond largement aux normes bourgeoises auxquelles sont alors assignées les femmes dans la société suisse[429]. Parue en 1884, une publication du *Nebelspalter* met graphiquement en lumière le poids de ce carcan. Il s'agit d'une gravure de la main de Johann Friedrich Boscovits (1845-1918), l'un des fondateurs et rédacteurs du célèbre journal humoristico-satirique, qui y signe régulièrement des illustrations relatives à la gymnastique et à ses fêtes, tout comme son fils Fritz Boscovits dit « Bosco Junior » (1871-1965). La gravure a pour titre « La gymnastique. Notre beau sexe peut aussi être employé à bon escient dans la pratique » (traduit par l'auteur, voir figure 18). On y voit une femme s'acquitter de plusieurs devoirs ménagers, matrimoniaux et familiaux, du jardinage à la correction des enfants, en passant par la prise en charge des aîné·e·s, le soin apporté à son image et la danse avec son mari, ces tâches étant considérées comme de la « gymnastique ».

[427] Mermod E., « Fête de gymnastique à Montreux (23 mai 1869) »…, pp. 83-84.
[428] Mermod E., « Fête de gymnastique à Montreux (23 mai 1869) »…, p. 84.
[429] Au sujet de ces normes : Tanner Albert, *Arbeitsame Patrioten – wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914*…, pp. 328-340.

Figure 18 : Gravure de BOSCOVITS Johann Friedrich publiée dans le *Nebelspalter*, 1884[430].

[430] Source : *Nebelspalter : das Humor- und Satire-Magazin* 7, 16 février 1884, p. 8.

2.2.4. La fête fédérale en tant qu'espace carnavalesque : pour une histoire des gymnastes ordinaires

Malgré leur présence dans les coulisses de la gymnastique associative et une importance probablement bien plus significative que le laissent voir les sources traditionnelles, les femmes sont longtemps exclues de la pratique, de sa gouvernance et de certaines sociabilités annexes, à l'image des banquets. Dans ce cadre, elles sont aussi largement absentes du discours institutionnel de la SFG, mis à part quand la pratique féminine est mobilisée à travers certaines considérations hygiénistes, notamment liées à la natalité.

Ainsi, le constat du caractère relatif et partial de la doctrine et des discours officiels produits dans le giron de la Société fédérale appelle à une mise en perspective, en particulier au niveau de la rhétorique des élites gymniques et de l'écho que trouvent les préceptes dégagés dans les sous-chapitres antérieurs (patriotisme, esprit de concorde, fraternité, militarisme, hygiénisme, etc.) dans la réalité des gymnastes ordinaires. Dans une perspective d'histoire par le bas, il s'agit donc maintenant de dépasser le discours institutionnel de la SFG, largement au centre du propos jusqu'ici, et de se mettre au niveau du pratiquant qui ne s'investit à aucun étage de la gouvernance de la gymnastique, ne reste que quelques années membre d'une section locale et dont la principale motivation réside dans le fait de participer à au moins une fête fédérale.

Pour ce faire, les récits de fêtes s'imposent encore une fois comme des sources de première importance, ceux-ci rendant compte de l'expérience des membres ordinaires de la SFG et révélant des éléments que le refrain officiel des élites n'aborde pas, voire dissimule. Au-delà de la dimension rassembleuse et patriotique des fêtes et de l'ordre social symbolisé par les exercices préliminaires de masse qu'on y effectue, ces événements doivent être envisagés comme des lieux de subversion sociale où le concept de « *carnavalesque* »[431] de Mikhaïl Bakhtine peut tout à fait s'appliquer.

Bien que la théorie bakhtinienne soit fondée initialement sur l'étude de la tradition orale du carnaval au Moyen Âge et à la Renaissance, les différentes catégories posées par l'auteur pour définir ce qu'est le carnavalesque – dans l'idée d'une opposition entre « *culture classique et culture populaire* »[432], pour reprendre les mots d'Aimie Maureen Shaw – se révèlent pertinentes pour

[431] Bakhtine Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970.
[432] Maureen Shaw Aimie, *Un dialogue avec Bakhtine : carnavalisation, carnavalesque et carnaval au cœur du roman*, Memorial University of Newfoundland, thèse de doctorat, 2005, p. 3.

penser l'histoire par le bas des fêtes fédérales de gymnastique helvétiques au XIXe siècle. En termes de catégories, nous pensons ici surtout au rire qui permet de subvertir l'officialité, à la collectivité populaire qui donne le poids de la masse à cette subversion, au renversement de l'organisation sociale à travers la mise en question des contraintes de l'autorité et enfin, au grotesque qui soutient ce renversement *via*, entre autres, une attention soutenue portée au corps, au boire et au manger[433].

À ce titre, une circulaire du *Vorort* de Saint-Gall publiée dans *Le Gymnaste* en 1864 en vue de la prochaine fédérale se veut une mise en garde contre le caractère indéniablement divertissant et carnavalesque des fêtes, de même qu'un rappel de la mission patriotique et hautement sérieuse de la gymnastique :

« *Qu'on nous comprenne bien ! Loin de nous de vouloir poser des limites à la gaité juvénile ou à la joie naturelle, assaisonnant d'une manière intarissable les travaux rigides des journées gymnastiques, car ces facteurs précieux sont nécessaires à la fête. Mais des gens qui ne connaissent de la gymnastique que le nom, et qui abusent seulement de la joie régnant à la fête, n'y appartiennent pas ; qu'ils restent à l'écart, cela vous conviendra certainement, gymnastes, ainsi qu'à nous.* »[434]

Le rapport du jury de la fête fédérale du Locle, tenue en 1865, fait d'ailleurs état d'un grand manque de discipline régnant durant l'exécution des exercices préliminaires d'ensemble, en allant tout bonnement jusqu'à envisager leur suppression[435].

Pour sa part, une description fournie au début du récit de la fête de Bienne rédigé en 1869 par Fritz Dufresne rend bien compte de l'atmosphère carnavalesque et hautement sensorielle qui règne lors des fédérales, entre attroupements denses d'individus et bruit assourdissant se superposant aux morceaux joués par les nombreuses fanfares présentes et aux chants des gymnastes. La présence quasi-constante de bruit est souvent thématisée sous la plume de Dufresne, cet incessant vacarme se révélant même problématique pour la partie officielle où dirigeants de la SFG et autorités locales doivent prononcer leurs discours. Comme le souligne Dufresne, les grandes paroles

[433] Maureen Shaw Aimie, *Un dialogue avec Bakhtine…*, pp. 26-49 ; voir aussi : « Quelles sont les catégories de Bakhtine qui caractérisent la culture carnavalesque ? », Université de Genève, en ligne.
[434] SGF, circulaire n° 7 du *Vorort* aux sections membres, dans : *Le Gymnaste* 14, août 1864 [non daté au jour], BN.
[435] « Fête fédérale de gymnastique au Locle. 12-16 août 1865. Suite du rapport du jury sur les exercices », 1865, ACV, cote PP468/1236.

qui doivent véhiculer la culture politique et le projet sociétal de la SFG virent souvent, dans les faits, au dialogue de sourds sous une cantine où l'ambiance est plus à la fête qu'à l'écoute silencieuse et attentive :

« *À 7 heures commença le banquet – Les travaux gastronomiques terminés,* devait *commencer la partie officielle, soit les discours et toasts d'usage dans nos réunions fédérales. Nous avons souligné* devait*, car à peine un orateur se montrait-il à la tribune qu'un vacarme infernal lui rendait la parole impossible. Inutile d'imposer le silence ; même le président du Comité central* [Vorort] *avait la plus grande peine du monde de se faire écouter en portant le toast à la patrie. Donc par une raison très simple nous devons nous abstenir de parler de toasts et de discours ; nous avons bien* vu *de temps en temps un orateur sur la tribune faire des mouvements avec la bouche et des gestes avec les bras, mais, quoique nous fussions tout proche d'elle, nous n'avons absolument rien compris.* »[436]

Comme souligné par Dufresne avec les « *travaux gastronomiques* », la question de la nourriture s'impose comme un élément central des fêtes pour les gymnastes ordinaires, le narrateur du récit de Montreux, également publié en 1869, faisant même l'observation suivante au sujet du banquet : « *On aurait cru voir la continuation du concours, tellement on mettait d'entrain et de bonne volonté pour faire disparaître les plats qui avaient à peine le temps d'être reconnus.* »[437] Le déroulement des exercices d'ensemble est d'ailleurs perturbé par la perspective proche du repas de midi : « *Ces exercices* [préliminaires d'ensemble] *se terminèrent par une immense coquille qu'on eût un peu de peine à débrouiller et enfin un pas de course pour lequel on mit un peu plus de vivacité que jusqu'alors, car chacun voyait et savait parfaitement que le but de cette course était les tables dressées pour la collation.* »[438] Si l'on flirte ici avec le registre bas du grotesque, rappelons que le récit de Montreux contient également le motif du désir charnel et de la séduction. Nous ne sommes pas parvenus à l'identifier dans d'autres récits, notamment à propos de fêtes fédérales, mais rien n'indique qu'il en soit absent. Aussi, nous verrons dans des analyses postérieures qu'il existe plusieurs mentions de prostitution dans le cadre de ces événements.

Les sources montrent qu'une consommation notable d'alcool accompagne les mets qui garnissent le banquet des fêtes, le motif de la boisson revenant

[436] Dufresne Fritz, « La Fête fédérale de Gymnastique, à Bienne (23 au 28 juillet 1869) »…, pp. 91, 105.
[437] Mermod E., « Fête de gymnastique à Montreux (23 mai 1869) »…, p. 85.
[438] Mermod E., « Fête de gymnastique à Montreux (23 mai 1869) »…, p. 77.

toutefois beaucoup moins que celui de la nourriture, probablement dans une dynamique d'autocensure similaire à celle de la séduction. Notons que le XIXe siècle connaît un accroissement massif de la production d'alcool et que la consommation annuelle par habitant fait plus que doubler en Europe (passage de 15 à 35 litres par adulte en septante ans), des mouvements de tempérance s'organisant dans le même temps pour contrer les ravages de l'alcoolisme de masse[439]. Dans ce contexte, les fêtes fédérales peuvent être envisagées comme des beuveries au sens propre du terme. Une remarque apparemment anodine de Dufresne à Bienne en 1869 au sujet de la météo le montre bien : « *La pluie s'étant de nouveau mise de la partie, les rafraîchissements arrivaient de tous côtés ; des douches parfois assez volumineuses, tombant de la tenture de toile dont la cantine était recouverte, faisaient une concurrence redoutable à l'excellent vin d'honneur que le comité de fête répandait à profusion.* »[440] L'auteur avoue ensuite prendre, pour sa part, « *un verre de bon* Asti spumante » afin de clôturer la journée, un breuvage qu'il qualifie d'excellent dormitif et le recommande au passage aux lecteurs[441].

Le vin semble être la boisson la plus consommée sous la cantine, comme le montre entre autres le procès-verbal du *Vorort* de Neuchâtel de 1862 relevant qu'une souscription menée dans la population locale en vue de la fête permet de rassembler 654 bouteilles, alors que l'événement réunit environ 400 gymnastes[442]. La fête fédérale de Lausanne de 1909 est le seul événement du type pour lequel nous avons pu retracer des volumes précis de consommation. L'affluence aux fédérales prenant l'ascenseur à partir de la Belle Époque, l'édition lausannoise de 1909 est fréquentée par près de 12 000 gymnastes. On y sert 38 692 repas et la cave construite dans l'enceinte de la grande cantine peut accueillir 50 000 bouteilles. Une cantine à bière annexe est aussi dressée sur la place de fête (voir figure 19). Au cours des cinq jours que dure l'événement, on y achète 55 683 bouteilles de vin de fête et 2 571 bouteilles de vin d'honneur. Budgétée à hauteur de 40 000 litres, la bière ne se vend, quant à elle, qu' « à » 15 142 litres[443].

---

[439] Fouquet Pierre, De Borde Marine, *Histoire de l'alcool*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, pp. 27-31.

[440] Dufresne Fritz, « La Fête fédérale de Gymnastique, à Bienne (23 au 28 juillet 1869) »…, p. 127.

[441] Dufresne Fritz, « La Fête fédérale de Gymnastique, à Bienne (23 au 28 juillet 1869) »…, p. 106.

[442] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 8 août 1862, p. 20, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[443] Pour les chiffres articulés dans ce paragraphe : *Rapport du comité d'organisation*, Lausanne, Imprimerie Charles Pache, 1909, pp. 45, 48, ACV, cote PP468/1249.

Figure 19 : Cantine à bière de la fête fédérale de Lausanne, 1909, © Archives cantonales nidwaldiennes[444].

Au-delà des fêtes, la culture de la boisson est aussi ancrée dans les sections de gymnastique. Rappelons ici l'article intitulé « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? », publié dans *Le Gymnaste* en 1871 et mobilisé dans le Chapitre 1 du présent ouvrage, dans lequel l'auteur critique ces « *amusements* » des gymnastes que sont les sorties dans les tavernes qui jouxtent les entraînements[445]. Dans le cadre de la diffusion de la gymnastique scolaire, Véronique Czáka relève de son côté que les commissions des Écoles lausannoises et les instituteurs sont réticents à l'idée qu'un contact entre les élèves de la ville et le monde de la gymnastique associative puisse être favorisé, ce dernier étant alors envisagé

[444] Source : « Eidgen. Turnfest in Lausanne. 9-13. Juli 1909 », dans : *Berichtenbuch des Turnverein Stans über Turnfahrten, Turnfeste, Vereinsanlässe* (Photo Turnverein-Reige), non paginé, Archives cantonales nidwaldiennes (pour toutes les mentions qui suivront : ACN), cote P39-1/2, boîte « Turnverein Stans 1906-1951 ».

[445] Baehni F., « Pourquoi la gymnastique se popularise-t-elle si difficilement dans certaines contrées de la Suisse ? »…, pp. 62-65.

comme une sociabilité de jeunes adultes moralement douteuse, principalement à cause des soirées[446].

À côté des banquets, la remise des prix semble constituer un autre point critique en termes de maintien de l'ordre durant les fêtes. Dans ce cadre, le rapport du jury de la fédérale de 1886 (Bâle) décrit une scène frisant l'émeute et l'oppose à la rigueur qu'induit la pratique de la gymnastique dans l'esprit des élites : « *On en était à se demander si c'étaient bien là les mêmes gymnastes qui s'étaient distingués par leur ordre et leur discipline pendant les jours précédents.* »[447]

Le croisement des phénomènes précédemment mis en lumière dans les fêtes (foule, climat festif, musique et chants, nourriture, alcool, séduction) permet donc de rapprocher sous certains aspects ces événements de la dimension subversive du carnaval, un constat qui nous amène maintenant à nous interroger sur les troubles provoqués par des gymnastes durant les festivités. Dans ce cadre, le rapport du jury publié à la suite de la fête fédérale de Lucerne en 1888 est emblématique, certains de ses paragraphes tenant plus du rapport de police que du simple compte rendu gymnique. Probablement liés à une météo catastrophique et au fait que l'édition lucernoise soit dans les premières à atteindre le seuil des 2 000 participants, plusieurs incidents décrits mettent à mal la réputation de rigueur et de tenue des gymnastes.

La problématique de la gestion de la foule est d'entrée soulignée à travers la description de scènes de chaos où, par manque de place, le public se mêle aux gymnastes qui doivent arrêter de travailler aux engins. De plus, Heinrich Ritter, rapporteur du jury et futur président de la SFG, dénonce « *l'espionnage des notes accordées* », apparemment massif, si bien que l'organisation a été contrainte de placer deux soldats derrière chaque tribune de juges. Ritter va jusqu'à indiquer que « *ces factionnaires ont* […] *eu toutes les peines du monde à éloigner les intrus, et souvent même ont été reçus grossièrement par certains gymnastes auxquels ils opposaient leur consigne* »[448], des comportements à l'égard de représentants de l'armée qui fissurent encore un peu plus le mythe du gymnaste-citoyen-soldat helvétique.

---

[446] Czàka Véronique, « Société de gymnastique, éducation physique et politique : contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le canton de Vaud »…, pp. 24-40, ici : p. 38.

[447] SFG, *Rapport du Jury et du Comité central et compte rendu financier de la fête fédérale de gymnastique à Bâle. 17-20 juillet 1886*, pp. 30-31, ACA, feuillet 021, « Eidg. Turnfest Basel 1886 », boîte SMS VV 4-2-4.0–S.1_021-026.

[448] *Rapports du Jury et du Comité central sur la fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888*, Zurich, Zürcher & Furrer, 1888, p. 29, ACA, boîte « ETF 1843-1900 », cote VV.4.2.4.0.1.

Les à-côtés des compétitions n'en apparaissent pas moins mouvementés. La description de l'avant-banquet montre tout le décalage entre l'idéal voulu par la doctrine de la SFG, illustré ici par l'appel aux chants patriotiques, et la réalité de la conduite forcément agitée de plusieurs centaines de jeunes hommes avinés qui festoient sous une cantine : « *En premier lieu nous voudrions voir cesser le tapage qui se fait au commencement et pendant chaque repas au moyen des couteaux, fourchettes et verres, amusement qui tout en étant agaçant est décidément par trop enfantin. Pourquoi ne pas entonner plutôt un de nos beaux chants patriotiques ou gymnastiques !* »[449] Le rapport signale aussi du tapage nocturne et des dégâts dans les dortoirs accueillant les gymnastes. On souligne que, dans pareil cas, les sections auxquelles appartiennent les fauteurs de troubles devraient se dénoncer et verser une indemnisation[450]. On désapprouve aussi énergiquement « *la triste manie de s'emparer des objets qui ont servi à la décoration* »[451] et on fustige au passage un président de section ayant ouvertement protesté contre les résultats lors de la distribution des couronnes.

Une analyse du traitement des fêtes de gymnastique dans le *Nebelspalter* se montre également précieuse pour déconstruire l'image officielle de ces manifestations. Ces dernières occupent une place régulière dans les pages du journal dès les années 1880, en particulier sous le trait des Boscovits père et fils. Ces acteurs importants de l'imprimé humoristique – on l'a dit, le père en est le cofondateur – accordent une place non négligeable à la gymnastique dans un traitement qui va bien au-delà de l'unique vision comique. Par exemple, dans le contexte de la fête fédérale de Zurich de 1903, Johann Friedrich Boscovits dessine une grande illustration de l'événement dénuée de toute portée satirique (nous la verrons dans le prochain volet). De son côté, son fils Fritz dessine la couverture du numéro en question avec la fête également comme sujet. Le style est encore une fois classique (avec poème gymnico-patriotique) et ne présente pas de satire (voir figure 20).

[449] *Rapports du Jury et du Comité central sur la fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888…*

[450] *Rapports du Jury et du Comité central sur la fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888…*, p. 30.

[451] *Rapports du Jury et du Comité central sur la fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888…*

Figure 20 : Couverture du *Nebelspalter* dessinée par Boscovits Fritz dans le contexte de la fête fédérale de gymnastique de Zurich, 1903[452].

[452] Source : *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 29, 18 juillet 1903, p. 1.

Au-delà de la manifeste sympathie des Boscovits pour les gymnastes, ce traitement bienveillant fait écho à la culture politique même du *Nebelspalter*, largement similaire à celle de la SFG. Fondé en 1875 dans le climat du *Kulturkampf*, le journal affiche une ligne éditoriale « *patriote et progressiste, opposé*[e] *aux extrêmes, qu'ils soient socialistes ou ultramontains* », pour citer Philippe Kaenel qui montre aussi que le *Nebelspalter* entretient une relation de proximité marquée avec les élites politiques fédérales, ce qui est rare pour un imprimé satirique[453].

Si les publications du *Nebelspalter* sur les fêtes de gymnastique ne témoignent jamais d'une critique acerbe, elles en font un portrait qui reste généralement fort carnavalesque et qui s'inscrit pleinement dans les analyses déjà menées dans ce sous-chapitre. Outre diverses saynètes illustrées contenant le motif de la séduction lors des fêtes ou faisant de l'humour sur la débauche de décorations et le mauvais temps[454], un compte rendu fictif, humoristique et plutôt grivois de la fédérale de Lucerne (publié le 7 juillet 1888) s'inscrit particulièrement bien dans notre optique d'histoire par le bas[455]. Publiée en 1897 en marge de la fête fédérale de Schaffhouse et intitulée « *Dem Turnfestmonat* », une illustration en pleine page de la main de Willy Lehmann-Schramm (1866-1913, voir figure 21) rend compte, de son côté, d'une vision particulièrement burlesque de la gymnastique associative en empruntant, entre autres, largement à l'imagerie de la bacchanale.

Mentionnons encore un dernier récit produit en 1889 par un membre de la section de Lausanne Bourgeoise dans le cadre de sa participation à la quinzième fête fédérale française de Vincennes. Ce texte se présente sous la forme d'un long courrier de lecteur initialement adressé à la *Gazette de Lausanne*, mais retrouvé dans un fascicule à la Bibliothèque nationale suisse. Anonyme et à la première personne, ce témoignage offre une immersion rare dans une fête, tout en soulignant les deux niveaux de lecture auxquels doivent être soumis ces événements, entre monde des officiels et monde des « petits » participants. Ce dualisme est d'ailleurs explicitement thématisé, non

[453] Kaenel Philippe, *La caricature en Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2018, p. 113.

[454] S. N., « Am Turnfest », *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 45, 7 novembre 1891, p. 4 ; S. N., « Beim Turnfest », *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 30, 24 juillet 1886, p. 4 ; Boscovitz Fritz, « Elsässer Turner in Zürich », *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 30, 25 juillet 1903, p. 5.

[455] Trülliker, « Vom Turnfest in Luzern », *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 28, 7 juillet 1888, p. 2.

sans ironie, par l'auteur du récit qui se définit lui-même comme un pratiquant des plus ordinaires :

« *Il n'est rien de tel, pour mal voir une festivité, que d'y jouer soi-même un rôle quelconque. Simple gymnaste, rivé à ma section, obligé de la suivre et de garder ma place, je n'ai rien ou presque vu des cérémonies officielles, des visites de grands personnages, des discours, des réceptions et de tout le tralala dont les reporters des journaux parisiens ont abondamment régalé leur public. Ce que je puis vous donner, ce n'est que le côté intime de la fête, le côté "gym", le contraire du cérémonieux et de l'officiel. Mais peut-être est-ce encore cela qui intéressera le plus vos lecteurs.* »[456]

Figure 21 : Illustration de Lehmann-Schramm Willy publiée dans le *Nebelspalter*, 1897[457].

[456] « Souvenir de Vincennes. Lettre adressée à la Gazette de Lausanne par un membre de la Section bourgeoise. 12 juin 1889 », p. 3, BN, cote VVD 20342.
[457] Source : *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 30, 24 juillet 1897, p. 5.

L'évocation de la fête de Vincennes est d'autant plus frappante que le troisième et dernier volet du Chapitre 2 montrera que l'événement représente une étape importante pour la reconnaissance internationale de la SFG, son président y prononçant un discours devant les autorités françaises et étrangères et allant même jusqu'à recevoir un cadeau du président de la République. Le point de vue à la première personne de ce gymnaste ordinaire, qui semble passer plus de temps à banqueter et chanter qu'à réellement faire de la gymnastique lors de son séjour français, offre un saisissant contrepoint aux moments officiels de Vincennes qui vont être analysés plus loin.

À l'issue de ce sous-chapitre, il semble donc que les fêtes de gymnastique, qu'elles soient régionales, fédérales ou internationales, sont, pour toute une partie des pratiquants, des événements où la fête, au sens premier du terme, prévaut sur la pratique en tant que telle et sur ses préceptes patriotico-hygiéniques, alors que la morale très bourgeoise et puritaine de la SFG s'en trouve subvertie au moins pour un temps : on y chante ; on y mange ; on y boit, le tout dans un mouvement collectif et un bruit frénétique où les discours officiels peinent à se faire entendre, certains gymnastes allant jusqu'à tourner en dérision les autorités présentes et à troubler l'ordre public. Si l'optique d'histoire par le bas adoptée dans ce présent sous-chapitre n'est pas au cœur de ce livre, le décalage entre les conceptions des élites et celles de la base de la SFG peut contribuer à expliquer une partie des résistances à l'égard de certains projets de l'association qui seront analysées dans le Chapitre 3, notamment au niveau de la militarisation et de la para-étatisation de la gymnastique.

2.3. Entre helvétisation du *Turnen* et internationalisation précoce des fêtes de gymnastique selon le modèle suisse

Les deux premiers volets du Chapitre 2 montrent que la SFG s'investit dans la construction nationale helvétique à partir de 1848 en voulant dépasser les appartenances cantonales et en promouvant des valeurs libérales et républicaines, une rhétorique qui s'accompagne d'un militantisme accru en faveur d'une diffusion de la pratique à large échelle dans la population afin de renforcer le jeune État fédéral sur les plans militaire et économique. Cependant, en plus de leur décalage avec

plusieurs aspects de la réalité sociale de la gymnastique associative, ces aspirations se heurtent à un problème majeur au niveau culturel. En effet, les gymnastes suisses sont rapidement confrontés au paradoxe de devoir créer un sentiment d'appartenance nationale et d'émulation patriotique fondé sur une pratique d'exercice corporel, le *Turnen*, importée de toutes pièces des États allemands sur sol helvétique durant les premières décennies du XIX^e^ siècle.

Mettant en scène un lanceur de pierre à l'œuvre devant un chêne (voir figure 22), la couverture de l'épais carnet anniversaire publié en 1907 à l'occasion des 75 ans de la SFG est emblématique de cette tension entre l'image d'une gymnastique typiquement helvétique et les dynamiques transnationales qui sont à la base du développement de la pratique dans le pays, alors que les dirigeants de la Société fédérale célèbrent une période d'aboutissement. En 1907, tous les cantons comptent au moins une section sur leur sol, la Société fédérale réunit enfin toutes les sociétés cantonales dans sa structure et une nouvelle organisation militaire vient de renforcer son statut para-étatique. Dans ce cadre, sur la couverture du livret, on choisit de représenter un gymnaste à l'œuvre dans une discipline pensée comme spécifiquement suisse, parce qu'appartenant aux jeux dits « *nationaux* » et non au *Turnen* (gymnastique libre et avec engins), pratique pourtant la plus répandue dans les effectifs gymniques suisses. Le chêne en arrière-plan doit, quant à lui, symboliser la force et la droiture du gymnaste à travers un parallélisme graphique.

Une approche trans et internationale se révèle donc indispensable à ce stade pour déconstruire l'idée d'une essence historique suisse de la gymnastique, tout comme l'idée d'un horizon strictement national, au sens territorial du terme, auquel serait assignée cette dernière.

Pour ouvrir ce troisième et dernier volet du Chapitre 2, nous commencerons ainsi par nous arrêter sur le rôle majeur de l'immigration des maîtres de gymnastique allemands dans l'implantation et le développement de la pratique dans l'espace helvétique, puis dans la Suisse moderne. Pour ce faire, la relation ambiguë que les gymnastes indigènes entretiennent avec leurs pères fondateurs étrangers sera mise en lumière (2.3.1.). Dans un second temps, nous soulignerons l'importance de l'institutionnalisation des jeux nationaux helvétiques (lutte à la culotte et lancer de pierre en particulier) dans le cadre de la SFG et cela, afin de fabriquer des racines nationales et immémoriales pour la gymnastique helvétique et de l'affranchir de son modèle allemand (2.3.2.). Nous nous arrêterons ensuite sur les fêtes fédérales en montrant comment ces

Figure 22 : Couverture de la plaquette anniversaire (75 ans) de la SFG, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[458].

[458] Source : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, traduit par F. Woelfli, *Souvenir du 75e anniversaire de la Société fédérale de gymnastique (1832-1907)*, Zürich, Juchli & Beck, 1907, couverture, BN.

manifestations hautement patriotiques – les exemples de La Chaux-de-Fonds (1850) et de Bellinzone (1868) l'ont bien souligné – sont des événements aussi rapidement ouverts et tournés vers l'étranger. Dans ce contexte, la participation de délégations internationales dans les fêtes helvétiques sera étudiée tout comme le rayonnement de la SFG dans les pays frontaliers de la Suisse (2.3.3.). Puis, nous analyserons le cas peu connu des sections de gymnastes suisses à l'étranger dans une volonté de réfléchir au rôle des Suisses, après les Allemands, dans l'exportation de la gymnastique associative aux échelles européenne et transatlantique (2.3.4.). Enfin, une étude de cas sur le regard français porté sur les sections et les fêtes suisses permettra de changer de point de vue et de mettre en évidence l'importance du modèle helvétique dans le développement de la gymnastique à l'échelle du Vieux Continent (2.3.5.).

2.3.1. Sur les traces des passeurs culturels du *Turnen* dans l'espace helvétique : entre vénération et récupération indigènes

Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur le contexte décrit dans le Chapitre 1 qui voit, dès les années 1820, se développer un mouvement migratoire allant de la Confédération germanique vers l'espace helvétique et ce, dans une dynamique qui voit les libéraux allemands persécutés trouver refuge dans les cantons régénérés.

Ce sous-chapitre entend plutôt analyser en détail l'action déterminante des pédagogues allemands sur l'essor de la gymnastique helvétique et de la SFG, tout en soulignant l'importance du rôle de certains gymnastes indigènes qui se déplacent dans la Confédération germanique ou qui font figure de passeurs intranationaux par leur fonction de médiateurs entre les différents cantons et les diverses régions linguistiques. Nous renvoyons la lectrice et le lecteur à la figure 23 qui a pour vocation de synthétiser et de représenter spatialement l'ensemble des parcours individuels qui seront traités dans les lignes qui suivent.

Karl Völker est le premier passeur culturel allemand dont le parcours a pu être retracé[459]. L'homme voit le jour à Eisenach dans le duché de Saxe-Weimar-

[459] Sur Karl Völker et ses activités dans l'espace helvétique : Krüger Michael, « Karl Völker : "bündnderischer Turnvater" und europäischer Pädagoge im Zeitalter der Revolutionen », *SZG/RSH/RSS* 2, vol. 61, 2011, pp. 168-188 ; Portmann-Tinguely Albert, « Völker, Karl », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013, en ligne.

Eisenach en 1796. Dans le cadre de ses études de droit (Iéna), il intègre une société d'étudiants, commence à pratiquer la gymnastique sous la direction de disciples de Jahn et participe entre autres à la fête révolutionnaire et patriotique de Wartburg (1817). Amorçant des études de lettres à Tübingen en 1819, il y fait ériger la première place de gymnastique de la ville sur le modèle de celle de Jahn construite à Hasenheide (Prusse, 1811). La même année, Völker est cependant contraint de se réfugier dans l'espace helvétique pour fuir les exactions du pouvoir réactionnaire, le *Turnen* venant d'être interdit dans les États allemands. Il s'établit alors comme maître de gymnastique à Hofwil (BE) à l'Institut Fellenberg où il fait aussi aménager une place de gymnastique. Il se déplace ensuite aux Grisons et intègre l'École cantonale de Coire en 1821 où il introduit l'enseignement de la gymnastique[460].

La présence de maîtres de gymnastique allemands dans les Écoles cantonales helvétiques n'est pas propre aux Grisons[461], l'élite intellectuelle libérale immigrée de la Confédération germanique jouant d'ailleurs un rôle déterminant dans le développement de l'enseignement supérieur suisse. À ce titre, en 1854, le pédagogue Otto Heinrich Jäger (1828-1912) commence à dispenser des leçons gymniques à l'École cantonale de Zurich à la suite de l'appel d'Hermann Köchly (1815-1875), professeur à l'université, lui-même contraint de quitter la Confédération germanique durant les années 1840 en raison du contexte révolutionnaire.

Pour revenir à Völker, il quitte l'espace helvétique en 1824 en anticipation de son expulsion pour propagande révolutionnaire, alors que les autorités cantonales grisonnes plient sous la pression des États allemands. Il s'exile à Londres où il fait construire une place de gymnastique en plein air (la première de la ville). Après avoir fondé un internat pour garçons à Liverpool, il revient dans l'espace helvétique en 1839 où il continue ses activités de pédagogue à Heerbrugg (SG). Il devient une figure politique importante à l'échelle cantonale (président de la Société d'agriculture, député libéral au Grand Conseil entre 1845 et 1862 et président du Tribunal de district entre 1849 et 1861).

Adolf Spiess, quant à lui, s'impose vraisemblablement comme le passeur allemand le plus connu en Suisse au niveau de la gymnastique. L'homme naît en 1810 à Lauterbach dans le Grand-duché de Hesse. Il étudie à Offenbach-sur-le-Main dans l'institut de son père où il pratique la gymnastique et s'imprègne

[460] Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, p. 185.
[461] Urner Klaus, *Die Deutschen in der Schweiz: von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges…*, pp. 99-106.

des idées de Jahn. Après la répression du mouvement des *Turnvereine*, il devient précepteur à Assenheim (1832) avant d'émigrer dans l'espace helvétique où il obtient un poste de maître de dessin, d'histoire et de gymnastique à Berthoud (BE). Il dispense également des cours de cette dernière branche à l'École normale de Münchenbuchsee (BE, 1835-1843), avant de poursuivre ses activités au Gymnase, à l'Orphelinat (1844) et à l'École de jeunes filles (1845) de Bâle. Il retourne ensuite dans la Hesse, à Darmstadt, où il continue d'enseigner (1848-1855) et fait construire la première salle de gymnastique scolaire de la Confédération germanique (1852)[462].

Figure de proue de l'introduction de la pratique gymnique à l'école, aussi bien dans les États allemands qu'en Suisse, Adolf Spiess publie les premiers manuels dédiés à la question sur le territoire helvétique (quatre publications entre 1840 et 1846)[463]. Si ses divers ouvrages constituent des vecteurs culturels à part entière[464], le transfert le plus emblématique autour de Spiess s'opère en 1835 entre les murs de l'École normale de Münchenbuchsee. Johannes Niggeler y suit ses cours et le remplace même à son poste quand il part à Bâle en 1843. À la mort de Spiess en 1858, Niggeler publie un article nécrologique dans la toute jeune *Turnzeitung* qu'il fonde la même année – en étant d'ailleurs probablement inspiré par la *Deutsche Turnzeitung* publiée à Leipzig à partir de 1856. Dans son texte, Niggeler revendique une filiation professionnelle directe avec Spiess et pense avoir bénéficié du savoir de l'Allemand au moment même où celui-ci théorisait sa méthode. Le *Turnvater* helvétique, qui dit s'être efforcé d'enseigner dans le même esprit que son mentor, verbalise explicitement la notion de transfert à l'œuvre : « *Cette élection* [à l'École normale de Münchenbuchsee] *m'a ramené* […] *où le défunt m'avait formé comme professeur de gymnastique et où je pouvais maintenant enseigner dans son esprit.* »[465]

[462] Bussard Jean-Claude, « Spiess, Adolf », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, en ligne ; Horlacher Rebekka, « The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century : The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess »…, pp. 13-30, ici : pp. 20-22.

[463] Brühwiler Ingrid, « In-between "Swedish Gymnastics" and "Deutsche Turn-kunst:" Educating "National" Citizens through Physical Education in Switzerland in the Last Decades of the Nineteenth Century »…, pp. 71-84, ici : p. 74.

[464] Selon Michel Espagne, des objets tels que les livres ou les œuvres d'art peuvent être considérés comme des vecteurs (passeurs) culturels, au même titre que les humains : Espagne Michel, « La notion de transfert culturel »…, pp. 1-9, ici : p. 2.

[465] Niggeler Johannes, « Adolf Spiess », *Die schweizerische Turnzeitung* 9, 1858 [non daté au mois et au jour], pp. 171-172, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

Dans le numéro suivant de la *Turnzeitung*, le maître de gymnastique allemand Karl Wassmansdorf (1821-1906) rédige un second article nécrologique. Notons que Wassmansdorf passe également par la Suisse, puisqu'il travaille avec Spiess au Gymnase de Bâle jusqu'en 1847. La temporalité de ce séjour helvétique laisse également supposer un exil politique. Selon l'article en question, l'influence de Spiess en Suisse dépasse le strict domaine scolaire puisqu'elle impacte également les premiers développements de la gymnastique militaire dans le pays. Wassmansdorf explique ainsi que les exercices d'ordre promus par l'Allemand dans un ouvrage intitulé *Reine Elementar-Taktik*[466] ont eu une forte résonance au sein de la Société militaire suisse lors d'une réunion à Bâle en 1851. Outre les théories de Spiess, l'influence allemande, en particulier prussienne, sur la militarisation de la pratique gymnique en Suisse est très forte. Johannes Niggeler fait du reste un voyage à Berlin en 1861 en étant subventionné par la Confédération. Dans ce cadre, il se rend au *Centralinstitut für den gymnastischen Unterricht in der Armee* fondé en 1847[467]. Il y étudie les derniers développements de la gymnastique militaire, juste avant que la discipline ne soit introduite dans les troupes fédérales. Enfin, comme le montre le livret du jubilé de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG)[468], Niggeler, lors d'un discours prononcé à l'occasion de la fondation de l'association en 1858, identifie explicitement Adolf Spiess qui vient de décéder, comme le créateur de la gymnastique scolaire en Suisse[469].

Brillant généralement par son absence dans l'historiographie académique[470], Ferdinand Wilhelmi est cependant un passeur culturel probablement tout aussi important que Spiess pour la Suisse, notamment par son empreinte directe sur la SFG et sur le développement régional de la gymnastique helvétique, en particulier en Suisse romande. Il naît à Neustadt en 1826 dans le Palatinat rhénan (Royaume de Bavière) et émigre dans l'espace helvétique à la suite de la répression des révolutions libérales auxquelles il prend part activement. Il s'installe à Vevey en 1849 où il enseigne la gymnastique au collège communal. Il est à l'origine de la fondation et le premier moniteur de la section de

[466] Nous n'avons pas réussi à référencer cet ouvrage.

[467] Dès 1851, un cours y est organisé dans un bâtiment spécialement dédié à la formation des militaires et des maîtres portant le nom de « *Central-Turnanstalt* » : Euler Heinrich, « Rothstein, Hugo », *Deutsche Biographie*, vol 29, 1989, pp. 376-379, en ligne.

[468] Le livret cite le procès-verbal fondateur de l'association (été 1858) : Archives de la Société suisse des maîtres de gymnastique (pour toutes les mentions qui suivront : SSMG), procès-verbal du comité, séance du 31 juillet 1858, p. 3.

[469] Müller Johann Jakob, *Geschichte des Schweiz. Turnlehrevereins 1858-1908*, Zürich, Orell Füssli, 1910, p. 9, AVAHS.

[470] À l'exception de Véronique Czáka qui s'intéresse de manière récurrente au personnage et à son ouvrage de terminologie publié en 1860 : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, notamment pp. 79, 87, 89.

Vevey (ancienne, 1855) qui compte d'ailleurs trois autres ressortissants de la Confédération germanique parmi ses membres fondateurs[471].

Dès lors, Wilhelmi fait preuve d'un véritable prosélytisme en matière de gymnastique, se proposant de former des moniteurs en cas d'extension de la section de Vevey, tout en précisant qu'il « *consacrera quelques heures à des expositions sur l'utilité et la nécessité de la gymnastique considérée au point de vue physique, psychique et moral* »[472], peut-on lire sur l'acte de fondation. L'homme participe aussi à la création de la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG, 1858), tout en étant à l'initiative de la fondation de la première section valaisanne (Sion, 1861). Parfaitement bilingue, il publie le premier traité de terminologie gymnique de Suisse romande (1860), dont le sous-titre précise que le texte est dédié « *aux sections de la Suisse française* » en plus d'être adapté à la gymnastique scolaire[473], alors que la SFG commence à évoquer la question d'un manuel à partir de 1865 seulement[474]. Wilhelmi retourne à Neustadt en 1861 où il poursuit ses activités et organise notamment la première fête de gymnastique du Palatinat[475].

Bien qu'étranger, cet homme joue un rôle très important dans l'établissement des premiers grands jalons institutionnels de la SFG entre 1850 et 1860. Alors que Johannes Niggeler formule l'idée d'un cours de moniteurs pour les sections affiliées à la Société fédérale en 1855, Wilhelmi relance l'impulsion lors de l'assemblée générale de 1856 (fête de Winterthour). Le rapport d'activité de la SFG pour les années 1855-1856 note que l'Allemand précise « *que ce serait un pas vers la fondation d'une école centrale de gymnastique suisse* »[476], en référence au *Centralinstitut für den gymnastischen Unterricht in der Armee* justement visité ensuite par Niggeler en 1861. Wilhelmi donne également la première impulsion pour introduire la gymnastique militaire à la SFG, discipline à la portée pourtant très patriotique. Comme le rapporte un article publié dans

[471] Rutschmann Jules, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique section Vevey-ancienne (1855-1930)*, Vevey, Klausfelder, 1930, pp. 14-19, AVAHS. Les statuts fondateurs de la section sont d'ailleurs rédigés en français et en allemand : 1855, Archives de la section de gymnastique de Vevey-Ancienne (pour toutes les mentions qui suivront : VA).

[472] Rutschmann Jules, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique section Vevey-ancienne (1855-1930)*…, p. 1.

[473] Au sujet de la terminologie de Wilhelmi et, plus globalement, de l'histoire matérielle du manuel de gymnastique dans la Suisse de la seconde moitié du XIX^e siècle : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu XIX^e siècle-début XX^e siècle)*, Université de Genève, thèse de doctorat, 2017, pp. 437-457.

[474] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*…, pp. 95-96.

[475] Biographie tirée de : Rutschmann Jules, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique section Vevey-ancienne (1855-1930)*…, p. 14 ; Donzé Jean-Marie, Martin Jean-François, *Union romande de gymnastique. 100 ans d'histoire*…, p. 7.

[476] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, p. 79, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

Le Gymnaste, Wilhelmi fait la proposition «*d'une gymnastique militaire spéciale pour* [les] *sections* [de la SFG]»[477] durant la même assemblée générale de 1856. Cette intervention ne reste pas sans suite, puisqu'une commission interne est formée pour étudier la question et charge finalement Wilhelmi de produire une méthode de gymnastique militaire[478]. Ne faisant pas l'unanimité, le travail de l'Allemand est soumis à une expertise supplémentaire et, en 1859, la SFG préconise que l'auteur retouche sa méthode[479]. Une fois terminée, celle-ci devrait être ajoutée à un manuel national de gymnastique dont le projet est chapeauté par la SFG[480]. Si la méthode militaire de Wilhelmi ne voit finalement jamais le jour en Suisse, elle est publiée dès le retour de l'individu dans le Palatinat (printemps 1861)[481]. La préface de l'ouvrage, qui cite Adolf Spiess comme influence majeure, est d'ailleurs rédigée et signée à Vevey[482]. Juste avant de quitter la Suisse, le maître de gymnastique rédige toutefois un rapport destiné aux autorités locales intitulé : «*Projet d'organisation pour les exercices militaires et gymnastiques au Collège de Vevey.*»[483]

Le profil singulier de Ferdinand Wilhelmi met en lumière toute la complexité du transfert culturel gymnique entre la Confédération germanique et l'espace helvétique durant le XIXe siècle. Le processus n'est pas à sens unique et témoigne d'une dynamique dans laquelle les frontières tendent parfois à s'effacer et les appartenances nationales à se confondre. À ce titre, lorsque Wilhelmi retourne dans le Palatinat en 1861, il fait publier une lettre d'adieu dans *Le Gymnaste* dans laquelle la Suisse est qualifiée de «*seconde patrie*». La rhétorique traditionnelle des gymnastes suisses est également très présente :

«*À mes amis-gymnastes suisses !*

Par ces quelques lignes, je prends congé de mes collègues et amis de la Suisse. Je n'ai pas besoin de vous dire seulement à présent combien j'aime la Suisse,

---

477 Dufresne Fritz, «La Gymnastique militaire dans nos sections», *Le Gymnaste* 9, avril 1861 [non daté au jour], p. 65, AVAHS.

478 SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, pp. 90-91, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1 ; SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 4, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

479 SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 4, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

480 SFG, rapport d'activité, années 1858-1859, p. 52, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1. Dans les faits, les démarches effectives pour ce manuel général ne commenceront qu'en 1865 pour une parution en 1868 et seulement en français : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 95-96.

481 Wilhelmi Ferdinand, *Turnen und Militärgymnastik zu Uebungstafeln bearbeitet für Schulen, Vereine und die Armee (1861)*, Neustadt, Daniel Kranzbüler, 1861.

482 Wilhelmi Ferdinand, *Turnen und Militärgymnastik zu Uebungstafeln bearbeitet für Schulen, Vereine und die Armee (1861)…*, p. 2.

483 Cité par Fritz Dufresne dans : «Les exercices militaires-gymnastiques au Collège de Vevey», *Le Gymnaste* 10, mai 1861 [non daté au jour], p. 75, AVAHS.

son peuple, ses institutions et sa brave jeunesse ; pour moi, votre pays était ma seconde patrie, et j'ai voué de tout mon cœur, depuis mon séjour en cette ville [Vevey]*, mes faibles forces et mes expériences au développement et au renforcement de la jeunesse, quoique j'aie été souvent contrarié et méconnu dans mes intentions sincères.* […] *Portez incessamment toute votre attention aux exercices corporels : ils ennoblissent et renforcent le corps, soutiennent et facilitent les fonctions de l'esprit, améliorent les mœurs et sont la vraie cause de la grandeur, de l'honneur et de l'indépendance d'un peuple. Adieu, chers frères-gymnastes suisses ! Rappelez-vous quelques fois, comme je me rappellerai de vous, de votre ami dévoué de cœur et d'âme.* »[484]

Tout comme à Vevey en 1855, la section de Morges doit aussi sa fondation à un maître de gymnastique issu du sud de la Confédération germanique. Dans le contexte répressif des États allemands, Jean-Louis Lochmann, natif de Hanau dans le Grand-duché de Hesse, immigre à Morges avec sa famille à une date que nous ne sommes pas parvenu à définir. Après avoir fondé la section de gymnastique locale (1857), il participe au développement de la SCVG et devient notamment vice-président de l'association entre 1860 et 1862. À l'image de Völker, Lochmann termine sa vie en Suisse. Il y fait une carrière notable dans l'enseignement de la gymnastique en passant par l'École cantonale de Lausanne, le Collège de Morges (1866-1869), l'École supérieure des filles de Lausanne (1871-1885, maître spécial) et de Morges (1882-1885). Il siège également au Grand Conseil vaudois entre 1885 et 1888 et à la Municipalité de Morges à partir de 1885[485]. Tout comme ses autres collègues allemands, Lochmann est une figure emblématique du milieu gymnique suisse de la seconde moitié du XIX^e^ siècle ; il intègre d'ailleurs le CC de la SFG (1872-1873) et fait partie d'une commission réunie en 1865 par la Société fédérale pour superviser la publication d'un premier manuel national de gymnastique en Suisse[486]. Cependant, son autorité est surtout manifeste en Suisse romande où il concurrence Niggeler et son statut de *Turnvater* avec le titre de « *Papa Lochmann* »[487]. Son parfait bilinguisme en fait également

[484] Wilhelmi Ferdinand, « À mes amis-gymnastes suisses ! », *Le Gymnastes* 10, mai 1861 [non daté au jour], pp. 79-80, AVAHS.

[485] Au sujet de Lochmann : Rossel Benoît, Baechler Thomas, *GymMorges 1857-2007. Un siècle et demi d'ouverture au sein de la plus ancienne société sportive de Morges*, Morges, GymMorges, 2007, pp. 45-49.

[486] Rudolf Karl August, « Programm und Gutachten über Erstellung eines Leitfadens für Schweizer Turnvereine », mars 1866, non paginés, dans : SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 10 avril 1866, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[487] Fritz Dufresne fait notamment le voyage à la fête fédérale de gymnastique de Bellinzone avec Lochmann ; il le désigne comme « *notre cher papa Lochmann* » : Dufresne Fritz, « Fête fédérale de gymnastique, à Bellinzone. (21 au 24 août) »…, p. 81.

un passeur inter-régions linguistiques important. En 1862 et 1866, il traduit successivement en français la méthode *Anleitung zum Turnunterricht für die eidg. Truppen* et le *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles*, tous deux de la main de Johannes Niggeler. En 1877, Lochmann traduit aussi un manuel de lutte de référence en Suisse, rédigé outre-Sarine par un certain Docteur Schaerer en 1868[488].

Lochmann publie l'ensemble de ses traductions en collaboration directe avec Fritz Dufresne. Originaire de Berne, ce dernier fait un bref passage par Genève avant de se déplacer à Vevey en 1861 où il remplace Wilhelmi en tant que maître de gymnastique au collège de la ville. À ce titre, il faut noter que le canton de Vaud accueille une grande diaspora bernoise au XIXe siècle, notamment en raison d'un besoin d'apprendre le français induit par le bilinguisme en vigueur dans la capitale fédérale. Ainsi, pour citer Beatrix Mexmer, « *il est certain que les Bernois qui* [ont] *effectué un séjour en Pays romand – et ils ont dû être des milliers à chaque génération – ont formé comme une sorte de "pont linguistique" entre eux et les territoires de langue française* »[489].

En cela, Dufresne – aux côtés notamment de Johannes Niggeler et de Johannes Hängärtner (1830-1886) qui passent par La Chaux-de-Fonds au cours des années 1850 – est un acteur parfaitement représentatif de l'importance de cette immigration alémanique intérieure dans les territoires romands pour le développement de la gymnastique associative helvétique[490]. Son action s'illustre en particulier à travers la création du journal *Le Gymnaste* en 1859. Si la *Turnzeitung* de Johannes Niggeler s'impose rapidement comme un relais privilégié de la SFG, ses contenus presque exclusivement germanophones peinent à franchir la Sarine. Le titre de Dufresne permet ainsi de relayer des informations institutionnelles traduites en français par ses soins dès la fin des années 1850. Dès le numéro 2, en octobre 1859[491], *Le Gymnaste* publie

[488] *Le Gymnaste* 2, février 1877 [non daté au mois], p. 16, BN. Le manuel est notamment cité par : Baumann Flavio, « La lutte suisse : jeu national et enjeu identitaire. Les Romands à la Fête fédérale de lutte, Stans 1989 »…, pp. 185-219, ici : pp. 193-194. Notons que lors du projet de manuel national de gymnastique de 1866, la commission de la SFG le qualifie d'ouvrage remarquable et le donne en exemple : Rudolf Karl August, « Programm und Gutachten über Erstellung eines Leitfadens für Schweizer Turnvereine »…

[489] Mesmer Beatrix, « Les migrations des Bernois dans le canton de Vaud au cours de la première moitié du XIXe siècle », in : Dubois Pierre (éd.), *Union et divison des Suisses. Les relations entre alémaniques, romands et tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, l'Aire, 1983, pp. 25-42, ici : pp. 34-35.

[490] Nous reprenons l'expression « *immigration intérieure* », pour qualifier les migrations alémaniques en Suisse romande, à : Dubois Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde*, Favre, Lausanne, 1999, pp. 117-126.

[491] *Le Gymnaste* 2, octobre 1859 [non daté au jour], p. 13, AVAHS.

des annonces officielles destinées à l'ensemble des gymnastes de Suisse. En outre, les « *nouvelles des sections* [de la SFG] », qui paraissent régulièrement, ne concernent pas uniquement des sections romandes et ouvrent ainsi un horizon national de lecture aux gymnastes francophones[492].

L'activité helvétique d'Alfred Maul se cristallise surtout, pour sa part, en Suisse alémanique. Natif de Michelstadt dans le Grand-duché de Hesse, Maul entame une formation de maître de mathématiques, de sciences naturelles et de gymnastique à Darmstadt. Il y est formé par Adolf Spiess entre 1850 et 1851 de retour de Bâle qui, comme pour Johannes Niggeler, devient son mentor. Après l'obtention de son diplôme, Maul décroche un poste de maître de mathématiques et de gymnastique dans la Cité rhénane. Contrairement à ses homologues allemands, sa venue en Suisse est probablement due à des raisons professionnelles et non politiques. Maul fait preuve d'une forte activité dans le milieu pédagogique local et fonde avec Friedrich Iselin et Wilhelm Jenny la Société bâloise des maîtres de gymnastique en 1859. En 1860, il planifie et dirige le premier cours pour moniteurs de sections organisé par la SFG, puis, après un essai à la fête fédérale de Bâle (1860), il introduit à la fête de Soleure (1861) les exercices de sections (l'ensemble des gymnastes d'une section concourent aux engins en même temps) et surtout l'exercice préliminaire de masse[493], qui devient ensuite un pilier de la symbolique patriotique des fêtes fédérales de gymnastique helvétiques. Dans un article publié en 1858 dans la toute jeune *Turnzeitung*, l'Allemand propose déjà que les organisateurs des fêtes prescrivent à l'avance un certain nombre d'exercices communs aux sections (libres et aux engins) pour être effectués par l'ensemble des gymnastes en ouverture de la fête. En 1869, Maul quitte la Suisse et devient le premier directeur de l'Institut de formation des maîtres de gymnastique à Karlsruhe. Publiée dans la *Turnzeitung* en 1908, sa nécrologie témoigne de son intégration dans le milieu gymnique bâlois[494]. La décision de quitter la Suisse n'aurait pas été facile à prendre pour cet individu qui développe des relations étroites avec des pédagogues indigènes tels qu'Iselin, Jenny et le médecin Daniel Ecklin (1814-1881). Dans un article publié dans la *Turnzeitung* à l'occasion du départ de Maul, Johannes Niggeler, souligne toute son influence sur le développement de la gymnastique en Suisse,

[492] Pour une étude des relations entre les journaux *Le Gymnaste* et la *Turnzeitung* : Quin Grégory, Mayencourt Gil, « L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : *Le Gymnaste* (1859-1887) »…

[493] Ritter Heinrich, « Alfred Maul », *Die schweizerische Turnzeitung* 5, 31 janvier 1908, p. 37, BN.

[494] Ritter Heinrich, « Alfred Maul »…, pp. 38-39.

avant de presque le naturaliser : « *Nous, et avec nous toute la communauté gymnique suisse, regrettons le départ de M. Maul. Maul, qui a consacré sa formation de gymnaste et ses excellentes qualités d'enseignant non seulement au développement de la gymnastique dans la ville de Bâle, mais aussi à toute la Suisse, qui lui est devenue chère comme son second pays d'origine.* »[495]

À Karlsruhe, Maul dirige près de soixante cours en trente-huit ans[496]. Des dirigeants de la SFG prennent d'ailleurs part à certaines de ses formations – Niklaus Michel (1850-1930), membre du CC entre 1882 et 1887, Hans Bandi (1871-1935), membre et secrétaire du CC entre 1910 et 1915 et Karl Fricker (1870-1933), membre du CC entre 1913 et 1915. Maul effectue également des courts séjours en Suisse après 1869. Il inspecte les écoles du canton de Bâle-Ville en 1886 à la demande du Département cantonal de l'éducation et dirige un cours pour maîtres de gymnastique, toujours à Bâle, l'année suivante[497]. À cette occasion, il fournit aux autorités locales un nouveau programme pour l'enseignement de la gymnastique. De plus, Maul participe à la fête fédérale de Schaffhouse en 1897 et est invité à l'assemblée générale de la Société suisse de maîtres de gymnastique (SSMG) en 1902[498]. Il faut aussi souligner que la nécrologie d'Alfred Maul s'étale sur quatre numéros de la *Turnzeitung* (1908)[499], aucun dirigeant de la SFG ne bénéficiant d'un tel traitement à part Johannes Niggeler.

La fabrication d'une gymnastique typiquement helvétique passe donc par une certaine réappropriation de l'œuvre des maîtres immigrés (en particulier pour Spiess et Maul) en même temps que par un certain déni du caractère éminemment allemand de la gymnastique pratiquée dans l'espace helvétique, puis dans la Suisse moderne. Dans ce contexte, nous allons voir maintenant que les jeux nationaux et le récit national sont largement mobilisés par la SFG pour atténuer l'ampleur du transfert culturel de la gymnastique depuis la Confédération germanique et permettent de « resémantiser » la pratique selon des représentations typiquement nationales et de l'inscrire symboliquement dans une généalogie helvétique.

[495] « Basel », *Die schweizerische Turnzeitung* 9, 10 mai 1869, p. 72, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[496] Ritter Heinrich, « Alfred Maul »…
[497] Ritter Heinrich, « Alfred Maul »…
[498] Ritter Heinrich, « Alfred Maul »…, p. 50.
[499] Les numéros 4, 5, 6 et 8 de l'année 1908.

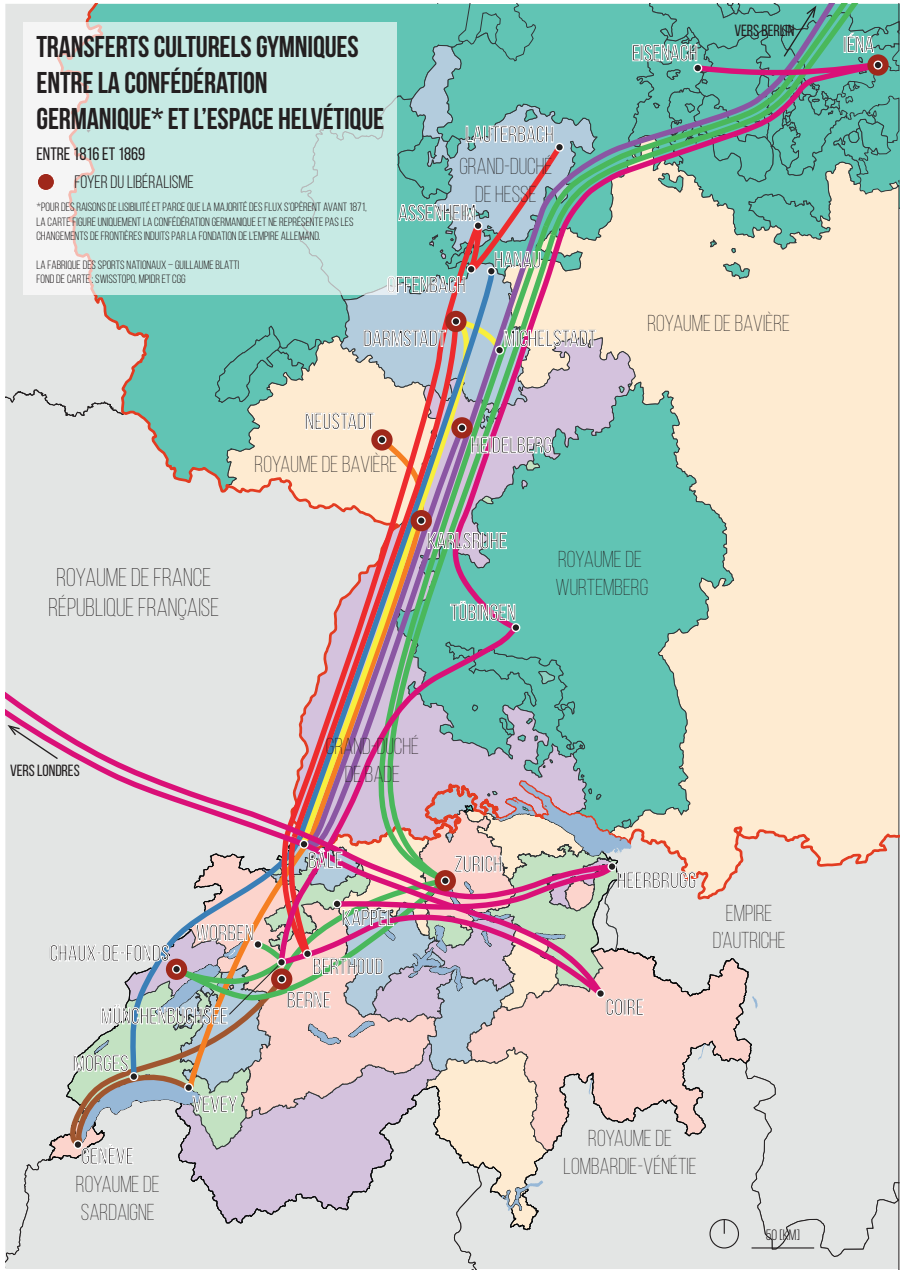

Figure 23 : Infographie des flux transnationaux et transferts culturels gymniques entre la Confédération germanique et l'espace helvétique entre 1816 et 1869[500], © Guillaume Blatti.

[500] Source : Zanoli Marco, Walter François, *Atlas historique de la Suisse. L'histoire suisse en cartes*, Neuchâtel, Alphil, 2020, p. 149.

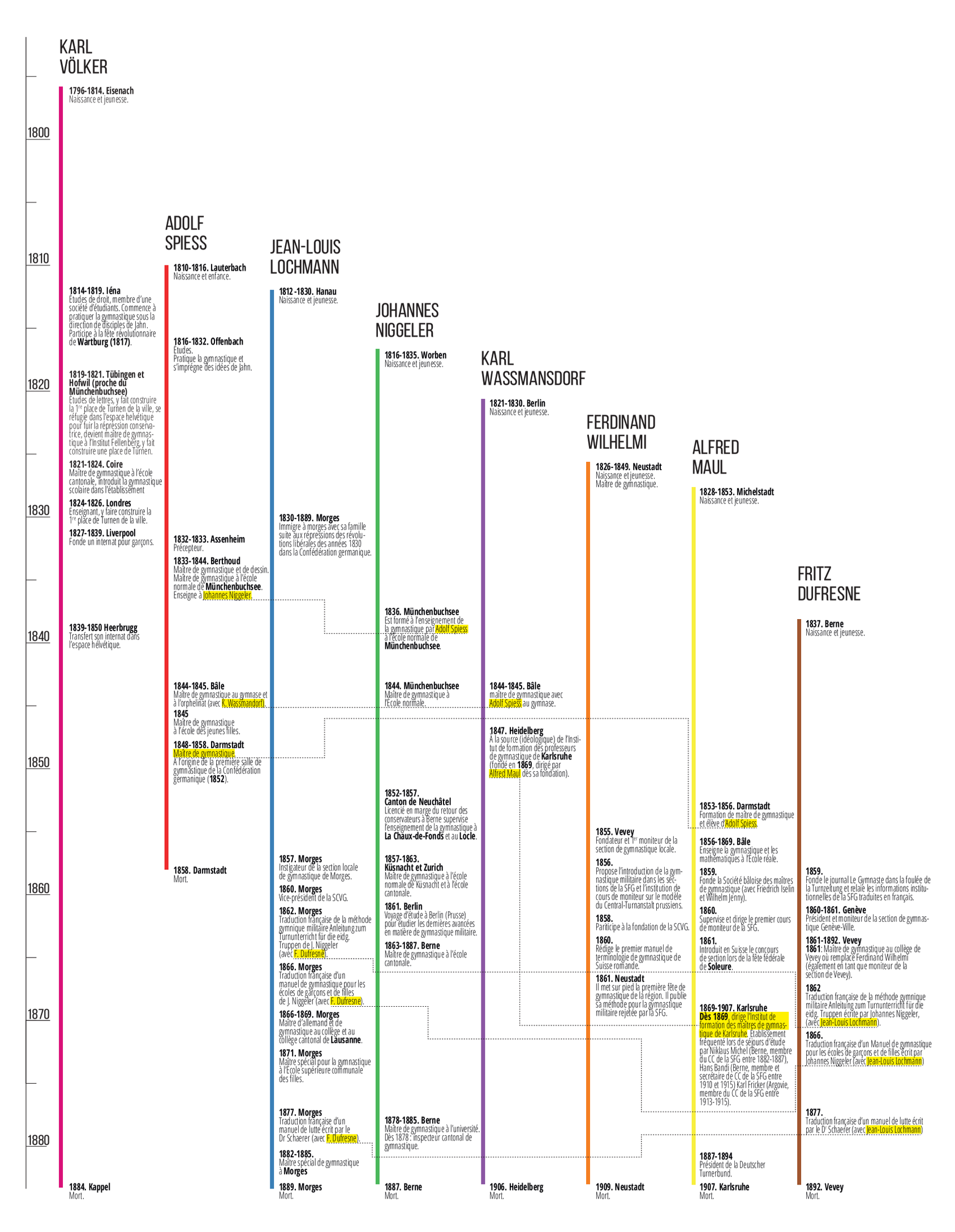
KARL VÖLKER
1796-1814. Eisenach
Naissance et jeunesse.
1800
1810
1814-1819. Iéna
Etudes de droit, membre d'une société d'étudiants. Commence à pratiquer la gymnastique sous la direction de disciples de Jahn. Participe à la fête révolutionnaire de Wartburg (1817).
1819-1821. Tübingen et Hofwil (proche du Münchenbuchsee)
Etudes de lettres, y fait construire la 1re place de Turnen de la ville, se réfugie dans l'espace helvétique pour fuir la répression conservatrice, devient maître de gymnastique à l'Institut Fellenberg, y fait construire une place de Turnen.
1820
1821-1824. Coire
Maître de gymnastique à l'école cantonale, introduit la gymnastique scolaire dans l'établissement
1824-1826. Londres
Enseignant, y faire construire la 1re place de Turnen de la ville.
1827-1839. Liverpool
Fonde un internat pour garçons.
1830
1839-1850 Heerbrugg
Transfert son internat dans l'espace helvétique.
1840
1850
1860
1870
1880
1884. Kappel
Mort.
ADOLF SPIESS
1810-1816. Lauterbach
Naissance et enfance.
1816-1832. Offenbach
Etudes.
Pratique la gymnastique et s'imprégne des idées de Jahn.
1832-1833. Assenheim
Précepteur.
1833-1844. Berthoud
Maître de gymnastique et de dessin.
Maître de gymnastique à l'école normale de Münchenbuchsee.
Enseigne à Johannes Niggeler.
1844-1845. Bâle
Maître de gymnastique au gymnase et à l'orphelinat (avec K. Wassmandorf).
1845
Maître de gymnastique à l'école des jeunes filles.
1848-1858. Darmstadt
Maître de gymnastique.
A l'origine de la première salle de gymnastique de la Confédération germanique (1852).
1858. Darmstadt
Mort.
JEAN-LOUIS LOCHMANN
1812 -1830. Hanau
Naissance et jeunesse.
1830-1889. Morges
Immigre à morges avec sa famille suite aux répressions des révolutions libérales des années 1830 dans la Confédération germanique.
1857. Morges
Instigateur de la section locale de gymnastique de Morges.
1860. Morges
Vice-président de la SCVG.
1862. Morges
Traduction française de la méthode gymnique militaire Anleitung zum Turnunterricht für die eidg. Truppen de J. Niggeler (avec F. Dufresne).
1866. Morges
Traduction française d'un manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles de J. Niggeler (avec F. Dufresne).
1866-1869. Morges
Maître d'allemand et de gymnastique au collège et au collège cantonal de Lausanne.
1871. Morges
Maître spécial pour la gymnastique à l'école supérieure communale des filles.
1877. Morges
Traduction française d'un manuel de lutte écrit par le Dr Schaerer (avec F. Dufresne).
1882-1885.
Maître spécial de gymnastique à Morges
1889. Morges
Mort.
JOHANNES NIGGELER
1816-1835. Worben
Naissance et jeunesse.
1836. Münchenbuchsee
Est formé à l'enseignement de la gymnastique par Adolf Spiess à l'école normale de Münchenbuchsee.
1844. Münchenbuchsee
Maître de gymnastique à l'école normale.
1852-1857.
Canton de Neuchâtel
Licencié en marge du retour des conservateurs à Berne supervise l'enseignement de la gymnastique à La Chaux-de-Fonds et au Locle.
1857-1863.
Küsnacht et Zurich
Maître de gymnastique à l'école normale de Küsnacht et à l'école cantonale.
1861. Berlin
Voyage d'étude à Berlin (Prusse) pour étudier les dernières avancées en matière de gymnastique militaire.
1863-1887. Berne
Maître de gymnastique à l'école cantonale.
1878-1885. Berne
Maître de gymnastique à l'université. Dès 1878 : inspecteur cantonal de gymnastique.
1887. Berne
Mort.
KARL WASSMANSDORF
1821-1830. Berlin
Naissance et jeunesse.
1844-1845. Bâle
maître de gymnastique avec Adolf Spiess au gymnase.
1847. Heidelberg
A la source (idéologique) de l'Institut de formation des professeurs de gymnastique de Karlsruhe (fondé en 1869, dirigé par Alfred Maul dès sa fondation).
1906. Heidelberg
Mort.
FERDINAND WILHELMI
1826-1849. Neustadt
Naissance et jeunesse.
Maître de gymnastique.
1855. Vevey
Fondateur et 1er moniteur de la section de gymnastique locale.
1856.
Propose l'introduction de la gymnastique militaire dans les sections de la SFG et l'institution de cours de moniteur sur le modèle du Central-Turnanstalt prussiens.
1858.
Parititcipe à la fondation de la SCVG.
1860.
Rédige le premier manuel de terminologie de gymnastique de Suisse romande.
1861. Neustadt
Il met sur pied la première fête de gymnastique de la région. Il publie sa méthode pour la gymnastique militaire rejetée par la SFG.
1909. Neustadt
Mort.
ALFRED MAUL
1828-1853. Michelstadt
Naissance et jeunesse.
1853-1856. Darmstadt
Formation de maître de gymnastique et élève d'Adolf Spiess.
1856-1869. Bâle
Enseigne la gymnastique et les mathématiques à l'école réale.
1859.
Fonde la Société bâloise des maîtres de gymnastique (avec Friedrich Iselin et Wilhelm Jenny).
1860.
Supervise et dirige le premier cours de moniteur de la SFG.
1861.
Introduit en Suisse le concours de section lors de la fête fédérale de Soleure.
1869-1907. Karlsruhe
Dès 1869, dirige l'Institut de formation des maîtres de gymnastique de Karlsruhe. Établissement fréquenté lors de séjours d'étude par Niklaus Michel (Berne, membre du CC de la SFG entre 1882-1887), Hans Bandi (Berne, membre et secrétaire de CC de la SFG entre 1910 et 1915) Karl Fricker (Argovie, membre du CC de la SFG entre 1913-1915).
1887-1894
Président de la Deutscher Turnerbund.
1907. Karlsruhe
Mort.
FRITZ DUFRESNE
1837. Berne
Naissance et jeunesse.
1859.
Fonde le journal Le Gymnaste dans la foulée de la Turnzeitung et relaie les informations institutionnelles de la SFG traduites en français.
1860-1861. Genève
Président et moniteur de la section de gymnastique Genève-Ville.
1861-1892. Vevey
1861: Maître de gymnastique au collège de Vevey où remplace Ferdinand Wilhelmi (également en tant que moniteur de la section de Vevey).
1862
Traduction française de la méthode gymnique militaire Anleitung zum Turnunterricht für die eidg. Truppen écrite par Johannes Niggeler, (avec Jean-Louis Lochmann).
1866.
Traduction française d'un Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles écrit par Johannes Niggeler (avec Jean-Louis Lochmann)
1877.
Traduction française d'un manuel de lutte écrit par le Dr Schaefer (avec Jean-Louis Lochmann)
1892. Vevey
Mort.

2.3.2. S'affranchir du modèle allemand : la lutte à la culotte et le lancer de pierre pour ancrer la gymnastique dans le récit national helvétique

Les différentes disciplines pratiquées lors des fêtes fédérales de gymnastique dans la Suisse du XIXe siècle appartiennent, pour leur écrasante majorité, au système de la gymnastique allemande[501], dont les grandes lignes sont conceptualisées dès les années 1810 par Friedrich Ludwig Jahn. La gymnastique artistique (*Kunsturnen*) comprend les exercices aux engins et les exercices libres (sans engin). Catégorie reine avant 1855, elle seule donne lieu jusque-là à l'attribution de couronnes de laurier à titre de récompense[502]. Durant les fêtes, certains gymnastes pratiquent aussi des exercices dits « spéciaux » qui comprennent de l'escrime (sabre, fleuret, baïonnette), du « grimper »[503], du saut[504] et qui peuvent également intégrer de la course et du lancer. La natation est parfois au programme quand les festivités se déroulent près d'un plan d'eau, notamment dans le Rhin à Schaffhouse en 1863 et dans le lac de Bienne en 1869[505].

Les jeux traditionnels helvétiques tels que la lutte à la culotte (*schwingen*) – progressivement qualifiée de « *lutte suisse* » –, le lever et le lancer de pierre sont pratiqués dans les fêtes fédérales avant les années 1850. Leur symbolique rurale et alpine y est déjà mise au premier plan, comme le montre le recto du programme de l'édition de Berne de 1846 (voir figure 24) où le motif pastoral, ainsi que la pratique de la lutte et du lancer de pierre sont hégémoniques.

Cependant, ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du XIXe siècle que la lutte à la culotte et le lancer de pierre sont progressivement désignés et institutionnalisés par la SFG en tant qu'exercices dits « nationaux » (*nationale Übungen/Uebungen*)[506]. À ce titre, une proposition est émise durant l'assemblée

[501] Comme c'est également le cas avec les contenus de la gymnastique scolaire en Suisse au XIXe siècle : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 94-95.

[502] Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique…*, pp. 34-35.

[503] Au portique.

[504] Notamment à la perche et à la planche d'assaut.

[505] « Verzeichniss der Preisgewinner an Eidg. Turnfest in Schaffhausen », dans : SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 21 décembre 1863, p. 93, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026 ; SFG, circulaire n° 5 du *Vorot* aux sections membres, 4 juillet 1869, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 9 juillet 1869, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[506] À noter que cette intégration de pratiques d'exercice corporel traditionnelles et médiévales dans l'écriture des romans nationaux du XIXe se retrouve dans plusieurs autres pays : Cronin Mike, « Fighting for Ireland, playing for England ? The nationalist history of the gaelic athletic association and the english influence on Irish sport », *The International Journal of the History of Sport* 3, vol. 15, 1998, pp. 36-56 ; Fabian Tom, *Endangered Species of the Physical Cultural Landscape : Globalization, Nationalism, and Safeguarding Traditional Folk Games*, University of Western Ontario, PhD thesis, 2021.

Figure 24 : Recto du programme de la fête fédérale de gymnastique de Berne, 1846, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[507].

générale de la fête de Coire en 1853 pour établir un règlement concernant ces pratiques jugées encore trop peu connues et rationalisées. Elles sont jusque-là rattachées à la catégorie des exercices spéciaux[508]. Suivant cette première impulsion, une commission réunissant notamment Johannes Niggeler et Heinrich Emil Sträuli est formée l'année suivante (fête de Fribourg) pour réorganiser le déroulement des compétitions dans le but de valoriser la nouvelle catégorie des exercices nationaux (aussi appelée «*jeux nationaux*»)[509]. Les dernières directives entrent en vigueur à la fête de Lausanne en 1855[510]. En marge des exercices spéciaux qui persistent en l'état, le programme principal des fêtes est alors scindé en trois divisions. La première est mixte car ouverte aux gymnastes pratiquant aussi bien la gymnastique artistique que les jeux

[507] Source : BN, feuillet « Eid. Turnfest, Bern, 1846, Programme », cote V Schweiz 3159, BN.
[508] SFG, rapport d'activité, années 1852-1853, p. 41, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[509] SFG, rapport d'activité, années 1853-1854, p. 61, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[510] Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique…*, pp. 34-35.

nationaux, tandis que la seconde et la troisième sont spécifiques : elles sont respectivement et uniquement dédiées à la gymnastique artistique et aux jeux nationaux. Des couronnes sont distribuées aux meilleurs gymnastes dans l'ensemble des divisions (en laurier pour la gymnastique artistique, en rameaux de chêne pour les jeux nationaux)[511]. Toutefois, seule la division mixte permet de gagner la fête et d'obtenir la première couronne ainsi que le diplôme[512].

Publié en 1859 dans la *Turnzeitung,* un article évocateur de Johannes Niggeler revient sur cette nouvelle organisation. Plus ouverte et valorisant les jeux traditionnels helvétiques, alors envisagés comme des pratiques hautement patriotiques, elle doit renforcer le caractère national de la SFG et de la gymnastique en Suisse : « *La fondation de la troisième division* [des jeux nationaux uniquement] *reposait sur l'idée de donner à la Société suisse de gymnastique une importance nationale en y faisant entrer nos lutteurs et nos lanceurs de pierre patriotiques.* »[513]

Les mots de Niggeler sont caractéristiques d'une période charnière (1850-1870) durant laquelle les gymnastes helvétiques s'efforcent d'inventer une tradition nationale de la gymnastique en Suisse, alors que l'État fédéral vient d'être fondé. La première étape du processus consiste à valoriser les exercices dits nationaux au sein de la SFG et des fêtes, une démarche qui semble produire quelques résultats concrets puisque le rapport d'activité de l'association pour les années 1855-1856 souligne que certaines sections se sont mises à les pratiquer avec plus d'assiduité (celle de Saint-Gall les rend même obligatoires). En revanche, les gymnastes citadins de Bâle y font la remarque suivante : « *Nous sentons bien que nous demeurons loin des montagnes et que nous ne sommes nullement nés lutteurs.* »[514] Le rapport pour 1857-1858 relève, quant à lui, que « *beaucoup de sections comptent les exercices nationaux au nombre des exercices obligatoires depuis que la nouvelle organisation des fêtes les a placés à un rang plus élevé* »[515].

La lutte à la culotte et le lancer de pierre renvoient directement à la figure des Alpes, omniprésente dans l'imaginaire national suisse et trouvant sa source dans le courant de pensée de l'Helvétisme, alors qu'une nouvelle sensibilité pour la montagne se développe en Europe à la fin du XVIII^e^ siècle à travers une représentation hautement idéalisée de la nature. C'est ainsi que les habitants de

[511] Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique. 1885-2008…*, p. 55.
[512] Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique…*, p. 35.
[513] Niggeler Johannes, « Ueber die neue Organisation der schweizerischen Turnfesten », *Die schweizerische Turnzeitung* 6, mars 1859 [non daté au jour], pp. 57-58, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[514] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, p. 25, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[515] SFG, rapport d'activits, années 1857-1858, p. 25, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

l'Ancienne Confédération sont progressivement identifiés comme un peuple de bergers dont la vie est envisagée comme primitive et libre[516]. À la suite de la publication de plusieurs récits d'excursions dans les Alpes – à l'exemple de la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau (1761)[517] – des voyageurs viennent de toute l'Europe visiter l'espace helvétique afin d'y trouver des autochtones supposément « naturels » qui vivraient en harmonie avec la nature, selon une représentation qui fait autant écho à une « *mythification de la paysannerie* »[518], pour faire référence à Teodor Shanin, qu'au mythe du bon sauvage, dans la droite ligne de l'imaginaire colonial européen[519]. Si le motif du « *peuple de bergers* » est principalement construit par des étrangers, il est rapidement récupéré par une élite indigène qui milite pour le développement d'un patriotisme helvétique et de réseaux intellectuels et culturels supracantonaux[520]. Ainsi, l'investissement de la lutte à la culotte et du lancer de pierre – pratiqués lors des fêtes des bergers d'Unspunnen (1805, 1808) – permet d'inscrire la gymnastique dans le mythe de la spécificité du peuple suisse pensé comme un véritable *Alpenvolk*. Cette démarche traduit également une tentative de la SFG de pallier la très faible représentation effective des campagnes dans ses rangs.

Le recto du programme de la fête fédérale de Fribourg tenue en 1854 montre bien l'hybridation alors à l'œuvre au sein de la SFG entre le *Turnen* de Jahn et les jeux traditionnels helvétiques (voir figure 25). Comme dans le cas du programme de Berne en 1846, la scène représentée met l'accent sur la lutte à la culotte et le lancer de pierre (à droite et à gauche), avec une imagerie alpine stéréotypée (pics montagneux, pâturages et étables, voire les arrière-plans des vignettes qui mettent en scène les jeux nationaux), mais le volet central montre aussi des individus pratiquant la gymnastique allemande (aux engins : barre fixe, barres parallèles et cheval) derrière le jeune homme porteur de la bannière nationale. En revanche, le recto du programme de la fête de Lausanne de 1855 – la première à officialiser la division des jeux nationaux, mais qui compte factuellement très peu de participants dans cette discipline – se concentre à nouveau uniquement sur les pratiques alpestres (voir figure 26).

---

[516] Braun Rudolf, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du xviii^e siècle*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1988, p. 65.

[517] Voir la lettre XXIII qui décrit une excursion dans les Alpes valaisannes.

[518] Shanin Teodor, *Defining Peasants*, Oxford, Basil Blackwell, 1990, pp. 50-52.

[519] Schär Bernhard C., « On the Tropical Origins of the Alps », in : Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald (éd.), *Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series*, London, Palgrave Macmillan, 2015, pp. 29-42.

[520] Walter François, *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (xvi^e-xx^e siècle)…*, p. 247.

Figure 25 : Verso du programme de la fête fédérale de gymnastique de Fribourg, 1854, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[521].

Outre le recours à l'essence mythique des jeux nationaux, l'inscription de la gymnastique dans une tradition helvétique de longue durée passe par l'investissement direct des gymnastes dans l'écriture en marche du récit national après 1848. Comme l'indique une annonce (mars 1859), reproduite dans le *Conteur vaudois* en 1897, la Société suisse d'utilité publique lance un appel à souscription début 1859 afin d'acheter la prairie du Grütli – l'endroit mythique où les Anciens Confédérés auraient conclu un pacte de protection mutuelle au début du XIV[e] siècle – en raison de « *l'émotion douloureuse causée par la nouvelle qu'un hôtel allait être élevé sur* [ses] *gazons paisibles et retirés* […]. »[522] Pour contrer ce projet, la Société suisse d'utilité publique acquiert la parcelle avant de la léguer à la Confédération. C'est dans ce contexte que la section de gymnastique d'Aarau interpelle le *Vorort* de la SFG

[521] Source : BN, feuillet « Eid. Turnfest, Freiburg, 1854, Programme », cote V Schweiz 3159, BN.
[522] « Achat du Grütli par la Société suisse d'utilité publique pour en faire don à la Confédération », *Le Conteur vaudois* 32, 7 août 1897, p. 1.

Figure 26 : Verso du programme de la fête fédérale de Lausanne, 1855, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[523].

(Zurich) afin de mobiliser les gymnastes suisses. Une somme de 660 francs[524] est alors récoltée parmi les membres de l'association avant d'être reversée en soutien à cette cause nationale[525]. En 1862, un autre appel est lancé aux gymnastes suisses par le *Vorort* de Neuchâtel pour soutenir l'édification d'un mémorial à Arnold de Winkelried, pilier de la mythologie nationale helvétique après Guillaume Tell[526].

Malgré l'investissement des jeux et du récit nationaux, la SFG reste confrontée à un paradoxe qui la voit développer une rhétorique hautement patriotique inspirée par une gymnastique qui, dans les faits, est en majeure partie importée des États allemands. Cette tension entre l'origine étrangère de

[523] Source : BN, feuillet « Eid. Turnfest, Lausanne, 1855, Programme », cote V Schweiz 3159, BN.
[524] Environ 46 200 francs de 2009.
[525] SFG, rapport d'activité, années 1858-1859, p. 48, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[526] SFG, circulaire du *Vorort* aux sections membres, « supplément du *Gymnaste* n° 8 », mars 1862, p. 3, dans : procès-verbal du *Vorort*, p. 1, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026. Les gymnastes suisses réunissent également la somme de 500 francs en 1878 pour la construction d'un mémorial dédié au général Dufour : SFG, procès-verbal du CC, séance du 5 janvier 1878, p. 6, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

la pratique et la forte charge identitaire que lui confèrent les gymnastes suisses se cristallise en particulier autour de la figure essentielle, mais prussienne, de Friedrich Ludwig Jahn.

En 1859, après la mobilisation autour du Grütli, les sections de gymnastique helvétiques décident de ne pas donner suite à une seconde souscription envoyée, quant à elle, par la *Deutscher Turner-Bunde* pour l'érection, à Grossenhain près de Leipzig, du mémorial de Jahn, mort en 1852. L'appel intervient dans le cadre du jubilé de la fondation de la première place de gymnastique des États allemands à Hasenheide en 1811[527]. Les raisons invoquées pour justifier le refus sont financières : on répond aux gymnastes allemands que la SFG ne peut se permettre une telle dépense avec la fête fédérale à venir et après la souscription du Grütli. Cependant, une querelle entamée après cette non-entrée en matière dans la *Turnzeitung* met en exergue l'épineuse question des racines allemandes de la gymnastique pratiquée en Suisse. Une première correspondance publiée dans le numéro 16 en 1859 soutient la position de la SFG en insistant sur l'aspect financier, mais également sur le caractère cosmopolite de la demande, contrairement à la souscription du Grütli[528]. Il faut aussi replacer ce refus dans le contexte d'une décennie de tensions politiques, voire militaires entre la Suisse libérale et la Confédération germanique réactionnaire, en particulier avec la Prusse. D'ailleurs, le correspondant réfute ensuite en bloc l'influence de Jahn sur la gymnastique helvétique qui ne lui devrait absolument rien. Les traditionnels topoï de l'imaginaire national et de l'*Alpenvolk* sont mobilisés pour affirmer le caractère spécifique de la pratique helvétique et l'inscrire dans un temps bien antérieur à celui de Jahn[529] :

« *Notre gymnastique en Suisse, cependant, ne date pas de Jahn, et l'activité de ce dernier n'a exercé aucune influence sur elle ; nous ne lui sommes donc en aucun cas directement redevables.* […]. *Notre gymnastique n'est pas celle de l'Allemagne ; le gymnaste suisse ne fera jamais un pèlerinage au monument de Jahn,* […] *notre gymnastique est basée sur les montagnes*

[527] SFG, rapport d'activité, années 1858-1859, p. 48, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[528] F. G., « Die Jahn-Denkmal-Subscription », *Die schweizerische Turnzeitung* 16, 1859 [non daté au mois et au jour], p. 165, BN.

[529] À propos de la quête des ancêtres à laquelle se livrent les artisans de la Suisse de 1848 : kaeser Marc-Antoine, « Helvètes ou Lacustres ? La jeune Confédération suisse à la recherche d'ancêtres opérationnels », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhunder…*, pp. 75-86.

que nous gravissons, sur les vallées que nous traversons, sur les coutumes que nous respectons. »[530]

En réponse, toujours dans la *Turnzeitung*, le pasteur Gottfried Hiestand, alors président de la SFG (*Vorort* de Zurich), dénonce un manque de connaissances historiques. Désignant Jahn comme l'initiateur de la gymnastique helvétique, plutôt que le Suisse Phokion Heinrich Clias, Hiestand détaille en une page toutes les facettes du transfert culturel gymnique des États allemands vers l'Espace helvétique, du rôle de la mobilité étudiante au début du XIXe siècle dans la fondation des premières sections helvétiques à l'immigration des pédagogues – il pointe d'ailleurs explicitement la filiation entre Adlof Spiess et Johannes Niggeler –, en passant par les savoirs transmis par les manuels allemands[531]. Hiestand finit son texte en déplorant le fait que les gymnastes helvétiques (alémaniques) renient leurs racines germaniques : « *Et maintenant ? Le jeune homme frais, qui a grandi vigoureusement de ce côté-ci du Rhin, dans l'air des montagnes, doit-il oublier sa vieille mère Germania et se détourner d'elle dans un défi ingrat ?* »[532]

Finalement, la SFG se fait tout de même représenter à la fête de gymnastique organisée en Prusse à l'occasion de l'inauguration du monument de Jahn en août 1861[533], mais sa relation avec son modèle allemand n'en reste pas moins ambivalente : en témoignent les réflexions menées lors des démarches préliminaires lancées par la Société fédérale en 1866 pour produire un premier manuel national de gymnastique. S'il est prévu que celui-ci emprunte la terminologie d'Adolf Spiess[534], une circulaire d'information envoyée aux sections par le *Vorort* de Genève (1866) souligne que la volonté d'affirmer une gymnastique spécifiquement helvétique face à l'influence allemande est centrale durant les décennies qui suivent 1848 : « *Nous croyons que nous avons tout intérêt à ne point accepter un ouvrage dans lequel domineraient exclusivement l'esprit et les idées de l'Allemagne, et qui, quelques corrections qu'on y apportât, ne tiendrait jamais suffisamment compte de nos habitudes, de notre caractère*

[530] F. G., « Die Jahn-Denkmal-Subscription »…, traduit de l'allemand par l'auteur.
[531] Hiestand Gottfried, « Fr. L. Jahn und die Schweizerturner », *Die schweizerische Turnzeitung* 18, 1859 [non daté au mois et au jour], pp. 188-189, BN.
[532] Hiestand Gottfried, « Fr. L. Jahn und die Schweizerturner »…, traduit de l'allemand par l'auteur.
[533] Présents à l'assemblée générale des maîtres de gymnastique allemands (voyage subventionné par les autorités scolaires de Bâle), Friedrich Iselin, Wilhelm Jenny et Alfred Maul se rendent également à la fête et sont chargés de représenter la SFG. Johannes Niggeler, alors en voyage à Berlin et subventionné par la Confédération, se rend également à la fête : « Nachrichten und Vermischtes », *Die schweizerische Turnzeitung* 16, 7 août 1861, p. 126, BN.
[534] Rudolf Karl August, « Programm und Gutachten über Erstellung eines Leitfadens für Schweizer Turnvereine », mars 1866, non paginé, dans : SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 10 avril 1866, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

national, de cet ensemble d'idées et de faits qui, malgré la similitude de la langue, nous distingueront toujours de nos voisins allemands. »[535] Encore une fois, le contexte international peut en partie expliquer cette prise de position, qui plus est sous la plume de gymnastes romands. Rappelons d'ailleurs que le conflit austro-prussien entraîne la mobilisation de l'armée fédérale et le report d'une année de la fête de Genève prévue en 1866.

Ainsi, le processus d'affirmation de la gymnastique helvétique, entamé à partir des années 1850, induit une participation active de la SFG à la patrimonialisation nationale (achat du Grütli, mémorial de Winkelried, etc.), en marge d'une révérence ambiguë à l'influence gymnique allemande. Cependant, la Société fédérale construit également ses mythes spécifiques, notamment *via* le recours aux grands noms et l'édification de ses propres lieux de mémoire[536], en référence à Pierre Nora. C'est notamment le cas avec Johannes Niggeler dont le décès en avril 1887 consacre son statut du *Turnvater* helvétique. Une levée de fonds lancée parmi les sections pour l'érection d'un monument en son honneur à Berne rencontre un franc succès[537]. Le buste est remis aux autorités en 1891. Publié dans le rapport d'activité de la SFG pour les années 1889-1891, le compte rendu de l'événement est emblématique de la mise en récit du personnage de Niggeler, de son couronnement symbolique en tant que *Turnvater* helvétique et de son importance dans le sentiment d'appartenance des gymnastes suisses à l'idée d'une gymnastique nationale :

« *Le monument – son buste en bronze –* […]*, n'est pas seulement un témoignage d'honneur et de reconnaissance envers celui qui n'est plus, mais c'est un symbole ; il marque un enracinement solide de notre gymnastique nationale dans notre Suisse.* […]. *Environ 60 drapeaux d'associations cantonales et de sections isolées de toutes les régions de notre pays s'étaient groupés autour de l'ancienne et de la nouvelle bannière fédérale.* […]. *Place est prise devant le monument entouré de tous les drapeaux ; l'hymne national est chanté. M. Henri Wäffler d'Aarau, au nom des gymnastes suisses, remet le monument aux autorités.* […]. *Dès que les voiles du monument sont enlevés – ce qui laisse voir les traits caractéristiques du jubilaire et cela dans toute leur originalité – le monument est couvert de couronnes par les gymnastes.* »[538]

---

[535] SFG, circulaire n° 2 du *Vorort* aux sections membres, 19 avril 1866, non paginé, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 10 avril 1866, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[536] Nora Pierre, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in : Nora Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire. I. La République…*, pp. 16-42.

[537] SFG, procès-verbal du CC, séance du 5 novembre 1887, p. 332, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[538] SFG, rapport d'activité, années 1887-1891, pp. 21-22, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

Figure 27: Illustration de Boscovits Johann Friedrich publiée dans le *Nebelspalter*, 1903[539].

Publiée dans le *Nebelspalter* en 1903 en marge de la fête fédérale de Zurich, une illustration de la main de Johann Friedrich Boscovits met particulièrement bien en lumière le processus de mythification du personnage de Niggeler dans les décennies qui suivent son décès (voir figure 27). Sur une double page en couleur, on peut notamment voir un gymnaste suisse saluer ses deux défunts guides dans l'ordre, Johannes Niggeler et Friedrich Ludwig Jahn. La présence de ce dernier au milieu d'un appareil graphique des plus suisses, qui plus est à la même hauteur et au même format que Niggeler, apparaît non pas comme un effacement pur et simple de la gymnastique allemande, mais bien comme le clou de son helvétisation.

À l'issue des deux premiers sous-chapitres de ce volet, nous pouvons constater que l'assertion du caractère typiquement national de la pratique gymnique promue par la SFG repose sur un montage culturel combinant appropriation des grandes figures gymniques germaniques et valorisation de la symbolique alpine et immémoriale des jeux nationaux, le tout pour

[539] Source : *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 29, 18 juillet 1903, pp. 4-5.

s'affranchir de l'écrasante influence allemande dans les premiers pas de la gymnastique helvétique. Cependant, la place persistante de l'étranger dans le développement de la Société fédérale durant la seconde moitié du XIXe siècle invite maintenant à envisager l'invention de la gymnastique suisse dans des perspectives transnationales et internationales.

2.3.3. Au-delà du culte du national : les fêtes fédérales, hauts lieux de l'internationalisme gymnique

Dans l'ouvrage *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin (1894-1939)* paru au début des années 1990, Christian Gilliéron fait la remarque suivante : « *Dans la Suisse de* [la] *fin* [du] XIXe *siècle, les sociétés de gymnastique détiennent le quasi-monopole de la pratique organisée des exercices physiques. Elles les conçoivent avant tout en termes de discipline, de préparation militaire et de culture des sentiments patriotiques. Leur horizon est donc strictement helvétique et l'idée de rencontres internationales leur est totalement… étrangère.* »[540]

Il est pourtant singulier de constater qu'au-delà des idées reçues et des carcans théorique et méthodologique sur lesquels l'historiographie de la gymnastique associative se construit depuis la seconde moitié du XXe siècle, la rhétorique patriotique des gymnastes et le décorum national de leurs fêtes cohabitent rapidement avec un cosmopolitisme qui n'a rien d'anecdotique. Alors que les approches transnationale et internationale sont désormais bien présentes dans l'étude historique de la pratique gymnique scolaire[541], celle de son versant associatif reste encore majoritairement circonscrite aux territoires nationaux, au patriotisme/nationalisme et à la formation du soldat. Pourtant la tendance à l'internationalisation de la gymnastique associative, véritable « *circulation oubliée* »[542] pour emprunter une expression à Matthieu Letourneux et Michela Passini, s'observe de manière précoce,

[540] Gilliéron Christian, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin*, Lausanne, CIO, 1993, p. 33.

[541] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, pp. 192-201 ; Czàka Véronique, « Société de gymnastique, éducation physique et politique : contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le Canton de Vaud »…, pp. 24-40, ici : p. 34 ; Martin Jean-François, « Gymnaste veveysan et héros bulgare », *GYM. Le magazine de la gymnastique vaudoise*, vol. 132, 2023, pp. 28-29.

[542] Letourneux Matthieu, Passini Michela, « Culture de masse et haute culture "à la française" : les circulations oubliées », in : Deluermoz Quentin (éd.), *D'ici et d'ailleurs. Histoires globales de la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 285-330.

en particulier à partir des années 1860 qui peuvent être qualifiées de jalon premier du développement d'un espace culturel et institutionnel transnational et international de la pratique gymnique au sein duquel la Suisse, première « nation » à organiser des fêtes fédérales officielles de gymnastique (dès 1832) s'impose comme un modèle.

Alors que l'unification allemande est en marche, le mouvement des *Turnvereine* s'affirme avec la tenue des premières fêtes fédérales allemandes à Cobourg en 1860, à Berlin en 1861 et à Leipzig en 1863. De leur côté, les fédérations belge, néerlandaise et italienne sont respectivement fondées en 1865, 1868 et 1869, alors que les premières sections de gymnastes français voient le jour du côté de l'Alsace[543]. La vague des institutionnalisations nationales de la gymnastique associative sur sol européen s'affirme entre 1870 et 1880. Voyant le jour en 1873, l'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF) commence notamment à organiser des fêtes sur le modèle de ses consœurs à partir de 1875. Dans ce cadre, les fondements d'un Bureau des fédérations européennes de gymnastique (BFEG) sont posés à l'initiative de la Belgique en 1881, un processus sur lequel nous nous arrêterons en détail dans le Chapitre 5.

Ainsi, le milieu de la gymnastique est rapidement marqué par le sceau de l'internationalisme, le processus étant optimisé par l'amélioration des conditions de transport, en particulier grâce à la standardisation des modèles ferroviaires reliant les grandes villes du continent européen à partir des années 1870[544]. Par la suite, les connexions gymniques à l'échelle du Vieux Continent ne cessent de se renforcer avec des milliers de gymnastes participant aux fêtes de gymnastique dites « fédérales » organisées dans la majorité des pays européens à la fin du XIX^e siècle : en Suisse et dans l'Empire allemand, mais aussi en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, auxquelles s'ajoutent les événements similaires tenus dans les espaces

[543] À ce sujet, on lira : Krüger Michael, « Turnfeste als politische Massenrituale des 19. und frühen 20. Jahrhunderts »…, pp. 403-418, ici : pp. 407-408 ; Bonetta Gaetano, « Corps, gymnastique, nationalisme et éducation dans l'Italie du XIX^e siècle », *Cahier de Narratologie*, vol. 40, 2021, pp. 1-19, ici : p. 9 ; Spivak Marcel, « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1853 à 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 1, vol. 24, 1977, pp. 28-48 ; Arnaud Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 ; Pabion Lionel, *Le sport embrigadé ? : Les sociétés de préparation militaire en France : des loisirs militarisés (années 1880-années 1930)*, Université Lumière (Lyon), thèse de doctorat, 2021.

[544] Tissot Laurent, « Les modèles ferroviaires nationaux et la création d'un système international de transports européens, 1870-1914. Coordination, intégration ou unification ? », *Relations internationales*, vol. 95, 1998, pp. 313-327.

scandinaves et dans le cadre des *slets* des *Sokol* tchèques. La diffusion à l'étranger de l'expression helvétique « fête fédérale » – qui dans les autres pays se rapporte plus au patronage d'une fédération nationale qu'à une dimension politique confédérale – constitue un exemple parmi d'autres de l'influence de la Suisse dans l'essor européen de la gymnastique associative. Enfin, il faut noter que l'internationalisation du mouvement gymnique fait écho à une dynamique plus large émergeant dans le dernier tiers du XIXe siècle qui connaît une vague de fondations d'organisations supranationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge ou l'Union Postale Universelle, mais aussi dans le domaine des sciences et de l'industrie[545].

Après cette brève mise en contexte, ce sous-chapitre s'attelle à étudier conjointement la présence étrangère dans les fêtes fédérales helvétiques et la participation de gymnastes suisses à des fêtes françaises et allemandes. Il s'agira ainsi de souligner comment la gymnastique helvétique se construit aussi à l'international et comment la relation avec l'étranger soutient l'autodétermination des gymnastes suisses puisque ceux-ci peuvent dès lors faire la démonstration de leur ipséité au regard des autres nations.

La question « des étrangers » fait rapidement son apparition à la SFG, la présence allemande et l'influence des passeurs culturels gymniques issus de la Confédération germanique étant très importantes dans l'espace helvétique au XIXe siècle. Une modification de statut opérée en 1835 prévoit que les gymnastes étrangers membres d'une section affiliée jouissent des mêmes droits que leurs confrères indigènes, astreignant cependant leur voix délibérative aux questions portant strictement sur la gymnastique (et non sur les éléments relatifs à la marche administrative de l'association)[546]. La question de la participation des gymnastes étrangers aux fêtes helvétiques est, quant à elle, évoquée à partir du milieu des années 1840 pour être rapidement acceptée, non sans une réserve émise au niveau du volume des prix pouvant leur être décernés, comme l'indique l'Article 4 des statuts de la SFG dans leur version de 1848 : « *Les gymnastes étrangers qui ne font pas partie de la société, peuvent être invités aux fêtes fédérales et prétendre à un nombre*

[545] Sur le développement des organisations internationales durant la seconde moitié du XIXe siècle : Herren Madeleine, « Internationalismus als Aussenpolitik. Zur internationalen Vernetzung des schweizerischen Bundesstaates 1848-1914 », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998…*, pp. 127-144 ; Herren Madeleine, *Internationale Organisationen seit 1865. Eine Globalgeschichte der internationalen Ordnung*, Darmstadt, WBG, 2009 ; Irye Akira, *Global community. The role of international organizations in the making of contemporary world*, Los Angeles, University of California Press, 2002, pp. 9-36.

[546] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, pp. 98-100.

déterminé de couronnes, de prix d'honneur et de mentions honorables, fixés par les juges. »[547]

Loin d'être accessoire, la question de la participation étrangère va parfois jusqu'à conditionner la localisation des fêtes. Le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1863 indique que la ville de Schaffhouse, située à l'extrême nord de la Suisse, se voit décerner l'organisation de la fête dans le but de favoriser la participation des gymnastes allemands. À ce titre, le même rapport souligne qu'à la suite d'une invitation officielle formulée par la Société fédérale, une députation allemande a été envoyée à la fête de Schaffhouse depuis le Royaume de Saxe. Celle-ci réunit Ferdinand Hermann Wilhelm Goetz, ou Götz, (1829-1901) et Justus Carl Lion (1829-1901), présentés dans le rapport comme « *deux sommités gymnastiques de premier ordre* »[548]. La remarque n'est pas surfaite tant les deux individus s'imposent comme des figures du milieu gymnique de la Confédération germanique, le premier fréquentant Jahn durant son parcours académique et tous deux passant par le comité central de la *Deutscher Turner-Bund* (DTB). Le rapport de la SFG mentionne aussi la participation de sections allemandes et françaises en précisant que « *de pareilles visites mutuelles ne peuvent exercer qu'une heureuse influence sur la cause gymnastique* »[549].

La décision d'organiser la fête à Schaffhouse en 1863 est aussi étroitement liée au fait que les gymnastes allemands célèbrent durant le même été (deux mois avant l'édition de Schaffhouse) leur troisième fête fédérale à Leipzig. L'événement est organisé sous l'impulsion de Justus Carl Lion et les gymnastes helvétiques y sont invités. Si le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1863 indique que le nombre de Suisses se rendant en Saxe est faible, le texte mentionne qu'une députation officielle réunissant Fritz Dufresne, Johannes Niggeler, Friedrich Iselin et le Grison Julius Caduff (1824-1876) y est envoyée aux frais de la caisse centrale de la Société fédérale. Ainsi, dans une dynamique articulée sur le principe du don/contre-don en termes d'invitation, des échanges entre les élites européennes de la gymnastique se mettent en place dans le cadre de l'organisation des fêtes dès le début des années 1860, sans parler de la circulation des « simples » gymnastes-participants.

[547] SFG, statuts, 1848, p. 1, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1. Les statuts de 1852 précisent : « *Des gymnastes de Sociétés étrangères peuvent être invités à la fête fédérale ; au concours ils jouissent absolument des mêmes droits que les Suisses* » : SFG, statuts, 1852, p. 9, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

[548] SFG, rapport d'activité, année 1863, pp. 5-6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[549] SFG, rapport d'activité, année 1863, pp. 5-6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1., pp. 3, 6.

La visite de la délégation suisse à Leipzig en 1863 témoigne des tout premiers rapprochements « sportifs » internationaux de la part de la Suisse, mouvement qui prend une tournure plus systématique à partir de 1896 avec la rénovation des Jeux olympiques. Ce n'est toutefois qu'après la Première Guerre mondiale que la Suisse connaît les prémices d'une diplomatie sportive, avec l'implication de son Département politique fédéral dans les affaires sportives[550].

Dans cette perspective diplomatique, un débat reproduit dans le rapport d'activité de 1863 montre que les relations apparemment cordiales entre gymnastes suisses et allemands masquent des tensions politiques qui font notamment suite à l'Affaire de Neuchâtel. Dans ce cadre, lors de l'assemblée générale de la fête de Schaffhouse, Heinrich Emil Sträuli demande pourquoi la bannière fédérale de la SFG n'a pas été remise à la délégation suisse qui s'est rendue à Leipzig deux mois plus tôt et propose que cette procédure soit mise en place à l'avenir. On apprend ensuite que l'ancien *Vorort* de Neuchâtel (1862) a souhaité transmettre la bannière à la délégation mais que le président de la SFG d'alors, Jules Philippin (1818-1882), accessoirement député radical au Grand Conseil neuchâtelois et vice-président de la Société suisse des carabiniers en 1863 (tir fédéral de La Chaux-de-Fonds), s'est formellement opposé à ce geste. Le rapport indique ensuite qu'après une longue discussion, l'assemblée a décidé qu'une bannière spéciale serait confectionnée pour les visites à l'étranger[551]. Si ce débat montre qu'une procédure renvoyant aux usages officiels de la diplomatie se met progressivement en place à la SFG vis-à-vis de l'international, on peut voir dans le refus obstiné de Philippin les séquelles de l'Affaire de Neuchâtel et l'expression d'un sentiment anti-allemand.

Cette dynamique internationale entamée en 1863 avec l'organisation conjointe des fêtes de Leipzig et de Schaffhouse se développe dans les décennies qui suivent avec des croisements réguliers entre délégations gymniques helvétiques et étrangères. À ce sujet, un gymnaste français ayant participé à la fête fédérale de Fribourg en 1873 retranscrit le discours du vice-président du comité d'organisation dans *Le Gymnaste* français. Les mots cités expriment bien la dialectique entre national et international qui se met alors en place dans les milieux gymniques européens, la fraternité

[550] Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1919-1981)*, Université de Lausanne, thèse de doctorat, 2021, pp. 55- 60, 61-212.
[551] SFG, rapport d'activité, année 1863, p. 13, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

des gymnastes devant s'étendre désormais au-delà des frontières nationales, malgré l'ombre de la guerre franco-prussienne qui plane encore :

« *Le sentiment de la fraternité entre les enfants du pays a pris un tel développement qu'il ne peut se satisfaire que dans ces grandes, imposantes réunions* [fêtes fédérales]. *(Applaudissements). Que dis-je ? Ce sentiment ne s'arrête plus aux frontières. L'humanité, – je l'affirme malgré le démenti plus apparent que réel qu'une guerre récente semble me donner, – l'humanité a fait un progrès : les nations se regardent comme sœurs,* […]*, les peuples qui nous avoisinent nous ont envoyé leurs délégués, leurs représentants. Soyez les bienvenus ! Gymnastes de France, de Belgique, d'Alsace.* »[552]

Dans l'idée de cette fraternité internationale naissante, un compte rendu de la huitième fête de la fédération hollandaise (1877), publié aussi dans *Le Gymnaste* français, souligne que « *les grandes fêtes de gymnastique sont décidément devenues des solennités internationales. C'est aujourd'hui un devoir pour les fédérations de se faire représenter aux fêtes fédérales des nations voisines*. »[553]

Véritables ambassadeurs culturels de la gymnastique helvétique, les jeux nationaux occupent une place tout à fait centrale dans le cadre de la multiplication des échanges gymniques internationaux. Comme l'indique le procès-verbal du CC de la SFG en 1880, on décide d'envoyer « *quelques paires de bons lutteurs capables de faire voir ce que sont nos luttes* »[554] à la fête allemande de Francfort, en proposant de subventionner les participants potentiels. Ainsi, au même titre que la diplomatie sportive précédemment évoquée, il est selon nous permis de voir en ces envois de lutteurs à l'étranger (ici subventionnés indirectement par la Confédération) les prémices, parmi d'autres, d'une diplomatie culturelle helvétique – à savoir le sens de la volonté de transmettre une représentation particulière de la Suisse à l'étranger et de définir une culture spécifique à exporter, pour reprendre la réflexion de Matthieu Gillabert pour le XX^e^ siècle[555] –, et ce alors que l'État

[552] « Suisse. – *Fête fédérale* », *Le Gymnaste* [français] 3, septembre 1873 [non daté au jour], p. 33, FFGym. Une note sur la même page précise la participation étrangère : « *Les sociétés de gymnastique de Montbéliard, d'Épinal, de Strasbourg, de Mulhouse, avaient, ainsi que la fédération belge, envoyé des délégués à Fribourg*. »

[553] « Hollande. *Huitième fête de la fédération hollandaise de gymnastique* », *Le Gymnaste* [français 50], 15 août 1877, p. 881, FFGym.

[554] SFG, procès-verbal du CC, séance du 29 février 1880, p. 98, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[555] Gillabert Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2013.

fédéral commence tout juste à statuer sur une politique culturelle à l'échelle nationale[556]. De surcroît, comme l'indique Pauline Milani, l'émergence d'une politique culturelle de la Confédération tournée vers l'étranger, en particulier *via* la création de Pro Helvetia (1939) dans le contexte de la défense spirituelle, est encore plus tardive : jusqu'à l'entre-deux-guerres, ce sont principalement les associations civiles, telles que la Société suisse des beaux-arts (1806), la Société de peintres et sculpteurs suisses (1866) ou la Société des écrivains suisses (1902), qui exportent une certaine « *suissitude* » à l'étranger[557]. Force est de constater que la SFG, bien que n'appartenant pas directement au domaine de la culture artistique, doit être comptée parmi ces relais de la première heure. Précisons toutefois qu'il s'agit ici d'initiatives et d'acteurs privés qui ne sont pas organisés dans le but de renforcer la place de la Suisse dans le système international et n'ont explicitement pas cet objectif.

Cette représentation culturelle de la Suisse à l'étranger *via* la gymnastique trouve une illustration concrète durant l'année 1889, alors que deux fêtes sont mises sur pied le même été à Munich et à Vincennes. Cette dernière, organisée en marge de l'Exposition universelle de Paris et du centenaire de la Révolution française, s'impose comme un événement international de grande ampleur : environ 500 sections et 12 000 gymnastes y participent[558] (alors que les fêtes helvétiques ne réunissent en moyenne que 2 500 participants à cette époque) avec des délégations en provenance de Suisse, de Belgique, du Danemark, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Suède, ainsi que de régions de l'Empire austro-hongrois telles que la Bohème, la Moravie et la Silésie[559]. L'absence des gymnastes allemands est à rattacher à la relation tendue qu'ils entretiennent avec leurs homologues français depuis l'issue de Sedan.

Dans le cadre de ces festivités française et allemande, le CC de la SFG octroie un crédit de 500 francs[560] pour les sections et les gymnastes souhaitant y prendre part[561], ce qui conduit à des volumes de participation jusque-là jamais

---

[556] Alors que la première Constitution (1848) ne comporte aucun article culturel, il faut par exemple attendre 1887 pour que les Chambres fédérales adoptent un décret sur l'encouragement des arts helvétiques et la création par le CF d'une Commission des beaux-arts : Jost Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts », *SZG/RSH/RSS* 3, vol. 39, 1989, pp. 293-303, ici : pp. 294-296.

[557] Milani Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*, Neuchâtel, Alphil, 2013, pp. 24-25.

[558] « Souvenir de Vincennes. Lettre adressée à la Gazette de Lausanne par un membre de la Section bourgeoise. 12 juin 1889 »…, pp. 6, 8, 11.

[559] « Échos de la XV[e] fête fédérale, *Paris 1889* », *Le Gymnaste* [français] 32, 6 février 1890, p. 565. FFGym.

[560] Soit environ 27 000 francs de 2009.

[561] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 7, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

vus pour des fêtes étrangères. Sans surprise, le rapport d'activité de la SFG pour les années 1889 à 1891 relate que Vincennes connaît une participation très marquée des Romands (env. 340 individus au total), tandis que les Alémaniques (env. 80 individus au total, en majorité zurichois) composent une grande partie de la délégation partant en direction de Munich[562]. Dans ce dernier cas, la représentation officielle est menée par Heinrich Wäffler qui remet, après son discours, un bouquet de fleurs au fameux Alfred Maul, le directeur de l'Institut de formation des maîtres de gymnastique de Karlsruhe « *si connu de tous nos gymnastes suisses* »[563], comme le précise le rapport. Wäffler transmet également aux gymnastes munichois une coupe portant l'inscription : « *Les gymnastes suisses à la ville de fête de Munich.* »[564] Le rapport met aussi l'accent sur les jeux nationaux qui sont présentés par les Suisses devant un invité de marque : « *Notre jeu national, la lutte suisse, semble avoir récolté tous les suffrages ; il a été exécuté en présence du prince-régent de Bavière*[565] », avant de conclure : « *Nos gymnastes rentrèrent dans leur bien-aimée Athènes de la Limmat, ayant en eux le sentiment qu'ils avaient tenu haut, en ces jours de fête, le bon renom de la gymnastique suisse*. »[566]

La délégation officielle de Vincennes est, quant à elle, menée par Albert Gelzer (1841-1926), alors président de la SFG. L'homme est originaire de Schaffhouse, mais bilingue à la suite d'une formation d'horloger en Suisse romande. Les Suisses répondent à l'invitation formulée une année plus tôt par l'Alsacien Joseph Sansbœuf (1848-1938), président de l'USGF, alors qu'il est invité à la fête de Lucerne (1888). Il faut noter que Sansbœuf est formé à la gymnastique durant les années 1860 par un moniteur d'origine helvétique dans la section de Guebwiller fondée en 1860 et considérée comme l'un des premiers groupements officiels de gymnastes français. L'homme est la cheville ouvrière de la fête de Vincennes qui fait date à l'échelle de la gymnastique de l'Hexagone : celle-ci « *consacre officiellement l'alliance entre les gymnastes de l'USGF et l'État français* »[567], pour reprendre les mots de William Charpier, et reçoit pour la première fois le patronage d'un président de la République.

[562] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 35, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[563] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 35, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[564] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 35, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[565] Il s'agit de Luitpold de Bavière (règne de 1886 à 1912).
[566] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 35, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[567] Charpier William, « Joseph Sansbœuf (1848-1938). Itinéraire d'un gymnaste alsacien engagé. (De l'AGA à la LNEP en passant par la LDP) », *STAPS* 3, vol. 56, pp. 19-32, ici : pp. 21, 28.

Le rapport d'activité de la SFG pour les années 1889 à 1891 rend bien compte du caractère exceptionnel de la fête de Vincennes qui représente un espace particulièrement propice pour les échanges entre nations aux niveaux gymnique et même « diplomatique », le président de la République Sadi Carnot offrant en main propre un cadeau à la SFG[568]. Dans un article intitulé « La gymnastique suisse au concours de Paris », le rédacteur du *Gymnaste suisse* souligne pour sa part les bienfaits de cette fête en termes d'échanges gymniques internationaux[569]. Reproduit dans les pages du même journal, le discours prononcé par Albert Gelzer à la clôture de la fête de Vincennes est emblématique de la prise d'importance de l'échelle internationale dans la construction d'une gymnastique suisse et dans la légitimation de la SFG. Sonnant comme une prophétie à une époque où la Société fédérale ne compte pas encore toutes les sociétés cantonales dans son giron et que certains cantons sont toujours dépourvus de section, la représentation du pays que Gelzer veut transmettre à son parterre international est celle d'une Suisse libre, unie dans sa multiplicité aussi bien topographique qu'économique et où respire partout l'art de la gymnastique[570] :

« *Très honorés Messieurs, gymnastes français, chers amis,*

Permettez au délégué officiel du Comité central [CC] *de la Société fédérale suisse de gymnastique de vous apporter le salut fraternel et cordial des gymnastes de la république-sœur, c'est-à-dire des rives du Léman, du pays de Vaud, du Jura, des bords de l'Aar et du Rhin, des cantons de la Suisse primitive, des contrées industrielles et agricoles de Zurich, de St-Gall et de Thurgovie, des montagnes de la "Libre Rhétie", de Glaris et Appenzell, et, franchissant le Gothard, des vallées et plaines tessinoises ; oui, ce salut je vous l'apporte pour ainsi dire de tous les points de l'Helvétie, car partout où il y a des gymnastes suisses il y a aussi un cœur chaud qui bat pour vous, chers gymnastes de la belle France !* […]. *Et maintenant, petite bannière suisse à croix blanche sur fond rouge, va te placer modestement à côté du drapeau tricolore de la grande Fédération française de gymnastique, afin que, rentré au berceau de la liberté et de l'indépendance helvétiques, sur les bords du lac des quatre cantons dans lequel se reflète une couronne immaculée de cimes*

[568] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, pp. 34-35, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[569] « La gymnastique suisse au concours de Paris », *Le Gymnaste suisse* 23, 7 juin 1889, pp. 177-178, BN.
[570] Gelzer semble toutefois oublier le Valais, canton encore très pauvre en sections de gymnastique à la fin des années 1880.

neigeuses, tu puisses raconter l'accueil grandiose et plein de sympathie qui t'a été fait dans la métropole de la république-sœur. »[571]

Il faut relever le topoi alpin mobilisé par Gelzer en conclusion, aux côtés de celui de la liberté. Cernée par de grands voisins, la Suisse se couvre ainsi de « *cimes prodigieuses et étincelantes* »[572], pour reprendre les mots d'Anne-Marie Thiesse, alors que la taille modeste du pays est explicitement pointée dans le discours. La gymnastique est d'ailleurs pour la Suisse, confetti neutre au centre de l'Europe, un moyen parmi d'autres d'exister sur le continent où elle est vue comme un modèle en la matière, alors que la politique helvétique craint dès les années 1870 « *qu'un petit État comme la Suisse n'ait plus d'espace dans le concert wagnérien des grandes puissances* », pour citer Hans Ulrich Jost[573]. Le concept de « *république-sœur* » est un autre élément de langage intéressant du discours de Gelzer. Déjà abordé au sujet de la relation entre la Suisse et les États-Unis, il renvoie plus largement à l'idée d'un cosmopolitisme libéral et républicain. Enfin, il est intéressant de noter que ce discours est mentionné avec beaucoup de légèreté dans le récit intitulé « Souvenir de Vincennes » cité dans le précédent volet pour exemplifier la nécessité de réfléchir à une histoire par le bas de la gymnastique helvétique. Ainsi, dans un champ-contrechamp assez saisissant, le ton solennel de Gelzer montre bien tout l'écart de conception entre élites de la gymnastique et gymnastes ordinaires.

À côté des fêtes fédérales de Vincennes et de Munich, la diffusion intercontinentale de la pratique gymnique associative est en marche durant les dernières décennies du XIX^e^ siècle. De fait, le rapport d'activité de la SFG pour les années 1889 à 1891 mentionne des invitations reçues pour participer à des fêtes organisées dans l'Empire austro-hongrois, en Suède, en Belgique et en France, mais aussi aux États-Unis et en Argentine[574].

[571] Gelzer Albert, « XV^e^ Fête fédérale française. Discours prononcé par M. Gelzer lors de la présentation des gymnastes suisses », *Le Gymnaste suisse* 24, 15 juin 1889, pp. 186-187, BN.
[572] Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIII^e^-XIX^e^ siècle…*, p. 192.
[573] Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1992, p. 26.
[574] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 37, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

2.3.4. Le cas de la diaspora suisse : fabrication d'une pratique gymnique helvétique déterritorialisée et exportation de la gymnastique associative

Mise en lumière à travers le cas des fêtes, l'internationalisation précoce de la gymnastique associative, phénomène dans lequel la Suisse joue un rôle de premier plan, pousse maintenant à s'interroger sur la place de l'émigration des citoyens suisses dans la diffusion et l'implantation de la pratique à l'étranger. Dans ce cadre, notre perspective sera principalement transnationale, car surtout axée sur des actions individuelles ou issues de petites communautés relativement inofficielles. L'étude attentive des gymnastes suisses de Paris – portant notamment sur les enjeux autour de leur vie associative et le profil de leurs premiers dirigeants – nous permettra de « *jouer* »[575] avec les échelles dessinant, par une étude de cas spécifique, l'importance du phénomène gymnique associatif dans le développement de la diaspora suisse au cours du XIXe siècle. Si une attention particulière sera portée à la France, une analyse du cas des États-Unis permettra ensuite de pointer des phénomènes de globalisation qui dépassent l'échelle européenne et dans lesquels les Suisses tiennent encore une fois une place importante.

Le rôle des ressortissants allemands dans l'essor mondial du *Turnen* est relativement bien connu à l'heure actuelle[576], en particulier aux États-Unis où ces derniers commencent à s'établir à partir des années 1820, dans une temporalité et une dynamique d'exil politique analogues à celles observables dans l'espace helvétique, et où ils organisent des fêtes de gymnastique dites « germano-américaines » dès 1851 (première édition à Philadelphie)[577]. Le rôle des Suisses dans ce processus reste, quant à lui, très peu étudié, alors que l'espace helvétique constitue le principal berceau de la gymnastique associative après les États allemands et que l'émigration est un phénomène

[575] Dans l'idée de : Revel Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience…*

[576] Ndee Hamad S., « Germany and Eastern Africa : Gymnastics in Germany in the Nineteenth Century and the Diffusion of German Gymnastics into German East Africa »…. ; Amgarten Quitzau Evelise, « Different Clubs, Similar Purposes ? Gymnastics and Sports in the German Colony of São Paulo/Brazil at the Turn of the Nineteenth Century », *The International Journal of the History of Sport* 9, vol. 30, 2013, pp. 963-975.

[577] Barney Robert K., « For Such Olympic Games : German-American Turnfest as Preludes to the Modern Olympic Games », in : Landry Fernand, Landry Marc, Yerlès Magdeleine (éd.), *Sport… Le troisième millénaire*, Saint-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1991, pp. 697-704 ; Pfister Gertrud, « The Role of German Turners in American Physical Education », *The International Journal of the History of Sport* 13, vol. 26, 2009, pp. 1893-1925, ici : p. 1897 ; Pfister Gertrud, *Gymnastics, a transatlantic Movement : From Europe to America*, London, Routledge, 2011.

massif dans la Suisse du XIXe siècle. À ce titre, Gérald Arlettaz estime que des centaines de milliers d'émigrants helvétiques partent entre 1815 et 1890 pour chercher de meilleures conditions de vie à l'étranger, parfois directement sous le coup de politiques de promotion de l'émigration mises en place par les communes et les cantons afin de limiter la pauvreté sur leur sol (tendance qui vaut jusqu'aux années 1860 environ). La grande crise agricole des années 1880 à 1890 provoque un mouvement d'émigration sans précédent dans les milieux paysans (environ 120 000 départs d'agriculteurs recensés au cours de cette période)[578], une vague qui concerne peut-être cette réflexion dans une moindre mesure en raison de l'hermétisme des campagnes à la gymnastique.

Certaines études indiquent toutefois que la première section italienne (Turin) est fondée en 1844 sous l'impulsion d'un gymnaste helvétique et que la section de Guebwiller, premier groupement officiel de gymnastes français, intègre un moniteur suisse[579]. De son côté, le présent propos s'intéresse au cas peu connu des sections de gymnastes helvétiques qui se constituent à l'étranger et qui revendiquent leur caractère national. À ce sujet, il s'agira de souligner comment l'affirmation identitaire des gymnastes helvétiques passe aussi par la cinquième Suisse[580] et donc par des voies « *déterritorialisées* »[581] qui transcendent les frontières nationales, pour faire référence ici à Stéphanie Leu.

La première mention d'une section de gymnastes suisses à l'étranger que nous avons pu relever remonte à la fin des années 1850. Le rapport d'activité de la SFG pour les années 1857-1858 contient la remarque suivante : « *La* société suisse de gymnastes *à Marseille, qui songeait d'abord à se rallier à notre société fédérale, renonça plus tard à ce projet, pour que son organisation comme société publique, et la surveillance de la police qui en aurait été la suite, ne pût promettre son libre développement et peut être même son existence. Cette société fit en revanche preuve de patriotisme en envoyant un prix magnifique à notre fête.* »[582]

---

578 Arlettaz Gérald, « Émigration et société : un regard neuf sur la Suisse du XIXe siècle », *SZG/RSH/RSS* 3, vol. 31, 1981, pp. 323-331, ici : p. 330.

579 Ferrara Patrizia, *L'Italia in palestra. Storia, documenti e immagini della ginnastica dal 1833 al 1973*, Roma, La Meridiana, 1992 ; Miletto Enrico, « Industria, cioccolato e sport. Gli svizzeri a Torino tra Otto e Novecento », in : Basso Enrico (éd.), *All'incrocio di due mondi. Comunità, ambiente, culture, tradizioni delle vallialpine dal versante padano a quello elvetico*, Cherasco, Letteraria riservata, 2021, pp. 217-234, ici : pp. 228-231 ; Charpier William, « Joseph Sansbœuf (1848-1938). Itinéraire d'un gymnaste alsacien engagé. (De l'AGA à la LNEP en passant par la LDP) »…, p. 21.

580 Expression désignant « *les communautés suisses expatriées aux quatre coins du monde* » : Leu Stéphanie, *Comme un petit air de Suisse*, Chaumont, Le Pythagore, 2003, p. 11.

581 Leu Stéphanie, « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales ? », *Traverse* 1, vol. 12, 2005, pp. 81-89, ici : p. 81.

582 SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

L'historiographie de la gymnastique française plaçant la fondation des premières sections indigènes officielles autour du début des années 1860 en Alsace, il est permis de penser que cette Société suisse de gymnastes à Marseille constitue l'un des tout premiers groupements gymniques à voir le jour dans l'espace français, vraisemblablement aux côtés de sections formées par des immigrés allemands. À savoir que la présence suisse est importante dans l'Hexagone à l'époque contemporaine[583] et qu'il faut toutefois mentionner qu'une section de gymnastique indigène aurait existé brièvement à Lyon en 1842[584]. La précocité de ce groupement suisso-marseillais s'exprime à travers son caractère apparemment illégal qui témoigne de la surveillance exercée par le Second Empire sur le mouvement associatif français et qui contraste avec le cas suisse où la liberté d'association est entérinée à l'échelle fédérale dès 1848. La loi sur les associations votée en France en 1901 libère alors officiellement l'associationnisme. Ce dernier est déjà largement toléré, en particulier depuis les années 1880 à travers l'action de la III^e^ République qui entraîne la création de nombreuses associations[585], et ce, même si un certain contrôle persiste[586]. Si l'existence de la section helvétique de Marseille semble précaire et circonscrite dans le temps, elle est à considérer comme tangible, en témoigne le prix envoyé à la SFG et sa demande – certes avortée – d'affiliation.

La section de gymnastes suisses à l'étranger la plus durable est probablement celle de Paris. Fondé en 1863, le groupement peut revendiquer au moins un siècle d'existence[587]. Encore une fois, cette formation est très précoce à l'échelle de l'espace français et constitue vraisemblablement l'une des premières sections de gymnastes à se réunir de manière pérenne à Paris. Durant la décennie 1860-1869, l'Hexagone ne compte que quelques sections indigènes à Guebwiller (1860), Épinal (1865), Reims (1868) et enfin Paris, avec la Gauloise, fondée la même année et donc cinq ans après le groupement des Suisses[588].

---

583 Leu Stéphanie, « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales ? »…, pp. 81-89, ici : p. 81.

584 Barrull Raymond, *Les étapes de la gymnastique au sol et aux agrès en France et dans le monde*, Paris, Fédération française de gymnastique, 1984, p. 145.

585 Agulhon Maurice, « Vers une histoire des associations », *Esprit* 6, vol. 18, 1978, pp. 13-18, ici : p. 13.

586 Comme le montre : Bourmaud François, « Les paris sportifs face à l'Ordre Moral : la surveillance du Club des Coureurs par la Préfecture de Police de Paris (1875-1876) », in : Clastres Patrick, Maurice Edenz (éd.), *Les préfets et les sports*, Paris, La Documentation française, 2022, pp. 43-60.

587 SFG, rapport d'activité, année 1863, p. 12, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1 ; en témoigne l'existence d'une plaquette anniversaire produite en 1963 pour le centenaire de la section : *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1963.* Zurich, Robert Kretz, 1963, BN. Nous perdons la trace des gymnastes suisses de Paris après cette date.

588 Barrull Raymond, *Les étapes de la gymnastique au sol et aux agrès en France et dans le monde…*, pp. 147-159.

La plaquette anniversaire produite en 1913 pour le cinquantenaire de la Société suisse de gymnastique de Paris constitue une source tout à fait remarquable[589]. Celle-ci s'ouvre sur un chapitre généraliste portant sur la colonie suisse de Paris qui témoigne de l'existence d'une forte communauté helvétique dans la capitale au XIXe et début du XXe siècle dans laquelle la gymnastique tient une place importante. L'introduction en question est signée par Antoine Borel (1853-1938), dit « Tony », un représentant fameux de la colonie helvético-parisienne qui, après avoir été industriel à Serrières, préfet de Neuchâtel et conseiller d'État, fonde et dirige à Paris la *Revue de famille* aux côtés de Jules Simon (1814-1896), homme d'État et philosophe français. Borel devient le correspondant principal de la *Neue Zürcher Zeitung* à Paris et à Londres, rédige deux ouvrages remarqués sur l'histoire de la diplomatie, avant de terminer sa vie à Genève[590].

Après le mot introductif, le témoignage à la première personne de Pierre Schüler (1843-1930), premier président des gymnastes suisses à Paris (de 1863 à 1865) est précieux[591]. Originaire de Bienne où il est secrétaire de la section de gymnastique locale, Schüler part s'installer dans la Ville lumière en 1862 où il se retrouve à la tête d'une grande entreprise laitière quelques années plus tard[592]. Il y fonde le groupement des gymnastes suisses de Paris aux côtés de son père, Ernest Schüler, d'abord imprimeur à Bienne et « *passionné par les choses militaires et de tir* »[593], selon sa nécrologie publiée dans le *Journal du Jura*. Parmi les autres membres fondateurs et premiers présidents, il faut noter la présence d'Hermann de Vallière, municipal libéral à Vevey durant les années 1880 où il termine sa vie[594], Jules Mellet († 1906), second président (1865), négociant et industriel dans la capitale qui revient ensuite s'établir à Lausanne[595], Marius Demiéville (1852-1915), cinquième président (1880-1882) qui se fixe « *jeune encore à Paris, où il s'était créé une belle situation dans le commerce* »[596], selon sa nécrologie publiée dans *La Gazette de Lausanne*, et finalement le peintre Edouard Castres

[589] *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire*, Paris, Robert & Cie, 1913, BN.
[590] « Tony Borel », *Le Journal de Genève* 353, 24 décembre 1938, p. 4.
[591] Schüler Pierre, « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie. Première partie : l'époque de sa fondation jusqu'à la reconstitution (1863-1873) », *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire…*, pp. 2-9.
[592] « † Pierre Schüler », *Bieler Tagblatt* 78, 3 avril 1930, p. 2.
[593] « Décès », *Journal du Jura* 139, 15 juin 1909, p. 3.
[594] « Le banquet libéral veveysan », *La Gazette de Lausanne* 108, 21 avril 1913, p. 2 ; « Les 70 ans des Gymnastes suisses à Paris », *Journal de Genève* 298, 1er novembre 1933, p. 3.
[595] D. B., « M. Jules Mellet », *La Gazette de Lausanne* 245, 16 octobre 1906, p. 3.
[596] « Nécrologie », *La Gazette de Lausanne* 100, 13 avril 1915, p. 5.

(1838-1902), membre fondateur en 1863, alors qu'il étudie aux Beaux-Arts parisiens où les Suisses sont la population étrangère la plus représentée aux côtés des Américains et des Roumains[597]. Ainsi, le profil socioprofessionnel des premiers membres de la Société suisse de gymnastique de Paris est caractéristique de la diaspora helvétique de la ville : il s'agit principalement de commerçants, de négociants et d'industriels ayant émigré pour des raisons professionnelles et économiques, ou alors d'étudiants, comme le montre l'exemple des Beaux-Arts.

Dans le récit que Pierre Schüler fait de la première décennie du groupement, il indique avoir commencé à pratiquer la gymnastique rapidement après son arrivée à Paris, dans une section allemande au statut non officiel, car n'étant pas autorisée par la police. Composé d'une trentaine de gymnastes, dont 8 Suisses, ce groupement s'entraîne deux fois par semaine à la rue Buffault (9e arrondissement), avant de déménager au gymnase Sully (11e arrondissement). Finalement, les Allemands retournent pratiquer rue Buffault, tandis que les Suisses décident de fonder leur propre section en 1863 (ils déménagent dans un nouveau local à la Sorbonne en 1868). La section allemande, quant à elle, est reconnue officiellement en 1864. Il faut noter que cette dernière est démantelée en 1889 à cause du climat de germanophobie régnant en France, alors que la fin des années 1880 voit l'opposition avec le *Reich* se renforcer dans le pays[598]. Un correspondant du *Gymnaste* français se réjouit d'ailleurs de la fin des activités de la section en précisant que « *comme toutes les sociétés allemandes de Paris, le* Quartett-Verein*, le* Hulfs-Verein*, etc., le* Turn-Verein *a été, de tout temps, comme ses sœurs allemandes, un refuge des sbires de M. de Bismarck* »[599].

Pour en revenir aux gymnastes suisses, lorsqu'il s'agit d'exprimer le double but de la nouvelle section helvétique tel qu'il est verbalisé dans les premiers statuts[600], les mots de Pierre Schüler témoignent bien de la mise en tension des versants patriotique et cosmopolite de la gymnastique : d'une part, on veut préserver une appartenance nationale spécifique (à travers le quota de Suisses exigé) avec la volonté de continuer à faire vivre la tradition gymnique helvétique dans la diaspora suisse ; d'autre part, le propos illustre

[597] Crosnier-Leconte Marie-Laure, « Les élèves suisses à l'École des beaux-arts de Paris 1800-1968 », *Études de lettres* 1, 2017, pp. 15-30.
[598] Bled Jean-Paul, *Bismarck*, Paris, Perrin, 2011, p. 246.
[599] M. A., « Le "Turnverein" allemand de Paris », *Le Gymnaste* [français] 33, 14 février 1889, p. 549, FFGym.
[600] Dans son récit, Pierre Schüler indique que les procès-verbaux des premières années ont été perdus. Nous ne sommes pas parvenus à localiser d'éventuelles archives de la Société suisse de gymnastique de Paris.

des dynamiques typiques d'un transfert culturel conscient. Il s'agit bien explicitement d'aller chercher des éléments français (et autres) et de diffuser la gymnastique dans la jeunesse française, ou du moins parisienne. Schüler va même jusqu'à verbaliser l'importance de la Suisse dans les débuts de la gymnastique dans l'Hexagone :

« *Quel était notre but ? Tout d'abord, de créer, pour les jeunes compatriotes venant du pays, une société dans laquelle ils pourraient continuer à se livrer aux exercices corporels. Ce but patriotique cependant ne nous suffisait pas. Ayant à cœur de propager la gymnastique dans le pays qui nous donnait l'hospitalité, nous voulions permettre aux jeunes Français (et accessoirement étrangers) de se joindre à nous. Nous voulions les animer de notre enthousiasme pour la gymnastique, tout en veillant à ce que la Société conservât son caractère suisse, et restât en contact intime avec la Société fédérale de gymnastique. Notre double but motiva deux paragraphes de nos statuts. Le premier de ces paragraphes était consacré à la patrie. Par l'autre, nous admettions les jeunes Français ou étrangers jusqu'à concurrence du tiers du nombre de nos membres actifs. Pour réaliser notre projet, nos ressources matérielles étaient absolument nulles. Mais nous avions 20 ans et avions la foi. Un drapeau ? Nous nous en passions : l'emblème de la Patrie était gravé dans le cœur de chacun ! Nos efforts ne sont point restés stériles ! Il est indiscutable que la propagation de la gymnastique en France a été aidée dans une large mesure par l'élément suisse.* […]. *Tandis que nous recrutions les jeunes Suisses dans nos milieux, nous allions chercher les jeunes Français sur les bords de la Seine et de la Marne, parmi les joyeux canotiers, amateurs comme nous du sport viril de l'aviron.* »[601]

La mention du terme « *sport* » et de la pratique de l'aviron, que les Suisses semblent apprécier tout autant que les Français, tend à montrer que l'opposition entre la gymnastique et les sports modernes n'est pas forcément très marquée à l'échelle des sections locales et des pratiquants ordinaires et ce, probablement encore moins dans le cadre d'une grande ville cosmopolite n'affichant pas une grande tradition gymnique et où le mouvement de la vélocipédie se développe

[601] Schüler Pierre, « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie… », pp. 2-3. On notera que deux rapports d'activité de la Société suisse de gymnastique de Paris (1881-1882, 1890-1891) accompagnés d'extraits de statuts ont été retrouvés aux Archives fédérales : « Rapport de la Société suisse de gymnastique de Paris », AF, dossier « 1892 VIII 55 Schweiz Turnverein, Sektion Paris, Subvention Gesuch », cote E2200.41-05#1977/93# 1931*, référence b.38.32.8 ; « Société suisse de gymnastique de Paris. Rapport de l'exercice de 1890-1891 présenté par le Comité », AF, dossier « 1892 VIII 55 Schweiz Turnverein, Sektion Paris, Subvention Gesuch », cote E2200.41-05#1977/93# 1931*, référence b.38.32.

de manière précoce (dès la seconde moitié des années 1860) parallèlement à l'implantation des sports anglais[602].

Malgré la scission, Pierre Schüler explique que les Suisses continuent à entretenir des rapports cordiaux avec les Allemands, les premiers étant d'ailleurs invités à la fête que la section allemande organise en 1865 au jardin du Pré-Catelan dans le Bois de Boulogne, parc qui accueille dix ans plus tard la première fête fédérale française de gymnastique officielle. Lancée par les Allemands, la fête de 1865 est probablement la première du genre à avoir lieu à Paris bien que l'espace français présente une grande tradition de fêtes révolutionnaires et républicaines[603]. Schüler souligne l'importance de cet événement pour la section helvétique : « *Tout d'abord, elle nous fit connaître, et par ce fait, elle hâta la date où nous devions prendre place officiellement dans la vie sociale de notre colonie.* »[604] Le récit de Schüler note que les Allemands invitent aussi des Alsaciens (Guebwiller) et des Suisses (Bâle). Encore une fois, les jeux nationaux helvétiques sont envisagés comme de véritables ambassadeurs culturels. Il faut relever le caractère exceptionnel de cette fête gymnique pour le public parisien, manifestement peu habitué à la démarche alors que de tels événements ont déjà lieu depuis plusieurs décennies dans l'espace helvétique :

« *Lorsqu'on arriva au Bois de Boulogne, les deux bannières de Bâle et de Guebwiller furent déployées et le petit contingent de 30 à 35 membres se dirigea en chantant vers la place de fête pour rejoindre les gymnastes allemands qui s'y trouvaient au nombre de quelques centaines. Je crois que les Parisiens, à cette époque, n'avaient jamais assisté à un concours de ce genre. Aussi le public accouru était-il nombreux. La presse en parla tant en France qu'en Allemagne.* […]. *La Gazette illustrée de Leipzig et d'autres illustrés, donnèrent des vues de la place de fête, et deux de nos lutteurs durent poser dans l'atelier d'un dessinateur, en de fatigantes attitudes. C'est dire que la Lutte suisse eut aussi sa place marquée au concours.* »[605]

[602] À ce sujet, on lira notamment : Poyer Alex, *Les premiers temps des véloces-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 17-18 ; Bourmaud François, « Swann's Way : Youth, Personal Affinities, and Acculturation Through Sport in Nineteenth Century France », *Front. Sports Act. Living*, vol. 2, 2021, pp. 542-561.

[603] Ozouf Mona, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976 ; Ihl Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.

[604] Schüler Pierre, « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie… », p. 3.

[605] « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie… », pp. 3-4.

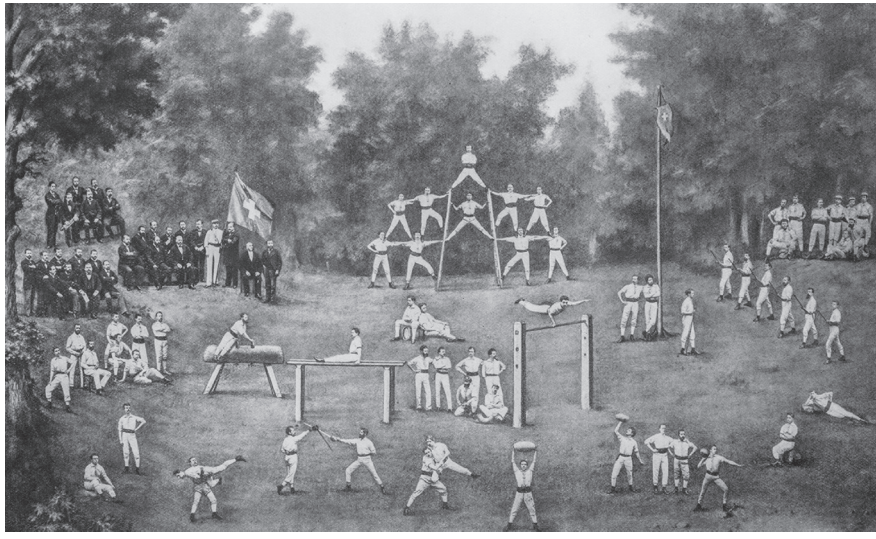

Figure 28 : Montage photographique de la Société suisse de gymnastique de Paris, 1878, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[606].

À ce titre, un montage photographique de 1878 représentant la Société suisse de gymnastique de Paris montre des gymnastes qui pratiquent la lutte à la culotte, le soulever et le lancer de pierre, à côté des activités héritées de la gymnastique allemande (voir figure 28).

Bien que la III^e^ République ne soit pas encore en place, la surveillance des autorités sur les milieux associatifs semble relativement légère, une remarque de Pierre Schüler le montre bien : « *Nos assemblées se tiennent alors dans une salle spéciale située passage du Grand-Cerf* [2^e^ arrondissement]. *La surveillance de la police y est exercée par un agent en civil, très inoffensif d'ailleurs, qui se contente de figurer, en sirotant sa tasse de café.* »[607] En 1878, les gymnastes se réunissent avec l'Harmonie, la Chorale et l'Orchestre suisses à Paris pour célébrer l'anniversaire du serment du Grütli. De plus, un article publié en 1933 dans *La Gazette de Lausanne* indique que des gymnastes sont à la source de la fondation de la Société suisse de tir et, surtout, du Cercle

[606] Source : « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie… », p. 15.
[607] « La Société suisse de gymnastique de Paris. Un demi-siècle de sa vie… », p. 5.

commercial suisse de Paris[608]. Fondé en 1881, cet organe a d'abord pour but de développer les « *sentiments d'amitié qui existent entre la France et la Suisse, afin de faciliter toujours davantage les échanges intellectuels et humains entre les deux pays* », comme nous l'apprend un article publié dans *Le messager suisse de France* en 1970 qui sous-titre : « *revue mensuelle de la Colonie suisse de France.* » Ce cercle commercial développe ensuite un bureau de placement professionnel et estudiantin pour jeunes Suisses (en particulier alémaniques) en France et une école professionnelle (1933) pour l'approfondissement linguistique et l'initiation à « *la riche culture française* »[609]. Il faut constater que des mouvements associatifs d'expatriés, se réunissant à la base autour des pratiques d'exercice corporel, donnent lieu à la fondation de sociabilités plus larges, visant notamment à favoriser l'intégration professionnelle et linguistique de la diaspora tout en se maintenant sur le long terme, le Cercle commercial suisse de Paris existant toujours à l'heure actuelle[610]. Le fait que ce dernier soit, dès sa fondation, orienté sur l'intégration des Alémaniques, montre aussi que la Société suisse de gymnastique de Paris n'est pas uniquement composée de Romands.

En 1864, le groupement compte un effectif modeste composé de 17 Suisses et 4 étrangers[611]. Schüler indique, pour sa part, que le groupe réunit ensuite 28 membres, avant que la guerre franco-prussienne (1870-1871) ne réduise la taille de l'effectif, nombre de Suisses retournant au pays de peur d'être assiégés dans la capitale. Schüler note également qu'il quitte Paris en 1868 pour se rendre à Mulhouse où il devient vice-président de la section de gymnastique locale, puis qu'il intègre les troupes françaises en tant qu'ambulancier sur les champs de bataille de Frœschwiller (1870) et de Gravelotte (Saint-Privat, 1870), avant de revenir dans la capitale à la fin de la guerre. Bien que brève, la mobilité de Schüler pose la question de la présence de gymnastes suisses dans la France au sens large (au-delà de Paris et de l'Alsace). À ce titre, un article publié en 1887 dans *Le Journal de Genève* relève que la Société suisse de gymnastique de Paris participe à un concours à Roubaix où plusieurs Suisses habitant les lieux participent à l'organisation de la fête, intègrent le jury et sont donc manifestement gymnastes[612].

608 « Le 70e anniversaire des Gymnastes suisses de Paris », *La Gazette de Lausanne* 303, 31 octobre 1933, p. 1.
609 Valli D., « Cercle commercial suisse de Paris », *Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France* 6, vol. 16, 1970, p. 1.
610 « Le Cercle commercial suisse », en ligne.
611 SFG, rapport d'activité, année 1864, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
612 « La section fédérale de gymnastique suisse de Paris », *Le Journal de Genève* 197, 20 août 1887, p. 2.

À partir de 1871, la fougue patriotique qui suit la défaite contre les Allemands suscite un développement fulgurant de la gymnastique indigène en France[613]. Cette tendance conduit à une augmentation significative de l'effectif français de la section helvétique de Paris (90 membres en 1873 dont les trois-quarts sont désormais indigènes), si bien que l'on décide de renommer la section en « Société franco-suisse ». À la suite de ce changement, les Suisses démissionnent en masse – apparemment sans que cela ne provoque de conflit manifeste avec les Français – et recréent une nouvelle section uniquement helvétique à laquelle sont remises les anciennes archives et insignes. Les Français s'autonomisent aussi rapidement pour prendre le nom de « Société française de gymnastique, ancienne société suisse et franco-suisse ». Au niveau des relations avec la Suisse, la section helvétique de Paris envoie des gymnastes pour participer aux compétitions de nombreuses fêtes fédérales helvétiques, tandis que ses membres rencontrent la délégation suisse présente à Vincennes en 1889.

Sur les plans diplomatique et politique, il faut noter que les gymnastes helvétiques parisiens entretiennent un contact étroit avec Charles Édouard Lardy (1847-1923), ministre de la Légation suisse de la Ville lumière, qu'ils élisent d'ailleurs à leur comité d'honneur en 1881[614]. Lardy se révèle être un soutien important puisqu'il joue les intermédiaires auprès du CF en 1892 en faisant parvenir au chef du DFI une demande de subvention de la part des gymnastes suisses de Paris en vue de l'organisation d'une fête. Cependant, l'entremise du diplomate ne suffit pas, le CF décidant de ne pas entrer en matière quant au subside, aucune ligne de crédit dédiée n'existant et la Haute autorité fédérale ne souhaitant pas créer « *un précédent qui serait immédiatement invoqué par de nombreuses autres sociétés suisses à l'étranger* »[615]. Issue de l'extrait d'un protocole d'une séance du CF, la remarque montre que la Confédération ne juge pas alors nécessaire de soutenir l'associationnisme helvétique à l'étranger, ce qui va dans le sens de l'absence d'une réelle politique de diplomatie culturelle étatique tournée vers l'extérieur menée par la Suisse à fin du XIX^e^ siècle.

Pour clore le propos sur les gymnastes suisses de Paris, il est intéressant de se pencher sur la couverture de leur plaquette anniversaire produite en 1913.

---

[613] Lecoq Benoît, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *Revue historique* 1, vol. 276, pp. 157-166, ici : p. 158.

[614] *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire…*, p. 18.

[615] « Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des schweizerischen Bundesrathes », 30 décembre 1892, AF, dossier « 1892 VIII 55 Schweiz Turnverein, Sektion Paris, Subvention Gesuch », cote E2200.41-05#1977/93# 1931*, référence b.38.32.8, traduit de l'allemand par l'auteur.

Figure 29 : Couverture de la première plaquette anniversaire (50 ans) de la Société suisse de gymnastique de Paris, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[616].

[616] Source : *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913…*, couverture.

L'illustration retenue thématise le motif des jeux nationaux et témoigne bien du caractère paradoxal du groupement, entre patriotisme et cosmopolitisme. Dans la droite ligne de la couverture de l'ouvrage anniversaire de la SFG publié en 1907, l'illustration représente un gymnaste suisse au lancer de pierre muni d'un sautoir bardé de la bannière nationale. L'homme est surplombé par une figure féminine oscillant entre Helvetia et Marianne tenant le drapeau suisse derrière lequel guigne celui de la France, sans oublier les silhouettes de la tour Eiffel et de la basilique du Sacré-Cœur sur la butte Montmartre (voir figure 29).

Du côté de la SFG, l'arrivée des sections de gymnastes suisses à l'étranger, dont le premier réflexe est la demande d'affiliation, pousse l'association à adapter ses statuts tout en limitant considérablement les droits de ce type de groupements dans sa gouvernance. Ainsi, la version de 1873 des statuts fédéraux précise que « *des sociétés de gymnastique en pays étrangers ne peuvent être reçues que comme sections honoraires et les 2/3 des membres au moins doivent être suisses* »[617]. La version de 1887 ajoute que ces groupements ne sont « *tenu*[s] *à aucune contribution et n'ont pas le droit de vote* »[618]. Cette frilosité de la SFG pour la pleine intégration des sections suisses expatriées s'inscrit dans la coexistence paradoxale de relations parfois intenses avec l'international, comme démontrées précédemment avec les fêtes, et d'un hermétisme durable quant au fait d'officialiser le lien avec l'étranger *via*, par exemple, l'intégration de structures gymniques supranationales, comme nous le verrons dans le Chapitre 5.

À côté de la France, les États-Unis s'imposent comme un autre espace propice pour retracer le rôle des Suisses dans la diffusion de la gymnastique à l'international. L'Amérique du Nord constitue l'une des premières destinations de l'émigration helvétique entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, alors même que des colons suisses s'y installent dès le XVIII^e^ siècle, notamment en Pennsylvanie[619]. Ainsi, entre 1869 et 1919, 83 % des départs helvétiques vers l'outre-mer se font en direction des États-Unis. Généralement débarqués à New York, les citoyens suisses s'installent en majorité dans le centre nord et le centre atlantique du pays. En ce qui concerne spécifiquement l'émigration marchande, notons que le profil des individus qui partent aux États-Unis correspond bien au terreau d'implantations sociale et économique de la

[617] SFG, statuts, 1873, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[618] SFG, statuts, 1887, p. 7, boîte VV.4.2.1.4.1.
[619] Veyrassat Béatrice, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde*, Neuchâtel, Alphil, p. 222.

gymnastique helvétique. Selon Béatrice Veyrassat, il s'agit principalement d'hommes jeunes « *qui s'expatrient dans l'espoir de fonder leur propre entreprise, ou qui sont envoyés par leur famille pour faire des voyages de prospection* […] », ceux-ci sont issus « *de régions horlogères et textiles* »[620].

La première trace significative des gymnastes suisses aux États-Unis que nous avons pu retrouver est un courrier envoyé à la SFG en 1889 par la Fédération de gymnastique d'Amérique du Nord, fondée en 1865. Il s'agit d'une invitation à une fête organisée à Cincinnati (OH), ville comptant une importante diaspora urbaine helvétique au XIXe siècle, tandis que l'Ohio réunit des émigrés suisses principalement issus de cantons ouverts à la gymnastique (GE et BE surtout)[621]. Jouant sur la traditionnelle rhétorique de la liberté et du cosmopolitisme libéral, le courrier est reproduit dans les pages du *Gymnaste suisse.* Le texte explicite la présence d'émigrés helvétiques dans les rangs des gymnastes américains :

« Salut ! *Nous avons le plaisir de vous faire savoir – par-dessus l'Océan – que la Fédération gymnastique de l'Amérique du Nord célébrera sa fête fédérale cette année du 22 au 26 juin. Les gymnastes de la plus ancienne république existante et les champions du développement de l'esprit et du corps dans ce pays libre sont unis par les liens étroits qu'attachent les activités et le travail commun. Ce ne sont pas des étrangers qui vous disent : venez, prenez part à notre concours et à notre fête ! Ce sont des collègues dans la pensée et dans le travail et il en est beaucoup dont le berceau a été la Suisse.* »[622]

À noter que la Fédération de gymnastique d'Amérique du Nord invite officiellement toutes les sections helvétiques à participer à sa fête et cela *via* le consulat suisse de Cincinnati, celui-ci prenant contact avec la Chancellerie fédérale qui relaie ensuite à la SFG[623]. Nous n'avons cependant pas pu déterminer si des gymnastes suisses traversent l'Atlantique pour participer à l'événement, même si les contraintes matérielles et temporelles inhérentes à un tel périple permettent d'en douter. À titre de comparaison, une délégation de gymnastes américains fait le voyage vingt ans plus tard et en sens inverse

620 Veyrassat Béatrice, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde*…, p. 246.

621 Arlettaz Gérald, *Émigration et colonisation suisses en Amérique 1815-1918. Studien und Quellen/Études et Sources/Studie Fonti*, vol. 5, Berne, Archives fédérales suisses, 1979, p. 39 ; Veyrassat Béatrice, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde*…, p. 317.

622 Tafel Gustave, Persch Frédéric, Croh Charles, « Fête fédérale américaine de gymnastique, à Cincinnati », *Le Gymnaste suisse* 18, 3 mai 1889, pp. 139-140, BN.

623 SFG, lettre de la Chancellerie fédérale au CC de la SFG, 16 avril 1889, ACA, feuillet « 1886-1890 Zentralkomitee Korrespondenzen 1863-1890 », cote SMS VV 4-2-2.2_009, boîte SMS VV 4-2-2.2_008_014.

depuis Chicago, pour se rendre à la fête fédérale de Lausanne (1909). Ils quittent l'Illinois le 23 juin et déposent leurs valises à Vevey, leur lieu de cantonnement, le 6 juillet après avoir débarqué à Cherbourg. Une cagnotte est constituée une année et demie à l'avance pour financer leur voyage[624].

Le cas états-unien est particulièrement intéressant, car il montre la faîtiérisation des sections de gymnastique helvétiques d'Amérique du Nord. Particulièrement notable à partir du dernier tiers du XIXe siècle, la dynamique de fondation de groupements gymniques suisso-américains s'enracine dans l'une des zones privilégiées par l'émigration helvétique aux États-Unis, soit une bande allant de l'Ohio à la côte Est (États de New York, du New Jersey et de Pennsylvanie). Seul cas, à notre connaissance, de faîtière de gymnastique helvétique expatriée, la *Schweizer-Amerikanisch Turnverband* souligne l'existence d'un mouvement gymnique associatif non négligeable dans la diaspora helvétique états-unienne. Cette union des sections suisso-américaines voit le jour en 1892 et perdure jusqu'en 1951 en tout cas[625] ; elle organise des fêtes à partir de 1894[626].

Retrouvée dans la correspondance de la Société fédérale, la demande d'affiliation de la section suisse de Pittsburg (envoyée en 1896) nous apprend que le groupement n'est composé que de ressortissants suisses. La lettre précise que l'intégration à la SFG permettrait un rapprochement avec les sections de « *l'ancienne patrie* » et stimulerait le développement du mouvement gymnique suisse en Amérique du Nord[627]. Les statuts étant joints à la demande, les buts de la section de Pittsburg mettent un accent particulier sur les jeux nationaux, explicitement définis comme un usage typiquement suisse. D'une manière générale, les visées sont un parfait copier-coller de celles des sections helvétiques indigènes[628].

Au-delà de ce courrier de Pittsburg, c'est en marge de la sixième fête de la *Schweizer-Amerikanisch Turnverband*, tenue en 1903 à Hoboken (NJ, à côté de la ville de New York sur la rive droite de l'Hudson), que nous avons pu réunir le plus d'informations directes sur les activités des gymnastes suisses

[624] Chaudet Gustave, « Le voyage des gymnastes de Chicago à la fête de Lausanne », *Le Gymnaste suisse* 32, 12 août 1910, p. 299, BN.
[625] Comme l'indique la photographie d'un drapeau publiée dans le carnet de fête de la fédérale de Lausanne de 1951 : 1951, n° 28, p. 418, ACV, cote PP468/1260.
[626] SFG, lettre du comité de la section suisse de gymnastique de Pittsburg au CC, septembre 1896, ACA, feuillet 011 « 1896-1897 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008_014.
[627] SFG, lettre du comité de la *Schweizer-Amerikanisch Turnverbandes* au CC, mai 1895, ACA, feuillet 010 « 1891-1895 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008_014.
[628] « Statuten des Schweizer Turnvereins Pittsburg, PA », ACA, feuillet 011 « 1896-1897 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008_014.

aux États-Unis. Dans le cadre de cet événement, ces derniers publient un carnet de fête en cinq numéros dont quelques exemplaires sont parvenus jusqu'aux Archives fédérales probablement *via* les consulats suisses de New York ou de Washington. Au même titre que la couverture de l'ouvrage anniversaire des gymnastes helvético-parisiens, la première page du carnet de fête en question est emblématique d'une expression déterritorialisée de l'appartenance à la Suisse et joue également sur la synthèse des nationalités (voir figure 30). Cette fois, la composition de l'illustration repose sur deux allégories féminines nationales : Helvetia pour la Suisse et Columbia pour les États-Unis. L'arrière-plan n'offre quant à lui aucune ambiguïté : on préfère les cimes alpines helvétiques flanquées de leurs immanquables chalets aux collines boisées de la côte Est.

Dans son mot d'introduction, le comité d'organisation indique qu'il ne s'agit pas uniquement d'un événement gymnique, mais que des épreuves de tir et de jeux de quilles sont aussi au programme. Cette dernière pratique, hétéroclite, est d'ailleurs représentée sur la couverture du journal. Sa mention souligne une fois encore le fait que le programme canonique de la gymnastique associative helvétique est facilement soumis à hybridation et adaptation dans le contexte de la diaspora[629]. Le comité insiste aussi sur le rôle important de la pratique gymnique, en particulier à travers ses fêtes, pour la colonie suisse de New York (et au-delà) qui trouve en celles-ci les moyens de manifester son unité et son attachement national[630]. Notons qu'une invitation officielle est faite au nom du comité d'organisation à Fernand du Martheray (1860-1910), alors ministre de Suisse à Washington[631]. Nous ne sommes pas parvenus à déterminer si l'individu honore la sollicitation.

Une statistique publiée dans le numéro 4 du journal de fête permet de mieux situer et quantifier l'institutionnalisation de la pratique gymnique associative dans la diaspora suisse aux États-Unis. Ainsi, en 1903, la *Schweizer-Amerikanisch Turnverband* compte dix sections qui renvoient

[629] Comme le relève notamment Evelise Amgarten Quitzau dans le cadre de la diaspora allemande au Brésil : Amgarten Quitzau Evelise, « Different Clubs, Similar Purposes? Gymnastics and Sports in the German Colony of São Paulo/Brazil at the Turn of the Nineteenth Century »…

[630] *Festzeitung für das 6te Turnfest des Schweizer-Amerikanisches Turnverbandes* 1, 6 avril 1903, p. 2, AF, dossier « 1903. XXVIII. Incidents divers etc. Fêtes publiques etc. 4. Schweiz. Amerik. Turnfest in Union Hill Park Hoboken », cote E2200.36-02#1000/1731#841*, reference I.C.5.

[631] Lettre du comité d'organisation de la sixième fête de la *Schweizer-Amerikanisch Turnverband* à Fernand du Martheray, 20 juin 1903, AF, dossier « 1903. XXVIII. Incidents divers etc. Fêtes publiques etc. 4. Schweiz. Amerik. Turnfest in Union Hill Park Hoboken », cote E2200.36-02#1000/1731#841*, reference I.C.5.

Figure 30 : Couverture d'un numéro du journal de la sixième fête de la *Schweizer-Amerikanisch Turnverband*, 1903, © Archives fédérales[632].

[632] Source : AF, dossier « 1903. XXVIII. Incidents divers etc. Fêtes publiques etc. 4. Schweiz. Amerik. Turnfest in Union Hill Park Hoboken », cote E2200.36-02#1000/1731# 841*, référence I.C.5.

à des villes, des comtés ou des arrondissements : on cite les groupements suisses de Brooklyn (NY), Cleveland (OH), Hudson County (NJ), New York (NY) – présence de deux groupements linguistiques distincts, l'un d'eux étant nommé « *La Romande* » –, Newark (NJ), Paterson (NJ), Pittsburg (PA), Philadelphie (PA) et Riverside (PA), pour un total de 646 membres (actifs et passifs)[633]. Cependant, comme le montre le courrier de 1889 de la Fédération de gymnastique d'Amérique du Nord précédemment cité, il est très probable que de nombreux émigrés helvétiques pratiquent directement dans des sections nord-américaines indigènes.

Pour clore ces considérations sur la présence des gymnastes suisses outre-Atlantique, et alors que les relevés statistiques du livre anniversaire de la SFG indiquent en 1907 la présence de sections helvétiques, dites « d'honneur », à Lyon, Besançon, Gênes, Milan, Florence, Londres, Buenos Aires, en plus de la société de Paris et des groupements états-uniens étudiés ici[634], force est de constater qu'une histoire plus large et fouillée du fait associatif gymnique et de l'associationnisme au sens large dans la cinquième Suisse reste à faire.

2.3.5. Le regard français : un exemple du rayonnement de la Suisse à l'étranger à travers la gymnastique

Pour mettre un terme à la réflexion sur la place du transnational et de l'international dans la fabrication de la gymnastique suisse, il nous reste encore à opérer un changement de point de vue en s'arrêtant sur la perception du modèle gymnique helvétique à l'étranger. Pour ce faire, nous nous concentrerons sur la perspective de la France, une lecture extensive du *Gymnaste* français à partir de 1873 (date de sa première parution) nous ayant permis de dégager la place importante accordée aux gymnastes suisses dans les colonnes de l'imprimé au cours du dernier tiers du XIX^e^ siècle. Il faut noter que, dans ce processus, les Suisses profitent probablement de l'inimitié entre les gymnastes allemands et l'USGF, cette dernière préférant thématiser et valoriser le modèle helvétique, alors que le cas germanique a factuellement tout autant de poids dans le développement de la gymnastique en Europe. De plus, les gymnastes français boudent largement l'Empire allemand au niveau des invitations et participations aux fêtes, alors que de nombreux échanges de

[633] *Festzeitung für das 6te Turnfest des Schweizer-Amerikanisch Turnverbandes* 4, 15 juin 1903, p. 23.
[634] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*,Beilage 4.

délégations ont lieu entre la SFG et l'USGF. Enfin, précisons que le regard extérieur se révèle intéressant en cela qu'il s'attarde souvent sur des éléments que le point de vue indigène considère comme communs ou « allant de soi » et qu'il n'évoque donc pas. Ainsi, la prise en compte de la perspective étrangère permet d'en apprendre plus sur la gymnastique suisse en elle-même.

L'USGF existe depuis un an à peine lorsque l'invitation émise en 1873 par le comité d'organisation de la fête de Fribourg au nom de la SFG à destination des gymnastes de l'Hexagone est reproduite dans le premier numéro du *Gymnaste* français. Publié par la rédaction du journal, le commentaire de l'encart illustre le décalage de trois à quatre décennies entre les deux pays au niveau du développement de la gymnastique associative, la III^e^ République venant de vivre la faîtiérisation des sections existant sur son sol sous la forme de l'USGF, mais ne connaissant pas encore la tenue de fêtes gymniques à caractère fédéral, la première célébration française du genre voyant le jour en 1875 au Près-Catelan dans le Bois de Boulogne :

« *Nous croyons être l'interprète des gymnastes français, en remerciant la Fédération suisse* [SFG] *de son appel enthousiaste. Nous connaissons, pour l'avoir mise à l'épreuve, la sympathie qui nous attend près d'eux. Il n'y a donc pas à hésiter, que les sociétés à même d'entreprendre ce déplacement aillent s'affirmer à Fribourg. L'infériorité de la lutte ne doit pas être un obstacle : nos amis de là-bas savent depuis combien peu de temps on s'occupe de gymnastique en France.* »[635]

Un compte rendu de la fête de Fribourg rédigé par un gymnaste de l'Hexagone ayant pris part à l'événement est publié dans le troisième numéro du *Gymnaste* français en 1873. L'auteur insiste longuement sur la description de la cantine, le terme étant d'ailleurs écrit en italique et ponctué d'un point d'exclamation. Typiques des fédérales helvétiques, les cantines deviennent effectivement massives à partir du dernier tiers du XIX^e^ siècle et n'ont de cesse de frapper les esprits à l'étranger, une revue d'architecture parisienne consacrant même un article illustré à la cantine et aux autres constructions de la fête de Lausanne en 1909, comme nous le verrons dans le Chapitre 4. Dans le récit de Fribourg, la cantine est ainsi présentée comme le symbole premier de l'ampleur des fédérales helvétiques : « *Entouré d'une palissade, le champ de concours n'a que deux entrées ornées d'arcs de triomphe couverts de drapeaux et de devises patriotiques ; c'est dans cette enceinte*

[635] « Fête fédérale de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 1, juillet 1873, p. 11, FFGym.

que sont réunis les divers engins et appareils de la fête, au fond se trouve : la Cantine ! *Il faut avoir vu une cantine de fête fédérale en Suisse pour avoir une idée des dépenses occasionnées par ces fêtes.* »[636] L'auteur thématise ensuite le caractère très ancré de la gymnastique associative dans l'espace helvétique : « *Que dire de ces exercices, si ce n'est que la Suisse possède des gymnastes étonnamment habiles, qui, tout le jour, ont lutté de force, de souplesse et d'agilité !* […]. *Il faut que nos voisins soient dressés depuis bien longtemps à cette discipline civique pour la pratiquer avec cet ensemble.* »[637] Rappelons ici que les premières sections helvétiques voient le jour à partir de 1816, une dynamique qui aboutit à une festivalisation et une faîtiérisation « nationale » – ou « fédérale » faudrait-il dire – spécifiques à la pratique gymnique entre les années 1832 et 1833 déjà ; cette précocité fait de l'espace helvétique le premier cas mondial en la matière.

Outre la cantine, les jeux nationaux représentent un autre lieu commun de l'étonnement de l'observateur étranger. Pour Fribourg, le narrateur français insiste sur le caractère très populaire de cette discipline, ce qui préfigure l'avènement de la lutte à la culotte en tant que véritable spectacle folklorico-commercial dans la Suisse de la Belle Époque, alors que l'industrie du tourisme y connaît un boom sans précédent – nous traiterons plus spécifiquement de ces éléments dans le Chapitre 5. On souligne aussi régulièrement la portée républicaine de la pratique gymnique helvétique : « *Vinrent les jeux nationaux, c'est-à-dire la partie du programme la plus attrayante pour le public. En Suisse, la foule se passionne pour ces exercices, elle comprend que les jeunes gens qui exécutent ainsi, sans efforts, ces jeux où l'aisance, la grâce, la force sont combinées, deviendront des hommes dignes du nom de citoyens.* »[638]

Jean Bréhon a déjà pointé l'influence du modèle helvétique dans le programme des fêtes fédérales françaises, notamment au niveau du concours individuel (artistique) à partir du début du XX^e^ siècle[639]. Dans ce contexte, force est de constater que la Suisse semble exercer une influence majeure dès les années 1870, notamment quant à l'ouverture progressive des éditions françaises à la compétition et au concours de sections. La plaquette du 50^e^ anniversaire des gymnastes suisses de Paris fournit d'ailleurs une remarque suggérant que la quatrième fête fédérale française (1878) connaît pour la

[636] « Suisse – Fête fédérale », *Le Gymnaste* [français] 3, septembre 1873, pp. 32-35, FFGym.
[637] « Suisse – Fête fédérale »…
[638] « Suisse – Fête fédérale »…
[639] Bréhon Jean, « Les prémices de la sportivisation de la gymnastique : l'exemple de l'association régionale des gymnastes du nord (1879-1914) », *STAPS* 2, vol. 80, 2008, pp. 73-84, ici : p. 80.

première fois des exercices de sections, une introduction qui découlerait directement d'une volonté d'imiter le modèle suisse[640].

Organisée en 1882 à Aarau, la 45e fédérale de la SFG est l'occasion de célébrer le 50e anniversaire de l'association, même si cette dernière, on l'a dit, ne voit officiellement le jour qu'en 1833. Dans ce cadre, un long compte rendu publié dans *Le Gymnaste* français montre que le tourisme est une composante importante de l'internationalisation précoce des fêtes fédérales de gymnastique en Europe, le phénomène ayant une résonance toute particulière en Suisse. À la fin du XIXe siècle, « *le poncif est établi, le cliché reconnu, l'évidence indiscutée. Pays du tourisme, la Suisse draine les visiteurs par milliers vers ses montagnes, ses lacs, ses sommets, ses vallées* »[641], pour reprendre les mots de Laurent Tissot.

À ce titre, le récit d'Aarau, publié sur plusieurs numéros, tient plus du récit de voyage que de la narration gymnique au sens strict. Arrivant en train depuis Paris après un itinéraire passant par Longueville, Chaumont, Vesoul, Belfort et Delle, l'auteur verbalise d'entrée ses attentes paysagères qui résument parfaitement les codes de la Suisse alpine et touristique[642]. Ce texte relève que le voyage et la découverte sont à envisager comme des moteurs aussi importants que la gymnastique dans la mobilité internationale des gymnastes. Apparemment frustré par la platitude, aux sens propre et figuré, de son arrivée par le Jura, l'auteur fait une escapade « éclair » dans l'un des hauts lieux du tourisme helvétique à l'issue des compétitions d'Aarau : « *Et si nous utilisions la fin de la journée en allant à la recherche de notre paysage suisse ? À Aarau, aucune chance de voir le moindre glacier, le moindre lac, la moindre Suissesse aux nattes blondes. – Allez à Lucerne, nous dit-on, et là vous serez satisfait. Trois heures de chemin de fer à peine !* »[643] Une fois à Lucerne, le gymnaste français embarque sur un bateau à vapeur, traverse le lac des Quatre Cantons et emprunte le train à crémaillère pour se rendre au sommet du Rigi. À ce sujet, on note la remarque suivante qui rappelle que le « *prestige technologique* »[644] est une question centrale dans le rayonnement international de la Suisse par le tourisme, pour faire référence

[640] *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire*…, p. 13.
[641] Tissot Laurent, *Histoire du tourisme en Suisse au XIXe siècle, les Anglais à la conquête de la Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2017, p. 17.
[642] « Suisse », *Le Gymnaste* [français] 115, 15 août 1882, pp. 37-40, FFGym.
[643] « Suisse », *Le Gymnaste* [français] 115…
[644] Humair Cédric, « Introduction. Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique et vecteur du rayonnement international de la Suisse (XIXe-XXe siècles) », in : Humair Cédric, Tissot Laurent (éd.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international. « Switzerland, the playground of the world »*, Lausanne, Antipodes, 2011, pp. 9-54, ici : pp. 30-36.

à Cédric Humair : « *Singulier chemin de fer ! On présentait celui de Paris à Sceaux comme une merveille. Qu'ont dû dire les ingénieurs qui l'ont construit, s'ils ont vu* [*sic*] *celui-là ?* »[645]

Pour revenir à des considérations gymniques, les descriptions de la fête d'Aarau mettent aussi l'accent sur la cantine en précisant que l'infrastructure concentre l'attention première du visiteur. On insiste également sur l'ancrage de la gymnastique en Suisse et son caractère compétitif. De plus, le texte cite comme un exemple à suivre les cours pour moniteurs de section mis en place par la SFG à partir du début des années 1860 dans lesquels il est courant de s'entraîner aux exercices généraux de la prochaine fête[646]. Outre les remarques techniques, l'auteur est étonné par l'« *extrême liberté* » des gymnastes suisses, non sans dénoncer certains outrages à la morale bourgeoise qui ont lieu sous la cantine et les bagarres qui éclatent dans la ville. Ces mentions montrent la nécessité de fournir une histoire des gymnastes ordinaires et de penser les fêtes fédérales en tant que des espaces carnavalesques, comme nous l'avons fait dans le précédent volet du Chapitre 2.

Toutefois, si les considérations du gymnaste français ont un fond de vérité au niveau des libertés républicaines helvétiques, elles témoignent largement d'une vision mythifiée des habitants de la Confédération, d'ailleurs souvent envisagés à partir du XVIII^e^ siècle par les observateurs étrangers comme un peuple libre proche d'un état primitif et naïf de nature. S'exprimant ici à travers la focale de la gymnastique, ce cliché mobilise directement le motif des jeux nationaux et montre que l'invention d'une gymnastique typiquement suisse est un processus se nourrissant autant d'un montage culturel indigène basé sur l'institutionnalisation et la valorisation symbolique de ces pratiques que du regard stéréotypé de l'étranger. À ce titre, un appel à participer à la fête fédérale de Lucerne publié dans le *Gymnaste* français en 1888 montre bien que les jeux nationaux sont de plus en plus associés au tourisme et au folklore helvétique avec l'avancement du XIX^e^ siècle. Ils deviennent une composante importante de cette Suisse de carte postale, un *must see* au même titre que les lieux et paysages emblématiques : « *Allons, gymnastes de la région du Sud-Est* [de la France]*, allez voir les sites pittoresques de la Suisse ; répondez nombreux à l'invitation de vos camarades de Lucerne ; visitez le Grütli et le lac ; allez admirer* […] *le lever et le jet de la pierre, la lutte nationale suisse avec le caleçon de toile.* »[647]

[645] « Une fête fédérale en Suisse », *Le Gymnaste* [français] 116, 15 septembre 1882, pp. 64-68, FFGym.
[646] « Une fête fédérale en Suisse », *Le Gymnaste* [français] 116…
[647] D'Autrey Paul, « La 48^e^ fête fédérale suisse de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 46, 17 mai 1888, p. 741, FFGym.

Organisée en 1888, la fédérale de Lucerne est particulièrement intéressante pour réfléchir au regard étranger sur la gymnastique helvétique et sur la Suisse en tant que modèle gymnique européen. L'événement est l'occasion de la visite d'une importante délégation officielle de l'USGF menée par Joseph Sansbœuf, son président de l'époque. Reproduit dans les pages du *Gymnaste* français, le discours qu'il prononce devant les gymnastes suisses évoque le rôle premier que ces derniers ont joué dans le développement de la gymnastique associative dans l'Hexagone[648]. De plus, au moment d'inviter les gymnastes suisses à la fête fédérale française de Vincennes (1889), le président de l'USGF explicite la dynamique de reproduction du modèle gymnique helvétique en France, tout en mobilisant le mythe de la liberté et du républicanisme : « *Nous avons tenu tout particulièrement à nous éclairer sur vos travaux, à nous initier davantage à votre organisation, et enfin à vous apporter les témoignages de cordiale sympathie que nous devons à une nation comme la vôtre qui a marché, de tout temps, à la tête du progrès et de la civilisation.* »[649] Après avoir participé aux festivités gymniques de Lucerne, notons, dans la perspective touristique précédemment dégagée, que les gymnastes français se rendent au Grütli et à la chapelle Tell en bateau à vapeur[650], avant de monter en crémaillère au Rigi[651].

Parvenant au CC de la SFG en octobre 1888 à l'occasion d'une réunion tenue à Olten, l'invitation officielle émise par le comité d'organisation de la fête de Vincennes (1889) montre que les gymnastes français tiennent particulièrement à accueillir les Suisses, puisqu'ils vont jusqu'à rendre le programme disciplinaire de l'événement compatible avec les usages helvétiques *via* la mise en place d'un concours de sections, d'un concours individuel et de « *jeux olympiques* »[652]. Si cette dernière mention est à comprendre comme « *des combats de lutte* », elle préfigure le propos de certains commentateurs étrangers qui, comme nous le verrons dans le Chapitre 5, envisagent le programme et le format des fêtes fédérales de gymnastique helvétiques comme des influences importantes pour la rénovation de l'olympisme à partir de 1894.

[648] « Discours de M. Sansboeuf », *Le Gymnaste* [français] 7, 15 août 1888, pp. 113-114, FFGym.
[649] « Discours de M. Sansboeuf », *Le Gymnaste* [français] 7…
[650] « Course au Rütli », *Le Gymnaste* [français] 8, 23 août 1888, p. 120, FFGym.
[651] « Une ascension au Rigi », *Le Gymnaste* [français] 9, 30 août 1888, p. 138, FFGym.
[652] SFG, Lettre du comité d'organisation de la fête de Vincennes (1889) à Heinrich Wäffler, 29 octobre 1888, ACA, feuillet 009 « 1886-1890 Zentralkomitee Korrespondenzen 1863-1890 », boîte SMS VV4-2-2.2_008-014.

Chapitre 3

La SFG face aux fractures de la Suisse moderne

Dans le chapitre précédent, nous sommes partis d'une perspective nationale axée sur la fondation de la Suisse moderne et avons ensuite élargi la focale à travers des approches internationale et transnationale. Il nous faut maintenant revenir à l'intérieur des frontières de l'État fédéral de 1848 et nous pencher sur un paradoxe majeur au point qu'il occupera un chapitre entier d'analyse. Alors que la gymnastique suisse se veut être un modèle de concorde patriotique et de sentiments républicains, le Chapitre 3 va s'employer à déconstruire cette vision lisse et idéalisée en montrant comment la Société fédérale n'a longtemps de « fédérale » que son titre dans la Suisse fracturée de la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

Structuré en trois volets, ce chapitre a pour but général de montrer comment les grands projets institutionnels de la SFG précédemment dégagés, dont certains aspects ont déjà été mis en perspective et déconstruits, se heurtent à l'hétérogénéité culturelle, linguistique, politique et économique du jeune État fédéral, le tout au fil d'une période qui va des années 1850 à la fin du XIX^e^ siècle. Sur le plan chronologique, le point cardinal de la réflexion sera toutefois la révision statutaire opérée à la SFG en 1887. Fondamental, ce changement de paradigme constituera la borne conclusive de la trame de la première partie de cet ouvrage.

Le Chapitre 3 doit illustrer comment la Société fédérale voit nombre de ses aspirations patriotiques et unificatrices douchées par les grandes lignes de tension qui fracturent l'État fédéral durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

Cette désillusion atteint son paroxysme durant les années 1880, des conflits linguistiques et fédéralistes allant jusqu'à mettre en doute la légitimité et l'esprit fédéral de l'association. En trois temps successifs, il s'agira donc d'analyser : les résistances à l'expansion du giron institutionnel de la Société fédérale sur le territoire national, de la ruralité à la question linguistique, en passant par le repli catholique-conservateur (3.1.) ; la fronde romande qui monte durant les années 1880 contre la militarisation de la pratique gymnique et contre l'immixtion étatique dans les affaires des sections (3.2.) ; les tensions fédéralistes engendrées par la cantonalisation progressive de la gymnastique associative en Suisse à partir des années 1850 qui connaît son épilogue durant les années 1890 à la suite de la révision des statuts fédéraux votée en 1887 (3.3.).

3.1. Des territoires, des cultures politiques et des langues : le spectre national relatif de la SFG

Dans le rapport d'activité de la Société fédérale pour les années 1855-1856, le président de l'association (*Vorort* de Winterthour) introduit le propos de la manière suivante :

« *Nous appelons notre société une société suisse et fédérale. Cependant le temps n'est pas encore venu, où tous les cantons compteront des représentants dans notre association. Si nous commençons notre revue par le sud-ouest, c'est-à-dire par Genève, nous avons tout un grand croissant, limitant des états étrangers, jusqu'au canton des Grisons au sud-est, dans lequel il n'est pas un seul canton, où ne respire l'esprit de la gymnastique. Mais plus nous pénétrons de la périphérie dans l'intérieur, et moins nous rencontrons le goût des exercices gymnastiques. Dans le canton du Tessin, un plan pour former une section a échoué, et dans le Valais, à notre connaissance, aucun essai n'en a encore été fait. D'après les apparences, la gymnastique réussirait surtout, là où dominent l'industrie et les fabriques ou bien là où – comme dans les villes – de plus grandes masses d'hommes sont réunies.* »[653]

Cette citation cadre pleinement avec les analyses spatiales et socio-professionnelles menées dans le Chapitre 1, le terme « *croissant* » étant d'ailleurs ici directement utilisé pour caractériser le terreau d'implantation privilégié de la gymnastique associative sur le territoire helvétique, celui-ci

[653] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

s'étendant de l'ouest à l'est en passant par le nord et se montrant beaucoup plus effacé dans la partie centrale et méridionale de la Suisse (voir figure 4). Au vu de ce constat – ou de cet aveu de faiblesse, pourrait-on dire –, le président minimise la portée nationale effective de la SFG sur le plan territorial et relativise l'intitulé « total » de l'association.

Ce volet se propose ainsi de mettre en lumière les principaux écueils culturels, politiques, linguistiques et économiques (pour la problématique de la ruralité) auxquels la SFG est confrontée dans sa volonté de tisser une toile institutionnelle sur l'ensemble du territoire helvétique. Pour ce faire, nous commencerons par nous intéresser à l'hermétisme des campagnes vis-à-vis de la pratique gymnique, la symbolique rurale et alpine occupant paradoxalement une place centrale dans la rhétorique de la SFG (3.1.1.). Nous étudierons ensuite la timide ouverture des bastions catholiques-conservateurs à la gymnastique au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et cela, à travers le prosélytisme de certains gymnastes issus des cantons libéraux-radicaux et d'acteurs locaux acquis à la cause et à la culture politique de la SFG. Dans ce cadre, les exemples de Fribourg, du Valais et de la Suisse centrale seront au centre de l'analyse. Nous y laisserons de côté le cas du Tessin, bien que thématisé dans la précédente citation, car celui-ci a déjà été traité dans le Chapitre 2 (3.1.2). Pour terminer, l'émergence d'une fracture linguistique entre gymnastes alémaniques et romands à partir des années 1850 sera mise en lumière. Si ces tensions n'impactent pas directement le développement territorial de la gymnastique associative, elles fragilisent l'hégémonie institutionnelle et l'esprit fédéral de la SFG en conduisant à des premières velléités de fonder une Fédération romande de gymnastique (3.1.3.).

3.1.1. Ruralité et gymnastique : hermétisme de la campagne et fascination condescendante de la ville

L'absence patente des paysans dans les effectifs de la SFG jusqu'au début du XX^e^ siècle a déjà été mise en évidence (1 % des membres en 1873, 8 % en 1907). Ce constat encourage à penser plus en profondeur le désamour durable des campagnes pour la gymnastique et ce, pour tenir à distance les mythes de la ruralité et des Alpes très présents dans la rhétorique et l'iconographie de la Société fédérale et pour mieux cerner la nature de certains déserts gymniques observables sur les cartes présentées dans le Chapitre 1 (voir figures 3 et 4).

Dans ce cadre, il faut commencer par réfléchir à l'incompatibilité manifeste entre les usages de la pratique gymnique associative et la précarité de la condition paysanne helvétique au XIXe siècle (encore plus en montagne qu'en plaine). Si les agriculteurs helvétiques accèdent en nombre à la propriété privée au début du XIXe siècle, cette dynamique contribue à un fort endettement rural. Nombre de ces nouveaux « *paysans-propriétaires* »[654], pour reprendre les mots de Jean-François Bergier, ne parviennent pas à faire vivre leur famille sur la production de leurs modestes parcelles et cheptels et sont contraints de se faire engager dans d'autres domaines et d'effectuer des travaux à domicile. Durant les années 1880, la paysannerie helvétique subit de plein fouet l'entrée de la Suisse dans le marché mondial. Le phénomène conduit à une chute drastique des prix des céréales, à laquelle vient s'ajouter le renchérissement de la main-d'œuvre non familiale consécutif à l'exode rural. En outre, le travail au champ reste longtemps une tâche manuelle harassante, la mécanisation réelle de l'agriculture n'intervenant dans le pays qu'au début du XXe siècle, les tracteurs n'apparaissant même qu'après les années 1920[655].

À la lumière du faible pouvoir économique et de la difficulté du quotidien des paysans, il est difficile d'imaginer ces derniers économisant l'argent, le temps et l'énergie nécessaires pour s'investir dans la vie d'une section de gymnastique. Le fait de chômer un à deux jours pour participer à des fêtes relativement coûteuses paraît tout aussi compliqué. De plus, l'individualisme agraire, qui qualifie l'abandon de la tradition du travail communautaire rural au cours du XIXe siècle[656], n'est pas propice à l'acculturation à la sociabilité et à l'associationnisme, à l'inverse du secteur de l'horlogerie et de son système d'établissage par exemple qui multiplie les connexions entre de petits groupes d'individus.

Malgré l'industrialisation, l'agriculture reste un pilier très important de la société suisse au milieu du XIXe siècle et les territoires ruraux sont toujours très présents. Ainsi, cinq localités sur six environ comptent encore moins de 1 000 habitants en 1850. Ces communes rurales et modestes regroupent alors plus de 40 % de la population nationale. Au milieu du siècle, la Suisse ne compte que 29 agglomérations de plus de 5 000 habitants et seule Genève

---

654 Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse…*, p. 99.

655 Pour les éléments contextuels mobilisés dans ce sous-chapitre (les chiffres notamment) : Bergier Jean-François, *Histoire économique de la Suisse…*, pp. 43-65 ; Tanner Albert, « Einleitung : Die Bauern in der Schweizer Geschichte », in : Tanner Albert, Head-König Anne-Lise (éd.), *Die Bauern in der schweizer Geschichte*, Zürich, Chronos, 1992, pp. 9-21 ; Moser Peter, *Der Stand der Bauern. Bäuerliche Politik, Wirtschaft und Kultur gestern und heute*, Frauenfeld, Huber, 1994, pp. 13-19.

656 jessenne Jean-Pierre, Vivier Nadine, « Libérer la terre ! Une Europe des réformes agraires (vers 1750-1850) ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 4, vol. 63, 2016, pp. 27-65.

dépasse le seuil des 30 000 âmes. En 1880, bien que les secteurs secondaire et tertiaire connaissent un essor soutenu, la Suisse dénombre toujours 500 000 paysans qui représentent encore 40 % de la population active.

Publié en 1863 dans les pages du *Gymnaste*, un recensement statistique compare les effectifs gymniques de la SFG à ceux de la population totale de chaque canton (voir figure 31). À la manœuvre, Fritz Dufresne ne manque pas de souligner que l'imposante frange rurale de la population du pays boude généralement la gymnastique, en particulier en Suisse centrale. À la lumière de ce recensement, il faut souligner qu'il n'existe alors pas encore de section de gymnastique dans cette région, mis à part dans le canton de Lucerne. La Thurgovie, elle, connaît déjà un développement de la gymnastique associative à cette époque, l'absence de chiffres pour ce canton étant liée à une transmission défaillante des données.

Pour interpréter correctement ce tableau, il convient de prendre en compte la taille du canton et la densité de sa population. L'exemple du petit canton urbain de Bâle-Ville, en tête de liste, est à ce titre emblématique. Le concept des « *mondes de production* » (voir figure 2) se révèle aussi éclairant pour lire ce tableau. Les cantons situés en queue de classement (excepté celui de Thurgovie, voir remarque précédente à ce sujet) appartiennent tous à la Suisse centrale et méridionale et donc à un monde de production largement fondé sur l'agriculture de montagne et la production animale qui est peu favorable au développement de la gymnastique associative. Il faut aussi associer ces considérations territoriales et économiques à une lecture politique : certains cantons de la Suisse occidentale agricole affichent une culture politique radicale affirmée, y compris dans les campagnes, et sont bien pourvus en gymnastes, à l'exemple du canton de Vaud. À l'inverse, le canton de Fribourg, pourtant issu du même monde de production que Vaud mais où les conservateurs ultramontains sont très implantés, affiche une présence plus timide de la gymnastique associative. Enfin, notons que le développement de foyers industriels en Suisse occidentale, en particulier horlogers, pèse également dans ce classement.

La démarche statistique de Dufresne est symptomatique d'une époque (années 1860) durant laquelle certains gymnastes cherchent à asseoir ou du moins à quantifier le poids national de leur pratique *via* des recensements à l'échelle du pays. Depuis 1861, les statuts fédéraux contraignent d'ailleurs les *Vorort* annuels à publier des relevés chiffrés des membres. De plus, toutes les sections qui souhaitent rejoindre le giron fédéral sont désormais tenues de fournir la situation de leur effectif (notamment l'âge et le nombre de gymnastes)[657].

[657] SFG, statuts, 1861, pp. 8-11, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

Figure 31: Nombre d'habitants pour un gymnaste pour chaque canton, de la proportion la plus élevée à la plus faible, 1863[658]

Canton	Population totale[659]	Nombre d'habitants pour un gymnaste
Bâle-Ville	41 251	1 pour 410
Neuchâtel	87 847	1 pour 440
Genève	83 345	1 pour 870
Appenzell	60 624	1 pour 920
Soleure	69 527	1 pour 1 160
Vaud	213 606	1 pour 1 270
Zurich	213 606	1 pour 1 270
Argovie	194 600	1 pour 1 310
Glaris	33 459	1 pour 1 450
Berne	468 516	1 pour 1 800
Schaffhouse	35 646	1 pour 1 980
Bâle-Campagne	51 773	1 pour 2 590
St-Gall	181 091	1 pour 2 590
Fribourg	105 970	1 pour 2 650
Lucerne	130 965	1 pour 2 850
Les Grisons	91 177	1 pour 3 500
Le Tessin	131 396	1 pour 5 710
Valais	90 880	1 pour 6 060
Schwytz	45 196	Pas de données
Thurgovie	90 347	Pas de données
Unterwald	24 960	Pas de données
Uri	14 761	Pas de données
Zoug	19 667	Pas de données

[658] Source : Dufresne Fritz, « La Société fédérale de gymnastique, année gymnastique 1862-1863 », *Le Gymnaste* 1, octobre 1863 [non daté au jour], pp. 4-5, BN.
[659] Les chiffres avancés par Dufresne correspondent, au millier près, au recensement fédéral de 1860 : Statistique historique de la Suisse, « Population présente, par canton, de 1860 à 1930 », en ligne.

Rapidement menées à l'échelle nationale, ces enquêtes statistiques mettent alors en évidence la faible représentation des campagnes au sein de la SFG, un phénomène qui traduit donc l'absence de toute une partie de la population suisse dans les effectifs gymniques. Cet état de fait constitue un réel problème d'image pour la Société fédérale qui se fixe pour but de répandre la gymnastique dans l'ensemble du pays après 1848 et s'efforce d'intégrer la pratique dans un roman national très largement basé sur la paysannerie et la figure originelle du berger[660]. Tant sur les plans géographique, démographique et symbolique, la SFG ne peut prétendre œuvrer à la promotion d'une gymnastique nationale sans un minimum de présence paysanne dans ses rangs.

Si l'hermétisme de toute une partie des campagnes helvétiques est remarqué dès 1860 par les gymnastes, la problématique devient un véritable sujet à partir des années 1870. Eduard Bienz, le rapporteur de l'enquête statistique publiée par la SFG en 1874, fait d'ailleurs la remarque suivante après examen des professions des membres de la Société fédérale :

« *Nous devons, en première ligne, remarquer le nombre si minime des agriculteurs (paysans). Cela nous prouve que la gymnastique n'a pas encore rencontré beaucoup de sympathie auprès de la population campagnarde. En maniant la pioche et la pelle, les agriculteurs croient satisfaire amplement leur besoin d'exercices corporels ; ils ne songent pas qu'en pratiquant toujours les mêmes mouvements, leur corps devient raide et lourd et ne sait employer utilement sa force vigoureuse. Les instituteurs et les ecclésiastiques devraient faire davantage sous ce rapport ; en instruisant les campagnards, ils pourraient contribuer beaucoup à leur faire accepter les bienfaits de la gymnastique. Mais plus que toute instruction fera ici la dure nécessité ; en tout cas, les dispositions de la nouvelle Constitution fédérale seront d'un excellent effet.* »[661]

Cette citation contient plusieurs éléments de langage structurants du discours que les gymnastes produisent au sujet de la paysannerie. Premièrement, Bienz relève le caractère éminemment physique du travail aux champs, tout en soulignant la répétition et le manque de complétude des mouvements qu'il demande. Deuxièmement, et non sans une certaine condescendance bourgeoise,

[660] À ce sujet, on lira : Weishaupt Matthias, « Bauern : Hirten, "Bauern & Bürger" und Bauersoldaten. Die ideologische Vereinnahmung der mittelalterlichen Bauern in der nationalen Geschichtsschreibung der Schweiz », in : Tanner Albert, Head-König Anne-Lise (éd.), *Die Bauern in der Geschichte der Schweiz*, Zürich, Chronos, pp. 23-40, ici pp. 25-27.

[661] SFG, rapport d'activité, année 1874, p. 4, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

il envisage les paysans comme une population à éduquer et à moraliser *via* la gymnastique. Troisièmement, la contrainte étatique de l'Article 81 introduit en 1874 en marge de la révision de la Constitution est envisagée comme un moyen inespéré de diffusion de la pratique gymnique dans les régions rurales de la Suisse où elle n'est même pas présente à l'école. Dans les faits, cet hermétisme scolaire perdure encore plusieurs décennies dans certains cantons.

Publié au début des années 1870 dans les pages du *Gymnaste*, un article intitulé « De la gymnastique au point de vue de la conservation de la santé » mobilise aussi le poncif hygiéniste au moment d'évoquer la rudesse et la monotonie du travail aux champs. Citant un almanach biennois que nous ne sommes pas parvenus à retrouver, l'auteur fait aussi le lien entre la ruralité et la tradition des jeux alpestres, une association symbolique qui constitue un autre élément récurrent du discours des gymnastes de la ville à propos des paysans, ces derniers étant alors régulièrement envisagés à travers le mythe du « bon » ou « noble sauvage ». Comme l'expliquent Christof Dejung et Martin Lengwiler, cette image est alors typique d'une transfiguration de la paysannerie en un fondement idéel des nations modernes au XIX^e^ siècle, en particulier dans les espaces helvétique, allemand et français[662]. Les exercices physiques des campagnards, perçus comme originels (« *naturels* »), bruts et naïfs, sont opposés à une gymnastique citadine plus mesurée :

« *Depuis des siècles, il existe dans la campagne et sur nos montagnes un jeu, une gymnastique nationale qui, dans son espèce et d'une manière naturelle et rationnelle, favorise le perfectionnement harmonique et général du corps. Nous voulons parler de la* lutte*, ce noble duel qu'on admire si souvent dans les pelouses de l'Emmenthal et de l'Entlebuch, comme sur les Alpes de l'Oberland et dans les cantons primitifs. Un exercice persévérant, combiné avec de la vigueur et de l'agilité naturelle, permet d'arriver à la perfection dans cette branche, qui jointe à d'autres exercices analogues (course, jet et lever de pierre, etc.), répond aux besoins d'exercices physiques (gymnastiques) d'une vigoureuse et forte population. Ces jeux naturels cependant, qui exigent déjà une certaine dose de force et d'agilité et surtout des os endurcis, ces jeux, disons-nous, ne sont guère rationnels pour une grande partie des populations citadines.* »[663]

[662] Dejung Christof, Lengwiler Martin, « Einleitung : Ränder der Moderne. Neue Perspektiven auf die Europäische Geschichte », in : Dejung Christof, Lengwiler Martin (éd.), *Ränder der Moderne. Neue Perspektiven auf die Europäische Geschichte (1880-1930)*, Köln ; Weimar ; Wien, Böhlau, 2016, pp. 7-36, ici : p. 23.

[663] « De la gymnastique au point de vue de la conservation de la santé », *Le Gymnaste* 1, janvier 1872 [non daté au jour], pp. 2-3, BN.

Signée par un groupe de gymnastes bâlois et publiée dans le journal *La Gymnastique* en 1885, une longue tribune critique d'ailleurs le caractère trop élitiste et théorique qu'aurait pris la gymnastique prônée par la SFG. Les auteurs militent pour une simplification du règlement des fêtes fédérales afin d'encourager la formation de petites sections dans les localités rurales et d'attirer les paysans à la gymnastique, sachant que la Suisse centrale est citée comme la lanterne rouge du développement gymnique en Suisse. En ciblant cette gymnastique pédante, apparemment trop savante et trop calquée sur le dogme scolaire, les auteurs s'attaquent ensuite directement à l'action des maîtres de gymnastique qui monopolisent effectivement la gouvernance de la SFG à partir de 1870 après l'introduction du CC permanent et l'abandon du *Vorort*. La tribune souhaite donc une compartimentation plus forte entre gymnastiques associative et scolaire, ainsi qu'un retour aux sources et une simplification de la codification des jeux nationaux. Si la volonté d'attirer les populations campagnardes à travers cette démarche est manifeste, la mobilisation du mythe originel du berger et du bon sauvage l'est tout autant :

« *Il en est de même avec le concours aux jeux nationaux ; là aussi il y a à simplifier.* […]. *Ce que nous entendons par jeux nationaux ce sont les exercices qui depuis des siècles ont été pratiqués par nos ancêtres : la lutte suisse, la lutte libre, le lever, le jet de pierre. Il est presque ridicule de vouloir à toute force rester sur ce terrain abstrait dans lequel on est malheureusement tombé. Nous avons dans nos villages, dans la montagne et dans les vallées des centaines de jeunes gens robustes et pleins de santé ; pourquoi ceux-là ne s'approchent-ils pas de notre pédanterie ? Nous croyons que pour ce que nous appelons notre gymnastique nationale, il faut des exercices exclusivement et vraiment nationaux, nés du peuple et vénérés de lui.* »[664]

Déchargée de sa portée théorique et scolaire – et donc de sa vocation para-étatique portée par les maîtres de gymnastique – la gymnastique ne devrait alors pas manquer de pénétrer les bastions ruraux et fédéralistes et devenir ainsi une pratique réellement nationale. Les auteurs proposent par conséquent les aménagements suivants :

« *Pour les jeux nationaux, retour au sens réel de ce mot, soit suppression de tout ce qui n'est pas proprement national ; ensuite nous verrons accourir*

[664] Hintermann Emile, Hugin Frédéric, Jenny Fridolin, Kupferschmid Auguste, Schetty Auguste, Schmid Auguste, Wenck Robert, Werder Jul., « La révision des statuts et du règlement de fête », *La Gymnastique* 23, 1er décembre 1885, pp. 227, 229-230.

à nous la population de la campagne et en raison de ce que nous ne ferons pas d'autre politique et que nous ne voulons pas en faire que d'élever à notre chère patrie des hommes dignes, forts et courageux, nous aurons aussi l'approbation de nos concitoyens de la Suisse centrale, qui jusqu'à présent sont restés étrangers à notre cause. »[665]

Les jeux nationaux, en particulier la lutte à la culotte, sont aussi envisagés comme un vecteur de diffusion gymnique dans les zones rurales des cantons libéraux-radicaux. L'exemple la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG) est à ce titre intéressant[666]. À la fin du XIXe siècle, la gymnastique associative est encore très peu implantée dans les campagnes du canton de Vaud. Par exemple, il n'existe qu'une seule section dans le Gros-de-Vaud (Échallens, 1875) et dans les Alpes vaudoises (Château-d'Œx, 1881), alors que la pratique est déjà bien présente dans les régions urbaines et industrielles du canton. Le Pied du Jura est également très peu fourni sur le plan gymnique. Fort de ce constat, la SCVG organise en 1896 des cours pour moniteurs de lutte décentralisés afin de susciter une émulation dans les campagnes. Dans le rapport d'activité de la Société cantonale (années 1894-1896), le rapporteur du cours de Château-d'Œx encourage le comité de la SCVG à institutionnaliser l'organisation de fêtes de lutte régionales « *ne demandant pas une mise en scène et des dépenses aussi considérables que les fêtes de gymnastique,* [et qui] *pourraient se donner même dans les villages du Gros de Vaud, du Pied du Jura ou des Alpes* »[667]. Au-delà d'une volonté hygiéniste et de prosélytisme, la promotion de la lutte témoigne encore une fois d'un paternalisme bourgeois. Ainsi, le rapporteur ponctue son appel au comité en ces termes : « *Ce serait, croyons-nous, le moyen par excellence* [les fêtes de lutte] *de développer chez nos campagnards le goût de la lutte, les arrachant ainsi à des distractions peu patriotiques et parfois funestes.* »[668] Dans le même rapport, l'organisateur du cours de Corcelles-près-Payerne espère, quant à lui, que « *ce cours sera le point de départ d'un travail nouveau et que plusieurs*

[665] Hintermann Emile, Hugin Frédéric, Jenny Fridolin, Kupferschmid Auguste, Schetty Auguste, Schmid Auguste, Wenck Robert, Werder Jul., « La révision des statuts et du règlement de fête »…, pp. 226-231.

[666] Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) », pp. 50-54.

[667] SCVG, rapport de gestion du comité central pour la période 1894-1896, p. 8, Archives cantonales vaudoises (pour toutes les mentions qui suivront : ACV), boîte « Rapport de gestion du Comité cantonal 1858-1923 » PP 468/34-54.

[668] SCVG, rapport de gestion du comité central pour la période 1894-1896…

jeunes gens délaisseront les jeux de cartes et les soirées au cabaret pour pratiquer le noble art de la lutte »[669].

Malgré l'hermétisme qui vient d'être décrit, certaines régions rurales s'ouvrent progressivement et timidement à la gymnastique au début du XXe siècle, sans qu'il soit réellement possible de mesurer l'impact des initiatives quant à la simplification du programme des fêtes et à la promotion des jeux nationaux à la campagne. La question du développement du tourisme dans certaines régions alpines (les Grisons et l'Oberland bernois notamment) s'impose, selon nous, comme un facteur bien plus déterminant dans ce processus d'ouverture.

Enfin, il faut noter que quelques sections de gymnastique sont fondées dans les cantons primitifs à partir des années 1870 et, dès 1861, en Valais. Ces régions très rurales sont pourtant les principaux bastions de la résistance à la culture politique libérale-radicale de l'État fédéral qui est largement relayée par la SFG. Il faut donc maintenant s'intéresser à ce cas particulier et tenter d'expliquer comment et pourquoi la pratique gymnique, telle qu'elle est chapeautée par la SFG, s'implante finalement, certes modestement, dans la *Urschweiz* catholique.

3.1.2. De la résistance à la timide ouverture gymnique des bastions catholiques-conservateurs : prosélytisme libéral-radical intercantonal et initiatives locales

Au cours du XIXe siècle, le développement des gymnastiques associative et scolaire est d'abord inexistant dans les cantons catholiques-conservateurs. Les territoires couverts par ces derniers correspondent en grande majorité à un monde de production rural et traditionnel à l'opposé du terreau habituel industriel, urbain et libéral-radical de la gymnastique. À cela s'ajoutent une culture politique fédéraliste et conservatrice en inadéquation avec celle de la SFG et une certaine inertie à adopter les usages dits de la « modernité », dont la gymnastique est une représentante parmi d'autres jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle environ[670]. Toutefois, pour les besoins des analyses menées

[669] SCVG, rapport de gestion du comité central pour la période 1894-1896…, p. 6.

[670] Altermatt Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Antipode, 1994, p. 39. En ayant conscience que le concept de « modernité » doit être manié avec précaution, nous parlons surtout ici de certaines pratiques et usages envisagés comme modernes au XIXe siècle, en particulier l'usage de la presse écrite, l'associationnisme et l'abandon des cultures politiques dites d'« Ancien Régime ».

dans ce sous-chapitre, il est nécessaire d'apporter ici quelques nuances et précisions quant au schéma « libéraux-radicaux protestants urbains *versus* catholiques-conservateurs ruraux ». Comme l'explique Cédric Humair[671], des franges de la bourgeoisie des campagnes de Suisse occidentale présentent une culture politique radicale affirmée, celles-ci affichant même parfois des versants démocrates, voire socialisants. On observe cette tendance notamment dans les cantons de Vaud et de Berne qui connaissent d'ailleurs un développement soutenu de la gymnastique associative sur leur territoire dès les années 1850. De plus, dans les cantons ou les régions à majorité catholique, on trouve aussi des radicaux qui se distinguent par des prises de position fortement anticléricale. Nous verrons ainsi que cette minorité radicale en territoire catholique constitue un élément clé pour comprendre l'avènement des premières sections de gymnastique dans ces régions. Du côté des forces conservatrices, notons qu'il existe des protestants conservateurs opposés à la sécularisation de la société et au renforcement de l'État central, de même qu'une aile catholique ultramontaine est particulièrement présente dans les cantons de Lucerne, Fribourg et du Valais. Dans le contexte de ces derniers, nous verrons que les activités des sections de gymnastique sont parfois entravées ou donnent lieu à des querelles dans la presse, l'associationnisme gymnique étant alors considéré comme un foyer d'agitation radicale.

Malgré son statut de bastion conservateur, la Ville de Lucerne fait figure d'exception, sous divers aspects, s'agissant de l'hermétisme vis-à-vis de la gymnastique. La Cité catholique du bord du lac des Quatre-Cantons connaît une activité gymnique précoce dans les cercles étudiants de la section régionale de Zofingue. Une fête fédérale de gymnastique est même organisée au Lindengarten en 1840. Ce premier événement gymnique en terre catholique doit beaucoup à l'action d'élites locales dont un certain nombre évolue dans des milieux pédagogiques sécularisés. Malgré leur confession, ces élites adhèrent au patriotisme helvétique et au projet politique de la SFG, à l'instar de Josef Ineichen (1792-1881), professeur à l'École cantonale et député libéral au Grand Conseil lucernois, de Niklaus Rietschi (1798-1875), directeur de l'École normale de Lucerne formé par Pestalozzi (Yverdon) et de Joseph Karl Krütli (1815-1867), archiviste d'État, puis responsable des Archives fédérales à partir de 1861. L'ensemble de ces individus affiche un parcours académique cosmopolite qui les incite à quitter pour un temps la très catholique Lucerne. Il faut noter que la section lucernoise de Zofingue est dissoute au milieu des années 1840 à la suite de la participation de ses

[671] Humair Cédric, *1848 : naissance de la Suisse moderne…*, pp. 58-59.

membres aux marches des Corps francs (1844 et 1845) et que la gymnastique rencontre une opposition marquée des forces conservatrices cantonales. Une *Burgerturnverein* est bien fondée à Lucerne à la fin de la décennie 1840-1849 et reprend la bannière des Zofingiens, mais cette formation ne dure pas[672].

Après l'avènement de l'État fédéral, la gymnastique reste cependant envisagée par toute une partie de la population helvétique comme une pratique hétéroclite et suscite méfiance et résistance. Les mots optimistes du rapporteur de la section d'Herisau (AR) dans le rapport d'activité de la SFG pour les années 1851-1852 témoignent de cette difficulté à populariser la culture de l'associationnisme gymnique, même dans un canton régénéré : « *Les préjugés des Appenzellois contre la gymnastique disparaissent peu à peu, et les jeunes gens prennent, de jour en jour, plus de goût pour les exercices*. »[673]

Plus loin dans le texte, le rapporteur de la section de Fribourg note pour sa part que :

« *Malgré le peu de sympathie que la gymnastique rencontre dans la population fribourgeoise, la section a cependant pu cheminer. D'où vient cette indifférence ? Pourquoi la section n'est-elle pas plus nombreuse ? C'est parce que aucun élève de l'école cantonale n'ose en faire partie. C'est aussi parce que les bourgeois et les buralistes, qui composent la population fribourgeoise, croiraient s'abaisser en s'occupant de gymnastique. Ajoutez à cela les préjugés qui existent contre la gymnastique et on comprendra pourquoi cette section n'est pas plus nombreuse.* »[674]

Historiquement catholique-conservateur, le canton de Fribourg est brièvement régi par un pouvoir radical après la mise en échec du *Sonderbund*, mais ce gouvernement reste très impopulaire en raison de ses prises de position anticléricales. L'opposition libérale-conservatrice, qui se réorganise dès le début des années 1850, reprend la main sur le Gouvernement en 1856 déjà[675]. Ce retour progressif des conservateurs peut ainsi expliquer les craintes des étudiants fribourgeois à s'investir dans la gymnastique associative, bien que des leçons soient introduites dès 1848 à l'École cantonale, lieu emblématique de la politique éducative libérale-radicale fribourgeoise où Johannes Hängärtner,

672 Pour le contexte de la gymnastique à Lucerne dans les années 1840 : Näf Jakob, *Geschichte des Turnvereins Luzern. Festschrift zur 25 jährigen Jubiläumsfeier (1878-1903)*, Luzern, J. Burkhardt, 1903, pp. 2-3, AVAHS.

673 SFG, rapport d'activité, années 1851-1852, pp. 24-25, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

674 SFG, rapport d'activité, années 1851-1852…, p. 22.

675 Python Francis, *Histoire de Fribourg. Ancrages traditionnels et renouveaux (XIXe-XXe siècle). Tome 3*, Neuchâtel, Alphil, 2018, pp. 23-59.

futur président de la SFG, enseigne de 1851 à 1856[676]. Selon les mots du correspondant de la section de Fribourg publiés dans le rapport d'activité des années 1855-1856, l'essor de la gymnastique reste toujours compliqué dans le canton, même s'il accueille une fête fédérale en 1854. La pratique ne semble même plus avoir les faveurs de l'École cantonale (celle-ci ferme d'ailleurs ses portes en 1856 après le retour officiel des conservateurs)[677].

Un article publié dans la *Turnzeitung* en 1858 pointe quant à lui explicitement la disparité du développement gymnique entre les écoles protestantes et catholiques : « *On sait que la position de la gymnastique scolaire dans les différentes institutions éducatives est très différente. Alors que l'Église catholique semble peu encline à promouvoir l'éducation physique, et au mieux tolère, non soutient, et le plus souvent s'oppose à de tels efforts, la gymnastique n'a pas encore gagné une position partout, même dans les écoles réformées.* »[678] De fait, si l'obligation de la gymnastique scolaire est introduite dans certains cantons libéraux-radicaux dès les années 1850 (Bâle en 1852 et Zurich en 1859 notamment), elle n'est toujours pas en vigueur en 1905 dans les écoles de Nidwald et ne figure au programme que dans 42 % des établissements de Schwytz. Le canton d'Obwald, quant à lui, ne compte pas encore de halle spécialisée sur son sol à la même époque[679].

L'inertie catholique vis-à-vis de la gymnastique scolaire fait écho aux tensions liées à la centralisation scolaire à l'échelle fédérale dont le renforcement s'opère, tant bien que mal, durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Le conflit se cristallise surtout autour de la volonté de nommer un secrétaire scolaire fédéral, soit un véritable « bailli scolaire » pour le camp fédéraliste. Ce projet est finalement rejeté à la suite d'une votation populaire en 1882[680]. Les injonctions de l'Article 81 concernant les leçons de gymnastique pour les garçons et la construction d'infrastructures spécifiques sont aussi considérées par certains comme une immixtion trop forte de la Confédération dans les affaires cantonales.

---

[676] Bussard Jean-Claude, « Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930) »…, pp. 20-22.

[677] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, pp. 9-10, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

[678] J. F., « Turnlehre und Turnlehrer », *Die schweizerische Turnzeitung* 3, 1858 [non daté au mois et au jour], p. 37, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[679] Ces chiffres sont tirés d'une enquête statistique commandée par le CF pour la période 1901-1905 : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*…, p. 130.

[680] Späni Martina, « Umstrittene Fächer in der Pädagogik. Zur Geschichte des Religions- und Turnunterrichts »…, pp. 17-56, ici : pp. 19-21, 24-25, 29-31.

Après Lucerne et Fribourg, le Valais est le troisième canton de tradition catholique-conservatrice (aile ultramontaine) où la gymnastique associative s'implante tant bien que mal. Il faut noter que le gouvernement cantonal radical mis en place après la dissolution du *Sonderbund* y est renversé dès 1857[681]. Dans ce contexte, l'action des cantons libéraux-radicaux est déterminante pour les premiers pas du développement de la pratique gymnique en Valais. Ferdinand Wilhelmi encourage en 1860 le nouveau comité bisannuel de la SCVG à propager la gymnastique au-delà des terres vaudoises et s'engage personnellement à soutenir « [les] *efforts qui pourront être faits pour fonder une société de gymnastique dans le canton du Valais* »[682], comme nous l'apprend le procès-verbal du comité de la SCVG. Cette dernière entreprend alors des démarches auprès des autorités valaisannes qui, par l'entremise de Charles-Louis de Bons (1809-1879), conseiller d'État libéral en charge du Département de l'instruction, se montrent d'abord favorables à l'impulsion. Le Gouvernement valaisan parle même de soutenir financièrement les créations de sections et de favoriser leur éclosion dans le cadre des différents collèges cantonaux. Retranscrite dans les pages du *Gymnaste* en 1861, la réponse de De Bons laisse clairement transparaître une adhésion à « *l'esprit fédéral* »[683], comme il l'écrit, de la gymnastique. Si une section est effectivement fondée à Sion en 1861 à l'occasion d'une course que les gymnastes vaudois organisent dans la capitale valaisanne[684], l'initiative lancée à Saint-Maurice mentionnée par De Bons n'aboutit pas. Reproduit dans les pages du *Gymnaste*[685], un article du *Confédéré du Valais* datant de janvier 1866 montre même que la section sédunoise est rapidement dissoute, faute de moyens (notamment d'un local), le tout dans un contexte politique qui voit les conservateurs en position de force. Le texte mentionne d'ailleurs qu'une proposition pour l'introduction de la gymnastique scolaire en Valais, portée par « *un député libéral* » (vraisemblablement De Bons) rencontre l'opposition directe d'Antoine de Riedmatten (1811-1897), conseiller d'État catholique-conservateur.

Avec une ironie non dissimulée, le rédacteur du journal libéral-radical le *Confédéré du Valais* explique que ce sont finalement les gymnastes genevois

[681] Clavien Alain, « La modernisation du Valais », *Histoire du Valais. Tome 3*, Sion, Société d'histoire du Valais, 2002, pp. 583-593.
[682] SCVG, procès-verbal du comité central, séance du 26 mai 1860, non paginé, ACV, cahier 1858-1863, cote 468/125.
[683] « Nouvelles des sections ; Morges », *Le Gymnaste* 6, février 1861 [non daté au jour], p. 46, AVAHS.
[684] Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) »…, pp. 10-11.
[685] « Valais », *Le Gymnaste* 5, janvier 1866 [non daté au jour], p. 48, BN.

qui subventionnent leurs confrères sédunois afin de leur permettre de reformer une section et de contrer ainsi la résistance conservatrice :

« *Un ancien membre de la section fédérale de gymnastique de Sion, vient de recevoir de Genève une lettre, par laquelle il lui est offert une somme de 50 francs*[686] *pour reconstituer la société, et tout autre subside qui lui serait nécessaire pour l'acquisition d'une place convenable et des engins indispensables, ceux que la société possédait ayant été en partie détruits, faute d'abri. Tout en remerciant le comité de la Société fédérale de gymnastique de Genève, ainsi que ses membres, de tant de zèle et de générosité, nous éprouvons un sentiment mêlé de quelque chose de pénible, en acceptant leur don, c'est de devoir froisser l'amour-propre de nos Conseillers d'État valaisans, si amis du progrès.* »[687]

L'ingérence des gymnastes vaudois et genevois en terre valaisanne témoigne d'un militantisme accru en faveur de la diffusion de la pratique gymnique dans l'ensemble du territoire helvétique. À ce titre, la Suisse centrale, dernière portion du territoire national encore vierge de toute section à la fin des années 1860, cristallise les efforts de ce qu'il faut bien définir comme un prosélytisme gymnique intercantonal.

Dans l'enquête statistique de 1863 dressant la proportion de gymnastes par population cantonale, Fritz Dufresne souligne l'existence d'un *Sonderbund* gymnique en Suisse centrale : « *La population de la Suisse, d'après le dernier recensement fédéral, est de 2 534 242 âmes*[688] *; nous avons donc un gymnaste (bien entendu faisant partie de la Société fédérale de gymnastique) sur 1 630 âmes ! En ne comptant pas les cantons, où n'existent pas des gymnastes, mais en revanche d'autant plus de robes noires, nous trouvons un résultat plus favorable, savoir sur une population de 2 339 316 âmes 1 554 gymnastes, ou un gymnaste sur 1 505 âmes.* »[689] *V*ia la métaphore des « *robes noires* », Dufresne attaque ici les catholiques-conservateurs de manière à peine détournée et sa plume rend coupables les petits cantons de Suisse centrale de faire baisser la proportion nationale de gymnaste par habitant.

Dans ce climat d'hermétisme local à la pratique gymnique et comme déjà souligné pour les paysans, la révision centralisatrice de la Constitution fédérale

[686] Soit environ 3 000 francs de 2009.
[687] « Valais »…
[688] Le recensement fédéral de 1860 dénombre une population de 2 507 170 âmes : Statistique historique de la Suisse, « Population présente, par canton, de 1860 à 1930 », en ligne.
[689] Dufresne Fritz, « La Société fédérale de gymnastique, année gymnastique 1862-1863 »…, pp. 3-5.

qui se concrétise en 1874 est envisagée comme une contrainte légale tombant à point nommé pour faire tomber les résistances. Relayée par Fritz Dufresne dans les pages du *Gymnaste* en 1872 – quelques semaines avant le refus d'un premier texte révisé en votation populaire –, une correspondance est explicite à ce sujet. Désignés comme « *une certaine catégorie de gens* », les catholiques-conservateurs sont à nouveau attaqués sans être directement nommés :

« *Nous avons reçu, de la part d'un de nos correspondants de Fribourg, une lettre discutant le projet de révision de la Constitution fédérale. L'auteur adresse un chaleureux appel à tous les gymnastes, amis du progrès et de la prospérité de la patrie suisse, et les engage, d'une manière pressante,* à voter en faveur du projet de la nouvelle constitution. *Notre correspondant, pour défendre sa manière de voir, met en avant les progrès à réaliser dans le domaine de l'instruction publique et de l'instruction militaire de nos milices, et, par conséquent, aussi les progrès à obtenir* dans la propagation de la gymnastique dans toutes les classes de la population de notre pays. *Il suppose, une fois la nouvelle constitution adoptée, que l'autorité fédérale mettra un prompt frein aux efforts d'une certaine catégorie de gens, qui, jusqu'à présent, ont empêché dans leur canton le développement de tout progrès. Selon l'auteur de la lettre, une nouvelle ère de prospérité ne tardera pas à s'ouvrir à notre pays, et il conclut qu'il est du devoir de chaque gymnaste, ami sincère de nos institutions républicaines, d'aller déposer le 12 mai prochain, un vote* affirmatif *dans l'urne.* »[690]

L'apolitisme de façade de Dufresne et de son journal tourne ensuite presque à l'absurde. Après avoir paraphrasé – ou directement retranscrit ? L'emploi de l'italique va en tout cas dans ce sens – la consigne de vote du correspondant fribourgeois, il précise : « *Nous regrettons d'être obligés de refuser à notre honorable correspondant la publication de sa lettre. Jusqu'à présent, notre modeste journal, organe essentiellement gymnastique, est resté absolument étranger à toute question politique et nous en avons écarté, d'une manière catégorique, tout ce qui pouvait y provoquer une discussion du domaine politique.* »[691]

Dufresne ne croit pas si bien dire, la publication de ce compte rendu suscitant une querelle un mois plus tard dans les colonnes de *La Liberté*, bras armé des

[690] La rédaction, « Révision de la Constitution fédérale », *Le Gymnaste* 5, 4 avril 1872 [non daté au jour], p. 39, BN.
[691] La rédaction, « Révision de la Constitution fédérale »…

conservateurs fribourgeois[692], fondé en 1871 par le chanoine Joseph Schorderet (1840-1893) afin de défendre les idées catholiques-conservatrices. La rédaction de *La Liberté* reproduit la précédente correspondance et la commente en ces termes : « *Les*[693] *rédacteurs du* Gymnaste *ignorent sans doute que la société de gymnastique de Fribourg est une société politique radicale à tous crins. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer que plusieurs membres de la société, de ceux qui lui ont fait jusqu'ici le plus d'honneur et remporté les plus belles couronnes dans les concours ont déclaré samedi ne plus pouvoir faire partie d'une association qui s'occupe plus de radicalisme que de gymnastique.* »[694]

Outre le fait d'indiquer que les conservateurs ne sont pas dupes de l'apolitisme très relatif de la gymnastique associative chapeautée par la SFG, cette attaque souligne qu'au-delà de la gymnastique en elle-même, c'est surtout la politisation de la pratique qui fait ici problème, un gymnaste heurté par la prise de position ayant envisagé de démissionner. Reproduite dans *La Liberté*, la réponse du président de la section de Fribourg ne se fait pas attendre. Particulièrement acerbe, elle démontre l'ampleur de la polarisation du débat autour de la révision de la Constitution (nous sommes alors quatre jours avant le vote), sur fond de *Kulturkampf*. L'origine étrangère du rédacteur de *La Liberté* – très possiblement Mamert Soussens (1837-1903) – est explicitement ciblée dans ce qu'il faut bien voir comme une attaque contre l'ultramontanisme (alors très fort à Fribourg), de même que le statut de chanoine de Joseph Schorderet qui est à la base du journal catholique : « *Quoique patriotique et nationale, notre section ne s'occupe point de politique à la façon dont vous l'entendez.* […]. *Il n'appartient dès lors, ni à vous, qui n'êtes pas de notre pays et ignorez ses véritables besoins, ni au chanoine qui vous a inspiré, de blâmer qui que ce soit à ce sujet.* »[695]

Dans le contexte de la fête fédérale de Berne de 1876, le quotidien conservateur fribourgeois publie à nouveau une correspondance qui prend vertement position contre la gymnastique associative et ses fêtes :

« *La fête de gymnastique n'a pas laissé dans la partie honnête de la population une impression très favorable. On a de la peine à s'imaginer que ces athlètes dégénérés soient l'*espoir de la patrie *et qu'il y ait de l'étoffe en eux pour faire des héros. Il paraît d'ailleurs qu'un grand nombre de soi-disant gymnastes*

[692] Pochon Roger, « Les origines de "La Liberté" », in : Ruffieux Roland (éd.), *La Liberté en son premier siècle*, Fribourg, Édition Saint Paul, 1975, pp. 11-12.
[693] Dans les faits, il n'y a que Dufresne.
[694] *La Liberté* 105, 7 mai 1872, p. 2.
[695] « À la rédaction de la *Liberté* », *La Liberté*, 9 mai 1872, p. 2.

ne sont pas venus à Berne pour s'occuper précisément du travail sévère de la gymnastique*, ainsi que s'expriment les réclames et les affiches du comité de fête, à la tête duquel figure le président Schenk. Les programmes pompeux ont bien servi à obtenir de la population des cadeaux pour les prix et des logements gratuits, mais ils n'ont guère été suivis par la grande masse des amateurs venus pour s'amuser ; et quels amusements, grand Dieu ! La fête terminée, nos gymnastes ne se sont pas gênés du tout. Malgré la jeunesse de leurs jambes fortifiées par le* rude exercice de la gymnastique*, ces Messieurs ont mis à réquisition à peu près tous les fiacres de la ville. C'était peine à voir ces jeunes gens parcourant toutes les rues de la ville, nonchalamment couchés sur les divans de leurs voitures. Les habitants ont été surtout très scandalisés des courses échevelées qui se sont faites dans la nuit ; des douzaines de fiacres circulaient du haut en bas de la ville et s'arrêtaient devant certaines maisons dont le nombre, à Berne, s'augmente tous les jours, grâce à la sollicitude paternelle de notre gouvernement et non sans l'assentiment, paraît-il, de la police cantonale et communale… On assure même que les propriétaires de ces maisons, que nous ne voulons pas nommer, ont envoyé* leurs cartes de recommandation*, déjà avant la fête, à Genève, à La Chaux-de-Fonds et dans d'autres villes de Suisse.* »[696]

À travers l'utilisation de l'italique, le texte pastiche la rhétorique militaro-patriotique de la SFG pour dénoncer l'inconséquence et la déviance des gymnastes, ces « *athlètes dégénérés* », qui se seraient rendus à Berne avant tout pour festoyer et fréquenter des maisons closes. On critique aussi directement les Autorités cantonales et fédérales tout en épinglant le président d'honneur de la fête, Carl Schenk (1823-1895), ancien pasteur et conseiller fédéral radical notoirement centralisateur et sécularisateur. L'article ayant une dimension pamphlétaire affirmée tout en restant vague, il est difficile de sonder le degré de véracité des faits exposés. On notera cependant que le ton et le contenu (raillerie de l'utilité de la gymnastique ; prostitution, décadence et consommation d'alcool des gymnastes et des élites gouvernementales lors des fêtes) sont paradoxalement très similaires aux attaques de la presse anarchiste contre la gymnastique au début du XX^e^ siècle, comme nous le verrons dans le Chapitre 5.

Ajoutons que le cas fribourgeois est particulièrement intéressant, car il est le premier à témoigner d'une contre-offensive catholique-conservatrice sur le plan gymnique. Véronique Czáka révèle que Georges Python (1856-1927),

[696] « Correspondances. Les gymnastes à Berne », *La Liberté*, 13 août 1876, p. 1

homme politique catholique-conservateur notamment à l'initiative de la fondation de l'Université catholique de Fribourg (1889), est à l'origine de la section de gymnastique « Freiburgia » qui voit le jour en 1884 et qui est peut-être la première du genre à revendiquer une culture politique catholique-conservatrice dans le but de concurrencer les libéraux-radicaux sur leur propre terrain[697]. Python est secondé dans ses démarches par Guillaume Sterroz (1855-1925). Le profil de cet individu, maître de gymnastique au Collège Saint-Michel, montre que la culture politique catholique-conservatrice n'est pas forcément antinomique avec un investissement dans la gymnastique, en particulier à partir des années 1880.

Parallèlement aux débats houleux autour de la révision de la Constitution au début des années 1870 et des tensions présentes en Valais et à Fribourg, la Suisse centrale s'ouvre timidement à la gymnastique du côté de Schwytz. En témoignent les fondations successives des sections d'Einsiedeln (1874), d'Arth (1875) et de Lachen (1876), avant que le canton d'Uri ne lui emboîte le pas avec la section d'Altdorf en 1878[698]. Ces fondations sont l'œuvre individuelle de promoteurs qui, bien que catholiques, affichent un décalage avec la culture politique usuelle de la Suisse centrale du XIXe siècle. À ce titre, la gymnastique associative s'impose dans ce territoire d'abord comme un espace regroupant des individus qui n'adhèrent pas à l'idéologie dominante des autorités conservatrices, comme c'est d'ailleurs le cas à Lucerne dès les années 1820.

La fondation de la section d'Einsiedeln résulte de l'impulsion d'un immigré munichois, un certain Robert Asmut, qui convoque une assemblée préliminaire en mai 1874. La liste des membres fondateurs inclut Adelrich Benziger (1833-1896) dont la maison d'édition familiale est l'un des plus gros employeurs du canton de Schwytz au XIXe siècle[699]. Si les activités de *Benziger Verlag* sont étroitement liées à l'Église catholique (impression d'images religieuses), Adelrich Benziger affiche un parcours cosmopolite d'affairiste et milite pour un renforcement de la centralisation étatique et pour la sécularisation de la vie politique, sur le modèle des États-Unis qu'il visite lors de séjours professionnels. Il est aussi député libéral au législatif schwytzois.

[697] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, pp. 168-169.
[698] Bachmann Heinrich, *100 Jahre Zentralschweizerischer Turnverband*, Siebnen, Kürzi AG, 1980, p. 7, AVAHS.
[699] Nauer Heinz, « Benziger Verlag », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2019, en ligne.

Autre élément important, le Conseil scolaire de Schwytz verse une contribution de 100 francs[700] aux gymnastes pour l'achat des engins (pour un montant total de 237 francs), ce qui montre que les autorités cantonales ne sont pas opposées à la démarche, allant même jusqu'à l'encourager. L'entrée en vigueur de l'Article 81 un mois avant la fondation de la section n'est probablement pas étrangère à ce soutien. Si Schwytz affiche une forte tradition conservatrice, le Conseil d'État à dominance libérale-radicale élu après 1848 s'efforce de renforcer les liens avec la Confédération. Les diverses fêtes organisées dans le canton, notamment d'officiers (1856) et de tir (1867), jouent un rôle direct dans ce processus d'intégration[701].

La section d'Altdorf (1878) compte aussi une figure pro-intégration fédérale parmi ses membres fondateurs. Il s'agit de Martin Gamma (1856-1937), dont le frère est l'initiateur du groupement. Gamma s'impose comme un promoteur emblématique du radicalisme uranais. Cet avocat de formation officie successivement en tant qu'élu radical à l'exécutif communal d'Altdorf, au Grand Conseil et au Parlement fédéral (1914). Si Gamma s'investit dans la gymnastique durant sa jeunesse (il a 18 ans en 1878), il fait surtout carrière à la Société suisse des carabiniers (SSC), affichant dans les grandes lignes la même culture politique que la SFG, où il est secrétaire (1891 à 1911) et vice-président (1912 à 1925).

À côté des fondations de sections, l'organisation d'une première fête de gymnastique régionale à Schwytz en 1877 pour l'inauguration de la bannière de la section d'Einsiedeln marque un autre jalon important du développement gymnique dans la *Urschweiz*. Environ 200 gymnastes schwytzois et zurichois prennent part à cet événement dont le principal artisan est Eduard Kälin, instituteur à l'école secondaire ayant deux frères membres du groupement de gymnastes d'Einsiedeln. Son investissement montre l'importance des pédagogues libéraux dans l'implantation de la gymnastique en terre conservatrice, en plus du rôle d'élites économiques locales telles que Benziger. La section d'Einsiedeln peut également compter sur un instituteur formé à la gymnastique à l'École normale de Rickenbach (LU) pour diriger les exercices. Le moniteur de la section d'Altdorf est lui aussi un maître de gymnastique.

Résumé dans un article du *Einsiedeln Anzeiger* reproduit dans la *Turnzeitung,* le discours de Kälin prononcé lors de la remise du drapeau met en lumière les visées intégratrices et patriotiques abritées derrière cette

[700] Soit environ 7 000 francs de 2009.

[701] Adler Benjamin, *Die Entstehung der direkten Demokratie. Das Beispiel der Landsgemeinde Schwyz 1789-1866*, Zürich, NZZ Verlag, 2006, pp. 191-198.

première fête gymnique régionale dans la *Urschweiz*. Il s'agit bien de dépasser les antagonismes politiques et confessionnels, notamment afin de rattraper le retard pris en matière de gymnastique scolaire et de répondre ainsi aux préceptes de l'Article 81 :

« *Il* [Eduard Kälin] *est persuadé que les écoles supérieures de la Suisse primitive, qui n'ont pas encore intégré la gymnastique comme matière obligatoire dans leur programme, répondront volontiers à des souhaits justes et équitables et cultiveront cet art avec piété dans l'intérêt de la formation physique et intellectuelle de la jeunesse qui leur est confiée. Enfin, il exhorte également à la concorde, veut que soient bannies toutes les causes qui rendent une fête amère, afin que nos fêtes suisses deviennent véritablement des fêtes populaires, ce qui se produit lorsque nous nous consacrons au travail et à la convivialité et que nous ne nous préoccupons pas de la* confession *et de la couleur* politique. »[702]

Il est intéressant de relever que le pasteur libéral zurichois Conrad Wilhelm Kambli (1829-1914) se déplace pour l'événement[703]. Juste avant la cérémonie des résultats, l'homme fait un discours qui recoupe celui de Kälin. Il est permis de voir en sa présence un prosélytisme libéral et protestant qui amène à s'interroger brièvement sur la place de la foi protestante alliée au libéralisme à la SFG. Un rapide regard sur les *Vorort* de la SFG avant 1870 fait apparaître une présence substantielle de théologiens. À ce titre, entre 1833 et 1869, l'association compte dix présidents présentés soit comme étudiants en théologie, théologiens ou pasteurs, dont l'unique représentant que nous avons pu documenter est Gottfried Hiestand, officiant pour l'église réformée de Neumünster, président de la SFG en 1859 et député libéral au Grand Conseil zurichois (1862-1866)[704]. Notons qu'Ursula Meyerhofer relève le rôle important joué par les pasteurs dans la transmission des idées patriotiques au sein des grandes associations helvétiques. L'autrice y voit un indicateur de la proximité entre le protestantisme et la bourgeoisie pro-État fédéral (bien qu'il existe aussi des protestants conservateurs et fédéralistes)[705].

---

[702] « Erstes schwyzerisches Turnfest in Einsiedeln, den 13. Mai 1877 », *Die schweizerische Turnzeitung* 13, 1er juillet 1877, p. 113, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[703] « Erstes schwyzerisches Turnfest in Einsiedeln, den 13. Mai 1877 »…, p. 114.

[704] Pour ce bref inventaire, nous nous appuyons sur : Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique*…, pp. 109-121.

[705] Meyerhofer Ursula, *Von Vaterland, Bürgerrepublik und Nation. Nationale Integration in der Schweiz 1815-1848*, Zürich, Chronos, 2000, p. 87.

Au-delà des fêtes, le marqueur le plus significatif de l'implantation de la gymnastique en Suisse centrale est la fondation d'une *Zentralschweizerischer Turnverband* (ZTV) en 1880, les petits cantons primitifs ne comptant pas assez de sections sur leur sol pour avoir chacun leur regroupement cantonal. La ZTV est issue de la société cantonale de Lucerne, fondée en 1873, qui intègre alors les sections de la Suisse centrale et de ses alentours (LU, SZ, UR, ZG, OW, NW). Albert Gelzer, éminent maître de gymnastique et figure de la gouvernance de la SFG durant les années 1880, est le vice-président du premier comité de la ZTV. En août 1882, l'association, dont le but officiel est de diffuser la gymnastique en Suisse centrale, organise la première *Zentralschweizerischeturnfest* qui accueille aussi les sections de Zofingue (AG), Reinach (BL), Menziken (AG) et Burg (BL)[706].

La fête fédérale de gymnastique, quant à elle, revient à Lucerne en 1888, après quarante-huit ans d'absence en Suisse centrale. L'événement est emblématique sur les plans tant géographique que symbolique. En référence à la thématique de la paysannerie et du berger précédemment étudiée, le rapport du comité d'organisation montre que la SFG ne peut revendiquer un spectre vraiment national sans compter des gymnastes de la mythique *Urschweiz* :

« *Un* […] *point encore devait attirer un grand nombre de gymnastes : c'est la ville de fête elle-même, située au centre de notre chère patrie, sur les rives d'un lac qui n'a pas son semblable, entourée de l'imposante couronne de ses hautes montagnes et à proximité des lieux historiques, qui furent le berceau de notre indépendance et de nos institutions républicaines, tous ces attraits devaient provoquer un désir bien légitime de passer quelques jours dans ses murs. Aussi là vit-on accourir de toutes les parties du pays, l'élite de la jeunesse suisse, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud.* »[707]

Un déclic semble donc s'opérer au début des années 1880 au niveau de l'implantation de la gymnastique associative en Suisse centrale. Illustrée par l'avènement de la ZTV, par la fondation d'une seconde section uranaise (Erstfeld, 1884) et du premier groupement de gymnastes nidwaldiens à Stans (1886) et enfin par le retour de la fête fédérale à Lucerne, cette dynamique doit être associée au rapprochement progressif entre les catholiques-conservateurs

[706] Bachmann Heinrich, *100 Jahre Zentralschweizerischer Turnverband…*, pp. 8-10.

[707] SFG, Rietmann A., « Rapport du Comité central sur la Fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet », p. 32, dans : *Rapport du Jury et du Comité central sur la Fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888*, Zurich, Zürcher & Furrer, 1888, ACA, boîte « ETF 1843-1900 », cote VV.4.2.4.0.1.

et l'État fédéral. Si cette reconfiguration importante de l'échiquier politique de la Suisse moderne se cristallise surtout à travers l'élection d'un premier conseiller fédéral conservateur en 1891 et la fondation de l'Union suisse des paysans (USP) en 1897[708], les débuts de ce processus remontent effectivement à la première moitié des années 1880. De fait, dans le contexte d'une refonte de la politique douanière helvétique, l'année 1884 voit la conclusion de ce que Cédric Humair définit comme un « *deal* » entre les élites industrielles et les élites agricoles, les deux camps parvenant à s'entendre sur un abandon du libre-échangisme en faveur d'une intervention commerciale accrue de l'État central[709].

L'ouverture gymnique des régions catholiques-conservatrices est malgré tout timide, le contingent de sections de Suisse centrale et du Valais restant faible à l'échelle de l'effectif total de la SFG. Cet état de fait est aussi à rapprocher à la faible densité de ces territoires en termes de population. Notons d'ailleurs que le canton d'Obwald demeure hermétique jusqu'à la toute fin du XIX^e^ siècle, avec une section fondée à Sarnen en 1896 seulement.

Les premiers développements de la gymnastique associative en terres catholiques-conservatrices constituent donc en premier lieu un phénomène d'obédience radicale, relevant souvent de l'initiative de promoteurs locaux acquis à la cause de l'État fédéral et dont le profil socio-économique contraste avec le monde de production traditionnel de ces régions (agriculture de montagne et élevage). Le processus témoigne aussi d'un fort prosélytisme intercantonal en matière de gymnastique comme nous l'avons déjà relevé. Enfin, il est important de souligner que cette implantation initiale de la pratique dans la *Urschweiz* ne traduit pas l'émergence d'une contre-culture gymnique issue des mouvements de jeunesse catholiques. Cette contre-culture se développe un peu plus tardivement et cela, surtout dans la diaspora des cantons mixtes (en particulier Saint-Gall) et à Fribourg comme le montre l'exemple de la section Freiburgia[710].

[708] En ce qui concerne l'avènement d'un « *bloc bourgeois-paysan* » dans la Suisse de la Belle Époque, nous renvoyons à l'ensemble du Chapitre 5 qui fournit une analyse du phénomène à travers le virage conservateur de la SFG.

[709] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, pp. 474-519.

[710] Au sujet des débuts de la gymnastique dans le mouvement catholique suisse : Jung Joseph, *Katholische Jugendbewegung in der deutschen Schweiz : der Jungmannschaftsverband zwischen Tradition und Wandel von der Mitte des 19. Jahrhunderts bis zum Zweiten Weltkrieg*, Freiburg, Universitätsverlag, 1987, pp. 55-62, 244-268 ; Wind Regula, *Reine Töchter - starke Mütter: die katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973*, Fribourg, Academic Press Fribourg.

3.1.3. Les prémices d'une union romande de gymnastique ou l'ombre d'un *Sonderbund* welche

Les deux sous-chapitres précédents se sont arrêtés sur des portions du territoire helvétique où, pour des raisons économiques, démographiques, culturelles et politiques, les gymnastiques associative et scolaire ne se développent que tardivement et timidement. Il faut maintenant se pencher sur le clivage linguistique entre gymnastes alémaniques et romands qui, contrairement à la ruralité et à la culture politique catholique-conservatrice, n'impacte pas le développement de la gymnastique en tant que telle, la pratique connaissant d'ailleurs un essor significatif dans les régions romandes libérales-radicales et industrialisées à peine postérieur aux régions alémaniques présentant les mêmes caractéristiques. Cependant, durant la seconde moitié du XIXe siècle, l'activisme de certains gymnastes romands pour fédérer leurs intérêts face au poids de leurs confrères alémaniques représente un écueil majeur pour l'hégémonie institutionnelle de la SFG et pour l'unification nationale qu'elle promeut.

Le fédéralisme romand en matière de gymnastique mis en lumière dans ce sous-chapitre et le suivant renvoie aux tensions linguistiques plus larges qui rythment le développement de la Confédération depuis le début du XIXe siècle et qui s'exacerbent après 1848. Dans ce cadre, la position des Romands, ou « Welches », vis-à-vis de l'État fédéral oscille entre adhésion patriotique et rejet, par peur, de la domination alémanique. Cette dualité s'illustre bien chez certains politiciens radicaux romands qui n'hésitent pas à s'allier au camp catholique-conservateur quand il s'agit de barrer la route à des projets jugés trop centralisateurs. C'est d'ailleurs sous la pression des Romands, à côté de celle des cantons conservateurs, que le système bicaméral est adopté à l'échelle fédérale en 1848. Cette modalité permet de sauvegarder en partie le pouvoir des cantons, alors que la plupart des radicaux alémaniques militent pour une chambre unique du peuple[711].

Les premiers signes d'une affirmation identitaire et institutionnelle de la gymnastique romande surviennent durant la décennie 1850-1859, une période linguistiquement très clivée sur le plan politique en Suisse. Le projet

[711] Au sujet du contexte général sur les tensions culturelles et politiques entre Alémaniques et Romands au XIXe siècle mobilisé dans ce sous-chapitre et le suivant, nous nous fondons principalement sur : Du Bois Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde…*, pp. 15-34, 35-48, 49-66 ; Büchi Christophe, *« Röstigraben » : Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz*, Zürich, NZZ Verlag, 2000, pp. 159-162, 167-173.

de la fondation d'une université fédérale à Zurich conduit à la constitution d'un cercle national romand lors des élections au CN en 1854, et ce afin de faire front à ce qui est perçu comme une germanisation de la société suisse, alors qu'une pétition contre l'université connaît un grand succès en Suisse romande[712].

Notons que les statuts de la SFG de 1852 mentionnent que « *l'assemblée générale décide du lieu de la fête, mais en ce sens que si des sections allemandes et françaises se présentent pour la fête, elle soit accordée une année à une section allemande* [alémanique] *et l'année suivante à une section française* [romande][713] ».[714] Si les éditions des fêtes entre 1852 et 1856 respectent grosso modo ce principe d'alternance (Genève, Coire, Fribourg, Lausanne, Winterthour), celui-ci ne tient pas et l'injonction statutaire est supprimée en 1861. À ce titre, des plaintes sont formulées régulièrement dans les journaux gymniques francophones (*Le Gymnaste* et *La Gymnastique*) vis-à-vis de la surreprésentation spatiale de la Suisse alémanique au niveau de l'organisation des fêtes fédérales dans un contexte où les contraintes de transport et de distance sont centrales[715].

Fondé à la fin de l'année 1859 par Fritz Dufresne, le journal *Le Gymnaste* est le représentant phare du premier essor significatif de la gymnastique romande, en particulier dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel et représente un jalon important pour l'affirmation de cette dernière à l'échelle nationale. La démarche répond d'ailleurs à une frustration causée par la faible quantité d'articles francophones paraissant dans la *Turnzeitung* fondée par Johannes Niggeler en 1858. Publié dans cette dernière la même année, un article de Dufresne appelle à une traduction complète et systématique des textes, afin d'optimiser la communication entre l'ensemble des gymnastes suisses[716]. Il faut relever que la question de la traduction est une source de tension récurrente sur le

[712] Büchi Christophe, *« Röstigraben »*…, p. 53. En ce qui concerne les débats au sujet de l'université fédérale et leur aboutissement à la solution des Écoles polytechniques : Straumann Tobias, « Die Gunst der Stunde. Die Gründung des Eidgenössischen Polytechnikums 1854 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Mathias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*…, pp. 147-157, ici : pp. 152-154 ; Gugerli David, kupper Patrick, speich Daniel (éd.), *Die Zukunftsmaschine. Konjunkturen der ETH Zürich 1855-2005*, Zürich, Chronos, 2005.

[713] Les dénominations « Alémanique » et « Romand » ne sont pas encore employées à l'époque où paraît cet article : Du bois Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde*…, p. 107.

[714] SFG, statuts, 1852, p. 5, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.

[715] « Bâle, Neumünster ou Genève ? », *La Gymnastique* 15, 15 août 1884, p. 159, BN. Voir aussi la plainte adressée en 1877, dans : Ch L., « Les fêtes fédérales et les gymnastes de la Suisse romande », *Le Gymnaste* 12, août 1877 [non daté au jour], pp. 97-98, BN.

[716] Dufresne Fritz, « La Gazette suisse de gymnastique », *Die schweizerische Turnzeitung* 8, 1858 [non daté au mois et au jour], p. 155, BN.

plan politique dans l'espace helvétique au XIXe siècle. À ce titre, des députés romands se battent dès les années 1830 à la Diète fédérale pour obtenir des traductions systématiques des actes et des règlements. Du côté de la SFG, un traducteur officiel et permanent est engagé à partir de 1886[717].

Alors rédacteur de la *Turnzeitung*, Johannes Niggeler ne donne pas suite à la requête et Dufresne se résout à fonder son propre organe francophone[718]. Malgré une position de principe pro-État fédéral et des origines bernoises, Dufresne s'impose comme un représentant emblématique du fédéralisme romand qui s'incarne au sein de la SCVG. Ancien bailliage bernois et seul canton romand (non-bilingue) à faire partie de la Confédération avant 1815, Vaud est historiquement très fédéraliste et se fait régulièrement le porte-voix de l'opposition romande contre la centralisation politique au XIXe siècle.

Le parfait bilinguisme de Dufresne et sa fonction de rédacteur en font aussi un pont linguistique majeur (traduction d'informations officielles de la SFG, de manuels, etc.). Ainsi, l'homme représente un relais privilégié face à la très zurichoise *Turnzeitung* lorsque des querelles se font jour, le plus souvent par voie de presse interposée. Paraissant à Genève à partir de 1882, le journal *La Gymnastique* est aussi une composante importante de l'affirmation des gymnastes romands s'agissant en particulier de l'opposition virulente que sa rédaction manifeste face à la militarisation, comme nous le verrons dans le prochain volet du Chapitre 3.

En plus de connaître la fondation du *Gymnaste*, la fin de l'année 1859 voit émerger pour la première fois l'idée d'un regroupement institutionnel spécifique à la gymnastique romande. Comme l'indique le procès-verbal du comité de la SCVG, l'initiative vient de Ferdinand Wilhelmi qui propose la fondation d'une « *Union des sections françaises (Welches)* »[719] durant une assemblée des gymnastes vaudois lors d'une course cantonale à Sainte-Croix. Alors vice-président de la SCVG et initiateur de la première section valaisanne (Sion, 1861), l'Allemand Wilhelmi s'impose paradoxalement comme un fervent défenseur de la Suisse romande au sein de la SFG. Durant l'été 1859, l'homme milite déjà pour une plus grande représentation francophone dans le

[717] « Société fédérale de gymnastique. Communications officielles », *La Gymnastique* 7, 1er avril 1886, p. 70, BN.

[718] Au sujet de Fritz Dufresne, du développement du journal *Le Gymnaste* et de l'obtention de son statut d'organe officiel de la SFG : Quin Grégory, Mayencourt Gil, « L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : *Le Gymnaste* (1859-1887) »…, pp. 81-93.

[719] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 8 septembre 1859, non paginé, ACV, cahier 1858-1863, cote 468/125.

jury à la fête fédérale de Zurich[720]. Ainsi, selon le procès-verbal du comité de la SCVG, sa proposition d'union romande vise à « *rétablir l'équilibre physique et moral entre les sections welches et les sections allemandes* [alémaniques] *qui jusqu'à présent ont singulièrement dominé dans les fêtes fédérales de gymnastique* »[721]. Le but premier est donc de contrer une certaine supériorité alémanique, même si Wilhelmi s'en défend publiquement dès les premiers remous qu'entraîne sa proposition. Dans un démenti publié dans *Le Gymnaste* en 1860, il affirme qu'il n'a d'autre but que de populariser la gymnastique en Suisse, avec un accent plus marqué dans la partie romande du pays[722]. Précisons que l'idée de cette union linguistique semble surtout portée par la SCVG qui envoie une circulaire aux sections vaudoises en septembre 1859 à ce sujet, allant même jusqu'à proposer sa dissolution afin de créer l'union welche[723].

Tenue à Aubonne en décembre 1859, une assemblée des sections romandes rejette finalement la proposition de Wilhelmi, à noter que même les sections vaudoises s'y opposent par 49 voix contre 26[724]. Ce refus est dû au fait que les valeurs unificatrices et républicaines portées par la SFG conservent un poids réel chez les Romands, et ce, malgré leur position souvent fédéraliste. Encore dans les esprits, l'ombre de la guerre du *Sonderbund* pèse d'ailleurs probablement dans la décision. Le discours patriotique au ton très solennel prononcé avant le vote par un certain Berchtold, ancien moniteur de la section de Genève, est éloquent de ce point de vue. Le propos est retranscrit par Dufresne en janvier 1860 dans les pages du *Gymnaste*, le rédacteur du journal étant aussi opposé à l'Union welche : « *Cela nous amènera infailliblement à une* rupture *avec les autres sections, à un* Sonderbund *dans la Société suisse de gymnastique.* »[725]

Bien que ne passant pas la rampe, l'initiative de Wilhelmi est très mal reçue outre-Sarine. Dans une note rédactionnelle de la *Turnzeitung* de février 1860, Johannes Niggeler, qui ne connaît pas encore le résultat négatif de l'assemblée

[720] Donzé Jean-Marie, Martin Jean-François, *Union romande de gymnastique. 100 ans d'histoire…*, p. 5.
[721] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 8 septembre 1859, non paginé, ACV, cahier 1858-1863, cote 468/125.
[722] « Déclaration. Le Comité central des sections du Canton de Vaud à la Rédaction du *Gymnaste* à Genève », *Le Gymnaste* 7, février 1860 [non daté au jour], p. 64, AVAHS.
[723] B. F., « Korrespondenz vom Leman », *Die schweizerische Turnzeitung* 3, février 1860 [non daté au jour], p. 22.
[724] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 2 février 1860, non paginé, ACV, cahier 1858-1863, cote 468/125.
[725] Dufresne Fritz, « La Réunion gymnastique d'Aubonne. », *Le Gymnaste* 6, janvier 1860 [non daté au jour], p. 58, AVAHS.

d'Aubonne, juge l'idée imprudente (« *unklug* ») et surtout anticonfédérale (« *uneidgenössisch* »). L'usage de ce dernier terme suscite l'ire de la SCVG qui réplique immédiatement dans les pages du *Gymnaste*[726]. Niggeler n'en démord toutefois pas et publie sa réponse aux Vaudois dans son journal en mars 1860. S'il salue le vote négatif et admet les compétences et le zèle de Wilhelmi pour la cause gymnique, il ne retire pas ses attaques et accuse l'Allemand de ne pas bien saisir le fond des valeurs helvétiques : « *Il* [Wilhelmi] *doit encore mieux s'adapter aux réalités suisses et mieux examiner ses propositions souvent très peu suisses.* »[727] L'animosité régnant autour de la proposition d'union welche explique probablement que la méthode de gymnastique militaire de Wilhelmi produite à la demande et pour la SFG soit finalement rejetée par l'association, comme nous l'avons vu dans le Chapitre 2. D'une manière générale, cette querelle explique pourquoi l'historiographie institutionnelle de la SFG, dont Niggeler est l'artisan pionnier, rend très peu hommage à Ferdinand Wilhelmi, alors que l'homme est dans les faits un important moteur du développement de l'association et de la gymnastique associative helvétique entre les années 1850 et 1860.

Cependant, les foudres engendrées par le projet d'union romande ne se cantonnent pas à celles de Niggeler. Dans le rapport d'activité de la SFG pour les années 1858-1859 (publié au cours de l'année 1860), le pasteur libéral Gottfried Hiestand, alors président de la Société fédérale, adresse lui aussi une critique acerbe, alors qu'il n'a pas encore eu connaissance du résultat du vote de l'assemblée d'Aubonne. Après avoir repris le terme « *uneidgenössisch* » à Niggeler, Hiestand va jusqu'à définir toute idée de regroupement linguistique comme un attentat contre les visées rassembleuses de la SFG et les valeurs de l'État fédéral. Ce dernier est alors érigé comme modèle politique à suivre à l'international[728]. Louant les vertus de la Confédération helvétique en tant que « *fusion de différentes nationalités et langues en une nouvelle nationalité vivante et unie* »[729], les mots d'Hiestand renvoient bien au-delà du *Sonderbund*. Postulant qu'une nationalité doit réunir les hommes qui parlent une même langue, le principe des nationalités tend alors à s'affirmer en Europe et fait

[726] « Déclaration. Le Comité central des sections du Canton de Vaud à la Rédaction du *Gymnaste* à Genève »…, p. 63.

[727] *Die schweizerische Turnzeitung* 5, mars 1860 [non daté au jour], p. 39, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[728] Cette rhétorique qui définit la Suisse en tant que modèle politique pour l'Europe est récurrente et s'inscrit dans le mythe du *Sonderfall* helvétique : Holenstein André, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli*…, pp. 197-205.

[729] SFG, rapport d'activité, année 1858-1859, p. 24, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.

peser une menace de dépeçage territorial sur la Suisse en fonction de ses différentes régions linguistiques[730].

Malgré le net rejet de la proposition de Wilhelmi et l'adhésion de fond des Welches aux idées patriotiques de la SFG, les relations entre gymnastes romands et alémaniques restent compliquées au début des années 1860, les tensions se cristallisant en particulier dans les journaux. En février 1860, un correspondant du *Gymnaste* accuse par exemple la *Turnzeitung* « *d'avilir* » l'action des sections romandes et de « *vilipender* » l'avis des gymnastes qui ne se joignent pas à ses idées décrites comme « *dictatoriales* »[731]. De son côté, Niggeler reproche au *Gymnaste* la publication de mots biaisés, de vols d'articles et d'hostilité de principe envers son journal[732].

Ces premiers conflits augurent deux décennies (des années 1870 au début des années 1890) particulièrement tendues sur le plan linguistique à la SFG. Il faut replacer ces conflits dans un contexte plus large qui voit, dès le milieu des années 1860, le ton se durcir au niveau politique entre Alémaniques et Romands. En 1866, dans le cadre des prémices de la révision de la Constitution, la Suisse romande s'oppose une nouvelle fois aux centralisateurs aux côtés des cantons catholiques-conservateurs. Le clivage linguistique s'exacerbe avec le refus populaire de la révision de la Constitution en mai 1872. Menés par Louis Ruchonnet, les fédéralistes romands s'allient aux catholiques-conservateurs pour faire capoter le texte jugé trop centralisateur (les Grisons, le Tessin et les deux Appenzell votent contre également)[733]. La question de la construction d'une transversale ferroviaire nord-sud à travers les Alpes est au centre de l'opposition linguistique, une grande partie des Alémaniques se rangeant du côté du lobby du Gothard (même si le Lukmanier a d'abord les faveurs de certains cantons, tels que Saint-Gall, les Grisons et le Tessin)[734], tandis que les Romands, en particulier les Vaudois, soutiennent l'itinéraire du Simplon plus favorable à la Suisse occidentale. Finalement, le percement du Gothard l'emporte, ce qui renforce le sentiment des Romands de subir

[730] Sur la question du principe des nationalités et ses conséquences pour la Suisse, voir le sous-chapitre 1.3.2. du Chapitre 1.

[731] G., « Nouvelles des sections ; Bâle », *Le Gymnaste* 6, février 1861 [non daté au jour], p. 47, AVAHS.

[732] « Kurze Absertigung », *Die schweizerische Turnzeitung* 12, 15 juin 1861, p. 96, BN.

[733] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 331.

[734] Duc Gérard, « Projet de tunnel ferroviaire du Simplon et genèse du réseau de chemins de fer de Suisse occidentale (1836-1909). Rivalités cantonales, négociations intercantonales et trajectoires des compagnies privées », *Vallesia*, vol. 56, 2001, pp. 495-617, ici : p. 514.

une domination alémanique (le Simplon n'ouvre qu'en 1906)[735]. Après l'échec de 1872, les radicaux et la presse alémaniques emploient l'expression « *Neinsager welches* », allant jusqu'à qualifier les Romands de mauvais patriotes. Dans la foulée, les clichés se consolident des deux côtés de la Sarine : les Welches sont décadents, indisciplinés et trop proches de la France, les Alémaniques, quant à eux, sont sous influence des Allemands et présentent un esprit trop rigide. Si la nouvelle Constitution est finalement adoptée en 1874, c'est au prix de plusieurs concessions faites au camp fédéraliste afin d'obtenir l'adhésion des Romands : « *Il nous faut les Welches* » devient d'ailleurs le slogan des promoteurs de la révision entre 1872 et 1874.

Directement issus de la nouvelle Constitution de 1874, l'Article 81 et l'action centralisatrice de la Commission fédérale de gymnastique (CFG) sont aussi des sources de crispation pour le fédéralisme romand. Un projet d'ordonnance produit par la CFG, particulièrement contraignant au niveau des infrastructures à développer pour la gymnastique scolaire, est transmis aux gouvernements cantonaux sous la forme d'une brochure en 1877[736]. Un article du *Conteur vaudois* (numéro du 16 juin 1877), reproduit dans *Le Gymnaste*, critique vertement le projet, y voyant le retour des « *élucubrations qui rendirent si célèbre le projet Welti en 1868* », ainsi qu'une « *immixtion en règle du pouvoir central* »[737] dans les affaires scolaires cantonales.

Mobilisé par le comité de la SCVG pour expertiser la brochure, Fritz Dufresne torpille le texte et se montre très dur avec la CFG qu'il juge centralisatrice à outrance et soumise à l'hégémonie alémanique[738]. Il faut noter ici le côté paradoxal du personnage, entre patriotisme et fédéralisme. Pour rappel, l'homme est en faveur de l'Article 81, dans son acception générale du moins, tout en étant opposé à l'union welche en 1859. Finalement, Dufresne rend un préavis défavorable à la SCVG, mais sa lettre au comité cantonal (reproduite dans *Le Gymnaste*) fait une distinction claire entre la forme et le fond du projet, une démarche permettant de mieux saisir sa posture ambiguë ; d'un côté, il salue l'intervention de la Confédération, notamment pour contrer

[735] Sur les origines de cette inertie : Gigase Marc, « L'Ouest-Suisse. Expansion d'un réseau ferroviaire entre rivalités cantonales, intervention étatique et bataille financière internationale (1852-1872) », *Revue historique vaudoise*, vol. 115, 2007, pp. 281-296.

[736] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 42 ; L. S. Ch., « Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique », *Le Gymnaste* 10, juillet 1877 [non daté au jour], p. 77, AVAHS.

[737] « Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique », *Le Gymnaste* 9, juin 1877 [non daté au jour], p. 70, AVAHS.

[738] Dufresne Fritz, « Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique », *Le Gymnaste* 12, août 1877 [non daté au jour], p. 99, BN.

la résistance de la *Urschweiz* face à l'expansion de la gymnastique, de l'autre, il prend fait et cause pour la fibre fédéraliste vaudoise et décrie un projet qu'il juge trop lourd et contraignant :

« Nous avons encore plusieurs cantons où il n'existe pas une seule société de gymnastique. De ce fait, on peut facilement juger, de ce qui, en matière de gymnastique, se passe dans les écoles : point de leçons de gymnastique du tout ou, tout au plus, une sorte de gymnastique qu'on peut considérer comme la plus primitive possible – Donc, sous ce rapport, nous saluerons une intervention des autorités fédérales, ce qui nous entraîne à parler de la ***forme*** [en gras dans le texte, comme les formes suivantes]. *Ici je me placerai essentiellement sur le* ***terrain du Vaudois****. De tout temps, le Vaudois a eu une antipathie marquée contre le verbe "falloir" ; les citoyens vaudois n'aiment pas les phrases commençant par les mots "il faut", peu importe que ces mots impératifs arrivent de Berne ou d'ailleurs ! Sous le rapport de la* ***forme*** *de ce projet d'ordonnance sur l'introduction de la gymnastique* ***dans les écoles*** *et ensuite encore* ***après la sortie des écoles****, je me permettrai de présenter un préavis défavorable – Dans le canton de Vaud, la gymnastique est, en général, bien appréciée et se propage d'une manière réjouissante dans les différentes parties du canton, preuve en est l'augmentation notable des sociétés de gymnastique et le nombre assez considérable des concurrents dans nos fêtes cantonales. – Vouloir maintenant tout réglementer, tout ordonnancer… hélas ! Cela suffirait pour arriver juste au contraire de ce qu'on voudrait atteindre ! »*[739]

Cette prise de position entraîne à nouveau une querelle avec Johannes Niggeler par voie de presse interposée. Dans un numéro de la *Turnzeitung* de 1878, ce dernier critique le point de vue de Dufresne en soulignant que : « *Lorsque la Confédération promulgue des lois et des ordonnances, elle a également le droit d'exiger que celles-ci soient exécutées et administrées.* »[740] Côté alémanique, il est d'ailleurs frappant de constater que l'on retient justement pour la postérité toute l'ambivalence de Fritz Dufresne. Après le décès de ce dernier en 1892, le nécrologue de la *Turnzeitung* (il ne s'agit pas de Niggeler, décédé en 1887) insiste avant tout dans son court texte sur la prépondérance du fédéralisme vaudois dans les conceptions du défunt :

[739] Dufresne Fritz, « Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique »…, p. 100.
[740] Niggeler Johannes, « Wie weit die obligatorische Einführung des militärischen Vorunterrichts vom 10.–20. Altersjahre vorgerückt ? Schluss », *Die schweizerische Turnzeitung* 14, 15 juillet 1878, p. 120, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

« *Son long séjour dans le canton de Vaud avait fait de lui un fédéraliste,* […]. *Toujours est-il que la Société fédérale de gymnastique porte un regard reconnaissant sur ce que Dufresne a fait pour elle et pour la gymnastique. R. I. P.* »[741]

Des tensions linguistiques sont aussi notables dans les rangs de la gymnastique bernoise où la question jurassienne s'invite dès les années 1880. Ces prémices de sécession qui se jouent à l'échelle gymnique apparaissent comme particulièrement précoces, l'historiographie en place datant la conceptualisation d'un véritable séparatisme cantonal jurassien à la Première Guerre mondiale[742]. En 1883, les gymnastes jurassiens se retirent brièvement de la *Berner Kantonalturnverband* (BKTV), à l'exception de la section de Saint-Imier (localité située actuellement dans le Jura bernois), avec l'idée de créer leur propre association régionale de gymnastique. Reproduit dans *La Gymnastique*, un article du journal *Le Démocrate* de Delémont (numéro du 26 février 1883) invoque notamment un manque de représentation des francophones au sein des instances gymniques cantonales bernoises[743]. Un autre article cible également une absence de traduction française des documents officiels[744]. On reproduit aussi la réponse des Bernois publiée dans le *Journal du Jura* (numéro du 10 février 1883). Ainsi, pour justifier l'actuelle représentation au comité cantonal, la BKTV souligne que les représentants de l'ancien canton restent plus nombreux que les Jurassiens dans les effectifs en termes de gymnastes et non de sections. De plus, l'agitation du groupement de Courtelary qui, « *par circulaire officielle, a influencé d'une manière inconvenable les sections de toute la partie française* [romande] *du canton, en vue des élections* »[745] est vertement critiquée. La BKTV accuse aussi les gymnastes jurassiens de fomenter un « *Sonderbund* » en projetant de rejoindre la Société cantonale neuchâteloise de gymnastique (SCNG). Finalement, le coup d'éclat n'aboutit pas et la Société régionale jurassienne de gymnastique ne voit le jour qu'en 1906. Un article du *Gymnaste suisse* de 1888 pointe cependant le manque d'entrain des gymnastes jurassiens à s'investir dans

[741] « † Fritz Dufresne », *Die schweizerische Turnzeitung* 19, 6 mai 1892, p. 146, AVAHS, traduit de l'allemand par l'auteur.
[742] Hauser Claude, *Aux origines intellectuelles de la question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse (1910-1950)*, Courrendlin, Communication jurassienne et européenne, 1997, p. 29 ; Pichard Alain, *La question jurassienne. Avant et après la naissance du 23e canton suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, p. 25.
[743] « Le différend entre les gymnastes bernois », *La Gymnastique* 4, 15 février 1883, pp. 37-38, BN.
[744] « Le différend entre les gymnastes bernois », *La Gymnastique* 5, 15 mars 1883, pp. 43-45, BN.
[745] « Le différend entre les gymnastes bernois », *La Gymnastique* 4, 15 février 1883, pp. 37-38.

la vie associative de la BKTV et une tendance récurrente à ne pas payer les cotisations à la Société cantonale[746].

Le sujet épineux de la représentation de la minorité linguistique romande dans les sphères dirigeantes et dans le jury des fêtes est aussi présent à la SFG. À ce titre, les sections du Locle et de Genève écrivent au CC en 1884 pour dénoncer une liste de candidats établie pour la composition du futur jury de la fédérale de Coire. Élaboré par des Zurichois, le document ne présente que 2 Romands et 1 Tessinois pour 21 Alémaniques[747]. La question de la faible représentation des minorités au sein même du CC est aussi dénoncée et ce, pas uniquement par les Welches. Dans une tribune publiée dans *La Gymnastique* en 1885, des gymnastes bâlois regrettent que la Suisse romande ne compte qu'un seul délégué au CC[748]. À ce titre, depuis la stabilisation de ce dernier en 1870, le nombre de Romands passant par la gouvernance de la SFG (composée de 7 membres) oscille entre 1 et 3, avec une moyenne de 2 par législatures (deux ans). Statutairement, il n'existe pas de clés de répartition linguistique, mais il semble y avoir un accord tacite quant à la présence systématique d'au moins un Welche.

C'est dans ce contexte de frustration – auquel s'ajoutent des tensions autour de la militarisation qui seront traitées dans le second volet du Chapitre 3 – que l'idée d'un regroupement linguistique réapparaît à la fin des années 1880. Comme l'indique un article intitulé « Une fédération romande » publié dans *La Gymnastique* en 1887, la volonté est surtout de mettre en place des fêtes régionales pour renforcer les liens entre les gymnastes welches. Le souhait de constituer un lobby romand pour peser plus lourd dans le processus décisionnel à l'échelle de la SFG est toutefois manifeste : « *Serrons les rangs et tout en voulant être coude à coude avec nos collègues de toute la Suisse, n'oublions pas les intérêts intimes de la Suisse romande.* »[749] En mai 1888, un autre article du *Gymnaste suisse* (réunion du *Gymnaste* et de *La Gymnastique*) oppose directement la Suisse romande à la SFG, allant jusqu'à postuler que « *la fondation d'une société romande de gymnastique aurait certainement de*

[746] Capitaine Gustave, « Correspondance ; Aux sections jurassiennes de la Société cantonale bernoise de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 3, 1er février 1888, pp. 32-35, BN.

[747] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17-18 mai 1884, pp. 242-243, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[748] Hintermann Emile, Hugin Frédéric, Jenny Fridolin, Kupferschmid Auguste, Schetty Auguste, Schmid Auguste, Wenck Robert, Werder Jul., « La révision des statuts et du règlement de fête »…, pp. 229-230.

[749] « Une fédération romande », *La Gymnastique* 18, 15 septembre 1887, p. 176, BN.

grands avantages pour la défense des intérêts des sections et des gymnastes welches vis-à-vis de la Société fédérale»[750].

En réaction, la *Turnzeitung* fait paraître un long article intitulé «*Nach den Wahlen*» qui dément tout manque de représentation romande au CC et dans les jurys des fêtes[751]. En s'appuyant sur des statistiques, le rédacteur joue sur les circonscriptions pour montrer que les Welches sont même avantagés en termes de ratio au niveau du jury de la prochaine fête fédérale (Lucerne). Il est vrai que la Suisse romande obtient un juge pour 193 gymnastes, la Suisse centrale et du nord un juge pour 369 gymnastes et la Suisse orientale un juge pour 448 gymnastes. De plus, le texte critique les Romands qui baseraient systématiquement leur vote sur le facteur linguistique lors des élections.

Une assemblée délibérative au sujet de la fondation d'une union welche est finalement prévue à la fête fédérale de Lucerne en 1888, des délégués étant même désignés au sein des sections romandes[752]. Il n'a malheureusement pas été possible de trouver d'autres traces de cette réunion qui n'aboutit pas et il est d'ailleurs difficile de déterminer si elle a réellement lieu. Des dissensions au sein du camp romand expliquent probablement l'abandon des tractations. Des voix s'élèvent à nouveau chez les Welches pour dénoncer les dangers d'un potentiel *Sonderbund* linguistique à la SFG. Par exemple, Étienne Baud (1861-1918), futur membre du CC (entre 1889 et 1894), signe une tribune dans *Le Gymnaste suisse* juste avant la fête de Lucerne. Il y qualifie l'union romande d'«*instrument de politique "gymnastique"*»[753] ainsi que de «*Sonderbund*»[754] et adhère aux conclusions de l'article de la *Turnzeitung* en s'estimant satisfait de la représentation de l'ouest de la Suisse au sein du CC.

La symbolique unificatrice et nationale de la SFG l'emporte donc une nouvelle fois sur le séparatisme en 1888. Il faut attendre près de trente ans pour voir l'idée de regroupement linguistique se concrétiser avec la fondation de l'Union romande de gymnastique (URG) en 1919. Cependant, comme l'indique un article du *Gymnaste vaudois* citant le *Gymnaste neuchâtelois* publié en 1918 au sujet d'une séance d'étude autour de l'URG, les vues sont très différentes des deux premiers projets (1859 et 1888). Il ne s'agit plus d'organiser un lobby ou une fronde welche, mais de favoriser l'action de

[750] R. J., «Fédération romande», *Le Gymnaste suisse* 9, 1er mai 1888, p. 108, BN.
[751] «Nach den Wahlen», *Die schweizerische Turnzeitung* 21, 25 mai 1888, pp. 161-163, BN.
[752] «Fédération romande», *Le Gymnaste suisse* 11, 1er juin 1888, pp. 129-132, BN.
[753] Baud Étienne, «Également à propos d'une Fédération romande», *Le Gymnaste suisse* 13, 27 juin 1888, pp. 159-161, BN.
[754] Baud Étienne, «Également à propos d'une Fédération romande»…

la SFG à l'ouest de la Suisse et de mieux faire front contre la concurrence des sports modernes[755]. Notons que l'instigateur de l'URG, Ernest Hartmann (1860-1938) est président de la SFG au moment où il fait sa proposition.

Bien que les tentatives visant à fonder une fédération romande de gymnastique durant la seconde moitié du XIXe siècle n'aboutissent pas, elles constituent les manifestations les plus tangibles des tensions linguistiques qui ébranlent les aspirations confédérales et unificatrices de la SFG. Outre les questions des traductions, de la représentation dans les sphères de gouvernance et les jurys, ainsi que la répartition géographique des fêtes, le clivage connaît son paroxysme autour d'un projet spécifique lancé au début des années 1880 qui polarise alors le débat entre Romands et Alémaniques à propos de la militarisation des sections et l'intervention de l'État dans la gymnastique associative.

3.2. L'échec de la militarisation directe : tensions entre patriotisme, intérêts institutionnels et immixtion de la Confédération

En 1885, le Genevois Charles Piguet-Fages dont la biographie sera exposée dans les pages qui suivent prend la plume dans le journal *Le Gymnaste suisse* à la suite de la dernière assemblée des délégués de la SFG. Les débats menés lors de cette réunion lui inspirent le commentaire suivant :

« *La Suisse romande n'a qu'un seul représentant* [au CC de la SFG]. *Espérons que cette anomalie cessera enfin, car nous n'exagérons certes pas en affirmant que les sections de la Suisse romande occupent une large place dans l'activité gymnastique en Suisse. Que nos amis de la Suisse allemande le comprennent – et la marche ascendante de notre cause s'en ressentira avantageusement. Vouloir continuer à éviter le vent qui souffle chez nous, pourrait produire de singuliers effets. Il n'y a pas à le dissimuler, les idées sont bien différentes de l'Est à l'Ouest, notamment en ce qui concerne la militairomanie.* »[756]

[755] Cité par : Donzé Jean-Marie, Martin Jean-François, *Union romande de gymnastique. 100 ans d'histoire…*, p. 9.
[756] « Du Fédéral », *La Gymnastique* 21, 1er novembre 1885, p. 209, BN.

Cette citation exprime à elle seule l'intensité des tensions linguistiques à la SFG durant la décennie 1880-1889, tout en soulignant le désaccord autour de la militarisation de la gymnastique associative autour de laquelle se cristallise alors le débat.

Le présent volet a pour vocation de faire l'histoire d'un échec : celui du projet lancé en 1883 par la CFG qui prévoit de mettre en place des cours d'instruction préparatoire au service militaire dans les sections de gymnastique affiliées à la SFG. Pour rappel, le principe de l'instruction préparatoire est prévu depuis 1874 par l'Article 81 de la nouvelle loi militaire dans une forme facultative et doit initialement être mis en œuvre par les cantons. Cependant, cette application cantonale fonctionne très mal et le fait que la CFG tente d'utiliser la toile associative locale de la SFG au début des années 1880 pour la prise en charge de l'instruction préparatoire apparaît comme une tentative de contourner les barrières fédéralistes par la voie para-étatique. Face à ce constat, la réflexion sera articulée en deux parties superposées au niveau chronologique qui porteront toutes deux sur la décennie 1880-1889. Dans un premier temps, il s'agira d'analyser le processus au niveau institutionnel, en particulier l'évolution singulière de la position des dirigeants de la SFG qui accueillent d'abord à bras ouverts le projet de la CFG, avant d'être contraints de le rejeter poliment quelques années plus tard (3.2.1.). Dans un deuxième temps, nous nous arrêterons sur les tensions linguistiques significatives engendrées par la militarisation potentielle de la SFG et la forte intervention étatique qui en découlerait, tensions s'inscrivant pleinement dans la crise existentielle plus large que traverse la Société fédérale durant la décennie 1880-1889 (3.2.2.).

3.2.1. Une instruction préparatoire dans les sections de la SFG ? Cadeau empoisonné de la Confédération

Dans un contexte d'inertie cantonale vis-à-vis de l'application des ordonnances de l'Article 81 et alors que, malgré la résolution de l'Affaire de Neuchâtel, la souveraineté territoriale de la Suisse reste précaire (en raison notamment de la Triple Alliance, des irrédentismes italien, allemand et français et des tensions entre Bismarck et la Confédération autour des réfugiés socialistes), la CFG envisage concrètement au début des années 1880 que des parties de l'instruction préparatoire soient dispensées à tous les jeunes citoyens suisses (entre 16 et 20 ans) directement dans les sections de gymnastique affiliées à la SFG. Face à l'échec de l'intervention directe de la Confédération, c'est donc la solution para-étatique qui est préconisée par la commission.

À noter que cette voie para-étatique est déjà verbalisée par certaines têtes pensantes de la gymnastique helvétique au début des années 1860. Inspiré par les tireurs et par son récent voyage en Prusse, Johannes Niggeler propose à ce titre une collaboration directe entre la SFG et l'État en 1863 déjà. Dans le cadre d'un concours lancé par la Société militaire suisse pour répondre à la question « *Comment fusionner l'éducation militaire et l'éducation populaire ?* »[757], Niggeler rédige un traité qui obtient le 3e prix. Il y suggère une collaboration étroite entre la Confédération et la Société fédérale pour la formation militaire, comme le fait désormais la Société suisse des carabiniers (SSC). Le texte est reproduit dans la *Turnzeitung* : « *La Confédération soutient également la gymnastique associative suisse, tout comme elle soutient les sections de tir. D'autre part, elle exige ensuite que les sociétés de gymnastique cultivent également la gymnastique militaire en leur sein.* »[758]

Il faut préciser que le processus de para-étatisation du tir helvétique, qui se concrétise plus précocement et dans des limites plus poussées qu'à la SFG, connaît aussi son lot de remous. Le DMF approche les carabiniers en 1861 dans le but de militariser les tirs fédéraux *via* l'abandon de la carabine de stand au profit du fusil d'ordonnance, l'abandon de la cible de campagne au profit de la cible mannequin et une participation en uniforme aux fêtes de tir, le tout contre un premier subside. Cette proposition est d'abord refusée par la SSC qui juge l'ingérence étatique trop forte[759]. Cependant, les sociétés de tir obtiennent finalement une subvention à partir de 1863 sur la base d'un règlement édicté par le CF qui correspond, dans les grandes lignes, à celui proposé en 1861. Comme le relève l'ouvrage anniversaire des 100 ans de la SSC, une ordonnance fédérale de 1876 prévoit ensuite que « *les sociétés volontaires* [de tir] *qui réclament des subsides de la Confédération doivent accorder l'entrée comme membre à tout citoyen suisse incorporé dans la milice ou lui permettre de prendre part aux exercices* »[760]. Une ordonnance fédérale de 1883 entérine, quant à elle, l'obligation pour les hommes portant un fusil d'entrer dans une société de tir, ce qui a pour effet de décupler le nombre de membres de la SSC au cours des dernières décennies du XIXe siècle[761].

---

[757] *Die schweizerische Turnzeitung*, publié dans les numéros 1, 2, 3, 4 et 5 de la *Turnzeitung* en 1863, traduit de l'allemand par l'auteur.

[758] Niggeler Johannes, « Wie kann des Militärunterricht mit der Volkserziehung verschmolzen werden ? (Schluss.) »…, p. 36.

[759] Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trumpy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)*…, pp. 222-223.

[760] Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trumpy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)*…, pp. 214-215.

[761] Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trumpy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)*…, p. 216.

Le cas du partenariat direct des sociétés locales de tir avec le DMF est important, car il est très présent dans l'esprit des dirigeants de la SFG lorsque les premiers signes d'une collaboration avec l'État au sujet de l'instruction préparatoire se profilent pour la gymnastique. À titre d'exemple, Heinrich Wäffler (1843-1917), alors vice-président de la SFG, rédige un rapport en 1882 (reproduit dans *La Gymnastique*) qui souligne avec verve une volonté de coopérer avec la Confédération. Les bénéfices envisagés sont aussi bien symboliques que pratiques :

« *Je considère la coopération de la Société fédérale de gymnastique* [avec la Confédération] […] *comme un devoir qui placerait notre association au rang des premières sociétés patriotiques de notre pays.* […] *J'entends la coopération dans la mise en pratique de l'enseignement gymnastique prévu par la Confédération pour toute la jeunesse masculine de 10 à 20 ans, surtout la coopération pour la jeunesse ayant quitté l'école.* […]. *Selon moi, nous devrons offrir nos services à la Confédération et aux cantons, aussitôt que la loi concernant les jeunes gens sortis des écoles sera mise en vigueur, et demander comme compensation que ces jeunes gens puissent satisfaire aux exigences de la loi dans les sociétés de gymnastique, comme cela a lieu, pour les exercices obligatoires de tir, dans les sociétés de tir.* »[762]

La dynamique évoquée ici est celle de la réciprocité et sera plus largement analysée et théorisée dans le Chapitre 4. En résumé, la SFG mettrait son cadre associatif et son expertise à disposition de l'État pour suppléer au cadre scolaire et, en échange, les autorités fédérales offriraient une légitimité accrue aux gymnastes et une opportunité de développement en les faisant bénéficier d'un cadre légal qui permettrait de toucher de larges franges de la jeunesse masculine du pays. Il faut aussi noter que la comparaison avec la SSC est très présente.

Dans la foulée du postulat de Wäffler, la SFG adresse un courrier à la CFG en demandant l'appui de son président Karl August Rudolf (1834-1901) afin d'obtenir une augmentation de la subvention fédérale pour son cours de moniteurs. Comme le montre le procès-verbal de la CFG, cette dernière décide de recommander vivement la demande au CF et paraphrase dans le même temps les vues de Wäffler en partant du principe que les sections de gymnastique, tout comme les sociétés de tir, sont des espaces propices à la formation du soldat[763].

[762] Wäffler Heinrich, « cours de moniteurs de la Société fédérale de gymnastique (suite) », *La Gymnastique* 3, 15 février 1882, pp. 1-2, BN.

[763] CFG, procès-verbal, séance du 26 août 1882, pp. 166-167, AF, dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 », cote E27#1000/721# 8531*, référence 05.D.3.i.1.a.

Dans le cadre des délibérations aux Chambres autour de la nouvelle loi militaire de 1874, précisons que la proposition de mobiliser les sections de la SFG pour des cours prémilitaires est encore une fois évoquée, après celle de Niggeler en 1863, mais ne passe pas la rampe[764]. Il faut donc attendre près de dix ans, et l'impulsion d'une SFG très inspirée par les tireurs, pour que la CFG réactive la question d'une préparation militaire postscolaire au sein même des structures de la gymnastique associative. Comme déjà souligné, le tout s'inscrit dans le constat d'échec de l'intervention directe de la Confédération, les cantons ne suivant pas, ou très peu, ses directives facultatives quant à l'instruction préparatoire.

Échafaudé durant l'année 1883, le projet de la CFG inclut une disposition indiquant que les membres des sections de gymnastique en âge d'intégrer l'instruction préparatoire devraient en être exemptés, à condition de pouvoir prouver aux autorités municipales ou scolaires qu'ils y ont pratiqué les exercices prescrits à hauteur de soixante heures par année[765]. Ceux qui n'observeraient pas, ou partiellement, les prescriptions auraient à compléter les exercices manqués en participant à des cours organisés par les communes[766], comme l'indique un extrait de procès-verbal du CC de la SFG publié dans *La Gymnastique*.

La CFG prend un premier contact avec la Société fédérale fin juin 1883 pour lui soumettre son projet. Dans la lettre signée par Karl August Rudolf – transcrite et traduite en intégralité dans le journal *La Gymnastique*[767] –, la CFG joue sur la réciprocité exposée précédemment et souligne qu'un engagement de la SFG dans l'instruction préparatoire ne manquerait pas de lui attirer un grand nombre de nouveaux membres. L'adhésion de nouveaux gymnastes conscrits serait automatique, comme dans le cadre du tir. Cependant, l'ampleur du travail rendu nécessaire par le contrôle des présences et de la matière enseignée fait, selon Rudolf, qu'une « *intervention officielle dans le ménage des sections est plus ou moins inévitable* »[768].

Aussi reproduite dans le journal *La Gymnastique*, la lettre de réponse rédigée en août 1883 par le président de la SFG Eduard Bienz indique que les membres

[764] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 99.
[765] CFG, procès-verbal, séance du 18août 1883, p. 191, AF, dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 », cote E27#1000/721# 8531*, référence 05.D.3.i.1.a.
[766] « Extrait des procès-verbaux du Comité central », *La Gymnastique* 17, 1er septembre 1883, p. 2, BN.
[767] « Extrait des procès-verbaux du Comité central »…, pp. 1-4.
[768] « Extrait des procès-verbaux du Comité central »…, p. 2. Pour la lettre originale : SFG, lettre de la CFG au CC de la SFG, 29 juin 1883, ACA, feuillet 008 « 1876-1885 Zentralkomitee 1863-1890 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008-014.

du CC sont « *unanimes à reconnaître les avantages qui en résulteraient, soit pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse, soit pour le développement et l'extension* [des] *sociétés de gymnastique* »[769]. Cependant, l'épineuse question du contrôle des admissions et des expulsions fait naître une grande retenue au sein de la gouvernance de la Société fédérale. Conscients de l'impact potentiel sur l'indépendance des sections et sur la composition de l'effectif de ces dernières, les membres du CC anticipent la levée de boucliers d'une partie de la base de l'association :

« *Il est un point spécial sur lequel nous nous trouvons dans l'obligation de faire toutes nos réserves ; c'est celui des admissions et des exclusions. Notre société ne voudra, en aucun cas, se départir de son droit d'exclure de son milieu certains éléments qui pourraient se présenter uniquement dans le but de satisfaire aux prescriptions fédérales relatives à l'instruction gymnastique* [instruction préparatoire] *et ne pas se conformer aux prescriptions des sociétés de gymnastique.* »[770]

Le procès-verbal du CC indique que les dirigeants de l'association décident finalement de soumettre la question aux membres lors de la prochaine assemblée des délégués (octobre 1883) avec un préavis favorable, en cherchant toutefois à se prémunir de la trop forte intervention de l'État, alors qualifié d'« *organe étranger* »[771].

Les précautions affichées par le CC vis-à-vis de l'intervention fédérale ne suffisent toutefois pas. En octobre 1883, la section Genève-Ville publie une lettre ouverte dans *La Gymnastique* pour exprimer son « *opposition absolue* »[772] à la collaboration pour l'instruction préparatoire. Le texte attaque en premier lieu *L'école du soldat*[773] (second alinéa du projet de la CFG) jugée trop rigoriste et inutile. Les Genevois disent aussi que la proposition de la CFG porte un « *germe de décadence* »[774], aussi bien pour la gymnastique que pour la patrie : « *Nombre de jeunes gens de 16 à 20 ans* [demanderont] *leur admission dans le seul but de faire leur temps prescrit d'une façon*

[769] « Le Comité central de la Société fédérale de gymnastique à la Commission fédérale pour l'instruction militaire préparatoire [CFG] », *La Gymnastique* 22, 15 novembre 1883, p. 184, BN.
[770] « Le Comité central de la Société fédérale de gymnastique… », pp. 4-5.
[771] SFG, procès-verbal du CC, séance du 8 août 1883, p. 4., ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[772] « L'Instruction militaire dans la Société fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 20, 15 octobre 1883, p. 165, BN. La lettre est également traduite en allemand dans le n° 20 de la *Turnzeitung* (15 octobre 1883).
[773] Il s'agit du manuel d'exercices publié pour les troupes fédérales en 1857 : *Exerzierreglement für die eidgenössischen Truppen…*
[774] « L'Instruction militaire dans la Société fédérale de gymnastique »…, p. 166.

aussi douce que possible, et au sein d'une société qui pourra leur présenter certains avantages. […]. *Nos sociétés de gymnastique perdant leur cachet et déclinant, les résultats qu'obtiendra la patrie seront directement opposés à ceux qu'elle attendait.* »[775]

Les arguments de Genève-Ville sont confrontés lors de l'assemblée des délégués de la SFG dans deux rapports, l'un en français et l'autre en allemand, commandés par le CC et reproduits dans *La Gymnastique*. Le premier émane du secrétaire de la SFG Paul Jaccottet († 1896) qui, après avoir qualifié les attaques genevoises d'inadmissibles[776], souligne que le projet aurait justement pour avantage, en tant qu'ordonnance légale, d'attirer un grand nombre de jeunes gens qui ne font pas encore de gymnastique[777]. De plus, cette « *contrainte étatique* »[778] – pour reprendre un terme que Stanislaw Erhlich utilise dans le cadre de l'étude des groupes d'intérêt – permettrait de percer la résistance que les territoires ruraux opposent à la gymnastique. Le poids de la loi devrait propager bon gré mal gré le goût de la gymnastique associative « *dans les hameaux les plus reculés de la patrie Suisse* »[779]. Cependant, Jaccottet préconise que la SFG ne s'occupe en aucun cas de la formation au tir et qu'elle ait plus de liberté sur le choix des exercices à prodiguer[780]. Dans son rapport en allemand, Niklaus Michel (1850-1930) attaque frontalement les Genevois et se montre clairement favorable à une militarisation de la gymnastique. Il souligne qu'un peu plus de discipline militaire ferait du bien à de nombreuses sections et que *L'école du soldat* devrait être largement travaillée par les gymnastes afin de combler un manque courant de rigueur et de précision[781]. Michel rejoint toutefois Jaccottet sur le fait que l'instruction préparatoire doit se cantonner à un enseignement militaire gymnique et laisser de côté le tir,

[775] « L'Instruction militaire dans la Société fédérale de gymnastique »…, pp. 166-167.

[776] Jaccottet Paul, « Rapport du Comité central à l'Assemblée des délégués du 21 octobre 1883, à Berne, relatif aux propositions de la Commission fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 22, 15 novembre 1883, p. 183, BN.

[777] Jaccottet Paul, « Société fédérale de gymnastique. Extrait des procès-verbaux de l'assemblée de délégués », *La Gymnastique* 23, 1er décembre 1883, p. 193, BN.

[778] Ehrlich Stanislaw, « Les "groupes de pression" et la structure politique du capitalisme », *Revue française de science politique*, vol. 1, 1963, pp. 25-43, ici : pp. 35-36.

[779] Jaccottet Paul, « Société fédérale de gymnastique. Extrait des procès-verbaux de l'assemblée de délégués »…, p. 193.

[780] Jaccottet Paul, « Société fédérale de gymnastique. Extrait des procès-verbaux de l'assemblée de délégués »…, pp. 195-196.

[781] Michel Niklaus, « Referat, betr. den militärischen Vorunterricht, gehalten an der Abgeordneten-Versammlung des eidg. Turnvereins in Bern, Sonntag, den 21. Oktober 1883 », *Die schweizerische Turnzeitung* 2, 15 janvier 1884, p. 8, BN.

jugé trop éloigné des pratiques de la SFG[782]. Michel finit par contrebalancer la critique genevoise en rapportant les mots de la section de Saint-Gall, favorable au projet de la CFG : « *Nous voulons réfléchir sérieusement à la question et oser tenter un essai.* »[783] Après les allocutions de Jaccottet et de Michel, les délégués autorisent le CC à continuer les tractations avec la CFG à hauteur de 42 voix contre 11. Ni le procès-verbal retranscrit dans *La Gymnastique*, ni la version manuscrite ne fournissent malheureusement le détail des votes[784].

En avril 1884, la SFG reçoit le projet finalisé de la part de la CFG[785], mais le CC décide soudainement de faire machine arrière au niveau de l'implication des sections lors d'une séance de travail. Le procès-verbal mentionne qu'Ulysse Matthey-Gentil (1855-1938), pourtant lieutenant-colonel d'infanterie, a concédé que « *la chose est trop prématurée et qu'il vaudrait mieux former premièrement un corps enseignant suffisant tout en continuant l'organisation du 2e degré qui n'est même pas introduit partout* »[786]. De plus, alors qu'il lançait l'idée d'une coopération entre la SFG et l'État en février 1882 avec la fleur au fusil, le vice-président Heinrich Wäffler ménage désormais son enthousiasme. Il propose d'adresser une lettre à la Confédération lui assurant le soutien de la Société fédérale, mais qui demanderait également que les modifications suivantes soient apportées au projet : « *1°Que nous* [les gymnastes] *ne soyons jamais chargés de l'enseignement des manœuvres avec le fusil.* […]. *2°que les sections qui ne possèderaient pas l'appareil des perches à grimper, ne soient pas obligées de se le procurer* […]. »[787] Après votation, le CC propose d'aménager son cours de moniteurs pour favoriser la formation militaire et d'encourager les sections à pratiquer dans cette voie « *sans toutefois avoir la compétence de rien leur imposer* »[788].

À partir de cet aveu d'impuissance, la question de l'instruction préparatoire dans les sections se dégonfle à la SFG. Sollicité à ce sujet lors de l'assemblée des délégués en 1885 par Charles Piguet-Fages, un opposant farouche au

[782] « Referat, betr. den militärischen Vorunterricht, gehalten an der Abgeordneten-Versammlung des eidg… »

[783] « Referat, betr. den militärischen Vorunterricht, gehalten an der Abgeordneten-Versammlung des eidg… », p. 3, traduit de l'allemand par l'auteur.

[784] SFG, procès-verbal des assemblées des délégués du 21 octobre 1883, p. 85, ACA, cahier 1873-1890, cote VV 4.2.8.0.2.

[785] CFG, procès-verbal, séance du 22 mars 1884, p. 199, AF, dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 », cote E27#1000/721# 8531*, référence 05.D.3.i.1.a.

[786] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17-18 mai 1884, pp. 244-245, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[787] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17-18 mai 1884…, pp. 245-246.

[788] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17-18 mai 1884…, p. 246.

projet comme nous le verrons, le CC se réfugie derrière l'inertie cantonale et prône l'immobilisme : « [Le CC] *répond qu'il n'en a aucune nouvelle* [du projet] *et que la plupart des cantons ayant refusé de l'introduire* [l'instruction préparatoire] *chez eux, nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment* »[789], relève le procès-verbal de la réunion.

Toutefois, il faut noter que des voix perdurent pour faire valoir le potentiel militaire de la SFG auprès de la Confédération. Par exemple, une assemblée de gymnastes bâlois et zurichois se réunit en 1886 pour discuter de la révision des statuts fédéraux qui s'annonce et les mots du compte rendu publié dans *La Gymnastique* sont éloquents concernant la concurrence entre gymnastique et tir au niveau de l'attribution des deniers fédéraux : « *On doit solliciter un subside plus élevé de la part de la Confédération. Il y a une inégalité criante dans le fait que la Confédération sacrifie des centaines de mille francs au tir, tandis que la gymnastique qui cependant forme aussi de solides défenseurs, n'est gratifiée que de quelques milliers.* »[790] Ayant, quant à elle, accepté l'immixtion du DMF dans les affaires de ses sociétés membres, la SSC touche effectivement un subside d'un montant de 212 250 francs en 1886[791], alors que celui de la SFG n'est que de 2 000 francs[792]. L'emploi du verbe « *sacrifier* » dans la précédente citation montre aussi que le tir n'a pas forcément bonne presse dans les rangs gymniques, l'insistance du CC pour que l'on ne soit jamais amené à toucher le manche d'un fusil à la SFG va aussi dans ce sens.

Ainsi que nous l'avons mentionné dans le Chapitre 1, une nouvelle organisation militaire repense la structure de l'instruction préparatoire en 1907, alors que sa mise en œuvre qui est jusque-là censée être à la charge des cantons reste un échec cuisant. Dans ce cadre, la SFG est finalement mobilisée et subventionnée pour l'organisation d'un cours de gymnastique. Cependant, celui-ci reste facultatif et, surtout, se veut beaucoup moins contraignant que le projet avorté durant les années 1880, car il ne concerne en rien l'activité directe des sections membres de la Société fédérale.

---

[789] SFG, procès-verbal des assemblées des délégués, 1er novembre 1885, non paginé, ACA, cahier 1873-1890, cote VV 4.2.8.0.2.

[790] « La révision des statuts fédéraux et du règlement de fête », *La Gymnastique* 3, 1er février 1886, p. 24, BN.

[791] Environ 11 673 750 francs de 2009 : Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trumpy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)…*, p. 221.

[792] Environ 110 000 francs de 2009 : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, Beilage 2.

3.2.2. La fronde romande contre la militarisation directe de la gymnastique associative

Il convient d'expliquer maintenant plus en détail le retournement de veste des dirigeants de la SFG entre 1882 et 1885. Mené vivement, ce changement de cap est assez radical et, à ce titre, le revirement rhétorique d'Heinrich Wäffler exposé dans le précédent sous-chapitre se suffirait presque à lui-même.

La position du CC à propos de l'instruction préparatoire peut être qualifiée de « *schizophrénique* », pour reprendre l'expression que Cédric Humair utilise pour définir la relation paradoxale de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI) avec la Confédération[793], celle-ci oscillant entre attirance et rejet pour l'immixtion étatique. Cette posture ambivalente fait aussi écho au constat que Philippe C. Schmitter et Wolfgang Streeck font concernant la gouvernance des associations économiques privées qui a été présenté dans notre cadre théorique. Les auteurs mettent en évidence le fait que, parfois, la volonté des dirigeants de renforcer ses liens avec l'État (dans une quête de légitimité et de pouvoir) est contrecarrée par une sensibilité inverse dans la base associative qui voit l'interventionnisme d'un mauvais œil[794]. Ainsi, dans un premier temps, le CC veut collaborer avec la Confédération pour l'instruction préparatoire, avec les avantages qui en découleraient (augmentation substantielle des subsides et de l'effectif des membres), mais doit rapidement se rétracter face à l'impopularité que rencontrent les mesures annoncées chez une portion non négligeable de sa base. Il faut aussi noter que les dirigeants de la Société fédérale semblent d'abord ne pas avoir réellement conscience des lourdes contraintes administratives et logistiques qu'entraînerait la mise en place de l'instruction préparatoire dans les sections.

La résistance d'une partie des membres de la SFG est d'autant plus problématique qu'elle recoupe le conflit linguistique plus large qui agite déjà l'association. Comme l'indique la lettre ouverte de la section de Genève-Ville citée dans le sous-chapitre précédent, l'idée d'une militarisation potentielle de la gymnastique associative couplée à une intervention du DMF est rejetée avec véhémence côté romand. Cette animosité doit être replacée dans un contexte qui voit les Welches se montrer généralement très critiques quant à l'élargissement du pouvoir de l'armée au XIX^e^ siècle,

[793] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 404.
[794] Schmitter Philippe C., Streeck Wolfgang, « The organization of business interests : Studying the associative action of business in advanced industrial societies »…, p. 19.

cette tendance étant régulièrement perçue à l'ouest de la Suisse comme le symptôme d'une hégémonie alémanique trop soumise aux idées de la Prusse. Pierre Du Bois note que le projet Welti, largement influencé par le modèle militaire prussien, suscite une vague d'hostilité chez les Romands, en particulier chez les instituteurs. Ces derniers déplorent dans la presse de l'époque la « *militairomanie* » – un terme qui se retrouve sous la plume des gymnastes – et la « *soif de poudre* » du DMF, rendu coupable de contaminer « *une partie du corps enseignant de la Suisse allemande* »[795]. En 1869, lors d'un congrès pédagogique, la majorité des Romands s'opposent d'ailleurs aux réformes du système scolaire prônées par Welti, tandis que les Alémaniques les approuvent globalement. Ces dissensions sont caractéristiques du fédéralisme romand qui s'oppose à la réduction de la souveraineté cantonale en matière scolaire[796]. De plus, des conflits émergent dans les cercles militaires, en particulier à la Société suisse des officiers, où les Welches rejettent aussi les réformes pensées par Welti. Que cela soit chez les gymnastes, enseignants ou militaires romands, la critique du « *drill* » ou « entraînement à la prussienne » est récurrente[797] – il faut noter que cet élément est présent dans la lettre ouverte de la section de Genève-Ville qui cible en particulier *L'école du soldat* (exercices d'ordre) prônée par la CFG. Enfin, pour sortir de la stricte opposition linguistique, les crispations provoquées par la question militaire à la SFG durant les années 1880 font aussi écho au contexte plus général de la Grande dépression. À partir de 1875, l'euphorie pour un peuple en armes s'effrite en Suisse, alors que cette idée est encore très populaire durant les années 1860 (la période connaît d'ailleurs l'introduction de la gymnastique dans les troupes helvétiques). Avec la crise financière, l'armée est souvent tenue pour responsable de l'augmentation des dépenses étatiques et devient sujette à débat dans la société suisse[798].

Le schisme linguistique autour du projet de la CFG débute en septembre 1883, quand la rédaction de *La Gymnastique* publie un éditorial attaquant le CC qui aurait rendu un avis favorable à la CFG avant que les délégués de la SFG

[795] Pour ce contexte, nous nous référons à : Du bois Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde…*, p. 22.

[796] Späni Martina, « Umstrittene Fächer in der Pädagogik. Zur Geschichte des Religions- und Turnunterrichts »…, pp. 36-37.

[797] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 57. Notons que *L'École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de l'âge de 10 à 20 ans*, considéré comme le premier manuel scolaire publié par la Confédération (1876), suscite une foule de critiques à sa sortie, en particulier du fait de son attachement prononcé aux valeurs et aux formes martiales : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 102-103.

[798] Jaun Rudolf, *Geschichte der schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart…*, p. 107.

n'aient pu s'exprimer sur la question. L'article conclut en ces termes : « […] *sans vouloir marchander notre tribut à la patrie, nous devons déclarer que nous ne sommes pas du tout partisans de cette ingérence de la Confédération dans la vie intérieure de nos sections.* »[799] Albert-Ferdinand Falk-Grasset (dit « Falk »), membre de la rédaction, se montre tout aussi catégorique dans un article signé à titre personnel publié dans le numéro suivant : « *Nous ne tenons nullement de devenir, de sociétés de bonne amitié, de* froides sections militaires ! »[800]

La rédaction réunit Justin Dutour, président de la section Genève-Ville entre 1873 et 1876, Ferdinand Périer (1842-1884), Jacob Michel, président de la Société cantonale genevoise de gymnastique (SCGG), Charles Wichmann, président de la section Genève-Ville entre 1880 et 1882, et Ferdinand Falk-Grasset qui produit *La Gymnastique* dans son imprimerie. La forte implication des fondateurs et dirigeants du journal dans le milieu gymnique local fait de cet imprimé le véritable porte-voix de la critique genevoise, puis romande, de la militarisation de la gymnastique associative. Le fait que la levée de boucliers des Welches ait d'abord pour épicentre Genève doit aussi être mis en parallèle avec l'implantation précoce des mouvements pacifiste et philanthropique dans la Cité de Calvin[801]. De plus, il faut relever que le pacifisme connaît un essor marqué dans le reste de la Suisse romande durant le dernier tiers du XIXe siècle, notamment dans le sillage de figures telles qu'Albert Gobat (1843-1914) et Élie Ducommun (1833-1906) qui reçoivent le Prix Nobel de la paix en 1902.

On serait aussi tenté de rattacher cette résistance welche à un antimilitarisme de gauche, émergeant lui aussi de manière précoce en Suisse romande, au même titre que l'anarchisme d'ailleurs, avec les premières grèves du pays qui éclatent durant les années 1860. Cependant, il faut se garder d'associer le pacifisme et le philanthropisme des gymnastes genevois à un rejet de l'armée inscrit à gauche. Dans les grandes lignes, ces derniers affichent une culture politique en adéquation avec celle de la SFG (radicalisme notamment),

[799] « De l'instruction militaire dans la Société fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 18, 15 septembre 1883, pp. 1-2, BN.

[800] Falk, « Les propositions de la Commission fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 19, 1er octobre 1883, pp. 158-159, BN.

[801] Les Société de la paix (1830) et Ligue de la paix et de la liberté (1867) sont fondées à Genève. Lors de la création de cette dernière, 3 000 inscriptions sont originaires de Suisse, dont certaines proviennent de membres de sociétés de gymnastique et de tir : Brassel Ruedi, Tanner Jakob, « Zur Geschichte der Friedensbewegung in der Schweiz », in : Bein Thomas, Brassel Ruedi, Leuenberger Martin (éd.), *Handbuch Frieden Schweiz*, Basel, Z-Verlag, 1986, pp. 26,31 ; David Thomas, Heiniger Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900…*, p. 16.

certains d'entre eux étant d'ailleurs ouvertement antisocialistes comme nous le verrons. De plus, notons que l'armée est régulièrement déployée contre les mouvements de grève (notamment en Suisse romande en 1869, lorsqu'un bataillon d'infanterie réprime des maçons grévistes à Lausanne)[802], ce qui choque les syndicats bien au-delà de la gauche révolutionnaire. À ce titre, nous pouvons postuler que les horlogers helvétiques qui présentent une tradition syndicale très ancrée et foisonnante et qui constituent une partie très conséquente de l'effectif de la SFG se montrent critiques envers l'armée à cause des répressions[803].

Après la première prise de position de la rédaction en 1883 qui vient d'être exposée, *La Gymnastique* se fait le support privilégié des attaques de Charles Piguet-Fages (1857-1934) entre 1884 et 1887. Très investi dans la sphère gymnique genevoise, cet industriel et grand horloger (membre de la Commission de surveillance de l'École d'horlogerie de Genève) fait régulièrement parler sa plume pour dénoncer la « *militaromanie* » (ou « *militairomanie* »)[804] qui gangrène selon lui le CC de la SFG, la CFG et, plus largement, le contexte européen de l'époque. Député radical-démocrate, résolument antisocialiste[805], vice-président de l'Hospice général de Genève en 1899[806], l'homme affiche un profil qui cadre justement pleinement avec le milieu philanthropique genevois de la seconde moitié du XIX^e^ siècle[807]. La vision de la gymnastique de Piguet-Fages reflète d'ailleurs des valeurs qui pensent le travail, l'épargne, la morale et l'éducation comme des leviers pour réformer la société[808], un ensemble dans lequel le militaire n'a pas sa place, comme l'indique un article de sa main publié en 1884 dans *La Gymnastique :* « *Quelle puissance morale on aurait si au lieu de dire aux jeunes de 16 ans : venez vous exercer pour devenir des soldats disciplinés, capables de participer*

[802] Bottinelli Gianpiero, Zarro Edy, *L'antimilitarismo libertario in Svizzera. Dalla Prima Internazionale a oggi*, Lugano, La Baronata, 1989, pp. 17-20.

[803] Au sujet des syndicats dans l'horlogerie helvétique : Vuilleumier Marc, *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864-1960*, Lausanne, Éditions d'En bas, 2012, pp. 387-388.

[804] Le terme est également utilisé dans les milieux socialistes autour des années 1910 : Heimberg Charles, « L'accueil de l'armée nouvelle par le mouvement ouvrier suisse-romand et le problème de la conscription de milice », in : Fridenson Patrick (éd.), *Avenirs et avant-gardes en France XIX^e^-XX^e^ siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 267-276, note n° 16.

[805] « Charles Piguet-Fages, ancien conseiller administratif de la Ville », *Journal de Genève* 170, 24 juin 1934, p. 6.

[806] Base de données OBELIS, en ligne.

[807] Précisons ici que Pierre-Yves Donzé relève aussi la présence d'un engagement social et philanthropique chez les élites horlogères neuchâteloises et cela, dans une perspective paternaliste : Donzé Pierre-Yves, *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds. Dynamique sociale d'une élite industrielle (1840-1920)…*, p. 55.

[808] David Thomas, Heiniger Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900…*, p. 12.

à une œuvre de destruction destinée à protéger la patrie, on leur disait dès l'âge de 10 ans : vous devez vous fortifier pour pouvoir plus tard gagner allègrement le pain de votre famille, secourir au besoin votre prochain et participer par votre vigueur et votre santé à la prospérité de la patrie. »[809]

Dans une autre publication, Piguet-Fages n'hésite pas à accuser le CC de vouloir transformer la SFG en une « *succursale ou bureau annexe du Département militaire fédéral* »[810]. En décembre 1884, l'homme n'est manifestement pas encore au courant de l'abandon du projet de la CFG et tire à boulet rouge sur cette dernière : « [Le CC] *a ouvert tout grand la porte aux exigences de la Commission fédérale et, par ce fait, annihilé les droits de notre Société* [la SFG]*; c'est son suicide moral et si jamais le projet actuel est appliqué dans les sections, son suicide physique suivra de très près.* »[811]

Le schisme linguistique s'exacerbe encore en décembre 1886 quand une « *assemblée intercantonale des gymnastes de la Suisse romande* », réunie à Lausanne à l'initiative de la section Genève-Ville, proteste contre l'introduction d'exercices militaires dans le manuel périodique produit par la Commission technique de la SFG[812]. Si le CC a toutefois définitivement abandonné l'idée d'une militarisation directe des sections, les Genevois projettent d'envoyer une pétition à la Société fédérale et contactent le comité de la SCVG pour faire front commun. Comme le montre le procès-verbal du comité de la SCVG, l'indépendance cantonale et des sections semble cependant plus déterminante dans le fédéraliste canton de Vaud que le pacifisme :

« *Le* [comité cantonal de la SCVG] *ne peut pas se prononcer catégoriquement sur la demande qui lui est faite ; s'il est certain que les gymnastes vaudois repousseraient fermement toute ingérence de la Confédération dans le domaine des sociétés de gymnastique, c. à d. toute tentative de leur imposer l'étude ou l'enseignement d'exercices militaires proprement dits, il est moins sûr qu'ils se joindraient unanimement à une protestation visant simplement les exercices de l'école de soldat publiés dernièrement par la commission technique, lesquels ne sont pas obligatoires.* »[813]

[809] Piguet-Fages Charles, « Ordonnance fédérale », *La Gymnastique* 21, 1er novembre 1884, p. 232, BN.
[810] Piguet-Fages Charles, « Du Fédéral », *La Gymnastique* 19, 1er janvier 1884, p. 205, BN.
[811] Piguet-Fages Charles, « Ordonnance fédérale », *La Gymnastique* 23, 1er décembre 1884, p. 250, BN.
[812] « La protestation de l'Assemblée de Lausanne », *La Gymnastique* 4, 15 février 1887, p. 34, BN.
[813] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 21 février 1887, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.

Le procès-verbal du CC indique d'ailleurs en mars 1887 qu'il est prévu d'insister lors de la prochaine assemblée des délégués sur la dimension facultative des exercices militaires inscrits dans le recueil et d'affirmer une prise de distance avec la militarisation[814].

Charles Piguet-Fages adopte cependant un ton encore plus résolu. S'il ne rejette pas le principe d'une armée de milice dans sa critique de l'instruction préparatoire, son éditorial dans le journal *Le Gymnaste suisse* publié en 1888 s'érige catégoriquement contre la guerre. À travers ce texte intitulé « Frontières et Gymnastes », l'homme affiche un cosmopolitisme affirmé à une époque où les relations entre les États-nations européens se musclent et fait preuve d'une vision singulière, d'ailleurs peu relevée dans l'historiographie, associant gymnastique, sociabilité, pacifisme et philanthropie :

« *Nous pouvons le dire, nous, gymnastes suisses, qui, par l'état de nos institutions européennes, pourrions bien être appelés à combattre corps à corps un camarade d'autrefois auquel nous ouvririons bien plus facilement nos bras que… les entrailles.* […]. *Heureusement, la Providence semble veiller à notre conservation. Elle développe toujours plus en nous l'esprit de sociabilité. Or, c'est non seulement par les rapports de plus en plus faciles entre les hommes, mais encore et surtout par l'extension et la multiplication des sociétés que l'humanité se déchargera enfin et à tout jamais du fardeau de la guerre. Entendons-nous sur ce point. Il y a sociétés et sociétés comme il y a fagots et fagots. Les unes favorisent la fainéantise ou d'autres vices moins avouables ; les autres, au contraire, tendent à développer le moral des individus. Si dans l'intérêt d'une saine marche ascendante de l'humanité les premières doivent disparaître, les secondes méritent l'appui de tous. Nos sociétés de gymnastique sont du nombre de ces dernières ; mais elles ont, à un autre titre encore, droit à l'attention particulière des philanthropes. Il semble de prime abord, qu'elles sont constituées uniquement pour le bien être corporel et surtout pour former des soldats.* […]. *Pour peu, cependant, qu'on ait séjourné quelque temps dans leur sein on remarque facilement qu'elles ont d'autres tendances.* […]. *Aux yeux des vrais gymnastes, la nationalité étroite, égoïste n'existe pas. Il suffit d'être "gym" pour faire partie de la famille, pour que les haines élevées ailleurs à la hauteur d'une vertu par des rivalités soigneusement entretenues entre peuples restent sans écho et se transforment en une franche camaraderie.* »[815]

[814] SFG, procès-verbal du CC, séance du 12 mars 1887, p. 2, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[815] « Frontières et gymnastes », *Le Gymnaste suisse* 9, 1er mai 1888, p. 106, BN.

En constant porte-à-faux vis-à-vis de l'instruction préparatoire et de la militarisation durant la décennie 1880-1899, le CC est donc rattrapé par le mythe du gymnaste-citoyen-soldat. Alors que moins de la moitié des sections de gymnastique de Suisse est affiliée à la SFG durant les années 1880, le CC est confronté à une situation paradoxale. Il ne peut se permettre de prendre des positions trop franches en termes d'interventionnisme au risque de provoquer une vague de sécession dans la base de la SFG, alors que le volume d'effectif est un levier déterminant pour acquérir plus de soutien politique. Ainsi, la Société fédérale arrive alors à un certain point de rupture : fracturée par des tensions linguistiques et ne réunissant pas la moitié des sections helvétiques, l'association est contrainte d'entamer une profonde restructuration à partir de 1887 à travers une nouvelle organisation. Fondamental, ce processus sera au centre de la suite et fin du Chapitre 3 et traitera de plusieurs points cruciaux : des enjeux autour de la périodicité et l'échelle des fêtes à l'inertie des sections locales et des sociétés cantonales romandes à adhérer au nouveau fonctionnement institutionnel de la SFG.

3.3. Une structuration nationale à l'épreuve du fédéralisme

Une enquête statistique dont les résultats sont exposés lors d'une séance du CC de la SFG au début de l'année 1882 révèle un élément déterminant pour les réflexions qui vont être menées dans le cadre du troisième et dernier volet de ce chapitre. Nous citons le procès-verbal de la réunion en question :

« *Gelzer*[816] *donne lecture d'un travail statistique concernant les sociétés* [sections] *de gymnastique existant en Suisse. Il résulte de ce travail que sur environ 280 sociétés, 116 seulement font partie de la Société fédérale. En présence de ce fait, le Comité* [CC] *décide de lancer une circulaire à toutes les sociétés pour les engager à se joindre à nous et charge Waeffler*[817] *de la rédaction de cette pièce. Les comités cantonaux seront priés de faire de leur côté en sorte d'appuyer auprès de leur sections respectives le contenu de notre circulaire.* »[818]

[816] Albert Gelzer, alors membre simple du CC de la SFG.
[817] Heinrich Wäffler, alors membre simple du CC de la SFG.
[818] SFG, procès-verbal du CC, séance du 21 janvier 1882, p. 2, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

Tel un coup de massue sur la gouvernance de la SFG, ce constat montre que durant plusieurs décennies, au-delà des grandes aspirations patriotiques de la Société fédérale et de ses fêtes, le canton reste la principale référence territoriale et institutionnelle d'une grande partie des gymnastes helvétiques. Les sections dites « isolées », parce que non-membres de la SFG, sont affiliées à leur société cantonale respective dans la plupart des cas, cette structure intermédiaire entre le local et le fédéral commençant à se développer à partir des années 1850. Ainsi, le propos doit maintenant se concentrer sur l'avènement de la cantonalisation de la gymnastique associative en Suisse, un processus qui émerge plus de deux décennies après la fondation de la SFG. Dans ce contexte, nous étudierons comment l'institutionnalisation cantonale de la pratique représente une entrave fédéraliste durable aux projets unificateurs de la SFG, en particulier du côté de la Suisse romande, avant de finalement tomber et d'entraîner un renouveau institutionnel fondamental pour l'association à partir de la fin des années 1880.

À travers les exemples vaudois et neuchâtelois, nous commencerons par réfléchir aux enjeux et tensions autour de la fondation des premières sociétés cantonales de gymnastique (3.3.1.). La concurrence entre fêtes fédérales et cantonales dans le calendrier gymnique national sera ensuite mise en lumière et envisagée comme la principale pierre angulaire des tensions entre la Société fédérale et ses petites sœurs cantonales (3.3.2.). Enfin, nous nous arrêterons sur le processus qui voit la SFG modifier ses statuts en 1887 et intégrer, de manière progressive mais non sans heurts, l'ensemble des sociétés cantonales dans sa structure et devenir ainsi une association véritablement fédérale sur le plan institutionnel (3.3.3.).

3.3.1. Relents de cantonalisme ou maillons indispensables ? L'exemple de la fondation des sociétés cantonales vaudoise et neuchâteloise de gymnastique

Dans une tribune publiée dans *La Gymnastique* en 1882, Heinrich Wäffler, alors membre du CC de la SFG, milite en faveur d'une décentralisation de la gymnastique en Suisse. Le texte fait suite au constat amer du faible spectre national de la Société fédérale révélé par l'enquête statistique précédemment citée. Dans ce contexte, Wäffler déplore le manque d'interaction entre la SFG et les sociétés cantonales : « *Je ne discuterai pas maintenant comment la Société fédérale et les sociétés cantonales ont pu si longtemps marcher*

côte à côte sans avoir l'air de connaître leur existence mutuelle. En fait, cet état de choses est encore presque le même à l'heure présente. »[819]

Cette remarque souligne toute l'ambiguïté de la relation entre la SFG et ses équivalentes cantonales, en particulier durant la période qui va des années 1850 à 1890. Si les deux entités ne s'ignorent pas complètement, elles font cavalier seul sur le plan institutionnel durant plusieurs décennies.

Par l'étude des premières sociétés cantonales, en particulier à travers les cas vaudois et neuchâtelois, il s'agit de montrer comment l'avènement de ce nouvel étage de gouvernance entre, sur certains plans, en conflit avec la culture politique de la SFG dont le noyau est l'unification du peuple suisse autour de valeurs nationales et donc supracantonales par définition. Si les sociétés cantonales s'imposent rapidement comme des institutions inévitables et même nécessaires, certaines têtes pensantes de la SFG en étant même régulièrement leurs fondateurs ou leurs promoteurs, une partie des gymnastes a d'abord tendance à percevoir l'avènement de ces nouvelles associations comme une ombre faite au projet patriotique de la Société fédérale.

La première société cantonale de gymnastique voit le jour à Berne en 1848 (BKTV). Elle est fondée dans le sillage d'une initiative lancée par Johannes Niggeler, alors en poste à l'École normale de Münchenbuchsee. L'homme provoque une assemblée de gymnastes en 1847 en publiant un article dans un journal bernois[820]. La réunion débouche sur la création, l'année suivante, d'une société cantonale dans le cadre d'une fête de gymnastique justement tenue à Münchenbuchsee[821]. Cette initiative préfigure un demi-siècle de fondations de sociétés cantonales de gymnastique en Suisse, avec un premier ressaut significatif au cours des années 1860 dans les cantons qui connaissent un développement précoce de la pratique (voir figure 32).

Le fait que Niggeler, ardent promoteur de la SFG et des fêtes fédérales, soit également à la manœuvre à Berne en 1847 montre que les visions nationales et cantonales sont loin d'être antinomiques chez la plupart des promoteurs de la pratique gymnique en Suisse. Il faut aussi noter qu'un nombre non négligeable de membres du CC passent à un moment ou à un autre de leur carrière gymnique par le comité d'une société cantonale.

---

[819] Wäffler Heinrich, « cours de moniteurs de la Société fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 2, 1er février 1882, p. 2, BN.

[820] On discute également à cette occasion de la fondation d'un premier journal spécifiquement dédié à la gymnastique en Suisse, ce que Johannes Niggeler fait finalement dix ans plus tard, en 1858, avec la *Turnzeitung* : Hurni Bendicht, *Der Kantonal-Turnverein Bern (1847-1872) zur 25 jährigen Sriftungsfeier*, Bern, Fischer, 1873, pp. 8-9, AVAHS.

[821] Hurni Bendicht, *Der Kantonal-Turnverein Bern (1847-1872) zur 25 jährigen Sriftungsfeier…*, p. 16.

Figure 32 : Années de fondation des sociétés cantonales de gymnastique au XIX[e] siècle[822]

Berne	1848
Vaud	1858
Zurich	1860
Argovie	1860
Appenzell[823]	1860
Soleure	1861
Grisons	1861
Bâle-Campagne	1864
Fribourg	1867
Saint-Gall	1867
Tessin	1869
Genève	1873
Lucerne	1873
Thurgovie	1873
Glaris	1874
Neuchâtel	1874
Zentralschweizerischer Turnverband	1880
Bâle-Ville	1886
Valais	1899

Fondée en 1858, la SCVG est la deuxième du genre à l'échelle nationale. L'avènement de la Société cantonale vaudoise ponctue une décennie de diffusion de la pratique gymnique dans le canton de Vaud. Les années 1850 voient la formation des sections d'Yverdon (1850), de Sainte-Croix (1851), de Vevey (1855), de Morges et de Nyon (1857)[824]. La SCVG se donne dès lors pour but, comme le note l'article 1 du premier projet de statuts, « *d'entretenir et de resserrer les liens d'amitié qui unissent les sections du canton de Vaud* »[825].

[822] Source : plaquettes anniversaires des sociétés cantonales de gymnastique, AVAHS.
[823] La société cantonale appenzelloise n'est pas spécifique à un des deux demi-cantons. Elle est cependant fondée par des sections qui proviennent toutes de AR.
[824] Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) »…, p. 47.
[825] SCVG, projet de statuts, 1858, p. 1, ACV, cote PP 468/1.

Elle est l'initiative des gymnastes de la section de Vevey dirigée par le très dynamique Ferdinand Wilhelmi qui se révèle être l'une des principales chevilles ouvrières de la SCVG. Une première assemblée des délégués des gymnastes vaudois est tenue en mars 1858[826]. Alors que la section de Vevey organise cette même année la fête cantonale de gymnastique – qui connaît deux éditions antérieures à la SCVG (Lausanne en 1851 et Yverdon en 1853)[827] – le groupement prend la direction de la société cantonale pour deux ans. De type *Vorort*, ce mode de gouvernance est identique à celui en vigueur à la SFG jusqu'en 1869, à la différence près que les fêtes cantonales n'ont lieu que tous les deux ans afin de limiter les coûts, au contraire de leurs consœurs fédérales qui sont annuelles jusqu'en 1874.

À l'issue de la fondation de la SCVG, des débats s'amorcent sur le rôle et la place qui doivent revenir aux sociétés cantonales vis-à-vis de la SFG. Relevons que la précocité de la fondation de la SCVG à l'échelle du pays peut être rapprochée de la forte tradition fédéraliste du canton de Vaud. À ce titre, dans le rapport d'activité de la SFG pour l'année 1858-1859, le pasteur Gottfried Hiestand, alors président de la SFG, notifie l'avis négatif à propos des sociétés cantonales émis par les membres pourtant vaudois de la section de « Lausanne-étudiants ». Issus de la très patriotique société de Zofingue, ces derniers trouvent que la Société fédérale est mise en arrière-plan et proposent que les sociétés cantonales soient soumises à un contrôle plus fort[828]. Si Hiestand s'oppose farouchement dans le même rapport à l'Union welche précédemment présentée, il se montre plutôt favorable aux sociétés cantonales. L'homme note que celles-ci renvoient à la structure politique même de la Suisse moderne. Toutefois, Hiestand admet un danger si des revendications cantonalistes devaient apparaître[829].

En 1858, un article en français publié dans la toute jeune *Turnzeitung* porte sur la fondation de la SCVG et un projet de société cantonale zurichoise (qui n'aboutit qu'en 1860). L'auteur se montre clairement favorable à la cantonalisation qui ne serait qu'une étape logique pour l'institutionnalisation nationale de la gymnastique associative et, en aucun cas, incompatible avec les activités de la SFG : « *Mais, nous dira-t-on, ne craignez-vous pas de nuire à l'influence du comité central fédéral ? Loin de nous une telle pensée ! Si*

[826] SCVG, rapport du comité cantonal de Vevey, années 1858-1860, p. 1, ACV, boîte « Rapport de gestion du Comité cantonal 1858-1923 » PP 468/34-54.
[827] Moginier Louis, Ogiz Louis, Guignard Auguste, Hugonnet Marcel, Kirschmann André, Martin Georges, *Plaquette souvenir du 100e anniversaire de la fondation de la Société cantonale vaudoise de gymnastique*, Lausanne, Louis Couchoud, 1958, p. 9, AVAHS.
[828] SFG, rapport d'activité, années 1858-1859, pp. 23-24, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[829] SFG, rapport d'activité, années 1858-1859…

nous sommes partisans de la centralisation cantonale, c'est que nous avons apprécié l'heureuse influence que peut exercer une bonne direction centrale et que désirons la voir se répéter en petit dans nos cantons. »[830]

En 1860 cependant, une polémique voit le jour dans la *Turnzeitung*. Un article de la main de Karl August Rudolf prend la défense des sociétés cantonales en arguant que leur émergence est inévitable face au développement de sections dans toute la Suisse (en réalité, la diffusion de la gymnastique ne concerne que certaines portions du territoire, voir figure 3). La position de Rudolf n'est pas étonnante : l'homme vient de fonder la société cantonale argovienne qu'il préside d'ailleurs (1860-1872) et va jusqu'à qualifier le canton de « *patrie étroite* »[831] et voit en la cantonalisation un moyen de faire une promotion locale de la pratique et de soutenir les petites sections qui, bien souvent, n'ont pas les moyens ni d'intérêts concrets à intégrer la SFG. Aussi président de la SFG en 1857 (*Vorort* d'Aarau) et promoteur d'une intégration militaire et scolaire de la gymnastique au niveau national, Rudolf est au même titre que Niggeler un acteur important de la pratique à l'échelle fédérale qui participe parallèlement et activement à la diffusion du modèle de la société cantonale. Notons que statutairement une section locale peut tout à fait être affiliée en même temps à sa société cantonale et à la SFG et cela, même avant 1887.

Une correspondance intitulée « *Kantonalturnvereine oder nicht* » est publiée en réponse au courrier de Rudolf la même année dans la *Turnzeitung*. L'auteur juge les sociétés cantonales contraires à la culture politique de la SFG. Il met d'ailleurs en avant le rôle unificateur campé par la Société fédérale et le rattache directement aux idées de la Régénération des années 1830. La gymnastique et les fêtes surtout auraient activement soutenu l'idée d'une appartenance nationale au-delà des identités cantonales qui seraient propres à l'Ancien Régime[832]. Après être allé jusqu'à qualifier les sociétés cantonales de véritables cancers pour la SFG, l'auteur craint que ces associations ne répandent à nouveau l'esprit du cantonalisme et cultivent les divisions antérieures à 1848 :

« *Cultiver le sens de la communauté était la vocation de la Société suisse de gymnastique ; par nature, une société cantonale de gymnastique ne s'étend pas au-delà des frontières de son propre territoire ; même si on ne le veut*

[830] G. J., « De la centralisation cantonale », *Die schweizerische Turnzeitung* 3, 1858, [non daté au mois et au jour], p. 41, BN.
[831] Rudolf Karl August, « Die Kantonalturnvereine », *Die schweizerische Turnzeitung* 5, mars 1860 [non daté au jour], pp. 37-38, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[832] Frnr., « Kantonalturnvereine oder nicht », *Die schweizerische Turnzeitung* 7, avril 1860 [non daté au jour], pp. 52-53, BN.

pas, la conscience se développe progressivement parmi ses membres : nous appartenons à tel et tel canton ; celui qui n'est pas pour nous est contre nous. En d'autres termes, il s'agit du vieil esprit de clocher et du poison du voisinage que les fondateurs de la Société suisse de gymnastique espéraient détruire. »[833]

Ce conflit idéologique entre partisans d'une gymnastique purement fédérale et ceux, plus pragmatiques, d'une pratique cantonalisée sans pour autant être incompatible avec la SFG affecte parfois directement le processus de création des sociétés cantonales. La fondation de la SCNG avorte ainsi en 1862. Les diverses sections de gymnastique du canton (Neuchâtel, Le Locle, Les Ponts, Les Brenets, Fleurier, Buttes, Corcelles, Dombresson et La Chaux-de-Fonds) tiennent alors une assemblée de délégués à Rochefort pour discuter l'idée d'un regroupement cantonal[834]. Cette impulsion revient à Johannes Hängärtner, alors maître de gymnastique à La Chaux-de-Fonds où il succède à Johannes Niggeler. Tout comme ce dernier, Hängärtner est une figure importante de la SFG et de la gymnastique suisse durant la seconde moitié du XIXe siècle. Son investissement pour la fondation d'une société cantonale à Neuchâtel et son passage à la présidence de la Société cantonale de Zurich (1864-1886) montrent, encore une fois, que les promoteurs de la SFG les plus actifs sont généralement très investis aussi dans l'institutionnalisation cantonale de la pratique gymnique et ne s'opposent en aucun cas à cette dernière.

Cependant, l'initiative n'aboutit pas dans le canton de Neuchâtel en 1862. Après votation, une majorité de délégués rejette la proposition unioniste et cela, malgré les arguments du président de l'assemblée Charles Barbey (1838-1913), rapportés dans le procès-verbal de la réunion et qui entrent en résonance avec ceux mobilisés par Karl August Rudolf dans son article de 1860[835].

Le député de la section du Locle prend toutefois la parole pour contrebalancer l'avis de Barbey en agitant, encore une fois, le spectre du séparatisme : « [Le député du Locle] *repousse l'idée de fonder une Société cantonale : ces sortes d'associations ne peuvent qu'être préjudiciables à notre Société fédérale que nous devons chercher à rendre prospère et que toutes ces Sociétés cantonales*

[833] Frnr., « Kantonalturnvereine oder nicht »…, traduit de l'allemand par l'auteur.
[834] Procès-verbal de l'assemblée des délégués des sections de gymnastique du canton de Neuchâtel à Rochefort, 26 octobre 1862, p. 1, Archives de la Société cantonale neuchâteloise de gymnastique (pour toutes les mentions qui suivront : SCNG), boîte « Procès-verbaux, 1868-1940 ».
[835] Procès-verbal de l'assemblée des délégués des sections de gymnastique du canton de Neuchâtel à Rochefort, 26 octobre 1862, SCNG, boîte « Procès-verbaux, 1868-1940 ».

tendent à nous en isoler par l'intérêt qu'on prend à ces dernières. »[836] En outre, on critique le coût trop élevé d'une fréquence régulière de fêtes cantonales de gymnastique, nécessaire au fonctionnement administratif d'une société cantonale. De plus, les fêtes reviendraient d'office à de grandes sections qui ont les moyens humains et financiers d'une telle organisation. Finalement, la proposition de regroupement est écartée de justesse par cinq délégués (pour un total de neuf sections représentées). Sur la base d'une idée du Locle, l'assemblée adopte toutefois une résolution visant à organiser une excursion (course) annuelle afin de réunir l'ensemble des sections neuchâteloises de manière régulière. Cette solution évacue la problématique du coût des fêtes et de la concurrence vis-à-vis de la SFG en même temps qu'elle jette les bases d'une première institutionnalisation cantonale de la gymnastique. Le but est de développer la pratique dans le canton de Neuchâtel en agissant de manière coordonnée auprès de la Société fédérale et des autorités[837].

Il faut cependant attendre 1874 pour que la SCNG voie le jour en tant que telle. Le ton diplomatique de l'article premier des statuts de l'association laisse transparaître une volonté de coller aux visées unificatrices de la SFG et de ménager les susceptibilités : « *La Société cantonale de gymnastique poursuit le même but que la Société fédérale de gymnastique comme il est énoncé à l'art. 1 de ses statuts, mais s'engage particulièrement de propager et de faire prospérer la gymnastique dans le canton, d'entretenir et de resserrer les liens d'amitié qui unissent entr'elles* [*sic*] *les sections neuchâteloises.* »[838]

Malgré certaines résistances, les sociétés cantonales s'imposent donc comme des acteurs incontournables du paysage institutionnel de la gymnastique associative helvétique à partir des années 1860. Cependant, le conflit entre visions centralisatrice et fédéraliste de la pratique se cristallise plus tard à travers la concurrence qui s'installe entre les fêtes fédérales et cantonales. Cet élément est crucial pour comprendre l'évolution de la périodicité des fêtes fédérales de gymnastique au fil du XIX^e^ siècle, l'organisation de ces événements passant d'une fréquence annuelle à trisannuelle entre 1832 et 1888.

[836] Procès-verbal de l'assemblée des délégués des sections de gymnastique du canton de Neuchâtel à Rochefort, 26 octobre 1862…
[837] Procès-verbal de l'assemblée des délégués des sections de gymnastique du canton de Neuchâtel à Rochefort, 26 octobre 1862…
[838] Projet de règlement de la Société cantonale neuchâteloise de gymnastique, 1874, p. 1, SCNG, boîte « Procès-verbaux, 1868-1940 ».

3.3.2. Concurrence entre fêtes fédérales et cantonales : vers la saturation du calendrier festif national

Véritable serpent de mer des ordres du jour des assemblées pendant plus de cinquante ans, le débat dense et émotionnel à propos de la périodicité des fêtes de la SFG souligne le poids du fédéralisme dans le développement structurel mouvementé de l'association. Cette dernière doit progressivement composer avec la décentralisation de la gymnastique associative en Suisse dont la montée en puissance des fêtes cantonales est une illustration phare. Très lié aux tensions linguistiques précédemment mises en lumière, ce processus s'inscrit pleinement dans le point de bascule de la fin des années 1880 qui amène les dirigeants de la SFG à devoir en repenser le fonctionnement.

En ouverture de ce sous-chapitre, commençons par nous arrêter sur la fréquentation et la répartition spatiale des fêtes fédérales de gymnastique organisées durant la seconde moitié du XIXe siècle. Ces deux éléments sont centraux dans les discussions à propos de leur espacement dans le temps. Ainsi, bien que les fédérales soient rapidement désignées en tant que « fêtes nationales », elles restent pour longtemps des événements de taille modeste dont l'empreinte est surtout régionale (voir figure 33).

Un premier pic de fréquentation est visible à la fin des années 1850 : de 250 participants à Berne (1858), on passe à 400 à Zurich (1859) et même 600 à Bâle (1860). Ces trois localités connaissent d'ailleurs un développement accru de la gymnastique associative au même moment (en particulier pour Zurich et Bâle. L'affluence se stabilise ensuite durant plusieurs années (en moyenne 400 participants) pour chuter en 1868 à Bellinzone à cause des contraintes kilométriques, topographiques et météorologiques évoquées au Chapitre 2.

Les fédérales ne changent réellement d'envergure qu'à partir du milieu des années 1870 pour connaître un véritable boom de fréquentation durant la Belle Époque (1890-1914). La première édition à rassembler plus de la moitié des effectifs de la SFG est celle de 1903 organisée dans la ville de Zurich, dont la population est dopée par la fusion communale de 1893. Plus généralement, cette augmentation exponentielle de la participation s'explique par le croisement des dynamiques suivantes :

1. Une vague significative de fondations de sections à partir des années 1880 s'étirant jusqu'à la fin du XIXe siècle ;
2. La diminution de la fréquence des fêtes à partir de 1874 (tous les deux ans, puis tous les trois ans à partir de 1888) qui entraîne une augmentation de leur taille ;

3. L'intégration progressive des sociétés cantonales au sein de la SFG à partir de 1887 et de l'ensemble de leurs sections membres ;
4. Le développement du réseau ferroviaire national ;
5. Le contexte socio-économique et culturel de la Belle Époque favorable à l'essor des fêtes en général (montée en puissance de la bourgeoisie et de la société des loisirs et du spectacle)[839].

Un regard sur la figure 34 qui suit montre une claire prédominance de la Suisse alémanique dans la répartition des éditions entre 1832 et 1914, en particulier au niveau du triangle Berne (env. 46 000 habitants en 1888), Bâle (env. 71 000 habitants en 1888), comptant six éditions chacune, et Zurich (env. 94 000 habitants en 1888), alors la plus grande ville du pays qui détient le record national avec un total de sept éditions en 1914. Si les principales villes de Suisse romande sont couvertes par au moins une fédérale à la même période (à l'exception d'Yverdon), la représentation y est moindre avec au maximum trois éditions à Lausanne (env. 25 500 habitants en 1888) et à La Chaux-de-Fonds (env. 27 000 habitants en 1888). Cette dernière accueille la première fédérale romande en 1850, cinq ans avant Lausanne, ce qui s'inscrit dans la fulgurante expansion de la cité horlogère durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle[840] ainsi que dans la forte implantation de la gymnastique associative dans le tissu socioprofessionnel de sa population. Dans le même ordre d'idées, il faut relever le cas assez exceptionnel du Locle (env. 12 500 habitants en 1900), une localité relativement modeste mais très industrielle et connectée aux chemins de fer de manière précoce qui organise une fédérale en 1865. Plus grande ville de Suisse jusque dans les années 1870, Genève (env. 81 500 habitants en 1888) ne compte que deux éditions durant la période 1832-1914, payant probablement son caractère romand et décentré au niveau du territoire helvétique[841].

La question du transport des gymnastes se révèle rapidement être un point central de l'organisation des fédérales. Le cas de Bellinzone (1868) et du convoyage des participants en diligence à travers les Alpes en constitue, on l'a vu, un bon exemple. Au niveau des chemins de fer, Cédric Humair explique notamment que les premiers promoteurs de ce dernier le présentent comme le vecteur d'une démocratisation de la mobilité qui « *devrait permettre de*

[839] Au sujet de la définition de la Belle Époque, nous renvoyons à l'introduction du Chapitre 5.
[840] Cop Raoul, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, Conseil communal, 1980, pp. 192-194.
[841] Pour les données chiffrées par ville : *Statistique historique de la Suisse* : « B.41a. Population résidante de 10 villes grandes et moyennes d'après la langue maternelle et la nationalité, de 1888 à 1990 », en ligne, et sur : Barrelet Jean-Marc, « Locle, Le », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2021, en ligne.

Figure 33 : Évolution du nombre de participants aux fêtes fédérales de gymnastique par édition (1832-1906)[842]. Les valeurs 0 aux années 1852 et 1855 s'expliquent par une absence de données

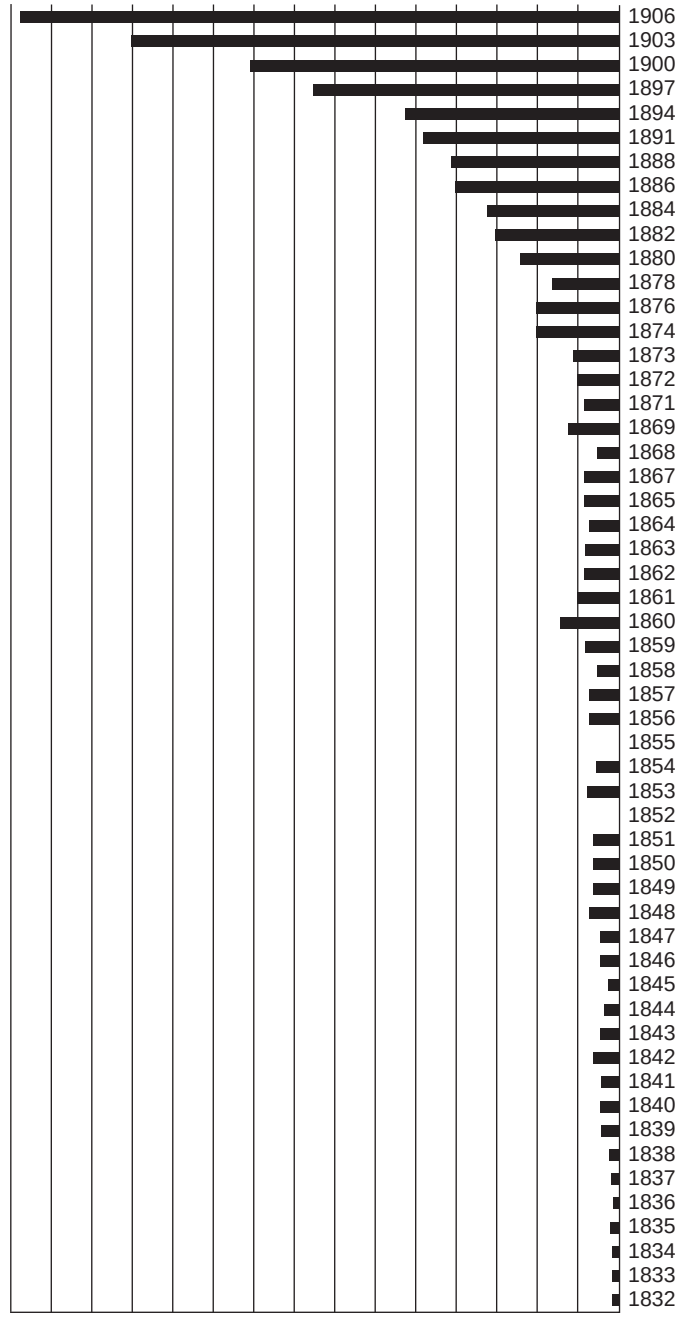

[842] Source : Triet Maximilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national…*, p. 55.

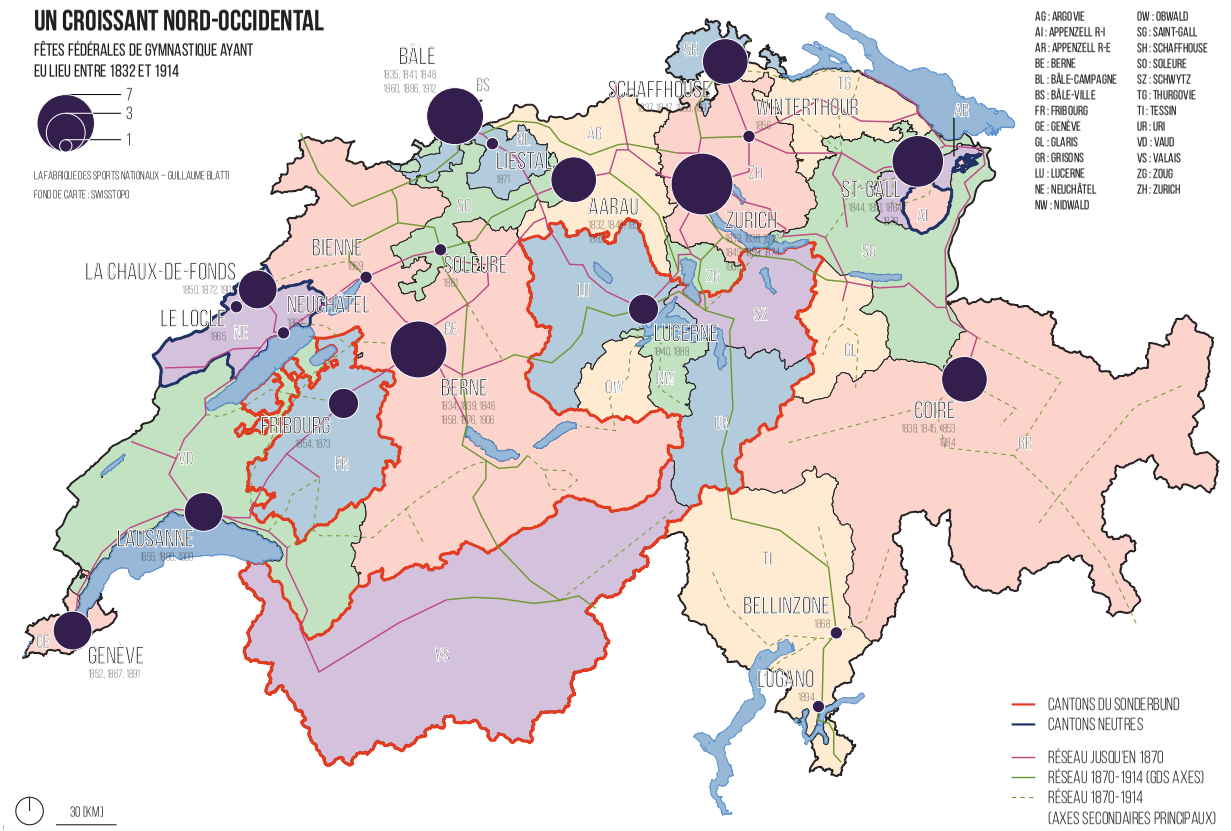

Figure 34 : Carte. Répartition spatiale des éditions de la fête fédérale de gymnastique entre 1832 et 1914, avec le réseau de chemins de fer (état : années 1870-1914)[843], © Guillaume Blatti.

[843] Source : TRIET Maximilian, SCHILDKNECHT Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national…*, p. 55 ; « Chemins de fer », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015, en ligne.

renforcer le sentiment patriotique et la cohésion nationale, en intensifiant les voyages intercantonaux et la fréquentation des fêtes nationales »[844]. À ce titre, les gymnastes commencent, avec plus ou moins de succès, à faire des démarches pour obtenir des réductions de tarif auprès des compagnies à partir de la fin des années 1860[845].

En ce qui concerne le Tessin, notons que la fête de Lugano de 1894 profite de l'ouverture de la transversale ferroviaire du Gothard en 1882. Un livret est d'ailleurs distribué aux sections de gymnastique pour leur exposer les tarifs spéciaux dont elles bénéficient pour se rendre en train au sud des Alpes, des prix de groupe étant proposés dès 16 individus voyageant au nom d'un même groupement. On précise que « *chaque gymnaste doit justifier de son identité par une carte de légitimation signée du président du Comité d'organisation de la fête* »[846]. Les gymnastes bénéficient donc généralement de tarifs préférentiels. Ajoutons que le comité d'organisation de la fête fédérale de La Chaux-de-Fonds (1900) obtient par exemple la gratuité pour l'aller-retour des participants depuis Neuchâtel. Si des trains spéciaux sont affrétés depuis Zurich, l'Union des chemins de fer suisses n'accède cependant pas à la demande de réduction sur toutes les lignes du pays, mais elle propose les tarifs habituels faits aux sociétés et aux écoles[847]. Plus généralement, au sujet de la relation entre fêtes fédérales de gymnastique et chemins de fer, la figure 34 montre sans grande surprise que les villes qui connaissent le plus d'éditions au fil du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle, en particulier Berne et Zurich, sont des nœuds ferroviaires importants, et ce, dès la première vague du développement du réseau ferré helvétique (années 1850-1870). De la même manière, notons que toutes les localités qui accueillent une fête avant 1914 (tous les points représentés sur la carte, peu importe leur diamètre) sont connectées aux chemins de fer entre les années 1850 et 1870, mis à part le cas de Bellinzone en 1868 (Lugano est atteignable en train lors de l'édition de 1894). Une absence sur cette carte questionne cependant : contrairement à Soleure, Olten ne connaît pas l'organisation d'une fête fédérale de gymnastique (c'est encore le cas aujourd'hui), alors que la ville est la principale interface ferroviaire entre les quatre points cardinaux de la Suisse. Si des séances du CC s'y

[844] Humair Cédric, « Industrialisation, chemin de fer et État central : retard et démarrage du réseau ferroviaire helvétique (1836-1852) », *Traverse* 1, vol. 15, 2008, p. 17.
[845] SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 9, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[846] SFG, *Chemins de fer suisses. Tarif spécial pour le transport des sociétés de gymnastique se rendant à la fête fédérale de gymnastique à Lugano, du 4 au 7 août 1894*, Lucerne, H. Keller, 1894, p. 6, ACA, feuillet 024 « Eidg. Turnfest Lugano 1894 », cote SMS VV 4-2-4.0-5.1_021-026.
[847] *Rapport du jury et du comité central sur le concours fédéral de gymnastique de La Chaux-de-Fonds du 4 au 7 août 1900*, Zurich, Juchli & Beck, pp. 69-70, ACA, boîte « ETF 1843-1900 », cote VV.4.2.4.0.1.

tiennent régulièrement, la ville souffre probablement de sa proximité avec Aarau, centre historique officiel de la gymnastique et des fêtes qui accueille notamment les éditions jubilaires.

Au terme de cette synthèse autour des enjeux spatiaux et de fréquentation, il s'agit maintenant d'axer le propos sur la périodicité des fédérales, un débat presque aussi ancien que les fêtes en elles-mêmes. Dès la seconde édition (Zurich, 1833), certains gymnastes prônent une organisation bisannuelle pour éviter la concurrence avec les fêtes des Zofingiens et des Helvétiens (Société helvétique), dont les effectifs se confondent en grande partie avec ceux de la gymnastique associative à cette époque[848].

Alors que le débat est relancé en 1852 par la section de Saint-Gall, une discussion sur le coût des fêtes est menée durant l'assemblée générale de la SFG l'année suivante (fête de Coire)[849]. Tandis qu'aucune section ne se porte volontaire pour prendre le *Vorort* de 1854 (finalement Fribourg), les Bernois de la *Männerturnverein*, partisans d'une périodicité bisannuelle, notent que l'organisation d'une fédérale représente un engagement financier considérable pour la section centrale et qu'une réduction de la fréquence des événements encouragerait les candidatures. De plus, ce changement de paradigme permettrait de réduire les interférences avec les fêtes régionales et cantonales qui commencent à se développer. De leur côté, les partisans de la périodicité annuelle rétorquent que plus les fêtes sont rares, plus elles sont fastueuses et donc coûteuses. Ils soulignent encore que peu sont les cantons qui organisent des fêtes cantonales (il n'existe que la BKTV à cette époque, même si une première fête cantonale vaudoise est organisée en 1851 à Lausanne, alors que la SCVG n'existe pas encore). Une telle modification empêcherait de nombreux gymnastes de participer à une fédérale durant leur carrière gymnique, en particulier les étudiants qui s'investissent sur un temps très court dans les sections. Si la proposition de refonte statutaire (pour des fêtes bisannuelles) est finalement rejetée en 1853, les principaux arguments des deux camps sont dès lors posés et changent peu jusqu'en 1874, date de l'adoption de la fréquence bisannuelle (Zurich en 1874 et Berne en 1876).

Lors de l'assemblée générale lausannoise de 1855, Johannes Niggeler s'exprime lui-même en faveur d'une périodicité bisannuelle en arguant que ce changement favoriserait la fréquentation[850]. Un groupe de gymnastes s'y

[848] Comme nous l'apprend notamment : F. B., « De la célébration annuelle des fêtes fédérales de gymnastique », *Le Gymnaste* 14, juillet 1860 [non daté au mois], pp. 134-135, AVAHS.
[849] SFG, rapport d'activité, années 1852-1853, pp. 39-41, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[850] SFG, Rapport d'activité, années 1854-1855, pp. 69-70, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

oppose cependant – parmi lesquels Louis Ruchonnet – qui avance que cela conduirait à un relâchement des liens confédéraux et que les petites sections ne pourraient plus organiser la fête, parce qu'elle changerait d'envergure en devenant plus rare. S'il peut paraître paradoxal que Ruchonnet, pape de la politique fédéraliste romande, soit un défenseur des fêtes annuelles, son opposition à Niggeler exprime surtout deux visions très différentes de la pratique gymnique qui se dessinent alors. Dans le camp des fêtes annuelles, on retrouve une conception traditionnelle des débuts étudiants de la gymnastique associative helvétique, pour qui la participation à une fédérale représente le paroxysme de l'investissement temporellement réduit d'un individu dans une section. Le camp de la périodicité bisannuelle défend, quant à lui, une approche plus rationnelle et collective de la gymnastique associative dans laquelle la pratique doit être mise avant tout au service de la société et de l'État et pour laquelle les fêtes ne sont qu'un aspect parmi d'autres.

En 1860, une querelle dans les pages de la *Turnzeitung* illustre bien cette dualité entre la tradition festive et estudiantine de la gymnastique et la doctrine pragmatique et utilitaire qui se développe chez les spécialistes a posteriori. Ainsi, un article de l'éminent maître de gymnastique Johann Jakob Egg raille l'argumentaire d'un partisan des fêtes annuelles. Ce dernier pense que la fréquence bisannuelle risquerait d'affaiblir la portée patriotique des fédérales. Selon Egg, le danger résiderait, à l'inverse, dans la fascination d'une jeunesse volage pour les fêtes, les prix et le lucre. Cette crainte fait notamment écho aux analyses menées dans le Chapitre 2 à propos des gymnastes ordinaires et des excès lors des fédérales. Egg s'inscrit aussi contre les assemblées générales de la SFG et contre les fêtes régionales pensées comme des artefacts pervertissant le but et le sens véritables de la gymnastique associative[851].

Le débat houleux sur la périodicité des fêtes fédérales de gymnastique est également influencé par l'organisation des fédérales de tir et de chant qui adoptent rapidement une fréquence bisannuelle. Cependant, comme le montre un article de la main du gymnaste genevois Bertschold publié dans *Le Gymnaste* en 1860, on insiste régulièrement sur la brièveté des carrières gymniques qui serait incompatible avec la bisannualité[852].

Malgré les arguments pour le maintien de la fréquence annuelle, cette dernière devient de plus en plus problématique face à l'importance grandissante des

[851] Egg Johann Jakob, « Korrespondenz vom 20. April », *Die schweizerische Turnzeitung* 9, 5 mai 1860, p. 72, BN.
[852] B. F., « De la célébration annuelle des fêtes fédérales de gymnastique », *Le Gymnaste* 14, juillet 1860 [non daté au jour], pp. 134-135, AVAHS.

fêtes cantonales. Le blâme infligé par un vote de l'assemblée générale de la SFG en 1860 (*Vorort* de Bâle) à la section de Morges, parce qu'elle a organisé une cantonale en même temps que la fédérale est emblématique de cette concurrence d'échelles. La sanction, qui vaut aussi pour toutes les sections vaudoises ayant pris part à l'événement morgien, ne traduit pas uniquement une position alémanique[853] : des gymnastes neuchâtelois se montrent très critiques envers les Vaudois et Fritz Dufresne se prononce lui-même en faveur d'un blâme modéré, reconnaissant l'infraction aux statuts de la SFG qui, depuis 1852, interdisent l'organisation de fêtes régionales et cantonales dans les six semaines qui précèdent ou suivent la fédérale[854] (le délai passe ensuite à quatre semaines).

En 1863, les mots du rapporteur du *Vorort* de Schaffhouse illustrent la trop faible fréquentation de la fédérale et parlent en faveur d'une organisation bisannuelle, les fêtes de tir venant encore alourdir la concurrence existant à l'interne du champ gymnique :

« *Qu'il nous soit permis d'exprimer notre conviction puisée pendant le cours de la fête dans ce sens qu'une célébration annuelle de la fête n'est pas dans l'intérêt de la Société fédérale de gymnastique. Nous croyons que dans l'année où le tir fédéral est célébré, la fête de gymnastique ne pourra guère réussir. Malgré les moyens très favorables, la participation à notre fête était si extraordinairement faible qu'il n'était pas peu pénible pour notre section d'avoir recouru sous tant de rapport aux habitants de notre ville en faveur d'une fête qui finalement a pris d'aussi petites dimensions. C'est une prétention un peu extravagante à une section de se soumettre, pour tout au plus 200 visitants* [*sic*][855]*, à toutes les peines et inconvénients qu'entraîne inévitablement une fête de ce genre.* »[856]

L'année suivante, le rapporteur du *Vorort* de Saint-Gall dénonce lui aussi la très faible fréquentation de la fédérale, tout en notant que l'événement n'est plus qu'une rencontre administrative ; le rapport conclut : « *Nous en cherchons principalement la raison dans la trop grande extension des fêtes cantonales ; une durée de deux jours, 100 prix et huit couronnes, etc., l'appareillage des fêtes fédérales est trop important pour des fêtes cantonales de gymnastique.* »[857]

[853] SFG, rapport d'activité, années 1859-1860, pp. 10, 16-17, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[854] SFG, statuts, 1852, p. 9, ACA, boîte VV.4.2.1.4.1.
[855] Maximilian Triet et Peter Schildknecht donnent, eux, le chiffre de 400.
[856] SFG, rapport d'activité, année 1863, p. 7, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[857] Rapport d'activité, année 1864, pp. 10-11, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.

En 1865, la *Männerturnverein* de Berne, appuyée par les Saint-Gallois, provoque une votation pour une révision statutaire qui comprendrait la périodicité bisannuelle. Le rapport d'activité de la SFG relève que les gymnastes se prononcent en faveur de la révision par 816 voix contre 454. Cependant, l'article 39 des statuts exige deux tiers de voix favorables sur l'ensemble des bulletins pour qu'une modification des statuts puisse être adoptée, ainsi «*le quantum prévu n'ayant pas été atteint, la proposition n'est pas adoptée*»[858]. Preuve de l'urgence qui règne alors autour de la concurrence entre fêtes cantonales et fédérales, l'assemblée des délégués de la SFG décide en 1867 de constituer une commission chargée d'étudier «*la question de la célébration bisannuelle des fêtes fédérales, en alternant avec les réunions des sociétés cantonales*»[859], comme l'expose le rapport d'activité de l'association. En 1868, c'est Fritz Dufresne, partisan de la périodicité bisannuelle, qui alerte dans *Le Gymnaste* de la surcharge du calendrier gymnique helvétique : «*Avons-nous besoin de rappeler les motifs qui militent en faveur des fêtes bisannuelles ? Nous ne le croyons pas. Regardons, par exemple, ce qui arrive cette année. Avant la fête fédérale à Bellinzone, il y aura les fêtes cantonales suivantes : fête cantonale vaudoise à Aubonne, fête cantonale fribourgeoise à Fribourg, fête cantonale bernoise à Thoune, fête cantonale argovienne à Brugg, donc quatre fêtes cantonales !*»[860]

En 1869, la révision des statuts pour la mise en place d'un Comité central permanent à la tête de la SFG (CC) est acceptée. Aussi à l'ordre du jour, la périodicité bisannuelle des fêtes est, quant à elle, rejetée (65 sections participent au vote) avec un « non » à 53 % pour les Alémaniques et un « non » à 70 % pour les Romands. Il faut ainsi attendre 1873 pour que la révision passe enfin la rampe, à l'issue d'une votation qui s'exprime cette fois par 1 950 voix positives contre 240 négatives. Ce résultat doit cependant faire face à un véto, finalement rejeté en seconde votation[861]. Si les nouveaux statuts sont adoptés, l'organisation d'une cantonale durant l'année de la fédérale reste possible et ce, au minimum quatre semaines avant ou après cette dernière. Toutefois, les nouveaux statuts précisent qu'en principe, «*l'année où a lieu la fête fédérale il ne doit y avoir ni fêtes cantonales de gymnastique ni d'autres avec distribution de prix auxquelles seraient invitées des sections étrangères*»[862].

[858] SFG, rapport d'activité, année 1865, p. 4, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[859] SFG, rapport d'activité, années 1866-1867, p. 11, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[860] Dufresne Fritz, «Révision des statuts fédéraux», *Le Gymnaste* 5, mai 1868 [non daté au jour], p. 45, BN.
[861] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, pp. 52-53.
[862] SFG, statuts, 1873, p. 13. ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.

La dilution dans le temps de l'organisation des fédérales est synonyme d'une première tentative de coordination entre la SFG et les sociétés cantonales. Par exemple, lors de l'assemblée des délégués de la SCVG en 1873, Paul Jaccottet – futur président du comité cantonal et futur secrétaire de la SFG – se prononce pour le report de la fête cantonale d'une année (de 1874 à 1875). Soutenu par Fritz Dufresne, Jaccottet veut anticiper l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la SFG et éviter ainsi une concurrence avec la fédérale de 1874 (prévue à Zurich). Rapportée dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la SCVG de 1873, une remarque de sa part illustre le gouffre linguistique qui règne alors entre la SCVG et la SFG, même si une volonté d'apaisement est notable : « *Jaccottet veut le renvoi de la fête pour 1875 pour se conformer tout de suite aux statuts fédéraux et pour donner un bon exemple aux Suisses allemands.* »[863] Si une partie des gymnastes vaudois s'oppose à ce report, le comité d'organisation de la fête tranche finalement et la cantonale est bel et bien organisée en 1875.

Le monopole de la fête fédérale l'année de son organisation n'est toutefois pas respecté, et de loin, et les conflits de calendrier persistent. Ainsi, lors d'une séance du CC de 1883, Heinrich Wäffler propose d'étudier activement « *les voies et les moyens de parvenir à une réduction des fêtes cantonales en invitant, par exemple, les comités cantonaux à restreindre leurs invitations* »[864]. Le procès-verbal d'une autre séance tenue fin 1884 montre que plusieurs cantonales ont eu lieu durant les quatre semaines qui précèdent et suivent la fédérale de Coire et lui auraient porté préjudice. Le CC propose alors d'adapter les statuts pour que cela ne se reproduise plus[865]. Un article publié dans *La Gymnastique* en 1885 recense, quant à lui, douze fêtes cantonales organisées dans le pays durant l'année qui, certes, n'est pas celle de la fête fédérale[866].

Dans ce contexte, une assemblée consultative est organisée par la SFG en janvier 1886 pour étudier la possibilité d'adopter une périodicité triennale pour les fédérales. Publié dans *La Gymnastique*, le compte rendu de cette réunion met en lumière les arguments en faveur de ce changement et ceux en sa défaveur. L'argumentaire reste le même que celui pour ou contre la bisannualité, mais une remarque du rapporteur met en évidence un « *vœu*

[863] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 16 novembre 1873, non paginé, ACV, cahier 1872-1876, cote 468/127.
[864] SFG, procès-verbal du CC, séance du 20 octobre 1883, p. 219, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[865] SFG, procès-verbal du CC, séance du 28 septembre 1884, p. 233, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[866] « Les Fêtes », *La Gymnastique* 11, 1er juin 1885, p. 98, BN.

populaire d'une diminution du nombre de fêtes»[867]. Ainsi, à partir des années 1880, ce ne sont plus uniquement des raisons internes qui motivent l'espacement des fédérales, la pression venant aussi de la population helvétique dans laquelle une certaine lassitude se manifeste face à la surabondance des fêtes, qu'elles soient locales, cantonales ou fédérales, dans tous les domaines confondus. Précisons que les fêtes, grandes expositions et autres *events* se multiplient aussi à cette époque pour attirer les touristes étrangers, notamment sur l'Arc lémanique[868].

À ce titre, un bref examen de la presse généraliste de l'époque relève que les fêtes, pourtant emblèmes de la tradition associationniste helvétique lassent, voire excèdent une partie de l'opinion publique à la fin du XIXe siècle, et cela, surtout à cause de leur impact économique : «*Partout trop de fêtes et pas assez d'argent*»[869], lâche d'ailleurs un chroniqueur du journal *Die Ostschweiz* à propos du fort déficit financier laissé par une fête de tir régionale organisée à Lichtensteig (SG) en 1881. À partir du milieu des années 1880, la Société suisse d'utilité publique milite donc activement auprès des grandes associations fédérales pour réduire le nombre de fêtes. Une séance réunissant la commission centrale de la Société d'utilité publique et des délégués de la SFG, de la SSC et de la Société fédérale de chant est même organisée à cet effet à Baden en janvier 1887[870]. Ces tractations sont bien accueillies par le CC de la SFG qui, comme l'indique le procès-verbal d'une séance de mai 1887, veut apparaître comme un modèle en la matière et lancer une dynamique de réduction[871].

Finalement le principe des fédérales triennales est validé à l'été 1887 dans le cadre de la révision des statuts de la SFG. Les délégués l'acceptent par 57 voix contre 36. Le vote consultatif mené préalablement dans 88 sections révèle, quant à lui, un écart bien plus serré de 1 509 voix contre 1 125[872]. S'il est malheureusement impossible d'avoir les tendances linguistiques du vote

[867] Meier F., « La révision des statuts fédéraux et du règlement de fête », *La Gymnastique* 3, 1er février 1886, p. 24, BN.

[868] Humair Cédric, Lapointe Guigoz Julie, Sulmoni Stefano, Gigase Marc, *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique : analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Alphil, 2014, pp. 41-42.

[869] « St. Gallen », *Die Ostschweiz* 137, 18 juin 1881, p. 2, traduit de l'allemand par l'auteur.

[870] SFG, procès-verbal de la réunion entre les délégués de la SSC, de la Société fédérale de chant et de la SFG, 22 janvier 1887, ACA, feuillet 009 « 1886-1890 Zentralkomitee Korrespondenzen 1863-1890 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008-014.

[871] SFG, procès-verbal du CC, séance du 12 mai 1887, p. 321, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[872] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 55.

en faveur des fédérales triennales, il apparaît que la majorité des Romands, traditionnellement plus opposés que les Alémaniques à l'espacement dans le temps des fédérales, votent cette fois en faveur de la triennalité et ce, dans une optique fédéraliste. À une époque où le schisme linguistique est très marqué à la SFG, cette triennalité favoriserait surtout pour les Welches l'organisation de fêtes régionales.

Pour conclure ce sous-chapitre, il faut noter qu'en dépit de la périodicité triennale finalement adoptée par les gymnastes, suivis de près par les chanteurs et par les tireurs (ces derniers l'entérinant aussi en 1887), le reproche de la surabondance et du coût des fêtes persiste dans l'opinion publique entre la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle. Pour exemple, le *Nebelspalter* publie en 1889 une illustration raillant la trop grande quantité d'événements patriotiques organisés par la SFG, la SSC, la Société fédérale de chant et d'autres associations helvétiques (voir figure 35)[873]. Le dessin montre une femme proposant une grande braderie de chapeaux et de fanions de fêtes – on reconnaît notamment les « 4 f » des gymnastes, la croix des tireurs, la harpe des chanteurs et le fanion de la Société suisse des officiers – accumulés par son mari (on note aussi la présence de nombreuses cartes/programmes de fêtes en arrière-plan). La femme s'exprime en ces termes : « *Bon, vu que mon mari est allé à la dernière fête avec son chapeau de fête tout neuf, je veux entre-temps liquider son patriotisme fait de paille, de rubans et de rosettes. Avec une telle masse, ça peut faire une belle rentrée d'argent.* »

En 1890, une remarque imagée du chroniqueur du *Journal de Genève* souligne, pour sa part, la problématique des dépenses liées à la multiplication des fêtes : « *"Trop de fleurs" disaient les convives de Néron. "Trop de fêtes", disent les gens de bons sens ; il est des années où il faudrait se multiplier pour assister et prendre part à toutes ; elles reviennent périodiquement, comme les hannetons, et elles font autant de mal à l'économie générale.* »[874] De son côté, un article de la *Gazette de Lausanne* publié en été 1899 montre que de nouvelles pratiques, telles que la vélocipédie, viennent encore alourdir le calendrier festif qui se développe autour des pratiques d'exercice corporel à tous les niveaux dans le pays : « *Chaque année, à pareille époque, ce titre revient dans les journaux* [« Trop de fêtes »]. *Il est certain qu'à voir le nombre de fêtes qui se célèbrent en nos heureuses républiques on dirait le vrai pays de Cocagne. Du Rhin au Rhône, c'est une succession de noces et de festins à*

[873] Cette illustration a été trouvée par : Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997…*, p. 277.
[874] « Nouvelles de cantons. Berne », *Journal de Genève*, 9 juillet 1890, p. 2.

Figure 35 : Illustration de Boscovits Johann Friedrich publiée dans le *Nebelspalter*, 1889[875].

[875] Source : *Nebelspalter : das Humor- und Satire- Magazin* 33, 10 août 1889, p. 8.

rassasier les plus intrépides coureurs de cantines. Fêtes fédérales, cantonales, régionales, communales, fêtes de tir, fêtes de chant, de gymnastique, de lutteurs, de vélocipédistes. »[876]

Cette critique explique, parallèlement à l'augmentation exponentielle de la taille des fédérales, que l'organisation de ces événements continue à s'espacer dans le temps au cours du XXe siècle (une fois tous les quatre ans à partir de 1932, une fois tous les cinq/six ans à partir de 1967). Notons que cette dynamique vaut aussi pour les fêtes cantonales (pour le canton de Vaud par exemple : trisannuelles à partir de 1887, une fois tous les quatre ans à partir de 1931, une fois tous les six ans à partir de 1976).

3.3.3. Se régénérer dans la douleur : intégration des sociétés cantonales au sein de la SFG et inertie romande à l'unification

Lancinant, le conflit de calendrier entre fêtes cantonales et fédérales traduit toute la difficulté d'une vraie coordination entre SFG et sociétés cantonales. Ce constat souligne aussi le faible spectre effectif de la Société fédérale au niveau national avant la fin du XIXe siècle. En l'état, la SFG ne peut donc pas vraiment prétendre au statut de faîtière de la gymnastique associative suisse et voit son esprit fédéral et sa symbolique patriotique grandement mis à mal. Cette problématique fait réagir la gouvernance de l'association et conduit à une refonte statutaire majeure en 1887 dont le principe met plusieurs années à être complètement accepté en terre romande. Pour faciliter l'analyse de cet important changement de paradigme, ce sous-chapitre exposera dans un premier temps le processus d'une manière transversale à l'échelle fédérale et, dans un second temps, se focalisera sur l'échelle cantonale pour illustrer les résistances linguistiques à l'intégration fédérale.

Définie par un fonctionnement sans intermédiaire entre sa gouvernance fédérale et ses sections membres, la structure centralisée et verticale de la SFG antérieure à 1887 affiche ses limites en son sein même, notamment au niveau de l'administration courante de l'association. En guise d'exemple, le CC remarque en 1882 que plusieurs sections fédérales ne déclarent pas tous leurs membres dans l'optique de réduire leurs cotisations à la caisse centrale.

[876] « Trop de fêtes », *Gazette de Lausanne*, 7 juillet 1899, p. 1.

C'est cependant l'électrochoc causé par l'enquête statistique menée la même année qui pousse le CC à se mettre directement en relation avec les sociétés cantonales. Des premières voix se font entendre l'année même pour un fonctionnement institutionnel plus décentralisé et mieux coordonné. Dans un rapport reproduit dans le journal *La Gymnastique*, Heinrich Wäffler milite à ce titre pour le rapprochement des cours de moniteurs fédéraux et cantonaux. L'homme insiste sur le lien de sororité qui existerait entre SFG et sociétés cantonales et encourage le renforcement des échanges entre ces deux structures. « *Il est certain,* […]*, que le besoin d'une entente se fait sentir de part et d'autre, et dans cette situation il me semble du devoir de l'aînée* [SFG] *de tendre à ses sœurs cadettes* [sociétés cantonales] *une main fraternelle, et de s'entendre avec elles comment la marche à suivre pourrait et devrait être à l'avenir.* »[877]

Dans la droite ligne des mots de Wäffler, le CC prône rapidement une intégration dite « *in globo* » des sociétés cantonales à la SFG. En d'autres termes, on souhaite leur entrée en bloc dans le giron fédéral avec toutes leurs sections membres. Ce coup de force institutionnel devrait permettre à la Société fédérale de capter d'office la majorité des groupements dits « isolés » ne faisant pas partie de ses effectifs, mais qui sont affiliés à leur société cantonale respective. Ainsi, en février 1886, le CC décide d'organiser une assemblée avec les comités cantonaux (à cette époque, seul le Valais ne compte pas encore de société cantonale ou régionale) pour que ces derniers se prononcent sur une modification statutaire devant permettre, comme l'explicite le procès-verbal du CC, « *la réunion des sociétés cantonales pour former la société fédérale* »[878]. Cette tournure de phrase est intéressante, car elle souligne que les dirigeants de la SFG envisagent alors leur association comme défectueuse et parlent de faire table rase afin de repartir sur de nouvelles bases. Il s'agit bien de former une nouvelle Société fédérale.

À côté de cette impulsion du CC, des gymnastes bâlois et zurichois se rencontrent aussi en février 1886 pour discuter de la nature des changements à apporter aux statuts fédéraux afin de donner un nouveau souffle à la SFG. Publié dans *La Gymnastique*, le rapport de cette réunion est éclairant quant aux raisons qui poussent une frange significative de la gymnastique associative helvétique à ne pas rejoindre la Société fédérale. Outre les questions

[877] Wäffler Heinrich, « Cours de moniteurs de la Société fédérale de gymnastique », *La Gymnastique* 2, 1er février 1882, p. 2, BN.
[878] SFG, procès-verbal du CC, séance du 20 février 1886, pp. 288-289, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

linguistiques et fédéralistes, l'argument financier semble être déterminant, notamment au niveau des coûts d'affiliation et des frais de transport des délégués : « *Une fréquentation régulière des assemblées serait assurée par le fait du paiement des frais de déplacement par la caisse centrale*. »[879]

À la suite de l'assemblée consultative organisée en février par la SFG avec les différents comités cantonaux, Heinrich Wäffler fait la remarque suivante lors d'une séance du CC en mars 1886 (nous citons le procès-verbal) : « *Celle* [la faction] *de la Suisse romande peut se contenter des statuts et règlements existants* »[880], alors que les autres sociétés cantonales du pays seraient plutôt enclines à accepter les modifications statutaires. Montrant que le fédéralisme romand s'accommode complètement de la marche séparée des sociétés cantonales et de la SFG, cette remarque présage l'inertie des Welches à intégrer le giron fédéral.

Tandis que la votation sur la révision des statuts approche, le président de la SFG Eduard Bienz harangue au nom du CC les gymnastes helvétiques dans une publication paraissant dans *La Gymnastique* au début du mois de juin 1887. Une fois encore, les formules employées soulignent l'ampleur du changement de paradigme institutionnel envisagé. La SFG devrait entamer une véritable renaissance en devenant « *vraiment fédérale* »[881] et en concrétisant les idéaux des pères fondateurs de la Régénération.

Ardemment promue par la gouvernance de la SFG, la révision des statuts fédéraux est largement acceptée à la fin du mois de juin 1887 par 2 000 voix contre 159 (75 sections votantes, avec une unanimité « pour » dans 65 d'entre elles, une unanimité « contre » dans deux d'entre elles et une faible minorité « contre » dans huit d'entre elles)[882].

Après la modification statutaire, les sociétés cantonales bernoise, argovienne, fribourgeoise, schaffhousoise, bâloise (Ville et Campagne), lucernoise intègrent tout de suite la SFG *in globo*, tandis que les Zurichois et les Soleurois suivent le pas rapidement[883]. À noter que la société du Tessin

[879] Hafner E., Haupt A., « La révision des statuts fédéraux et du règlement de fête », *La Gymnastique* 3, 1er février 1886, pp. 22-23, BN.
[880] SFG, procès-verbal du CC, séance du 27 mars 1886, p. 300, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004, traduit de l'allemand par l'auteur.
[881] Bienz Eduard, « Communications officielles »…
[882] Matthey-Gentil Ulysse, « Société fédérale de gymnastique. Communications officielles. Résultat de la votation relative aux nouveaux statuts », *La Gymnastique* 13, 1er juillet 1887, p. 117, BN. Nous ne sommes malheureusement pas en possession du détail de la votation.
[883] SFG, procès-verbal du CC, séance du 10 septembre 1887, pp. 327-328, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

entre dans la Société fédérale en 1888 et que celles des Grisons, de Glaris, d'Appenzell et de Suisse centrale (association régionale) le font en 1889[884]. Cette intégration conséquente de nouvelles sections locales contenues dans les effectifs des sociétés cantonales conduit Ulysse Matthey-Gentil à faire l'observation suivante dans son rapport de gestion publié en 1888 dans *Le Gymnaste suisse* :

« *Les nouveaux statuts ont été adoptés par la presque unanimité des sections et des votants. Si nous mettons en parallèle les anciens et les nouveaux statuts, nous remarquons les principaux changements suivants que, sans être optimistes, nous croyons pouvoir appeler des progrès.* […]. *Les nouveaux statuts permettant l'entrée des associations* [cantonales] *dans le giron fédéral, la plupart des sociétés cantonales se sont fait recevoir in globo, ce qui a triplé notre effectif.* […]. *La Société fédérale se compose maintenant de 312 sections, comptant 9 421 membres actifs et 8 704 d'autres catégories, en total 18 125.* »[885]

L'opération se révèle un succès pour la SFG qui voit ses effectifs gonfler de manière significative. À ce titre, précisons qu'en 1881, alors que la Société fédérale s'apprête à fêter ses 50 ans, celle-ci ne compte que 117 sections pour un total de 6 134 membres[886], un volume qui triple donc en moins de dix ans grâce aux tractations avec les sociétés cantonales et à la révision des statuts.

Dans son rapport, Matthey insiste aussi sur le caractère plus « social » de la nouvelle SFG : certaines modifications adoptées entraînent la prise en charge des frais de transport des délégués des sections pour les assemblées fédérales – « *les délégués sont indemnisés, par la caisse centrale, de leurs frais de voyage en 3^me^ classe* »[887], précise la nouvelle mouture des statuts –, ainsi qu'une baisse des cotisations. Ces éléments sont envisagés comme un argument phare pour convaincre les derniers réticents : « *Aussi espérons-nous voir les sections encore trop nombreuses qui se tiennent obstinément à l'écart*

[884] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 1, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1 ; Matthey-Gentil Ulysse, « Rapport de gestion du Comité central de la Société fédérale de gymnastique pour la période 1886-1887 », *La Gymnastique* 11, 1^er^ juin 1888, pp. 136-137, BN ; SFG, procès-verbal du CC, séance du 26 mai 1889, p. 385, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[885] Matthey-Gentil Ulysse, « Rapport de gestion du comité central de la Société fédérale de gymnastique pour la période 1886-1887 »…, p. 136.

[886] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, Beilage 14.

[887] SFG, statuts, 1887, p. 11, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

ne plus craindre des charges aussi légères et pourtant largement compensées et venir se joindre à nous.»[888]

Malgré le gain conséquent de ses membres, la SFG butte encore plusieurs années sur l'écueil de taille que représente la non-adhésion des sociétés cantonales romandes (excepté pour les cantons bilingues de Berne et Fribourg). Matthey, qui s'impose comme le principal soutien des Romands au CC de la SFG à cette époque, ne thématise pas cette problématique dans son rapport de gestion, cependant le rapport officiel d'activité de l'association pour 1888, rédigé par Heinrich Wäffler alors président de la SFG, se montre plus alarmant. Si l'intéressé concède que la révision est un pas vers «*l'unification de l'ensemble du mouvement gymnique associationniste suisse*»[889] et parle explicitement de «*nouvelle*» Société fédérale, il note que l'entrée en bloc des sociétés cantonales alémaniques dans le giron fédéral couplée à l'inertie romande engendre un gros déséquilibre linguistique qu'il juge malsain.

Intitulée «Le comité central de la Société fédérale de gymnastique à toutes les sections suisses de gymnastique qui ne sont pas encore membres de l'association fédérale»[890], une circulaire envoyée en 1888 par le CC aux sections isolées montre, quant à elle, que les dirigeants de la SFG utilisent alors la nouvelle stature de l'association pour rallier un maximum de membres en enjolivant au passage la situation au niveau de la diffusion de la pratique gymnique sur le territoire national (notamment dans les campagnes). Après avoir thématisé l'inertie welche à serrer les rangs par une phrase ayant tout d'une injonction déguisée du type «*soyez de bons confédérés et rejoignez-nous*», l'augmentation des subsides fédéraux et la légitimité étatique accrue de l'association sont avancées comme des arguments phares pour intégrer la «nouvelle» Société fédérale[891].

Malgré ces injonctions du CC, les trois sociétés cantonales romandes de l'ouest de la Suisse marchent encore à l'écart de la SFG au début des années 1890. Il nous faut donc maintenant revenir en 1886 pour bien saisir cette inertie régionale qui s'inscrit plus largement dans les tensions linguistiques fracturant alors la SFG et qui ont été démontrées au fil du Chapitre 3.

---

888 Matthey-Gentil Ulysse, «Rapport de gestion du Comité central de la Société fédérale de gymnastique pour la période 1886-1887»…, pp. 136-137.

889 SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 1-2, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.

890 Traduit de l'allemand par l'auteur.

891 SFG, circulaire du CC de la SFG à destination des sections isolées, février 1888 [non daté au jour], ACA, feuillet 009 «1886-1890 Zentralkomitee Korrespondenzen 1863-1890», boîte SMS VV 4-2-2.2_008-014.

Les gymnastes vaudois prennent pour la première fois connaissance de la proposition consultative du CC de la Société fédérale au sujet de la révision à la mi-mars 1886[892]. Le procès-verbal d'une séance de comité de la SCVG révèle qu'une véritable coordination entre cantons romands se met alors en place pour adopter une position commune face aux Alémaniques, le tout à l'initiative de la rédaction de *La Gymnastique* qui planifie une réunion intercantonale à cet effet[893]. Si les traces du contenu de cette réunion n'ont pas pu être trouvées, elle a bien lieu dans les faits[894]. De plus, le procès-verbal de l'assemblée des délégués vaudois également tenue le 20 juin 1886 révèle qu'on y adopte une résolution ambiguë, entre une certaine adhésion à l'intégration fédérale et une volonté de préserver l'indépendance actuelle des sociétés cantonales :

« *L'assemblée des délégués de la Société cantonale vaudoise de gymnastique réunie à Echallens le 20 juin 1886 décide : les gymnastes vaudois ne doivent pas se désintéresser de la révision des statuts de la Société fédérale, mais, au contraire, appuyer toute modification présentant une amélioration dans un sens progressiste bien défini et sous réserve de la garantie des droits actuels aux associations cantonales qui désirent maintenir leur organisation autonome.* »[895]

Après l'entérinement de ce principe non contraignant, l'intégration *in globo* de la SCVG est soumise au vote à la fin du mois de juin 1887. Seules 11 sections y prennent part (alors que la SCVG en compte 25 en 1885)[896] et acceptent la proposition par 144 voix contre 58. À la suite de ce résultat, le comité cantonal prend acte en regrettant toutefois qu'un petit nombre de groupements seulement ait participé à ce scrutin pourtant défini comme étant de première importance[897]. Ce fort taux d'abstention se révèle d'ailleurs être une faille, puisque lors de l'assemblée des délégués vaudois tenue en juillet 1887, la

[892] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 15 mars 1886, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.
[893] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 26 mai 1886, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133. Le procès-verbal reprend littéralement l'entrefilet de *La Gymnastique* : « Nouvelles et communications », *La Gymnastique* 9, 1er mai 1886, p. 102, BN.
[894] Comme l'indique le procès-verbal cité dans la note suivante.
[895] SCVG, procès-verbal de l'assemblée cantonale des délégués à Echallens, 20 juin 1886, dans : procès-verbal du comité cantonal, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.
[896] SCVG, rapport de gestion du comité cantonal pour la période 1884-1885, p. 6, ACV, boîte « Rapport de gestion du Comité cantonal 1858-1923 » PP 468/34-54.
[897] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 29 juin 1887, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.

décision de rallier la Société fédérale est contestée par certains gymnastes, car basée sur un vote ayant réuni un nombre trop faible de sections. À la fin de la séance, il est donc pris la décision suivante : « *Ensuite de l'opposition manifestée au sujet de l'entrée in globo de la société cantonale dans la Société fédérale, le comité central* [cantonal] *déclare annuler le vote émis à ce sujet par les sections et les consultera à nouveau en déclinant toute responsabilité au sujet des retards que cela pourra occasionner.* »[898]

L'acceptation et l'annulation successives de l'intégration soulignent à quel point le sujet est épineux à la SCVG, sujet montrant aussi que l'importance presque mystique conférée à la démocratie par les gymnastes est dans les faits parfois relative. Une simple décision du comité cantonal permet d'annuler un vote valide en soi, bien que peu fourni. L'objet est donc revoté en septembre 1887 pour être cette fois largement refusé par 353 voix contre 144[899] : la tendance cantonaliste l'emporte ainsi pour un temps.

En 1891, le débat reprend à Genève et à Neuchâtel. Une lettre envoyée par le président de la SCNG à son homologue genevois en septembre traduit le souhait de prendre la température à l'échelle romande quant au fait d'adhérer ou non à la SFG (une commission est d'ailleurs fondée pour étudier cette question à Genève). La lettre stipule que les motivations d'un potentiel ralliement ne sont mues ni par idéal patriotique ni par esprit fédéral mais surtout par pragmatisme. Le président neuchâtelois parle « *d'opportunité* » et « *d'utilité* » à faire partie du giron fédéral[900].

En novembre 1891, le président de la SCNG sonde cette fois les Vaudois, en indiquant que les Genevois ont décidé de franchir le pas, alors que le ton général est toujours au pragmatisme :

« *Cher ami,*

Nous allons discuter dans notre prochaine assemblée de délégués, dans le courant de ce mois, la question de "l'entrée in globo" de notre société dans le giron fédéral ; peux-tu me dire, très brièvement, quelles sont les raisons qui ont empêché, jusqu'à présent, votre société cantonale d'imiter celles de la Suisse allemande qui n'ont pas hésité à adhérer en bloc à la Société

[898] SCVG, procès-verbal de l'assemblée cantonale des délégués au Sentier, 29 juillet 1887, dans : procès-verbal du comité cantonal, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.

[899] SCVG, procès-verbal du comité cantonal, séance du 7 juillet 1887, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.

[900] Lettre de Borel Ch. à Baud J., président de la société cantonale de gymnastique de Genève, 3 septembre 1891, p. 492 du recueil de correspondances, SCNG, boîte « Livres, correspondances, 1869-1904 ».

fédérale. À l'heure qu'il est, les Vaudois, les Genevois et les Neuchâtelois sont seuls en dehors et je sais que les Genevois vont y entrer, s'ils n'y sont déjà. Nous n'avons jusqu'à présent pas jugé à propos de nous faire englober, parce qu'il nous semble que nous n'aurions pas d'avantages à modifier notre organisation ; nous tenions aussi à conserver toute notre liberté, notre autonomie ; nous ne sommes d'ailleurs, en principe, guère centralisateurs. »[901]

Le changement de cap de Genève implique l'affiliation des Neuchâtelois à la SFG en 1892. Cette même année, les Vaudois à leur tour revoient leur position. Lors de l'assemblée cantonale des délégués, la proposition d'entrée *in globo* est recommandée par le comité cantonal. À noter que ce dernier est alors présidé par Paul Jaccottet, figure fédératrice entre les échelles cantonale et fédérale de la gymnastique : bilingue, l'homme est un ancien secrétaire de la SFG (1880-1883) et vient d'entrer à la CFG. La proposition d'intégration est finalement acceptée à l'unanimité et le procès-verbal de la séance indique que le pragmatisme est encore une fois en vigueur, les dernières lignes résumant à elles seules ce constat :

« *Cette proposition* [entrée in globo dans la SFG] *est recommandée à l'assemblée. Il résulterait de son adoption une plus grande cohésion des sections, l'administration serait simplifiée. Le président remarque, en outre, que la presque totalité des associations cantonales suisses fait partie actuellement de la S^té^ fédérale. Krauer dit que l'influence de cette dernière sur l'avancement de la cause est aujourd'hui reconnue. La Société fédérale jouit de l'estime des autorités suisses, preuve en est leur subside annuel dépassant 12 000 francs*[902]*. Il faut éviter de s'isoler.* »[903]

La question des deniers étatiques et celle de la légitimité croissante de la SFG auprès de la Confédération soulignées par l'intervention du gymnaste Krauer apparaissent comme des éléments prépondérants à l'issue du Chapitre 3. Ces éléments montrent à quel point la révision statutaire de 1887 doit être envisagée comme l'avènement d'une « *Société de gymnastique véritablement fédérale* », au moins sur les plans institutionnel et structurel, ce qui est fondamental pour sa montée en puissance à l'aube du XX^e^ siècle.

[901] Lettre de Borel Ch. à Jaccottet Paul, président de la société cantonale vaudoise de gymnastique, 14 novembre 1891, p. 499 du recueil de correspondances, SCNG, boîte « Livres, correspondances, 1869-1904 ».
[902] Dans les faits, la SFG touche 10 500 francs de subsides à cette époque, soit 577 500 francs de 2009.
[903] SCVG, procès-verbal de l'assemblée cantonale des délégués, 14 février 1892, dans : procès-verbal du comité cantonal, non paginé, ACV, cahier 1884-1895, cote 468/133.

Notons que la caisse centrale de la Société fédérale est déficitaire à la fin des années 1880, et ce, à cause de la diminution des cotisations induites par les nouveaux statuts et surtout du temps de latence entre le renforcement du soutien de la Confédération et l'augmentation fulgurante des effectifs de l'association. Cette dernière dynamique entraîne une hausse significative des coûts de fonctionnement (indemnisation des trajets des participants aux cours de moniteurs et des délégués des sections notamment). Cependant, le subside fédéral octroyé à la SFG depuis 1873 est systématiquement recalculé à la hausse à partir de 1887 et, si cette tendance est d'abord timide, la courbe des subsides prend finalement l'ascenseur au milieu des années 1890 (voir figure 14). Il faut comprendre que la SFG « surfe » alors sur son renouveau institutionnel et son plus grand poids numérique pour demander des augmentations, l'intégration *in globo* des sociétés cantonales genevoise, neuchâteloise et vaudoise venant élargir encore la base de la Société fédérale en 1892. Réunis en association en 1899, les gymnastes valaisans rejoignent d'office, quant à eux, le giron fédéral et mettent ainsi le point final à la fédéralisation effective de la SFG à la toute fin du XIX^e^ siècle.

Deuxième partie
1862-1914

Entre consécration para-étatique et montée de la concurrence et du conservatisme

« Comme son G l'indique, le gymnaste porte le bouc et la moustache que rejoint presque une grosse mèche en accroche-cœur sur un front bas. Moulé dans un maillot qui fait deux plis sur l'aine, il porte aussi, comme son *Y*, la queue à gauche.

Tous les cœurs il dévaste mais se doit d'être chaste et son juron est BASTE !

Plus rose que nature et moins adroit qu'un singe il bondit aux agrès saisi d'un zèle pur. Puis du chef de son corps pris dans la corde à nœuds il interroge l'air comme un ver de sa motte.

Pour finir il choit parfois des cintres comme une chenille, mais rebondit sur pieds, et c'est alors le parangon adulé de la bêtise humaine qui vous salue. »

Francis Ponge, « Le gymnaste », *Le parti pris des choses*, Paris, Belin ; Gallimard, [1942] 2011.

Chapitre 4

Affirmation de la relation entre la SFG et l'État fédéral

L'augmentation massive du nombre des membres de la SFG et sa meilleure représentation nationale découlant de sa fédéralisation à partir de 1887 sont des jalons importants pour comprendre sa légitimation progressive auprès de la Confédération. Toutefois, ce processus de reconnaissance ne se limite pas à ces seuls éléments et prend racine dans une période antérieure débutant durant les années 1860 déjà. En ouverture de la seconde partie de ce livre, ce quatrième chapitre va donc s'atteler à analyser les dynamiques qui soutiennent la para-étatisation croissante de la SFG. Si nous venons de voir que l'association est considérée à la fin du XIX^e^ siècle comme véritablement fédérale sur le plan structurel et qu'elle s'impose comme un organe incontournable pour les sociétés cantonales de gymnastique, elle le devient tout autant pour la Confédération au terme de plusieurs décennies de négociations et d'adaptations qui la conduisent à entrer progressivement dans les petits papiers des Autorités fédérales.

Ce chapitre structuré en deux volets aura comme principal fil rouge le processus de légitimation étatique de la Société fédérale. Ce dernier connaît ses balbutiements au cours des années 1860 et atteint son sommet à la fin des années 1910. Au cours de cinq décennies environ, nous verrons comment la gouvernance et l'offre de la SFG sont adaptées en fonction des besoins de la Confédération pour asseoir et développer le statut para-étatique de l'association. Dans ce cadre, la question des tensions internes engendrées

par l'immixtion des Autorités fédérales et les conflits entre les sous-champs gymniques associatif et scolaire seront centraux.

Dans son premier volet, ce chapitre s'arrêtera sur les profils politiques et professionnels des individus actifs à la tête de la SFG entre 1848 et 1914 (4.1.). À ce titre, une étude prosopographique menée au cours d'une période couvrant l'avant et l'après-abandon du *Vorort* (1870) permettra de mieux cerner le changement de gouvernance ouvrant la voie à une réelle collaboration avec la Confédération. Dans le second volet, en partant de la première demande de subvention adressée par la Société fédérale au CF en 1862 (refusée), nous nous intéresserons aux luttes internes et externes qu'entraîne la para-étatisation de la SFG, l'association devant progressivement lutter pour maintenir son hégémonie dans sa relation à l'État (4.2.). Dans ce contexte, les liens ambigus de la Société fédérale avec la gymnastique scolaire et certains de ses représentants politiques et institutionnels (CFG et SSMG) seront au cœur de nos réflexions. S'insinuant comme un sujet sensible à partir des années 1880, la question de la militarisation constituera un autre élément majeur du second volet du Chapitre 4. Le débat sur l'instruction préparatoire fait son grand retour au début du XX^e^ siècle et prend une place conséquente dans les tractations autour de la loi sur la nouvelle organisation militaire de 1907 (ordonnance produite en 1909 et aménagement final fourni en 1911). Ce nouveau cadre légal voit finalement la SFG entamer une collaboration directe et non contraignante avec le DMF pour la mise en œuvre de l'instruction préparatoire, ce qui sonne alors comme une véritable consécration para-étatique pour les dirigeants de l'association.

4.1. Du *Vorort* au Comité central permanent : quand le politicien fait place à l'expert

Dans un article publié en février 1914 dans *Le Gymnaste suisse*, Gustave Chaudet (1883-1956), rédacteur dudit journal, définit l'investissement en politique comme l'un des aspects déterminants de l'éthique du « *vrai gymnaste* » : « *Si donc vous êtes un vrai gymnaste, soyez partout où votre présence peut être de quelque valeur pour les sociétés, aux soirées annuelles, aux conférences publiques.* […]. *Et si, par aventure, le scrutin public vous élit Municipal ou Conseiller d'État, souvenez-vous qu'il n'est pas de meilleure dette à acquitter que celle que vous avez contractée envers les gymnastes.* »[904]

[904] Chaudet Gustave, « Les faux-gymnastes », *Le Gymnaste suisse* 9, 27 février 1914, p. 78, BN.

Au moment d'entamer une réflexion sur les imbrications entre la gymnastique associative et le système politique de milice helvétique, cette citation se révèle éclairante, même si publiée plusieurs décennies après la politisation directe de la gouvernance de la SFG. La relation de causalité entre l'investissement d'un individu dans les sphères gymniques et son accession à des fonctions d'élu est ici explicitée sous l'angle de la réciprocité : les gymnastes sont envisagés comme une base électorale et les hommes politiques, une fois en fonction, se doivent d'user de leur position pour rendre la pareille à la communauté gymnique.

À ce titre, il s'agit maintenant de s'interroger sur le changement de profil des dirigeants qu'induit la stabilisation de la gouvernance de la SFG à partir de 1870 et la légitimité étatique accrue qu'apporte ce nouveau paradigme. Pour ce faire, nous commencerons par nous intéresser au statut et au rôle des hommes politiques actifs dans les *Vorort* annuels de la SFG jusqu'en 1869 (4.1.1.). Nous nous arrêterons ensuite plus précisément sur les synergies entre les positions occupées simultanément ou successivement dans les champs politique et gymnique par les présidents de la SFG jusqu'en 1869 (4.1.2.). Nous passerons alors à l'avènement du Comité central permanent (CC) en 1870 et montrerons comment et pourquoi les hommes politiques y sont remplacés par des maîtres de gymnastique experts (4.1.3.). Dans ce cadre, la stabilisation, la dépolitisation et la montée en expertise de la gouvernance de la Société fédérale seront envisagées comme des éléments clés pour comprendre la mue de l'association en tant que véritable groupe d'intérêt gymnique (4.1.4.). Enfin, en nous concentrant sur la composition des comités d'organisation et d'honneur des fêtes fédérales de gymnastique tenues durant la Belle Époque, nous soulignerons comment la mise sur pied de ces événements, désormais de très grande envergure, maintient et perfectionne le modèle du *Vorort* parallèlement aux activités du CC, en allant jusqu'à mobiliser des conseillers fédéraux à l'aube du XX^{e} siècle (4.1.5.).

4.1.1. Le système du *Vorort* : une intégration ponctuelle de l'arène parlementaire au sein du champ gymnique

Le tournus du *Vorort* qui régit la gouvernance de la SFG de 1833 à 1869 suppose une forte empreinte locale. La modalité de la présidence tournante donne libre choix à la section centrale de gymnastique (active dans la localité où s'organise la fête fédérale annuelle) pour la constitution du *Vorort* (généralement de 5 membres) qui doit œuvrer à la bonne marche

de la SFG durant une année en marge des préparatifs des festivités. Les individus sélectionnés ne doivent pas obligatoirement appartenir à la section centrale et donc, par conséquent, pas nécessairement être gymnastes ou faire partie de près ou de loin d'une section[905]. Ajoutons à cela que le *Vorort* induit un investissement limité dans le temps (une année). Ces deux facteurs favorisent ainsi l'engagement de personnalités non expertes de la gymnastique dans la gouvernance de l'association, et ce, en parallèle d'une carrière au sein du système politique de milice, véritable exception suisse[906]. Prenant racine dans la tradition militaire helvétique, le principe « de milice »[907] s'étend depuis l'Ancien Régime aux sphères politiques et touche d'abord les exécutifs communaux, puis les fonctions cantonales à partir du XIXe siècle pour s'appliquer finalement au Parlement fédéral après 1848. Ainsi, selon Karim Lasseb et Andrea Pilotti « *chaque élu fédéral n'exerce* [alors] *sa fonction qu'à titre honorifique et annexe à d'autres activités professionnelles* »[908]. À noter que le système politique de milice, en tant que mythe constitutif de l'imaginaire national helvétique, demande à être déconstruit, notamment au niveau de la croyance qu'il offrirait une grande accessibilité sociale à la politique[909]. Le principe de milice reste un filtre social, en cela que son fonctionnement est fondé sur le fait de pouvoir siéger sans être rémunéré.

Au cours de la période 1848-1869, 94 individus passant par le *Vorort* de la SFG ont pu être identifiés (au minimum le nom de famille)[910]. Notons que nous n'avons pas travaillé sur les années antérieures à la fondation de l'État fédéral. Les biographies individuelles étant particulièrement complexes à retracer pour cette période, la masse critique de données pour mener à bien des analyses prosopographiques satisfaisantes est difficile à atteindre. Sur

[905] SFG, statuts, 1860, p. 8, ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.

[906] Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération », in : Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2019, pp. 21-52, ici : p. 23. Sur les spécificités du système politique suisse : Pilotti Andrea, Sciarini Pascal, Varone Frédéric, Cappelletti Fabio, « L'Assemblée fédérale : un parlement de milice en voie de professionnalisation », in : Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération », in : Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse…*, pp. 53-89, ici : p. 57.

[907] Il faut préciser que l'expression « *système politique de milice* » est une construction linguistique récente popularisée au XXe siècle et qu'elle est surtout utilisée dans le cadre de l'armée au XIXe siècle : Di Capua Roberto, *Un système « de milice » sélectif. Le mythe de la représentativité politique au sein des villes suisses (1945-2016)*, Zurich ; Genève, Seismo, p. 61.

[908] Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération »…

[909] À ce sujet : Di Capua Roberto, *Un système « de milice » sélectif. Le mythe de la représentativité politique au sein des villes suisses (1945-2016)…*, pp. 58-70.

[910] Les analyses quantitatives menées dans ce volet sont faites à partir de la Base de données OBELIS, en ligne.

Figure 36 : Mandats politiques des membres du *Vorort* de la SFG (période 1848-1869), par niveau et pouvoir politique (communal-cantonal-fédéral/législatif-exécutif)

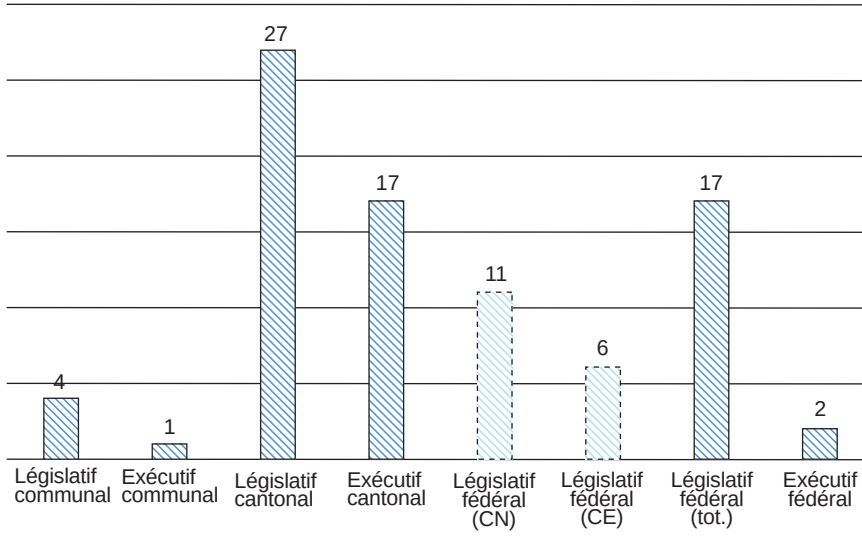

l'échantillon sélectionné, 21 individus effectuent un à trois mandats dans l'un des trois niveaux et l'un des deux pouvoirs du système politique suisse (communal, cantonal et fédéral / législatif et exécutif). L'examen approfondi du profil des individus engagés en politique durant la période *Vorort* met en lumière un total de 68 mandats (1 à 3 mandats pour un individu), tous niveaux et pouvoirs politiques confondus (voir figure 36).

Entre 1848 et 1869, les hommes politiques passant par le *Vorort* de la SFG affichent des carrières caractérisées par une activité accrue – antérieure, simultanée, consécutive ou postérieure à l'entrée en fonction dans le *Vorort* – dans des législatifs cantonaux (env. 40 % des 68 mandats). Notons que le principe de milice gagne les parlements cantonaux au XIX^e^ siècle et s'y établit durablement, ce qui n'est pas forcément le cas des exécutifs cantonaux[911]. Ainsi, les parlementaires cantonaux ne remplissent pas à temps plein leur mandat électif et ce dernier ne constitue pas et de loin leur

[911] Pilotti Andrea, Sciarini Pascal, Varone Frédéric, Cappelletti Fabio, « L'Assemblée fédérale : un parlement de milice en voie de professionnalisation »…, pp. 56-57.

principale source de revenus. La fonction de député cantonal continue d'être exercée à titre purement accessoire parallèlement à une profession[912]. Sur cette base, nous pouvons postuler que si les conseillers d'État ont davantage de disponibilités que les députés devant exercer une activité professionnelle parallèlement à leur mandat, les premiers occupent une position plus établie et professionnalisée et sont donc moins intéressés par l'ascenseur politique.

Viennent ensuite les mandats dans des exécutifs cantonaux et dans des législatifs fédéraux (tous deux 25 % des 68 mandats), en particulier au CN. Il faut souligner la faible représentation de l'échelon communal (env. 6 % pour le législatif et env. 1,5 % pour l'exécutif), ainsi que la présence de deux conseillers fédéraux : Constant Fornerod (1819-1899), au CF de 1855 à 1867 qui préside le *Vorort* en 1855 (fête de Lausanne) et Louis Ruchonnet au CF de 1881 à 1893, secrétaire du *Vorort*, également en 1855.

Pour synthétiser, le profil type du politicien passant par la gouvernance de la SFG entre 1848 et 1869 est celui d'un avocat avec 52 % des professions recensées sur notre échantillon de 21 individus. Cette proportion fait notamment écho à la tendance observable au Parlement au XIX^e^ siècle où la profession d'avocat est la plus représentée, avant les entrepreneurs et les industriels[913]. La carrière politique de ce profil type passe généralement par l'arène parlementaire helvétique au sens large : nous pensons ici à une députation dans un législatif cantonal ou encore au CN. Sachant que le principe de milice favorise le cumul de mandats (politiques, économiques et associatifs)[914], certains de ces individus occupent également des fonctions (fondateurs, directeurs, membres de conseil d'administration) dans des banques (cantonales en particulier), des caisses hypothécaires ou de crédit (33 %) ou encore dans des compagnies de chemins de fer (19 %). Ainsi, les individus en présence affichent généralement une très large surface sociale touchant autant les sphères politiques qu'économiques. À noter que ces dernières sont aussi fondamentales pour optimiser le financement des fêtes de gymnastique, de même que le transport des participants (en ce qui concerne les réseaux que certains individus de l'échantillon possèdent dans les compagnies de chemins de fer).

[912] Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération »…, p. 44.
[913] CN : en moyenne 21,5 % entre 1848 et 1899, CE : en moyenne 25 % entre 1848 et 1899 : Statistique historique de la Suisse, « Les membres de l'Assemblée fédérale d'après les principaux groupes de professions, en 1848, en 1872, en 1899, en 1943 et en 1968 (pourcentages) », en ligne.
[914] Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération », in : Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*…, p. 23.

Nous devons maintenant nous interroger sur les raisons qui poussent les gymnastes à placer à la tête de la Société fédérale pour une année des personnalités issues de l'arène parlementaire helvétique mais souvent très peu expérimentées en matière de gymnastique. Comme le souligne Gustave Chaudet dans son article de 1914, les gymnastes ont dans les faits besoin de l'entremise d'individus influents afin de promouvoir la SFG, notamment à un moment où elle ne jouit pas encore de l'aide institutionnalisée et durable des Autorités fédérales. Par exemple, une demande d'aide financière adressée à la Confédération par le *Vorort* de Schaffhouse pour l'organisation de la fête fédérale en 1863 est rejetée[915]. Jusqu'en 1873 (date du premier subside alloué par Berne aux gymnastes), la subvention ponctuelle des Autorités politiques locales, en particulier cantonales, est donc déterminante pour la tenue des festivités de la SFG.

Ainsi, lorsque le *Vorort* de 1862 (fête de Neuchâtel) se réunit pour sa première assemblée au début de l'année, le président Jules Philippin est chargé d'entrée (second point à l'ordre du jour) de faire une demande de subside au Conseil d'État neuchâtelois et aux Autorités communales (Municipalité et Commune)[916]. Au même moment, Philippin est en fonction en tant que député au Grand Conseil neuchâtelois et au CN. Le fait que les demandes de soutien s'arrêtent à l'échelon cantonal souligne, encore une fois, que les fêtes fédérales ont surtout un prisme régional au début des années 1860. La Confédération, quant à elle, commence tout juste à considérer la gymnastique sur le plan militaire, sans d'abord réellement intégrer la SFG dans la réflexion.

C'est donc surtout la fonction de Philippin au Grand Conseil (député radical puis indépendant) et l'accès facilité à l'exécutif cantonal qu'elle induit qui comptent ici. Ce besoin d'interaction avec les hautes sphères du pouvoir cantonal expliquerait le manque de représentation des mandats communaux au sein des *Vorort*. Une position dans une municipalité ou un conseil communal supposerait un niveau d'influence trop faible pour de telles négociations. Outre les allocations en espèces, Jules Philippin doit aussi prendre des contacts pour obtenir la mise à disposition gratuite d'infrastructures[917]. Avocat-notaire, colonel fédéral (depuis 1860) et secrétaire général de la Compagnie du Chemin de fer franco-suisse (1861-1864), Philippin n'est pas directement investi dans la gymnastique associative en dehors de cette présidence de la SFG

[915] SFG, rapport d'activité, année 1863, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[916] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 13 mars 1862, p. 1, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[917] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 13 mars 1862, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

en 1862. On imagine mal cependant un charpentier non inséré en politique, bien qu'actif de longue date dans une section de gymnastique, obtenir plus de succès que lui dans des tractations auprès des Autorités locales et cantonales. Alors que les officiers sont historiquement très présents au Parlement fédéral depuis 1848, une caractéristique notamment due au statut de milice de l'armée helvétique[918], nous notons, outre le cas de Philippin, la présence de plusieurs parcours militaires à plus ou moins haut niveau dans notre échantillon, des grades de major à divisionnaire en passant par colonel EMG.

L'investissement des politiciens de milice au sein du *Vorort* – en particulier en tant que président, position en moyenne la plus politisée – implique aussi une réflexion sur la densité du calendrier qu'induit un tel engagement. Ainsi, durant l'ensemble de l'année 1862 (avec une séance en 1863), le *Vorort* de Neuchâtel se réunit 29 fois, généralement durant des soirs de semaine (à l'exception d'une séance durant la fête fédérale qui a lieu le samedi). Le calendrier du *Vorort* est fortement conditionné par la fête fédérale, avec un nombre de séances allant croissant à l'approche de l'événement, notamment à partir de mi-juillet et durant l'ensemble du mois d'août. De plus, les réunions s'arrêtent à partir d'octobre (celle de janvier sert à la transmission des affaires de la SFG au nouveau *Vorort* de Schaffhouse). Précisons que la fonction de président n'implique pas une présence systématique aux séances. Philippin se rend à un peu plus de la moitié des séances (16 sur 29), il est donc souvent suppléé par le vice-président ou par un autre membre. La charge temporelle représentée par l'investissement au sein du *Vorort* est donc largement compatible avec l'exercice d'autres mandats et, au-delà de la présence du président, c'est donc surtout son poids politique et son influence qui importent.

Dans la droite ligne de la culture politique de la SFG, l'appartenance partisane des personnalités œuvrant à la tête de l'association se caractérise par une quasi-hégémonie du courant libéral-radical, avec un terrain particulièrement marqué par les radicaux, principaux artisans de l'État fédéral. À ce titre, l'orientation politique exacte de 19 individus passant par le *Vorort* entre 1848 et 1869 a pu être déterminée. Sur l'ensemble de cet échantillon, 74 % des sujets sont caractérisés dans les sources comme radicaux à un moment donné de leur carrière politique ; on trouve également quelques démocrates (16 %) ainsi qu'un libéral et un indépendant.

[918] Pilotti Andrea, Mach André, Mazzoleni Oscar, « Les parlementaires suisses, entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review* 2, vol. 16, 2010, pp. 211-245, ici : pp. 221-222.

Un autre indicateur est caractéristique de l'empreinte du radicalisme sur le système du *Vorort*. À savoir que certains individus occupent aussi des fonctions, avant ou après leur mandat à la SFG, à la tête d'autres grandes associations fédérales, en particulier à la SSC, autre bastion associatif radical faisant la promotion d'une unité helvétique supracantonale dès 1824[919]. Ainsi, dans un singulier jeu de chaises musicales entre élites radicales, Jules Philippin est vice-président de la SSC en 1863 lors du tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, une année après son passage à la tête de la SFG (fédérale de gymnastique de Neuchâtel). Sur le portrait du comité central de la SSC de 1863 (voir figure 37), Philippin est placé juste devant Henri Grandjean (1803-1879), son collègue en tant que député radical au législatif neuchâtelois, alors lui aussi membre du comité central de la SCC (1861-1863). Grandjean est ensuite à son tour président de la SFG en 1865 (fédérale de gymnastique du Locle).

Il faut aussi mentionner Gustav Adolf Saxer (1831-1909), un autre homme politique radical, président de la SFG en 1864 (fête de Saint-Gall) qui passe, quant à lui, par la présidence de la SSC entre 1872 et 1874. Louis Ruchonnet, que l'on ne présente plus, est de son côté secrétaire de la SFG en 1855 (fête de Lausanne) et devient président de la SSC à la suite de Saxer entre 1874-1876. Cette forte multiposition au sein même du champ des pratiques d'exercice corporel (gymnastique et tir) souligne encore une fois le fait que ce ne sont pas des experts, au sens disciplinaire du terme, qui officient à la tête de la gouvernance de la SFG avant 1869.

La question de la multiposition et de l'importante surface sociale des individus s'engageant successivement ou conjointement en politique et à la SFG, et même parfois à la SCC, appelle maintenant une réflexion plus spécifique sur l'articulation temporelle entre les champs politique et gymnique. Il s'agit de dégager certaines influences au niveau des séquences et des superpositions entre mandats politique et gymnique.

[919] Walter François, *Une histoire de la Suisse…*, pp. 299-300. Voir également : Quin Grégory, Vonnard Philippe, « "Il était carabinier dans l'âme et l'est resté jusqu'à son dernier jour". Adrien Thélin, la politique et le développement de la Société suisse des carabiniers », *Revue historique vaudoise*, vol. 128, 2020, pp. 71-83, ici : pp. 77-80.

Figure 37 : Montage photographique du comité central de la SSC en 1863 à l'occasion du tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, par ROBERT Arnold. De gauche à droite et de haut en bas : Henri Grandjean, Ami Girard, Ulysse Matthey-Doret, Jules Philippin, Ariste Lesquereux, Ulysse Humbert-Ramuz, Auguste Cornaz, Auguste Ribaux, Jen Scholl, © Archives de l'État de Neuchâtel (AEN)[920].

4.1.2. Enchaînements et superpositions des mandats : le *Vorort* ou le jeu des influences réciproques entre gymnastique et politique

Pour mener à bien l'analyse des séquences temporelles entre mandats gymnique et politique, nous avons décidé de nous focaliser uniquement sur les présidents de la SFG et de laisser les autres membres du *Vorort* de côté. Premièrement, ce choix permet d'obtenir l'échantillon le plus complet possible,

[920] Source : AEN, Comité central de la société suisse des carabiniers en 1863 (montage photographique), cote : 66PHO-1.1.

la biographie de 15 individus ayant pu être retracée sur un total de 21 présidents entre 1848 et 1869[921]. Deuxièmement, cette focalisation se révèle idéale pour illustrer l'articulation entre carrière politique et investissement au sein de la gouvernance de la SFG. La position présidentielle apparaît en moyenne comme la plus politisée dans les différents *Vorort*, les présidents occupant à eux seuls environ 60 % des mandats politiques identifiés, tous niveaux et pouvoirs confondus. Un seul président répertorié avant 1869 n'affiche pas de carrière politique, il s'agit de Friedrich Iselin, à la tête de la SFG en 1848 pour la fête de Bâle et maître de gymnastique fameux de l'époque.

Fort de ce constat, il s'agit maintenant d'analyser la position (antérieure, superposée ou postérieure) des mandats politiques des individus composant l'échantillon qui vient d'être présenté, et ce, concernant l'année de passage à la présidence de la Société fédérale. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux superpositions, c'est-à-dire quand un mandat politique comprend l'année de présidence de la SFG durant sa période d'exercice. On portera ici un regard à la figure 38 qui schématise les différentes séquences dans le temps.

Alors que les gymnastes membres de la Société fédérale sont principalement issus de tranches d'âge situées entre 18 ans et 25 ans, les présidents de l'association, eux, entrent en fonction à 36,5 ans en moyenne, un âge relativement avancé pour l'époque (en 1876, l'espérance de vie pour un homme atteignant l'âge de 40 ans est d'environ 65 ans)[922]. Cette observation corrobore la tendance à l'antéposition de l'investissement en politique vis-à-vis du passage à la présidence de la SFG. 8 présidents exercent déjà des fonctions d'élus avant d'être nommés à la tête du *Vorort* de la Société fédérale. Dans leur cas, la superposition est systématique, ils sont toujours actifs en politique au moment de prendre les rênes de la SFG pour une année. Ce phénomène traduit évidemment le besoin qu'éprouvent les gymnastes de pouvoir s'appuyer sur des individus à l'expérience politique déjà confirmée, en moyenne 8,75 ans, au moment d'entrer en fonction à la SFG, et ce afin d'obtenir le soutien des autorités. Plus de la moitié des présidents (55 %) cumulent également déjà plusieurs députations au moment de la présidence du *Vorort* de la Société fédérale. Notons cependant que le mandat gymnique intervient généralement à un moment encore ascendant des carrières politiques, puisque les individus exercent en politique en moyenne encore 14,2 ans après leur passage à la présidence de la SFG.

[921] Il devrait y avoir 22 mandats, mais le président du *Vorort* de Genève effectue 2 mandats annuels de suite car la fête fédérale de 1866 est repoussée d'une année à cause de la mobilisation aux frontières en marge de la guerre austro-prussienne.

[922] Statistique historique de la Suisse : « Espérance moyenne de vie des personnes de genre masculin, de 1876 à 1991 (moyenne de plusieurs années) : sélections de 12 groupes d'âge », en ligne.

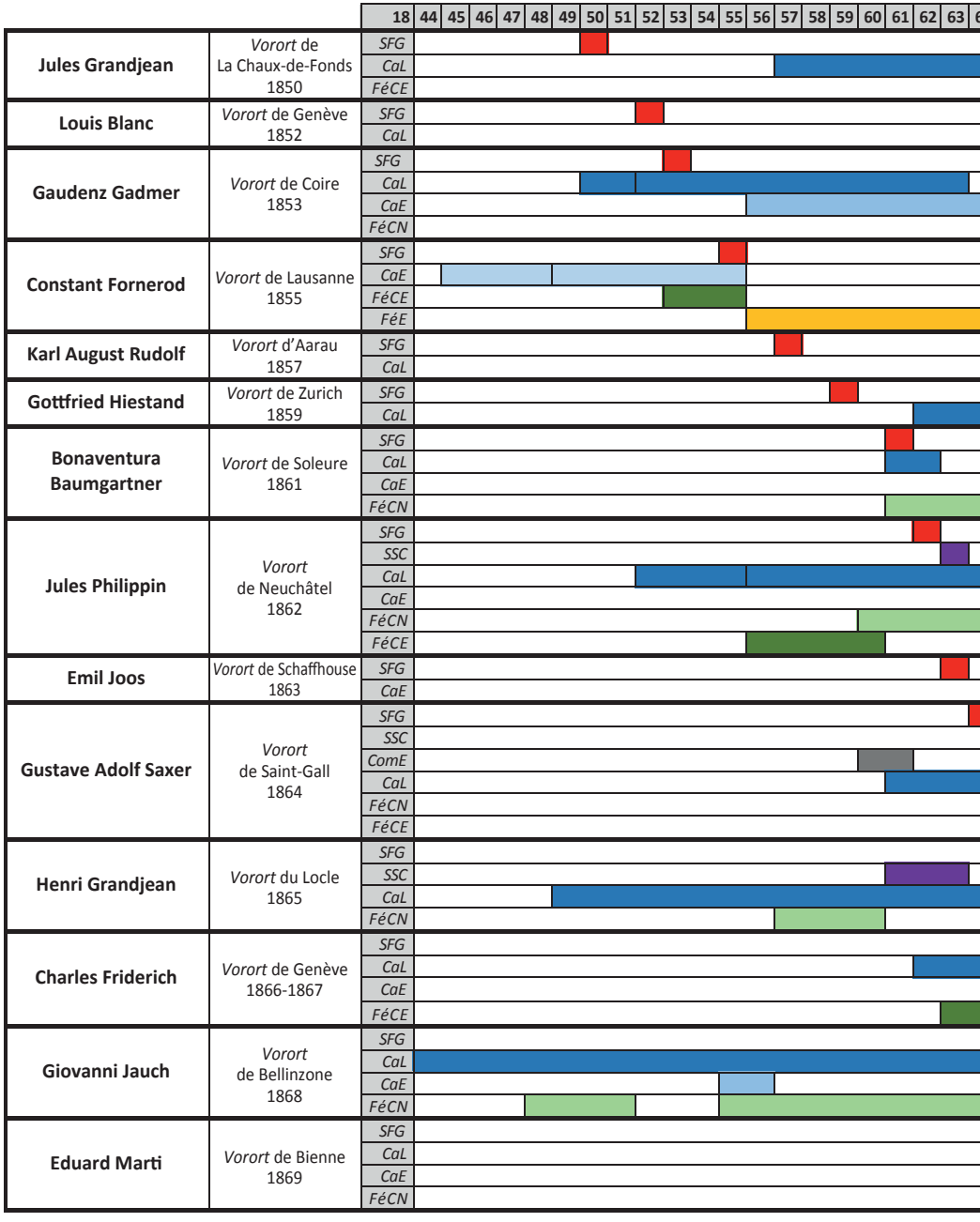

SFG : Société fédérale de gymnastique ;
ComL : communal législatif ;
CaL : cantonal législatif ;
FéCN : fédéral, Conseil national (législatif) ;
FéE : Conseil fédéral (exécutif).

SSC : Société suisse des carabiniers ;
ComE : communal exécutif ;
CaE : cantonal exécutif ;
FéCE : fédéral, Conseil des États (législatif) ;

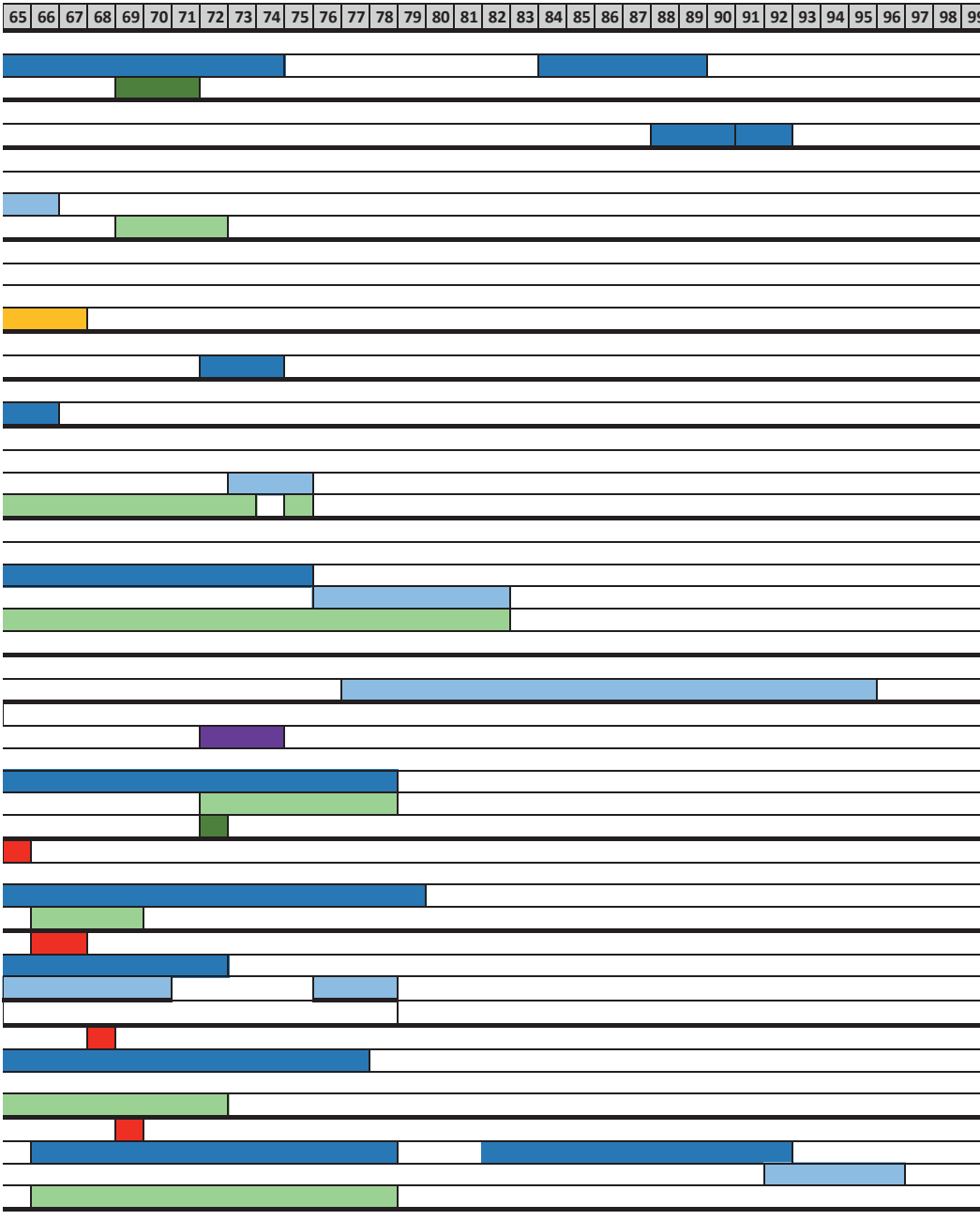

Figure 38: Séquences des mandats au *Vorort* de la SFG, à la SCC et en politique de 14 présidents de la SFG.

Cette tendance à l'antéposition assez large du premier mandat politique suppose donc que les gymnastes profitent généralement de l'aura d'individus déjà bien insérés dans les sphères du pouvoir, en particulier au sein de l'arène parlementaire, au moment d'accéder à la tête du *Vorort* de la SFG. Bien que plus rares, des séquences traduisent aussi une perspective inverse supposant elle, des intérêts de la part des politiciens à s'investir dans la Société fédérale, dans des logiques électorales et d'affirmation politique. Ainsi, Bonaventura Baumgartner (1822-1844) préside la SFG en 1861 (*Vorort* de Soleure), cette même année marquant le lancement de sa carrière politique (au législatif cantonal soleurois et au CN), tandis qu'Henri Grandjean entre pour la seconde fois au CN en 1866, l'année qui suit son passage à la présidence de la SFG (*Vorort* du Locle).

Cependant, les premiers mandats politiques intervenant généralement avant le passage au *Vorort*, la présidence de la Société fédérale, parfois couplée à d'autres investissements associatifs tels que ceux isolés à la SSC, apparaît surtout comme un catalyseur parmi d'autres pour les carrières politiques d'individus affichant des surfaces sociales conséquentes, plutôt que comme un incubateur initial à caractère unique. Pour prolonger la réflexion autour des bénéfices que peuvent retirer les hommes politiques, bien souvent radicaux, de leur investissement dans la gouvernance de la SFG, une piste majeure réside en la possibilité de faire la démonstration d'un projet politique à travers les ressources offertes par la gymnastique : l'organisation d'une fête fédérale à titre de symbole d'intégration nationale est l'exemple type de cette relation presque symbiotique entre les politiciens radicaux et la SFG avant le début des années 1870.

L'analyse de la superposition entre les mandats politiques et le passage à la tête de la Société fédérale permet d'affiner le profil type du politicien qui préside cette dernière entre 1848 et 1869 : 53 % des mandats politiques qui englobent l'année de présidence de la Société fédérale sont des députations dans des législatifs cantonaux. Rappelons aussi que le précédent sous-chapitre a montré que c'est également la position politique la plus représentée dans le *Vorort* au sens large.

Les députations au CN qui viennent ensuite (27 % des mandats superposés) traduisent la présence d'une certaine élite parlementaire évoluant à l'échelle fédérale au sein des *Vorort*. Au XIX^e^ siècle, notons que le CN est plus prestigieux que le CE, qui ne remet que rarement en cause les décisions de la Chambre basse[923]. Les sièges dans les exécutifs cantonaux ne représentent, quant à eux,

[923] À ce titre, le parcours type d'un élu passe alors d'abord par le CE avant le CN, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui : Pilotti Andrea, Sciarini Pascal, Varone Frédéric, Cappelleti Fabio, « L'Assemblée fédérale : un parlement de milice en voie de professionnalisation »…, pp. 55-89, ici : p. 56.

que 13 % des mandats superposés. Comme déjà souligné, cette position est moins soumise au fonctionnement de milice au XIXe siècle et induit un statut plus établi qui n'impose pas de « surfer » sur l'ascenseur politique offert par des investissements ponctuels dans des associations civiles. Il faut encore relever qu'un seul président (Gustave Adolf Saxer) s'engage en politique au niveau communal et son mandat n'est pas superposé au passage par la SFG. Cette faible représentation des mandats politiques communaux confirme que ce niveau est synonyme d'une influence trop réduite pour un président de la SFG, notamment pour les tractations avec les Autorités cantonales qui incombent à la fonction.

Enfin, un examen de l'enchevêtrement entre mandats politiques et mandats gymniques au cours de la période 1848-1869 révèle que la politisation des présidents de la SFG s'accentue à partir de 1864, la présidence de la Société fédérale s'effectuant systématiquement en même temps qu'un ou deux mandats politiques à partir de cette année-là.

À l'issue de ce sous-chapitre, nous pouvons donc ajouter un élément de précision au profil type du politicien qui dirige la Société fédérale le temps d'une année entre 1848 et 1869 (avocat allant sur la quarantaine, radical, députation dans un législatif cantonal ou au CN, large surface sociale) : celui-ci est généralement déjà inséré depuis plusieurs années dans les sphères du pouvoir. Intervenant surtout dans le premier tiers de sa carrière, son passage à la tête du *Vorort* de la SFG ne représente souvent qu'un maillon d'une chaîne d'investissements ponctuels dans l'associationnisme civil qui sert son ascension politique.

4.1.3. L'avènement du Comité central permanent : stabiliser et spécialiser la gouvernance de la SFG

Le système du *Vorort* se caractérise donc par la réunion annuelle d'hommes politiques influents à la tête de la SFG. Cependant, ces derniers n'ont généralement aucune connaissance spécifique en matière de gymnastique. Formellement identifié à l'intérieur de l'association, cet état de fait est longtemps accepté, les gymnastes ayant besoin de s'appuyer sur des individus insérés dans l'arène parlementaire et pouvant interagir facilement avec le pouvoir politique, en particulier à l'échelle cantonale. Ce processus permet d'obtenir un soutien ponctuel et régional pour l'organisation des fêtes à une époque où il n'existe pas encore de canaux officiels entre la Société fédérale, la Confédération et son administration.

Comme témoignage édifiant de la non-spécialisation de la gouvernance de la SFG avant 1870 et de son cahier des charges avant tout administratif, on peut citer une étude présentée en 1856 dans le rapport d'activité de la SFG. Dans ce cadre, Johannes Niggeler propose que le jury des fêtes fédérales soit sélectionné directement par le *Vorort* et non plus par le vote de l'assemblée générale. Des opposants lui rétorquent alors que « *le Comité central* [Vorort] *n'est qu'une autorité administrative, qui n'a rien affaire* [*sic*] *avec la gymnastique elle-même, et qui n'a pas besoin d'y rien comprendre* [*sic*] »[924].

Parallèlement à la coordination de l'ensemble des sections membres, le *Vorort* doit s'atteler à de chronophages tâches logistiques et pratiques liées à la supervision des fêtes fédérales. L'organisation de ces dernières détermine fortement l'agenda des séances du *Vorort* au fil d'une année, celui-ci se réunissant d'ailleurs à une fréquence moindre une fois l'événement passé. Face à la charge de travail accrue induite par la double casquette de la gestion des affaires courantes et de l'organisation de la fédérale, le *Vorort* du Locle (1865) anticipe le changement de paradigme de 1870 qui voit l'organisation des fêtes se détacher de la gouvernance de la SFG. Rapportée dans le procès-verbal, une proposition du vice-président Alfred Dubois (1824-1875), homme politique radical à l'échelon cantonal, suggère de fait de séparer les compétences au sein du *Vorort* entre organisation de la fête et questions administratives liées à la SFG ; cet aménagement est accepté à l'unanimité[925]. En 1868, les gymnastes saint-gallois estiment, quant à eux, que le système du *Vorort* a fait son temps et lancent une initiative pour modifier les statuts de la SFG. Ils publient une lettre ouverte à cet effet dans les pages du journal *Le Gymnaste* (probablement traduite par Fritz Dufresne) qui mentionne une commission se réunissant à Berne en 1865 déjà pour discuter de la question de la stabilisation. Le texte exemplifie aussi toute la complexité logistique induite par la présidence tournante, notamment au niveau des archives ballottées d'année en année entre les *Vorort* successifs (notamment les cahiers de procès-verbaux). Malgré un début de centralisation entamé en 1856 avec une décision de réunir les documents de la SFG à Berne[926], le rapport d'activité de l'association pour l'année 1864 déplore déjà l'état peu reluisant des archives institutionnelles[927]. Dans le livre que Johannes Niggeler rédige à l'occasion des 50 ans de la

[924] SFG, rapport d'activité, années 1855-1856, pp. 88-89, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[925] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 27 février 1865, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[926] SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, p. 84, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[927] SFG, rapport d'activité, années 1864, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

SFG, celui-ci déclare de son côté que les procès-verbaux rédigés entre 1844 et 1856 sont introuvables[928].

En 1868, le *Vorort* de Bellinzone est chargé de coordonner les premières démarches autour du changement des statuts demandé par la section de Saint-Gall. Dans une correspondance adressée au *Gymnaste,* Philippo Rusconi prend position en faveur de l'abandon du système du *Vorort,* regroupant selon lui des « *hommes influents* » (à comprendre comme « des politiciens »), et pointe deux aspects fondamentaux du changement de paradigme proposé, à savoir la dépolitisation et la spécialisation de la gouvernance de la Société fédérale :

« *Je me suis convaincu que l'élection annuelle et en différents endroits d'un Comité central* [Vorort] *est un obstacle à la bonne marche des affaires de notre Société fédérale. Ordinairement les sections centrales nomment à ces fonctions des personnes influentes, comme on dit, des personnes qui ont trop d'affaires, et dès lors comment voulez-vous qu'elles s'occupent des intérêts de la gymnastique ? Mais il y a plus ; ces personnes probablement ne se sont jamais trouvées à la tête de ces institutions, peut-être elles n'auront pas même fait de la gymnastique, ou, une fois entrées dans une profession quelconque, elles n'auront plus songé à la gymnastique, de quelle manière se mettront-elles en mesure pour pouvoir connaître tous ses besoins et d'y apporter leur appui moral ? Comment pourront-elles enfin diriger le tout avec énergie et ensemble ? Une direction centrale doit donc pourvoir à tout ; elle doit, pour ainsi dire, être* détaillée *sous tous les rapports, et pour cela il faut nécessairement que cette direction se compose de personnes de* profession*, c'est-à-dire de personnes qui cultivent toujours la gymnastique et qui en sont* des maîtres. »[929]

La modification des statuts vantée par Rusconi est finalement largement acceptée en 1869 – (1 089 oui contre 499 non)[930] – et entre en vigueur dès 1870. La durée des mandats au sein du nouveau Comité permanent de la SFG (CC) passe de trois à deux ans vis-à-vis de la proposition initiale mais, dans les faits, les membres sont très souvent réélus à leur fonction à partir de 1870 et exercent généralement plus de deux ans. Précisons que le CC se réunit généralement dans un triangle entre Berne, Olten et Zurich.

[928] Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique…*, p. 19. Cette perte se vérifie dans le fonds d'archives actuel de la SFG.
[929] Rusconi Philippe, « Nouvelles des sections. Société fédérale de gymnastique. Bellinzone. (*Corresp.)* », *Le Gymnaste* 8, juillet 1868 [non daté au jour], p. 62, BN.
[930] SFG, circulaire n° 7 du *Vorort* aux sections-membres, 28 septembre 1869, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 17 juillet 1869, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

Lorsque le vice-président de la SFG Heinrich Zollikofer ouvre la première séance du CC en janvier 1870, il insiste sur les bienfaits de la nouvelle organisation de l'association. Selon lui, elle doit favoriser le développement de la Société fédérale dont les activités, outre l'organisation des fêtes, restent selon lui encore largement ignorées[931]. À ce titre, il faut encore citer les mots d'Ulysse Matthey-Gentil, mandaté par la rédaction du *Gymnaste* français en 1882 pour documenter le fonctionnement de la SFG, sur la stabilisation de la gouvernance de l'association. Il s'agit bien d'éviter la déperdition de savoir et d'expérience induite par le renouvellement annuel du *Vorort* et de maintenir une expertise à la tête de la Société fédérale : « *En procédant de cette façon, nous avons toujours à la tête de la Société des hommes compétents,* […]*, pouvant passer plusieurs années à leur poste, parce qu'ils sont rééligibles. Ils peuvent ainsi se mettre au courant des affaires de la Société ; ils ont les moyens de la faire progresser, les nouveaux élus profitant de l'expérience des vieux, et la direction ne tombant jamais dans des mains novices, comme cela avait lieu avec l'ancien mode de procéder* [*Vorort*]. »[932] On notera que ce processus de stabilisation n'est pas propre à la SFG, même si cette dernière apparaît comme une pionnière en la matière. La SSC passe du *Vorort* au comité central permanent dans la foulée des gymnastes en 1877 ; le livre anniversaire publié pour les 100 ans de l'association des tireurs mobilise les mêmes arguments que ceux invoqués dans les rangs gymniques en faveur d'une gouvernance permanente[933]. Dans un autre domaine, l'USCI, dont le nom courant est d'ailleurs *Vorort*, stabilise quant à elle son comité en 1881[934].

L'avènement du CC de la SFG entraîne un profond changement dans les profils des individus mobilisés à la tête de l'association. Cette mue passe en premier lieu par un processus de dépolitisation. Une comparaison entre les mandats politiques effectués par les membres des *Vorort* et ceux en fonction dans le CC met en lumière la presque disparition des politiciens de milice de la gouvernance de la Société fédérale à partir de 1870. La comparaison entre les deux types de gouvernance met en évidence une différence au niveau du nombre de mandats politiques effectués : 68 pour la période *Vorort* (1833-1869) contre seulement 14 pour la période CC (1870-1914). Le système de

[931] SFG, procès-verbal du CC, séance du 16 janvier 1870, pp. 1-2, cahier 1870-1877, cote SMS VV 4-2-2.1_03.

[932] Matthey-Gentil Ulysse, « Suisse », *Le Gymnaste* [français] 119, 15 décembre 1882, p. 129, FFGym.

[933] Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trumpy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)…*, p. 169.

[934] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 393.

Figure 39 : Mandats politiques des membres du *Vorort* de la SFG (1848-1869) comparés à ceux des membres du CC de la SFG (1870-1914), par niveau et pouvoir politique (communal-cantonal-fédéral/législatif-exécutif)

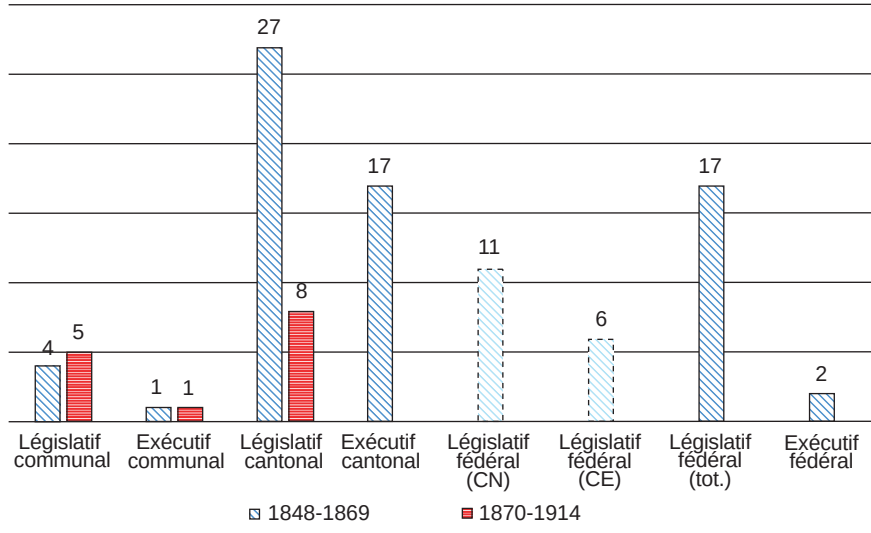

la présidence tournante intégrant bon nombre de politiciens de milice, en particulier actifs dans l'arène parlementaire helvétique, laisse donc place à des engagements politiques beaucoup plus succincts et réduits à partir de la stabilisation.

Un autre indicateur de la perte d'importance des trajectoires politiques directes des individus composant la gouvernance de la SFG est le plafond auquel sont soumis les mandats politiques effectués par les membres du CC entre 1870 et 1914 (voir la figure 39).

La comparaison montre qu'aucun membre du CC n'exerce en tant que député au-delà d'un législatif cantonal. Cette absence de représentation dans les niveaux fédéraux et dans les exécutifs cantonaux montre bien le changement de nature de la gouvernance de la SFG : à partir d'un certain stade (exécutif cantonal), le principe de milice ne semble plus être assez opérant pour que la fonction politique soit compatible avec un exercice durable à la tête de la Société fédérale qui mobilise désormais essentiellement des professionnels de la gymnastique dédiant la majeure partie de leur temps à

la pratique. Surtout, nous pouvons postuler que ces spécialistes n'ont pas une surface sociale suffisante pour atteindre une position politique allant au-delà d'un législatif cantonal.

À côté de la dépolitisation, la spécialisation est l'autre trait saillant du changement de paradigme de 1870. Si les maîtres de gymnastique interviennent déjà en arrière-plan dans la gestion de la SFG durant la période *Vorort* à travers des commissions de travail, leur autorité y devient quasi hégémonique avec l'introduction du CC. Ce processus voit donc une communauté d'experts – l'élite nationale d'une profession comme nous allons le voir – peu insérée dans les canaux traditionnels de la politique, prendre les rênes officielles de la Société fédérale au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant, la dépolitisation de la gymnastique associative chapeautée par la SFG ne signifie pas que la pratique n'est plus soumise à des influences politiques et idéologiques à partir de 1870. Bien au contraire, ce changement de paradigme débouche sur une plus grande hétéronomisation de la Société fédérale. Dans ce contexte, le sous-chapitre suivant s'emploiera à montrer comment l'association développe des relations privilégiées, voire de dépendance, avec le champ politico-administratif à l'échelle fédérale grâce à sa nouvelle stabilité institutionnelle et sa nouvelle direction experte. Elle devient ainsi un interlocuteur privilégié dans le cadre de l'introduction de la gymnastique dans l'agenda politique de la Confédération.

4.1.4. Intégrer l'arène administrative fédérale : une élite des maîtres de gymnastique helvétiques aux commandes d'un groupe d'intérêt gymnique

Avec l'avènement du CC en 1870, les maîtres de gymnastique s'imposent à la tête de la SFG. Cependant, une partie des spécialistes suisses de la pratique gymnique, Johannes Niggeler en tête, est régulièrement mobilisée avant cette date dans des commissions de travail réunies autour des grands chantiers de la SFG (gymnastique militaire, codification de la pratique, etc.). Dans une circulaire de 1864, les membres du *Vorort* de Saint-Gall concèdent d'ailleurs leur manque de connaissances en matière gymnique, tout en soulignant qu'ils peuvent s'appuyer sur le conseil d'une communauté d'experts[935]. À ce titre, Niggeler fait partie des deux commissions montées à propos de la gymnastique

[935] SFG, circulaire n° 1 du *Vorort* aux sections membres, 19 janvier 1864, dans : procès-verbal du CC, séance du 12 janvier 1864, p. 105, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

militaire (1857 : réunie par la SFG ; 1861 : réunie par le DMF). Aux côtés de Jean-Louis Lochmann, de Karl August Rudolf et de Fritz Dufresne, il intègre également la commission constituée en 1866 pour établir un premier manuel national de gymnastique. Avec l'introduction du CC, ces individus sont ensuite élus de manière durable à la tête de la Société fédérale. L'ensemble des membres de la commission du manuel passent par le CC entre 1870 et 1880[936] et Niggeler est élu premier président permanent de la SFG (1870-1875). Mis à part Rudolf, ils exercent tous en tant que maîtres de gymnastique.

Sur les 44 membres du CC identifiés entre 1870 et 1914, la proportion des maîtres est d'environ 59 % sur les 37 individus pour lesquels la profession a été trouvée. Entre 1870 et 1914, il faut noter que les maîtres s'engagent en moyenne 6,3 ans au CC (tous mandats confondus), contre 3,1 ans pour les autres professions. Les engagements de certains maîtres dépassent même la décennie en cumul de mandats, à l'image d'Eduard Bienz (13 ans cumulés au CC) et d'Albert Gelzer (23 ans cumulés au CC). La longévité institutionnelle des maîtres de gymnastique s'accompagne d'un quasi-monopole des fonctions les plus élevées dans le CC. Sur les 14 présidents que compte la SFG entre 1870 et 1914, seuls Erwin Zschokke (1855-1929) et Heinrich Zschokke (1863-1944) (probablement cousins) n'appartiennent pas à la profession.

Si la surreprésentation des experts de la pratique à la tête de la SFG induit ce que nous définissons comme une « *autonomisation technique* » vis-à-vis des politiciens de milice et de leur influence, la nouvelle gouvernance de la Société fédérale profile rapidement cette dernière en tant que structure para-étatique. En cela, entre la seconde moitié du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, l'existence institutionnelle de la SFG devient très hétéronome, puisque l'association adopte un fonctionnement de plus en plus fondé sur une collaboration active avec la Confédération. À partir de 1870, les dirigeants-experts de la SFG cherchent à renforcer l'inscription de la pratique gymnique dans « *des finalités sociales, culturelles et politiques dont la légitimité est déjà acquise* », pour reprendre les termes de Jacques Defrance[937], telles que les buts de l'armée et surtout de l'école à partir de la fin des années 1880. Les membres du CC ne revendiquent donc aucune autonomie de la gymnastique par rapport à des aspects éducatifs, militaires ou hygiéniques. Au contraire, en tant qu'acteurs clés de la production du savoir gymnique, ils constituent des référents privilégiés pour l'État qui a besoin de connaissances spécialisées

[936] Certains d'entre eux passent également par le *Vorort* avant 1870 : Niggeler est vice-président de la SFG en 1859, Rudolf est président en 1857.
[937] Defrance Jacques, « L'autonomisation du champ sportif. (1890-1970) »…

pour mettre en place une gymnastique militaire et scolaire à la suite de la votation de l'Article 81. Ainsi, sur les 17 individus qui passent à la CFG entre 1870 et 1918, 11 d'entre eux (dont 8 maîtres de gymnastique) exercent également des mandats au CC de la SFG (64 %). Au regard des superpositions, ou successions très rapprochées, entre les mandats à la SFG et à la CFG, un passage par le CC de la Société fédérale apparaît même comme étant un vecteur privilégié pour intégrer la Commission.

Plus qu'une dépolitisation au sens strict du terme, c'est donc surtout une inversion de logiques qui se manifeste dans la relation entre la SFG et le champ politico-administratif à partir de 1870. La tendance passe d'un processus d'intégration ponctuelle de l'arène parlementaire helvétique (surtout au niveau cantonal) dans le champ gymnique (*Vorort*) à une pénétration institutionnalisée et durable de l'arène administrative opérée par le champ gymnique (CC). Ce changement de paradigme est schématisé à la figure 40.

Ainsi, à partir de 1870, on passe d'investissements circonscrits dans le temps de la part d'individus peu expérimentés en matière de gymnastique à la mobilisation de spécialistes de la pratique. En mettant l'accent à longue échéance sur des finalités spécifiques (armée et éducation), ces spécialistes investissent le champ politico-administratif non plus *via* l'arène parlementaire sur la base de la rotation annuelle des *Vorort*, mais *via* l'arène administrative. Grâce à la fondation d'une commission extraparlementaire (CFG), la nouvelle gouvernance experte de la SFG établit un canal institutionnalisé et durable vers le sommet de l'État fédéral et plus spécifiquement avec le DMF et la bureaucratie encadrant le Département. Forte de son *know-how*[938] gymnique désormais placé au premier plan, la SFG n'a plus besoin de mobiliser l'arène parlementaire de manière directe dans sa gouvernance pour l'obtention d'un soutien qui, avant 1870, se résume généralement à un subside ponctuel octroyé par les gouvernements cantonaux pour l'organisation des fêtes fédérales. Avec l'arrivée des maîtres de gymnastique sur le devant de la scène, la SFG établit un lien réciproque, pour ne pas dire de dépendance (hétéronomie institutionnelle) avec la Confédération, celle-ci étant justement en demande d'expertise sur le plan gymnique. À ce titre, il faut insister sur la dynamique de réciprocité qui s'institue alors, la Société fédérale étant mise à contribution par l'État qui doit augmenter la qualité de la formation des recrues de son armée de milice. Rappelons d'ailleurs que les premiers membres de la CFG

[938] Nous reprenons cette expression à Cédric Humair qui l'utilise pour caractériser l'expertise économico-industrielle que l'USCI fait valoir auprès de la Confédération : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 403.

sont réunis à l'initiative du conseiller fédéral Welti, alors en charge du DMF et considéré comme un promoteur pionnier d'une armée de milice nationale-républicaine basée sur une utilisation des institutions civiles (école publique et associations) pour former le citoyen-soldat helvétique (« voie nationale » de l'armée fédérale). En retour de ses services, la SFG obtient une légitimité accrue, un soutien financier fédéral régulier et un pouvoir d'influence sur les décisions politiques relatives à la gymnastique (grâce à la CFG). Au regard de la littérature spécifique exposée en Introduction, ces notions d'expertise, de réciprocité, d'hétéronomisation et d'accès au processus décisionnel *via* des organes consultatifs permettent de considérer la SFG comme un véritable groupe d'intérêt gymnique à partir de 1870. Notons que cette légitimation de l'association à l'échelle fédérale est renforcée par l'augmentation de ses effectifs et de sa représentativité nationale après le renouveau structurel de 1887. Toutefois, plus qu'une simple dynamique d'hétéronomisation, l'avènement de la SFG en tant qu'association para-étatique relève surtout d'un mouvement double oscillant entre hétéronomisation et autonomisation. La nouvelle gouvernance experte de la Société fédérale fonde sa légitimité auprès de la Confédération sur son seul *know-how* gymnique. C'est cet état de fait qui nous amène à parler d'une première « *autonomisation technique* » du champ helvétique des pratiques d'exercice corporel, notamment vis-à-vis de l'arène parlementaire, omniprésente dans la gouvernance de la SFG durant la période *Vorort*.

L'autorité des experts qui prennent les rênes de la Société fédérale à partir de 1870 s'illustre en particulier à travers leur trajectoire professionnelle. L'analyse des postes occupés dans le milieu scolaire par les 22 maîtres de gymnastique effectuant des mandats au CC entre 1870 et 1914 dessine les contours d'une élite suisse de la gymnastique scolaire, tant sur le plan social qu'en termes de position dans le système scolaire, qui se reproduit en son sein. Ces individus sont les représentants d'une bourgeoisie urbaine moyenne. Leur parcours de formation passe souvent par le secondaire, le secondaire supérieur, voire l'enseignement tertiaire (écoles normales et universités). Ces niveaux scolaires, payants contrairement à l'école primaire (alors parallèle à la filière secondaire) sont peu accessibles au XIX^e^ siècle, notamment pour les populations rurales[939]. Précisons qu'au début du XX^e^ siècle, l'école primaire, dont le principe est entériné par la révision de la Constitution en 1874, est fréquentée par 90 % des élèves suisses (début entre 6 et 7 ans, contre 9 et 10 ans pour le secondaire).

[939] Lussi Borer Valérie, *Histoire des formations à l'enseignement en Suisse romande*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 18.

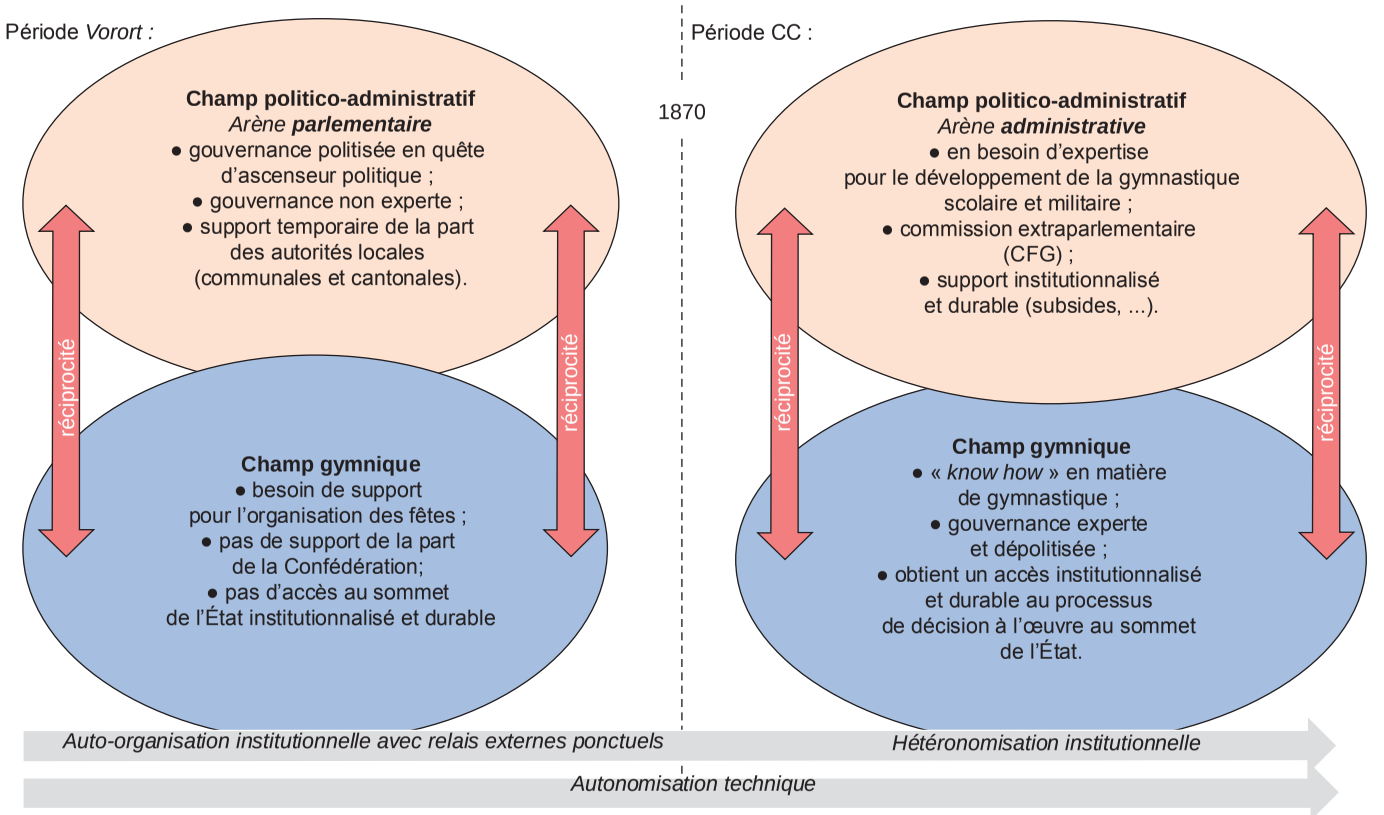

Figure 40 : Analyse en termes de champs de la relation entre la Confédération et la SFG avant et après la stabilisation de la gouvernance de cette dernière.

Elle est laïque, gratuite, obligatoire et se compose, dans la grande majorité des cantons, de deux parties : la première dure entre 4 et 6 ans, la seconde dure jusqu'à 16 ans et ne comporte que quelques heures par semaine. Outre cette seconde partie de l'école primaire, il est possible d'effectuer un cursus secondaire plus avancé mais qui reste facultatif et surtout onéreux[940].

Les écoles secondaires étant les lieux premiers de l'introduction de la gymnastique scolaire masculine en Suisse[941], les individus de notre échantillon ont donc un accès privilégié à l'enseignement de la pratique gymnique durant leur cursus. De plus, les maîtres étant généralement de purs produits de la gymnastique associative au XIXe siècle[942], l'ensemble de l'échantillon passe par une section, parfois d'ailleurs dans un des groupements de gymnastes régulièrement fondés au sein des écoles normales[943]. Plus précisément, l'examen de la carrière professionnelle des 19 individus pour lesquels le parcours professionnel a pu être retracé en détail montre que les postes au secondaire supérieur[944], en particulier dans les écoles cantonales (réunissant la filière classique et la filière « *art et métier* »)[945] sont de loin les plus représentés (voir figure 41, certains individus occupent plusieurs positions simultanément ou consécutivement durant la période étudiée, pour un total de 31 postes). Durant le dernier tiers du XIXe siècle, aucune formation à l'enseignement au secondaire n'est encore en place, les candidats sont alors engagés sur concours[946]. Dans ce contexte, le prestige d'un mandat au CC de la SFG et le réseau de collègues constitué pourraient être considérés comme déterminants. La dynamique semble cependant être inverse : c'est plutôt l'expertise induite par la position professionnelle qui favoriserait l'élection au CC, l'ensemble des individus exerçant dans des écoles cantonales étant toujours en poste avant d'intégrer la gouvernance de la SFG. En ce sens, si l'âge de la base de l'association se situe principalement entre 18 et 25 ans, les maîtres qui la dirigent sont, eux, plus

[940] Pour ce contexte sur l'école primaire en Suisse : Mantovani Vögeli Linda, « Wie Mädchen lernen, Frau zu sein- Die Entwicklung der Mädchenbildung im 19. und 20. Jahrundert », in : Badertscher Hans, Grunder Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrundert…*, pp. 381-440, ici : p. 418 ; Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 35.

[941] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 118. C'est également le cas pour la gymnastique féminine à partir de la seconde moitié du XIXe siècle : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 132.

[942] Par exemple, dans le canton de Fribourg au XIXe siècle, tous les maîtres de gymnastique sont issus d'une section : Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 94.

[943] C'est le cas notamment de Karl Fricker qui passe par la *Turnverein* du Séminaire de Wettingen et de Johannes Spühler qui passe par la *Turnverein* du Séminaire de Küsnacht.

[944] On parlerait aujourd'hui de « Secondaire II ».

[945] Hügli Anton, « École secondaire supérieure », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011, en ligne.

[946] Lussi Borer Valérie, *Histoire des formations à l'enseignement en Suisse romande…*, p. 140.

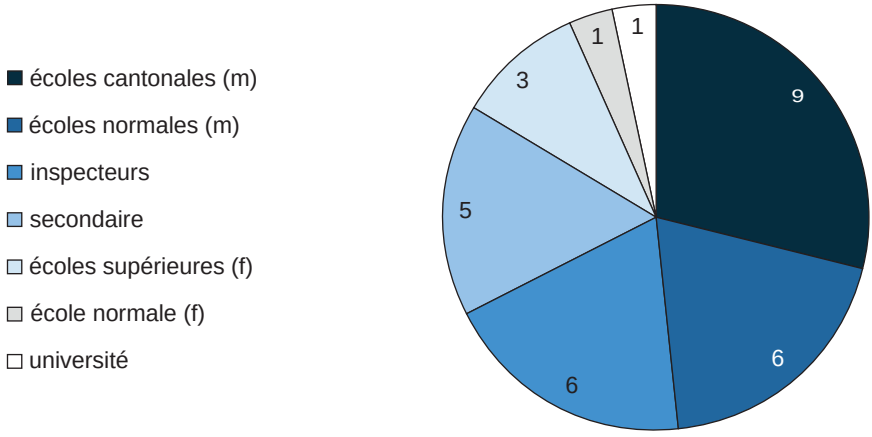

Figure 41: Positions professionnelles de 22 maîtres de gymnastique, membres du CC de la SFG (1870-1914) officiant au secondaire.

âgés et intègrent le CC à l'âge moyen de 40 ans (pour une espérance de vie moyenne à 40 ans d'environ 65,5 ans entre 1870 et 1918)[947].

Après les postes au secondaire supérieur arrivent les mandats de formateurs dans les écoles normales (séminaires) et d'inspecteurs (généralement cantonaux) pour l'enseignement de la gymnastique ou pour les examens physiques du recrutement. La représentation notable de ces deux positions (maître formateur et inspecteur) conforte encore le statut d'experts de maîtres actifs à la SFG entre 1870 et 1914, avec tout le capital social et symbolique associé. Enfin, certains individus exercent également dans des écoles secondaires (écoles réales ou de district), tandis qu'une petite partie de l'échantillon s'investit aussi dans l'enseignement féminin, surtout au secondaire supérieur, et dans la formation des institutrices. Notons que l'enseignement secondaire féminin commence à se développer à partir de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. La première école normale féminine est, quant à elle, fondée en 1838 sous le patronage de pasteurs[948].

[947] Statistique historique de la Suisse : « Espérance moyenne de vie des personnes de genre masculin, de 1876 à 1991 (moyenne de plusieurs années) : sélections de 12 groupes d'âge », en ligne.
[948] Mantovani Vögeli Linda, « Wie Mädchen lernen, Frau zu sein- Die Entwicklung der Mädchenbildung im 19. und 20. Jahrundert »…, pp. 381-440, ici : p. 404.

Précisons donc ici que nous sommes en présence d'une petite élite professionnelle à l'échelle nationale qui regroupe peut-être même les rares individus alors en mesure de gagner complètement leur vie grâce à l'enseignement de la gymnastique en Suisse. À ce titre, nous renvoyons au propos de Véronique Czáka qui pointe la précarité et le caractère encore peu institutionnalisé d'une large strate de la profession durant la période observée[949].

Il est vrai que les maîtres qui s'investissent dans le CC de la SFG constituent une communauté restreinte dans laquelle des filiations professionnelles et d'autres relations directes ne sont pas rares. Ainsi, Heinrich Wäffler est l'élève de Johannes Niggeler à l'Université de Berne. La trajectoire de Johannes Hängärtner, quant à elle, suit à la trace celle du *Turnvater* helvétique. Hängärtner reçoit l'enseignement de Niggeler à l'École normale de Müchenbuchsee et lui succédera pour l'enseignement de la gymnastique à l'École cantonale de Zurich (1863), en même temps qu'à la fameuse École normale de Küsnacht (ZH)[950]. Hängärtner est également inspecteur cantonal de gymnastique à Zurich pendant que Niggeler l'est à Berne. De même, Hans Bandi (1871-1935) succède à Alfred Widmer à l'École secondaire pour garçons de Berne et Niklaus Michel fréquente Johannes Spühler (1855-1931) de 1901 à 1906 au sein de la société cantonale zurichoise de gymnastique. Spühler est également l'élève de Johannes Hängärtner à Küsnacht. Bien qu'il n'exerce pas dans la profession, Heinrich Zschokke suit les cours de gymnastique d'Heinrich Wäffler lorsqu'il étudie à l'École cantonale d'Argovie.

Cependant, la présence des officiers diminue drastiquement dans la gouvernance de la SFG à la suite de sa stabilisation, l'importance d'une intégration dans les cercles pédagogiques semblant désormais primer sur une présence dans les cercles militaires. De plus, nous identifions l'existence d'un *cursus honorum* gymnique chez plusieurs de ces maîtres actifs aussi dans les sphères de la gymnastique associative[951] : avant d'accéder au CC de la SFG, il est courant que certains de ces individus passent par la gouvernance

[949] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du xix^e siècle-début du xx^e siècle)…*, pp. 389, 382-406.

[950] Le Séminaire de Küsnacht est la première école normale helvétique du xix^e siècle (1832) fondée dans le cadre du projet libéral-radical de régénération du système scolaire : Osterwalder Fritz, « Schule denken : Schule als linear gegliederte, staatliche und öffentliche institution ? », in : Badertscher Hans, Grunder Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrundert…*, pp. 237-278, ici : p. 266.

[951] Nous reprenons ce concept qu'Andrea Pilotti, André Mach et Oscar Mazzoleni utilisent dans le contexte des trajectoires des parlementaires suisses : « *Le* cursus honorum *consiste en l'exercice successif d'un mandat électif aux niveaux communal et cantonal avant d'être "consacré" par une élection à*

d'une section locale ou d'une société cantonale de gymnastique. Relevons encore que plusieurs éléments tels Karl Fricker (1870-1933), Niklaus Michel et Hans Bandi se perfectionnent à l'étranger, en particulier à l'Institut de formation des maîtres de gymnastique de Karlsruhe dirigé par Alfred Maul. Notons que des séjours internationaux montrent l'ouverture progressive des experts suisses à la gymnastique suédoise à la fin du XIXe siècle[952]. En plus de sa formation avec Maul en 1895, Bandi se rend à l'Institut de formation de Dresde en 1901, puis à Stockholm en 1903 avant d'entreprendre un voyage d'études de neuf mois à travers l'Italie, la France et l'Angleterre[953]. Pour sa part, Ulysse Matthey-Gentil représente la Suisse aux Congrès internationaux de gymnastique scolaire de Bruxelles (1886) et de Paris (1900). En 1895, il accomplit un voyage d'études subventionné par le DMF et le Département d'instruction publique neuchâtelois – durant lequel il effectue « *un véritable tour de l'Empire allemand* »[954], pour reprendre les mots de Véronique Czáka – qui l'amène successivement à Karlsruhe, Hanovre, Berlin, Dresde et Munich, avant qu'il ne se rende à Copenhague et à Stockholm.

Si un fort communautarisme professionnel se manifeste à la SFG à partir des années 1870, l'espace corporatif officiel des spécialistes helvétiques de la gymnastique scolaire reste la Société suisse de maître de gymnastique (SSMG), fondée en 1858. L'imbrication entre la gouvernance de la SFG et celle de la SSMG est manifeste : sur les 22 maîtres présents au CC de la SFG entre 1870 et 1914, 14 passent également au comité de la SSMG et 11 d'entre eux sont une, ou plusieurs fois, président de cette dernière association. Cependant, malgré la forte superposition de leurs dirigeants, nous verrons qu'une concurrence émerge entre la SSMG et la SFG lorsque cette dernière, forte des liens tissés avec la Confédération et en particulier avec le DMF, décide d'instaurer une formation spéciale pour les maîtres de gymnastique à la fin des années 1880.

l'Assemblée fédérale » : Pilotti Andrea, Mach André, Mazzoleni Oscar, « Les parlementaires suisses, entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 »…, p. 232.

[952] Brühwiler Ingrid, « In-between "Swedish Gymnastics" and "Deutsche Turn-kunst". Educating "National" Citizens through Physical Education in Switzerland in the Last Decades of the Nineteenth Century »…, pp. 74-76.

[953] Au sujet du parcours de Bandi : M. H., « Hans Bandi, Turnlehrer in Bern », *Die Schweizerische Turnzeitung* 35, 27 août 1935, pp. 569-571, BN.

[954] On lira l'analyse détaillée de ce voyage dans : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, pp. 152-197.

4.1.5. La reconnaissance des fêtes fédérales de gymnastique par la Confédération durant la Belle Époque : continuation et perfectionnement du système du *Vorort*

Les précédents sous-chapitres ont montré que l'évolution du fonctionnement institutionnel de la SFG conduit à un désengagement de sa gouvernance vis-à-vis de l'organisation des fêtes fédérales. Presque indissociables sous l'ère *Vorort*, même si une subdivision informelle du travail est mise en place dès les années 1860, la gestion de l'administration courante de la Société fédérale et la tenue des festivités deviennent deux éléments distincts avec l'adoption du CC. Sorte de reliquat de la présidence tournante, une mention des nouveaux statuts entrant en vigueur en 1870 prévoit qu'un septième membre du CC soit élu périodiquement par la section organisatrice de la fête[955], une mesure atténuée par la révision statutaire de 1887 : le représentant de la fête intègre alors le CC une année seulement avant l'événement et garde sa voix délibérative uniquement pour les discussions relatives à celui-ci[956].

Malgré cette segmentation et la présence quasi hégémonique des maîtres de gymnastique experts à la tête de la SFG à partir de 1870, il faut se garder de penser que la dépolitisation directe de la gymnastique associative chapeautée par la SFG deviendrait totale avec la stabilisation de sa gouvernance. Le modèle politisé du *Vorort* est maintenu et même perfectionné dans le cadre de l'organisation des fêtes. Cette survivance et son évolution seront au centre de ce sous-chapitre qui se concentrera sur les neuf fêtes fédérales de gymnastique organisées entre 1888 et 1912 avec une attention particulière portée aux éditions de Berne en 1906 et de Lausanne en 1909. Au-delà du pragmatisme (nécessité de définir un échantillon de taille modeste et accès optimal aux sources pour les fêtes plus récentes), ce choix nous paraît pertinent, la fête de Lucerne (1888) étant la première à s'inscrire dans la périodicité trisannuelle et signant le début d'une ère qui voit les fédérales changer d'envergure au niveau de leur taille, de leur fréquentation et de leur légitimité aux yeux de la Confédération, la tendance s'affirmant encore durant la première décennie du XX^e^ siècle pour la fréquentation (voir figure 33). Afin de pouvoir réfléchir à cette reconnaissance accrue des fêtes durant la Belle Époque, nous avons recensé les carrières politiques des présidents de leur comité d'organisation

[955] SFG, statuts, 1873, p. 7, ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.

[956] Matthey-Gentil Ulysse, « Rapport de gestion du Comité central de la Société fédérale de gymnastique pour la période 1886-1887 », *La Gymnastique* 11, 1^er^ juin 1888, pp. 136-137, BN.

entre 1888 à 1912 ainsi que la composition des comités d'honneur et des représentations officielles quand nous avons pu les retracer[957].

La légitimation des fêtes à l'échelle de la politique fédérale s'amorce déjà au début des années 1880 avec, par exemple, la présence de Louis Ruchonnet à la présidence d'honneur de la fête de Lausanne en 1880 en tant que conseiller national, une année avant son entrée au CF. Dans le même ordre d'idées, on notera qu'un subside de 400 francs[958], ayant le statut de don, est accordé par le CF au comité d'organisation de l'édition bâloise en 1886[959]. Toutefois, c'est bien la fête de Lucerne de 1888 qui représente la véritable pierre angulaire du processus de reconnaissance des fédérales de gymnastique par la Confédération, puisque l'événement est vraisemblablement le premier à bénéficier d'un véritable appui financier du sommet de l'État (n'ayant pas le statut de don). Cette fête signe ainsi les débuts d'un soutien politique durable au plus haut niveau. Une partie de la subvention annuelle allouée à la SFG pour 1888 est ainsi réattribuée au comité d'organisation de la fête de Lucerne[960] (nous ne sommes pas parvenus à trouver le montant exact).

Ce premier soutien à une fête marque un changement de doctrine, alors que la Confédération refuse jusqu'ici de les soutenir officiellement. Rappelons que les *Vorort* successifs de la SFG (en particulier le poste de président) mobilisent surtout des politiciens positionnés à l'échelle cantonale, l'émanation des subsides ne dépassant alors pas cet étage, et qu'une demande d'appui financier adressée à la Confédération par le *Vorort* de Neuchâtel en 1862 pour l'organisation de la fête est écartée[961]. Dans le prochain volet du Chapitre 4, nous verrons aussi que la SFG peine d'abord à obtenir un subside fédéral malgré plusieurs requêtes effectuées durant les années 1860, une partie de la classe politique craignant de contribuer indirectement à l'organisation des fédérales considérées comme trop coûteuses et qui suscitent longtemps la défiance des catholiques-conservateurs[962]. Cependant, la Confédération réalise des gestes symboliques pour les fêtes avant 1880, avec des cadeaux matériels visant à garnir les pavillons des prix, ou offre des soutiens financiers circonstanciés

[957] Un tableau récapitulatif de cette prosopographie sommaire est présenté dans les annexes de la thèse de doctorat à l'origine de cet ouvrage.
[958] Environ 22 000 francs de 2009.
[959] « Suisse », *Le Gymnaste* [français] 39, 25 mars 1886, p. 664, FFGym.
[960] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 7, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[961] SFG, rapport d'activité, année 1863, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[962] À partir des années 1880, le ton change toutefois chez les catholiques-conservateurs, puisqu'ils se mettent à médiatiser leur participation aux fêtes fédérales (notamment de tir) pour se défaire de leur réputation de mauvais patriotes : Zimmer Oliver, *A contested nation : history, memory and nationalism in Switzerland 1761-1891*…, p. 193.

Figure 42 : Hodler Ferdinand, *Der Schwingerumzung*, 1887, huile sur toile, 358 x 269 cm, © Kunsthaus Zürich, 1896.

(transport des gymnastes à travers les Alpes pour la fête de Bellinzone en 1868 par exemple). Le CF continue d'ailleurs à faire des dons d'honneur à destination du pavillon des prix à côté de l'institutionnalisation de son subside aux fêtes : le comité d'organisation de la fédérale de Genève de 1891 reçoit par exemple deux fusils de petit calibre et deux revolvers[963]. De même, le CF fait don de deux fusils et revolvers d'ordonnance à la fête de La Chaux-de-Fonds en 1900[964].

Le changement de paradigme amorcé à Lucerne (1888) résulte de plusieurs éléments distincts. Premièrement, la périodicité triennale et les effectifs augmentés de la SFG après 1887, auxquels vient s'ajouter le fort développement de la gymnastique associative en Suisse durant le dernier tiers du XIX^e^ siècle, font que les fêtes fédérales deviennent alors réellement ces grands événements patriotiques attirant les foules et marquant l'imaginaire collectif. Deuxièmement, les années 1880 coïncident avec les premiers pas d'une politique culturelle voulue et soutenue par la Confédération. À ce titre, le Parlement adopte en 1887 un décret visant à encourager les arts helvétiques, tandis que le CF crée une Commission des beaux-arts dans le but de réaliser enfin le « *Kulturstaat* » planifié depuis 1848[965]. Du fait de leur force de frappe symbolique et de leur importante composante esthétique (affiches, décorum patriotique, cantines pensées en tant que décor historique, *Festspiel*[966] parfois donnés en marge de la partie gymnique), les fédérales (tous domaines confondus) s'inscrivent pleinement dans cette nouvelle tendance qui voit la Confédération se mettre à promouvoir une « *esthétique fédérale* »[967], pour citer Pauline Milani. Durant la même période, les fêtes deviennent d'ailleurs des motifs picturaux appréciés par la peinture nationale[968]. On citera notamment *Le banquet des gymnastes* présenté dans le Chapitre 2, mais aussi *Le Cortège de lutteurs* (*Der Schwingerumzung*, 1887) et *Le Grütli moderne* (1887), tous deux également de la main de Ferdinand Hodler (voir figures 42 et 43). Nous renvoyons au Chapitre 5 en ce qui concerne le peintre romand Frédéric Rouge et son traitement de la gymnastique.

---

963 « Fête fédérale suisse de gymnastique. Genève 1891 », *Le Gymnaste suisse* 19, 8 mai 1891, p. 157 ; BN.

964 *Le Gymnaste suisse* 16, 20 avril 1900, pp. 142-143, BN.

965 Jost Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts »…, pp. 293-303, ici : pp. 294-296.

966 Un *Festspiel* est notamment donné dans le cadre de la fête de Berne en 1906. On y renonce cependant à Lausanne en 1909 pour des raisons d'économie. Sur la charge patriotique des *Festspiel* : Engler Balz, Kreis Georg, *Das Festspiel : Formen, Funktionen, Perspektiven*, Willisau, Theaterkultur-Verlag, 1988.

967 Milani Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*…, 2013, p. 24.

968 Sur la place des fêtes fédérales dans la peinture nationale helvétique : El-Wakil Leïla, Baudoui Remi, « Corps noueux, corps héroïques. En quête du muscle viril dans la peinture nationale du XIX^e^ siècle »…, pp. 135-152.

Figure 43 : HODLER Ferdinand, *Le Grütli moderne*, 1887-1888, huile sur toile, 131 x 100 cm, MAH Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller, Genève, 1911, © Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève, photographe : KUHN Jean-Pierre.

Troisièmement, la consécration para-étatique de la SFG, réalisée grâce à la mise en œuvre de l'instruction préparatoire en marge de la nouvelle organisation militaire de 1907, participe aussi pleinement à la dynamique de légitimation des fêtes aux yeux des Autorités fédérales à partir du début du XX^e^ siècle. Cet aspect sera développé plus loin, dans le cadre de l'édition de Berne en 1906. Enfin, et de manière plus générale (au-delà de la légitimité politique), la reconnaissance et le gigantisme croissants des fêtes fédérales organisées entre la dernière décennie du XIX^e^ siècle et 1912 doivent être replacés dans le contexte culturel et économique favorable de la Belle Époque.

À partir de 1888, le subside du CF pour les fêtes est donc pérennisé et régulièrement augmenté (2 000 francs pour La Chaux-de-Fonds en 1900, 5 000 francs pour Berne en 1906 et Lausanne en 1909)[969]. Dès lors,

[969] Respectivement environ 75 000 et 200 000 francs de 2009. « Fête fédérale de gymnastique de 1900, à La Chaux-de-Fonds »… ; Lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909)

l'organisation des fédérales nécessite l'entretien de canaux officiels avec la Confédération *via* des hommes politiques insérés dans l'arène parlementaire fédérale placés à la tête des comités d'organisation (à l'exception de Genève en 1891 et Lugano en 1894). Le profil type de ces dirigeants est celui de l'avocat-juriste ou de l'architecte, exerçant au CN durant l'année de la présidence de la fête – plus rarement au CE. En parallèle, ces individus sont régulièrement investis au niveau cantonal (que ce soit dans un législatif ou un exécutif). À noter que le niveau communal est aussi bien représenté dans les carrières politiques recensées. Relevons que certains individus exercent à la présidence d'une de leurs fonctions politiques durant l'année de la fête, à l'exemple d'Arnold Robert (1846-1925), président du CE en 1900, d'Hans Pestalozzi (1848-1909), président de la ville de Zurich en 1903, et d'Adolf von Steiger (1859-1925), président du législatif cantonal bernois en 1906. Les mandats dans des directions de compagnies de chemins de fer sont également très présents. Un regard sur les comités d'organisation des fêtes tenues entre 1888 et 1912 montre donc que la surface sociale conséquente des individus qui les composent couvre globalement les trois étages du système politique suisse qui se révèlent tous déterminants pour l'organisation des événements conséquents que deviennent les fêtes fédérales de gymnastique. On notera aussi que beaucoup des individus en question ont leurs entrées dans le secteur des transports, lui aussi de première importance, les taux de fréquentation explosant.

Comme dans le cas du système du *Vorort* à la SFG avant 1870, la politisation directe de la direction des fêtes répond au principe du don/contre-don. Pour les gymnastes, l'obtention du soutien de la Confédération est facilitée – ou même permise ? – par le relais des politiciens insérés à Berne. L'investissement ponctuel (environ deux ans) de ces derniers dans l'organisation de l'événement offre une forte exposition auprès de la population, une légitimité accrue au sein de la classe politique et la possibilité d'utiliser les parties officielles de la manifestation en tant que tribune. La fête de Lucerne (1888) constitue un bon exemple de ce principe de réciprocité. L'édition est coprésidée par Friedrich Wüest (1843-1902), homme politique radical alors en place à l'exécutif communal lucernois, au législatif cantonal, au CN et à l'administration des Chemins de fer du Gothard, et par Josef Anton Schobinger (1849-1911), catholique-conservateur

à Ruchet Marc (conseiller fédéral), 02,10, ACV, cahier de correspondance n° 1, p. 7, cote PP468/1242 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à la Caisse fédérale, 26,03, ACV, cahier de correspondance n° 2, p. 22, cote PP468/1242.

actif à l'exécutif lucernois et au CN (élu l'année de la fête). Si la couleur politique de Schobinger peut surprendre pour une telle fonction, son profil est emblématique de l'intégration politique des conservateurs à l'échelle fédérale à la fin du XIXe siècle[970]. Son investissement à la tête du comité d'organisation aux côtés d'un radical est cohérent du fait de sa ligne modérée et plutôt alignée sur la doctrine de la Confédération : fervent défenseur des chemins de fer, il milite pour sortir du climat de tension du *Kulturkampf* et veut fédérer les camps. Sa participation active à l'organisation de la fédérale de gymnastique de Lucerne, seconde du nom en Suisse centrale catholique, annonce aussi les reconfigurations politiques à l'œuvre dans la Suisse de la Belle Époque, alors qu'un bloc bourgeois-paysan – duquel la SFG est proche – se forme en opposition au socialisme[971]. À ce titre, Cédric Humair note à propos de Schobinger que si l'individu est ouvert à une collaboration avec les radicaux, il est opposé à une alliance électorale avec les socialistes[972]. Par ailleurs, relevons que la carrière politique de Schobinger atteint son apogée en 1908, lorsqu'il succède à Josef Zemp (1834-1908) au CF en devenant le second conservateur à y être élu.

La reconnaissance politique des fêtes franchit un nouveau palier significatif durant la première décennie du XXe siècle. En plus d'un nouveau renforcement de la courbe de fréquentation, la période voit les conseillers fédéraux en personne intégrer les comités d'honneur, alors que seules les fêtes de tir ont droit à un tel traitement jusqu'ici – à l'exception de la fédérale de gymnastique de Berne de 1876 qui compte apparemment Carl Schenk comme président d'honneur, ainsi que nous l'avons vu dans le Chapitre 3. L'édition bernoise de 1906 fait donc figure de jalon, puisque les conseillers fédéraux Ernst Brenner (1856-1911) et Eduard Müller (1848-1919) font partie de la représentation officielle. La participation de Ludwig Forrer (1845-1921), alors président de la Confédération, est aussi une grande première et son discours représente l'un des points d'orgue de la manifestation.

Précisons que l'édition bernoise de 1906 s'inscrit dans le contexte particulier précédant de près la nouvelle loi sur l'organisation militaire qui doit voir la mise en œuvre de l'instruction préparatoire et dont le projet est déjà à un stade

[970] Altermatt Urs, *Der Weg der Schweizer Katholiken ins Ghetto. Die Entstehungsgeschichte der nationalen Volksorganisationen im schweizer Katholizismus, 1848-1919*, Zürich, NZZ Verlag, 1995, pp. 173-228.

[971] Le virage conservateur de la SFG à partir de la fin du XIXe siècle et son rapprochement avec le bloc bourgeois-paysan sont au centre du Chapitre 5.

[972] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 638, note 72.

avancé en 1906. Dans ce cadre, il est permis de penser que la présence du CF à la fête répond en grande partie à cet agenda politique. Une circulaire émise par le CC de la SFG à destination des sections au début de l'année indique d'ailleurs, au-delà de la traditionnelle rhétorique militaro-patriotique, une volonté de profiter de cette édition tenue dans la capitale fédérale pour faire sensation auprès de la Confédération[973].

Ainsi que nous l'avons souligné, le discours tenu par le président de la Confédération est un événement marquant. Outre le fait que Forrer soit un ancien président central de la Société de Zofingue, ce qui laisse supposer une grande affinité avec la gymnastique[974], les mots employés sont surtout emblématiques du rapprochement qui s'opère alors entre les gymnastes et les Autorités fédérales. Parce que le discours de Forrer fait date et qu'il fournit de nombreux éléments importants pour étayer les présents et futurs développements de cet ouvrage, nous avons choisi de le reproduire en presque intégralité ici (voir figure 44) dans sa version traduite. La reproduction originale en allemand est publiée dans le journal de fête[975].

Venant d'assister à l'exercice d'ensemble, qui commence justement à prendre des dimensions conséquentes au début du XX^e siècle, le président de la Confédération introduit son discours en insistant sur le caractère éminemment nouveau de la présence du CF à une fête fédérale de gymnastique. Après avoir souligné l'importance patriotique de la pratique, Forrer mobilise le traditionnel mythe de la liberté, avant de l'inscrire dans l'histoire tout aussi mythifiée des luttes des Anciens Confédérés pour l'indépendance. Ensuite, le discours actualise son propos et relève que la souveraineté de la Suisse n'est plus réellement contestée depuis la résolution de l'Affaire de Neuchâtel (1856-1857) et que l'Europe traverse actuellement une longue période de paix – une remarque qui rappelle que l'on est alors au cœur de la Belle Époque. Cependant, un certain pessimisme émerge alors des mots du président de la Confédération et laisse entendre que la situation est susceptible de rapidement se détériorer pour la Suisse, ce petit pays enclavé entre de puissants voisins ; c'est ici que l'importance d'une gymnastique para-étatique au service de la formation du citoyen soldat est explicitement relevée, Forrer parlant

[973] SFG, circulaire du CC, dans : procès-verbal du CC, séance du 25 janvier 1906, onglet H, ACA, cahier 1896-1906, cote SMS VV 4-2-2.1_005.

[974] Triet Maximilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'oeil sur un événement national…*, p. 191.

[975] *Festzeitung für das Eidg. Turnfest in Bern* 3, Bern, Buchdruckerei Blaser & Tschanz, 1906, pp. 7-8, BN, boîte « Eidg. Turnfest Bern 1906 », cote V Schweiz 3159.

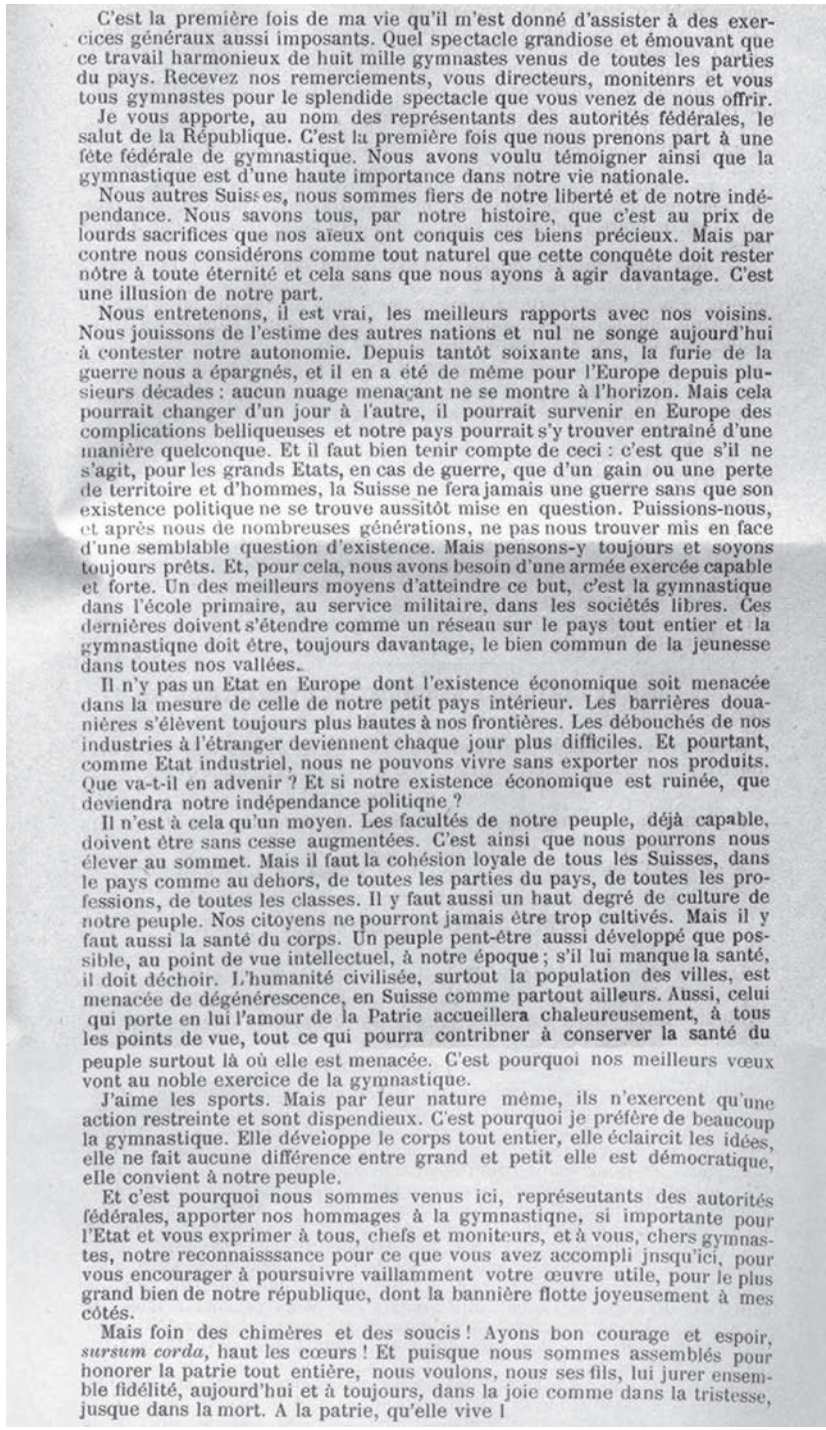

C'est la première fois de ma vie qu'il m'est donné d'assister à des exercices généraux aussi imposants. Quel spectacle grandiose et émouvant que ce travail harmonieux de huit mille gymnastes venus de toutes les parties du pays. Recevez nos remerciements, vous directeurs, monitenrs et vous tous gymnastes pour le splendide spectacle que vous venez de nous offrir.

Je vous apporte, au nom des représentants des autorités fédérales, le salut de la République. C'est la première fois que nous prenons part à une fête fédérale de gymnastique. Nous avons voulu témoigner ainsi que la gymnastique est d'une haute importance dans notre vie nationale.

Nous autres Suisses, nous sommes fiers de notre liberté et de notre indépendance. Nous savons tous, par notre histoire, que c'est au prix de lourds sacrifices que nos aïeux ont conquis ces biens précieux. Mais par contre nous considérons comme tout naturel que cette conquête doit rester nôtre à toute éternité et cela sans que nous ayons à agir davantage. C'est une illusion de notre part.

Nous entretenons, il est vrai, les meilleurs rapports avec nos voisins. Nous jouissons de l'estime des autres nations et nul ne songe aujourd'hui à contester notre autonomie. Depuis tantôt soixante ans, la furie de la guerre nous a épargnés, et il en a été de même pour l'Europe depuis plusieurs décades : aucun nuage menaçant ne se montre à l'horizon. Mais cela pourrait changer d'un jour à l'autre, il pourrait survenir en Europe des complications belliqueuses et notre pays pourrait s'y trouver entraîné d'une manière quelconque. Et il faut bien tenir compte de ceci : c'est que s'il ne s'agit, pour les grands Etats, en cas de guerre, que d'un gain ou une perte de territoire et d'hommes, la Suisse ne fera jamais une guerre sans que son existence politique ne se trouve aussitôt mise en question. Puissions-nous, et après nous de nombreuses générations, ne pas nous trouver mis en face d'une semblable question d'existence. Mais pensons-y toujours et soyons toujours prêts. Et, pour cela, nous avons besoin d'une armée exercée capable et forte. Un des meilleurs moyens d'atteindre ce but, c'est la gymnastique dans l'école primaire, au service militaire, dans les sociétés libres. Ces dernières doivent s'étendre comme un réseau sur le pays tout entier et la gymnastique doit être, toujours davantage, le bien commun de la jeunesse dans toutes nos vallées.

Il n'y pas un Etat en Europe dont l'existence économique soit menacée dans la mesure de celle de notre petit pays intérieur. Les barrières douanières s'élèvent toujours plus hautes à nos frontières. Les débouchés de nos industries à l'étranger deviennent chaque jour plus difficiles. Et pourtant, comme Etat industriel, nous ne pouvons vivre sans exporter nos produits. Que va-t-il en advenir ? Et si notre existence économique est ruinée, que deviendra notre indépendance politique ?

Il n'est à cela qu'un moyen. Les facultés de notre peuple, déjà capable, doivent être sans cesse augmentées. C'est ainsi que nous pourrons nous élever au sommet. Mais il faut la cohésion loyale de tous les Suisses, dans le pays comme au dehors, de toutes les parties du pays, de toutes les professions, de toutes les classes. Il y faut aussi un haut degré de culture de notre peuple. Nos citoyens ne pourront jamais être trop cultivés. Mais il y faut aussi la santé du corps. Un peuple pent-être aussi développé que possible, au point de vue intellectuel, à notre époque ; s'il lui manque la santé, il doit déchoir. L'humanité civilisée, surtout la population des villes, est menacée de dégénérescence, en Suisse comme partout ailleurs. Aussi, celui qui porte en lui l'amour de la Patrie accueillera chaleureusement, à tous les points de vue, tout ce qui pourra contribner à conserver la santé du peuple surtout là où elle est menacée. C'est pourquoi nos meilleurs vœux vont au noble exercice de la gymnastique.

J'aime les sports. Mais par leur nature même, ils n'exercent qu'une action restreinte et sont dispendieux. C'est pourquoi je préfère de beaucoup la gymnastique. Elle développe le corps tout entier, elle éclaircit les idées, elle ne fait aucune différence entre grand et petit elle est démocratique, elle convient à notre peuple.

Et c'est pourquoi nous sommes venus ici, représeutants des autorités fédérales, apporter nos hommages à la gymnastiqne, si importante pour l'Etat et vous exprimer à tous, chefs et moniteurs, et à vous, chers gymnastes, notre reconnaisssance pour ce que vous avez accompli jnsqu'ici, pour vous encourager à poursuivre vaillamment votre œuvre utile, pour le plus grand bien de notre république, dont la bannière flotte joyeusement à mes côtés.

Mais foin des chimères et des soucis ! Ayons bon courage et espoir, *sursum corda*, haut les cœurs ! Et puisque nous sommes assemblés pour honorer la patrie tout entière, nous voulons, nous ses fils, lui jurer ensemble fidélité, aujourd'hui et à toujours, dans la joie comme dans la tristesse, jusque dans la mort. A la patrie, qu'elle vive !

Figure 44 : Traduction du discours du président de la Confédération Ludwig Forrer prononcé à la fête fédérale de Berne en 1906, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[976].

[976] Source : *Le Gymnaste suisse* 32, 1906, pp. 287-288, BN.

aussi d'étendre le réseau des sections de la SFG sur l'ensemble du territoire helvétique. Les inquiétudes thématisées semblent être avant tout liées au contexte douanier : au début du XX^e siècle, la Suisse renégocie ses traités douaniers avec les puissances de la Triple Alliance (entre 1903 et 1906). De plus, des discussions compliquées sont entreprises avec la France pour limiter sa politique protectionniste et, si un terrain d'entente est trouvé en 1906, la paix douanière se réalise au prix d'importantes concessions faites par la Suisse dans certains domaines de son exportation et importation[977]. C'est dans ce contexte de concurrence internationale que la gymnastique est envisagée comme un moyen privilégié pour garantir la productivité et l'unité de la société suisse – il faut préciser que la période de la Belle Époque est aussi marquée par la radicalisation des revendications du mouvement ouvrier au sein de la société suisse. Parfois empreint d'hygiénisme, le propos laisse aussi transparaître l'influence des théories racistes et eugénistes caractéristiques de la période et que nous développerons en détail dans le contexte de la SFG dans le Chapitre 5. Il s'agit bien d'éviter grâce à la gymnastique « *les dangers de la dégénérescence* » à « *l'humanité civilisée* ». Fait intéressant, Forrer compare ensuite la gymnastique aux sports qui connaissent un développement sans précédent dans la Suisse de la Belle Époque. Sans complètement les accabler, le président de la Confédération, ancien ponte zofingien rappelons-le, s'inscrit pleinement dans la ligne des dirigeants de la SFG qui envisage les sports comme des pratiques individualistes et élitistes opposées à une gymnastique accessible et proche du peuple. Avant les traditionnelles envolées conclusives lyrico-patriotiques, Forrer met en avant l'importance para-étatique de la gymnastique aux yeux des Autorités fédérales, et ce, alors que le pacte entre les gymnastes et la Confédération au sujet de l'instruction préparatoire au service militaire est enfin sur le point d'être scellé.

Malgré la forte représentation du CF à la fête de 1906, Ludwig Forrer en tête, il faut noter l'absence de représentants du Tribunal fédéral (TF) lors de l'événement. Publié dans *Le Gymnaste suisse* après les festivités, un article intitulé « Le Tribunal fédéral suisse et la gymnastique » déplore que le TF ait décliné l'invitation, en précisant que : « [Le TF] *a donné de son refus la raison suivante : "Le Tribunal fédéral, en sa qualité d'autorité judiciaire sans caractère politique, doit limiter sa participation à des festivités qui, comme par exemple les tirs fédéraux et suivant l'usage traditionnel, revêtent*

[977] Pour ce bref contexte douanier, nous nous fondons sur : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, pp. 695-703.

un caractère absolument officiel*"*. »[978] Piqué dans son orgueil de gymnaste, l'auteur de l'article (signé « un vétéran ») réagit vivement à cette position. Son commentaire contribue à éclairer le processus de légitimation des grandes associations fédérales auprès de l'État et à la concurrence qui se joue à ce niveau entre la SFG et la SSC. La compétition s'étend même ici aux mythes fondateurs et à la labélisation historique en tant que « *sport national* » :

« *Mais, au fond, quel est le sens du terme "officiel" qui joue, paraît-il un si grand rôle dans notre pays ? Selon les lexicographes, ce mot magique signifie tout ce "qui touche au gouvernement". Alors qu'on nous dise en quoi et comment la gymnastique touche de moins près au gouvernement que le tir ?* […]. *Que l'art du tir personnifie, depuis Guillaume Tell, le premier et par conséquent le plus ancien sport national suisse, nous en convenons sans peine, mais il n'est point téméraire d'affirmer que la force herculéenne qui arma le bras de notre héros national était bien celle d'un gymnaste et que seule l'adresse de l'arbalétrier* [*sic*] *ne doit pas être glorifiée dans les hauts faits de ce vaillant Helvète.* »[979]

Cette remarque est d'autant plus intéressante que la présence de représentants du TF dans les délégations d'honneur des fêtes fédérales de gymnastique devient la norme à partir de 1909. Encore une fois, le changement de posture rapide de la Haute autorité judiciaire opéré entre 1906 et 1909 doit être rattaché à la ratification de la loi militaire en 1907 qui valide le principe d'une collaboration entre la SFG et l'État pour la mise en œuvre de l'instruction préparatoire. Ainsi, aux yeux du TF – et n'en déplaise à l'auteur de l'article précédemment cité – la SFG ne devient une association vraiment officielle qu'à partir de 1907, alors que la SSC ouvre les portes de ses sociétés aux tireurs miliciens dès les années 1870.

Afin de conclure ce sous-chapitre, arrêtons-nous spécifiquement sur la fête fédérale organisée à Lausanne en 1909. La densité des sources retrouvées autour de cet événement permet d'adopter ici une perspective micro-historique. Ainsi, nous l'appréhenderons comme un cas tout à fait pertinent pour objectiver la démesure prise par les fédérales au début du XX^e^ siècle et exemplifier ainsi l'ampleur des ramifications politiques communales, cantonales et fédérales désormais nécessaires à leur organisation.

[978] Un vétéran, « Le Tribunal fédéral suisse et la gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 33, 17 août 1906, pp. 301-302, BN.
[979] Un vétéran, « Le Tribunal fédéral suisse et la gymnastique »…, p. 302.

Accueillant environ 12 000 gymnastes sur trois jours[980], la fête de Lausanne est caractéristique du changement d'envergure entamé durant la première décennie du XXe siècle déjà mentionné. L'événement coûte plus de 400 000 francs[981] (son exercice comptable se clôt toutefois par un bénéfice inespéré – il fait un temps exécrable durant la manifestation – d'environ 50 000 francs)[982]. La cantine principale de 9 000 places (120 mètres sur 90 mètres, voir figure 45) construite sur la pente douce de la place de Beaulieu (voir figure 46) – que l'on prévoit de niveler, avant d'opter pour un plancher compensé par économie – coûte à elle seule 32 400 francs[983], à laquelle s'ajoutent notamment une cantine à bière de 2 000 places (7 000 francs) et un gradin de 5 000 places (6 000 francs). Décrites comme « *colossales* »[984] dans le rapport du comité d'organisation, les dépenses totales de la commission des constructions, dirigée par l'architecte vaudois Francis Isoz (1856-1910), s'élèvent à plus de 103 000 francs[985]. Nous avons vu au Chapitre 2 à quel point les infrastructures des fêtes helvétiques (surtout les cantines) frappent les esprits, en particulier à l'étranger. À ce titre, la revue d'architecture française, *La Construction moderne,* consacre un article aux constructions de la fête de Lausanne, en précisant que l'« *on sait quelle importance et quelle ampleur prennent en Suisse les réunions de ce genre, fêtes fédérales de tir ou analogues* »[986]. Le texte note également que l'extérieur de la cantine est décoré « *dans le goût des anciennes constructions helvétiques et fort agréablement ornée de peintures rappelant quelques-unes des pages les plus glorieuses de l'histoire nationale* »[987] (voir figure 47).

[980] *Rapport du comité d'organisation*, Lausanne, Imprimerie Charles Pache, 1909, p. 11, ACV, cote PP468/1249.

[981] Environ 14 000 000 de francs de 2009. Cette somme énorme est ensuite principalement remboursée par la vente de cartes de fête et les entrées (env. 200 000 francs), la vente de vin et de nourriture (env. 150 000 francs) et les subventions (env. 20 000 francs). Le reste des recettes porte sur d'autres plus petites entrées d'argent, telles que la vente de matériel publicitaire et de souvenirs.

[982] Tous les chiffres de dépenses présentés dans le cadre de la fête de Lausanne sont tirés du résumé des comptes publisé dans : *Rapport du comité d'organisation*, Lausanne, Imprimerie Charles Pache, 1909, à partir de la p. 18, ACV, Cote PP468/1249. Comme le prévoient les statuts de la SFG, 10 % de ce bénéfice reviennent à l'association : lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au CC de la SFG, cahier de correspondance n° 4, 5 mars 1910, p. 64, ACV, Cote PP468/1249.

[983] Environ 1 134 000 francs de 2009.

[984] *Rapport du comité d'organisation*…, p. 11.

[985] Environ 3 605 000 francs de 2009.

[986] A.D., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne », *La Construction moderne* 10, 4 décembre 1909, p. 113, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1909, Archives de la Ville de Lausanne (pour toutes les mentions qui suivront : AVL), cote AVLB 1211.

[987] A.D., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne »…, p. 114.

Figure 45 : Intérieur de la cantine principale de la fête fédérale de gymnastique de Lausanne de 1909, © Archives de la Ville de Lausanne – AVL, imprimé en bibliothèque[988].

Face à de tels coûts – et nous avons choisi de nous arrêter uniquement sur les dépenses liées aux constructions –, la question des subventions est tout à fait centrale. Dans ce cadre, la surface sociale du président du comité d'organisation, Camille Decoppet (1862-1925), alors conseiller d'État et conseiller national radical, se révèle déterminante. Comme le montre la figure 48, les financements politiques attribués à la fédérale proviennent des trois échelons (communal, cantonal, fédéral) et le soutien des compagnies de transport (couvrant aussi différentes échelles) est également de première importance.

[988] Source : A.D., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne »…, planche 25.

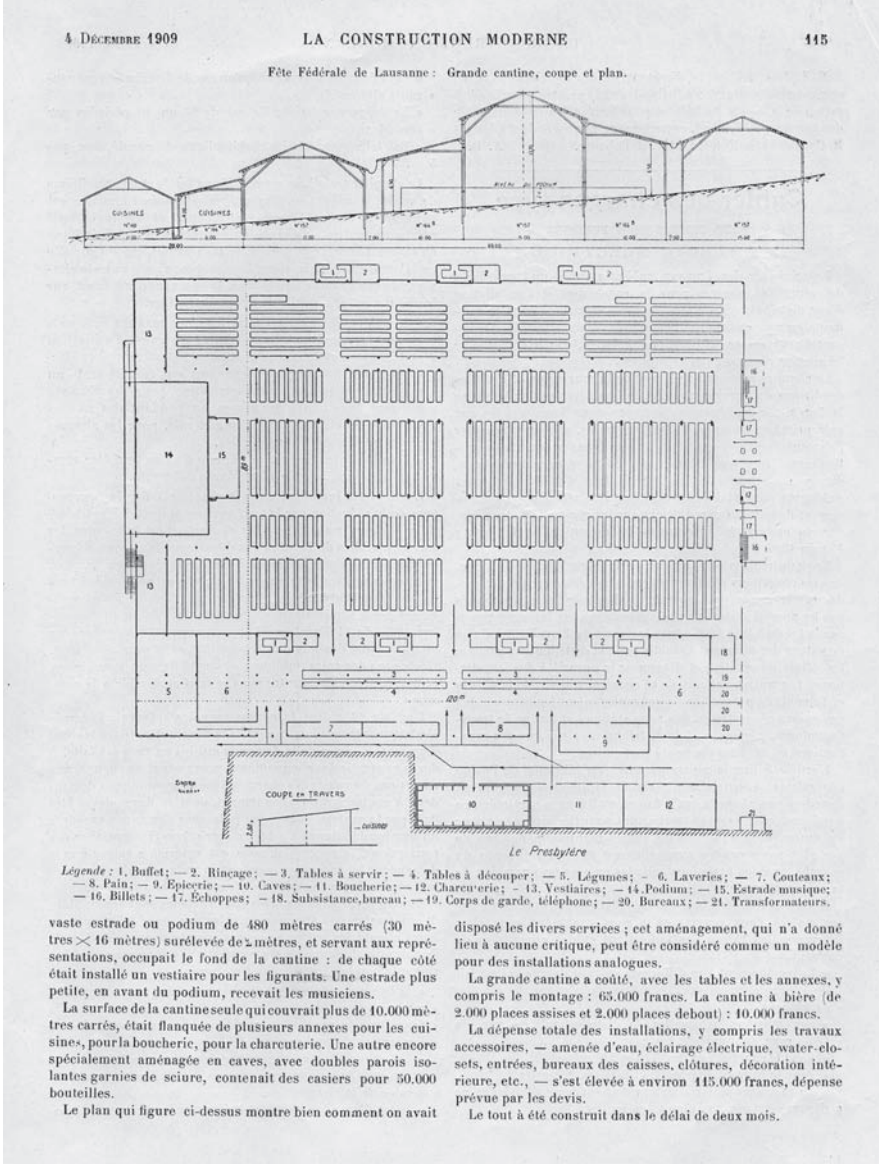

4 Décembre 1909 LA CONSTRUCTION MODERNE 115

Fête Fédérale de Lausanne : Grande cantine, coupe et plan.

Le Prestyère

Légende : 1. Buffet; — 2. Rinçage; — 3. Tables à servir; — 4. Tables à découper; — 5. Légumes; — 6. Laveries; — 7. Couteaux; — 8. Pain; — 9. Epicerie; — 10. Caves; — 11. Boucherie; — 12. Charcuterie; — 13. Vestiaires; — 14. Podium; — 15. Estrade musique; — 16. Billets; — 17. Echoppes; — 18. Subsistance, bureau; — 19. Corps de garde, téléphone; — 20. Bureaux; — 21. Transformateurs.

vaste estrade ou podium de 480 mètres carrés (30 mètres × 16 mètres) surélevée de 2 mètres, et servant aux représentations, occupait le fond de la cantine : de chaque côté était installé un vestiaire pour les figurants. Une estrade plus petite, en avant du podium, recevait les musiciens.

La surface de la cantine seule qui couvrait plus de 10.000 mètres carrés, était flanquée de plusieurs annexes pour les cuisines, pour la boucherie, pour la charcuterie. Une autre encore spécialement aménagée en caves, avec doubles parois isolantes garnies de sciure, contenait des casiers pour 50.000 bouteilles.

Le plan qui figure ci-dessus montre bien comment on avait disposé les divers services ; cet aménagement, qui n'a donné lieu à aucune critique, peut être considéré comme un modèle pour des installations analogues.

La grande cantine a coûté, avec les tables et les annexes, y compris le montage : 65.000 francs. La cantine à bière (de 2.000 places assises et 2.000 places debout) : 10.000 francs.

La dépense totale des installations, y compris les travaux accessoires, — amenée d'eau, éclairage électrique, water-closets, entrées, bureaux des caisses, clôtures, décoration intérieure, etc., — s'est élevée à environ 115.000 francs, dépense prévue par les devis.

Le tout a été construit dans le délai de deux mois.

Figure 46 : Plan avec légende de la cantine principale de la fête fédérale de gymnastique de Lausanne de 1909, © Archives de la Ville de Lausanne – AVL, imprimé en bibliothèque[989].

[989] Source : A.D., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne »…, p. 115.

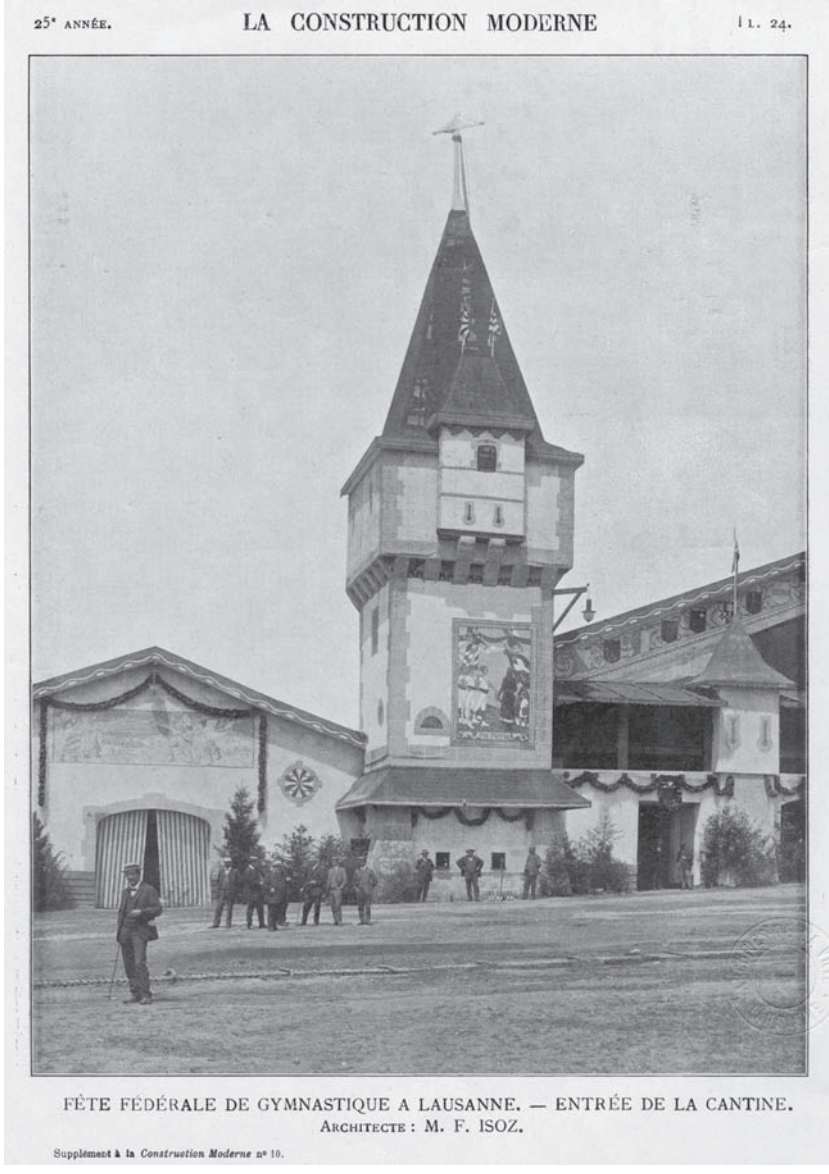

Figure 47: Entrée de la cantine de la fête fédérale de gymnastique de Lausanne de 1909 avec décors faisant référence à l'histoire nationale, © Archives de la Ville de Lausanne – AVL, imprimé en bibliothèque[990].

[990] Source : A.D., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne »…, planche 24.

Figure 48 : Résumé des subsides accordés au comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique de Lausanne, 1909[991]

Organisme	Montant et nature du subside accordé
Conseil fédéral	5 000 francs
État de Vaud	3 000 francs
Commune de Lausanne	6 000 francs (3 000 comme subside ; 3 000 pour la décoration de la ville)
Chemins de fer fédéraux	1 000 francs (en réduction sur le transport des gymnastes)
Chemin de fer Lausanne-Ouchy	400 francs (200 francs en parts pour le fonds de garantie et 200 francs à fonds perdu)
Chemin de fer Lausanne-Echallens	100 francs
Chemin de fer Montreux-Oberland bernois	50 francs
Tramways lausannois	800 francs (300 en parts pour le fonds de garantie et 500 francs à fonds perdu)
Compagnie générale de navigation	1 000 francs
Société de développement de Lausanne	300 francs
Conseil d'État bernois	300 francs
Souscription populaire	Env. 3 800 francs

[991] Source : correspondance générale du comité d'organisation, ACV, cote PP468/1242. Plus spécifiquement : lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à la Caisse fédérale, 26,03, cahier de correspondance n° 2, p. 22 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au Conseil d'État, 11,03, cahier de correspondance n° 2, p. 7 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, 11,03, cahier de correspondance n° 2, p. 8 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à Monsieur le Chef d'exploitation du Chemin de fer Lausanne-Ouchy, 12,03, cahier de correspondance n° 2, p. 12 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à l'Exploitation du Chemin de fer Lausanne-Echallens, 12,03, cahier de correspondance n° 2, p. 16 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à la Direction du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois, 12,03, cahier de correspondance n° 2, p. 15 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) à Monsieur le directeur de la Société des tramways lausannois, 12,03, cahier de correspondance n° 2, p. 13 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au directeur commercial de la Compagnie générale de navigation, 11,03, cahier de correspondance n° 2, p. 9 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au président de la Société pour le Développement de Lausanne, 12,03, cahier de correspondance n° 2, p. 14 ; lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au Conseil d'État bernois, 31,07, cahier de correspondance n° 3, p. 60. Et : procès-verbal du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, séance du 27 septembre 1909, p. 140, ACV, cote PP468/1241 ; procès-verbal du Conseil communal, séance du 6 octobre 1906, p. 308, AVL, cote DCC 85,1/1.

La large surface sociale de Decoppet, inséré dans l'arène parlementaire fédérale et au sommet de l'État de Vaud, suppose des accès facilités aux diverses subventions. Pour une compréhension complète de ces jeux d'influence, il faudrait aussi prendre en compte les positions des autres membres du comité d'organisation que nous n'abordons pas ici pour des raisons de concision. Cependant, en guise d'illustration, le compte rendu de l'assemblée municipale qui préavise le subside de 6 000 francs mentionne explicitement que le comité d'organisation est composé de « *nombre d'hommes dévoués* »[992]. Decoppet apparaît parfois aux deux extrémités de la chaîne en cela qu'il octroie et reçoit en même temps les subsides. Par exemple, la lettre du président de la commission des finances de la fête adressée au Conseil d'État en guise de remerciements pour le soutien accordé (3 000 francs) est directement adressée au « *Chef du Département de l'instruction publique et des cultes* » qui n'est autre que Camille Decoppet[993]. Le même cas de figure se présente avec les transports, Decoppet siégeant au Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux lorsque la demande de subside est faite. Si cette position ne suggère pas forcément un pouvoir direct sur les prises de décision, elle laisse supposer une forte influence interne aux CFF. À noter qu'à l'inverse des *Vorort* de la SFG qui ne demandent pas forcément la présence constante de son président, la direction d'une fédérale semble être une lourde tâche. Decoppet préside la presque totalité des 49 réunions du comité d'organisation (env. deux heures et demie en moyenne chacune) qui s'étalent de la fin de l'année 1907 (premières démarches) à l'été 1910 (clôture des comptes).

Pour revenir aux jeux d'influence, le procès-verbal du comité d'organisation de Lausanne 1909 montre que Decoppet semble avoir facilement accès aux conseillers fédéraux en personne. Durant une assemblée tenue au printemps 1909, on déplore le fait que le président de la Confédération Adolf Deucher (1831-1912) soit contraint de décliner l'invitation du comité, car déjà engagé aux fêtes universitaires de Genève qui ont lieu en même temps que la fédérale. À la suite de ce constat, le document mentionne : « *M. Decoppet fera des démarches personnelles auprès de lui* [Adolf Deucher] *pour obtenir sa présence* »[994]. Signe de l'importance symbolique que prend alors la présence du CF lors des fédérales, on suggère même d'écrire à l'organisation des fêtes universitaires de Genève pour que l'événement soit

[992] Procès-verbal du Conseil communal, séance du 6 octobre 1906, p. 308, AVL, cote DCC 85,1/1.
[993] Lettre de la commission des finances de la fête fédérale de Lausanne (1909) au Conseil d'État, 11,03, AVL, cote DCC 85,1/1.
[994] Procès-verbal du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, séance du 13 mars 1909, p. 67, ACV, cote PP468/1241.

déplacé. Finalement, Deucher n'est pas présent à Lausanne durant l'été 1909, mais le comité d'honneur compte le conseiller fédéral Marc Ruchet (1853-1912) et la liste des invités au banquet officiel tenu à l'Hôtel Cecil compte aussi deux autres membres du CF, Josef Anton Schobinger fraîchement élu, d'ailleurs coprésident de la fête fédérale de Lucerne en 1888, et Eduard Müller, déjà présent à la fête de Berne en 1906[995].

De son côté, Camille Decoppet franchit en grande pompe les portes du CF en 1912 (président de la Confédération en 1916), trois ans après avoir pris la tête du comité d'organisation de la fête de Lausanne. L'occupation de cette position ponctuelle dans le monde gymnique représente probablement un élément, parmi bien d'autres, favorisant son accession à l'exécutif fédéral. La dynamique est ainsi caractéristique de l'importance que prennent les fêtes fédérales de gymnastique entre le dernier tiers du XIX^e^ siècle et la première décennie du XX^e^ siècle, avant que la Première Guerre mondiale et ses séquelles économiques ne mettent un coup d'arrêt de dix ans au calendrier des célébrations[996]. En substance, que cela soit à travers les comités d'organisation ou les représentations officielles, les instances politiques et judiciaires nationales se doivent désormais de prendre part aux festivités organisées par les gymnastes, au même titre qu'à celles des tireurs.

Aboutissant durant la première décennie du XX^e^ siècle, l'officialisation des fêtes fédérales de gymnastique aux yeux des hauts représentants des trois pouvoirs de l'appareil d'État (CF, Parlement et TF) va de pair avec l'achèvement de la para-étatisation de la SFG, un processus à la source duquel il faut maintenant revenir, et ce, spécifiquement sur le plan institutionnel.

4.2. La longue marche vers la consécration para-étatique : de la concurrence entre gymnastiques associative et scolaire au compromis militaire

Comme le montre le préavis de la commission des pétitions du CN amenée à statuer sur l'octroi d'un premier subside à la SFG en 1863 (finalement refusé), l'association est alors déjà considérée dans certaines sphères étatiques comme un espace important pour l'encadrement physique

[995] Listes des invités officiels participant au banquet du 11 juillet 1909 à l'Hôtel Cecil, p. 1, AVL, cote BR 9.62 (GYM) « 1909 » 55^e^ AVLA 1632.
[996] La première fête fédérale de gymnastique d'après-guerre est célébrée à Saint-Gall en 1922.

et moral de la jeunesse masculine helvétique, dans la droite ligne des canons de la doctrine libérale-radicale : « *Appréciant les circonstances, et surtout la grande importance qu'a la culture de la gymnastique pour l'éducation corporelle et militaire, morale, patriotique et politique de la jeunesse, la Commission juge convenable de donner à la Société suisse de gymnastique une preuve de reconnaissance, pour ce qu'elle a fait jusqu'ici et pour ses belles tendances patriotiques.* »[997]

Malgré cette réputation, il n'y a pas de référence explicite à l'éducation corporelle dans les statuts de la SFG produits entre 1848 et 1873[998]. Toutefois, le motif pédagogique prend ensuite le pas sur la question militaire en tant que telle. Cette dernière est rayée des buts officiels, trop peu de membres prenant part à la conscription et la militarisation devenant une source de vives tensions internes entre Romands et Alémaniques à partir de 1880 comme nous l'avons vu dans les Chapitres 2 et 3. En ce sens, les nouveaux statuts de la SFG de 1887 se fixent comme nouvelle mission « *de réunir et d'organiser les gymnastes suisses et les amis de la gymnastique en vue de perfectionner l'éducation nationale, corporelle et intellectuelle de la jeunesse suisse* »[999].

Construite spécifiquement autour de l'éducation, cette nouvelle visée officielle fait écho à la composition de la base de la SFG qui réunit surtout des jeunes hommes à la charnière des âges scolaire et postscolaire et renvoie aussi à la presque hégémonie des maîtres de gymnastique dans la gouvernance de l'association à partir de 1870. Placée au premier plan, la question de la gymnastique scolaire s'impose alors comme le nouveau fer de lance de la légitimation étatique de la SFG, transformée qu'elle est en un véritable groupe d'intérêt gymnique, avant que la volonté politique de mettre en œuvre l'instruction préparatoire ne change la donne au début du XX^e^ siècle. Les dirigeants de la SFG profitent dès lors d'une fenêtre d'opportunité pour aménager un compromis sur la question de la militarisation et enfin sceller leur pacte avec la Confédération s'agissant de la formation du citoyen-soldat.

Après nous être arrêté sur le rôle des profils politiques et professionnels des dirigeants de la SFG dans la reconnaissance progressive de l'association auprès de la Confédération, il nous faut maintenant reprendre de manière transversale l'examen de ce processus à l'aune des collaborations

[997] « Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique suisse, d'une subvention de la Caisse fédérale. (Du 27 janvier 1863) », *Feuille fédérale*, vol. 1, cahier 13, 1863, p. 536, AF.
[998] SFG, statuts, 1848, p. 1 ; 1852, p. 4 ; 1861, p. 3 ; 1869, p. 3 ; 1873, p. 3, ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.
[999] SFG, statuts, 1887, p. 3. ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.

institutionnelles concrètes établies entre les gymnastes et l'État. Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur les premières démarches de la SFG en vue d'obtenir un subside régulier de la part des Autorités fédérales (4.2.1.). Dans ce cadre, nous verrons plus spécifiquement comment le développement d'une formation pour les moniteurs de section au sein de la Société fédérale est un argument phare en vue d'obtenir un réel appui officiel (4.2.2.). Il nous faudra ensuite nous arrêter sur le renforcement para-étatique de la SFG durant la dernière décennie du XIX^e^ siècle qui voit notamment son offre de cours étoffée, en particulier au niveau de la formation des maîtres de gymnastique scolaire et cela, alors que la Confédération peine à la développer dans le cadre des écoles de recrues et des séminaires (4.2.3.). Dans ce contexte, nous traiterons des logiques d'opportunisme vis-à-vis de la manne financière étatique et des conflits internes et externes, en particulier avec la SSMG, qu'entraîne la superposition entre gymnastiques associative et scolaire. Enfin, nous verrons comment les dirigeants de la SFG, d'abord contraints par la CFG, se réapproprient finalement et volontairement la question de l'instruction préparatoire et ouvrent la porte à une collaboration directe avec le DMF en marge de la loi sur la nouvelle organisation militaire de 1907 (4.2.4.).

4.2.1. Des petits gestes au soutien pérenne : 1873 ou le sésame d'une subvention fédérale

L'idée d'une subvention fédérale émerge au début des années 1860 à la SFG, alors que la gymnastique militaire devient justement une question politique. Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue sous le *Vorort* de Neuchâtel (1862) révèle que Fritz Dufresne y propose « *que le Comité central* [Vorort] *s'adresse au Conseil fédéral pour obtenir un subside, en raison du caractère patriotique de la Société fédérale de gymnastique* »[1000]. La nature de ce soutien ne va d'abord pas de soi, puisque certains membres sont opposés à un subside en espèces et penchent plutôt pour une contribution aux prix des fêtes fédérales[1001]. C'est finalement Johannes Niggeler qui enjoint de demander au CF une somme annuelle pour les cours de moniteurs (*Vorturnerkurse*) récemment mis en place au sein de l'association. Précisons que la question d'une subvention étatique allouée à la SFG intervient au début

[1000] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 24 août 1862. p. 47, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[1001] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 24 août 1862…

de deux décennies charnières au niveau de certaines réformes de l'organisation et de la formation des troupes fédérales. Cette restructuration de l'armée suisse est compliquée, le processus de centralisation devant faire de nombreuses concessions au fédéralisme. En cela, si la demande de subside témoigne d'une prise de conscience à l'intérieur de la SFG à propos du potentiel militaire de la pratique gymnique, sa mise à l'ordre du jour est surtout le symptôme de vastes lacunes dans le système défensif de la Suisse dans un contexte international tendu.

La Société fédérale fait donc parvenir en janvier 1863 une demande de subside aux Autorités fédérales qui est examinée par la commission des pétitions du CN. Publié dans la *Feuille fédérale*, le compte rendu de cette dernière montre que les gymnastes se «*fonde*[nt] *sur le fait que la Confédération encourage par des subventions les Sociétés qui s'occupent de choses intéressant le bien public*»[1002] pour justifier leurs doléances. Soulignant la tâche grandissante que représente la promotion de la gymnastique, ils mobilisent d'emblée l'argument de la réciprocité qui se révèle ensuite tout à fait centrale dans le développement du lien entre État et SFG.

Comme souligné dans l'introduction de ce second volet, la gymnastique jouit déjà de la sympathie d'une partie de la classe politique. À ce titre, selon la commission du CN, les pétitionnaires invoquent «*avec raison*» la place qu'a prise la pratique gymnique dans l'éducation civile et militaire pour justifier leur demande[1003].

Conscients d'avoir le vent en poupe, les gymnastes font d'ailleurs référence dans leur requête aux leçons obligatoires de gymnastique promulguées dans certains cantons (notamment Bâle en 1852 et Zurich en 1859)[1004], ainsi qu'à l'introduction récente d'exercices gymniques dans les troupes fédérales (1862). Ils insistent également sur l'ampleur du chantier à venir, notamment au niveau de la formation de moniteurs et de maîtres[1005]. La commission des pétitions donne finalement un préavis positif au CF en restant toutefois très mesurée sur le soutien à accorder : le rapport envisage uniquement une contribution ponctuelle, «*dans la pensée qu'il ne pourra pas en être tiré*

[1002] «Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique suisse, d'une subvention de la Caisse fédérale. (Du 27 janvier 1863)»…, p. 534.
[1003] «Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique…»
[1004] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*…, pp. 48, 50-51.
[1005] «Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique…», p. 535.

de conséquences pour l'avenir»[1006]. Si la proposition est avalisée par la commission du CN[1007], le CF répond négativement à la sollicitation à cause d'un manque de ressources financières, comme le montre son rapport de janvier 1863[1008].

Cependant, cette retenue ne semble pas durer puisqu'après une nouvelle demande effectuée en octobre 1863, le CF décide de proposer à la commission du budget un subside de 500 francs[1009] pour la SFG au titre de l'année 1864, «*attachant toutefois des conditions auxquelles la Société de gymnastique aurait à se conformer à l'enseignement de la gymnastique militaire*»[1010], comme le montre un extrait des délibérations du CF tiré de la *Feuille fédérale*.

Face au besoin de réformer son armée, la Confédération pense donc, dès le milieu des années 1860, à mobiliser la SFG pour développer une préparation au service militaire. Cette idée est ensuite brièvement évoquée en 1874 dans le cadre des discussions parlementaires autour de l'Article 81 alors que s'affirme la voie nationale dans la politique défensive de la Suisse. Au cours des années 1880, la CFG tente même de concrétiser – sans succès nous l'avons vu dans le Chapitre 3 – l'investissement direct des sections de la SFG dans la formation militaire.

Malgré l'aval du CF, c'est le CE (représentant des cantons) qui rejette, cette fois, l'octroi du subside après une approbation du CN de 38 voix contre 33[1011]. Les sources ne fournissent malheureusement pas le détail des délibérations de la chambre haute. Cependant, la plus grande influence des petits cantons catholiques-conservateurs et des cantons romands au CE, historiquement plus conservateur que le CN[1012], pourrait expliquer ce désaveu, alors que le CE remet normalement rarement en cause les décisions du CN durant les premières années de l'État fédéral. Rappelons que de franches résistances à la gymnastique se manifestent en Suisse centrale, celle-ci étant généralement

[1006] «Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique…»

[1007] «Rapport de la Commission des pétitions du Conseil national sur la demande de la Société fédérale de gymnastique…», p. 537.

[1008] Rapport de gestion du CF, vol. 11, 1863, p. 198, AF.

[1009] Environ 35 000 francs de 2009. L'extrait des délibérations du CF présente le chiffre de 5 000 frs, ce qui est une faute de frappe: «Extrait des délibérations du Conseil fédéral», 18 novembre 1863, *Feuille fédérale*, vol. 3, cahier 51, 1863, p. 807, AF.

[1010] «Extrait des délibérations du Conseil fédéral»…

[1011] Niggeler Johannes, «Vorwort» *Die schweizerische Turnzeitung* 1, 11 janvier 1864, p. 3, BN.

[1012] Lasseb Karim, Pilotti Andrea, «Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération», in: Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse…*, pp. 21-52, ici: p. 27.

opposée à la culture politique portée par la pratique. De son côté, la Suisse romande s'illustre durant la seconde moitié du XIXe siècle par des positions fédéralistes et une certaine méfiance face à la question militaire, cette posture pouvant dès lors expliquer un rejet de la para-étatisation de la gymnastique par les représentants romands du CE.

Début 1864, Johannes Niggeler, qui propose une collaboration directe entre la SFG et l'État pour la formation militaire dans un article en 1863 déjà, s'insurge du camouflet envoyé aux gymnastes pour la seconde fois consécutive alors que la Société des Beaux-Arts vient de recevoir un soutien de 2 000 francs[1013]. Dans un article publié dans la *Turnzeitung*, le *Turnvater* helvétique apporte des éléments susceptibles d'expliquer la réticence du politique à financer les gymnastes : selon lui, on craindrait que l'argent ne serve à payer les prix et l'organisation des fêtes fédérales[1014], rassemblements patriotiques qui ne font pas l'unanimité en Suisse, en particulier dans les cantons catholiques-conservateurs.

Dans le cadre d'une nouvelle requête, la SFG décide donc d'être plus explicite. Un cours de moniteurs est ainsi dispensé à Berne en 1865 afin « *que le Conseil fédéral* [ait] *l'occasion d'apprendre à connaître les services de la Société fédérale de gymnastique* »[1015], note le procès-verbal du *Vorort* du Locle, ce qui « *serait favorable à une nouvelle demande d'un subside fédéral* »[1016]. L'association semble toutefois peiner à convaincre, puisqu'elle essuie un nouveau refus.

Cependant, des premiers soutiens symboliques de la Confédération se mettent en place, tels que le don d'une carte Dufour par le CF pour garnir le pavillon des prix de la fête du Locle (1865)[1017]. Des gestes plus significatifs sont accomplis encore durant les années suivantes, à l'exemple de la prise en charge par le CF de 20 % de la taxe postale des gymnastes se rendant en diligence à travers les Alpes à la très méridionale fête de Bellinzone *via* les lignes du San Bernadino, du Gothard et du Simplon. Le tournant majeur s'opère cependant en 1872, alors que la révision de la Constitution est rejetée en mai et que la mobilisation peu concluante aux frontières helvétiques

[1013] Niggeler Johannes, « Vorwort »… Environ 140 000 francs de 2009.
[1014] Niggeler Johannes, « Vorwort »…
[1015] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 3 avril 1865, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.
[1016] SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 3 avril 1865…
[1017] La carte arrivant cependant trop tard, elle est finalement donnée à la section du Locle : SFG, procès-verbal du *Vorort*, séance du 22 septembre 1865, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

en 1870 souligne davantage encore le besoin de réformer l'armée fédérale. Après trois rejets consécutifs, Johannes Niggeler, alors premier président de la nouvelle gouvernance stabilisée de la SFG, écrit au CF en juillet au nom du CC. Le courrier s'adresse en particulier à Emil Welti, président de la Confédération en charge du DMF et initiateur de l'Article 81 et de la CFG *via* son « projet Welti » proposé à la fin des années 1860[1018].

Niggeler sollicite le CF pour qu'il soumette à nouveau à l'Assemblée fédérale une demande de subside pour la SFG. Il insiste d'entrée sur la nouvelle organisation plus efficiente de la Société fédérale qui vient d'abandonner le système du *Vorort*. Le CC est ainsi présenté au CF comme le gage d'un travail plus ordonné et intensif au service de la cause gymnique. Niggeler fait cependant le constat suivant : « *Les dépenses commencent à dépasser nos forces*. »[1019] Les cotisations des membres seraient insuffisantes pour pallier les dépenses de l'association. De plus, la jeunesse des effectifs, dont une grande partie ne gagne pas ou mal sa vie, ne permettrait pas d'augmenter les cotisations. Niggeler liste ensuite des associations réunies autour de l'économie paysanne, de l'art et des sciences qui, à l'inverse de la SFG, bénéficient déjà d'un soutien étatique. Jugeant injuste que la SFG ne fasse pas partie de ces bénéficiaires, il mobilise finalement la jeunesse des effectifs de la Société fédérale en insistant sur le potentiel de formation prémilitaire qui en découle. Enfin, il présente la gymnastique comme une pratique « *d'importance nationale* »[1020] garante de l'indépendance du peuple suisse venant d'ailleurs d'être spectateur d'une décennie de conflits à l'échelle européenne.

À la suite de cette sollicitation, le CF propose au Parlement de fournir à l'avenir une contribution à la caisse centrale de la SFG et suggère qu'une enquête soit menée auprès des gouvernements cantonaux pour leur proposer de participer aux coûts. Alors que la période voit la Suisse polarisée entre centralisateurs et fédéralistes dans le cadre des débats autour de la révision constitutionnelle, l'avis des cantons n'est finalement pas sollicité, probablement à cause de la popularité très variable de la gymnastique en fonction des cultures politiques de ces derniers. L'Assemblée fédérale accepte

[1018] Girardin Marine, *Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907)…*
[1019] Lettre de Niggeler Johannes au nom du CC de la SFG au CF, 1er juillet 1872, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1020] Lettre de Niggeler Johannes au nom du CC de la SFG au CF…

finalement la requête en novembre et invite le CF à proposer un montant à inclure dans le budget pour l'année 1873[1021].

Dix ans après sa première demande de subside, la SFG obtient ainsi une première enveloppe annuelle de 1 000 francs[1022]. Celle-ci est d'abord versée par le DFI, avant que le DMF ne prenne le relais. Si l'utilité militaire de la gymnastique s'impose dès le début des années 1860 pour la Confédération, les refus essuyés d'abord par la SFG montrent que ses activités concrètes sont peu connues des Autorités fédérales qui privilégient d'abord les soutiens symboliques et ponctuels. Il est difficile de déterminer si la temporalité de la lettre de Niggeler au CF (le 1er juillet 1872) traduit une démarche opportuniste et consciente du CC de la SFG vis-à-vis du calendrier politique de l'époque. Cependant, force est de constater qu'après une décennie d'attente, les gymnastes décrochent le sésame d'un subside fédéral dans un contexte bien particulier, la volonté de la Confédération de réformer l'armée et la formation du soldat venant d'être douchée par le refus de la révision de la Constitution. Alors que le projet Welti prévoit notamment d'investir l'école à grande échelle dans la lignée du principe de la nation armée, la SFG apparaît comme une voie de secours para-étatique providentielle pour la préparation des futures recrues et pour contourner les résistances fédéralistes qui ont fait capoter l'adoption d'une Constitution plus centralisatrice et les réformes militaires allant avec. La lettre de Niggeler appuie d'ailleurs fortement sur le potentiel de formation prémilitaire de la SFG. En cela, le premier président permanent de la Société fédérale prépare le terrain à la para-étatisation de son association. Niggeler est à ce titre convié à la première réunion de travail de la CFG initiée par Welti à la fin de l'année 1874 et en devient un membre influent (il en est même le premier président)[1023].

Si la révision de la Constitution fédérale passe finalement la rampe en 1874 et que l'Article 81 est adopté dans le cadre de la nouvelle loi sur l'armée, la Société fédérale n'en perd pas pour autant ses premiers acquis para-étatiques et profite même de ce renouveau législatif pour les renforcer. Bien que les démarches entamées pour faire donner de l'instruction préparatoire dans ses sections échouent au cours des années 1880, l'association s'impose

[1021] Auszug aus dem Protokoll der 138 Sitzung des Schweizerischen Bundesrathes, 1er novembre 1872, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

[1022] Environ 70 000 francs de 2009. Ce montant est notamment indiqué dans une lettre de remerciements envoyée par Niggeler au DFI en mars 1873 : lettre de Niggeler Johannes au nom de CC de la SFG au DFI, 6 mars 1873, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

[1023] Sur la fondation de la CFG à l'initiative de Welti, voir le Chapitre 1.

progressivement comme le relais privilégié de la Confédération pour la formation gymnique en Suisse. À ce titre, elle met en place de manière précoce des cours spécialisés, d'abord pour la gymnastique associative, puis pour la gymnastique scolaire.

4.2.2. Les cours pour moniteurs de section : pierres angulaires pour l'obtention d'une manne financière étatique

Advenant au début des années 1860, le cours pour moniteurs de section chapeauté par la SFG fait figure d'instrument pionnier en Suisse au niveau de la gymnastique. Il est rapidement envisagé par les dirigeants de la Société fédérale comme un outil privilégié pour la diffusion de la pratique dans le pays et constitue le principal argument des demandes successives de subsides auprès de la Confédération. Pensée comme l'emblème du *know-how* de la SFG, cette formation permet de mettre en avant le potentiel para-étatique de l'association tout en se distanciant de la représentation plus traditionnelle de la gymnastique associative liée aux fêtes fédérales. À ce titre, nous avons vu dans le sous-chapitre précédent qu'un cours de moniteurs est spécialement organisé à Berne en 1865 en guise de démonstration pour convaincre le CF de soutenir financièrement la Société fédérale.

C'est lors de l'assemblée générale de la SFG de 1855 (Lausanne) que Johannes Niggeler propose qu'une « école d'exercices » de huit à quatorze jours soit offerte aux moniteurs des sections membres. Signe des moyens limités de la Société fédérale à cette époque, certains rétorquent qu'un tel projet n'est pas réalisable. Il est finalement décidé de renvoyer la suggestion au prochain *Vorort* (Winterthour)[1024]. Remise à l'ordre du jour par l'Allemand Ferdinand Wilhelmi, la proposition est encore ajournée d'une année pour n'être validée qu'en 1857. Dès la mise en place du cours, notons qu'un système de subvention est pensé pour dédommager les participants de la perte de salaire occasionnée et parce qu'une grande partie des effectifs de la SFG n'est pas encore en âge de gagner sa vie ou alors en formation[1025].

[1024] SFG, rapport d'activité, années 1854-1855, p. 70, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1025] SFG, rapport d'activité, années 1856-1857, p. 90, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.

Ajournée en 1858 et en 1859, le nombre de gymnastes inscrits étant inférieur au minimum requis[1026], la première édition a finalement lieu en avril 1860. L'événement réunit 27 gymnastes issus de différentes sections helvétiques sous la direction du célèbre maître de gymnastique allemand Alfred Maul. Dès 1861, la Société fédérale décide de dispenser des cours alternés entre la Suisse allemande et romande[1027], avant qu'un format double ne soit mis en place en 1864, avec deux cours donnés conjointement à Vevey (direction de Fritz Dufresne) et à Saint-Gall (direction de Johannes Hängärtner)[1028]. En 1865, l'essai d'un cours unique et bilingue se révèle peu concluant, « *car il y a toujours des participants qui ne connaissent pas les deux langues, et les progrès se trouvent entravés par la longueur des explications* »[1029], note le rapport d'activité de la SFG. Issue du même document, une autre remarque montre que ce sont les enjeux méthodologiques inhérents à la mise en place de cette formation qui sont à la base du projet de manuel national de gymnastique dont les premières démarches sont entamées au sein de la SFG en 1866.

Le contenu des cours est axé sur les disciplines du *Turnen* qui forment d'ailleurs le corps principal de la gymnastique associative telle qu'elle est pratiquée en Suisse. Ainsi, l'édition de Bienne (1869) propose des travaux à la barre fixe, au cheval, aux barres parallèles et au saut. On y étudie également les exercices généraux de la prochaine fête fédérale[1030]. Alors que le rapport de gestion du CF de 1873 atteste que « *le Comité central* [CC] *de la* Société suisse de gymnastique *a remis un rapport imprimé sur les prestations et les comptes de ladite Société, à laquelle il a été alloué pour la première fois un subside de fr. 1 000 pour des cours préparatoires* »[1031], le programme des formations pour moniteurs de la SFG reste, à cette époque, dépourvu d'exercices concrètement liés à l'instruction préparatoire au service militaire (on pense ici notamment à l'école du soldat). Le fait que le subside soit pris en charge par le DFI jusqu'en 1877, avant d'être transféré au DMF[1032], peut toutefois expliquer ce contenu peu militarisé. Dans les rapports du CF avant 1878, la SFG figure aux

[1026] SFG, rapport d'activité, années 1857-1858, p. 4 ; années 1858-1859, p. 48, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1027] SFG, rapport d'activité, années 1860-1861, p. 14, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1028] SFG, circulaire n° 3 du *Vorort* aux sections membres, 8 mars 1865, dans : *Le Gymnaste* 7, mars 1865 [non daté au jour], p. 27.
[1029] SFG, rapport d'activité, année 1865, p. 6, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1030] SFG, rapport d'activité, année 1869, p. 5, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1031] Rapport de gestion du CF, vol. 21, 1873, p. 112, AF.
[1032] Rapport de gestion du CF, vol. 26, 1878, p. 83, AF.

côtés des œuvres d'utilité publique ainsi que des sociétés d'agriculture[1033], de sciences naturelles, d'histoire et de beaux-arts[1034]. Malgré les vues militaires du CF et l'argumentaire du même acabit déployé par Niggeler dans sa lettre de juillet 1872, les cours sont donc surtout exploités par la SFG pour développer la gymnastique associative au sens large (préparation aux fêtes comprise) et ce, même après que la distribution du subside passe en main du DMF. Par exemple, le CC propose de pratiquer les exercices préliminaires de la prochaine fête fédérale, ainsi que de la lutte suisse, pour le cours de 1880. En 1881, la commission technique de la SFG propose du saut de cheval en largeur, de la lutte libre et des exercices d'ordre et de cannes, également dans l'optique d'une préparation à la prochaine fédérale[1035].

Plus que la militarisation du programme, c'est surtout le changement d'envergure du cours qui témoigne de l'avènement du premier subside de la Confédération en 1873. Forte de ses nouveaux moyens, la SFG met en place en mai 1874 sept cours de districts. Visant à couvrir au mieux le territoire national, ces derniers sont fréquentés dans leur ensemble par 173 moniteurs issus de 88 sections. Un cours fédéral est également mis sur pied pour former les directeurs des cours de districts[1036]. Les sections isolées peuvent désormais aussi participer aux cours, ceux-ci étant maintenant financés par des deniers étatiques[1037].

Après l'adoption de l'organisation par district en 1874, le CC écrit une lettre au DFI en août pour demander la pérennisation à long terme de son subside[1038]. Le Département accède à cette requête, puisque le soutien est maintenu et même augmenté au cours des décennies suivantes. Les rapports du CF de 1876 et de 1878 montrent cependant que la fréquentation des cours n'augmente pas drastiquement, le réel essor de la gymnastique associative suisse se produisant surtout entre 1880 et 1900, de même que la refonte statutaire de 1887 stimule drastiquement les effectifs de la SFG et donc parallèlement la participation des gymnastes aux cours de moniteurs. Le nombre de participants réunis est de 173 en 1874, il s'élève à 187 en 1876 mais

[1033] Telles que la Société suisse d'agriculture, la Société pomologique et viticole et la Société d'économie alpestre : Rapport de gestion du CF…, pp. 76-77.
[1034] Rapport de gestion du CF…, pp. 76-83.
[1035] SFG, procès-verbal du CC, séance du 25 janvier 1880, pp. 90-91 ; séance du 2 avril 1881, p. 131, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1036] SFG, rapport d'activité, année 1874, pp. 13-20, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1037] SFG, procès-verbal du CC, séance du 6 janvier 1878, pp. 9-10, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1038] Lettre du CC de la SFG au DFI, 1er août 1874, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

baisse à 148 en 1877[1039]. À l'inverse, les dépenses liées au cours connaissent une réelle augmentation : 1 332,30 francs en 1874, 2 918,50 francs en 1876 et 2 206,23 francs en 1877[1040]. Ce phénomène s'explique par une augmentation du défraiement pour les participants à partir de 1876[1041].

Le surplus des dépenses conduit la SFG à solliciter à nouveau la Confédération pour une augmentation du subside au début des années 1880. La hausse du volume des cotisations des membres, même couplée au versement du subside fédéral (toujours de 1 000 francs à cette époque), reste insuffisante pour couvrir le défraiement. En 1881, le CC autorise d'ailleurs son caissier à contracter un emprunt à la Banque populaire de Berne « *jusqu'à concurrence de 3 000 francs* »[1042], comme l'indique le procès-verbal d'une séance tenue en avril.

C'est précisément dans ce contexte financier tendu que le cours de moniteurs est finalement envisagé par le CC comme un véritable faire-valoir pour une instruction préparatoire de la jeunesse masculine helvétique au service militaire. En 1882, Heinrich Wäffler, vice-président du CC, fait publier un rapport dans le journal *La Gymnastique* dans lequel il milite pour remodeler le contenu de cette formation[1043]. Pour lui, il est nécessaire de l'ouvrir aux maîtres de gymnastique scolaire et aux officiers. Intéressée, la proposition vise clairement à obtenir un soutien financier plus élevé en réaffirmant le potentiel para-étatique de la SFG et en se mettant cette fois à suivre réellement les besoins militaires de la Confédération. Dans la foulée, Eduard Bienz, alors président du CC, adresse un courrier (14 août 1882, rédigé en français par le secrétaire Paul Jaccottet) à la CFG afin de demander « *la bienveillante entremise* » de son président, Karl August Rudolf, auprès de la Confédération pour l'augmentation du subside :

« *Monsieur le Colonel,*

Nous prenons la liberté de solliciter votre bienveillante entremise, pour parvenir à une augmentation du subside annuel que nous accorde la Confédération à titre de subvention pour les cours de moniteurs que nous organisons chaque année. […]. *Dans ces conditions, Monsieur le Colonel,*

[1039] Rapport de gestion du CF, vol. 24, 1876, p. 201 ; vol. 25, 1877, p. 79, AF.
[1040] Rapport de gestion du CF, vol. 22, 1874, p. 193, AF. Respectivement environ 93 100 francs ; 204 260 francs ; 154 420 francs de 2009.
[1041] Rapport de gestion du CF, vol. 25, 1877, p. 79, AF.
[1042] Lettre du CC de la SFG au DFI, 1er août 1874… Environ 165 000 francs de 2009.
[1043] Wäffler Heinrich, « Cours de moniteurs de la Société fédérale de gymnastique, suite », *La Gymnastique* 3, 15 février 1882, p. 2 ; *La Gymnastique* 4, 1er mars 1882, p. 3, BN.

c'est-à-dire avec l'accroissement, heureusement constant de nos adeptes et en vue de propager notre noble cause dans le pays tout entier et jusque dans les hameaux les plus reculés, il est évident que le Comité central [CC] *doit redoubler d'énergie et d'activité, s'il veut être à la hauteur de sa tâche. Pour cela, nous devons trouver les voies et moyens de faciliter à nos sociétaires de se perfectionner dans l'art de la gymnastique. Les cours de moniteurs qui ont été institués en sont le moyen le plus sûr, mais pour arriver au but que nous nous proposons, nous devons en augmenter le nombre et les rendre plus accessibles à tous ; or, comme ceci ne peut se faire que moyennant d'importants sacrifices pécuniaires, que notre fortune est excessivement modeste, que nos revenus proviennent essentiellement des contributions de nos membres et que ces ressources ne peuvent suffire, nous prenons la liberté de venir vous demander de bien vouloir préaviser pour que le subside qui nous est alloué soit doublé si possible et en tout cas augmenté. Inutile, Monsieur le Colonel, de vouloir vous convaincre de l'utilité de notre Société, pour ce pays en général et pour l'armée en particulier ; sous ce rapport-là, vous en connaissez encore davantage que nous, aussi est-ce avec une confiance entière que nous prenons la liberté de vous adresser les présentes lignes.* »[1044]

Cette lettre est particulièrement intéressante sous trois aspects. Premièrement, il faut souligner le décalage entre la réalité et le discours très optimiste que le CC fournit ici à Rudolf à propos des effectifs de la SFG et de son projet total visant à propager la gymnastique dans « *le pays tout entier et jusque dans les hameaux les plus reculés* ». Rappelons ici qu'en janvier de la même année (1882), les dirigeants de la Société fédérale prennent acte *via* une enquête statistique que plus de la moitié des sections existant en Suisse ne sont pas membres de la SFG. De surcroît, les sociétés cantonales ont alors un fonctionnement complètement indépendant et les cantons catholiques-conservateurs commencent tout juste à s'ouvrir très timidement à la pratique. Dans ce contexte peu reluisant, la situation dépeinte pour convaincre Rudolf tient presque du coup de bluff.

Deuxièmement, cette lettre est un bon exemple de l'avènement de la SFG en tant que groupe d'intérêt gymnique à partir de 1870. En effet, le CC utilise ici directement son accès à l'arène administrative fédérale *via* la commission extraparlementaire que constitue la CFG pour influencer le processus de décision politique en sa faveur. Notons qu'en marge de sa haute carrière dans l'armée (colonel fédéral, instructeur en chef de l'infanterie),

[1044] Lettre de Bienz Eduard (rédigée en français par Jaccottet Paul) à Rudolf Karl August, 14 août 1882, AF, dossier « Vorturnerkurse des Eidg. Turnvereins und des Grütli-Turnverbandes ; Bundessubventionen 1882-1909 », cote E27#1000/721# 8486*, référence 05.D.3.f.2.

Karl August Rudolf est un fervent défenseur de la gymnastique et de l'introduction de la pratique à l'école à des fins de préparation militaire. Manifestement, cet officier de carrière est un partisan de la voie nationale qui vise à réformer l'armée fédérale sur la base du principe de milice et de la mise à contribution des structures civiles pour la formation des futures recrues (école publique et associations). À ce titre, Rudolf représente probablement l'un des pivots les plus importants et durables entre les champs gymnique, politico-administratif et militaire helvétiques pour la seconde moitié du XIXe siècle. L'homme intègre la CFG dès sa création en 1874 et en prend la tête l'année suivante, Johannes Niggeler lui laissant la présidence jugeant qu'il n'a pas l'expertise militaire pour une telle fonction[1045], et reste en poste jusqu'en 1895 (il continue à être membre de la CFG jusqu'en 1899). Rappelons aussi que Rudolf passe par la présidence de la Société fédérale en 1857 (*Vorort* d'Aarau), fonde et préside (1860-1872) la société cantonale de gymnastique d'Argovie et fait partie de la commission réunie en 1866 autour du projet d'un premier manuel national de gymnastique. Dans sa requête de 1882, il faut d'ailleurs noter que le CC insiste sur le passage de Rudolf à la SFG. Après avoir décrit les différents documents statistiques au sujet de l'association joints à la demande, la lettre précise : « *Ces pièces vous convaincront, nous en sommes certains, du bien-fondé de notre requête, que nous prenons la liberté de vous recommander tout spécialement en évoquant vos souvenirs d'ancien membre de la Société fédérale de gymnastique.* »[1046] Examinée lors d'une séance de la CFG le 26 août 1882[1047], la demande du CC est validée, la CFG décidant même de la recommander vivement.

Troisièmement, en martelant l'argument de la formation du citoyen-soldat pour justifier l'augmentation du soutien fédéral, la lettre envoyée par le CC à Rudolf ouvre la porte à la proposition concrète d'une instruction préparatoire au service militaire donnée dans les sections de la SFG : c'est après avoir pris connaissance de la lettre de la Société fédérale lors de cette même séance d'août 1882 que la CFG propose d'intégrer directement l'instruction préparatoire dans les sections de gymnastique, au même titre que les sociétés de tir. Le CC se fait donc ici finalement prendre à son propre jeu sur la question militaire. Cette dernière représente un argument massue pour accéder aux deniers fédéraux, puisque parfaitement alignée sur les besoins de la Confédération, mais elle est très complexe à mettre en place comme

[1045] « Oberst C.A. Rudolf », *Die schweizerische Turnzeitung* 20, 17 mai 1901, p. 166, BN.
[1046] Lettre de Bienz Eduard, 14 août 1882…
[1047] CFG, procès-verbal, séance du 26 août 1882, pp. 166-167, AF, dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 », AF, cote E27#1000/721# 8531*, référence 05.D.3.i.1.a.9.

nous l'avons vu et devient un sujet sensible au sein de la SFG jusqu'au compromis de 1907.

Pour revenir plus spécifiquement sur le sujet des subsides, la demande d'augmentation d'août 1882, transmise dans la foulée à la Confédération avec l'appui de la CFG, est finalement inscrite par le CF dans le projet du budget fédéral de 1883. Le procès-verbal du CC indique que le président Eduard Bienz prévoit de poursuivre ses tractations pour que cette décision passe le cap aux Chambres : « *Le Conseil Fédéral proposera aux chambres de porter notre subside annuel à fr. 2 000.- Comme d'autre part, il est parvenu aux oreilles de membres du Comité que la proposition du Conseil Fédéral serait combattue par la Commission du Conseil des États, il est décidé de faire des démarches auprès des membres du Conseil National et du Conseil des États pour les engager à appuyer notre demande lors de la discussion du budget.* »[1048] Cette remarque montre que la sphère d'influence du CC dans le champ politico-administratif s'étend au-delà de l'arène administrative (CFG) et touche également l'arène parlementaire, même si les canaux sont moins explicites que durant l'ère du *Vorort* quand les hommes politiques influents sont placés directement à la tête de l'association le temps d'une année. Il semble toutefois que la SFG maintienne, voire consolide, ses relais au Parlement après 1870 (nous ne sommes pas parvenus à les identifier clairement ici), la politisation des comités d'organisation des fêtes fédérales et la légitimité politique grandissante de ces dernières favorisant aussi probablement ces entrées. À noter que c'est encore une fois le CE, chambre dans laquelle le camp conservateur et fédéraliste a le plus de poids, qui semble constituer le principal obstacle pour la Société fédérale. Les diverses actions du CC se révèlent toutefois efficaces puisque le subside de la Confédération passe de 1 800 francs en 1883 à 2 000 francs en 1884[1049].

Pourtant, c'est à partir de 1888 que le soutien fédéral octroyé à l'association prend réellement une autre envergure. De 4 000 francs[1050] pour les années 1886 et 1887 (2 000 francs annuellement), le subside passe à 6 450 francs[1051] pour la seule année 1888. Un extrait du procès-verbal d'une réunion du CF tenue le 27 novembre 1887 montre que la régénération institutionnelle de la SFG, entérinée l'été de la même année, est à la source de cette hausse significative : le CC contacte la Haute autorité fédérale en insistant sur l'augmentation

[1048] SFG, procès-verbal du CC, séance du 19 novembre 1882, p. 199, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1049] Respectivement environ 99 000 et 110 000 francs de 2009.
[1050] Environ 220 000 francs de 2009.
[1051] Environ 354 750 francs de 2009.

drastique des effectifs pour motiver sa nouvelle demande d'augmentation de subside[1052].

Malgré la croissance de la manne financière étatique, le CC ne se montre toujours pas optimiste sur le plan financier. Dans le rapport d'activité pour 1888, Heinrich Wäffler, alors président de la SFG, s'exprime en ces termes : « *J'avoue franchement que, malgré l'augmentation de la subvention fédérale, je ne vois pas les choses en rose.* »[1053] Il faut dire que la gouvernance de l'association espérait initialement 8 000 francs[1054], mais 1 550 francs de cette enveloppe sont finalement octroyés à une fête organisée par la *Grütliturnverein* (GTV) et à la fête fédérale de gymnastique de Lucerne[1055]. On observe que la GTV commence à organiser ses propres cours de moniteurs sur l'exemple de la SFG durant les années 1880 et que le DMF lui octroie aussi une subvention à cet effet[1056]. Avec ce nouveau soutien officiel à la GTV, la SFG voit ainsi émerger une première forme de concurrence au sein du champ gymnique en ce qui concerne la distribution des subsides fédéraux. Comme le souligne Wäffler dans une autre remarque du rapport d'activité de la Société fédérale pour l'année 1888, l'inertie de la hausse du subside face à l'augmentation des effectifs de l'association témoigne aussi d'une stratégie assumée de la part du CC. La gouvernance de la SFG ne veut pas « brusquer » la Confédération en lui demandant trop d'argent d'un coup[1057].

Cette posture se révèle payante puisque le montant du subside prend progressivement l'ascenseur durant la dernière décennie du XIXe siècle, doublant presque en moins de dix ans (1892 : 10 500 francs ; 1899 : 20 900 francs)[1058]. De même, la fortune de la SFG se stabilise à partir de 1895 et suit ensuite une tendance positive (les années de fête fédérale mises à part). Ainsi, la toute fin des années 1880 voit l'élargissement du champ d'application de l'argent de la Confédération qui ne sert désormais plus seulement à financer le cours de moniteurs : le CC élargit son éventail de prestations para-étatiques

[1052] Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Schweizerischen Bundesrathes, 29 novembre 1887, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.
[1053] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 8, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1054] Environ 440 000 francs de 2009.
[1055] SFG, rapport d'activité, année 1888, pp. 7-8, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1 ; SFG, procès-verbal du CC, séance du 18 août 1888, p. 339, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1056] Tout comme pour la SFG, le subside est aussi régulièrement préavisé et réévalué par la CFG : lettre de Rudolf Karl August (au nom de la CFG) au DMF, 15 décembre 1893, AF, dossier « Vorturnerkurse des Eidg. Turnvereins und des Grütli-Turnverbandes ; Bundessubventionen 1882-1909 », cote E27#1000/721# 8486*, référence 05.D.3.f.2.
[1057] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 8, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1058] Respectivement environ 525 000 et 940 500 francs de 2009.

à partir de 1889 en mettant en place un cours spécifique pour la formation des maîtres de gymnastique scolaire masculine. Ainsi, les activités de la SFG s'engouffrent officiellement dans la brèche scolaire, alors que les tentatives de militarisation ont suscité une décennie de tensions au sein de l'association.

4.2.3. La SFG et l'opportunité de la gymnastique scolaire : fronde interne contre le dogme pédagogique et concurrence avec la SSMG

L'impulsion pour la fondation d'une corporation de maîtres de gymnastique en Suisse revient à Friedrich Iselin. Début 1858, le Bâlois rédige un article dans la *Turnzeitung* en mentionnant la nécessité de rendre possible, au-delà du journal, des discussions entre spécialistes autour d'une introduction généralisée de la gymnastique à l'école, pratique qu'il envisage comme la plus jeune des disciplines scolaires en Suisse. Outre Iselin, plusieurs maîtres présents lors de l'assemblée constitutive de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG, *Schweizerische Turnlehrerverein, STLV*) organisée en marge de la fête fédérale de 1858 tenue à Berne sont des figures importantes de la pratique dans le pays, dont certains s'investissent à plus ou moins large échelle à la SFG, à l'image de Johannes Niggeler, Johannes Hängärtner et pour les années 1850 et 1860, de Ferdinand Wilhelmi et Bonaventura Baumgartner[1059].

La fondation de la SSMG met en lumière une volonté de rationaliser la pratique gymnique en Suisse, en particulier à l'échelle scolaire, à travers la réunion régulière d'experts de la discipline. Outre le fait que la SFG se concentre officiellement sur la gymnastique associative, elle est encore soumise à l'instabilité du *Vorort* en 1858. Ces deux éléments expliquent l'impulsion donnée à la création d'une corporation professionnelle distincte telle que la SSMG. Cependant, la SFG tissant progressivement une relation privilégiée avec la Confédération après stabilisation de sa gouvernance et acquisition de sa dimension de groupe d'intérêt gymnique, deux points auxquels s'ajoutent son ancienneté et l'organisation précoce des cours de moniteurs (dès 1860), la SSMG reste globalement dans l'ombre de la Société fédérale au niveau para-étatique durant la seconde moitié du XIXe siècle. La coexistence de ces associations revendiquant toutes deux un spectre national met en tension le champ gymnique helvétique. Certains pédagogues entendent

[1059] La liste des membres fondateurs est dressée à partir de : SSMG, procès-verbal, séance du 31 juillet 1858, p. 1.

réformer la gymnastique associative afin de promouvoir une pratique scolaire à large échelle cherchant à s'éloigner du cadre plus traditionnel des sections et des fêtes. Des voix s'élèvent effectivement contre ces dernières qui seraient trop décadentes, fastueuses (pour les fêtes) et éloignées des vertus réelles de la gymnastique. À ce titre, l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de la SSMG à Soleure en 1876 exprime à lui seul la prépondérance de cette vision experte et pragmatique de la pratique gymnique dans cette association où l'on milite avant tout pour l'éducation, l'hygiénisme et le renforcement de la masse. La thèse suivante est publiée dans la *Turnzeitung* quelques semaines avant l'assemblée : « *Comment la place de la gymnastique scolaire peut-elle devenir un lieu de bienfaits pour le peuple, au sens le plus large et le plus complet du terme ?* »[1060] Parmi les pistes de réponses présentées à l'avance dans l'ordre du jour, certaines propositions visent à limiter « *tout faste et toute agitation festive* »[1061] lors des fêtes cantonales et fédérales et à en limiter leur nombre. Si une critique de certains usages de la gymnastique associative est donc présente dans les milieux pédagogiques, les défenseurs de la pratique traditionnelle des sections et des fêtes montent aussi au créneau, en particulier dans les rangs de la SFG.

À ce titre, une lettre ouverte signée par un groupe de gymnastes bâlois, traduite et publiée dans *La Gymnastique* en 1885, critique la vision gymnique des experts, selon eux trop pédante et trop calquée sur le dogme pédagogique. Il s'agit du même document introduit dans le Chapitre 3 qui critiquait la complexification de la gymnastique associative, une dynamique qui entraînait, selon les gymnastes en question, le désamour des campagnes. Leur lettre s'attaque donc aussi directement aux maîtres de gymnastique régnant sur la gouvernance de la SFG à partir de 1870 : « *Le gouvernail du comité central actuel* [CC] […] *est entre les mains de théoriciens, c'est-à-dire professeurs de gymnastique.* […] *Nous avons perdu notre gymnastique libre et on nous a forcés à rentrer dans la gymnastique scolaire.* »[1062] Les Bâlois multiplient ensuite les pamphlets dans le contexte des discussions menées à partir de 1885 pour réviser le règlement des fêtes fédérales et les statuts de la SFG. Si bien que les attaques de ceux qui sont désormais désignés comme « *le consortium bâlois* » poussent les comités des sociétés cantonales de Saint-Gall, de

[1060] « Einladung zur 24. Jahresversammlung des schweiz. Turnlehrer-Vereins in Solothurn. 1876 », *Die schweizerische Turnzeitung*, 19, 1er octobre 1876, p. 167, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1061] « Einladung zur 24. Jahresversammlung des schweiz. Turnlehrer-Vereins in Solothurn. 1876 »…, p. 168, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1062] Hintermann Emile, Hugin Frédéric, Jenny Fridolin, Kupferschmid Auguste, Schetty Auguste, Schmid Auguste, Wenck Robert, Werder Jul, « La révision des statuts et du règlement de fête »…, p. 230.

Thurgovie, d'Appenzell, des Grisons, de Glaris et de Schaffhouse à publier une circulaire en 1890 pour soutenir l'action des maîtres de gymnastique à la tête de la SFG[1063]. Ce document traduit un soutien assez large de la part de la base de l'association, en tout cas au niveau des structures cantonales alémaniques, pour le CC et ses actions depuis 1870.

La superposition régulière entre les sous-champs gymniques scolaire et associatif durant la seconde moitié du XIXe siècle conduit aux vives tensions qui viennent d'être évoquées. Outre ces conflits internes, cette superposition suscite une concurrence directe entre la SFG et la SSMG à la fin des années 1880, en particulier concernant la formation des maîtres de gymnastique, jusque-là jugée insuffisante. L'Article 81 prescrit initialement une obligation de service militaire pour les instituteurs qui doit permettre de les former aux rudiments de la gymnastique *via* des écoles de recrues spéciales. Cette modalité est toutefois abandonnée en 1892 face aux nombreuses critiques qu'elle provoque. Dès 1893, les instituteurs passent donc par les écoles de recrues standards et y effectuent des examens de gymnastique. En cas d'échec, ils doivent se soumettre à des cours de rattrapage, eux aussi très impopulaires et supprimés à la fin du XIXe siècle[1064]. Parallèlement, une ordonnance de 1878 introduit l'obligation d'un enseignement gymnique dans toutes les écoles normales cantonales, mais les inspections révèlent rapidement un cursus différent en fonction des cantons, certains établissements délivrant même des brevets d'instituteur sans tenir compte de la gymnastique[1065]. Plus généralement, l'échec de la mise en place d'une formation standardisée et durable pour les maîtres de gymnastique, que cela soit dans le cadre de l'armée ou des séminaires, renvoie aux difficultés que rencontre la Confédération durant la seconde moitié du XIXe siècle dans la centralisation de l'enseignement public helvétique, la nationalisation de l'éducation dans la Suisse moderne pouvant même être considérée sous certains aspects comme un échec[1066]. Citons notamment le rejet en votation populaire de la création du poste de secrétaire scolaire fédéral en 1882, tandis que la Confédération ne se voit

[1063] SFG, circulaire « Die Comite der Kantonal-Turnvereine St. Gallen, Thurgau, Appenzell, Graubünden, Glarus, Schaffhausen an die Sektionen des eidgenössischen Turnvereins », 27 avril 1890, ACA, feuillet 009 « Zentralkomitee Korrespondenzen 1886-1890/1863-1890 », boîte SMS VV 4-2-2.2_008-014.

[1064] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 358.

[1065] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 126-127.

[1066] Criblez Lucien, Hofstetter Rita, « Erziehung zur Nation. Nationale Gesinnungsbildung in der Schule des 19. Jahrhunderts », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert…*, pp. 167-168.

attribuer que des compétences très partielles en matière d'enseignement public par la suite, par exemple la possibilité de subventionner les écoles en 1902[1067].

Dans ce contexte de désaveu étatique s'agissant de la question scolaire, même l'enseignement de la gymnastique, pourtant seule discipline à dépendre directement de la Confédération, est dispensé de manière peu uniforme sur le territoire national, alors que l'introduction d'une formation gymnique spécifique des enseignants reste une gageure. Ainsi, au même titre que lors de l'obtention d'un premier subside en marge du rejet de la révision de la Constitution en 1872, l'expertise et le cadre associatif de la SFG s'imposent comme des solutions de secours face aux échecs de la centralisation. En 1888, à la suite d'une proposition d'Heinrich Wäffler, le DMF accepte d'ailleurs d'allouer une partie du budget annuel prévu pour l'instruction préparatoire et le soutien au développement gymnique à l'organisation d'un cours fédéral pour la formation des maîtres de gymnastique à charge de la SFG[1068]. Si un tel mandat relève statutairement plus de la SSMG que de la Société fédérale, il faut noter que Wäffler est à la présidence des deux associations en 1888, en plus de son mandat à la CFG[1069]. Multipositionné au sein du champ gymnique helvétique, l'homme fait probablement le choix du pragmatisme, la SFG recevant déjà plusieurs milliers de francs de subsides de la part du DMF, alors que la SSMG n'en reçoit pas encore. Beaucoup mieux établie auprès de la Confédération, la Société fédérale est plus à même d'obtenir un soutien supplémentaire pour l'organisation du cours et bénéficie déjà de l'expérience de la formation pour les moniteurs, en place depuis 1860. À noter que des instituteurs y sont progressivement admis[1070]. Le contenu des cours pour maîtres de gymnastique organisés par la SFG entre la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle est bien décrit et analysé par Véronique Czáka, ainsi que la concurrence qui s'établit alors entre la Société fédérale et la SSMG dans le développement de la formation pour la pratique gymnique scolaire[1071]. Le propos qui suit a donc surtout pour vocation de repartir de ses réflexions en y ajoutant le point de vue spécifique de la SFG.

[1067] Criblez Lucien, Hofstetter Rita, « Erziehung zur Nation. Nationale Gesinnungsbildung in der Schule des 19. Jahrhunderts »…, p. 168.
[1068] SFG, procès-verbal du CC, séance du 18 août 1888, pp. 339-340, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1069] Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997*…, pp. 143-146.
[1070] Hotz Arturo, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922*…, p. 95.
[1071] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)*…, pp. 359-364.

En été 1889, Johann Jakob Egg, idéologue important de la gymnastique scolaire en Suisse et membre de la CFG dès sa fondation (alors futur président de celle-ci), est mandaté pour examiner le programme du cours proposé par Wäffler. Adressé à Karl August Rudolf, président de la CFG, son préavis montre que les enjeux de cette formation sont avant tout militaires : aux côtés des écoles normales, des écoles de recrues spéciales et des formations pour moniteurs de la SFG, le cours est présenté comme un moyen essentiel pour augmenter la qualité de la formation du soldat. Egg, qui n'appartient pas à la SFG et qui se montre critique envers elle comme nous le verrons dans le prochain sous-chapitre, dénonce un programme trop large qui, selon lui, mélange les préceptes de la gymnastique scolaire et associative en ciblant aussi bien les maîtres d'école que les moniteurs de sections[1072].

Malgré ce point de vue plutôt défavorable, un premier cours est organisé en octobre 1889 à Winterthour sous la direction d'Heinrich Wäffler avec l'assistance de Niklaus Michel. Si cette formation est chapeautée par la Société fédérale, elle témoigne du maillage serré entre les différents organismes regroupés autour de la promotion de la gymnastique en Suisse et de la relation oscillant entre collaboration et concurrence qui les lie. Wäffler est alors président de la SSMG, vice-président de la SFG et membre de la CFG, tandis que Karl August Rudolf et Johann Jakob Egg, tous deux experts à l'examen final du cours[1073], sont respectivement président et membre de la CFG. Le CC de la SFG est, quant à lui, officiellement représenté par Albert Gelzer, président de l'association[1074].

Cette première édition réunit 36 participants dont 55 % de Zurichois, une représentation qui fait dire à Gelzer dans un rapport publié dans *Le Gymnaste suisse* en 1890 qu'une organisation itinérante doit être mise en place à l'avenir[1075]. Mis à part 2 individus, l'ensemble des participants sont des instituteurs dont 7 seulement exercent au secondaire. Cette tendance, inverse de celle observée au sein de la gouvernance de la SFG à partir de 1870, montre que le CC réunit effectivement l'élite de la branche. 17 participants font également partie d'une section en tant que présidents ou moniteurs. Dans le même rapport, Gelzer insiste sur l'importance prise par la gymnastique scolaire dans les visées de la SFG et sur la pertinence des actions de l'association

[1072] Lettre de Egg Johann Jakob à Rudolf Karl August, 11 juillet 1889, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.
[1073] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891, p. 25, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1074] SFG, rapport d'activité, années 1889-1891…
[1075] Gelzer Albert, « extraits du Rapport sur le cours de professeurs de gymnastique tenu à Winterthour du 7 au 27 octobre 1889 », *Le Gymnaste suisse* 1, 3 janvier 1890, p. 4, BN.

dans ce domaine. Le texte fait aussi ressortir une logique d'opportunisme, en particulier vis-à-vis des nouveaux membres potentiels qu'induirait une diffusion plus large de la pratique dans les écoles[1076].

En 1890, le DMF accepte de reconduire le subside annuel spécifique (800 francs en 1889 et 1 000 francs ensuite)[1077]. La même année, le patronage du cours est remis en question par une partie de la base de la Société fédérale : 60 sections s'allient et font passer un veto afin de soumettre la question à votation. Dans un article du *Gymnaste suisse*, les frondeurs voient d'un mauvais œil la primauté accordée aux maîtres de gymnastique dans le cadre du cours :

« *L'exclusivisme avec lequel, dans la fixation des conditions d'admission, on éloigna tout élément n'appartenant pas au corps enseignant fit déjà prévoir qu'il s'agissait uniquement d'un cours destiné à former des membres de ce corps et, partant, à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles. On comprit du côté des gymnastes que le but principal, celui de former des maîtres de gymnastique, primait* [sur] *toute autre considération, mais il parut étrange qu'une institution créée sous l'égide de la Société fédérale de gymnastique ne se montrât pas plus reconnaissante envers ses protecteurs.* »[1078]

À la suite de ces accusations, Heinrich Wäffler prend la plume dans les organes officiels et se défend d'avoir favorisé la gymnastique scolaire durant la première édition du cours pour maîtres de gymnastique. Il explique que la formation était ouverte à tous les moniteurs ayant reçu une instruction secondaire complète – ce qui dans les faits est très restrictif pour l'époque – et ayant été actifs pendant deux ans comme directeurs d'une section. Wäffler indique ensuite que le CC vient de décider la suppression de l'obligation de l'instruction secondaire pour pouvoir participer au cours, avant de souligner l'importance de ce nouveau type de formation pour la SFG et ce, en prévision de la votation du veto. Le ton est caractéristique d'une volonté de préserver au maximum l'hégémonie de la Société fédérale dans le processus de para-étatisation de la gymnastique helvétique. Alors que la concurrence se développe dans le champ gymnique (SSMG et GTV), les logiques de pouvoir et d'occupation de l'espace sont ici explicites : « *En se chargeant du patronage*

[1076] Gelzer Albert, « extraits du Rapport sur le cours de professeurs de gymnastique tenu à Winterthour du 7 au 27 octobre 1889. Suite et fin », *Le Gymnaste suisse* 2, 10 janvier 1890, pp. 12-13, BN.
[1077] SFG, procès-verbal du CC, séance du 6 septembre 1890, p. 422, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004 ; Gelzer Albert, « extraits du Rapport sur le cours de professeurs de gymnastique tenu à Winterthur du 7 au 27 octobre 1889 »…, p. 3. Respectivement environ 40 000 et 50 000 francs de 2009.
[1078] Dr. Schaertlin G., « Les cours pour maîtres de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 12, 21 mars 1890, p. 102, BN.

de ces cours, la Société fédérale de gymnastique sera mieux placée pour faire valoir sa volonté que si elle refuse de s'en charger. Il est à supposer que dans ce dernier cas, personne ne s'empresserait de le lui confier de nouveau et notre Société aurait longtemps à regretter d'avoir ainsi perdu à la légère un moyen puissant d'influer sur l'éducation gymnastique de la jeunesse suisse selon nos idées et notre manière de voir. »[1079]

Cet appel de Wäffler est largement entendu, le patronage de la SFG étant accepté par 3 999 oui contre 769 non[1080]. Le fait que le CC s'engage à prendre en compte les doléances des référendaires en ouvrant explicitement le prochain cours aux moniteurs (gymnastique associative) va aussi dans le sens de cette large approbation. Après cette votation, le cours est pérennisé sur le long terme : de 1889 à 1897, il a lieu une fois par an, de 1898 à 1904 deux fois, de 1905 à 1909 trois fois et quatre fois en 1910[1081], avant qu'il ne revienne enfin à la SSMG.

La seconde édition a lieu à Lausanne en 1890 dans l'optique de toucher la Suisse romande. Le cours est placé sous la direction de Paul Jaccottet, alors membre de la CFG et président de la SCVG. Dans le programme que ce dernier envoie au DMF, intitulé « *deuxième cours fédéral pour maîtres et moniteurs de gymnastique* »[1082], force est de constater que la formation est formellement ouverte aussi bien à la gymnastique scolaire qu'associative. La matière porte sur les trois degrés (deux scolaires et un postscolaire) prévus par l'Article 81 (ici, 1er degré : 10, 11, 12 ans ; 2e degré : 13, 14, 15/16 ans ; 3e degré : 16/17 ans, 18/19 ans). Les contenus prévoient des exercices d'ordre, libres et préliminaires avec cannes et aux engins et le cours dure trois semaines (du lundi au samedi, 8 h-17 h 30). En marge de la pratique de la gymnastique, des conférences scientifiques et historiques sont au programme. La formation se termine par des travaux écrits durant la dernière semaine et par une inspection du DMF et de la SFG. Précisons que si ces trois semaines de cours peuvent sembler courtes d'un point de vue contemporain, elles sont conséquentes pour l'époque, les écoles de recrues spéciales initialement prévues par l'Article 81 pour initier les instituteurs à la gymnastique ne comptant que quinze heures de pratique.

[1079] Wäffler Heinrich, « Cours pour Maîtres de gymnastique et moniteurs », *Le Gymnaste suisse* 13, 28 mars 1890, p. 116, BN.

[1080] SFG, procès-verbal du CC, séance du 7 juin 1890, p. 410, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[1081] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, p. 155.

[1082] Second cours fédéral pour Maîtres et moniteurs de gymnastique, Lausanne, 15 septembre-5 octobres 1890, aperçu du programme général, AF, 24 septembre 1890, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

L'avènement du cours pour maîtres de gymnastique en 1889 témoigne donc de l'intégration officielle de la question scolaire à la SFG et de l'hybridation de l'offre de l'association. Ses dirigeants décrochent un nouveau soutien spécifique de la part de la Confédération pour la promotion de la gymnastique scolaire, qui reste moins clivante au sein de la base que son versant militaire et cela, malgré les tensions précédemment dégagées dans ce sous-chapitre. Et toujours dans une logique d'opportunisme, le CC veut faire bénéficier la gymnastique associative de cette nouvelle manne étatique.

Cette équivoque entre gymnastiques scolaire et associative à la SFG s'illustre aussi par la volonté de publier un recueil des exercices de sections effectués lors des fêtes fédérales. La SFG s'adresse au DMF en décembre 1889 pour obtenir un subside supplémentaire (500 francs)[1083] à cette fin en arguant que l'ouvrage répondrait tant à la demande associative que scolaire[1084]. Dans sa requête auprès du DMF, le CC va même jusqu'à jouer sur les trois tableaux (associatif, scolaire et militaire) pour justifier le soutien : le recueil rendrait un grand service aux moniteurs de sections, l'ouvrage étant très spécifique à la gymnastique associative, mais également aux maîtres, en particulier à ceux qui officient au secondaire supérieur et qui pourraient ainsi dispenser des contenus pour l'instruction préparatoire[1085]. Dans la foulée, Karl August Rudolf écrit aussi au DMF (février 1890) et souligne que la SFG répond incontestablement au souhait et au besoin d'un développement accru de la gymnastique scolaire en Suisse. À travers ce recueil d'exercices, la Société fédérale pourrait aussi jouer un rôle dans la révision prévue du manuel fédéral de 1876 (couramment appelé *die eidgenössische Turnschule*), notamment quant à la production d'une extension pour l'instruction préparatoire[1086]. Le DMF décide donc de financer la production de l'ouvrage (trois tranches annuelles de 1 000 francs)[1087] finalement publié en 1895[1088]. L'argument scolaire permet donc à la SFG de renforcer sa relation avec l'État et d'en faire bénéficier

[1083] Environ 25 000 francs de 2009.

[1084] Lettre du CC de la SFG au responsable du DMF, 17 décembre 1889, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

[1085] Lettre du CC de la SFG au responsable du DMF…

[1086] Lettre de Rudolf Karl August au responsable du DMF, 28 février 1890, AF, dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 », cote E4#1000/781# 389*, référence 6.1.

[1087] Environ 50 000 francs de 2009.

[1088] Le recueil est intitulé *Sammlung von freigewählten Uebungsgruppen aus dem Sektionswetturnen, Programme deutsch-schweizerischer Vereine*. Il comprend un exposé historique du concours de sections et 135 groupes d'exercices (des préliminaires à mains libres et avec engins, des exercices aux engins, quelques exercices d'escrime au sabre et de lutte suisse) : Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 224 ; Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 106.

directement la gymnastique associative. De plus, la formation des maîtres et la production d'un recueil d'exercices de sections donnent la possibilité à la Société fédérale de se rattacher, au moins à travers le discours, à la mise en place de l'instruction préparatoire en contournant l'épineuse question de la militarisation directe des sections.

Cet opportunisme autour de la gymnastique scolaire trouve aussi à s'illustrer par la vigueur que met la SFG à garder la main sur la formation des maîtres, revendiquée alors rapidement et logiquement par la SSMG. Lors d'une séance du CC en 1893, la question du patronage du cours est à nouveau discutée : Hermann Bächli (1849-1920), secrétaire de la SFG, affirme qu'il n'y a aucune raison d'envisager un transfert. D'autres voix prônent aussi une non-entrée en matière et soulignent, dans une logique d'autonomie, qu'il serait regrettable que « *l'esprit scolastique* »[1089] qui filtre parfois des pages de la *Monatsblätter für das Schulturnen* (organe officiel de la SSMG) prenne le pas sur la formation des maîtres de gymnastique.

Depuis 1891, la SSMG occupe l'espace laissé libre par la SFG en devenant une « *grande promotrice de la gymnastique scolaire féminine* »[1090], pour reprendre les mots de Véronique Czáka. À ce titre, l'association s'occupe de la formation gymnique des institutrices, les femmes n'étant pas admises dans le cours de la Société fédérale, car « *considérées comme inaptes à donner cet enseignement* »[1091]. La SSMG organise ainsi un premier cours spécifique à la pratique scolaire féminine à Bâle en 1891, puis à Lausanne (1892) et à Zurich (1893). En guise d'illustration du caractère mixte de ces formations, l'édition zurichoise compte 27 participants et 10 participantes[1092].

En 1894, Johann Jakob Müller (1850-1931), président de la SSMG ne faisant pas partie des rangs de la SFG, écrit une requête au CF en demandant une séparation plus claire entre les mandats de la gymnastique scolaire et associative au niveau de la formation : le cours de maîtres devrait revenir à la SSMG et la SFG garderait son cours de moniteurs pour les sections[1093]. Müller demande aussi au CF de porter à 1 000 francs le subside annuel pour la

[1089] SFG, procès-verbal du CC, séance du 25 novembre 1893, pp. 524-525, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1090] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 361.
[1091] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 359.
[1092] Müller Johann Jakob, « Eingabe an den hohen Bundesrat der Schweizerischen Eidgenossenschaft », *Monatsblätter für das Schulturnen* 6, juin 1894 [non daté], p. 66, BN.
[1093] Müller Johann Jakob, « Eingabe an den hohen Bundesrat der Schweizerischen Eidgenossenschaft »…, p. 67.

SSMG. Le DFI décide finalement de fournir une aide dérisoire de 500 francs pour le cours de maîtres pour la gymnastique féminine et le DMF, qui ne s'engage pas directement dans le soutien de la pratique féminine, contribue à hauteur de 500 francs aux frais généraux de l'association tout en couvrant son déficit (300 francs)[1094]. Les cours pour l'enseignement de la gymnastique pour garçons restent cependant l'apanage de la SFG.

Si l'organisation du premier cours de formation pour Maîtres pour la gymnastique scolaire (1889) est principalement l'œuvre d'Heinrich Wäffler, portant alors la double casquette de président de la SFG et de la SSMG, la gouvernance des deux associations se compartimente ensuite, ce qui contribue à expliquer l'exacerbation de la concurrence entre gymnastiques associative et scolaire ainsi que la montée des revendications de la SSMG. À ce titre, les trajectoires des deux principaux présidents de cette dernière à la fin du XIX^e^ siècle, Johann Jakob Müller (mandats : 1886, 1893-1896) et Jakob Bollinger-Auer (1849-1918, mandats : 1892, 1897-1900) sont en marge de la ligne de la Société fédérale largement soutenue par le DMF et d'abord fermée à la gymnastique féminine. Malgré un investissement dans l'armée, Müller milite pour une gymnastique scolaire dans laquelle la pédagogie prime sur la préparation militaire ; il prend également la direction de la première section de gymnastique pour dames de Suisse à Zurich en 1893. Bollinger-Auer, quant à lui, est l'un des principaux promoteurs de la gymnastique féminine helvétique. Il rédige notamment un manuel spécifique en 1890 plusieurs fois republié[1095].

En avril 1897, le comité de la SSMG revient à la charge par l'entremise de son nouveau président Bollinger-Auer. Ce dernier revendique à nouveau la formation des maîtres pour la gymnastique scolaire masculine qui, bien que chapeautée par la SFG, a vu l'ensemble de ses éditions dirigé par des membres de la SSMG[1096]. Il demande également un défraiement de 2 francs journaliers pour les individus participant au cours de gymnastique scolaire féminine, comme c'est le cas pour le cours pour garçons, le subside perçu jusque-là par la SSMG ne permettant de couvrir que les frais généraux du cours. Bollinger-Auer propose ainsi de se faire transférer les fonds versés à la SFG pour la formation masculine (3 500 francs) et que le même montant soit

[1094] SSMG, procès-verbal, séance du 7 octobre 1894, pp. 114-115.

[1095] Müller est major et, en tant qu'instructeur et directeur de cours, il s'investit directement dans la mise en place de l'instruction préparatoire. Sur les parcours de Müller et Bollinger-Auer : Müller Johann Jakob, *Geschichte des Schweiz. Turnlehrevereins 1858-1908*, Zürich, Orell Füssli, 1910, pp. 34-35.

[1096] Bollinger-Auer Jakob, « Eingabe an den h. Bundesrat der Schweizer. Eidgenossenschaft », *Monatsblätter für das Schulturnen* 6, juin 1897 [non daté], pp. 86-87, BN.

alloué à la formation féminine. Comme le montre un extrait de procès-verbal publié dans *Le Gymnaste suisse* en 1897, le CC de la Société fédérale s'oppose à cette requête, ce qui amène finalement la SSMG à la retirer. Passant sous silence l'investissement direct de ses maîtres appartenant à la SSMG dans la direction des cours, le CC met en avant sa relation privilégiée avec les Autorités fédérales, en particulier avec le DMF, pour préserver ses « *avantages* » et martèle « *le droit de pouvoir dire son mot* »[1097] en matière de gymnastique scolaire. Durant l'assemblée annuelle de la SSMG de 1897 (compte rendu publié dans le *Monatsblätter für das Schulturnen*), Jakob Bollinger-Auer commente quant à lui la décision de la SFG sur un ton amer teinté d'ironie : « *Mais comme, à notre grande surprise, la Société fédérale de gymnastique a estimé que la réalisation de nos vœux porterait atteinte à ses intérêts et constituerait presque un vote de défiance à l'égard de ses activités antérieures en la matière* [gymnastique scolaire]*, et que l'affaire anodine était sur le point de devenir une cause célèbre, votre comité a renoncé à ce postulat dans une nouvelle requête au Conseil fédéral.* »[1098]

Notons que la SFG a encore le soutien de la CFG à cette époque, celle-ci étant toujours dirigée par Karl August Rudolf. Un courrier envoyé en août par le DMF au DFI, à la suite de la requête de la SSMG, indique que la CFG est opposée au transfert du cours. Les autorités décident donc de ne pas entrer en matière[1099]. Si l'allocation journalière pour les participants et participantes aux cours pour la gymnastique féminine est refusée, la subvention à la SSMG est toutefois majorée de 400 francs[1100] pour l'année 1898[1101].

À la fin du XIX^e^ siècle, la compétition entre les sous-champs gymniques associatif et scolaire fait donc rage, la relation quasi hégémonique de la SFG avec la Confédération attisant notamment les rancœurs de la SSMG. Globalement, les dirigeants de cette dernière voient d'un mauvais œil les usages traditionnels de la gymnastique associative et veulent réformer la pratique des sections pour l'aligner davantage avec les vues hygiénique, éducative et militaire de la

[1097] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique. Extrait du procès-verbal du Comité central, séances des 10 et 11 avril 1897, à Bienne », *Le Gymnaste suisse* 17, 23 avril 1897, pp. 170-171, BN.
[1098] « Protokoll der XLIV. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins vom 2- und 3. Oktober 1897 in Brunnen », *Monatsblätter für das Schulturnen* 12, décembre 1897, p. 181, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1099] Lettre du DMF au DFI, 25 août 1897, AF, dossier « Schweizer. Turnlehrerverein 1885-1899 », cote E4#1000/781# 388*, référence 6.1.
[1100] Environ 18 000 francs de 2009.
[1101] « Protokoll der XLIV. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins vom 2- und 3. Oktober 1897 in Brunnen », AF, dossier « Schweizer. Turnlehrerverein 1885-1899 », cote E4#1000/781# 388*, référence 6.1.

Confédération. De l'autre côté, la posture conquérante du CC de la SFG face à la question scolaire montre toute l'importance du sujet pour le développement para-étatique de l'association, celle-ci permettant de coller aux attentes et aux besoins étatiques tout en se détournant de l'épineuse question militaire. Ses dirigeants jouent même régulièrement sur l'ensemble des tableaux (associatif, scolaire et militaire) en tirant profit de cet argumentaire pour développer spécifiquement la gymnastique associative en glanant des subsides pour la formation des moniteurs et la publication. À l'aube du XX^e siècle, notamment à cause d'un changement de ton de la part de la CFG, la Société fédérale est cependant rattrapée par son opportunisme et se voit contrainte de mieux justifier ses engagements auprès de l'État, en particulier sur la question militaire, avant qu'elle ne parvienne à retourner cette tendance à son avantage.

4.2.4. La loi sur la nouvelle organisation militaire de 1907 : mise en œuvre d'une instruction préparatoire non contraignante et consécration para-étatique de la SFG

L'avènement de l'instruction préparatoire (3^e degré, pour les garçons de 16 à 20 ans) en marge de la nouvelle organisation militaire de 1907 débouche sur l'introduction de différents cours facultatifs en préambule au service militaire. Les processus légaux et institutionnels autour de la longue et difficile mise en œuvre du versant postscolaire de l'Article 81 sont bien étudiés par Louis Burgener, Lutz Eichenberger et Véronique Czáka[1102]. Pour clore le Chapitre 4, nous allons donc revenir sur ce thème d'un point de vue spécifique à la SFG.

Malgré un soutien manifeste du DMF, la relation entre la Société fédérale et l'État devient plus mouvementée au tournant du XIX^e siècle, l'association étant contrainte de rendre des comptes vis-à-vis des conséquentes subventions perçues. Ainsi, alors que Karl August Rudolf, véritable pivot entre la SFG et le DMF depuis les années 1870, passe la main au sein de la CFG, la SFG perd de son aura au sein de la Commission, tandis que le maître de gymnastique Johann Jakob Egg prend la tête de cette dernière à partir de 1896. Le premier

[1102] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 179-209 ; Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997…*, pp. 193-199 ; Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e siècle-début du XX^e siècle)…*, pp. 141-172.

signe concret de cette inflexion survient au cours de l'année 1899, le nouveau président de la CFG se mettant à questionner le manque d'investissement de la Société fédérale dans la mise en œuvre de l'instruction préparatoire et proposant de revoir les engagements de l'association en la matière. Rappelons qu'Egg n'est pas un partisan de la gymnastique associative et prône une délimitation plus claire entre les versants associatif et scolaire lors de la mise en place du cours de la SFG pour la formation des maîtres en 1889. À ce titre, et à la lumière des tensions entre gymnastiques associative et scolaire précédemment illustrées, l'arrivée de ce pur pédagogue à la tête de la CFG après la longue présidence de Rudolf, qui n'enseigne pas et qui passe par différentes sphères gymniques associatives helvétiques dont la SFG, participe au changement de ton de la Commission vis-à-vis de la Société fédérale.

Qualifiée de « motion Egg », la proposition du nouveau président de la CFG prend, sous bien des aspects, la forme d'un ultimatum. Selon lui, la Société fédérale, qui touche des dizaines de milliers de francs de subsides au tournant du siècle, doit se saisir réellement de la question militaire, alors que les retards pris dans la mise en œuvre de l'instruction préparatoire deviennent de plus en plus problématiques. À ce sujet, divers constats d'échec relatifs à l'application de l'Article 81 viennent accroître la pression sur la SFG : Véronique Czáka relève que l'instruction préparatoire reste lettre morte dans la plupart des cantons, en particulier en Suisse romande (à part une tentative à Genève en 1886) et que les premiers cours sont mis sur pied grâce à des initiatives privées. Si les formations prémilitaires se multiplient en Suisse alémanique à partir de la fin des années 1880, un projet visant à ancrer l'obligation de l'instruction préparatoire dans la Constitution est massivement rejeté par le peuple et les cantons en 1895[1103].

C'est dans ce contexte d'inertie que prend racine la motion adressée par Egg au nom de la CFG à la SFG en février 1901. Dans l'entrée en matière du courrier (reproduit en français dans *Le Gymnaste suisse* en octobre 1901), le ton du reproche est explicite :

« *Dans la séance de la Commission de gymnastique* [CFG] *du 29 décembre dernier*[1104]*, il fut question, dans la discussion sur l'état général de la gymnastique en Suisse, des services de la Société fédérale de gymnastique, au point de vue de notre défense nationale. On trouva que ceux-ci ne*

[1103] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du xix^e siècle-début du xx^e siècle)...*, p. 161.
[1104] CFG, procès-verbal, séance du 29 décembre 1899, p. 119, dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 », AF, cote E27#1000/721# 8531*, référence 05.D.3.i.1.a.9.

sont pas proportionnés d'une façon normale à l'appui financier que la Confédération accorde à notre grande association patriotique. Le motif en repose dans la pratique de la gymnastique elle-même. On devrait s'intéresser davantage – tout au moins de temps à autre – à l'instruction préparatoire au service militaire 3e degré, et essayer de le développer au point de vue strict de la gymnastique. »[1105]

La motion propose ensuite de mettre l'accent sur des pratiques physiques telles que la marche, la course d'endurance et de vitesse et le saut, mais aussi de pratiquer des exercices d'estimation de distance, de pointage et de tir. Si le texte prend d'abord la forme d'une missive, le propos se modère ensuite. Après avoir fait référence à l'échec du projet de militarisation direct des sections (années 1880), Egg insiste sur le caractère non invasif des mesures proposées qui doivent s'ajouter aux activités traditionnelles des sections sans les court-circuiter. On envisage toutefois la possibilité que des cours d'instruction préparatoire au service militaire puissent être organisés dans certaines sections durant les années sans fête[1106], en précisant : « *Quelle joie et quelle satisfaction pour tous les amis de la gymnastique s'il pouvait être constaté que les jeunes gymnastes ont fait leur devoir et se sont même distingués à ce point de vue – alors même qu'il ne s'agit pas d'obtenir une couronne ou un prix, mais une simple et modeste carte de reconnaissance.* »[1107] La mention du désintéressement patriotique, opposé aux couronnes et aux prix décernés lors des fêtes, souligne la vision pédagogique d'Egg qui veut réformer la gymnastique associative et rendre ses usages plus conformes aux attentes de l'État. Après avoir suggéré la mise en place d'un examen physique lors du recrutement, il clôt sa motion en citant une lettre envoyée au DMF par le colonel Hintermann, officier instructeur à Lucerne et rapporteur de l'armée auprès de la Confédération pour l'instruction préparatoire[1108]. Egg relate et valide le propos d'Hintermann qui préfigure le format de la mise en œuvre de 1907 : « *Nous devons faciliter à nos jeunes gens la préparation nécessaire à l'école de recrue, par nos sociétés de gymnastique, par nos sociétés de tir bien dirigées, ou par des cours préparatoires spéciaux.* »[1109]

[1105] Egg Johann Jakob, « Au Comité central de la Société fédérale de gymnastique », 28 février 1900, reproduit dans « Communications officielles », *Le Gymnaste suisse* 41, 12 octobre 1900, pp. 381-382, BN.
[1106] Egg Johann Jakob, « Au Comité central de la Société fédérale de gymnastique »…, pp. 382-383.
[1107] Egg Johann Jakob, « Au Comité central de la Société fédérale de gymnastique »…
[1108] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*…, p. 157.
[1109] Egg Johann Jakob, « Au Comité central de la Société fédérale de gymnastique »…, p. 383.

Si les questions du caractère obligatoire de l'instruction préparatoire et de l'immixtion dans les affaires des sections ne se posent donc pas réellement du côté de la CFG, à l'inverse du projet des années 1880, la SFG entre malgré tout en négociation pour élaguer la motion Egg. Ainsi, en 1901, la commission technique de la Société fédérale établit un document à destination du CC fournissant des éléments de réponse pour la CFG. Le ton oscille entre aveu et démenti : « *Même si la gymnastique de notre pratique associative n'est pas spécialement adaptée aux objectifs de l'aptitude au service militaire, cette dernière est tout de même plus encouragée par ce biais que ne le laisse supposer une simple observation superficielle.* »[1110]

La commission technique rejette ensuite toute idée d'une militarisation directe de la gymnastique associative sur le modèle de la conscription et met en doute la faisabilité de certaines propositions d'Egg (en particulier la fréquentation de cours spéciaux d'instruction préparatoire dans les intervalles entre les fêtes) et prône un réaménagement de la motion. La commission valide cependant certains aspects du texte d'Egg en proposant de mettre un accent prononcé sur les exercices de plein air. Si l'évocation de la course (vitesse, endurance et d'obstacles), de la randonnée dans les sections (« *Turnfahrten* ») et du saut (en longueur, hauteur et d'obstacles) entre dans les vues militaires de la CFG, la mention des jeux, de la luge et du patin – et même du combat de boules de neige (« *Schneeballkampf* », *sic* !) – prête à sourire. On insiste aussi sur le fait que les gymnastes ne doivent pas manier d'armes, à part éventuellement des fusils à air comprimé ou des arbalètes, sans toutefois fermer la porte à une éventuelle collaboration avec les tireurs. Ce dernier élément préfigure la nouvelle organisation militaire de 1907 voyant la SSC hériter des cours facultatifs de tir aux côtés de l'offre gymnique préparatoire, également facultative, mise en place par la SFG. Enfin, tout en insistant sur le fait que les mesures évoquées ne peuvent être trop brusques et induire des modifications de règlement, la commission préconise l'encouragement de la randonnée dans les sections et soutient la proposition d'Egg pour la mise en place d'un examen de condition physique lors du recrutement. Dans les faits, la SFG s'approprie même ensuite la paternité de cette dernière idée.

Plus modérée que le projet de 1880, la motion Egg suscite des réactions relativement mesurées chez les gymnastes, en particulier romands – à noter que le pacifiste Charles Piguet-Fages semble avoir déposé sa plume

[1110] *Technischer Ausschuss des eidg. Turnvereins. Anträge an das Centralkomitee betr. Motion Egg*, dans : SFG, procès-verbal du CC, séance du 18-19 mai 1901, p. 206, ACA, cahier 1896-1906, cote SMS VV 4-2-2.1_005, traduit de l'allemand par l'auteur.

au début du XXe siècle. Dans un éditorial, le rédacteur du *Gymnaste suisse* commence même par saluer l'initiative, en la définissant toutefois rapidement comme un idéal peu réalisable : « *Il y a dans la proposition du père Egg, une partie de rêve, excellente ; reste à l'assimiler à la réalité. C'est là qu'est le hic.* »[1111] Le vernis s'effrite toutefois ensuite et laisse poindre une rhétorique similaire à celle des articles publiés dans le journal *La Gymnastique* durant la décennie 1880-1889, bien que moins virulente dans sa forme :

« *Nous voulons bien que la Société fédérale accepte le rôle d'éducateur militaire dans un sens compatible avec sa forme, avec son origine, son histoire et ses institutions, mais ce que nous ne voulons pas, c'est que : 1° à notre gymnastique l'exercice militaire se substitue, enlevant à nos travaux le charme de l'art et surtout celui de l'imprévu ; 2° on nous hiérarchise, en nous imposant autre chose qu'une discipline toute volontaire et tout amicale ; 3° que des militaires de carrière s'introduisent dans nos rangs pour y commander en chefs constitués par d'autres que par notre volonté et par nos votes, et auxquels ils nous faudrait obéir* volens nolens. *Or nous savons, ou plutôt nous craignons que ceux qui poussent à la roue de la proposition Egg ne soient un peu trop imbus de militarisme, qu'ils sacrifient notre indépendance, en une certaine mesure, à ce militarisme parce qu'ils considèrent ce sacrifice comme nécessaire à l'exécution morale de l'idée.* […]. *Gardons-nous de prendre trop de galons, et surtout de galonnés, ce serait la mort de notre Société actuelle. En applaudissant à la pensée du proposant, veillons au grain et dût-on, pour cela, rejeter sa proposition.* […]. *Mais cette proposition peut parfaitement, nous en avons la conviction, s'accommoder avec notre institution ; à cet effet, il faudrait qu'elle fût étudiée publiquement dans les organes gymnastiques, que chacun la discutât.* »[1112]

C'est justement au ménagement de la compatibilité de la motion Egg et à son « *accommodement* » avec les us et coutumes de la gymnastique associative que l'assemblée des délégués de la SFG s'emploie en novembre 1901 en validant toutes les propositions de la commission technique. Le CC est donc invité par les délégués à poursuivre ses démarches pour la mise en œuvre d'un examen physique lors du recrutement, mais les questions du maniement d'armes à feu et des cours préparatoires dans les sections durant les années sans fête sont exclues. L'assemblée fait tout de même un pas vers la CFG puisqu'elle valide en votation, après des négociations soutenues, le principe

[1111] « Proposition du père Egg », *Le Gymnaste suisse* 4, 25 janvier 1901, p. 26, BN.
[1112] « Proposition du père Egg »…, pp. 26-27.

suivant : désormais, une section peut prendre part au concours de section lors d'une fête fédérale uniquement si elle est en mesure d'attester de l'organisation d'au moins neuf « courses » (randonnées) de 25 kilomètres durant la période triennale ayant réuni au moins un tiers de ses membres actifs[1113].

La SFG fait ainsi quelques concessions dans une optique de compromis. L'association doit montrer des signes de bonne volonté, le DMF lui versant 25 500 francs[1114] de subvention en 1901. Cependant, le corps de la motion Egg est passablement édulcoré et les points pouvant glisser sur une immixtion du DMF dans les affaires des sections sont mis de côté. À ce titre, un dialogue fictif publié dans les colonnes du *Gymnaste suisse* résume bien l'issue de l'assemblée des délégués de 1901 :

« *Egg, la proposition Egg ! Voilà depuis des mois le sujet de nos discussions, la base des "reden" de nos orateurs de sections.* […]

– Ah ! pauvre ami ! me disait un de nos gyms [gymnastes] *bien connu, ami de la paix et peu partisan de la caserne, tu ne sais combien sont longues les griffes militaristes ! Cette proposition n'est qu'un commencement, une entrée en matière, une fois la porte ouverte nous ne pourrons la fermer. On commence par des marches, puis viendront le maniement d'armes, les tirs obligatoires, etc.* […]*, si on cède à la caporalomanie qui attaque notre fédéral, ç'en est fait de nos sociétés.*

– Mon vieil Henri, répondis-je, tu pars en guerre contre les moulins à vent, car si la proposition Egg devait nous conduire doucement à un patronage militaire, nos délégués n'auraient pas, comme tu dirais "coupé dans le pont", et ce qu'ils ont laissé de la motion n'a rien de bien alarmant. »[1115]

Néanmoins, l'auteur de ce dialogue – un certain J. G. que nous ne sommes pas parvenus à identifier mais qui prend souvent la plume à partir de 1901 pour dénoncer la militarisation – est amené à déchanter. Si les affinités du CC avec la question militaire sont plutôt timides au tout début du XX^e^ siècle, la gouvernance de l'association modifie drastiquement sa position quand les premières discussions concrètes autour de la nouvelle loi militaire (visant justement à réorganiser les filières de formation de l'armée fédérale)[1116]

[1113] « Société fédérale de gymnastique. Procès-verbal de l'assemblée des délégués, tenue à Berthoud les 16-17 novembre 1901 », *Le Gymnaste suisse* 1, 3 janvier 1902, pp. 3-5, BN.
[1114] Soit plus d'un million de francs de 2009.
[1115] G. J., « À propos de la motion Egg », *Le Gymnaste suisse* 51, 20 décembre 1901, pp. 464-465, BN.
[1116] Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart…*, pp. 130-131.

s'inscrivent à l'agenda politique en 1904. Dans ce cadre, la position du CC, dont la composition ne change pourtant pas fondamentalement entre 1900 et 1904, laisse alors rapidement filtrer un enthousiasme qui renvoie à l'attitude des dirigeants de la SFG en 1882 qui envisagent pour un temps la contrainte étatique (participation obligatoire de la jeunesse masculine suisse à des cours de gymnastique dans le cadre de la conscription) comme un potentiel de développement inespéré pour leur association.

Symptomatique du changement d'attitude du CC et de l'influence des débats politiques autour de la nouvelle loi militaire, une assemblée extraordinaire des délégués est convoquée en mai 1904 à Berne (un fait rare à cette époque dans le fonctionnement de l'association). Il s'agit de discuter de la ligne de la SFG vis-à-vis des réformes envisagées. La gouvernance de l'association propose alors quatre postulats à ses délégués (rapportés ici dans *Le Gymnaste suisse*) :

« *1°L'enseignement de la gymnastique doit être garanti et développé par la nouvelle constitution militaire.*

2°Il doit être déclaré obligatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans.

3°Les examens des recrues doivent porter également sur la capacité physique.

4°La Société fédérale de gymnastique offre à la Confédération de collaborer, avec son organisation, à l'application de l'éducation corporelle obligatoire. »[1117]

Si le soutien général à l'enseignement de la gymnastique (point 1) et à l'examen physique lors du recrutement (point 3) est tout à fait attendu, les prises de position en faveur de l'obligation d'une instruction préparatoire pour les hommes de 16 à 20 ans en perspective de la conscription étonnent et témoignent du revirement brusque du CC sur la question militaire. Il faut y voir un intérêt soudain pour la contrainte étatique potentiellement contenue dans la nouvelle organisation militaire qui ferait dès lors gonfler indirectement les effectifs et le champ d'activité de la SFG. Autre élément qui détone, des hauts gradés (notamment le colonel Hintermann) sont convoqués par le CC à l'assemblée de 1904 à titre de consultants, ce qui est apparemment une première dans l'histoire de l'association. Si le commentateur J. G. se montre peu alarmiste quant à la militarisation de la SFG en 1901, sa réaction au sujet de l'assemblée extraordinaire de Berne de 1904, publiée dans les colonnes du *Gymnaste suisse*, affiche un ton bien plus préoccupé : « *Examinons aussi la composition de notre association fédérale et nous remarquerons, qu'à*

[1117] G. J., « Vers le militaire », *Le Gymnaste suisse* 21, 20 mai 1904, p. 174, BN.

côté des patriotes, convaincus de la nécessité d'une armée bien préparée, il existe de bons gymnastes aimant leur patrie sans aimer l'armée. […]. *Que nos officiers croient utile une réforme militaire, cela ne veut pas dire que les gymnastes doivent déroger à leur neutralité au point de vue politique, pour décider sur quelle base doit se faire la réorganisation.* »[1118] L'évocation de la neutralité politique montre que le CC de la SFG, en faisant ici le choix d'un alignement substantiel sur les vues du DMF, officialise le rapprochement de l'association avec le bloc bourgeois-paysan, alors que la révision de l'organisation militaire rencontre une très forte opposition de la gauche[1119], la loi étant d'ailleurs soumise à un référendum populaire en 1907 après sa validation par le Parlement[1120].

D'autres reproches à propos de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de Berne (1904) se font jour dans *Le Gymnaste suisse* et laissent présager l'émergence d'un schisme linguistique similaire à celui des années 1880. À ce titre, Johannes Spühler, alors rédacteur de la *schweizerische Turnzeitung* et futur membre du CC (il y entre en 1907), commente les publications critiques du *Gymnaste suisse* avec une pointe de condescendance et d'ironie : « *La fantaisie et le langage de nos amis romands peuvent excuser bien des choses. Nous savons en effet qu'ils poursuivent les mêmes objectifs élevés et qu'ils sont animés du même amour pour la patrie que nous*. […]. *Ne sommes-nous pas tous des gymnastes patriotes ?* »[1121]

En réaction aux prises de position des Romands, le CC prend soin de faire publier un communiqué dans les organes officiels qui vise à rassurer la base en insistant sur le caractère non contraignant des mesures envisagées et sur le fait que l'autonomie des sections ne sera pas remise en question. On certifie aussi un enseignement uniquement gymnique dépourvu d'armes à feu[1122].

C'est peut-être cette mise au point du CC qui conduit l'assemblée de Berne à valider l'intégralité des postulats proposés. Cependant, cette large acceptation semble aussi liée au poids numérique des Alémaniques, l'éditorialiste du *Gymnaste suisse* pointant un schisme linguistique, en particulier au sujet du caractère obligatoire de l'instruction préparatoire. Les Welches ne seraient pas forcément opposés à cette dernière, mais craignent les dérives

[1118] G. J., « Vers le militaire »…
[1119] Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart…*, pp. 108-109.
[1120] Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 190-200.
[1121] « Zum 15. Mai. », *Die schweizerische Turnzeitung* 19, 6 mai 1905, p. 166, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1122] « À propos du 15 mai », *Le Gymnaste suisse* 20, 13 mai 1904, p. 166, BN.

militaristes et l'immixtion du DMF[1123]. D'ailleurs, en 1905, *Le Gymnaste suisse* publie à nouveau une série d'articles dénonçant le tournant militariste de la SFG (notamment de la plume de J. G.). Encore une fois signe de tensions linguistiques bien réelles, Johannes Spühler réplique dans la *Turnzeitung* en écrivant avoir perdu espoir que *Le Gymnaste suisse* se rende compte « *de la valeur sanitaire et éducatrice du* service militaire », tout en ne comprenant pas « *qu'un organe gymnastique rédigé par et pour des Suisses, attaque nos institutions patriotiques* » (nous reprenons ici la citation traduite dans *Le Gymnaste suisse*)[1124]. Il faut relever que la position de Spühler, éminent maître de gymnastique alors sur le point d'intégrer le CC de la SFG, reflète parfaitement la ligne d'alors de la gouvernance de l'association. Dans un éditorial également publié en 1905, il s'exprime largement en faveur de l'obligation de l'instruction préparatoire en insistant cependant sur la « *libre conception de l'exécution* »[1125] qui doit être laissée à la SFG. Spühler milite aussi pour des possibilités d'aménagements de l'obligation, notamment dans les régions de montagne afin de ne pas contraindre les jeunes hommes durant les périodes d'estive.

Validée par le Parlement le 12 avril 1907, la loi sur la nouvelle organisation militaire voit l'enseignement de la gymnastique élargi à tous les âges scolaires (alors qu'il commençait à 10 ans auparavant), ainsi que la validation légale de l'examen physique lors du recrutement et des cours de formation pour maîtres de gymnastique. La collaboration entre la SFG et la Confédération sur le plan militaire est aussi actée, puisqu'un nouvel article (n° 103) prévoit que : « *La Confédération subventionne les sociétés et les cours de gymnastique qui ont pour but le développement corporel et l'instruction militaire préparatoire des jeunes gens après leur sortie de l'école.* »[1126]

Deux éléments sont à relever dans cette nouvelle loi. Premièrement, la Confédération est chargée d'édicter les prescriptions des cours, ce qui amène le CC de la SFG, pris à son propre jeu, à devoir lutter pour plus d'autonomie lors de la publication de l'ordonnance légale en 1909. Deuxièmement, l'obligation de l'instruction préparatoire défendue par la SFG n'est pas retenue. Face à la forte opposition que rencontre la loi durant tout son processus d'élaboration, en particulier au niveau de l'obligation des cours préparatoires, et face à la

[1123] « Militaire », *Le Gymnaste suisse* 30, 22 juillet 1904, p. 258, BN.
[1124] « Militairomanie », *Le Gymnaste suisse* 24, 16 juin 1905, p. 201, BN.
[1125] « Der obligatorische militärische Vorunterricht III. Stufe und seine praktische Durchführung », *Die schweizerische Turnzeitung* 20, 19 mai 1905, pp. 177-178, BN.
[1126] Sur le processus parlementaire conduisant à la définition de cet article de loi : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 187-189.

complexité de la mise en œuvre d'une telle mesure (notamment dans les zones rurales à cause des charges de travail, de la saisonnalité et du manque d'infrastructures gymniques et de sections susceptibles de proposer des cours), les parlementaires optent pour un principe basé sur le volontariat[1127].

Malgré ce désaveu partiel, la gouvernance de la SFG savoure sa consécration para-étatique en 1907 (le référendum populaire contre la loi ne passant pas la rampe). Les mots d'Heinrich Ritter (président de la SFG entre 1904 et 1906) dans le rapport de gestion du CC (période 1904-1906) sont d'ailleurs ceux de la victoire : « *La Société fédérale de gymnastique, par son attitude dans la question de la réorganisation militaire, a pris place au premier rang parmi les associations patriotiques et éducatrices de notre pays. Elle a, dans la mesure qui lui convenait, dit son mot dans la politique fédérale. La légitimité, ainsi que le caractère patriotique et désintéressé des postulats présentés par elle ont été reconnus par les autorités fédérales qui ont estimé désirable et utile sa collaboration active dans l'éducation physique préparatoire des jeunes gens.* »[1128]

Éloquent, le lexique utilisé par Ritter sonne comme l'aboutissement du processus de légitimation étatique ayant servi de trame à ce quatrième chapitre. Environ trois décennies après l'attribution du premier subside fédéral aux gymnastes – rappelons qu'ils doivent se battre plus de dix ans pour l'obtenir –, les dirigeants de la SFG sont en mesure d'affirmer que leur association dit désormais « *son mot dans la politique fédérale* » et trône au sommet du classement de l'associationnisme patriotique et para-étatique helvétique. D'ailleurs, Ritter enchaîne en faisant le lien entre la légitimation de la SFG et la participation récente des Autorités fédérales à la fête de Berne en 1906 (la concurrence avec les tireurs est encore une fois formulée dans ce cadre) : « *La participation officielle de la part des plus hautes autorités de notre pays aux fêtes fédérales de gymnastique a donné à celles-ci une signification d'une importance évidente, en les plaçant, de ce fait, parmi les manifestations nationales, au même titre que les tirs fédéraux qui seuls, jusqu'ici, avaient eu le privilège d'une participation officielle de la part des autorités fédérales.* »[1129]

[1127] Comme souligné dans : « Société fédérale de gymnastique. L'attitude de la Société fédérale de gymnastique à l'égard de la nouvelle organisation militaire », *Le Gymnaste suisse* 42, 18 octobre 1907, pp. 404-406,

[1128] Ritter Heinrich, « Communications officielles. Rapport de gestion du Comité central sur la période administrative 1904-1906 »…, p. 176.

[1129] Ritter Heinrich, « Communications officielles. Rapport de gestion du Comité central sur la période administrative 1904-1906 »…

Malgré la consécration revendiquée après la loi de 1907, la SFG voit son indépendance brièvement mise en cause lors de la parution de l'ordonnance légale en 1909, la première mouture du texte appliquant le principe définissant la Confédération (comprendre le DMF) comme seule responsable du programme des cours d'instruction préparatoire. Une réunion a d'ailleurs lieu à ce sujet entre les sphères militaires au début du mois de novembre 1909 et la SFG n'y est pas conviée. On décide notamment que (nous citons un article de la *Turnzeitung* reprenant la *Militär-Amtblatt*) : « *L'organisation de ces cours et l'établissement du programme et du budget de ces derniers incombent au Département militaire fédéral suisse, qui se met en rapport avec les associations* [cantonales] *de gymnastique existantes.* »[1130] Cette volonté initiale de laisser la main au DMF pour l'organisation des cours d'instruction préparatoire et la non-convocation de la SFG à la réunion de 1909 doivent être rattachées au schisme qui règne au sein des sphères dirigeantes de l'armée fédérale depuis la fin du XIX^e^ siècle (voie nationale *versus* voie nouvelle)[1131]. Sous certains aspects, la nouvelle organisation militaire validée en 1907 conduit au renforcement de la voie nouvelle, notamment prônée par Ulrich Wille, qui milite pour une baisse d'influence du système de milice et une augmentation du temps de service des soldats, le tout sur la base du modèle prussien. Si le principe de collaboration avec des institutions civiles (école publique et SFG) pour la formation du soldat est maintenu tel que le prévoit la voie nationale, la réforme de 1907 prolonge les écoles de recrues et introduit des cours de répétition annuels[1132]. On peut d'ailleurs penser que les officiers favorables à la voie nouvelle s'accordent pour limiter la marge de manœuvre de la SFG et l'investissement de cette association civile dans la chose militaire.

Si la CFG prévoit finalement qu'une commission indépendante soit chargée de l'établissement des programmes de l'instruction préparatoire, l'ingérence du DMF n'est pas envisageable pour la SFG[1133]. Le CC ne peut concevoir qu'un organe étranger transmette sans sa médiation des directives aux sociétés cantonales de gymnastique, alors que certaines d'entre elles sont historiquement hostiles à l'interventionnisme, en particulier en Suisse

[1130] « Verschiedenes. Die Verordnung über den Vorunterricht », *Die schweizerische Turnzeitung* 49, 3 décembre 1909, p. 529, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1131] Pour une contextualisation de ce schisme, voir le sous-chapitre 1.3.2. du Chapitre 1.

[1132] Jaun Rudolf, *Histoire de l'armée suisse. Du XVII^e^ siècle à nos jours…*, p. 106.

[1133] La problématique apparaît dans une séance au début du mois de décembre : SFG, procès-verbal du CC, séance du 4-5 décembre 1909, p. 114, ACA, cahier 1907-1916, cote SMS VV 4-2-2.1_006.

romande. De plus, durant tout le processus de tractation qui précède 1907, la gouvernance de la Société fédérale s'est engagée auprès de ses membres à ne pas faire vaciller l'autonomie de l'association pourtant déjà très relative dans les faits.

Après un lobbying intensif auprès du DMF, en particulier sur la base de l'épais livre anniversaire de la SFG dirigé par Johannes Spühler en 1907 et qui regorge de statistiques, la Société fédérale parvient à convaincre les autorités militaires qu'elle est l'organe le plus compétent pour superviser les cours et faire le relais avec les sociétés cantonales. Un règlement finalement édicté en 1911 par la CFG donne ainsi les pleins pouvoirs au CC pour l'organisation du programme du volet gymnique de l'instruction préparatoire[1134]. Ce même texte attribue les cours pour maîtres de gymnastique scolaire masculine à la SSMG qui les réclame depuis la fin du XIX^e siècle, nous l'avons vu. Ce transfert de mandat fait d'ailleurs dire à Véronique Czáka que la nouvelle organisation militaire de 1907 est un marqueur significatif du processus d'autonomisation de la gymnastique scolaire vis-à-vis de la pratique associative, les formations données par la SFG continuant d'ailleurs à être critiquées régulièrement dans les procès-verbaux de la CFG, parce que l'on juge qu'elles privilégient trop les usages associatifs[1135].

L'organisation concrète de l'instruction préparatoire prévoit que le CC et la commission technique de la SFG lancent chaque année un appel aux sociétés cantonales qui relaient ensuite aux sections locales souhaitant organiser des cours spéciaux dans ce domaine (devant compter cinquante à quatre-vingts heures annuelles, soumises à l'inspection du DMF). Le principe prend donc bien la forme d'un compromis basé sur un engagement volontaire des sections qui envoient des membres, en cas d'intérêt seulement, suivre une formation de directeur de cours dans l'optique de pouvoir démontrer ensuite les exercices aux classes d'instruction préparatoire (entre 15 et 20 participants)[1136]. Qualifiés officiellement « d'instruction préparatoire gymnastique » (IPG), les cours de la SFG jouxtent l'instruction préparatoire avec armes (IPA), associant des exercices de gymnastique et de tir plutôt destinés à être dirigés

[1134] Nous nous fondons ici sur l'article de synthèse de Johannes Spühler intitulé : « Der Bund und der eidgenössische Turnverein », *Die schweizerische Turnzeitung* 15, 12 avril 1912, pp. 145-146, BN.

[1135] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e siècle-début du XX^e siècle)…*, pp. 363-364.

[1136] Chaudet Gustave, « Encore l'instruction militaire préparatoire », *Le Gymnaste suisse* 24, 17 juin 1910, pp. 215-216, BN. Au sujet de la mise en œuvre pratique de l'instruction préparatoire : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse…*, pp. 201-209.

par des sous-officiers et officiers et, enfin, les cours de jeunes tireurs (JT), chapeautés en principe par la SSC[1137].

Le principe non contraignant de l'IPG et la grande indépendance négociée par la SFG dans sa mise en œuvre expliquent que les critiques et les inquiétudes romandes précédant 1907 s'atténuent rapidement. Par la suite, la gouvernance de la Société fédérale se garde d'ailleurs de trop verbaliser son engagement militaire : la défense territoriale ne réapparaît pas directement dans les buts officiels, les statuts de l'association faisant timidement la mention suivante à partir de 1924 : « *Par l'organisation de* […] *cours préparatoires, elle* [la SFG] *veillera à susciter parmi la jeunesse le goût pour les exercices physiques pendant et après l'âge de scolarité.* »[1138]

Dans un article intitulé « *Der Bund und der eidgenössische Turnverein* » publié dans la *Turnzeitung* en 1912, Johannes Spühler revient, en tant que principal historiographe de la SFG de l'époque, sur l'ensemble du processus qui conduit l'association à collaborer avec la Confédération sur la question militaire. Dans ce cadre, on prend soin de ne pas mentionner l'échec des années 1880, cet épisode n'étant d'ailleurs jamais explicitement mentionné par l'historiographie officielle (et également académique jusqu'ici). Ainsi, Spühler fait surtout le constat d'un aboutissement, voire d'un *hold up* serait-on tenté d'écrire : la SFG et ses petites sœurs cantonales ont acquis la confiance et surtout le soutien financier des Autorités fédérales pour la mise en œuvre de l'IPG, tout en restant globalement libres dans leurs agissements[1139].

Dans la traduction libre que Gustave Chaudet, rédacteur du *Gymnaste suisse*, fait du texte de Spühler (publiée dans ledit journal), une phrase illustre quant à elle l'apogée du processus de para-étatisation de la SFG en marge de l'avènement de l'IPG. Selon les mots enthousiastes de Chaudet, les gymnastes suisses sont maintenant au service de la Confédération au sens contractuel du terme : « *Jadis les directeurs des cours dépendaient de la Société fédérale uniquement, aujourd'hui ils sont devenus des fonctionnaires, des agents du gouvernement.* »[1140]

[1137] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 162.
[1138] SFG, statuts, 1924, p. 4, ACA, boîte SMS VV.4.2.1.4.1.
[1139] Spühler Johannes, « Der Bund und der eidgenössische Turnverein », *Die schweizerische Turnzeitung* 16, 19 avril 1912, pp. 156-157, BN.
[1140] Chaudet Gustave, « La Confédération et la Société fédérale de gymnastique. Fin. », *Le Gymnaste suisse* 24, p. 235, 14 juin 1912, BN.

Chapitre 5

La SFG et la Belle Époque : gymnastique, modernité et conservatisme

Si le début des années 1900 marque l'adoubement de la SFG par la Confédération, de nouveaux enjeux relatifs aux pratiques d'exercice corporel et aux évolutions des contextes politique, social et culturel mettent l'association sous tension à l'aube du XX^e^ siècle. Pris en tenaille entre la vision du monde traditionnelle et bourgeoise qu'ils promeuvent et certaines formes de modernité s'exprimant alors à l'intérieur et à l'extérieur de la Société fédérale, ses dirigeants affichent une ligne de plus en plus conservatrice.

Structuré en trois volets, ce cinquième et dernier chapitre a pour but général d'étudier la dialectique entre tradition et modernité qui met en tension la Société fédérale durant la Belle Époque (années 1890-1914)[1141]. Alors que le discours institutionnel actuel de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) et de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS)

[1141] Nous faisons aussi le choix d'utiliser le chrononyme « Belle Époque » par praticité, avec la conscience que « *ni les hommes, ni les femmes des années 1900 ne* [parlent] *de "Belle Époque"* », pour citer Dominique Kalifa, l'expression s'imposant dans la langue française seulement à partir du début des années 1940 et témoignant d'une certaine idéalisation des années 1900. Au-delà d'une « *extraordinaire séquence de progrès, de liberté, d'innovations* [et] *de bonheur* » – pour la bourgeoisie surtout –, la Belle Époque est aussi celle du crime, de l'alcoolisme, du suicide, de la folie et de la prostitution, de même que celle de l'exacerbation des nationalismes, de l'impérialisme, du racisme et des conflits sociaux : Kalifa Dominique, *La véritable histoire de la « Belle Époque »*, Paris, Fayard, 2017, pp. 15, 29, 85.

n'a de cesse de revendiquer leur positionnement « *entre tradition et modernité* », notre but est de prendre au mot cette formule marketing et de revenir aux sources, non pas d'un entre-deux peu signifiant, mais de ce qui s'apparente tantôt à une opposition, tantôt à une synthèse. Il s'agira donc d'étudier les enjeux autour de la rencontre entre la tradition portée par la gouvernance de la SFG à la fin du XIX^e^ siècle et les diverses manifestations de la modernité caractéristiques de la Belle Époque. Dans notre cadre, ces dernières concerneront principalement l'essor des sports modernes, l'internationalisation de la pensée et des associations, ainsi que le développement soutenu d'une économie autour des loisirs et du spectacle. Nous verrons que la montée des États-nations et des empires coloniaux, partie intégrante aussi de la modernité de la Belle Époque, influence également le discours, la culture politique et les pratiques de la Société fédérale.

À aucun moment il ne s'agira de soutenir que la gymnastique associative helvétique est intrinsèquement liée à la tradition et qu'elle s'oppose en bloc à la modernité à partir de la fin du XIX^e^ siècle. Bien au contraire, le premier volet de ce chapitre montrera qu'au-delà de la montée du conservatisme chez ses dirigeants, la pratique est moderne sous bien des aspects, en allant jusqu'à présenter des caractéristiques (sportivisation, internationalisation, etc.) que l'historiographie a plutôt tendance à associer aux sports dits « modernes », sports dont le développement est d'ailleurs parfois directement influencé par les usages des gymnastes en Suisse (5.1.). Un second volet s'intéressera spécifiquement à la lutte suisse. La pratique est aussi emblématique que paradoxale, celle-ci étant érigée par les élites de la SFG en parangon de la tradition gymnique helvétique alors qu'elle intègre l'affiche des théâtres, kursaals et autres exhibitions touristiques pour devenir la seule discipline du programme traditionnel de la Société fédérale à être réellement concernée par les enjeux économiques du spectacle sportif (5.2.). Enfin, nous mettrons en lumière les divers échos que le nationalisme et le conservatisme trouvent dans les rangs de la SFG. Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'antisocialisme de ses dirigeants, qui conforte le rapprochement de l'association avec le bloc bourgeois-paysan à partir de la fin du XIX^e^ siècle, et sur les doctrines racistes et eugénistes visant aussi bien les gymnastes hommes que femmes. Ces dernières accèdent progressivement à la gymnastique associative au début des années 1890, tandis que la figure virile et bourgeoise du gymnaste suisse s'impose comme la norme à suivre au sein des sections masculines (5.3.).

5.1. Gymnastique *versus* sports ? Dépasser le paradigme de l'opposition

L'ouvrage anniversaire produit dans le cadre des 75 ans de la SFG (1907) peut être considéré comme un témoin de la montée du conservatisme dans le discours institutionnel de la SFG. Au chapitre « Réduction des couronnes ; interdiction des prix en argent ; réduction et simplification des fêtes », on peut notamment lire la remarque suivante : « *La simplicité qui caractérisait jadis nos fêtes avait depuis longtemps disparu et, stimulée par les dons accumulés lors de petites et grandes fêtes, la vie de l'association* [SFG] *s'était carrément orientée vers le gain matériel.* »[1142] Typique de la critique exprimée par les dirigeants de la SFG à la charnière du XIX^e^ et du XX^e^ siècle quant à l'essor des sports modernes[1143], cette citation est surtout emblématique d'une réaction face au caractère précocement sportivisé – au sens guttmannien du terme[1144] – de certains usages gymniques en Suisse.

Postuler que la gymnastique associative helvétique est proche de la définition canonique des sports modernes est contre intuitif vis-à-vis du paradigme théorique « gymnastique *versus* sports » qui domine le champ de l'histoire des pratiques d'exercice corporel. Largement basé sur le discours des élites, ce modèle opère une segmentation claire entre la gymnastique, pratique traditionnelle et collective, se voulant complète et affichant des buts patriotico-militaires aux antipodes de la performance individuelle, et les sports modernes, pratiques où les notions d'individualité, de quête du record et de spécialisation occupent une place prépondérante.

À contre-courant, notre approche propose donc de relativiser cette segmentation et sera le principal enjeu transversal de ce premier volet du Chapitre 5. À noter que nous nous intéresserons uniquement ici à des aspects institutionnels, culturels et sociaux (compétitions, prix, classements, interrelations et transferts entre les champs gymnique et sportif). En cela, les éléments liés aux évolutions techniques de la discipline gymnique *via* l'émergence de mouvements de plus en plus acrobatiques, d'abord qualifiés d'indignes et de pratiques circassiennes par les tenants de la doctrine gymnique officielle, ne seront pas traités. Pour ces questions, nous renvoyons toutefois à l'ouvrage *L'Excellence corporelle (1770-1914) : la formation des*

[1142] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, pp. 56-57, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1143] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, pp. 187-207.
[1144] Guttmann Allen, *Du rituel au record : la nature des sports modernes…*

activités physiques et sportives modernes de Jacques Defrance, en particulier aux sous-chapitres « La gymnastique de l'acrobate » et « Attitudes face à l'acrobatie : réformisme et populisme »[1145] et nous appelons à mener une étude similaire pour la Suisse à la lumière du cas français.

En ce qui nous concerne, nous commencerons par dégager la tension entre l'importante place de la compétition et de ses usages (annonce du rang et remise des prix) dans les fêtes fédérales et la réaction de la gouvernance de la SFG face à cet état de fait, les élites gymniques cherchant à brider ce phénomène de sportivisation à partir du dernier tiers du XIXe siècle (5.1.1.). Dans un second temps, nous renverserons la perspective en nous demandant, à travers l'exemple du développement du cyclisme de part et d'autre de la Sarine, dans quelle mesure le poids de la gymnastique associative influence la structuration culturelle et institutionnelle des sports modernes en Suisse (5.1.2.). Il faudra ensuite revenir à la gymnastique en analysant la posture paradoxale de la SFG face aux premières dynamiques d'institutionnalisation de la pratique à l'international, un processus dans lequel le sujet de la sportivisation représente un enjeu important (5.1.3.). Enfin, la question de l'olympisme sera envisagée comme un exemple phare pour démontrer la porosité factuelle entre gymnastique et sports : les fêtes fédérales de la SFG pouvant, selon nous, être envisagées comme une source d'inspiration parmi d'autres pour les Jeux olympiques modernes (5.1.4.).

5.1.1. La gymnastique associative helvétique : un cas réprimé de sportivisation précoce

Nous l'avons vu dans le Chapitre 2, l'associationnisme gymnique suisse s'impose comme un modèle à l'échelle européenne à partir des années 1860, en particulier à travers le format et le programme des fêtes organisées dans le giron de la SFG. Dans ce cadre, l'exemple suisse est souvent décrit à l'étranger comme particulièrement axé sur la compétition, une partie substantielle des festivités de la Société fédérale prenant effectivement la forme de concours entre gymnastes et ce, dès les années 1830 qui connaissent l'émergence de fêtes spécifiquement dédiées à la gymnastique dans l'espace helvétique[1146].

[1145] Defrance Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)…*, pp. 102-115.

[1146] Triet Maxilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis - Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'oeil sur un événement national…*, p. 60.

La présence notable de la compétition au cœur des fêtes de gymnastique suisses peut paraître paradoxale, l'historiographie en place montrant qu'un vif rejet des sports modernes filtre de la doctrine de la SFG à la fin du XIXe siècle, un hermétisme qui se retrouve aussi dans le discours officiel de plusieurs autres faîtières gymniques nationales en Europe[1147]. Notre volonté ne sera pas d'affirmer ici que les gymnastes suisses se considèrent et se qualifient comme des « sportifs » dès le XIXe siècle, ceux-ci commençant à s'autodéterminer de la sorte à partir des années 1930 seulement[1148]. Cependant, il s'agira de dépasser le point de vue des élites en montrant comment la pratique, telle qu'elle se développe au sein de la SFG à partir de 1833, n'est factuellement pas si éloignée de certains critères définitionnels des sports modernes posés par Allen Guttmann. À partir de ce constat, nous montrerons comment l'opposition entre gymnastique et sports est surtout un produit des dirigeants de la SFG qui entrent dans une dynamique de réaction face à la sportivisation précoce de la pratique gymnique associative helvétique à partir du dernier tiers du XIXe siècle. Dès lors, nous verrons comment ces derniers cherchent à atténuer ce phénomène à travers une batterie de règlements qui, loin de bannir les concours, veut avant tout les prémunir contre une trop forte promotion de la compétition entre individus et contre l'appât du gain matériel – souvent défini comme le « goût du lucre » dans les sources –, considérés par la gouvernance de la SFG comme les principaux travers des sports modernes.

L'usage pour les compétitions individuelles tenues lors des fêtes de gymnastique veut que les gymnastes pénètrent par ordre de classement dans le pavillon garni des dons offerts par la population locale. Rappelons que ce cérémonial est souvent décrit comme un moment critique, tant du fait de sa longueur que des débordements qu'il occasionne. La distribution des récompenses apparaît comme un élément de première importance pour les concurrents, les prix constituant d'ailleurs un argument phare pour les attirer. Ainsi, avant la fête de Genève de 1867, le *Vorort* de la SFG fait parvenir une circulaire aux sections dont les premières lignes indiquent que le montant cumulé des prix offerts par les Genevois·e·s atteint une valeur de plus de 5 000 francs. Correspondant à environ 350 000 francs de 2009, la somme est conséquente, en particulier lorsqu'on sait que la fédérale de 1867 ne réunit

[1147] Pour l'Allemagne : Pfister Gertrud, « Cultural confrontations : German Turnen, swedish gymnastics and english sport »… ; pour la France : Caritey Benoît, « De la gymnastique conscriptive à la gymnastique sportive (1919-1939), l'exemple de la fédération des sociétés de gymnastique d'Alsace », *Science et Motricité*, vol. 40, 2000, pp. 3-9.

[1148] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 205.

que 400 participants environ. Jointe à la circulaire, la liste des dons cite des donateurs (tous masculins) allant de l'inconnu au notable, à l'exemple du général Dufour qui offre un exemplaire de sa célèbre carte et d'Édouard Sillig (1841-1919) donnant, quant à lui, un gobelet en argent. Ce dernier est le fils du fondateur de l'Institut Bellerive à La Tour-de-Peilz (VD) et frère d'Edwin et oncle de Max qui joue un rôle important dans le développement des sports modernes dans l'arc lémanique[1149]. La liste des donateurs contient aussi de nombreuses sociétés telles que le Cercle national, la Société du Grütli, la Société militaire, les Zofingiens, les Belles-Lettres, l'Union chorale et la Société d'escrime, sans oublier la rédaction du *Journal de Genève*. La plupart des prix sont des pièces d'argenterie (coupes, cuillères, couteaux, etc.), mais on trouve aussi une montre, deux boîtes à cigares en marqueterie, deux revolvers, une paire de jumelles, un nécessaire de voyage et une épingle en or. Démonstration au sens propre de l'invisibilisation des femmes pourtant bien présentes dans le giron de la pratique gymnique, une mention précise que : « *sous cette liste encore incomplète ne sont pas compris environ 150 objets divers offerts par des dames.* »[1150]

En lien direct avec cette abondance de prix, dont certains affichent une réelle valeur matérielle, les concours individuels semblent devenir rapidement victimes de leur succès. Le rapport du CC pour la période de fonction 1874-1875 montre que les dirigeants de l'association cherchent alors à limiter la portée des joutes individuelles au profit du concours de sections, par définition plus en adéquation avec la doctrine collective de la Société fédérale[1151] – cette tendance est aussi à replacer dans le contexte de la hausse conséquente des fondations de sections sur sol helvétique durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle et dans celui du débat de l'espacement des fêtes dans le temps afin de limiter leur nombre. Dans le rapport en question, on apprend aussi que certains dirigeants proposent de fusionner le concours aux jeux nationaux avec celui à l'artistique pour réduire le nombre de compétitions individuelles. Toutefois, cette proposition n'est pas adoptée, car jugée trop complexe à mettre en œuvre. Le CC s'accorde malgré tout sur la nécessité de prendre des mesures « *contre la chasse aux prix, qui, malheureusement,*

[1149] Gogniat Jérôme, « L'éducation des corps dans les pensionnats et l'émergence du sport en Suisse au tournant du XIX^e^ siècle », in : Tissot Laurent, Aceti Monica, Jaccoud Christophe (éd.), *Faire Corps : temps, lieux, gens…*, pp. 46-58.

[1150] SFG, circulaire n° 8 du *Vorort* aux sections, 15 juin 1867, dans : procès-verbal du *Vorort*, séance du 17 juin 1867, non paginé, ACA, cahier 1862-1870, cote SMS VV 4-2-2.1_026.

[1151] SFG, rapport du CC pour la période de fonction 1874-1875, 25 décembre 1875, p. 2., ACA, feuillet « Jahresberichte Protokolle 1832-57 », cote SMS VV 4-2-1.6_001.

à l'instar des tirs fédéraux, prend toujours plus d'essor dans notre Société, dont le but cependant est bien plus idéal »[1152]. Ainsi, la question de « *la chasse aux prix* » – à comprendre comme la participation soutenue à des fêtes consécutives (de districts, cantonales, fédérales) dans l'optique d'amasser les gains matériels – devient l'une des principales bêtes noires de la gouvernance de la SFG à partir des années 1870. La place que ce sujet occupe dans le débat au sein du sous-champ gymnique associatif souligne que les fêtes fédérales helvétiques sont à considérer comme des compétitions à part entière dès le XIX^e^ siècle, compétitions dans lesquelles le résultat et la récompense sont des composantes tout à fait centrales pour certains gymnastes.

La gouvernance de la SFG est moins réfractaire à l'idée d'encourager la compétition lorsqu'elle s'exprime entre acteurs collectifs. C'est le cas du concours de sections comme nous l'avons vu, mais aussi du concours de « courses » (*Turnfahrten Wettkampf*, à comprendre comme un concours de randonnées). Dans ce dernier cas, le CC va jusqu'à mettre en place un système de récompenses en espèces, alors que les prix en monnaie sonnante et trébuchante représentent l'une des pires entorses à l'éthique du gymnaste selon la SFG lorsqu'ils sont remis dans le cadre de compétitions individuelles – dans les faits, cette problématique est uniquement présente dans les tournois de lutte qui se mettent à foisonner et à se professionnaliser à partir des années 1890, nous le verrons dans le second volet du Chapitre 5. Pour revenir au concours de courses, un classement annuel est établi dès 1876 entre les sections y prenant part. Désigné en fonction du nombre de kilomètres parcourus et du pourcentage de gymnastes présents lors de chaque randonnée, le groupement victorieux reçoit 50 francs (env. 3 500 francs de 2009, si l'on se base sur la valeur de 1876), le second 40 francs, le troisième 30 francs. Toutes les autres sections ayant participé perçoivent 20 francs, la totalité du montant est prélevée sur la caisse centrale de l'association[1153]. En 1880, le CC alloue même à l'avance une somme de 260 francs au concours de courses (soit plus de 14 000 francs de 2009) afin d'attirer un maximum de sections[1154].

Parallèlement à l'encouragement de la compétition collective, la gouvernance de la SFG met en place des mesures concrètes visant à limiter les récompenses dans le cadre des joutes individuelles. Par exemple, lors de la fête fédérale de 1878 à Saint-Gall, il est décidé que les gymnastes

[1152] SFG, rapport du CC pour la période de fonction 1874-1875…
[1153] SFG, procès-verbal du CC, séance du 4 mars 1876, p. 181, ACA, cahier 1870-1877, cote SMS VV 4-2-2.1_003.
[1154] SFG, procès-verbal du CC, séance du 25 janvier 1880, p. 90, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

participant à la fois au concours artistique et aux jeux nationaux ne peuvent recevoir qu'un seul prix, ces gymnastes bénéficiant cependant d'un statut prioritaire pour le choix de leur récompense dans le pavillon, une mesure conduisant la majorité des participants à s'inscrire aux deux compétitions[1155]. Dans ce contexte, le CC veut aussi réduire le nombre de fêtes cantonales à partir des années 1880, ces dernières se multipliant. Ainsi, on invite les sociétés cantonales de gymnastique «*à restreindre leurs invitations ; ainsi* [qu'à étudier] *les voies et moyens de parvenir petit à petit à ce qu'il ne soit plus distribué de prix dans nos fêtes de façon à empêcher d'en faire une spéculation et une chasse aux prix*»[1156], comme l'indique une remarque dans un procès-verbal d'octobre 1883. En 1884, la question de la chasse aux prix est remise sur le tapis, le CC prônant à nouveau une restriction des invitations aux fêtes cantonales afin d'empêcher «*certains gymnastes de courir tout l'été d'une fête à l'autre*»[1157], dans l'optique d'accumuler les récompenses. La fin des années 1880 connaît, quant à elle, le début des tractations autour de la mise en place d'un nouveau règlement pour les fêtes fédérales, notamment dans le but d'en simplifier le programme. Le sujet de la proclamation des résultats et de la remise des prix prend une part importante dans le débat, le CC allant jusqu'à proposer la suppression des récompenses dans toutes les catégories lors d'une séance de 1887. Comme le montre le procès-verbal de la séance en question, on envisage qu'en cas de maintien, les prix soient délivrés en marge de la cérémonie officielle qui ne verrait alors que la remise de distinctions honorifiques (couronnes de laurier et rameaux de chêne)[1158].

Après les prix, les dirigeants de la SFG s'attaquent à la question du classement du concours de sections, l'idée d'une hiérarchisation entre les groupements cadrant mal avec la doctrine collective et unificatrice de la Société fédérale. Ainsi, en 1890, le CC propose d'instaurer quatre catégories de valeur à la place du classement traditionnel par rang. Ainsi, la fête fédérale de Genève de 1891 voit la proclamation des résultats du concours de sections se dérouler de la manière suivante : l'annonce du rang est officiellement supprimée et les groupements sont placés dans quatre catégories selon la qualité de leur travail et le nombre de points obtenus sur 100 : « excellent » à

[1155] SFG, rapport d'activité, années 1878-1879, pp. 3-4, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1.
[1156] SFG, procès-verbal du CC, séance du 26 octobre 1883, p. 219, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1157] SFG, procès-verbal du CC, séance du 30 mars 1884, p. 233, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1158] SFG, procès-verbal du CC, séance du 10 septembre 1887, p. 326, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

partir de 92 points avec couronne de laurier et diplôme ; « bonne exécution » à partir de 84 points avec couronne de chêne et diplôme ; « exécution suffisante » à partir de 65 points avec diplôme ; « insuffisant » en dessous de 65 points sans couronne ni diplôme[1159]. Sorte d'euphémisation de la verticalité du classement traditionnel, ce compromis expérimenté avec le concours de sections exprime bien la posture paradoxale du CC de la SFG vis-à-vis de la compétition : d'un côté, on veut atténuer celle-ci pour des raisons idéologiques ; de l'autre, on reste pragmatique, les concours étant un moyen d'émulation tout à fait central.

Ce dernier constat doit aussi être rattaché aux voix réfractaires qui se manifestent au sein de la base de l'association quant à la répression de la sportivisation. À ce titre, la rédaction du *Gymnaste suisse* prend position en 1890 pour souligner l'importance pour certains gymnastes, et pour le public, de l'établissement d'un classement précis à l'issue des compétitions[1160]. La rédaction critique ensuite aussi la tendance de la gouvernance de la SFG à vouloir supprimer les prix lors des fêtes, à commencer par ceux du concours de sections. L'article en question parle de « *souvenirs, pour la plupart très modestes* »[1161] pour qualifier les récompenses et cet argument doit être relativisé. Comme l'exemple de la fête de Genève de 1867 l'a montré, le pavillon des fédérales contient des objets précieux et, une fois additionnés, ils peuvent représenter une somme non négligeable à la revente. Le fait que l'expression « la chasse au prix » apparaisse dans le discours institutionnel et devienne un sujet d'inquiétude récurrent pour les dirigeants de la SFG tend d'ailleurs à montrer que des logiques d'accumulation existent réellement. De plus, dans le cadre des tensions entre amateurisme et professionnalisme qui accompagnent le développement des sports modernes, il faut noter que la vente des prix matériels et autres objets d'art gagnés lors des compétitions est courante et que les catégories dites « amateures » n'ont pas le droit de s'adonner à ce type de pratique. C'est notamment le cas dans le domaine du cyclisme qui est l'un des sports modernes à se professionnaliser le plus rapidement, au sens de la perception directe ou indirecte d'une somme d'argent en espèces en fonction d'un résultat[1162]. Il est donc tout à fait probable que certains gymnastes revendent les objets qu'ils gagnent.

À côté des articles de presse, une autre preuve des réticences d'une partie conséquente de la base face aux expérimentations menées à Genève

[1159] « Assemblée des délégués », *Le Gymnaste suisse* 42, 2 décembre 1892, p. 415, BN.
[1160] « Les prochaines votations », *Le Gymnaste suisse* 15, 11 avril 1890, p. 132, BN.
[1161] « Les prochaines votations (suite et fin) », *Le Gymnaste suisse* 16, 18 avril 1890, pp. 138-139, BN.
[1162] Dauncey Hugh, *French cycling a social and cultural history*, Liverpool, Liverpool University Press, 2012, pp. 47, 66-67.

en 1891 est le rétablissement de l'annonce des rangs pour le concours de sections en 1892 déjà, à la suite d'un vote de l'assemblée des délégués[1163]. Dans *Le Gymnaste suisse*, la décision inspire la remarque suivante à un commentateur et souligne encore une fois l'importance générale de la compétition et du classement, au sens sportif du terme, chez les gymnastes lors des fêtes : « *Il nous sera* [désormais] *possible plus tard, lorsque nous rentrerons d'un concours, de répondre aux personnes qui désirent savoir ce que nous avons obtenu comme rang, d'indiquer un chiffre et non ce que nous devions leur dire après la fête de Genève, c'est-à-dire : notre section a remporté une couronne de laurier ou de chêne, ce qui, véritablement, ne les renseignait pas beaucoup.* »[1164]

Outre la question du rang et des prix matériels, la réaction des élites de la SFG contre la sportivisation s'étend à la banalisation de l'usage de la remise de couronnes à l'issue des compétitions, ces récompenses honorifiques étant alors envisagées comme des symboles de désintéressement et d'une tradition remontant à l'Ancienne Confédération – il semblerait en effet que l'on tresse déjà des couronnes lors de fêtes médiévales (XV^e^ siècle) tenues dans l'espace helvétique et dans lesquelles des formes de lutte, de lancer et de jeux populaires sont présentes[1165]. Dans le contexte de la fin du XIX^e^ siècle, l'octroi de ces couronnes se répand dans des compétitions régionales qui ne relèvent plus forcément de l'autorité de la SFG et de ses standards d'obtention. En 1895, l'annonce officielle du CC qui précède l'assemblée des délégués de l'association (publiée dans *Le Gymnaste suisse*) illustre d'ailleurs une volonté de privatiser l'usage des couronnes et de sauvegarder leur pureté symbolique et leur rareté[1166]. Une mention de l'annonce indique également que les tireurs et les chanteurs ont été contactés afin d'instaurer une réglementation commune plus restrictive à ce niveau. Cependant, la SSC répond négativement à la sollicitation et la Société fédérale de chant indique ne pas vouloir réviser ses statuts déjà modifiés en 1893. Finalement, le CC de la SFG propose à l'assemblée des délégués les mesures suivantes : « *A) La délivrance des couronnes ne devra se produire qu'aux fêtes fédérales, internationales ou cantonales, soit pour les couronnes de sections, soit pour les couronnes individuelles. B) Les couronnes distribuées à des fêtes outre que celles qui*

[1163] « Assemblée des délégués », *Le Gymnaste suisse* 42, 2 décembre 1892, p. 415, BN.
[1164] Krauer H., « Le rétablissement du rang dans le concours de sections », *Le Gymnaste suisse* 6, 10 février 1893, p. 50, BN.
[1165] Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833…*, p. 2.
[1166] « Notre prochaine assemblée des délégués », *Le Gymnaste suisse* 46, 15 novembre 1895, p. 386, BN.

viennent d'être mentionnées sont considérées comme le fait d'un abus et la valeur de cette distinction comme absolument nulle. »[1167]

Signe supplémentaire de la résistance d'une partie non négligeable de la base de la SFG, la régulation de l'octroi des couronnes n'aboutit pas vraiment à l'issue de l'assemblée des délégués de 1895 (tenue à Baden). Une motion d'ordre est ensuite acceptée à une forte majorité, le texte établissant un *statu quo* et ne proposant aucune mesure contraignante[1168].

Si les tractations autour de la question des couronnes n'aboutissent donc pas réellement, le début du XX^e^ siècle voit la mise en œuvre d'un compromis hybride quant aux questions des prix et du rang. Ainsi, un nouveau règlement entre en vigueur en 1902 et insiste sur le caractère non obligatoire de la remise de récompenses dans le cadre des fêtes gymniques ; on reprend aussi le modèle de catégories de qualité testé à Genève en 1891 pour le concours de sections. La distribution des différentes couronnes et diplômes (en fonction des catégories) se fait par ordre alphabétique. Cependant, on distribue aussi un classement classique (du premier au dernier), mais ce document est remis après la distribution des couronnes pour ne pas entacher le symbole de cette cérémonie censée refléter le désintéressement de la gymnastique associative et son éloignement des logiques compétitives[1169].

Dans le cadre de notre réflexion sur la sportivisation précoce, mais réprimée par le haut, de la gymnastique associative suisse, nous voulons encore aborder la question de la pratique de sports dits « modernes » dans les sections locales de gymnastique. Ce sous-chapitre a montré qu'une partie conséquente de la base de la SFG n'adhère pas à la réaction des élites contre la sportivisation. Ce constat laisse transparaître une réelle ouverture à la pratique sportive dans les us et coutumes de certains gymnastes à partir du dernier tiers du XIX^e^ siècle. À ce sujet, Jean-Claude Bussard relève que la section de gymnastique de Bulle entretient de bonnes relations avec les clubs sportifs locaux. Par exemple, le club de football met sur pied un concours d'athlétisme et propose aux gymnastes d'y participer ; les footballeurs prêtent aussi leur terrain à ces derniers pour l'organisation d'une fête et reçoivent un don en espèces à cet effet ; de leur côté, les gymnastes offrent un cadeau au vélo-club du coin dans le cadre de l'organisation d'une manifestation[1170].

[1167] « Notre prochaine assemblée des délégués »…
[1168] « Notre prochaine assemblée des délégués »…, p. 426.
[1169] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique. Annexe », *Le Gymnaste suisse* 15, 11 avril 1902, pp. 122-123, BN.
[1170] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 195.

Pour notre part, nous pouvons citer quelques éléments ponctuels qui vont aussi dans le sens d'une perméabilité précoce entre gymnastique et sports à l'échelle locale. On retrouve même parfois les sports là où on les attend le moins. Ainsi, une grande fête de lutte et de jeux alpestres est organisée à Zurich en 1894 par la *Zurich Alte Sektion*, l'un des plus vieux groupements gymniques helvétiques (fondé en 1820). Pourtant, le programme de cet événement mentionne, à la suite des concours de lutte suisse et des démonstrations de jodel, de cor des Alpes et de lancer de drapeau, qu'une «*partie de Football* [*sic*]»[1171] doit se tenir devant la tribune provisoire de 1 200 places montée pour l'occasion[1172]. Publié dans *Le Gymnaste suisse*, l'article annonçant la fête explicite l'ajout de la pratique étrangère: «*À côté des jeux nationaux, on présentera aussi ceux qui ont été importés des pays étrangers; par exemple il y aura un "Foot-ballmatch"* [*sic*] *auquel se prêtera un des "Footballclubs"* [*sic*] *de notre ville. De cette manière, le "Sihloelzi" offrira dans les jours des 26 et 27 août, un spectacle varié de la vie populaire suisse.*»[1173] Présent sur les lieux, un correspondant de *La Gazette de Lausanne* souligne, quant à lui, la singulière juxtaposition des pratiques: «*L'après-midi s'est terminé par les productions des jodleurs et des joueurs de cor des Alpes, et – comme contraste à tant de choses montagnardes – par une importation britannique: une partie de foot-ball* [*sic*]*, lestement enlevée par un club citadin zurichois.*»[1174] Côté romand, il est à relever que la section de gymnastique de Genève-Ville organise des excursions vélocipédiques, dites des «Gyms-Cyclistes», dans les campagnes environnantes et autour du Léman à partir de la fin des années 1890[1175]. Ce cas genevois doit être rattaché au fait que la Cité de Calvin s'impose comme un véritable pôle de développement du cyclisme à l'échelle de la Suisse et même de l'Europe. Le rapport du cours de la SFG pour moniteurs de section de la Suisse romande de 1900 note, de son côté, que de la boxe française est pratiquée durant la formation, en précisant qu'«*il serait à désirer qu'on établisse un manuel unique qui serait adopté pour l'enseignement de la boxe dans nos sections suisses*»[1176]. À l'onglet «jeux», on précise même que: «*La palette, foot-ball* [*sic*]*, etc., etc., ont été exécutés pendant ce cours. C'est une heureuse innovation dans nos programmes de cours que l'introduction des jeux. Ils ramènent toujours la gaîté et font oublier les grandes fatigues du travail.*»[1177]

[1171] «Fête de lutte à Zurich», *Le Gymnaste suisse* 34, 24 août 1894, p. 320, BN.
[1172] «Fête de lutte à Zurich», *Le Gymnaste suisse* 33, 17 août 1894, p. 309, BN.
[1173] «Fête de lutte à Zurich», *Le Gymnaste suisse* 33…, pp. 309-310.
[1174] «Lettre de Zurich», *Gazette de Lausanne* 205, 30 août 1894, p. 1.
[1175] «Course des Gyms-Cyclistes de la section de Genève-Ville», *Le Gymnaste suisse* 23, 3 juin 1898, p. 191, BN.
[1176] «Extrait du rapport sur le cours fédéral pour moniteurs généraux de la Suisse romande, à Saint-Imier, du 23 au 28 octobre 1899», *Le Gymnaste suisse* 9, 9 février 1900, p. 54, BN.
[1177] «Extrait du rapport sur le cours fédéral pour moniteurs généraux de la Suisse romande…», p. 55.

5.1.2. Les premiers pas du cyclisme en Suisse : clivage linguistique romano-alémanique entre traditionalisation et spectacularisation d'un sport moderne

Déconstruire le cloisonnement entre gymnastique et sports dans la Suisse de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle ne passe pas seulement par une mise en lumière du caractère, sous bien des aspects, prématurément sportivisé de l'associationnisme gymnique. La perspective demande aussi à être inversée *via* le questionnement suivant : dans quelle mesure l'essor de sports modernes en Suisse est-il influencé par le poids de la gymnastique associative qui y connaît un développement précoce et y est déjà très ancrée et légitime au moment où les sports commencent à se structurer en associations régionales et nationales dans le pays ?

En marge du phénomène qui voit la SFG s'approprier progressivement certaines pratiques sportives à partir du début du XXe siècle, Jean-Claude Bussard identifie déjà ce qu'il définit comme une « *gymnastisation* » de l'athlétisme chez les gymnastes : « *Lors des concours de groupes qui se déroulent dans le cadre des fêtes de gymnastique, les jets ou les sauts athlétiques sont ainsi réalisés de manière synchrone par plusieurs gymnastes. La simultanéité du mouvement étant prise en compte, la mesure n'est alors plus l'unique critère d'évaluation de la performance.* »[1178]

Nous voulons donc prolonger ici cette réflexion en la déplaçant dans le contexte spécifique des premiers pas du cyclisme en Suisse. Nous commencerons par revenir brièvement sur le développement de la pratique en Europe, puis en Suisse romande (en particulier à Genève) et en Suisse alémanique, l'institutionnalisation du cyclisme affichant des modèles opposés en fonction de son implantation linguistique : à l'ouest de la Sarine, elle est soumise à une sportivisation et à une spectacularisation précoce ; à l'est, elle est à l'inverse inscrite dans la tradition associationniste helvétique, notamment gymnique.

Connaissant un premier essor en Europe occidentale à la fin des années 1860 avec Paris pour épicentre, la vélocipédie (pédalier sur l'axe avant) se fait progressivement éclipser à partir de 1880 par l'invention anglaise de la bicyclette (cyclisme), dite alors *safety bike* (pédalier entraînant l'axe arrière à l'aide d'une chaîne, deux roues de taille égale). Entre 1890 et 1900, la pratique élitaire des débuts est largement adoptée par la petite bourgeoisie urbaine, avant de s'ouvrir

[1178] Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité…*, p. 203.

aux ouvriers durant la première moitié du XXe siècle[1179]. Hybride dans ses usages (mobilité, sport et tourisme), le cyclisme l'est aussi dans ses origines, avec la France et l'Angleterre comme figures de proue[1180]. Affichant rapidement une sportivisation accrue, notamment à travers l'importance accordée à la compétition, à l'homologation des records et au professionnalisme, la pratique cycliste est l'une des premières à se fédérer à l'international (*International Cyclist's association*, 1892), tout en étant tiraillée entre une dimension cosmopolite affirmée et l'exacerbation des nationalismes à la fin du XIXe siècle[1181].

Du côté de la Suisse romande, Genève est couramment identifiée dans la presse spécialisée comme étant la « *capitale de la Suisse vélocipédique* », pour citer le journal *Le Vélosport suisse* en 1895[1182]. La formule n'est pas surfaite tant la ville occupe une place prépondérante dans le développement de la pratique en Suisse et en Europe. À ce titre, le Vélo-club de Genève (d'abord dit « Véloce-club »), première association helvétique du type, est fondé en 1869 en même temps que le Véloce-club parisien (second de France) et deux ans seulement après l'Exposition universelle de 1867 à Paris, marquant « *l'an un de la vélocipédie* » selon Alex Poyer[1183]. Le Vélo-club de Genève organise le Championnat du Tour du Léman à partir de 1879[1184], puis des courses internationales autour de la Place de Plainpalais dès 1886[1185].

Importée à Genève à partir du milieu des années 1880, la bicyclette (*safety bike*) supplante rapidement les vélocipèdes, tricycles et autres grands-bis[1186], tandis que les clubs locaux se multiplient avec, entre autres, la fondation du Bicycle-Club de Genève (1885) dont la taille et l'influence ne cessent de

---

1179 Gaboriau Philippe, « Les trois âges du vélo en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 29, 1991, pp. 17-33, ici : p. 21.

1180 Holt Richard, « The bicycle, the bourgeoisie and the discovery of rural France, 1880-1914 », *The International Journal of the History of Sport* 2, vol. 2, 1985, pp. 127-139 ; Poyer Alex, *Les premiers temps des véloces-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Dauncey Hugh, *French cycling a social and cultural history...* ; Carter Neil, *Cycling and the British. A Modern History*, London, Bloomsbury, 2022.

1181 Ebert Anne-Katrin, « Cycling towards the nation : the use of the bicycle in Germany and the Netherlands, 1880-1940 », *European Review of History : Revue européenne d'histoire* 3, vol. 11, 2004, pp. 347-364, ici : p. 350 ; Knuts Stijn, Delheye Pascal, « Borderless sport ? Imagining and organizing bicycle racing in Belgium, 1869-1914 : between transnational dynamics and national aspirations », *European Review of History : Revue européenne d'histoire* 3, vol. 21, 2014, pp. 1869-1914.

1182 Le Royer Eugène, « Fusion et confusion », *Le Vélosport suisse* 31, 2 août 1895, p. 266, BN.

1183 Poyer Alex, *Les premiers temps des véloces-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914...*, p. 17.

1184 Dysli Walter, *Une histoire sociale de la bicyclette à Genève de 1890 à 1914...*, p. 37.

1185 Programme des courses internationales du Vélo-club de Genève, 1886, BN, cote VGE11175., BN, cote VGE11175.

1186 Aurore, « Sport vélocipédique », *La Gymnastique* 13, 1er juillet 1886, p. 137, BN.

croître jusqu'à la fin du XIXe siècle. À noter qu'il faut attendre 1896 pour qu'un premier vélo-club genevois ouvre ses portes aux femmes qui militent pourtant depuis plusieurs années pour intégrer l'associationnisme cycliste[1187].

Malgré l'adoption rapide d'une approche sportivisée de la pratique (courses et professionnalisme notamment) par une partie importante du milieu cycliste de Genève, c'est le journal *La Gymnastique* – publié de 1882 à 1887, organe francophone de la SFG à partir de 1886[1188] – qui fait paraître ce que nous identifions comme la première rubrique de presse vélocipédique de Suisse : un supplément cycliste ajouté aux pages gymniques entre 1884 et 1887. L'insert ne survit toutefois pas à la fusion entre *La Gymnastique* et *Le Gymnaste* de Fritz Dufresne en 1888 qui débouche sur le lancement du *Gymnaste suisse*. Précisons qu'une presse cycliste nationale spécifique émerge au début des années 1890 avec l'avènement de titres tels que le *Schweizerischer Velosport*, *Le Vélosport suisse* ou encore *La Pédale*, journal publié à Genève.

L'éditorial rédigé par la rédaction de *La Gymnastique* en février 1884 dans le but d'annoncer la rubrique vélocipédique fait figure de justificatif. Il s'agit d'anticiper de potentielles critiques de la part des cercles gymniques. De surcroît, le propos témoigne d'une volonté de faire tomber la barrière entre la gymnastique et les sports et d'une vision globale associant gymnastes et *sportsmen* dans le but de diffuser au maximum les bienfaits de la « *culture physique* » en Suisse[1189]. En décalage avec la doctrine antisport s'exprimant à la tête de la SFG à la fin du XIXe siècle, l'ouverture des colonnes de *La Gymnastique* aux sports confirme une fois encore le fait que le discours des élites de la Société fédérale n'est de loin pas le reflet de la sensibilité de l'ensemble de la base de l'association.

Du fait de son statut de grande ville cosmopolite, notamment très tournée vers la France et l'Angleterre, Genève est l'un des pôles de développement premier des sports modernes en Suisse[1190]. Il est donc fort probable que la rédaction genevoise de *La Gymnastique* soit exposée très tôt au mouvement sportif. À cela s'ajoute l'argument économique : de plus en plus nombreux au bout du lac

[1187] Paul A., « Courrier de Genève », *Le Vélosport suisse* 10, 6 mars 1896, p. 77, BN ; Thompson Christopher, « Un troisième sexe ? Les bourgeoises et la bicyclette dans la France fin de siècle », *Le Mouvement social*, vol. 192, 2000, pp. 9-40.

[1188] Quin Grégory, Mayencourt Gil, « L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : Le Gymnaste (1859-1887) »…, p. 90.

[1189] « À nos lecteurs », *La Gymnastique* 3, 1er février 1884, pp. 17-18, BN.

[1190] Gogniat Jérôme, « L'éducation des corps dans les pensionnats et l'émergence du sport en Suisse au tournant du XIXe siècle »… ; Vonnard Philippe, « A tale of clubs, pitches and men. How association football took root in the Lake Geneva region (1860s-1910s) », *Sport in History*, 2023, en ligne.

Léman, les sportifs représentent une nouvelle audience pour le journal, les mots d'Édouard Bruel (1852-1924), principal initiateur de la rubrique vélocipédique dans *La Gymnastique*, vont d'ailleurs dans ce sens au moment de faire sa déclaration d'intention dans les pages du journal : « *Nous avons maintes fois songé à fonder un journal vélocipédique suisse, mais avons toujours reculé devant les difficultés de l'entreprise. Aujourd'hui la Gymnastique* [*sic*] *nous ouvre ses colonnes et c'est avec un vrai plaisir que nous allons collaborer pour notre part au succès toujours croissant de ce journal.* »[1191]

Édouard Bruel est l'une des figures pionnières du développement de la vélocipédie, puis du cyclisme, à Genève et au-delà. Très influencé par l'Angleterre qu'il visite à l'occasion d'expositions vélocipédiques[1192], ce marchand de cycles, probablement l'un des premiers importateurs du *safety bike* sur les bords du Léman, préside notamment le Vélo-club de Genève et, influencé par le modèle du *Cyclists' Touring club* anglais (fondé en 1878), participe activement à la fondation du Touring club de France en 1890[1193]. C'est donc bien un éminent représentant des milieux cyclistes, tant sur le plan associatif qu'économique, qui prend la plume dès 1884 dans *La Gymnastique* pour mieux faire connaître une pratique affichant alors à peine plus d'une décennie d'existence.

L'introduction du supplément vélocipédique dans *La Gymnastique* entraîne tout de même un débat à propos du cyclisme. Ainsi, quelques numéros après la publication de la première rubrique, la rédaction précise sa position dans un article intitulé « Gymnastique et vélo »[1194]. Après avoir postulé que l'effort cycliste était « *partiel* », car basé uniquement sur la force des jambes, le texte encourage les usagers de la bicyclette à pratiquer des exercices gymniques afin de remédier à ce déséquilibre. L'argument est classique sous la plume des gymnastes de l'époque qui n'ont de cesse de présenter la gymnastique comme une préparation de base idéale pour toutes autres pratiques d'exercice corporel. Dans le numéro suivant, Édouard Bruel réplique avec un article titrant « Vélo et gymnastique ». Le propos infirme la théorie du déséquilibre de l'effort cycliste et avance un autre argument classique, chez les sportifs cette fois, mettant en avant le plaisir face à la monotonie du mouvement induite par la gymnastique. La porosité entre les termes, Bruel parle notamment

[1191] « Aux amateurs du sport vélocipédique », *La Gymnastique* 3, 1er février 1884, pp. 23-24, BN.
[1192] Ce au moins depuis 1884 : Bruel Édouard, « Notes sur l'Exposition de Vélocipèdes organisée par le *Stanley Club* à Londres du 4 au 9 février 1884 », *La Gymnastique* 5, 1er mars 1884, p. 42, BN.
[1193] Poyer Alex, *Les premiers temps des véloces-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914…*, p. 188.
[1194] « Gymnastique et Vélo », *La Gymnastique* 7, 1er avril 1884, pp. 65-66, BN.

« *de gymnastique vélocipédique* »[1195], démontre cependant que les acteurs ne font ici pas de réelle distinction entre pratiques sportive et gymnique.

En 1883, une année avant la parution de la première rubrique vélocipédique de Suisse dans les pages de *La Gymnastique*, le Vélo-club de Bienne (fondé en 1880) convoque les groupements cyclistes existant en Suisse dans le cadre d'une assemblée qui débouche sur la fondation de la *Schweizerische Velozipedisten Bund* (SVB, *Schweizerischer Radfahrer Bund*, SRB, à partir de 1908). Cette union est pensée comme une fédération de clubs locaux, selon les usages traditionnels de l'associationnisme helvétique et donc dans la droite ligne de la structure institutionnelle de la SFG, avant que l'association n'intègre les sociétés cantonales de gymnastique (à partir de 1887). Malgré un intitulé se voulant national, la SVB réunit presque uniquement des vélo-clubs alémaniques car, déçus par le rejet du modèle associatif anglais (adhésion aussi bien de clubs que de membres isolés), les groupements genevois boudent la SVB et se fédèrent ensuite autour de l'Union vélocipédique genevoise en 1891 (premier organisme cantonal de cyclisme du pays). Très peu nombreux en 1883, les autres vélo-clubs romands se réunissent en 1886 au sein d'une Union vélocipédique de la Suisse romande, dissoute en 1897.

Si la très alémanique SVB organise aussi des compétitions, sa vision du cyclisme est moins sportivisée que celle s'exprimant en terres genevoises. À ce titre, relevons que les coureurs alémaniques de la fin du XIX^e^ siècle ne se spécialisent pas par discipline (vitesse ou fond), contrairement aux cyclistes genevois[1196]. Les statuts de la SVB (ici dans leur version de 1891) renvoient d'ailleurs à une approche plus traditionnelle de la pratique cycliste faisant penser aux préceptes patriotico-militaires et rassembleurs de la gymnastique associative[1197]. Il faut souligner qu'une ordonnance fédérale est édictée en 1891 pour la mise en place d'une première école de recrues cycliste[1198].

Autre indice significatif de l'influence de la gymnastique associative sur la SVB, des journées fédérales de cyclisme (*Bundestag*) sont organisées par cette dernière à partir du début des années 1890 avec cortèges vélocipédiques en costumes traditionnels (appelés « corsos », voir figure 49), concours par club (acrobaties et formations en groupe), excursions en rase campagne et grands banquets et cela dans une forte résonance avec la tradition des fêtes fédérales de gymnastique.

[1195] « Vélo et Gymnastique », *La Gymnastique* 8, 15 avril 1884, pp. 83-84, BN.
[1196] « L'année rétrospective 1895 », *Le Vélosport suisse* 6, 7 février 1896, p. 48, BN.
[1197] « Statuten des schweizerischen Velozipedistenbundes », *Schweizerische Velosport* 10, 5 mars 1891, p. 37, BN.
[1198] « Bundesgesetz betreffend die Errichtung von Radfahrerabteilungen », *Schweizerische Velosport* 4, 22 janvier 1892, p. 25, BN.

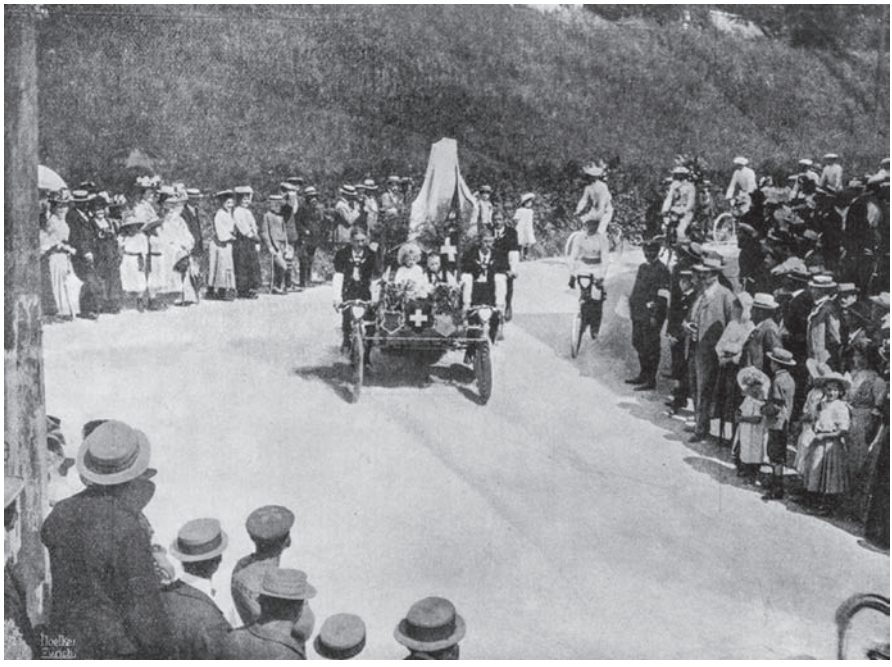

Figure 49 : Corso lors d'une fête vélocipédique tenue à Männedorf (ZH), 1909, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[1199].

À ce titre, le discours tenu en ouverture des journées fédérales de 1891 par le président de la SVB présente une singulière synthèse entre les activités traditionnelles de l'associationnisme helvétique (gymnastique, tir et chant notamment) et la pratique nouvelle du cyclisme. Le propos va jusqu'à pointer le topos de la liberté républicaine, élément de langage couramment mobilisé durant les fêtes patriotiques, pour le mettre en parallèle avec une autre forme de liberté caractéristique de la Belle Époque : celle du temps libre et des loisirs. Le président ne fait aucune différence entre pratiques traditionnelles et sports modernes, le cyclisme et l'aviron côtoyant la gymnastique, le tir et même le chant : « *Qu'il s'agisse de cyclisme, d'aviron, de gymnastique, de*

[1199] Source : *Rad-Sport - Le Vélo-Sport. Illustrierte Monatsschrift des SRB - Revue mensuelle illustrée de l'UVS* 2, 15 août 1909, p. 2, BN.

musique, de chant ou de tir, l'un ou l'autre de ces bons génies nous remplit le cœur et nous rend la vie plus douce. »[1200]

Dans cette même idée, un autre discours présidentiel prononcé en ouverture des journées fédérales de cyclisme d'Aarau en 1896 relie directement le tourisme vélocipédique aux visées militaire et hygiénique de la gymnastique, le propos allant jusqu'à affirmer que « *le cyclisme fait partie du mouvement gymnique* »[1201]. Pareillement, les excursions à bicyclette sont envisagées comme hautement patriotiques, car permettant la découverte d'une Suisse rurale et alpine, lieu commun symbolique de la construction nationale helvétique. Enfin, à travers une démarche qui renvoie pleinement au concept de « *traditions inventées* » d'Eric Hobsbawm et de Terence Ranger[1202], le propos place la SVB dans le lignage direct des fêtes des trois grandes associations fédérales (tir, gymnastique et chant). À l'image des jeux nationaux pour la SFG, l'investissement de la tradition de l'associationnisme helvétique permet aux cyclistes alémaniques de légitimer leur entreprise et d'inscrire leur pratique, importée et encore jeune à la fin du XIX^e^ siècle, dans une plus longue durée et dans un terrain typiquement helvétique : « *De tout temps, Aarau a su mettre ses hôtes à l'aise lors des événements festifs. Ce n'est pas pour rien qu'Aarau est citée dans la chronique des fêtes comme le lieu de naissance des trois grandes fêtes fédérales, la fête fédérale de tir, la fête fédérale de gymnastique et la fête fédérale des chanteurs. Il n'est donc pas étonnant que cette ville de fête par excellence manifeste également sa sympathie pour la quatrième association* [la SVB] *qui, bien que jeune, s'apprête à rejoindre ces trois grandes associations dans la lignée des fêtes suisses.* »[1203]

La fusion entre le sport cycliste et les usages de l'associationnisme gymnique opérée au sein de la SVB se vérifie aussi sur le plan iconographique, comme le montre la couverture du programme des journées fédérales de cyclisme organisées en 1926 à Berne (voir figure 50). Malheureusement, n'étant pas parvenus à retrouver des illustrations du type produit dans des périodes antérieures, nous nous autorisons donc ici un petit écart vis-à-vis de nos bornes chronologiques afin de renforcer visuellement notre argumentation. Désormais explicitement intitulée « fête fédérale » (« *Bundesfest* »), la manifestation de la

[1200] « Rede des Hrn. E. Burckhardt, Präsident des Central-Comité », *Schweizerische Velosport* 23, 5 juin 1891, p. 98, BN, raduit de l'allemand par l'auteur.
[1201] Gloor Alfred, « Rede gehalten am 10. Mai auf dem Bundestage in Aarau », *Schweizerische Velosport* 21, 22 mai 1896, pp. 1-2, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1202] Hobsbawm Eric, Ranger Terence, *L'invention de la tradition…*
[1203] Gloor Alfred, « Rede gehalten am 10. Mai auf dem Bundestage in Aarau », *Schweizerische Velosport…*, traduit de l'allemand par l'auteur.

SVB est alors couplée à une journée de cyclisme militaire. La composition graphique de la couverture est caractéristique de l'esthétique fédérale si chère aux fêtes des grandes associations historiques (tireurs, gymnastes et chanteurs) : outre la bannière helvétique et l'ours bernois, on cherche à rendre compte de la masse des participants au second plan, ce motif étant plus important que l'objet bicyclette en lui-même qu'on devine à peine au premier coup d'œil. Au troisième plan, on note la présence du palais fédéral, dont la coupole recoupe la crête enneigée des Alpes occupant, quant à elle, le quatrième plan.

Cette vision très patriotique de la bicyclette, pouvant aussi être définie comme conservatrice et se retrouvant notamment dans l'Empire allemand à la même période, a aussi son penchant inverse. Synonyme de mobilité transfrontalière, le cyclisme est vu par certains acteurs comme un moyen de transcender les limites des États-nations dans l'Europe de la fin du XIX^e^ siècle. À la même période, les gymnastes allemands accusent d'ailleurs certains cyclistes de faire l'apologie du cosmopolitisme[1204].

L'approche traditionnaliste du cyclisme présente en Suisse alémanique se retrouve dans le profil de la gouvernance de la SVB. Ainsi, Friedrich Gut (né en 1853), président de l'association en 1895, est moniteur dans une société de gymnastique à Zurich dans sa jeunesse[1205]. De même, le chimiste Eduard Hagenbach (né en 1864), président de l'association entre 1900 et 1901, passe par la société estudiantine de Zofingue (fondée en 1819), pilier de la tradition associationniste helvétique, au même titre que les sections de gymnastique[1206].

Pour revenir à des considérations plus institutionnelles, le gouffre qui se dessine entre les conceptions romande, en particulier genevoise, et alémanique du cyclisme est à l'origine de l'éclatement de la Fédération vélocipédique suisse qui réunit brièvement les trois unions cyclistes régionales (SVB, Union vélocipédique de la Suisse romande et Union vélocipédique genevoise) en une seule faîtière nationale entre 1892 et 1896. N'acceptant pas l'augmentation du montant des cotisations voulue pour remédier aux dépenses induites par la remise de prix en espèces à l'issue des compétitions organisées par la Fédération, l'Union vélocipédique genevoise s'en retire fin 1896. Accusant les Genevois sécessionnistes d'être paradoxalement les seuls bénéficiaires des prix en argent (parce qu'ils remportent toutes les courses, voir la prochaine citation), la SVB coupe aussi les ponts et la faîtière nationale part en liquidation.

[1204] Ebert Anne-Katrin, « Cycling towards the nation : the use of the bicycle in Germany and the Netherlands, 1880-1940 »…, pp. 354-355, 358.
[1205] « Biographien des *Velosport*. Friedrich Gut », *Schweizerische Velosport* 1, 3 janvier 1896, p. 1, BN.
[1206] « Dr. Eduard Hagenbach », *Schweizerische Velosport* 38, 18 septembre 1896, p. 316, BN.

Figure 50 : Programme de la fête fédérale de la SVB (SRB) et de la journée de cyclisme militaire à Berne, 1926, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[1207].

[1207] Source : Feuillet « Diverses, Schweizerischer Velocipedistenbund, 1895-1939 », BN, cote V Schweiz 2588.

Correspondant au *Vélosport suisse* sous le pseudonyme *Helvet*, le *sportsman* genevois Aimé Schwob (1864-1926) pointe alors dans ledit journal l'incompatibilité entre le modèle romand professionnalisé (spécialisation des coureurs entre épreuves de vitesse et de fond, prix en espèces, indemnités aux coureurs de la part des clubs, des fabricants et des commerçants de cycles) et le modèle alémanique peu professionnalisé (pas de prix en espèces, peu de spécialisation, prévalence du tourisme et investissement de la tradition associationniste)[1208]. L'éditorialiste du journal genevois *La Pédale*, quant à lui, va jusqu'à juger le modèle associationniste alémanique d'un autre âge : « *Avec l'amateurisme qui vit de statuts, ces associations avaient leur raison d'être, elles constituaient même un besoin. Aujourd'hui que tout se paie, que c'est le plus offrant qui a le dernier mot, l'on voit fabricants et vélodromes, bien outillés et appuyés par de gros capitaux, passer par-dessous jambes les règles surannées qui les gênent, commander en maîtres à des gens qui ne demandent qu'à obéir, pourvu qu'ils soient bien rétribués.* »[1209] Le milieu des années 1890 connaît un certain déclin de l'importance des associations cyclistes en Europe dans le cadre du patronage des courses, ces structures étant alors dépassées par le professionnalisme et le poids économique des vélodromes, de la presse spécialisée et de l'industrie du cycle[1210]. La Genève de la fin du XIX^e^ siècle connaît d'ailleurs le développement d'une véritable économie du spectacle sportif, en particulier *via* les ouvertures successives du Vélodrome de Varembé (1892-1896) et du Vélodrome de la Jonction (1896-1917). Infrastructure conséquente avec ses tribunes et sa buvette permanentes, ce dernier est niché sur la pointe formée par l'Arve et le Rhône qui n'est encore qu'une friche industrielle[1211]. Le Vélodrome de la Jonction acquiert rapidement une réputation internationale : on y court notamment les championnats du monde sur piste en 1906[1212]. En 1897, l'éditorialiste du journal *La Pédale* oppose d'ailleurs la « *modernité sportive* » (ici : professionnalisme, culte du record et de l'individualité du champion) à l'approche alémanique, jugée « *primitive* »

[1208] Helvet, « Unions et Fédération », *Le Vélosport suisse* 1, 3 janvier 1896, pp. 8-9, BN.

[1209] « La vélocipédie en 1896. (*Suite*) », *La Pédale* 219, 23 décembre 1896, p. 3, Bibliothèque universitaire des Bastions, Genève (pour toutes les prochaines mentions : BUB).

[1210] Dauncey Hugh, *French cycling a social and cultural history*..., pp. 25, 56-57 ; Dauncey Hugh, « Entre presse et spectacle sportif, l'itinéraire pionnier de Pierre Giffard (1853-1922) », *Le temps des médias* 2, vol. 9, 2007, pp. 35-56.

[1211] Au sujet du Vélodrome de la Jonction (en particulier pour un apport iconographique) : Mayencourt Gil, « Les premiers développements du cyclisme en Suisse. Fossé linguistique chez les promoteurs et conflsit entre intérêts sportivo-économiques et éthique touristique »..., pp. 299-302.

[1212] Burgi Max, *Les Championnats du monde*, Genève, Imprimerie Burgi, 1906, BUB.

et associée au fait de « *parader* » et de « *fraterniser* » dans une perspective faisant penser à la culture associationniste de la gymnastique :

« *Nous n'avons pas la même façon d'envisager, de comprendre le sport, dans la Suisse allemande et dans la Suisse romande. Pour les uns, le sport est un prétexte à se divertir, à parader, à fraterniser ; pour les autres, la seule et vraie manifestation du sport est la course, et tous les divertissements qui peuvent l'accompagner doivent être relégués au second plan.* […]. *Le sport* [que la SVB] *patronne est bien un peu primitif, fait de cocardes et de "corsos" et le contact des professionnels allemands ne l'a guère modernisé. Mais si nos confédérés s'en contentent, c'est tant mieux. Ils n'éprouveront que trop tôt le besoin du neuf, de contempler, de tâter aussi l'homme en vedette, au sprint foudroyant, comme ses prétentions.* »[1213]

Après la liquidation de la Fédération vélocipédique suisse en 1896, le schisme entre Romands et Alémaniques s'installe durablement. En 1897, un groupe de Genevois, présidé par l'avocat et homme politique Alexandre Moriaud (1871-1955) nouvellement propriétaire du journal *La Pédale*, fonde l'Union cycliste suisse. S'apparentant plus à un comité sportif qu'à une association en tant que telle et inspirée de la récente et moderniste Union cycliste de France (fondée en 1895)[1214], l'Union cycliste suisse ne vise qu'à s'occuper de la réglementation du cyclisme professionnel helvétique et de l'homologation des records[1215]. *La Pédale* qualifie la nouvelle union en ces termes : « *Tout pour le sport. Ce qui est parade, ferblanterie, accessoire, sera impitoyablement mis de côté.* »[1216] Les Alémaniques sont ici implicitement ciblés.

Bien qu'embryonnaire et uniquement romande, l'Union cycliste suisse est reconnue par l'*International Cyclist's Association* en 1898, au grand dam de la SVB. Les arguments invoqués sont la distinction entre professionnels et amateurs et l'homologation de chronométreurs à l'international, des usages qui ne se retrouvent pas à la SVB qui ne comprend pas la nécessité de fonder des classes de coureurs et vit les régulations de la très anglaise *International Cyclist's Association* comme une ingérence étrangère[1217].

Au cours du XX^e^ siècle, le cyclisme alémanique se sportivise toutefois progressivement et diverses ententes marquent les relations entre la SVB

[1213] « La vélocipédie en 1896 », *La Pédale* 221, 6 janvier 1897, p. 5, BUB.
[1214] Dauncey Hugh, *French cycling a social and cultural history*…, p. 49.
[1215] *La Pédale* 248, 10 avril 1897, p. 3, BUB.
[1216] *La Pédale* 249, 14 avril 1897, p. 3, BUB.
[1217] « I.C.A. und F.V.S. », *Schweizerische Velosport* 32, 7 août 1996, p. 266, BN.

(SRB) et l'Union cycliste suisse : championnats suisses organisés en alternance par les deux organes, intégration de la SVB (SRB) à l'Union cycliste internationale – fondée en 1900 sur les cendres de l'*International Cyclist's Association* – aux côtés de l'Union cycliste suisse en 1913. Cependant, le paysage institutionnel de la pratique reste linguistiquement polarisé au niveau national jusqu'en 1996, date à laquelle la SVB (SRB) et l'Union cycliste suisse fusionnent enfin en une seule faîtière nationale (Fédération cycliste suisse, aujourd'hui *Swiss cycling*). La coexistence du Tour de Suisse, fondé en 1933 par la SVB (SRB), et du Tour de Romandie, fondé en 1947 par l'Union cycliste suisse, est donc le vestige d'un schisme qui trouve son origine dans la Suisse de la fin du XIX^e^ siècle et cela, notamment à cause du poids de la culture de l'associationnisme gymnique helvétique alors en mesure d'influencer des versants entiers de la structuration d'un sport moderne dans le pays.

5.1.3. La SFG au cœur de l'Europe. La posture ambiguë de la Suisse dans les débuts de l'institutionnalisation internationale de la gymnastique associative

Après avoir inversé la perspective à travers l'exemple du développement complexe du cyclisme helvétique, il faut maintenant revenir à la SFG et à la gymnastique pour se focaliser sur les débuts de la structuration institutionnelle de la pratique à l'international, un autre axe qui permet d'illustrer les relations ambiguës que la Société fédérale entretient avec la sportivisation des pratiques d'exercice corporel. Restant longtemps sourde aux appels de ralliement émis par le Bureau des fédérations européennes de gymnastique (BFEG), un organe tout à fait central dans ce sous-chapitre qui accordera d'ailleurs une grande place à l'échelle continentale, la SFG ne reste pas moins une actrice importante du processus d'institutionnalisation de l'associationnisme gymnique au-delà des frontières nationales, notamment à travers son statut de modèle.

Si la Suisse s'impose comme le principal moteur de la festivalisation de la gymnastique sur le Vieux Continent dès les années 1860, c'est la Fédération royale belge de gymnastique (FRBG) qui lance l'impulsion d'un mouvement d'institutionnalisation à l'échelle internationale, en particulier par l'entremise de son second président : Nicolaas Jan Cupérus (1842-1928). Né à Anvers, Cupérus s'intéresse rapidement à la gymnastique et devient l'un des principaux instigateurs du mouvement gymnique belge. À côté de

ses nombreux mandats institutionnels[1218], il prend une part importante dans la diffusion du savoir sur la gymnastique en Belgique et dans le reste de l'Europe. Fondateur et rédacteur du *Volksheil* (1873-1896), journal sous-titré *Organ der Noord- en Zuid- Nederlandsche Turners*, Cupérus contribue aussi au titre wallon équivalent : *Le Gymnaste belge* (1865-1874). Tantôt présenté comme marchand ou comme homme de lettres[1219], Cupérus défend les idéaux du courant démocrate-libéral tout au long de sa vie. Élève de l'école protestante allemande, puis de l'*Athénée* d'Anvers, avant d'intégrer la prospère entreprise active dans le commerce de thé de son père, il est membre de divers cercles économiques et occupe les fonctions de conseiller communal (à partir de 1876), puis de sénateur de district (1919-1921) dans sa ville natale. À ce titre, son investissement en matière gymnique doit être inclus dans ses ambitions d'ascension politico-économiques, la pratique constituant un bon moyen pour imposer sa vision du monde au plus grand nombre.

Fervent défenseur de la langue et de la culture flamande, Cupérus fait partie de ces individus du dernier tiers du XIXe siècle chez qui le nationalisme peut voisiner avec des ambitions internationalistes dans une singulière cohabitation[1220]. Ambulancier sur les champs de bataille de la guerre franco-prussienne, engagement pour lequel il reçoit une médaille de la Croix-Rouge, l'homme devient rapidement un ardent promoteur de la fraternité entre les gymnastes européens. De plus, son vaste savoir gymnique en fait une figure d'autorité auprès des autres fédérations nationales, un élément encore renforcé par le polyglottisme du personnage[1221]. Cupérus produit d'ailleurs plusieurs travaux terminologiques en français et en néerlandais visant à standardiser le langage gymnique à l'échelle européenne, publications apparemment bien reçues par les comités des autres fédérations[1222]. Les statistiques produites par

[1218] Notamment : membre, puis secrétaire de la Société royale de Gymnastique et d'Armes (fondée en 1839) en 1860 ; cofondateur, secrétaire, puis président (1878-1923) de la FRBG (fondée en 1865) ; fondateur en 1868 du *Gymnastic People's Circle* (président de 1873-1928), une association gymnique néerlandophone pour le peuple.

[1219] Renson Roland, « Cuperus, Nicolaas J. », *NEVB Online*, en ligne ; Van den Branden F. Jos., Federicks J. G. (éd.), « Nicolaas Jan Cupérus », *Dictionnaire biographique de la littérature néerlandaise du Nord et du Sud (1881-1891)*, en ligne ; « Nicolas Cupérus est mort », *Le Soir* 196, 16 juillet 1928 ; « Monsieur N.-J. Cupérus », *Le Soir* 201, 19 juillet 1928.

[1220] Thiesse Anne-Marie, « Nations, internationalismes et mondialisation »…

[1221] Lors des funérailles de Cupérus, le Français Cyrille Wachmar (1851-1939), ancien secrétaire et rapporteur du BFEG, le décrit d'ailleurs comme « *un grand savant, un érudit connaissant toutes les langues, un véritable technicien dont les connaissances profondes s'imposaient* » : Wachmar Cyrille, « Discours de M. Wachmar aux funérailles de M. Cupérus », *Le Gymnaste* [français] 3, 1er août 1928, p. 85, FFGym.

[1222] Plusieurs articles du *Gymnaste* français montrent l'activisme de Cupérus et de la fédération belge en matière de terminologie, notamment : « Belgique. Congrès restreint de Terminologie Gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 44, 28 avril 1887, p. 687, FFGym.

le Belge sur les effectifs des fédérations du Vieux Continent en 1879 et 1880 sont un autre point qui souligne son intérêt pour l'échelle internationale[1223].

Les démarches conduisant à la création d'un premier organisme international de gymnastique sont lancées entre la fin du printemps et le début de l'été 1881 sous l'impulsion de Cupérus. Dans ce cadre, un courrier est adressé à plusieurs fédérations de gymnastique européennes les invitant à prendre part à une réunion qui doit se dérouler en marge de la 14e fête fédérale belge de gymnastique tenue à Liège. Le but annoncé dans le journal français *Le Gymnastic-Sport-Nord* est « *d'obtenir une entente cordiale entre les diverses fédérations dans l'intérêt de leurs manifestations en particulier et de la gymnastique en général* »[1224].

La réunion entre délégués européens que Cupérus appelle de ses vœux se tient en date du 23 juillet 1881 à Liège et réunit les présidents de la FRBG, de l'USGF et de la *Nederlandsch Gymnastiek Verbond*. Les dirigeants présents s'accordent pour favoriser la transmission de documents officiels et sur l'idée d'une meilleure coordination de l'agenda des fêtes fédérales sur le Vieux Continent et d'une optimisation de la participation étrangère en évitant les conflits de calendrier entre pays. Dans le procès-verbal de cette première séance internationale – reproduit intégralement dans un numéro du journal de Cupérus, le *Volksheil*, retrouvé dans la correspondance du CC de la SFG[1225] –, on précise qu'il est « *difficile, sinon impossible, d'arriver à une entente pour la célébration périodique des diverses fêtes fédérales* »[1226]. C'est pourquoi les participants à la réunion jugent qu'il n'est pas nécessaire d'uniformiser à ce stade les pratiques entre les fédérations, comme l'indique le procès-verbal. La volonté est toutefois d'asseoir l'autorité institutionnelle des fédérations nationales du continent en cantonnant le droit d'invitation aux fêtes étrangères aux comités centraux et aux sections fédérées uniquement.

Dans l'historiographie, la réunion de Liège est retenue comme la date de fondation du BFEG et donc, par extension, comme celle de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) qui n'est autre que la survivance du

[1223] Soulignons que les chiffres de 1880 comprennent aussi ceux des États-Unis, aux côtés de ceux de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie (qui compte à cette époque deux fédérations concurrentes), des Pays-Bas, de la Suède (qui ne compte pas de fédération à cette époque, mais dont les 24 sociétés organisent des fêtes communes depuis 1878), et de la Suisse : *Le Gymnaste* [français] 72, 15 juin 1879, p. 5, FFGym ; « Bibliographie », *Le Gymnaste* 82, 15 avril 1880, pp. 199-200, BN.

[1224] *Le Gymnastic-Sport-Nord* 15, 3 juillet 1881, non paginé.

[1225] Édition du 13 août 1881, n° 33, pp. 278-280.

[1226] SFG, ACA, feuillet 008 « 1876-1885, Zentralkomitee Korrespondenzen, 1863-1890 », cote SMS VV 4-2-2.2_008.

Bureau sous un autre nom à partir de 1924 (le Bureau intégrant de plus en plus de fédérations extra-européennes à partir du début du XXe siècle). Cette première séance internationale de 1881 doit cependant surtout être envisagée comme un balbutiement relativement informel, le terme de « Bureau » n'étant pas explicitement formulé par les acteurs présents et aucune direction n'étant réellement désignée, hormis le fait que le premier procès-verbal est signé de la main de Cupérus. La représentation partielle des pays européens lors de cette assemblée pionnière tend aussi à relativiser son poids, puisque deux délégations importantes de l'époque, celles de la DTB et de la SFG, brillent par leur absence en avançant des conflits de calendrier pour justifier leur non-présence.

L'absence de la SFG ne signifie pas pour autant un désintérêt total pour la chose internationale. En septembre 1881, le CC se montre d'ailleurs plutôt enclin à participer à la nouvelle entente européenne et accepte de faire parvenir ses communications et ses organes officiels à la fédération belge qui le sollicite par courrier[1227]. Le repli des Allemands est plus difficile à documenter. Toutefois, il doit être rattaché aux fortes tensions qui existent à cette époque avec les gymnastes français et montre que l'internationalisme contenu dans l'idée du BFEG se heurte dès les débuts des démarches à la montée des nationalismes, exacerbée ici par l'issue de la guerre franco-prussienne. Pour illustrer cette animosité entre gymnastes français et allemands, mentionnons qu'une invitation officielle lancée à l'USGF par Cupérus en 1885 pour la 17e fête fédérale belge (Anvers) est refusée, les Français répondant que « *l'Union des sociétés de gymnastique de France ne peut envoyer officiellement une délégation de gymnastes prendre part à la fête à côté des gymnastes allemands* »[1228], ainsi que le montre le courrier reproduit dans le *Gymnaste* français.

La portée des premières discussions liégeoises autour de l'institutionnalisation internationale de la gymnastique associative doit donc être relativisée, d'autant plus qu'aucune autre réunion du type n'a lieu au cours de la décennie 1880-1889. Cependant l'activisme de Cupérus et de la FRBG en matière d'internationalisme persiste puisque l'homme propose, au nom de la fédération, d'établir une terminologie francophone uniforme en 1886. Comme le montre un extrait du procès-verbal du CC de la SFG, les

[1227] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17 septembre 1881, p. 144, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[1228] Maubourguet Th., « XVIIe Fête de la Fédération belge de Gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 170, 23 avril 1885, p. 699, FFGym.

dirigeants suisses semblent encore une fois partisans de cette démarche[1229]. Le congrès de terminologie de la FRBG se tient finalement en avril 1887 et une délégation suisse y est bel et bien envoyée. Elle est composée de Marc Senglet (1838-1908) et d'Ulysse Matthey-Gentil, tous deux étant des traducteurs de publications gymniques de l'allemand au français. Le premier représente la SSMG, le second la SFG[1230].

Réunissant des représentants néerlandais et anglais en plus des Belges et des Français, une seconde assemblée entre fédérations européennes se tient en 1896. Localisée à nouveau à Liège, la réunion débouche sur une ébauche de charte intitulée « Projet de Convention réglant les relations internationales entre les fédérations européennes de gymnastique ». Marquant la véritable activation du BFEG, cette séance est motivée par plusieurs nouveaux enjeux qui voient le jour en cette fin de siècle. Ainsi, le compte rendu publié dans le *Gymnaste* français précise que « *depuis longtemps une entente plus complète, que celle élaborée par la Convention internationale de Liège en 1881, s'imposait* […] *bien des circonstances* [ayant] *modifié l'état des questions qui y ont été examinées* […]. »[1231]

Quelles sont ces nouvelles circonstances évoquées ici ? Premièrement, un nouveau courant concurrençant le champ gymnique prend racine dans le champ des activités d'exercice corporel à partir du début des années 1890 : il s'agit de l'olympisme, un mouvement se développant autour du Comité international olympique (CIO) créé en 1894 et que nous laissons volontairement de côté ici, ce dernier étant au centre du prochain sous-chapitre. Deuxièmement, la fin du XIX^e^ siècle connaît, d'une part, le développement et le renforcement sur le Vieux Continent des gymnastiques affinitaires socialiste et catholique[1232] et, d'autre part, l'éclosion de la professionnalisation de certaines pratiques d'exercice corporel. Pour les fédérations nationales traditionnelles de gymnastique gravitant autour du BFEG, il s'agit donc de mieux se coordonner pour lutter contre ces deux derniers phénomènes et de se positionner face au développement de l'olympisme. Dans la nouvelle charte, dont une copie

[1229] SFG, procès-verbal du CC, séance du 16 juillet 1886, p. 310, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.

[1230] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)…*, p. 87, note 329.

[1231] « Réunion des fédérations européennes de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 24, 12 décembre 1896, p. 372, FFGym.

[1232] Munoz Laurence, « The Birth of an International Catholic Federation : a European Matter, 1905-1911 », *The International Journal of the History of Sport* 1, vol. 26, 2009, pp. 3-20 ; Gounot André, *Les Mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893-1939)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

du projet a été retrouvée dans la correspondance du CC de la SFG, deux vœux viennent s'ajouter à ceux actés en 1881 (pour rappel, l'échange de documents et l'obligation d'inviter uniquement des sections fédérées aux fêtes *via* les comités centraux nationaux) : « *Il n'y a lieu de reconnaître comme* fédérations gymnastiques [*sic*] *que celles n'ayant pas de caractère politique ou religieux et ne s'occupant de l'éducation physique qu'au point de vue national et humanitaire.* »[1233] De plus, le texte veut se prémunir contre le professionnalisme, tel qu'il a été légalisé dans le football anglais, mais surtout dans des pratiques en plein essor dans plusieurs villes européennes comme la boxe et le cyclisme qui sont à la pointe d'une mise en spectacle du sport. Si les prix en espèces pour les compétitions en groupe (concours de sections) restent autorisés, la récompense pécuniaire étant envisagée dans ce cas comme une indemnité de voyage pour les sections classées, les récompenses en monnaie sonnante et trébuchante pour les joutes individuelles sont exclues. Rappelons toutefois que le professionnalisme n'a pas vraiment cours dans la gymnastique à cette époque, le projet de charte le précisant lui-même.

En 1897, une nouvelle rencontre internationale se tient à l'occasion de la 24e fête fédérale de Bruxelles. La réunion rassemble une petite vingtaine de délégués belges, britanniques, français, italiens, néerlandais, suédois et tchèques – les faîtières du Luxembourg, de Norvège et de Suisse s'excusant de leur non-présence. Notons que l'absence des représentants de la SFG est vraisemblablement due à l'organisation, durant la même période, de la fête fédérale de Schaffhouse. Cette troisième rencontre officielle des délégués européens sert en grande partie à entériner la charte internationale produite l'année précédente. Au terme de trois sessions, les dirigeants présents s'accordent finalement sur un document, identique au projet de 1896, qui se décline en quatre points (nommés « vœux ») : 1. Échange de documents officiels ; 2. Monopole des fédérations pour les invitations internationales aux fêtes ; 3. Apolitisme ; 4. Amateurisme[1234]. C'est aussi en marge de la réunion de 1897 que l'appellation « Bureau des fédérations européennes de gymnastique » devient progressivement effective[1235]. Fait intéressant, alors que des organisations ou autres unions (hors gymnastique) de l'époque se nomment en majorité « internationales »

[1233] SFG, « Projet de Convention réglant les relations internationales entre les fédérations européennes de gymnastique », ACA, feuillet 011 « 1896-1897, Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 », cote SMS VV 4-2-2.2.008-014.

[1234] « Convention réglant les relations internationales entre les fédérations européennes de Gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 17, 23 octobre 1897, p. 267, FFGym.

[1235] « Fédérations européennes de Gymnastique » ; Cupérus N.-J., « Réunion du Bureau (15 juillet) », *Le Gymnaste* [français] 17, 21 octobre 1899, p. 291, FFGym.

voire « universelles », et ce, quand bien même la très grande partie de leurs membres proviendrait d'Europe[1236], les délégués des fédérations gymniques soutiennent plutôt l'idée « européenne », une vision qui contraste avec les idéaux universalistes, notamment coubertiniens. À ce titre, le BFEG est assurément la première organisation de l'histoire du champ des pratiques d'exercice corporel intitulée « européenne » et, plus largement, l'organe doit être compté parmi les précurseurs de l'histoire des coopérations européennes[1237]. Ajoutons que l'avènement du Bureau et sa dénomination s'inscrivent dans le processus de fabrication de l'Europe en tant que communauté imaginée[1238].

Malgré ce « *moment internationaliste* »[1239] de la gymnastique, pour appliquer ici le concept d'Anne Rassmussen à notre cas, les importantes faîtières nationales allemande et suisse n'adhèrent toujours pas au BFEG. Les dirigeants allemands restent sourds aux appels de Cupérus, considérant leur doctrine gymnique « *comme tout à fait nationale* »[1240], comme l'indique la notification du refus d'affiliation publiée dans la *Deutsche Turn-Zeitung* en 1898. Côté suisse, le refus est plus ambigu, les dirigeants des gymnastes helvétiques étant clairement favorables à l'adhésion au Bureau à la fin du XIX^e^ siècle. Publiée en 1898 dans *Le Gymnaste suisse* par Heinrich Ritter, alors secrétaire du CC de la SFG, une tribune destinée à encourager la prochaine assemblée de délégués à accepter l'entrée dans le BFEG est éclairante à ce sujet :

« *La Suisse, pays d'où est partie une série d'institutions internationales humanitaires, par exemple la Croix-Rouge, la Ligue pour la Paix, et qui, par sa position politique neutre, est devenue le siège central d'un grand nombre de conventions internationales, commerciales et autres, ne peut se montrer*

[1236] Pour une réflexion sur cette tension universelle-internationale-Europe : Laborie Léonard, « De quoi l'universel est-il fait ? L'Europe, les empires et les premières organisations internationales », *Les cahiers Irice* 1, vol. 9, 2012, pp. 11-22.

[1237] Pour certains auteurs, la Commission centrale pour la navigation du Rhin, dont l'histoire débute en 1815, est à considérer comme la première véritable organisation supranationale sur le Vieux Continent. Afin de dépasser la mise en place des institutions européennes d'après 1945 (histoire de la construction ou de l'intégration européenne), Laurent Warlouzet propose d'évoquer l'histoire des coopérations européennes dont il date le commencement au sortir de la Première Guerre mondiale : Warlouzet Laurent, « Dépasser la crise de l'histoire de l'intégration européenne », *Politique européenne* 2, vol. 44, 2014, pp. 98-122.

[1238] Petri Rolf, « Europa ? Ein Zitatensystem », *Comparativ* 3, vol. 14, 2004, pp. 15-49, ici : p. 48, cité par : Dejung Christof, Lengwiler Martin, « Einleitung : Ränder der Moderne. Neue Perspektiven auf die Europäische Geschichte »…, p. 25.

[1239] Rassmussen Anne, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intelectuelle* 1, vol. 19, 2001, pp. 27-41.

[1240] « Vorlänger Bericht über die Sitzung des Ausschusses der Deutschen Turnerschaft in Hamburg am 22. Und 23- Juli 1898 », *Deutsche Turn-Zeitung* 33, 11 août 1898, p. 690, Zentralbibliothek der Sportwissenschaften – Deutsche Sporthochschule Köln, en ligne, traduit de l'allemand par l'auteur.

indifférente à l'endroit d'une union ayant pour but le développement et l'idéalisation de la gymnastique dans son sens civilisateur et humanitaire. La Société fédérale, qui avec ses 500 sections actuelles, occupe la première place entre toutes les nations pour le développement de la gymnastique, relativement à l'étendue du pays et au chiffre de la population, et qui, pour son organisation, ses cours, et pour la sympathie qu'elle rencontre aussi bien dans la population qu'auprès des autorités, passe aux yeux de beaucoup d'associations étrangères comme occupant une très bonne situation, ne peut se tenir à l'écart, heureuse elle-même, quand les associations d'autres pays cherchent à se rapprocher et à faire quelque chose de positif pour notre cause. »[1241]

L'attrait des élites gymniques suisses pour l'institutionnalisation internationale de la gymnastique associative peut surprendre au regard de la montée du conservatisme (notamment xénophobie) déjà mise en évidence à la tête de la SFG et qui sera surtout examinée dans les prochains volets du Chapitre 5. Gardons cependant à l'esprit que Cupérus et le BFEG affichent la même ligne idéologique conservatrice que la SFG, notamment à travers la promotion de l'apolitisme et de l'amateurisme contre la politisation, la confessionnalisation, la professionnalisation, la commercialisation et la spectacularisation des pratiques d'exercice corporel. De plus, rappelons qu'à la fin du XIX^e^ siècle, nationalisme et internationalisme peuvent cohabiter dans quelques esprits et institutions et c'est le cas chez certains acteurs de la Société fédérale. Ainsi, dans une rhétorique empruntant au mythe de l'Esprit de Genève[1242], Ritter mobilise l'argument de la Suisse en tant qu'espace neutre et berceau historique des associations internationales pour la paix. De surcroît, avec un ton promouvant la saine compétition entre nations, l'homme pointe explicitement le poids du modèle gymnique helvétique à l'international. En d'autres termes, la Suisse pèserait tellement dans l'essor européen de la gymnastique associative qu'elle ne pourrait ignorer l'internationalisation de la pratique. D'ailleurs, selon une statistique publiée par le BFEG dans son quatrième *Annuaire des Fédérations européennes de gymnastique* au début du XX^e^ siècle (reproduite par *Le Gymnaste* français), la situation de la Suisse fait écho aux mots de Ritter : le pays pointe au premier rang du classement des gymnastes par habitant, loin devant ses voisins à l'exception de l'Empire allemand qui est en seconde position (voir figure 51).

[1241] Ritter Heinrich, « Adhésion à l'union européenne de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 46, 11 novembre 1898, p. 432, BN.
[1242] Stepczynski Maryvonne, *« L'esprit de Genève », de Robert de Traz : retour aux origines du mythe de la Genève internationale*, Genève, Slatkine, 2002.

Figure 51: Statistique comparée entre les fédérations européennes de gymnastique en matière de membres actifs et passifs par habitant des pays, 1902[1243]

« Nations »	Membre de la fédération gymnique nationale pour X habitants
Suisse[1244]	1 pour 84
Allemagne	1 pour 93
Bohême	1 pour 189
France	1 pour 416
Belgique	1 pour 484
Hollande	1 pour 523
Danemark	1 pour 755
Norvège	1 pour 859
Suède	1 pour 1 400
Italie	1 pour 2 408
Hongrie	1 pour 3 585

Cependant, l'avis favorable du CC de la SFG relatif à l'intégration au BFEG n'est pas partagé par une partie conséquente de la base de l'association, l'adhésion au Bureau étant largement refusée par l'assemblée des délégués de 1898 et ce, malgré le plaidoyer de Ritter. Des délégués craignent que les congrès internationaux n'aient pas de réelle valeur du fait de leur polyglottisme et qu'ils engendrent d'importantes dépenses extraordinaires, certains détracteurs précisant même que les renseignements dans les journaux gymniques peuvent suffire à s'informer de la marche internationale de la gymnastique. Finalement, par la grande majorité des voix, l'assemblée vote la non-entrée en matière de la proposition[1245]. Il est permis de voir dans ces

[1243] Source : « Fédération de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 45, 10 mai 1902, p. 804, FFGym.
[1244] Après croisement de l'état des membres de la SFG avec le recensement de la population du pays en 1902 (Statistique historique de la Suisse), le ratio présenté par la BFEG correspond dans les grandes lignes, quoiqu'un peu sous-évalué : nous obtenons 1 membre pour 77 habitants de notre côté, à condition de compter l'ensemble des membres (actifs et passifs) de la SFG dans le calcul.
[1245] « Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la Société fédérale de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 53, 30 décembre 1898, pp. 493-494, BN.

divergences de conception entre la tête et la base de la SFG une expression de la complexité historique du rapport de la Suisse à l'Europe. Ce phénomène est bien mis en lumière par l'ouvrage d'André Hollenstein, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli,* auquel nous faisons référence dans le titre de ce sous-chapitre et qui montre notamment que « *l'idée que la Suisse* [est] *un cas à part* [s'accentue] *au cours des XIXe et XXe siècles* »[1246]. Cependant, si l'auteur va jusqu'à parler d'une Suisse comme « *contre-Europe* » faisant l'apologie du *Sonderfall*, de la neutralité et du repli sur des valeurs nationales, il indique aussi que cette vision cohabite avec certains engagements spécifiques du pays à l'international, en particulier sur les plans humanitaire et caritatif en suivant le principe que « *la neutralité en politique étrangère ne doit pas se confondre avec une passivité insensible aux souffrances des hommes dans le monde.* »[1247] C'est justement cette vision neutre et humanitaire de la Suisse internationale qui est mobilisée par Ritter en 1898 lorsqu'il prend la plume pour convaincre la base de la SFG d'adhérer au BFEG. L'alignement sur l'Empire allemand, non-membre à cause de la forte influence française au sein du Bureau, est un autre élément explicatif de la frilosité d'une grande partie des délégués de la Société fédérale.

En dépit de l'absence de la DTB et de la SFG, le Bureau s'impose rapidement comme l'interlocuteur privilégié des gymnastes laïcs et bourgeois à l'échelle européenne. Deux nouvelles assemblées internationales sont tenues lors de la 18e fête de gymnastique néerlandaise (Amsterdam) en 1898 et lors de la 26e fête fédérale française tenue en 1900 à Paris. Dans ce laps de temps, le comité du BFEG ouvre ses portes au Français Charles Cazalet (1858-1933), président de l'USGF, qui milite alors pour la mise en place d'un tournoi international de gymnastique chapeautée par le BFEG, une idée qu'il expose déjà lors de la réunion de Bruxelles en 1897[1248].

Dans la foulée des concours de gymnastique tenus dans le cadre de la seconde édition des Jeux olympiques modernes de 1900, le BEFG échafaude donc sous l'impulsion de Cazalet un projet de tournoi international qui devrait avoir lieu en marge de la 27e fête fédérale belge à Anvers à l'été 1903. Les

[1246] « Fédérations Européennes de Gymnastique » ; Cupérus N.-J., « Réunion du Bureau (15 juillet) »…, p. 297 ; Holenstein André, *Au coeur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli…*, p. 192.

[1247] Holenstein André, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli…* pp. 196, 203.

[1248] Froissart Tony, Villaret Sylvain, « La gymnastique aux JO de 1924 : un pari sur l'avenir », in : Terret Thierry (éd.), *Les paris des Jeux olympiques de 1924*, Biarritz, Atlantica, 2008, pp. 519-555, ici : p. 524.

fédérations y enverraient chacune 9 gymnastes tout en fournissant des juges à parts égales[1249], les compétitions seraient basées sur un classement par société, avec remise de diplômes, de couronnes de laurier et éventuellement d'objets d'art ; les prix en espèces en seraient exclus. Ce format rappelle les aménagements réglementaires opérés par la gouvernance de la SFG au cours des dernières décennies du XIXe siècle en réaction à la sportivisation et montre encore une fois que les dirigeants helvétiques sont globalement sur la même ligne idéologique que leurs homologues européens réunis au sein du BFEG. Si le Bureau prévoit d'inviter les pays, ou régions, ayant adhéré à la charte internationale de 1897, il veut aussi ouvrir la participation aux gymnastes de fédérations non-membres mais qui en appliquent ses principes, telles que la DTB et la SFG.

À ce titre, le CC de la Société fédérale discute de l'envoi éventuel d'une délégation helvétique officielle au tournoi du BFEG au printemps 1903. Le procès-verbal de la réunion en question montre qu'on y lit le règlement de la compétition. Hermann Bächli, président de la SFG, estime alors que neuf hommes ne peuvent représenter correctement la gymnastique de l'ensemble d'un pays et souhaite repousser la question. Il précise encore que les Allemands se sont aussi exprimés en défaveur de l'envoi d'une délégation officielle, ce qui montre qu'une certaine dynamique de mimétisme existe bel et bien entre la SFG et la DTB. Membre simple du CC, Heinrich Zschokke affiche, pour sa part, un point de vue encore plus critique vis-à-vis de cette invitation, le procès-verbal notifiant son avis en ces termes : « *considérant que la Société fédérale de gymnastique n'est pas membre de l'Union européenne de gymnastique ; considérant qu'il n'en résultera pas de succès gymnique ; voulant, ici aussi, répondre au courant sportif de l'époque actuelle et à la multiplication des fêtes, il convient de renoncer complètement à une participation à ce match de gymnastique.* »[1250] La décision du CC laisse donc filtrer une position encore plus conservatrice que celle du BFEG sur la question de la sportivisation, puisque le tournoi du Bureau est considéré comme un signe de la dérive sportive de la gymnastique et de la multiplication néfastes des fêtes, envisagée ici comme un facteur d'accroissement du nombre de compétitions et de la spectacularisation de la pratique – en 1903, nous le verrons dans le prochain volet, le sujet est d'ailleurs brûlant pour la SFG à l'échelle nationale.

[1249] « Projet de tournoi international de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 17, 25 octobre 1902, pp. 395-397, FFGym.

[1250] SFG, procès-verbal du CC, séance du 3-4 janvier 1903, p. 297, ACA, cahier 1896-1906, cote SMS VV 4-2-2.1_005, traduit de l'allemande par l'auteur.

En dépit des réticences qui viennent d'être illustrées en Suisse, un premier « Tournoi international de gymnastique », labellisé comme tel dans le *Gymnaste* français[1251], a bien lieu les 15 et 16 août 1903 à Anvers dans le cadre de la 27e fête fédérale belge. L'événement réunit des gymnastes venus d'Angleterre, de Belgique, de Bohême, du Danemark, de France, d'Italie, de Hongrie (Autriche-Hongrie), des Pays-Bas, de Suède, du Luxembourg, mais aussi de l'Empire allemand et de Suisse[1252]. Les représentants de ces deux dernières nations sont des participants indépendants et ne représentent pas une délégation envoyée à titre officiel par leur faîtière nationale. Le tournoi suit les préceptes de la charte de 1897 et s'inscrit plus largement dans la doctrine disciplinaire traditionnelle des fêtes des fédérations européennes basée sur le modèle helvétique : exercices d'ensemble, concours de sections, concours artistique individuel[1253].

À partir de ce premier jalon posé à Anvers, l'organisation du tournoi du BFEG se pérennise avec une deuxième édition tenue à Bordeaux (en 1905), puis tous les deux ans jusqu'à l'éclatement de la Grande Guerre, respectivement à Prague (1907), au Luxembourg (1909), à Turin (1911) et à Paris (1913), toujours en alternance avec les épreuves olympiques. Au fil de la première décennie du xxe siècle, le territoire du Bureau s'étend sur une bonne partie de l'Europe, puisque les pays et régions qui suivent y sont progressivement représentés (état en 1908) : Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Roumanie (Royaume), Suède, ainsi que les *Sokols* croates, tchèques et de Slavonie[1254]. La zone d'influence du BFEG est donc relativement étendue si on la compare à celle des fédérations internationales sportives naissantes. Autre signe du développement accru du Bureau durant la première décennie du xxe siècle, un système de subventions est établi au début des années 1910 pour dédommager les délégations et le jury étrangers proportionnellement aux kilomètres parcourus pour se rendre à ses tournois internationaux[1255]. Ces derniers obtiennent ensuite le label de « Championnat du monde de gymnastique » lorsque le BFEG devient la FIG en 1924.

[1251] « 1er Tournoi international de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 1, 4 juillet 1903, p. 15, FFGym.
[1252] Keusch E., « XXVIIe Fête fédérale belge. Premier Tournoi International », *Le Gymnaste* [français] 8, 28 août 1903, p. 216, FFGym.
[1253] Froissart Tony, Villaret Sylvain, « La gymnastique aux JO de 1924 : un pari sur l'avenir »…, p. 524.
[1254] Huguenin André, *100 ans de la Fédération Internationale de Gymnastique (1881-1981)*, Lausanne, FIG, 1981.
[1255] « Exposé financier du Ve Tournoi », *Le Gymnaste* [français] 51, 17 juin 1911, p. 1474, FFGym.

Côté suisse, l'intégration du Bureau est à nouveau rejetée par l'assemblée des délégués en 1904. Le rapporteur du CC de la SFG milite toujours pour l'affiliation, en verbalisant cette fois une cautèle qui illustre bien la relation ambiguë que l'élite de la Société fédérale entretient avec l'international : le fait de devenir membre du BFEG n'induirait pas l'envoi de délégations officielles aux tournois internationaux, il n'y aurait pas de cadeaux offerts aux délégués étrangers – on veut ici anticiper les reproches relatifs au surplus de dépenses – et la bannière fédérale n'accompagnerait pas les délégués helvétiques lors des congrès du BFEG[1256].

Cependant, certains délégués prennent la parole pour s'opposer à l'affiliation, arguant encore une fois que cela coûterait trop cher, des voix critiquant aussi l'inexistence de statuts concernant le BFEG. Heinrich Ritter, alors président de la Société fédérale, rétorque que « *nous ne pouvons et ne devons pas nous entourer d'un mur infranchissable, que les frais ne seront pas si considérables, que le* Vorort[1257] *changera de pays et ne sera pas toujours au même endroit* », avant de préciser que « *si l'Allemagne n'a pas jusqu'ici donné son adhésion à l'entrée dans cette union européenne, cela provient encore de l'animosité provoquée par la guerre de 1870-71* »[1258] – encore une preuve ici que les autorités gymniques helvétiques observent les agissements de la DTB. À l'issue de l'assemblée, l'adhésion est une nouvelle fois largement repoussée par 121 voix contre 22.

Si l'adhésion au BFEG est à nouveau repoussée par l'assemblée des délégués de la SFG en 1914 dans le contexte tendu de la Première Guerre mondiale, l'intégration est finalement validée en 1922, après trois refus consécutifs en 1898, 1904 et 1914. Ce changement de cap voit aussi l'entrée officielle des gymnastes helvétiques sur la scène internationale des compétitions gymniques, notamment aux Jeux olympiques de Paris en 1924[1259], alors que la Confédération commence à prendre en considération l'importance d'une adhésion officielle de la Suisse au mouvement olympique[1260].

[1256] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique. Assemblée ordinaire annuelle des délégués fédéraux de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 3, 20 janvier 1905, pp. 20-21, BN.

[1257] À comprendre ici comme les assemblées internationales entre délégués des fédérations tenues annuellement par le BFEG.

[1258] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique. Assemblée ordinaire annuelle des délégués fédéraux de gymnastique »…

[1259] *Eidgenössischer Turnverein ETV - Société fédérale de gymnastique SFG - Società federale di ginnastica SFG - Societed federela da gimnastica SFG. 150 ans*, Zurich, SFG, 1982, p. 150, AVAHS.

[1260] Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)…*, p. 72.

Avant l'intégration effective de la SFG au BFEG en 1922, constatons toutefois un certain pragmatisme qui pousse les élites gymniques suisses à vouloir intégrer la marche internationale de la gymnastique pour ne pas s'isoler. Face à la résistance d'une partie conséquente de la base de la SFG, cette volonté se mue en une sorte « *d'intégration sans la participation* », pour citer Jakob Tanner[1261]. Notons que ce statut ambigu concerne aussi l'Empire allemand. Une lettre envoyée par Cupérus (alors à la tête du BFEG) à Pierre de Coubertin en 1911 dans le cadre de discussions autour de l'adhésion des fédérations de gymnastique au mouvement olympique montre bien le statut particulier de la Suisse et de l'Empire allemand : « *La Fédération allemande comme la Société fédérale suisse ne sont pas affiliées à notre Bureau mais bien reconnues. Leur organisation et leur action sont modèles et leurs dirigeants sont nos amis hautement estimés.* »[1262]

La mention de Coubertin nous permet maintenant de faire la transition vers un autre terrain phare pour réfléchir à la place de l'international dans la fabrication d'une gymnastique suisse. Nous pensons ici à la relation entre la SFG et la rénovation de l'olympisme, une question qui jouxte celles de l'internationalisation précoce des fêtes fédérales sur la base du modèle helvétique (dès 1860) et de l'institutionnalisation européenne de la pratique gymnique associative à travers le BFEG, une dynamique prenant réellement corps à partir de la fin des années 1890 ainsi que nous l'avons vu.

5.1.4. Les fêtes fédérales helvétiques de gymnastique, influences pour la rénovation de l'olympisme ?

Et si la SFG et ses fêtes constituaient des influences non négligeables pour les Jeux olympiques modernes, tels qu'ils sont organisés à partir de 1896 ?

À contrecourant des conceptions historiographiques actuelles, en particulier au regard du paradigme « gymnastique *versus* sports », cette question a de quoi interpeller. Nous venons de mettre en évidence à quel point la doctrine

[1261] Holenstein André, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli…*, p. 191, citant : Tanner Jakob, « Die Schweiz und Europa im 20. Jahrhundert : wirtschaftliche Integration ohne politische Partizipation », in : Bairoch Paul, Körner Martin (éd.), *La Suisse dans l'économie mondiale, Die Schweiz in der Weltwirtschaft (15.-20. Jahrundert)*, Zurich, Chronos, 1990, pp. 409-428, ici : p. 411.

[1262] Lettre de Cupérus Nicolaas J. à Coubertin Pierre de, 16 juillet 1911, Archives du Centre d'études olympiques (pour toutes les mentions qui suivront : ACEO), feuillet « JO-19125-CORR SD3 : Corresp. génér. à Coubertin, mars-déc. 1911 », fourre « C-JO1-1912/011 Corresp. génér. des JO de Stockholm 1912 (adressée à Coubertin) 1909-1924 », ID : 9996.

de la SFG est ambiguë vis-à-vis de l'institutionnalisation de la gymnastique à l'international. Nous avons aussi décrit comment la gouvernance de l'association s'oppose à la sportivisation de la pratique, aucun gymnaste suisse ne participant à une compétition internationale, Jeux olympiques compris, sous bannière officielle avant les années 1920. Nous verrons d'ailleurs que les dirigeants de la SFG rejettent d'abord le projet du CIO, parce qu'envisagé comme trop sportif. Il faut dire que les idéaux portés par ce nouveau venu sur la scène institutionnelle des pratiques d'exercice corporel présentent une rupture drastique avec la tradition gymnique telle qu'elle est couramment exposée dans l'historiographie : la gymnastique est nationale, l'olympisme est universel ; la gymnastique prépare à la guerre, l'olympisme promeut le pacifisme ; la gymnastique rejette les sports, l'olympisme ouvre ses portes aussi bien aux sports qu'à la gymnastique, du moment que leur cadre de pratique est l'amateurisme[1263]. À noter que la doctrine du CIO a elle-même tendance à renier sa continuité avec le XIXe siècle au profit de la mise en avant de racines antiques. Ce processus contribue à véhiculer une « *conception utopique et angélisée du mythe olympique selon Pierre de Coubertin* »[1264], pour citer Louis Violette. Aussi, nous proposons ici de nuancer le dualisme entre tradition gymnique et modernité sportivo-olympique, même s'il reste valide dans la rhétorique des dirigeants des deux camps qui n'ont de cesse de renforcer l'opposition dans des logiques de concurrence et d'autonomisation.

Si Robert K. Barney soutient que les fêtes gymniques germano-américaines (tenues dès 1851) doivent être considérées comme les préludes des joutes olympiques rénovées[1265], notre volonté n'est pas d'être aussi catégorique, ni de verser dans une écriture téléologique de l'histoire, mais surtout de montrer que l'ouverture significative à l'international qui se juxtapose aux vues très patriotiques des usages festifs de la gymnastique associative dès les années 1860 pourrait bien constituer les prémices d'une première mondialisation sportive traditionnellement associées à l'essor des sports modernes et à la rénovation de l'olympisme durant la Belle Époque[1266]. Le phénomène témoignerait, selon

[1263] Pour une bonne analyse critique de la doctrine olympique et une mise en évidence du poids des États dans cette dernière, au-delà de ses conceptions universalistes : Clastres Patrick, « La refondation des Jeux Olympiques au Congrès de Paris (1894) : initiative privée, transnationalisme sportif, diplomatie des États », *Relations internationales* 3, vol. 111, 2002, pp. 327-345.

[1264] Violette Louis, « Pierre de Coubertin, l'histoire et la mémoire », *Modern & Contemporary France* 1, vol. 28, 2019, pp. 51-59, ici : p. 56.

[1265] Barney Robert K., « For Such Olympic Games : German-American Turnfest as Preludes to the Modern Olympic Games »…

[1266] Clastres Patrick, « 1896. Renaissance des Jeux Olympiques », in : Singaravelou Pierre, Venayre Sylvain (éd.), *Histoire du monde au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 2017, pp. 360-362, ici : p. 362.

nous, d'une certaine continuité avec les usages festifs de la gymnastique associative telle que sportivisée et internationalisée sur la base de l'exemple suisse durant la seconde moitié du XIXe siècle.

Avant de revenir sur la dialectique singulière entre les fêtes gymniques suisses et les Jeux olympiques modernes, commençons par retracer les premières années compliquées du lien entre le mouvement olympique, la SFG et les autres fédérations de gymnastique européennes. Dans ce contexte, le CIO fait parvenir au CC de la SFG au cours de l'année 1895 une invitation pour la première édition des Jeux prévue à Athènes en 1896[1267]. Dans *Le Gymnaste suisse*, la rédaction s'enthousiasme et espère une participation helvétique dans le cadre des épreuves gymniques[1268]. Anonyme et publié aussi en 1895 dans le même journal, un autre article se montre lui aussi positif. Cependant, le texte affiche un certain pessimisme quant à une participation suisse, en allant jusqu'à anticiper l'hermétisme de la SFG quant à l'adhésion au mouvement olympique, en précisant que : « *Dans la république gymnastique suisse, nous n'acceptons pas sans réticence et sans soupçon les choses de création, d'inspiration et d'aspiration étrangères.* »[1269] Ce propos préfigure également les refus successifs de l'assemblée des délégués de la SFG à s'affilier au BFEG.

En 1896, la FRBG fait publier un courrier dans *Le Gymnaste* français décrivant brièvement la position de plusieurs fédérations nationales de gymnastique européennes quant à la participation aux joutes olympiques. Ainsi, on apprend que le CC de la SFG, fidèle à sa doctrine antisport, se positionne en ces termes : « [La SFG a] *décliné l'invitation aux jeux olympiques. Chaque section peut néanmoins adhérer isolément. Les raisons sont que la forme nouvelle donnée aux Jeux olympiques ne rentre pas dans le cadre des sociétés* [sections] *suisses et favorise trop les sports.* »[1270] On retrouve aussi cette posture critique chez les gymnastes allemands qui pointent une « *différence complète de tendance* », chez les gymnastes français qui craignent « *la désagrégation des forces en faveur des exercices physiques en éparpillant les éléments* » et chez les gymnastes néerlandais qui concèdent, quant à eux, ne pas pouvoir « *se rallier aux tendances et au programme du comité des Jeux olympiques* [CIO] *et s'abstien*[nent] *par conséquent d'y*

[1267] SFG, procès-verbal du CC, séance du 16 novembre 1895, p. 617, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1268] « Étranger », *Le Gymnaste suisse* 9, 1er mars 1895, p. 75, BN.
[1269] « Jeux internationaux », *Le Gymnaste suisse* 10, 8 mars 1895, p. 79, BN.
[1270] « Jeux olympiques. Athènes 1896 – Paris 1900. Avis des fédérations de gymnastique européennes (classés par ordre alphabétique) », *Le Gymnaste* [français] 29, 18 janvier 1896, pp. 479-480, FFGym.

adhérer»[1271]. De leur côté, les Belges «*sont d'avis que les principes établis par le programme des jeux olympiques ne sont pas conformes à ceux de la Fédération belge*»[1272]. Par ailleurs, Cupérus est approché en personne par le CIO[1273], mais décline une possible collaboration, déclarant ne pas vouloir se mettre «*à la remorque*»[1274] de cet organe, comme il le déclare dans *Le Gymnaste* français. L'opposition à la vision individuelle et compétitive de la gymnastique, et aux pratiques sportives (notamment le cyclisme et le tennis) au programme des Jeux d'Athènes est donc une motivation importante de la non-entrée en matière du mouvement gymnique européen, sans parler du fait que l'olympisme s'institue comme un concurrent direct pour le BFEG au niveau de l'institutionnalisation des pratiques d'exercice corporel à l'international. Cependant, certains pays se montrent plus ouverts, mais des questions pragmatiques, notamment financières et calendaires, jouent en défaveur du CIO – c'est notamment le cas de l'Italie et de la Norvège.

Pour revenir à la Suisse, cet hermétisme de la SFG fait plus largement écho au désintérêt des diplomates suisses face aux événements internationaux avant la Première Guerre mondiale et au développement encore très modeste des compétitions sportives à l'international et de l'appareil diplomatique helvétique[1275]. En 1897, en prévision d'un congrès olympique, les Autorités fédérales prévoient toutefois d'envoyer une délégation subventionnée et composée de deux maîtres de gymnastique issus de la SSMG. Cette décision arrivant trop tard, les démarches avortent finalement.

Comme dans le cas du tournoi international du BFEG, des gymnastes helvétiques participent cependant aux Jeux olympiques d'Athènes de 1896 à titre indépendant. Ainsi, Louis Zutter, membre de la section de gymnastique de Neuchâtel et tonnelier de profession à Peseux[1276], se distingue dans les compétitions au cheval d'arçons, au saut de cheval, aux barres parallèles et devient malgré lui le premier vainqueur suisse d'un titre olympique[1277].

[1271] «Jeux olympiques. Athènes 1896 – Paris 1900. Avis des fédérations de gymnastique européennes…»
[1272] «Jeux olympiques. Athènes 1896 – Paris 1900. Avis des fédérations de gymnastique européennes…»
[1273] Lettre de Cupérus Nicolaas J. à Coubertin Pierre de, 24 mai 1894, ACEO, série «Congrès 1894, Correspondance avec Pierre de Coubertin - mai 1894».
[1274] Cupérus, «Les jeux olympiques», *Le Gymnaste* [français] 12, 21 septembre 1895, pp. 182-183, FFGym.
[1275] Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)…*, p. 55. Pour le contexte lié au développement de la relation entre la Confédération et le CIO évoqué en filigrane dans ce sous-chapitre, nous nous fondons sur le prologue «la Confédération découvre les Jeux olympiques (1896-1918)» de cette thèse de doctorat, pp. 55-59.
[1276] «Jeux olympiques», *Le Gymnaste suisse* 17, 24 avril 1896, pp. 140-141, BN.
[1277] Devaux Stéphane, «Louis Zutter, premier mais oublié», *Arcinfo*, en ligne.

L'homme fait le voyage à Athènes avec des gymnastes allemands, participant eux aussi de leur propre initiative, et en profite pour rendre visite à son frère Alexis, professeur de gymnastique en Grèce[1278].

Outre la participation indépendante de ressortissants helvétiques, qui est d'ailleurs la norme pour la plupart des compétiteurs durant les joutes athéniennes de 1896[1279], des citoyens suisses prennent position en faveur des Jeux olympiques, certaines voix militant d'ailleurs pour une organisation du même type en Suisse et un article en ce sens étant publié dans *La Turnzeitung* en 1897[1280] – ce qui semble indiquer que l'attrait pour les Jeux n'est pas seulement l'apanage de la Suisse romande. Un texte paraît dans la foulée dans *Le Gymnaste suisse* et, sur la base de l'idée formulée dans la *Turnzeitung*, propose de réunir l'ensemble des fêtes fédérales existantes dans le pays (gymnastique, lutte, tir, chant) en un seul faisceau pour y adjoindre des sports et les labelliser en tant que « Jeux olympiques »[1281].

Cette proposition est frappante à double titre. Premièrement, elle montre que le discours institutionnel de la gouvernance de la SFG, fermée à l'olympisme et aux sports, ne reflète pas la position de tous les gymnastes helvétiques, l'auteur de l'article militant pour un décloisonnement et soulignant que la Suisse est à considérer comme un lieu important de l'essor des sports – remarque confirmée par l'historiographie en particulier en ce qui concerne les villes et la région de l'Arc lémanique. Deuxièmement, elle souligne que le format des Jeux olympiques apparaît d'emblée comme étant familier aux Suisses qui l'associent à la tradition des fêtes fédérales. L'auteur de l'article note même que cette association remonte à une période bien antérieure à l'avènement du CIO :

« *Cette proposition de créer une fête nationale ayant le caractère des fêtes olympiques qui furent données l'an dernier en Grèce et qui y obtinrent un si vif succès, n'est pas nouvelle ; en 1858 déjà, à la Fête fédérale de chant, à Zurich, M. le Dr J. Dubs, conseiller fédéral, en faisait mention dans un discours. Nous en donnons un petit résumé :* […] *"Pour moi, j'ai le sentiment que nous* devons réunir tôt ou tard nos différentes fêtes fédérales en une

[1278] « Louis Zutter », *CIO*, en ligne ; Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)…*, p. 55.
[1279] Seuls les gouvernements grec, autrichien et hongrois subventionnent des comités olympiques nationaux dans le cadre de cette première édition moderne des Jeux : Clastres Patrick, « 1896. Renaissance des Jeux Olympiques »…, p. 360.
[1280] « Ein schweizerisches Olympia », *Die schweizerische Turnzeitung* 24, 11 juin 1897, pp. 195-197, BN.
[1281] « Les Jeux olympiques en Suisse », *Le Gymnaste suisse* 35, 27 août 1897, pp. 351-352, BN.

seule, que les comités d'organisation de ces diverses fêtes devront entrer en relation pour créer une union et ne donner dans l'année qu'une seule fête, où chacun y trouvera son compte. *Si j'ose énoncer cette pensée devant vous, c'est que j'ai devant moi l'exemple de l'histoire ancienne où la Grèce, d'une organisation politique semblable à la nôtre, fêtait tous les quatre ans, à Olympia, une grande fête nationale : les Jeux olympiques ; la régularité avec laquelle cette fête se donnait, servait à régler le cours des années ; là se réunissait l'élite de la Grèce, et ces fêtes restent à toujours gravées dans l'histoire des peuples. Nous n'avons pas besoin d'une Olympia pour ces fêtes : que chaque ville suisse se pare à tour de rôle pour nous recevoir et nous héberger et retenons seulement des anciens Grecs* l'art de grouper les différentes forces, créer un seul tout*".* »[1282]

L'idée de rénovation avant l'heure de Jakob Dubs (1822-1879) fait écho aux diverses formes éphémères de revivalisme olympique précédant la création du CIO et s'inscrivant dans le contexte de la construction nationale grecque (les « Jeux Zappas » tenus en 1859, 1870, 1875 et 1888), du mouvement philhellène, des expositions universelles ou encore d'initiatives privées (telles que les *Wenlock Olympian Games* initiés en 1859 par un médecin anglais)[1283]. Bien qu'anecdotique et ne connaissant aucune concrétisation, la proposition de Dubs vaut la peine d'être mentionnée en cela qu'elle se distingue d'autres initiatives de refondation avant l'heure, celle-là prônant l'adaptation d'un modèle traditionnel et national existant, celui des fêtes fédérales déjà basé sur les pratiques d'exercice corporel (pour les fêtes de gymnastique et de tir du moins).

Ce lien entre fêtes fédérales helvétiques et Jeux olympiques n'est pas thématisé seulement par des acteurs indigènes mais aussi par des étrangers, ce qui renforce sa signification. À ce niveau, l'occurrence la plus emblématique que nous avons pu retrouver est contenue dans les pages de l'ouvrage *Jeux olympiques et sports athlétiques* d'Émile Keusch (1862-1905) publié à titre posthume en 1906. Alsacien d'origine, Keusch est une figure du milieu gymnique parisien de l'époque. Dans la capitale, il fonde et dirige la section dite du « Drapeau » en 1883 pour être ensuite dirigeant technique à l'association de gymnastique régionale de la Seine. Rédacteur au *Gymnaste* français et officier de l'Instruction publique, il signe aussi un traité intitulé

[1282] « Les Jeux olympiques en Suisse »…

[1283] Clastres Patrick, « 1896. Renaissance des Jeux Olympiques »…, p. 362 ; Violette Louis, « Pierre de Coubertin, l'histoire et la mémoire », *Modern & Contemporary France*…, p. 57.

Lutte à main plate (dite Lutte française) et Lutte libre[1284]. Adressé avant tout aux gymnastes, son livre *Jeux olympiques et sports athlétiques* se veut aussi être un manuel de lutte et d'athlétisme et cherche à rationaliser davantage ces pratiques dans le cadre de l'avènement de l'olympisme moderne. Dans un long avant-propos, Keusch milite pour le décloisonnement entre gymnastique et sports en faisant surtout référence, pour ces derniers, à des formes de lutte et des formes dites de « sports athlétiques » (lever et lancer de poids/pierre). Ces disciplines représenteraient, selon lui, les principales composantes des Jeux olympiques rénovés. Après avoir relativisé avec une certaine clairvoyance la filiation – trop « *pompeuse* »[1285], écrit-il – entre la Grèce antique et les Jeux olympiques modernes, Keusch leur donne une origine plus contemporaine en les inscrivant explicitement dans la continuité des fêtes fédérales de gymnastique helvétiques :

« *Les jeux olympiques, tels qu'ils figurent maintenant dans nos règlements sont d'origine suisse. Le jet de pierre est pratiqué depuis plusieurs siècles et il doit provenir du canton d'Appenzell, peuple de paysans de la Suisse primitive. La* lutte suisse*, ou lutte avec culotte de grosse toile, n'était pas pratiquée par les gymnastes au début de la* Société fédérale de gymnastique*, mais, comme pour le jet de pierre, il y avait fort longtemps que les bergers et les paysans de l'Emmenthal, de l'Oberland, du Mitteland, etc., en faisaient leur jeu favori. En 1832, au début de la Société fédérale, la* lutte libre*, les levers et les jets de pierre furent pratiqués, sous le titre de "Jeux spéciaux". En 1848, pour la première fois la lutte suisse, ou lutte au caleçon, fut ajoutée à ces spéciaux. Ce n'est qu'en 1853 que la lutte libre, la lutte suisse, les levers et les jets de pierre furent réunis et constituèrent les "Jeux nationaux". Depuis, les sauts et les préliminaires furent adjoints à ces épreuves.* »[1286]

Après avoir précisé vouloir donner « *un aperçu des épreuves imposées en Suisse* » et vouloir faire « *ressortir l'infériorité* [du] *programme français par rapport à celui de ce pays, surtout en ce qui concerne les levers et les luttes* »[1287], Keusch fournit un descriptif des programmes et des formats des fêtes cantonales et fédérales helvétiques. Son propos est spécifiquement axé sur la lutte, les formes d'athlétisme et sur le lever et jeter de pierre.

[1284] *Le Gymnaste* [français] 6, 5 août 1905, p. 141, FFGym ; Avoiron H., « Émile Keusch », *Le Gymnaste* [français], 1905, [édition non datée au jour et au mois et non numérotée], pp. 166-169, FFGym.
[1285] Keusch Émile, *Jeux olympiques et sports athlétiques*, Paris, l'Auteur, 1906, p. 7, Bibliothèque nationale de France (pour toutes les mentions qui suivront : BNF).
[1286] Keusch Émile, *Jeux olympiques et sports athlétiques*…, pp. 15-16.
[1287] Keusch Émile, *Jeux olympiques et sports athlétiques*…, p. 16.

À ce titre, rappelons que les fêtes gymniques helvétiques sont rapidement multidisciplinaires et qu'on y pratique, à côté du *Turnen* et de jeux nationaux, de la natation quand un plan d'eau est à disposition, des formes de lancer du javelot, de l'escrime et même de la course de vitesse à partir de la fin du XIXe siècle.

Si les éditions olympiques de 1900 et 1904 connaissent à nouveau des participations helvétiques à titre indépendant, ce n'est qu'à l'occasion des joutes dites « intercalaires » de 1906, encore une fois tenues à Athènes, qu'une première demande de subvention est faite aux Autorités fédérales en vue d'une participation suisse officielle (toutes disciplines confondues). La demande est formulée par des acteurs du milieu sportif national, en particulier issus de l'Automobile-Club et de l'Union athlétique suisses. Mais la sollicitation est rejetée par le DMF, ce qui « *traduit bien la défiance du Département pour les sports auxquels il préfère la gymnastique, plus martiale et que ses représentants estiment également plus à même d'éduquer les corps des jeunes soldats* »[1288], comme le souligne Quentin Tonnerre. À cette période, la Confédération est d'ailleurs sur le point de sceller son alliance avec la SFG pour la mise en œuvre de l'instruction préparatoire au service militaire.

Ainsi, en 1906, le « Comité suisse pour la participation aux Jeux olympiques » sollicite la SFG par courrier dans le but d'intégrer des gymnastes à une éventuelle délégation nationale. Adressée dans un ton élogieux au président de la Société fédérale Heinrich Ritter, la lettre, reproduite dans *Le Gymnaste suisse*, est de la main de Marcel Guinand, avocat et secrétaire-président de l'Union athlétique suisse. À titre d'encouragement à la participation, l'homme écrit que « *la réputation de nos sociétés de gymnastique est universelle* »[1289]. S'il s'agit avant tout d'un argument de séduction envers la SFG, cela souligne aussi l'importance du modèle gymnique suisse à l'international ; modèle mis ici en résonance avec l'universalisme porté par les Jeux olympiques. Cependant, également reproduite dans *Le Gymnaste suisse*, la réponse de la SFG notifie poliment le refus du CC concernant l'envoi de gymnastes, en mentionnant qu'aucune subvention ne sera allouée. Le courrier évoque aussi la problématique du calendrier de la fête fédérale de Berne, organisée durant le même été que les Jeux de 1906[1290].

[1288] Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)…*, p. 57.
[1289] « Correspondance », *Le Gymnaste suisse* 15, 13 avril 1906, p. 121, BN.
[1290] « Correspondance »…

Cette réticence de la Société fédérale est critiquée par la rédaction du *Gymnaste suisse* qui, basée à Genève, semble particulièrement ouverte aux sports modernes et au décloisonnement des pratiques. Une tribune publiée dans les pages du journal en 1906 fustige le fait qu'aucune démarche officielle n'ait été mise en œuvre concernant l'envoi d'une délégation gymnique en Grèce. Une fois de plus, le propos montre que les gymnastes indigènes sont tout à fait conscients de la réputation du modèle gymnique suisse à l'étranger, même si le ton témoigne d'un chauvinisme affirmé : « *étant donné que la branche gymnastique est inscrite au programme* [des Jeux olympiques], *il nous semble qu'un pays comme le nôtre, qui est, par excellence, le pays de la gymnastique, le pays qui compte le plus de gymnastes par cent habitants*[1291], *aurait dû recevoir, comme les autres, une invitation.* »[1292] Manifestement pas au courant de la sollicitation du « Comité suisse pour la participation aux Jeux olympiques » écartée par la SFG, l'auteur associe la tradition festive helvétique et la rénovation de l'olympisme, un phénomène qui est donc courant en Suisse à la fin du XIXe siècle : « *Il faut que les organisateurs de ces jeux soient bien peu au courant des choses gymnastiques pour nous avoir laissés de côté. Il faut qu'ils ignorent complètement ce que sont nos fêtes fédérales ; qu'ils ignorent la merveilleuse organisation de nos fêtes, la participation considérable des gymnastes et le travail remarquable qui y est produit. Nous ne croyons pas qu'un pays au monde puisse présenter une équipe de gymnastes supérieure à celle que peut présenter la Suisse.* »[1293]

Malgré les opinions favorables, aussi bien chez les sportifs que chez les gymnastes suisses, une nouvelle demande de parrainage pour l'envoi d'une délégation olympique à Londres est rejetée en 1908 par le DMF. Il faut préciser qu'au début du XXe siècle, le Département est dirigé par Eduard Müller, l'un des conseillers fédéraux présents à la fête fédérale de Berne en 1906. Ce dernier est en faveur d'un soutien étatique à la gymnastique dans une optique militaire et ce, au détriment des sports et encore davantage quand leur cadre de pratique est l'internationalisme. Rappelons d'ailleurs que le président de la Confédération en personne, Ludwig Forrer, avoue sa préférence pour la gymnastique vis-à-vis des sports dans son discours tenu à la fête fédérale de Berne en 1906.

À l'échelle européenne, les Jeux olympiques de Stockholm (1912) marquent un tournant dans la relation entre gymnastique et olympisme, le

[1291] Ce qui semble être véridique, voir le précédent sous-chapitre.
[1292] « Jeux olympiques, à Athènes », *Le Gymnaste suisse* 14, 6 avril 1906, pp. 112-113, BN.
[1293] « Jeux olympiques, à Athènes »…

milieu gymnique européen souhaitant clarifier sa relation avec le CIO, en particulier au niveau du cadre réglementaire des épreuves de gymnastique qui sont au programme des Jeux. À ce titre, le BFEG ne reconnaît pas le règlement du concours de gymnastique dite « non suédoise » qui lui est présenté par le CIO, sous prétexte que celui-ci ne cadre pas avec les pratiques de certaines fédérations, en particulier la DTB et la SFG[1294]. En 1911, une lettre envoyée par Cupérus à Coubertin explicite d'ailleurs le décalage de vision qui existe entre les deux hommes au niveau des pratiques d'exercice corporel. Le président du BFEG reproche en particulier aux Jeux olympiques d'accorder trop d'importance aux sports, des pratiques élitistes qui ne seraient qu'une branche comme une autre de la gymnastique. Non sans une certaine logique d'appropriation, il précise que ce sont les fêtes fédérales de gymnastique – dont il souligne l'ancienneté et les racines helvétiques – qui sont, selon lui, les véritables tenants du renouveau olympique, preuve encore une fois que cette association d'idées n'est pas le seul fait de citoyens suisses, même si l'argument sert ici directement la position conservatrice de Cupérus :

« *Au point de vue gymnastique, je considère les olympiades de nos jours comme une stupéfaction. À mon avis les véritables olympiades modernes sont nos fêtes fédérales gymnastique, créées en Suisse après 1832, en Allemagne après 1860, en Belgique depuis 1865, en France depuis 1873*[1295]*… Il est vrai que le Comité olympique a suscité un mouvement analogue dans un milieu inaccessible jusqu'alors pour nos éléments démocratiques. Il l'a fait en donnant une importance exagérée, à mon avis, aux jeux et aux sports qui ne sont que des spécialisations de quelques-unes des branches de notre champ d'action.* »[1296]

Au sortir des Jeux de Stockholm, une entente BFEG-CIO est toutefois possible, facilitée par la mise en place d'un « Comité technique international de gymnastique » au sein du Bureau. Lors d'une réunion organisée à Paris où Coubertin est convié à titre consultatif au nom du CIO, le baron exprime sa volonté de voir le Comité technique international soumettre un projet de

[1294] « IXe Réunion des délégués des Fédérations européennes de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 51, 17 juin 1911, pp. 1473-1474, FFGym.

[1295] Cupérus commet ici une petite imprécision : si l'USGF est bien fondée en 1873, la première fête fédérale française est organisée en 1875 seulement.

[1296] Lettre de Cupérus Nicolaas J. à Coubertin Pierre de, 16 octobre 1911, ACEO, feuillet « JO-19125-CORR SD3 : Corresp. génér. à Coubertin, mars-déc. 1911 », fourre « C-JO1-1912/011 Corresp. génér. des JO de Stockholm 1912 (adressée à Coubertin) 1909-1924) », ID : 9996.

réglementation pour les futurs programmes gymniques des Jeux au prochain congrès olympique (Paris, 1914), une proposition bien accueillie par les délégués du BFEG. De fait, une répartition des tâches semble alors se dessiner entre les deux organisations internationales, le Bureau devant s'occuper des concours (collectifs) de sections alors que le CIO superviserait les compétitions individuelles, envisagées par Pierre de Coubertin comme plus sportivisées, puisqu'il précise que le comité olympique se bornerait « *à organiser des compétitions individuelles,* [entrant] *entièrement dans sa conception des luttes pacifiques des olympiades* [qui] *recherchent plutôt la virtuosité dans les diverses branches des exercices physiques que les productions des masses* », comme indiqué dans le compte rendu publié dans *Le Gymnaste* français[1297]. La Grande Guerre interrompt néanmoins les échanges entre BFEG et CIO qui sont ensuite repris en marge des Jeux olympiques d'Anvers en 1920[1298] et cela, deux ans avant que la SFG ne rejoigne enfin le Bureau et quatre ans avant que des gymnastes suisses ne participent officiellement à des joutes olympiques (Paris, 1924).

À l'issue de nos réflexions sur la relation entre la gymnastique associative helvétique et l'olympisme, il est singulier de constater que les jeux nationaux sont présentés par certains commentateurs de l'époque comme des influences manifestes pour l'établissement du programme disciplinaire des joutes olympiques rénovées, alors portées par une doctrine universaliste très axée sur les sports modernes. Cette juxtaposition est d'autant plus saisissante que le soulever/lancer de pierre et surtout la lutte à la culotte sont rapidement envisagés par les idéologues de la Société fédérale comme les fers de lance d'une culture gymnique traditionnelle, patriotique et typiquement suisse, un processus d'invention de la tradition qui vire justement au conservatisme et à la xénophobie au début de la Belle Époque, alors que les jeux nationaux commencent à être mis en spectacle à la manière de sports tels que la boxe ou le cyclisme.

[1297] « Comité technique international de gymnastique », *Le Gymnaste* [français] 22, novembre 1912, p. 958, FFGym.

[1298] Signe du rapprochement entre le BFEG et l'olympisme, Cupérus est désormais membre du Comité olympique belge : « Rapport de la VII[e] Olympiade à Anvers », Série Jeux olympiques d'Anvers, ACEO.

5.2. Tradition, marchandisation et sportivisation : le paradoxe des jeux nationaux

Pour introduire ce second volet, nous voulons recourir à nouveau au livre anniversaire publié pour les 75 ans de la SFG (1907). Au chapitre « *Association fédérale de lutte suisse* » (fondée en 1895), on peut lire la remarque suivante :

« *Les jeux nationaux, que les fêtes pastorales d'Unspunnen avaient fait revivre, s'étaient peu à peu retirés dans des régions de montagne et des vallées peu touchées par le tourisme étranger, et ici aussi, ils étaient menacés d'un lent déclin. Déjà, la lutte à la culotte avait quelque peu reculé ici et là ; mais heureusement, les gymnastes l'avaient intégrée à leur programme et l'avaient ainsi propagée,* […]. *C'était la fin des années quatre-vingt* [1880]. *Des efforts considérables furent entrepris pour rassembler dans un musée national ce que l'art local avait créé d'important et ce que l'histoire avait laissé comme monuments. Comment ne pas s'éveiller à la piété envers les us et coutumes anciens, notamment envers les coutumes populaires sur lesquelles repose l'indépendance de notre pays et de notre peuple ? Oui, le respect pour les vainqueurs de Morgarten, Sempach et Morat commandait de sortir nos jeux nationaux de l'oubli, de les présenter au peuple et de l'inciter à renouer avec les coutumes bénéfiques de la Suisse ancienne.* »[1299]

Au début du XX^e^ siècle, les dirigeants de la SFG se présentent comme les sauveurs de la tradition « ancestrale » des jeux nationaux qu'ils contribuent paradoxalement à inventer largement, après le mouvement lancé par les fêtes des bergers d'Unspunnen (BE) en 1805 et 1808. Le ton de cette citation illustre donc bien la montée du conservatisme dans la doctrine de la SFG en réaction à certaines évolutions de la Belle Époque (entre autres ici : tourisme, cosmopolitisme, industrialisation et tertiarisation de la société).

Dans ce contexte, nous commencerons par analyser comment les jeux nationaux, à travers une symbolique immuable et traditionnelle, sont progressivement sanctuarisés par les idéologues bourgeois de la gymnastique et cela, dans des dynamiques similaires aux beaux-arts helvétiques consacrés dans un musée national à partir de 1898, d'ailleurs mentionné dans la précédente citation[1300]. Ainsi, nous verrons que la fondation de l'Association

[1299] Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)…*, p. 87, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1300] Jost Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts »…, pp. 295-296.

fédérale de lutte suisse (AFLS) en 1895 relève essentiellement d'un acte de muséification, alors que les jeux nationaux sont considérés comme en péril face aux affres de la modernité (5.2.1.). Du fait de son potentiel folklorico-touristique et fascinatoire, la lutte suisse (*Schwingen*, à la culotte) est paradoxalement l'une des seules disciplines pratiquées à la SFG, aux côtés de la lutte libre (*Ringen*, de type gréco-romaine), à connaître des dynamiques de professionnalisation et de mise en spectacle dès la fin du XIXe siècle. Nous terminerons donc par croiser ce phénomène avec la forte réaction de la SFG à l'encontre de la marchandisation de son fleuron national, alors envisagé par les élites gymniques comme un représentant de la grande Histoire de la Suisse dont la pureté est à préserver (5.2.2.).

5.2.1. Le gymnaste et le berger : la fondation de l'Association fédérale de lutte suisse (1895) comme préfiguration du bloc bourgeois-paysan helvétique

Comme nous l'avons vu dans le Chapitre 2, les jeux nationaux sont des composants historiques du programme des fêtes fédérales de gymnastique tel qu'il se développe à partir de 1832 (1848 : intégration dans la catégorie « exercices spéciaux » ; 1855 : lancement de la catégorie spécifique « exercices nationaux »). Cependant, à l'image des fêtes d'Unspunnen, un mouvement autonome consacré à ces pratiques existe en parallèle de leur valorisation au sein de la SFG. Ainsi, durant la seconde moitié du XIXe siècle, se dessine progressivement une distinction entre les fêtes de gymnastique durant lesquelles on pratique la lutte à la culotte et le lancer/lever de pierre, et les fêtes de bergers indépendantes du giron de l'associationnisme gymnique. Outre la lutte et les exercices à la pierre, ces dernières comptent le reste de la palette des jeux alpestres (*Hornuss*, lancer de drapeau, cor des Alpes et jodel notamment). En ce qui concerne la lutte suisse, deux catégories distinctes de pratiquants émergent alors : celle dite des « lutteurs-gymnastes » et celle dite des « lutteurs-bergers » ou « lutteurs campagnards/montagnards » (« *Aelpler* » ou « *Älpler* »).

Excepté les célébrations d'Unspunnen dont la tenue précède de plusieurs années l'avènement des premières sections de gymnastique helvétiques, le véritable essor des fêtes de bergers date du début des années 1880 seulement. En 1883, la rubrique « étranger » du *Gymnaste* français mentionne même

une « *Fête fédérale de lutte suisse* »[1301] organisée à Berne, ce qui indique que des événements identifiés en tant que tels ont lieu bien avant la fondation de l'AFLS en 1895 et la tenue de la première fête fédérale de lutte officielle, organisée à Bienne la même année. L'article relève aussi que des lutteurs-gymnastes affrontent des lutteurs-campagnards, ces derniers semblant tous venir de l'Oberland et de l'Emmenthal, territoires du canton de Berne comptant parmi les berceaux historiques de la lutte à la culotte.

Signe que le revivalisme des jeux nationaux s'intensifie et dépasse les activités de la SFG à partir des années 1880, l'expérience bernoise de 1883 est reconduite en 1886 à Boujeau (Bözingen, BE). Septante compétiteurs se réunissent, dont une grande partie proviennent à nouveau d'Emmenthal. L'événement compte aussi la double catégorie gymnastes/bergers et affiche une claire dichotomie entre les deux types de pratiquants, comme l'indique un article de la *Turnzeitung* :

« *Le jury avait cette fois-ci organisé la compétition de manière qu'un lutteur et un gymnaste soient opposés l'un à l'autre, une nouveauté qui a fait ses preuves et qui a satisfait les deux parties. Les gymnastes ont eu l'occasion de se familiariser avec la manière de combattre des bergers, bien supérieurs à eux en termes de force physique et d'endurance, et ces derniers ont à nouveau dû renoncer à certaines victoires rêvées, car la souplesse et une attaque et un mouvement inattendus du gymnaste ont soudain infligé une défaite sensible au berger.* »[1302]

Cette citation mobilise la traditionnelle condescendance des gymnastes citadins à propos de la campagne. Décrite comme rude, puissante et endurante, la pratique bergère est opposée à une approche gymnique présentée comme rationnelle et supérieure, car oscillant entre souplesse, agilité et technique. Alors qu'une fête du même format est organisée à Bienne (BE) en 1888, le rapport annuel d'activité de la SFG rend compte de la même vision et illustre un net phénomène d'appropriation citadine. Selon le rapporteur de la Société fédérale, les gymnastes sont en phase d'égaler les bergers aux jeux nationaux et, surtout, « *ennoblissent* »[1303] la pratique rurale.

[1301] « Suisse », *Le Gymnaste* [français] 128-129, 1er-15 août 1883, p. 347, FFGym.
[1302] « Das Schwingfest in Bözingen », *Schweizerische Turnzeitung* 15, 1er août 1886, pp. 169-171, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1303] SFG, rapport d'activité, année 1888, p. 2, ACA, boîte SMS VV 4-2-2.3_5,1, traduit de l'allemand par l'auteur.

Rappelons ici que la symbolique des jeux nationaux permet à la SFG d'helvétiser le *Turnen* allemand importé dans l'espace helvétique durant les premières décennies du XIXe siècle à travers l'invention du mythe d'une gymnastique typiquement suisse ancrée dans la longue durée. À partir des années 1890, alors que le tourisme connaît un boom sans précédent et que le folklore rural, massivement mis en avant dans l'iconographie touristique de la Suisse, devient un produit économique comme un autre[1304], la position de certains gymnastes sur les jeux nationaux se mue en un véritable culte des ancêtres et de l'immobilisme. Une remarque d'un correspondant du *Gymnaste suisse* produite en 1890 reflète bien ce phénomène : « *Nous pouvons être fiers, nous Suisses, d'avoir seuls conservé l'amour des anciens pour cette partie si importante de la gymnastique. Mais c'est précisément parce que la lutte a été le jeu de nos pères, parce qu'elle est notre jeu national, que nous devons la respecter.* »[1305]

Alors que la Société fédérale organise des cours centraux axés sur la pratique de la lutte à la culotte à partir de 1891[1306], la pratique se répand à l'ouest de la Sarine grâce à certaines sections de gymnastique romandes qui la valorisent en leur sein. Par exemple, les gymnastes du groupement de Lausanne-bourgeoise organisent leur première fête de lutte en 1887. Publiée dans *Le Gymnaste suisse*, l'annonce de l'édition de 1892 précise que des prix en espèces seront délivrés en fonction du classement. On articule alors le chiffre de 100 francs pour la première place, soit tout de même environ 5 000 francs de 2009[1307]. Autre fait notable, les gymnastes lausannois subventionnent le trajet des bergers – qualifiés de « *lutteurs montagnards* »[1308] dans le compte rendu de la fête – afin de favoriser leur participation. En 1893, un autre correspondant du *Gymnaste suisse* pointe explicitement les phénomènes d'expansion et d'autonomisation des jeux nationaux vis-à-vis de la SFG : « *Chose à constater et qui prouve l'importance de plus en plus grande que l'on attache à la lutte, c'est que partout des fêtes de lutteurs s'organisent indépendamment des autres fêtes et concours de gymnastique ; c'est que des groupes de lutteurs se forment pour l'étudier et pour la répandre ; c'est qu'elle était autrefois confinée dans l'Oberland et dans l'Entlebuch et qu'aujourd'hui tous les gymnastes de la*

[1304] Hertz Ellen, Graezer Bideau Florence, Leimgruber Walter, Munz Hervé, *Politique de la tradition. Le patrimoine culturel immatériel…*, p. 78.
[1305] X, « La lutte », *Le Gymnaste suisse* 32, 8 août 1890, p. 266, BN.
[1306] SFG, procès-verbal du CC, séance du 15 novembre 1890, p. 426, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004 ; Perret Marc, « Cours central pour les directeurs de cours pour les jeux nationaux », *Le Gymnaste suisse* 8, 20 février 1891, p. 6, BN.
[1307] « Deux fêtes de lutte », *Le Gymnaste suisse* 31, 29 juillet 1892, p. 267, BN.
[1308] « Nouvelles et communications », *Le Gymnaste suisse* 34, 19 août 1892, p. 295, BN.

Suisse la pratiquent peu ou prou. »[1309] Autres éléments à mentionner dans ce cadre : d'une part, des manuels de lutte sont traduits de l'allemand en français à partir de la fin des années 1870, notamment par Jean-Louis Lochmann et Fritz Dufresne, et, d'autre part, des associations régionales spécifiques sont formées en 1893, à l'image de l'*Emmenthal,* l'*Oberland,* la *Mitteland,* la *Nordost* et la *Centralschweizerischen Schwingerverbande*. L'association romande de lutte suisse n'est fondée qu'en 1905 et le Tessin ne connaît pas, à notre connaissance, un développement significatif de la pratique.

S'inscrivant pleinement dans cet essor amorcé durant les années 1880, la fête de lutte et de jeux alpestres organisée à Zurich en 1894 représente une étape importante pour l'institutionnalisation spécifique des jeux nationaux. L'annonce publiée dans *Le Gymnaste suisse* nous apprend qu'il s'agit d'un événement de grande envergure et que le format « lutteurs-gymnastes » *versus* « lutteurs-bergers » est à nouveau adopté. La manifestation est une fois de plus qualifiée de « *fête fédérale* », alors que l'AFLS et les fédérales officielles de lutte n'existent pas encore[1310]. Au-delà de la partie de football organisée par un club local en marge des compétitions aux jeux nationaux abordée dans le précédent volet, un second article du *Gymnaste suisse* montre que l'événement est surtout envisagé comme l'occasion de présenter au public citadin des pratiques considérées comme ancestrales et non altérées par le cosmopolitisme touristique de la Suisse de la fin du XIX^e^ siècle : « *La* […] *fête fédérale des bergers et de lutte s'approche ; elle montrera aux habitants de la plaine quels sont les jeux nationaux qui se pratiquent encore dans quelques parties écartées de notre patrie, non encore traversées par le flot des étrangers.* »[1311]

Si la fête de Zurich de 1894 revêt une forte symbolique rurale, elle est organisée par les gymnastes citadins de la vénérable *Zürich Alte Sektion* fondée en 1820. L'affiche de l'événement rend d'ailleurs graphiquement compte de l'appropriation urbaine de la figure du berger (voir figure 52), phénomène alors courant dans les beaux-arts et les lettres helvétiques et qui participe à la fabrication d'une image figée et paternaliste des campagnes en Suisse[1312].

[1309] « Manuel de lutte », *Le Gymnaste suisse* 40, 6 octobre 1893, pp. 353-356, BN.
[1310] « Fête de lutte à Zurich », *Le Gymnaste suisse* 33, 17 août 1894, pp. 309-310, BN.
[1311] « Fête de lutte à Zurich », *Le Gymnaste suisse* 34, 24 août 1894, pp. 319-320, BN.
[1312] Clavien Alain, *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Édition d'En bas, 1993, pp. 25-32.

Figure 52 : Affiche de la fête « fédérale » de lutte et de jeux alpestres de Zurich, 1894[1313].

[1313] Source : Archives de la fédération de lutte suisse (pour toutes les mentions qui suivront : AFLS), procès-verbal du comité central, cahier « 1894, Eidg. Schwinger. Vorstand, I. Protokoll ».

D'une certaine manière, cette affiche peut être regardée comme une allégorie du projet politique de la SFG visant à unifier la population helvétique en encourageant notamment les paysans à pratiquer davantage la gymnastique. De plus, elle illustre le processus d'hybridation culturelle entre le *Turnen* allemand et les jeux nationaux suisses, le sujet thématisant l'union entre la gymnastique associative et les pratiques alpestres traditionnelles ou, en d'autres termes, la rencontre entre la ville et la campagne. Ainsi, un lutteur-berger en costume est représenté en train de serrer la main à un gymnaste portant un sautoir, accessoire issu de l'associationnisme estudiantin allemand tel qu'il se développe au début du XIXe siècle, repris ensuite par le mouvement des *Turnvereine.* L'appareil graphique alpestre fait de montagnes, de bergers, d'edelweiss et de drapeaux, alors que la fête se déroule au centre-ville de Zurich, est emblématique d'un virage conservateur s'amorçant durant les années 1890 et qui voit la doctrine de la gymnastique associative helvétique (non affinitaire) manifester régulièrement son attachement à des valeurs traditionnelles ancrées dans un passé rural, viril et immuable. Encore une fois, ce phénomène doit être replacé dans le contexte de la Belle Époque, alors que la Suisse connaît des évolutions politiques, économiques et sociales importantes. La réaction suscitée par ces changements dépasse d'ailleurs largement le champ gymnique. À ce titre, Hans Ulrich Jost définit la prolifération de fêtes mêlant patriotisme et néoconservatisme rural dans la Suisse de la fin du XIXe siècle comme un symptôme parmi d'autres des bouleversements que traverse alors le pays[1314].

Cette dynamique doit aussi être appréhendée à l'aune d'une importante reconfiguration de l'échiquier politique helvétique entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle qui voit l'aboutissement de la convergence entamée au début des années 1880 entre « *les vieux ennemis catholiques-conservateurs et radicaux* »[1315], pour citer Cédric Humair. Plusieurs éléments scellent ce compromis historique entre les deux camps. Premièrement, le conservateur Josef Zemp est élu en 1891 au Conseil fédéral, ce qui met fin à l'hégémonie

[1314] Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*…, pp. 125-126. Sur la prolifération des fêtes nationales en Suisse durant les dernières décennies du XIXe siècle, on lira aussi : Widmer Thomas, *Die Schweiz in der Wachstumskrise der 1880er Jahre*, Zürich, Chronos, 1992, pp. 639-642. Nous renvoyons aussi à : Rudaz Gilles, Debarbieux Bernard, *La montagne suisse en politique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013, pp. 11-22.

[1315] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*…, p. 618. Dans le cadre de ce paragraphe de contexte, nous renvoyons à l'entier du chapitre « Durcissement de la politique douanière helvétique : bloc bourgeois-paysan contre mouvement ouvrier libre-échangiste (1894-1914) », pp. 617-734.

libérale-radicale au sommet de l'État fédéral depuis 1848. Deuxièmement, la fondation du Parti radical-démocratique suisse (PRDS) en 1894 signe l'avènement d'une politique de centre-droit chez les libéraux-radicaux. Surtout axée sur la sauvegarde des intérêts des élites industrielles, cette politique est peu ouverte aux grandes réformes sociales. L'aile gauche des radicaux se désolidarise d'ailleurs du PRDS dans certains cantons, tandis que la lutte des classes prend corps dans les rues helvétiques. Enfin, l'Union suisse des paysans (USP) voit le jour en 1897 et réunit les élites et les classes moyennes agricoles des deux confessions et s'institue en groupe d'intérêt de la paysannerie suisse au même titre que l'USCI et l'USAM pour l'industrie et l'artisanat. Sur fond d'intérêts politiques et économiques communs (lutte contre le socialisme et réforme du système douanier pour plus d'interventionnisme étatique)[1316], ce mouvement qui voit les libéraux-radicaux se regrouper à droite avec les catholiques-conservateurs amène Cédric Humair à parler de l'avènement d'un « *bloc bourgeois-paysan* »[1317]. Sur le plan institutionnel, ce bloc s'incarne *via* la collaboration active (qui reste parfois houleuse) entre les trois associations faîtières que sont l'USCI, l'USAM et l'USP.

Ainsi, le virage conservateur des dirigeants de la SFG durant la Belle Époque peut être interprété comme une manifestation parmi d'autres de ce changement de paradigme. Si la Société fédérale n'a pas la même vocation que l'USCI, l'USAM et l'USP, ni leur poids politique et idéologique, nous pensons qu'elle doit être envisagée comme un autre relais associatif du bloc bourgeois-paysan, en particulier à travers son partenariat avec le DMF au niveau de l'instruction préparatoire (1907), sa pénétration du champ politico-administratif *via* la CFG et l'antisocialisme de ses dirigeants que nous décrirons dans le prochain volet. En ce qui concerne plus spécifiquement ce sous-chapitre, l'institutionnalisation de la lutte suisse à partir du dernier tiers du XIX^e^ siècle et la valorisation de sa

[1316] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 656.

[1317] Dans son étude sur les débuts de l'USP, Werner Baumann utilise l'expression « *Bürgerblock* » : Baumann Werner, *Bauernstand und Bürgerblock. Ernst Laur und der schweizerische Bauernverband*, Zürich, Orell Füssli, 1993. Dans son commentaire de cet ouvrage, Sébastien Guex résume le concept de « *bloc bourgeois* » en ces termes : « *L'USP organis*[e] *et orient*[e] *la paysannerie en tant que rempart contre le mouvement ouvrier, protégeant ainsi l'élite industrielle et financière helvétique face à la montée de la menace socialiste. En contrepartie, le grand patronat accept*[e]*, si ce n'est de défendre, du moins de ne pas entraver un interventionnisme étatique considérablement plus favorable qu'auparavant aux intérêts agricoles, en particulier dans le domaine des taxes douanières et des subventions publiques* » : Guex Sébastien, « Les débuts de l'Union suisse des paysans. Quelques remarques critiques à propos d'un ouvrage récent », *Traverse* 3, vol. 3, 1996, pp. 130-133, ici : p. 130. Dans le cadre de nos réflexions, nous préférons la précision de Cédric Humair – « *bloc bourgeois-paysan* » – qui illustre bien, selon nous, le rapprochement symbolique et institutionnel (*via* l'AFLS) entre bourgeoisie urbaine et milieux agricoles qui s'opère au sein de la SFG durant la Belle Époque.

symbolique traditionnelle et rurale témoignent pleinement de la convergence idéologique entre libéraux-radicaux des villes et conservateurs des campagnes.

À ce titre, la grande fête organisée à Zurich en 1894 soutient directement les dynamiques débouchant sur la création de l'AFLS et à la tenue de la première fête fédérale de lutte suisse officielle en 1895. Les pages d'ouverture du procès-verbal du comité de l'AFLS indiquent qu'une réunion a lieu lors de la manifestation zurichoise à l'initiative de Johann Jakob Müller, un influent maître de gymnastique zurichois très investi dans la gouvernance de la SSMG, à la tête de l'association de lutte du Nord-Est et qui dirige également la première section de gymnastique féminine du pays, fondée à Zurich en 1893. Durant la réunion en question, Müller sensibilise l'assemblée à la nécessité de fonder une association fédérale afin de revitaliser les jeux nationaux, de sauvegarder leur symbolique et de protéger l'appellation «*fête fédérale de lutte*» à une époque où aucune faîtière officielle n'existe et que les événements autour de la pratique alpestre prolifèrent[1318].

En mars 1895, une réunion de travail a lieu entre les individus qui vont devenir les premiers dirigeants de l'AFLS[1319]. On retrouve ainsi l'initiateur Johann Jakob Müller, ensuite premier secrétaire (1895-1898) et second président (1898-1904) de l'association, aux côtés d'Erwin Zschokke qui contribue, avec Müller, à la fondation de la *Nordostschweizerischer Schwingerverband* en 1893 et devient ensuite membre simple du comité central de l'AFLS (1895-1898). Zschokke est un éminent citoyen zurichois professeur en médecine vétérinaire à l'Université de Zurich (1901-1925 ; recteur de 1916 à 1918), directeur de l'Hôpital vétérinaire de Zurich (1905-1925), il siège en politique aux échelles communale et cantonale en tant que député radical, puis libéral-radical. Son profil est intéressant car, à l'inverse de Müller qui se montre critique envers la gymnastique associative masculine et la SFG, Zschokke affiche un gros investissement dans le CC de la Société fédérale : il en est successivement secrétaire (1888), membre (1889-1891) et président (1892-1894). L'homme vient donc de quitter la tête de la SFG au moment où il participe aux démarches préliminaires autour de la constitution de l'AFLS. Fritz Flück (1854-1898), futur premier président de cette dernière (1895-1898) participe aussi à la réunion de travail. Ce natif d'Interlaken exerce en tant que maître de gymnastique à Berthoud (BE) et suit notamment les enseignements

[1318] AFLS, procès-verbal du comité central, séance tenue lors de la fête de lutte et de jeux alpestres de Zurich, août 1894 [non daté au jour], cahier « 1894, Eidg. Schwinger. Vorstand, I. Protokoll », p. 1.

[1319] Dans le cadre du paragraphe biographique qui suit, nous nous fondons sur la Base de données OBELIS, en ligne.

du célèbre Alfred Maul, avant de décéder lors de sa présidence de l'AFLS en 1898. Dans le premier comité de l'Association fédérale de lutte, on trouve encore Gustave Capitaine, membre entre 1895 et 1905, ancien président de la Société cantonale bernoise de gymnastique (1888) et caissier de la SFG entre 1898 et 1909, Joseph Bürgi-Gretener (1864-1932), caissier (1895-1898), puis membre (1898-1900), agriculteur schwytzois affichant par la suite un parcours dans la gouvernance de l'USP et au Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB), et enfin Gottlieb Berger (1826-1903), représentant et défenseur des milieux paysans, mais aussi industriel, avocat et juge à Langnau (BE) et faisant une carrière politique au CN en tant que député radical ; il est membre de la gouvernance de l'AFLS entre 1895 et 1898.

Deux éléments frappants ressortent de cet examen prosopographique sommaire.

Premièrement, il semble que la configuration sociale et géographique de la première gouvernance de l'Association fédérale de lutte préfigure le bloc bourgeois-paysan constitué par l'USCI, l'USAM et l'USP au tournant du XIX^e^ siècle et ce, *via* un axe réunissant Zurich (Müller, Zschokke), Berne (ou plus spécifiquement l'Emmenthal, bastion rural de la lutte à la culotte : Flück, Berger) et la Suisse centrale (Bürgi-Gretener). Regroupant aussi bien des représentants des milieux urbains qu'agricoles, cet axe témoigne d'une fusion entre radicalisme des villes et conservatisme des campagnes. La coprésence à la tête de l'AFLS de Zschokke, universitaire à Zurich actif en politique sous les couleurs du radicalisme, et de Bürgi-Gretener, agriculteur à Schwytz intégrant ensuite la gouvernance de l'USP et le PAB en tant que député, illustre de manière saillante ce constat.

Deuxièmement, on remarque que plusieurs dirigeants initiaux de l'AFLS sont des experts de la gymnastique, à l'exemple de Müller, Flück et – probablement – Capitaine. De surcroît, certains d'entre eux font un parcours préalable, ou parallèle, à la tête de la SFG (Capitaine et Zschokke). Outre la sauvegarde de la « pureté originelle » des jeux nationaux, le désir de ces pédagogues est de « civiliser » ces pratiques rurales, pour faire référence ici à Norbert Elias et au processus d'euphémisation de la violence qu'induirait la sportivisation des pratiques d'exercice corporel[1320]. Ainsi, ces maîtres de gymnastique cherchent à diminuer la charge brutale – fantasmée ? – des usages paysans pour mieux les faire coller à des canons gymniques et bourgeois principalement axés sur l'exécution technique et l'encadrement normatif des corps. À ce niveau, les vues de Zschokke

[1320] Elias Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, pp. 205-238.

et Müller sont exposées très clairement dans le procès-verbal de l'assemblée de travail de mars 1895 : « [L'AFLS] *pourrait purifier l'ancienne pratique nationale de la lutte des combats brutaux et dangereux et l'aider à s'élever de plus en plus dans le domaine d'un beau jeu de force.* »[1321]

Regroupant les associations régionales de lutte existant depuis 1893, l'AFLS est fondée en août 1895 à l'occasion de la première fête fédérale de lutte et de jeux alpestres officielle ayant lieu à Bienne. Comprenant aussi des concours de lancer/lever de pierre et de *Hornuss*, la manifestation réunit 70 paires de lutteurs et attire quelque 10 000 spectateurs (chiffre conséquent impossible à vérifier)[1322]. C'est dans le cadre de cette fête que nous relevons la première occurrence, à notre connaissance, de l'expression « sport national » en Suisse. Un article spécialement publié dans *Le Gymnaste suisse* au nom du comité d'organisation fait la mention suivante : « *Le noble jeu national, si sympathique à notre population, a pris une extension de plus en plus grande, grâce à l'organisation à intervalles réguliers de concours de lutte dans les différentes contrées de notre pays, concours qui ont éveillé l'intérêt pour ce noble sport national.* »[1323] S'agissant probablement d'une traduction, l'utilisation du terme « sport » doit probablement beaucoup à la rédaction genevoise du journal qui se montre globalement ouverte aux pratiques sportives modernes.

Alors que l'AFLS organise sa première manifestation, l'essor touristique des jeux nationaux suit son cours en Suisse, en particulier dans des lieux emblématiques tels qu'Unspunnen, un processus de réinvention des fêtes pastorales du début du XIX^e^ siècle s'amorçant alors au cours des années 1890, comme l'indique une annonce publiée dans *Le Gymnaste suisse* en 1895 :

« *Appel aux lutteurs ! Interlaken se trouve de nouveau, après un espace de cinq ans, en face d'une fête de lutteurs. Les succès obtenus par les fêtes précédentes se reproduiront encore cette fois en ce jour vraiment patriotique.* […]. *Pour imprimer à la fête un cachet de simplicité et d'originalité, nous avons choisi Unspunnen, d'historique mémoire, comme lieu d'exercice, et nous avons introduit dans le cortège de fête et dans le programme quelques scènes empruntées à la vie des bergers.* »[1324]

[1321] AFLS, procès-verbal du comité central, séance préliminaire du 11 mars 1895, cahier « 1894, Eidg. Schwinger. Vorstand, I. Protokoll », p. 6, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1322] « Das eidgenössische Schwingfest in Biel den 18. August 1895 », *Die schweizerische Turnzeitung* 39, 20 septembre 1895, pp. 303-305, BN.
[1323] « Fête de lutte suisse avec Jeux alpestres à Bienne », *Le Gymnaste suisse* 29, 19 juillet 1895, p. 255, BN.
[1324] « Fête de lutte et de bergers à Unspunnen, près d'Interlaken. Dimanche 4 août 1895 », *Le Gymnaste suisse* 28, 12 juillet 1895, p. 225, BN.

Figure 53 : Entrée du village suisse de l'Exposition nationale de Genève en 1896, © Bibliothèque de Genève.

Au-delà des fêtes locales, l'événement le plus emblématique des dynamiques parallèles de muséification et de marchandisation des jeux alpestres est la fête de lutte tenue au village suisse de l'Exposition nationale de Genève de 1896 qui présente de véritables chalets (démantelés et réassemblés sur site), une chute d'eau artificielle et des « habitant·e·s » en costume traditionnel [1325] (voir figures 53 et 54).

La fête de lutte en question est, simultanément à sa portée muséale et folklorique un spectacle au sens économique du terme. Pour y assister, il faut payer l'entrée à l'Exposition, puis s'affranchir d'un billet dont la somme

[1325] Clavien Alain, *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle…*, 1993, pp. 17-20 ; Minder Patrick, « C'est la fête au Village ! Les exhibitions de l'Exposition nationale suisse de Genève en 1896 », *Didactica Historicae*, vol. 4., 2018, pp. 49-55 ; Aubert Natacha, « Notes sur la tradition du Village suisse après 1896 », *Revue historique neuchâteloise* 1-2, 2022, pp. 35-42 ; Froidevaux Yves, « Nature et artifice : Village suisse et Village nègre à l'Exposition nationale de Genève, 1896 », *Revue historique neuchâteloise* 1-2, 2022, pp. 17-34.

Figure 54: Spectacle de danse folklorique au village suisse de l'Exposition nationale de Genève en 1896, © Atelier Boissonnas, Bibliothèque de Genève.

varie entre 3 francs (env. 120 francs de 2009) pour les trois premiers bancs en face du rond de sciure et 50 centimes (env. 20 francs de 2009) pour une place debout. Les récompenses prévues pour les combattants sont les suivantes : 1er : 100 francs ; 2e : 80 francs ; 3e : 60 francs, 4e : 40 francs pour la lutte suisse ; 1er : 80 francs ; 2e : 60 francs ; 3e : 40 francs ; 4e : 25 francs pour la lutte libre[1326]. Connaissant un très grand succès durant l'Exposition, le village suisse est d'ailleurs lui aussi pensé avant tout comme une attraction[1327], son directeur n'étant autre que l'entrepreneur et promoteur immobilier Charles Henneberg (1852-1927), à l'origine de la construction du Vélodrome de la Jonction ouvrant également en 1896.

[1326] « Fête de lutte au village suisse », *Le Gymnaste suisse* 23, 5 juin 1896, p. 202, BN.
[1327] Clavien Alain, *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle…*, p. 18.

Ce n'est pas pour rien si le village suisse est vertement critiqué pour son artificialité et son mercantilisme par plusieurs intellectuels conservateurs qui se rapprochent ensuite du *Heimatschutz*[1328]. Cette dimension commerciale n'échappe pas non plus à un correspondant du *Gymnaste suisse* qui, dans le cadre du tournoi de lutte, en appelle au respect de la tradition et critique le prix des places qui vient s'ajouter à celui de l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition : « *Une fête doit être une fête et non une spéculation financière. Une fête de lutte doit être essentiellement populaire.* »[1329] De surcroît, le correspondant dénonce explicitement la sportivisation, au sens disciplinaire et formel du terme, de la lutte suisse dont les passes tendraient à se rapprocher de celles de la lutte libre. Une fois encore, on déplore la dégradation de la tradition : « *La lutte suisse ne peut se conserver que comme une tradition et que par la tradition. Pourquoi lui enlève-t-on son caractère en la transformant, sans aucune des grâces qui sont attachées à la lutte libre, en lutte libre ? Hélas, tout passe, mais il est triste de voir disparaître cette réminiscence vraie du passé de notre pays.* »[1330]

Symbolisant graphiquement la question de la convergence politique et idéologique entre ville et campagne au centre de ce sous-chapitre, le motif pictural de la poignée de main entre le gymnaste et le berger est repris plusieurs fois après la fête de lutte et de jeux alpestres de Zurich de 1894, en particulier sous le pinceau de Frédéric Rouge (1867-1950). Dit « le Peintre rouge », ce dernier produit beaucoup de matériel iconographique pour l'associationnisme romand au début du XX^e^ siècle. Ainsi, en 1909, à l'occasion de la fête fédérale de Lausanne, une affiche juxtapose les figures du gymnaste et du berger. La ville et la campagne contemplent de concert la capitale vaudoise derrière laquelle s'étirent le lac Léman et les montagnes de la Haute-Savoie (voir figure 55).

Et surtout, dans le cadre de la fête cantonale vaudoise de gymnastique de Payerne (1911), le Peintre rouge réalise une autre affiche montrant deux bergers en tenue traditionnelle dont l'un tend la main à un gymnaste en costume d'apparat (pantalon blanc, torse nu et couronne de laurier, voir figure 56). Le gymnaste est associé à l'urbain à travers la composition de l'image, les toits des habitations et de l'abbatiale de Payerne apparaissant au troisième plan dans le prolongement de son bras.

[1328] Le Dinh Diana, « Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse », *Histoire et sociétés contemporaines*, vol. 12, 1992, pp. 7-151, ici : p. 65.
[1329] « Fête de lutte », *Le Gymnaste suisse* 24, 12 juin 1896, pp. 207-211, BN.
[1330] « Fête de lutte »…

Figure 55 : Affiche peinte par Rouge Frédéric pour la fête fédérale de gymnastique de Lausanne, 1909, photographie : Favre Bernard[1331].

[1331] Source : ACV, cote PP 468/400 (= 0 41/1).

Figure 56 : Affiche peinte par Rouge Frédéric pour la fête cantonale vaudoise de gymnastique à Payerne, 1911, photographie : Favre Bernard[1332].

Au fil de ce sous-chapitre, nous avons donc mis en évidence le tiraillement culturel et économique accompagnant le développement des jeux nationaux, entre muséification et marchandisation, dans le contexte de l'avènement d'un bloc bourgeois-paysan en Suisse. Il faut maintenant revenir plus en détail sur ce tiraillement en s'arrêtant spécifiquement sur la mise en spectacle accrue de ces pratiques durant la Belle Époque, en particulier sur celle de la lutte suisse, et sur la réaction que le phénomène entraîne au sein de la SFG.

5.2.2. Des ronds de sciure aux planches des kursaals. La SFG face à la mise en spectacle de la lutte

Ce sous-chapitre a pour vocation de croiser les réflexions déjà menées autour de la sportivisation de la gymnastique associative et du repli conservateur que la gouvernance de la SFG entame à partir des années 1890. Ce croisement se

[1332] Source : VA.

fera principalement à travers l'exemple de la lutte suisse à la Belle Époque, pratique dont les symboliques rurale et immuable sont alors survalorisées par l'iconographie et le discours institutionnels de la Société fédérale. Pourtant, la lutte suisse est la seule discipline de l'associationnisme gymnique helvétique, aux côtés de la lutte libre, à connaître un début de professionnalisation (remise de prix en espèces) à l'aube du XX^e^ siècle.

Sous certains aspects, la lutte suisse peut donc être envisagée comme un sport spectacle au même titre que la boxe et le cyclisme qui sont identifiés par l'historiographie comme les premières pratiques d'exercice corporel à expérimenter de telles dynamiques. Pour s'inscrire dans les recherches de Sylvain Ville sur la boxe, notons que le spectacle pugilistique puise son origine outre-Manche où il donne rapidement lieu à des formes rémunérées, avant de se développer en France à la fin du XIX^e^ siècle. Dans ce contexte, une activité commerciale émerge conjointement au giron institutionnel des fédérations et voit la mise en réseau de toute une série d'acteurs économiques : des circassiens aux imprésarios en passant par les propriétaires de salles de spectacle, de music-halls et de journaux. Ainsi, « *les promoteurs de cette forme commercialisée* […] *amplifient la mise en spectacle et de manière indissociable rémunèrent leurs pratiquants. Ce faisant, ils ouvrent la voie au professionnalisme et à l'arrivée d'individus de milieux sociaux plus modestes*. »[1333]

Dans la Suisse de la fin du XIX^e^ siècle, les deux voies initiales de développement des sports modernes, celle encadrée par les fédérations et associations et celle soutenue par des acteurs privés dans des logiques purement commerciales, entrent surtout en tension dans le cadre de l'essor du cyclisme. Toutefois, malgré sa symbolique traditionnelle et son institutionnalisation au sein d'associations sensiblement conservatrices (SFG et AFLS) à la Belle Époque, certains pans de la lutte suisse sont concernés par la mise en spectacle. Conduisant notamment à l'émergence des premiers héros sportifs populaires issus de la gymnastique associative helvétique (tant au niveau de leur origine sociale que de l'attrait qu'ils suscitent)[1334], ce phénomène déclenche une forte réaction à la tête de la Société fédérale.

[1333] Ville Sylvain, *Le théâtre de la boxe. Naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 22.

[1334] Autour de la construction culturelle du mythe du héros sportif à partir des années 1890 : Chazaud Pierre, « L'art et la mise en scène du héros sportif de 1890 à 1990. De Coubertin au réalisme socialiste, de l'impressionnisme au Body-Art », *Cahier de l'INSEP*, hors-série, 2000, pp. 137-149.

À partir de 1890, nous avons vu que l'octroi de récompenses en espèces dans certaines fêtes de lutte, parfois organisées directement par des sections de gymnastique membres de la SFG, devient courant. À ce sujet, une votation est lancée par le CC au début de l'année 1900 dans l'optique de bannir cet usage au sein de l'association. La proposition est largement acceptée (9 210 oui contre 2 023 non), la majorité des membres de toutes les sociétés cantonales de gymnastique validant le nouveau texte[1335]. Ce large plébiscite relativement uniforme (les Alémaniques disant oui à environ 85 % et les Romands à environ 73 %) montre que, si une partie conséquente de la base de la SFG est en faveur des concours, du classement par rang et de l'octroi de prix matériels, la question des récompenses en argent est globalement moins bien acceptée. Le règlement suivant (reproduit dans *Le Gymnaste suisse* en 1902) est donc adopté en 1900 : « *1. La Société fédérale de gymnastique déclare inadmissible la remise de prix en espèces dans les concours. 2. L'accès aux fêtes de lutte dans lesquelles on concourt pour de l'argent est interdit aux membres de la Société fédérale de gymnastique. 3. L'organisation de fêtes de gymnastique ou de lutte avec prix en espèces est interdite aux sections de la Société fédérale.* »[1336] L'insistance ici sur la lutte montre que la pratique représente le cœur du problème de la professionnalisation pour la SFG. Notons que, si la remise de prix en espèces est désormais interdite dans le cadre des sections affiliées, les gymnastes de la SFG pratiquant les jeux nationaux ont également la défense de participer aussi bien aux fêtes de lutte suisse organisées par des promoteurs et aubergistes privés qu'aux tournois de lutte libre se développant alors dans certains lieux de spectacle dans les villes helvétiques.

Un bon exemple de ce dernier phénomène est l'organisation en 1899 de la première édition du « Grand prix de lutte libre de la Ville de Genève » au Kursaal, ou Grand-Casino, situé sur le quai du Mont-Blanc (bâtiment démoli en 1969). En 1900, une seconde édition a lieu au Cirque Grancy au bout de la plaine de Plainpalais, lieu qui prend ensuite le nom d'Apollo Théâtre, puis de Cinéma Apollo. Parmi les promoteurs locaux du tournoi, on trouve Henry Henneberg (1877-1942), médecin genevois, coureur cycliste en catégorie professionnelle entre 1896 et 1901 et fils de Charles Henneberg, entrepreneur à l'origine de la construction du Vélodrome de la Jonction et directeur du village suisse à l'Exposition nationale de 1896. En cela, le profil

[1335] SFG, procès-verbal du CC, séance du 17-18 février 1900, p. 142, ACA, cahier 1896-1906, cote SMS VV 4-2-2.1_005.

[1336] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 15, 11 avril 1902, p. 121, BN.

des Henneberg est caractéristique du vivier se constituant autour de la mise en spectacle du sport dans la Genève de la Belle Époque.

Considéré comme le premier journal sportif généraliste helvétique (lancé en 1897)[1337], *La Suisse sportive* fait l'annonce de la seconde édition du grand prix de lutte (article reproduit dans *Le Gymnaste suisse*)[1338]. Outre un champ lexical sportif, plusieurs éléments cités par l'article en question font directement écho à la mise en spectacle du sport, en particulier le cosmopolitisme (caractère international de l'événement, référence à Paris et emploi de l'anglais), la présence d'aspects propres au music-hall entre les combats (chants, intermèdes) et le montant total des prix en espèces annoncé (1 500 francs)[1339]. Cependant, le texte précise que le format de la compétition a été spécialement aménagé avec des prix honorifiques afin que les concurrents suisses affiliés à la SFG puissent participer sans s'exposer à une radiation. Le milieu du spectacle sportif s'adapte donc ici à la réaction de la Société fédérale : « *Toutefois, et pour que nos lutteurs suisses puissent, eux aussi, prendre part au tournoi sans craindre la fâcheuse disqualification, des couronnes de vermeil, d'argent, de bronze et de lauriers leur seront spécialement réservées comme récompenses.* »[1340]

Comme le précédent sous-chapitre l'a déjà souligné pour les années 1890, la mise en spectacle ne touche pas seulement les compétitions de lutte libre, la lutte à la culotte étant aussi concernée malgré la labellisation des « fêtes fédérales » à partir de 1895 sous l'autorité conservatrice de l'AFLS. Par exemple, une « *fête nationale suisse des lutteurs* », au caractère donc non officiel, est organisée à Vevey en 1901[1341]. Une publicité publiée dans la *Gazette de Lausanne* annonce que 2 500 francs[1342] de prix seront attribués pour l'occasion.

Cette singulière cohabitation entre sport professionnalisé, mise en spectacle et associationnisme gymnique traditionnel s'incarne tout particulièrement en la personne d'Armand Cherpillod (1876-1940), natif de Sainte-Croix (VD), membre de la section de gymnastique locale, mais sacré plusieurs fois champion du monde de lutte libre au début du XX^e^ siècle. À ce titre, Cherpillod représente peut-être l'un des premiers héros sportifs à évoluer

[1337] Clavien Alain, *La presse romande*, Lausanne, Antipodes, 2017, p. 87.
[1338] « Le Grand Prix de lutte libre de la Ville de Genève », *Le Gymnaste suisse* 49, 7 décembre 1900, pp. 459-460, BN.
[1339] Environ 45 000 francs de 2009.
[1340] « Le Grand Prix de lutte libre de la Ville de Genève »…, pp. 459-460.
[1341] « Fête nationale suisse des lutteurs. Vevey », *La Gazette de Lausanne*, 4 juillet 1901, p. 4.
[1342] Soit environ 75 000 francs de 2009.

pour un temps dans le giron de la SFG, ses origines modestes et périphériques contribuant à alimenter un mythe picaresque autour de sa personne et ce, malgré un destin restant objectivement hors norme. En 1929, une biographie intitulée *Un champion. Armand Cherpillod* lui est consacrée[1343]. De la main d'Henri Guisan, alors colonel-divisionnaire à la caserne de Colombier, la préface de l'ouvrage annonce dès la première page la couleur du propos : « *Issu d'un milieu modeste de notre Jura vaudois, Armand Cherpillod est arrivé par sa* volonté*, sa* science*, autant que par* sa vie exemplaire*, toute de travail et de dévouement, à se faire un nom universellement connu. Pour obtenir ce résultat si flatteur, Cherpillod a dû vaincre de nombreuses difficultés dont votre livre fait mention et faire preuve d'une* ténacité *et de* qualités viriles*, qui sont un bel exemple pour notre jeunesse.* »[1344]

Malgré le caractère hagiographique et édifiant de la biographie, ce texte constitue le recueil d'informations le plus complet que nous ayons identifié sur la vie de Cherpillod. Tout en contextualisant certains passages et en les recoupant avec d'autres sources, nous nous permettrons de l'utiliser dans la suite de ce sous-chapitre pour fournir une approche biographique et micro-historique, dans l'idée que les parcours de vie individuels peuvent offrir des clés de compréhension pour mieux cerner les évolutions de contextes culturels et sociaux plus larges[1345]. Mentionnons que des indices énonciatifs laissent à penser que l'auteur de la biographie – un certain Abel Vaucher, journaliste, notamment rédacteur des journaux *Pro Sport* (Lausanne) et *La Suisse sportive* durant les années 1930[1346] – a travaillé en collaboration directe avec Cherpillod sous la forme d'entretiens.

Aîné d'une famille de neuf enfants, fils d'un père fromager puis ouvrier en fabrique[1347], Armand Cherpillod commence à pratiquer la gymnastique à l'adolescence au sein de la section de La Sagne (VD), alors qu'il travaille déjà dans une manufacture locale (il fait ensuite un passage dans une fonderie). Après ses débuts à La Sagne, il intègre la section de Sainte-Croix au cours des années 1890 où il adopte une pratique régulière de la lutte libre et de la lutte suisse. C'est dans ce cadre qu'il engrange ses premières couronnes

[1343] Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod*, Lausanne, Delacoste-Borgeaud, 1929, Bibliothèque cantonale universitaire vaudoise, site Lausanne-Riponne.
[1344] Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod…*, préface non paginée.
[1345] Caine Barbara, *Biography and History*, London, Red Globe Press, 2019, pp. 1-6.
[1346] « Dans la presse sportive », *La Gazette de Lausanne* 117, 28 avril 1931, p. 2.
[1347] Nous ne sommes pas parvenu à collecter des informations sur la mère d'Armand Cherpillod, si ce n'est son nom de jeune fille : Julie Margot. Bizarrement, le prénom de son père n'est pas donné, la biographie parlant uniquement du « père Cherpillod ».

aux jeux nationaux et à l'artistique dans des fêtes cantonales et régionales de gymnastique, avant de participer à sa première fédérale à Schaffhouse en 1897 où il remporte une couronne aux nationaux. En 1898, Cherpillod quitte brièvement le Nord vaudois pour travailler comme mécanicien dans un commerce de bicyclettes à Villeneuve où il intègre la section de gymnastique locale, avant de revenir s'installer à Sainte-Croix.

En 1900, après avoir remporté une nouvelle couronne aux nationaux à la fête fédérale de La Chaux-de-Fonds, Cherpillod est sélectionné pour participer aux démonstrations de lutte données sur la place du village suisse de l'Exposition universelle de Paris dont l'idée, on l'a vu, est exportée par Charles Henneberg après 1896[1348]. Ici, la biographie précise : « *C'est sur cette place que Cherpillod lutta en plein air, tous les soirs, devant un public cosmopolite, mais plus encore parisien, qui se passionnait à ces jeux* »[1349] – à noter que la présence au village suisse de Paris d'une délégation de lutteurs suisses triés sur le volet pousse encore une fois à envisager les jeux nationaux en tant qu'ambassadeurs culturels de la Suisse. Cherpillod remporte finalement le championnat de lutte du village suisse de Paris devant, entre autres, des représentants de la colonie helvétique parisienne – cette dernière organisant d'ailleurs une fête de bienfaisance à l'occasion de l'inauguration du village durant laquelle les gymnastes suisses de Paris effectuent des représentations[1350].

Après avoir regagné la Suisse, Cherpillod participe au Grand prix de lutte de Genève organisé en 1900 au Cirque Grancy, compétition que nous avons introduite précédemment *via* l'article de *La Suisse sportive.* À ce sujet, la biographie indique : « *Peu de temps après son retour triomphal de Paris, Cherpillod participe à un concours international de lutte, qui a lieu à Genève, au Cirque Grancy, devenu depuis le Cinéma Apollo.* […]. *Cherpillod triomphe de tous, car il luttait dans toutes les catégories de poids, et gagne le premier prix ainsi qu'une couronne de vermeil.* »[1351] Ambiguë, la formulation du biographe laisse penser que Cherpillod aurait empoché le premier prix en espèces en plus de l'une des couronnes honorifiques prévues pour les lutteurs-gymnastes helvétiques. S'il est difficile de tirer des conclusions sur cette base,

[1348] Contrairement au village de 1896, celui de Paris 1900 est un désastre financier. L'initiative est cependant reconduite à Glasgow en 1903 : Brulhart Armand, « Le Village suisse de Genève à Paris, 1896-1900 ou la fabrication du rétro », in : El-Wakil Leïla, Vaisse Pierre (éd.), *Genève 1896. Regards sur une exposition nationale*, Chêne-Bourg, Georg, 2000, pp. 109-119.

[1349] Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod…*, p. 47.

[1350] *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire…*, p. 40.

[1351] Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod…*, p. 49.

on pourrait imaginer que le récent règlement antiprofessionnalisme de la SFG (entré en vigueur en février 1900) souffre encore alors d'une certaine inertie.

En prévision du grand prix de lutte de Genève, le CC de la SFG envoie pourtant une circulaire aux comités des sociétés cantonales pour leur rappeler, comme l'indique le texte reproduit dans *Le Gymnaste suisse*, « *qu'il est interdit aux membres de la Société fédérale de gymnastique toute participation* comme lutteur*, à des concours, fêtes, exhibitions de lutte, moyennant espèces, et où des prix ou primes en espèces sont payées ou délivrées* »[1352]. Un courrier anonyme envoyé au *Gymnaste suisse* par un individu ayant assisté au tournoi du Cirque Grancy laisse entendre que Cherpillod, sans citer son nom, a perçu de l'argent malgré l'interdit. Le ton de l'article est caractéristique d'une réaction contre la mise en spectacle des pratiques d'exercice corporel, phénomène alors envisagé comme la cristallisation de la décadence des temps, le tout sur fond d'un discours bourgeois, puritain et raciste. Notons que les gymnastes participant à ce type de compétition sont considérés comme des traîtres à la cause gymnique, cette dernière se traduisant ici à travers l'image édifiante et idéalisée des fêtes fédérales :

« *Je ne sais pas de spectacle plus attristant que le spectacle de gens qui exhibent leur force physique pour gagner quelques sous. À mes yeux, ils se diminuent moralement.* […]. *Je ressens une espèce d'angoisse en constatant que des hommes que j'ai connus et estimés se sont faits acrobates ou athlètes et se font payer pour faire montre des aptitudes qu'ils ont pu acquérir dans nos sociétés.* […]. *Enfin, nous assistons à un tiraillage d'une heure entre un couronné gymnaste et un jeune Français et entre un autre couronné gymnaste et un nègre*[1353]*.* […]. *Ce fut nul ; c'était froid ; c'était lamentable. Pour nous gymnastes, plus que pour tous autres. Car nous établissons un parallèle entre cette exhibition et le spectacle de nos fêtes fédérales, où la jeunesse, l'enthousiasme, l'amitié, la dignité personnelle se trouvent réunis ; où la seule récompense connue est la couronne qui orne le front du vainqueur, ou bien le modeste prix qu'il emporte chez lui en souvenir d'un jour heureux. Et nous nous demandions comment des gymnastes, des gymnastes couronnés, avaient pu perdre, au point d'aller se mettre à la disposition d'un entrepreneur*

[1352] « Luttes au cirque », *Le Gymnaste suisse*, 14 décembre 1900, p. 471, BN.

[1353] Cherpillod est très probablement l'un des deux « couronnés gymnastes » évoqués ici, sa biographie indiquant à propos de ses combats au Cirque Grancy en 1900 : « *Il y rencontre quelques-uns des meilleurs lutteurs du continent, dont les plus célèbres étaient Célestin Morel, un Français, champion du monde poids moyens, Vervet, un autre champion du monde de la même catégorie, le nègre Guy Beaucard de la Martinique, et surtout le célèbre athlète Victorius de Lyon* » : Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod…*, p. 49.

de spectacles, au point d'aller s'exhiber dans un cirque, cette jeunesse, cet enthousiasme, leur âme de gymnaste, en un mot. »[1354]

En 1900 toujours, Cherpillod retourne à Paris et prend part au troisième championnat du monde de lutte où il est contraint d'abandonner sur blessure. En 1901, il participe à plusieurs fêtes de gymnastique régionales et y gagne des couronnes aux nationaux et en lutte libre. Surtout, il est recruté par le Français Pierre Vigny (1866-1943), l'un des premiers promoteurs de la boxe à Genève (dès 1886), pour officier en tant que professeur de lutte libre et de gymnastique au *Bartitsu Club* de Londres où Vigny est alors instructeur de boxe et d'escrime. Fondé à la fin du XIX^e^ siècle par un ingénieur britannique de retour du Japon, le *Bartitsu* est l'espace premier de la pratique du ju-jitsu en Angleterre et devient un lieu prisé par l'aristocratie londonienne en même temps qu'un espace d'échanges autour des pratiques d'exercice corporel à l'échelle européenne[1355]. Au *Bartitsu*, Cherpillod se forme notamment au jiu-jitsu, pratique à laquelle il consacre plusieurs manuels par la suite, notamment : *Je me défends toute seule : quelques coups de jiu-jitsu japonais à l'usage des dames avec 38 planches d'après nature* publié en 1906 – le jiu-jitsu étant notablement pratiqué par les femmes à Londres au début du XX^e^ siècle, en particulier par les suffragettes qui l'adoptent dans des logiques de lutte et d'autonomisation[1356] – et *Manuel de jiu-jitsu : coups usuels à l'usage des sociétés de gymnastique, de l'armée et du public en général* paraissant aussi en 1906. Le titre même de ce dernier ouvrage indique que Cherpillod importe certaines pratiques de combat et d'autodéfense au cœur de la tradition gymnique helvétique.

Après plusieurs affrontements avec des lutteurs anglais, Cherpillod remporte les championnats du monde de lutte libre organisés à Londres en 1902 (titre qu'il gagne à nouveau en 1904 et 1905). De retour en Suisse la même année, l'homme réintègre le groupement des gymnastes de Sainte-Croix, non sans certains inconvénients relevés dans sa biographie :

« *Il participe avec ses camarades à la fête cantonale vaudoise de gymnastique de 1902, à Aigle. On lui permit de prendre part aux travaux de sa section. Mais, par contre, on lui refusa la qualité d'amateur pour la lutte et les*

[1354] « Au cirque », *Le Gymnaste suisse* 52, 28 décembre 1900, pp. 488-489, BN.

[1355] Deluermoz Quentin, « La fabrique "d'Empires inversés" ? Le judo à la conquête de l'Europe et du monde », *L'empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, 2010, pp. 117-137, ici : pp. 122-123.

[1356] Looser Diana, « Radical Bodies and Dangerous Ladies : Martial Arts and Women's Performance, 1900-1918 », *Theatre Research International* 1, vol. 36, 2010, pp. 3-19, ici : p. 9.

Figure 57 : Armand Cherpillod et ses cogymnastes de la section de Sainte-Croix de retour de la fête cantonale vaudoise de gymnastique organisée à Aigle, 1902[1357].

concours aux nationaux. On l'autorisa cependant à concourir à l'artistique, et il remporta une couronne de laurier hors concours. […]. *Ce fut pour Cherpillod un vif chagrin qu'on lui ait refusé la qualité d'amateur dans une fête vaudoise de gymnastique, alors qu'il venait de donner une si belle preuve d'attachement à son pays et à sa section.* »[1358]

On peut retrouver la trace visuelle de cette disqualification sur une photographie prise au retour des gymnastes de Sainte-Croix de la fête cantonale d'Aigle en 1902 (voir figure 57). Sur la tête de Cherpillod (entourée en rouge), on note la présence de la couronne de laurier qu'il a remportée hors concours. Quatre de ses camarades sont parés, quant à eux, de rameaux de chêne, car ils ont pu concourir aux nationaux en tant qu'amateurs.

[1357] Source : don de la section de Sainte-Croix aux archives de la SCVG (aujourd'hui GymVaud). Numérisée par Martin Jean-François, VA.
[1358] Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod…*, p. 47.

Cherpillod retourne à Londres en 1903 à l'appel du *National Sporting-Club.* Situé à Covent Garden et fondé en 1891, le club est l'une des salles de spectacle les plus prestigieuses de la capitale anglaise en ce qui concerne les exhibitions de boxe et de lutte. Selon Matthew Taylor et Sylvain Ville, on y organise de grands combats aux prix élevés et la salle « *prend la forme d'un club privé essentiellement fréquenté par les classes moyennes et supérieures dont des patrons aristocratiques* »[1359]. Désormais nourri-logé, Cherpillod trouve un manager en la personne d'Arthur « Peggy » Bettinson (1862-1926), cofondateur du *Sporting-Club,* tout en étant engagé par trois autres théâtres londoniens (*Oxford, Alhambra* et *Royal Theatres*) afin d'y mener des combats.

De retour en Suisse, l'homme est invité à participer à plusieurs championnats de lutte, notamment au Kursaal de Lausanne et au Théâtre Kuchlin de Bâle. Cherpillod remporte également une compétition tenue au Kursaal de Genève en 1904. À ce sujet, sa biographie indique qu'il refuse les 500 francs[1360] de prime à l'issue du dernier combat. Si cette mention laisse forcément l'historien·ne dubitatif·ve, ce geste de désintéressement pourrait être replacé dans le contexte réglementaire de la SFG. Nous ne sommes toutefois pas parvenus à savoir si Cherpillod est toujours officiellement membre de la section de gymnastique de Sainte-Croix en 1904 et donc de la Société fédérale. Il n'est pas le seul Suisse concerné par les compétitions de lutte du Kursaal en 1904, puisque des membres de la Société cantonale genevoise de gymnastique (SCGG) y officient en tant que jurés. Un courrier publié dans *Le Gymnaste suisse* indique que cet engagement entraîne une mise au point immédiate et un rappel des nouveaux règlements de la SFG quant à l'interdiction des prix en espèces[1361]. Notons que l'association s'apprête même à opérer un durcissement en la matière en interdisant à ses membres d'officier en tant que jury dans des événements délivrant des récompenses en argent[1362].

En 1905, Hans Bandi fait publier un long texte dans la *Turnzeitung* (sur deux numéros). Futur membre du CC de la SFG (à partir de 1910) et maître de gymnastique au séminaire cantonal de Hofwil (BE), Bandi est partisan de la nouvelle ligne dure de la SFG. Intitulé « Pour une prise de position contre

[1359] Taylor Matthew, Ville Sylvain, « Un marché pugilistique franco-anglais. Histoire transnationale de l'organisation des spectacles de boxe à Londres et à Paris (1880-1920) », *Histoire urbaine* 1, vol. 57, 2020, pp. 47-66, ici : p. 50.

[1360] Soit environ 15 000 francs de 2009.

[1361] « Correspondance », *Le Gymnaste suisse* 46, 11 novembre 1904, pp. 423-424, BN.

[1362] SFG, procès-verbal du CC, séance du 21-22 janvier 1905, p. 418, ACA, cahier 1896-1906, cote SMS VV 4-2-2.1_005 ; « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 5, 2 février 1905, p. 34, BN.

les trop nombreuses fêtes »[1363], l'article s'inscrit dans la continuité d'une assemblée ayant lieu en 1903 à Baden à l'initiative de la Société d'utilité publique suisse. La séance réunit les grandes associations fédérales dans l'optique de contrer la multiplication des fêtes dans tous les domaines et à toutes les échelles dans le pays[1364] – rappelons qu'une telle réunion s'est déjà tenue à Baden en 1887 dans le même but et constitue un levier pour l'adoption d'une temporalité triennale pour les fêtes fédérales de gymnastique. C'est cependant l'organisation à venir d'un tournoi de gymnastique international à Genève sous une forme particulièrement sportivisée qui pousse Bandi à prendre la plume[1365], celui-ci parlant de « *La gymnastique en tant que sport à son apogée !* »[1366] pour qualifier l'événement. Neuve pour la Suisse, cette modalité de tournoi gymnique souligne effectivement le fait que la Cité de Calvin est l'un des pôles de la mise en spectacle des pratiques d'exercice corporel dans la Suisse de la Belle Époque (voire en Europe). Bandi dénonce cette tendance, en pointant surtout la multiplication des manifestations de gymnastique et de lutte à des fins commerciales. Sur un ton paternaliste, Bandi en appelle ensuite à réagir contre une dérive dénaturant l'éthique du gymnaste, celui-ci devant s'adonner à sa pratique « *pour elle-même* »[1367] et non par goût du lucre. Enfin, la lettre explicite ensuite la doctrine de la SFG en matière de fêtes, ou du moins celle affichée par les experts de la gymnastique helvétique dont Bandi fait partie. Avant tout hygiénique et militaire, cette dernière se veut hautement sérieuse et utilitaire.

Au-delà des aspects doctrinaires, les mots de Bandi traduisent surtout une crise d'autorité du giron traditionnel de l'associationnisme gymnique (SFG et sociétés cantonales de gymnastique) qui perd une partie de sa mainmise sur le cadre événementiel de la pratique à partir des années 1890, des événements chapeautés par des acteurs privés et des tournois internationaux émergeant alors. Le propos traduit aussi le malaise de l'élite gymnique helvétique qui, si elle promeut un modèle festif spécifique aux finalités hygiénique et militaire, a conscience que le cadre ordinaire des fêtes tend plus souvent à la beuverie

[1363] Traduit de l'allemand par l'auteur.

[1364] Bandi Hans, « Zur Stellungnahme gegen die zu vielen Feste. Schluss », *Schweizerische Turnzeitung* 3, 20 janvier 1905, p. 17, BN.

[1365] Organisé le 21 mai 1905, ce « *championnat de gymnastique et de lutte* » présente des modalités de concours et de notation différentes des fêtes fédérales. Sur le règlement, on précise toutefois : « *À ce concours il ne sera délivré que des prix* [matériels] » : « Championnat de gymnastique et de lutte », *Le Gymnaste suisse* 6, 10 février 1905, pp. 45-46, BN.

[1366] Bandi Hans, « Zur Stellungnahme gegen die zu vielen Feste… », p. 10, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1367] Traduit de l'allemand par l'auteur.

de carnaval qu'à la pratique rigoureuse sur fond d'émulation patriotique, comme nous l'avons mis en évidence dans le Chapitre 2. La SFG se met donc à lutter ouvertement contre ce qui est alors défini comme une « *épidémie de fêtes* »[1368], le CC demandant aux sociétés cantonales de limiter le calendrier festif dans leur giron respectif.

Dans ce contexte, Armand Cherpillod incarne progressivement tout ce que dénonce la SFG. L'homme semble d'ailleurs se distancier de la gymnastique associative au cours de la première décennie du XX^e^ siècle et les sources gymniques restent très peu prolixes à son sujet : on ne le nomme pas ; on ne revient pas sur ses victoires. Nous n'avons identifié aucune participation de sa part à une fête fédérale de gymnastique postérieure à celle de 1903 à Zurich, la stature de Cherpillod dans le monde international de la lutte professionnelle devenant probablement complètement inadéquate avec un engagement dans la gymnastique associative helvétique. Toutefois, le parcours du citoyen de Sainte-Croix continue à répondre à un singulier jeu d'échelles, des campagnes du Nord vaudois aux grandes villes suisses cosmopolites en passant par le monde international de la lutte professionnelle. Parallèlement à son activité sportive, il devient instructeur de jiu-jitsu pour les corps de police, d'abord à Sainte-Croix, puis pour la police cantonale vaudoise. En 1905, il est chargé de donner des cours de lutte aux officiers de la marine royale à Portsmouth, avant d'entrer en fonction en qualité de moniteur en chef du club du Stade-Lausanne, après avoir mis fin à sa carrière de lutteur.

Traduisant un repli identitaire, souvent empreint de xénophobie, basé sur des valeurs traditionnelles et rurales envisagées comme typiquement nationales, la réaction des élites gymniques helvétiques face à la marchandisation des jeux nationaux laisse filtrer une crainte plus large, typique de ce qui peut être défini comme « *l'ombre de la Belle Époque* »[1369], pour reprendre une formule de Daniele Conversi. Cette peur se nourrit notamment de la croyance en la décadence des temps et la « *dégénérescence de la race* » avec l'exacerbation des discours nationalistes et martiaux. C'est précisément sur la place que prend cette « ombre » au sein de la SFG que porte le dernier volet de ce chapitre.

[1368] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique », *Le Gymnaste suisse* 41, 14 octobre 1905, p. 337, BN.

[1369] Conversi Daniele, « In the Shadow of the Belle Epoque : Progress, Decadence, and Rush to War », *The European Legacy* 5, vol. 23, 2018, pp. 564-570, traduit de l'anglais par l'auteur.

5.3. Vers le crépuscule de la Belle Époque : d'une gymnastique bourgeoise et conservatrice à « l'amélioration de la race »

En 1914, les sections de la *Grütliturnverein* (GTV) font sécession des rangs de la SFG, une frange des gymnastes grütléens dénonçant l'appartenance trop marquée de la Société fédérale au bloc bourgeois-paysan. Le retrait des groupements du Grütli fait grand bruit dans les milieux traditionnels de la gymnastique associative, en particulier chez Gustave Chaudet, rédacteur en chef du *Gymnaste suisse* dont les propos seront régulièrement mobilisés dans les pages qui suivent. L'homme réagit à la sécession de la GTV dans un éditorial intitulé « Malheur à ceux par qui le scandale arrive ! » dont un passage se révèle particulièrement éclairant pour les réflexions qui vont maintenant être les nôtres :

« *Il y aura ainsi, dorénavant, deux écoles de gymnastique en Suisse, l'école rouge et l'école neutre. Il y aura les gymnastes socialistes, antipatriotes et antimilitaires, et il y aura les gymnastes tout court, dont le but est de former avant tout des hommes, des natures larges et nobles.* […]. *La gymnastique suisse, telle qu'elle est enseignée dans les neuf cents sections de la Société fédérale, cherche à former des caractères qui seront à la fois de bons citoyens et de bons soldats, de bons pères et de bons défenseurs de la patrie. Elle constitue la pépinière la meilleure de notre armée puisqu'elle envoie sous nos drapeaux près de 30 000 hommes, vigoureux et résistants. C'est ce qui déplaît aux apôtres de l'internationalisme et du chambardement général. La discipline rigide de nos sections, qui trempe les volontés et incite à réfléchir, offusque leurs principes anarchistes.* »[1370]

Ce troisième volet portera sur une période qui va de la toute fin du XIX^e^ siècle jusqu'au premier été de la Grande Guerre, un jalon qui marquera la fin de ce livre. Dans ce cadre, nous commencerons par montrer comment la proximité de la SFG avec le bloc bourgeois-paysan s'illustre, outre *via* le fantasme d'une tradition rurale et immémoriale et le rôle de premier plan de certains dirigeants de l'association dans la fondation de l'AFLS, à travers une opposition marquée à une gymnastique socialiste jugée antipatriotique par essence et dangereuse pour l'ordre établi, comme le montre bien le propos de Chaudet. Émergeant

[1370] Chaudet Gustave, « Malheur à ceux par qui le scandale arrive ! », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 21, 22 mai 1914, pp. 215-216, BN.

surtout à partir des années 1900, cette tendance voit l'apolitisme de façade de la SFG érigé en valeur refuge, alors que la radicalisation du mouvement ouvrier est envisagée comme un péril pour la nation suisse (5.3.1.). Bien qu'implicite, l'idée de « l'amélioration de la race » est aussi présente dans le texte de Chaudet. Pour ce dernier – et d'autres citations de sa main viendront étayer ce point –, il s'agit, grâce à cette « *pépinière* » qu'est la SFG, de « *former des caractères* », des hommes « *vigoureux et résistants* », afin de garantir la force morale et physique de la Suisse au temps de la crainte répandue de la dégénérescence. Face à ce constat, il s'agira de montrer comment la montée du conservatisme dans les rangs de la Société fédérale s'accompagne d'une forte biologisation de la gymnastique. Ce processus repose en grande partie sur l'entrée en jeu des médecins et des professeurs d'université dans le champ gymnique suisse. Nous verrons notamment comment l'ouverture de la gymnastique associative aux femmes à partir des années 1890 entraîne une récupération médicale qui vire très souvent à l'eugénisme, les idéologues masculins étant obsédés par les questions de la reproduction et de l'hérédité (5.3.2.). Après avoir décrit les caractéristiques normatives et bourgeoises de la masculinité hégémonique incarnée par la figure du gymnaste suisse (5.3.3.), il faudra montrer comment la doctrine eugéniste ne se cantonne pas seulement à la pratique féminine. Pour ce faire, nous nous arrêterons sur les mesures anthropométriques prises sur les effectifs de la SFG à l'occasion des Expositions nationales de 1896 et de 1914, une démarche « scientifique » autour de laquelle gravitent médecins et professeurs dont certains sont à considérer comme les pères de la « science raciale » en Suisse, alors que la gymnastique helvétique devient de plus en plus identitaire (5.3.4.).

5.3.1. La gymnastique patriotique des « neutres » *versus* la gymnastique du mouvement ouvrier

Les vives tensions qui émergent entre la SFG et la GTV à partir du début du XX^e^ siècle sont déjà mises en évidence par l'historiographie, en particulier grâce aux travaux de Dominique Fankhauser, Marco Marcacci et Hans Ulrich Jost[1371].

[1371] Fankhauser Dominique, *Die Arbeitersportbewegung in der Schweiz*, Munster, LIT, 2010, pp. 44-83 ; Marcacci Marco, « Il était une fois le sport ouvrier : l'évolution du SATUS depuis la Deuxième Guerre mondiale », *Cahier d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, vol. 18, 2002, pp. 11-21, ici : pp. 12-13 ; Jost Hans Ulrich, « Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz »…, pp. 33-44, ici : p. 40.

Pour rappel, les quelques sections de gymnastique qui se forment dans le giron de la Société du Grütli se réunissent en 1874 pour fonder la GTV, avec pour objectif de faire la promotion de la gymnastique et du patriotisme chez les ouvriers. Durant le dernier quart du XIXe siècle, la collaboration est plutôt bonne entre cette nouvelle faîtière gymnique à l'échelle nationale et la SFG, De nombreuses sections grütléennes étant d'ailleurs affiliées à cette dernière. Dans le sillage de leurs homologues de la Société fédérale, les gymnastes du Grütli développent également une relation para-étatique (de moindre intensité) avec le DMF qui leur verse un premier subside en 1880, alors que des cours de moniteurs et des fêtes gymniques spécifiques au Grütli sont mis en place dans la foulée. Au tournant du siècle, les rapports entre la Société fédérale et la GTV se crispent cependant, alors que le soutien qu'octroie le DMF à cette dernière est remis en question.

L'avènement de ces tensions fait directement écho aux contextes social et politique tendus de la Suisse du début du XXe siècle[1372]. Si les grèves connaissent un premier essor dans le pays dès les années 1860, leur nombre explose à partir de 1900, tandis que le mouvement ouvrier se développe sur la base de doctrines hétérogènes. Fondé en 1888, le Parti socialiste suisse fusionne en 1901 avec la Société du Grütli qui maintient toutefois un fonctionnement indépendant. Après la seconde Internationale (Amsterdam, 1904), le parti muscle ses positions en articulant un programme ouvertement marxiste fondé sur le principe de la lutte des classes. Par ailleurs, nous avons vu que les libéraux-radicaux, qui mettent clairement le cap à droite avec la fondation du PRDS en 1894, forment avec les catholiques-conservateurs un front plus ou moins uni (bloc bourgeois-paysan) contre ce nouvel ennemi commun qu'est le socialisme. Cette polarisation politique pénètre donc rapidement le champ gymnique, les élites de la SFG se murant dans le conservatisme alors que les idées de la lutte des classes s'affirment au sein de la GTV. Toutefois, précisons que la Société du Grütli (dans son ensemble et pas uniquement dans son volet gymnique) présente deux ailes en interne[1373]. Réformiste, la plus ancienne de

[1372] Pour les éléments de contexte apportés dans ce sous-chapitre : Gruner Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert : soziale Lage, Organisation Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat*, Bern, Francke, 1968, pp. 468-504, 732-743 ; Gruner Erich, *Die Parteien in der Schweiz…*, pp. 132-134 ; Jost Hans Ulrich, *Linksradikalismus in der Deutschen Schweiz*, Berne, Stämpfli & Cie, 1973, pp. 12-13 ; Vuilleumier Marc, *Histoire et combats : mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864-1960*, Lausanne, Édition d'En bas, 2012, pp. 527-539 ; Koller Christian, « La grève comme phénomène "anti-suisse" : Xénophobie et théorie du complot dans les discours anti-grévistes (XIXe et XXe siècles) », *Cahier d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, vol. 28, 2012, pp. 25-46.

[1373] Gruner Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert : soziale Lage, Organisation Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat…*, pp. 796-809.

ces ailes demeure hostile à la doctrine du marxisme révolutionnaire. Dans la ligne d'un radicalisme de gauche, ses adeptes ne nient pas la notion de lutte des classes, mais pensent qu'elle «*pourra être surmontée par l'usage des institutions démocratiques, grâce à l'intervention de l'État, et cela dans un cadre strictement national*», pour citer Jacques Droz[1374]; la Société du Grütli refuse d'ailleurs d'adhérer à l'Internationale en 1868 et en 1871. À l'inverse, la seconde aile se montre beaucoup plus radicale et adopte un positionnement ouvertement révolutionnaire et internationaliste. Nous verrons que cette polarisation au sein du Grütli est importante pour interpréter le schisme qui s'opère au niveau gymnique avec la SFG.

Ce sous-chapitre vise donc à revenir sur l'antagonisme entre la SFG et la GTV, en particulier en ce qui concerne la frange révolutionnaire des gymnastes grütléens. Nous utiliserons principalement le point de vue des dirigeants de la Société fédérale dont le discours est alors caractéristique d'une «*politique de l'apolitisme*»[1375], pour reprendre un concept que Jacques Defrance considère comme constitutif de la culture des pratiques d'exercice corporel. En s'affichant comme politiquement neutre, nous verrons que la gouvernance de la SFG dénonce la dérive affinitaire des Grütléens et ce, malgré une adhésion manifeste à la culture politique du bloc bourgeois-paysan. Couvrant la première décennie du XX^e^ siècle, une abondante correspondance retrouvée aux Archives fédérales permettra de mieux comprendre le rapport de force qui s'installe progressivement entre la GTV et le bloc étatico-gymnique que représentent le DMF, la CFG et la SFG, celui-ci gagnant en cohérence et en puissance grâce à la mise en œuvre de l'instruction préparatoire en marge de la nouvelle organisation militaire de 1907.

Avant les années 1900, la gymnastique associative helvétique semble être peu touchée par les conflits sociaux qui jouxtent la structuration des mouvements ouvrier et anarchiste. Toutefois, une digression de Fritz Dufresne dans son récit sur la fête fédérale de Bellinzone (publié en 1868 dans *Le Gymnaste*) montre que les activités de la SFG sont malgré tout déjà

[1374] Droz Jacques, «Le socialisme suisse des origines à 1914», in: Droz Jacques (éd.), *Histoire générale du socialisme (2). De 1875 à 1918*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, pp. 333-345, ici: p. 340; Vuilleumier Marc, *Histoire et combats : mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864-1960…*, pp. 437-460; Müller Felix, «Lieber national als international. Der Grütliverein zwischen nationaler und sozialer Identifikation», in: Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert…*, pp. 253-270; Heimberg Charles, «Rage d'être inclus et internationalisme: l'urgence d'en enseigner l'histoire contrastée», *Cahiers Jaurès* 1, vol. 215-216, 2015, pp. 53-65.

[1375] Defrance Jacques, «La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif»…

traversées par les enjeux de la lutte des classes. Dufresne termine ici la description de l'assemblée générale tenue durant la manifestation :

« *On était en train de discuter un objet à l'ordre du jour (nous ne nous rappelons plus lequel) lorsqu'un* monsieur*, en gants jaunes et en tube, demande la parole. Au lieu de parler de l'objet en discussion, il commence à dire que tous les hommes sont frères (acclamations), qu'il aime beaucoup les gymnastes et qu'il voudrait les serrer* tous sans exception *contre son cœur (acclamations frénétiques). Puis il parle de l'ouvrier qui doit lutter contre les capitalistes ; il conjure les gymnastes de réunir leurs efforts pour arriver à l'affranchissement de la classe ouvrière… (ici l'orateur en gants jaunes est interrompu par les murmures de l'assemblée, et le président lui fait observer qu'il ne parle pas du tout de l'objet en question). – Nous ne savons pas de quel droit ces gants jaunes se sont introduits dans notre assemblée générale ; il serait bien à désirer qu'à l'avenir on demandât préalablement à de pareils orateurs à quel titre ils prennent la parole dans une assemblée de gymnastes.* »[1376]

Nous l'avons vu dans le Chapitre 2, la façade apolitique de la gymnastique associative chapeautée par la SFG ne fait pas illusion dans les bastions catholiques-conservateurs. Force est de constater qu'elle ne tient pas non plus dans le camp de la gauche révolutionnaire au début du XX^e^ siècle. Dans un numéro de la première année du *Réveil socialiste-anarchiste*, journal publié à Genève à partir de 1900 devenant un organe important de l'anarchisme international et du mouvement ouvrier suisse[1377], le Vaudois Henri-Ernest Bornand (né en 1883), antimilitariste, syndicaliste et membre du groupe anarchiste de Lausanne, dénonce ouvertement la dimension patriotique et para-étatique de la gymnastique, ainsi que ses liens avec les élites gouvernementales : « *Dans les fêtes de gymnastique, les premiers ministres, en personnes s.v.p., déclarent solennellement aux jeunes gens qu'ils sont l'espoir des faibles, qu'ils forment l'élite du pays, qu'ils représentent la force de la patrie ; et les pauvres de le croire, d'en être profondément flattés*

[1376] Dufresne Fritz, « Fête fédérale de gymnastique, à Bellinzone. 21 au 24 août 1868. Suite »…, p. 101. Cette digression de Dufresne fait écho au contexte des années 1860 qui voit le nombre de conflits sociaux augmenter en Suisse avec, entre autres, les grandes grèves de Genève entre 1868 et 1870 dans le secteur du bâtiment : Koller Christian, « La grève comme phénomène "anti-suisse" : xénophobie et théorie du complot dans les discours anti-grévistes (XIX^e^ et XX^e^ siècles) »…, p. 26.

[1377] Langhard Johannes, *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz. Von ihren Anfängen bis zur Gegenwart und die internationalen Führer*, Glashütten im Taunus, Detlev Auvermann, 1975, pp. 112-121.

au bon endroit, en leur orgueil de brutes. C'est la glorification de la force ; c'est la négation de la raison ; qu'importe, c'est la patrie ! »[1378]

Le durcissement du contexte social et politique se ressent aussi explicitement dans le discours des dirigeants de la SFG. S'ils se présentent comme les partisans d'une gymnastique neutre et patriotique au service d'une jeunesse nationale forte et unie, ils n'hésitent désormais plus à prendre ouvertement position contre le socialisme. C'est notamment le cas de Johannes Spühler, idéologue phare de la Société fédérale durant les années 1900, maître de gymnastique à l'École supérieure de jeunes filles de Zurich et député libéral-démocrate au législatif de cette ville à partir de 1910. Rédacteur de la *Turnzeitung* entre 1888 et 1909, l'homme est aussi la cheville ouvrière du livre anniversaire des 75 ans de la SFG, un ouvrage pouvant être considéré comme un témoin aussi bien de l'affirmation para-étatique de l'association que de son virage conservateur. Dans le cadre des tractations entourant la nouvelle organisation militaire de 1907, Spühler publie une tribune dans la *Turnzeitung* pour soutenir la mise en œuvre de l'instruction préparatoire ; l'homme voit cette dernière comme un moyen de mettre « *les jeunes gens qui travaillent actuellement dans un atelier, une usine ou un bureau et qui passent souvent leur temps libre dans la fumée du tabac, à boire de la bière et à jouer aux cartes, ou qui s'adonnent à d'autres plaisirs qui ne sont pas bons pour la santé* » sous la coupe des moniteurs de la SFG. Ces derniers sont alors décrits comme : « *des guides de bonne volonté et patriotes, qui répandraient bien des graines qui maintiendraient en éveil le sens patriotique face à tant de tendances internationales corrosives qui, dans la vie professionnelle, s'approchent du jeune homme et provoquent la confusion dans ses sentiments et sa pensée.* »[1379] À noter que les démarches préalables autour de la loi de 1907 se déroulent justement sur fond d'une intense campagne antimilitariste menée par la gauche (notamment, réussite du référendum contre la loi du bâillon en 1903, échec du référendum du Parti socialiste contre la loi de 1907)[1380].

Ce durcissement de ton se retrouve aussi au DMF. En novembre 1908, la GTV adresse sa demande annuelle de subvention au Département pour ses

[1378] Bornand H., « Patriotisme », *Le Réveil socialiste-anarchiste*, supplément au n° 5, 8 septembre 1900, p. 2.

[1379] Spühler Johannes, « Der obligatorische militärische Vorunterricht III. Stufe und seine praktische Durchführung », *Schweizerische Turnzeitung* 20, 19 mai 1905, p. 176, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1380] Vuilleumier Marc, *Histoire et combats : mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864-1960…*, p. 536 ; Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart…*, p. 108.

deux cours de moniteurs prévus au début de l'année 1909[1381]. Dans la foulée, un courrier de réponse signé par Eduard Müller, chef du Département militaire, notifie à la GTV que son devis lui est refusé. La raison invoquée est que les sections grütléennes doivent désormais prendre part aux cours organisés par la Société fédérale uniquement, la plupart d'entre elles y étant affiliées. On considère alors les formations spécifiques du Grütli comme inutiles. Si les mots restent neutres et policés, il est difficile de ne pas voir en cette remise en question de presque trois décennies de soutien une mesure de répression faisant écho aux luttes sociales et politiques de l'époque. Rappelons ici que le conseiller fédéral Müller, un radical affichant le grade de colonel, est présent à la fête fédérale de Berne en 1906. La manifestation connaît la première participation officielle d'une délégation du CF à un événement de ce type et préfigure la collaboration active entre la Société fédérale et le DMF au niveau de l'instruction préparatoire.

À la fin du mois de novembre 1908, la GTV revient sur le refus du Département et défend le financement de ses propres cours. Sur un ton également neutre et policé, le courrier précise que le mouvement gymnique grütléen a peu de moyens car, touchant principalement la classe ouvrière, il s'efforce de prélever des cotisations très basses. La lettre insiste aussi sur le fait qu'une partie des sections du Grütli n'ont pas les ressources pécuniaires nécessaires pour s'affilier à la SFG et ne peuvent donc pas participer aux formations dispensées par cette dernière. Après avoir assuré qu'un arrêt de la subvention compromettrait la survie de ses groupements les plus faibles, la GTV applique spécifiquement aux ouvriers le traditionnel argumentaire para-étatique (patriotisme, défense militaire et formation d'une main-d'œuvre efficace) pour faire changer le DMF de décision[1382].

Après réception, cette lettre est soumise à la CFG par le DMF pour examen. Signé par Rudolf Guggisberg (1853-1913), président de la CFG, maître de gymnastique à Berne et député radical-démocrate à l'exécutif de cette ville et au législatif cantonal, le retour interne que la commission fait parvenir au Département en février 1909 affiche un ton plus libéré que les précédents échanges cités. On y balaie notamment les arguments des Grütléens – « *Ce sont des affirmations*

[1381] Lettre du comité central de la GTV à Müller Eduard, 4 novembre 1908, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.

[1382] Lettre du comité central de la GTV à Müller Eduard, 26 novembre 1908, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.

vides de sens»[1383], écrit-on à leur propos – en insistant sur le fait que 21 sections du Grütli sur 26 appartiennent déjà à la SFG et que cette dernière ne demande que 40 centimes (env. 12 francs de 2009) de cotisation annuelle par tête. On accuse aussi la GTV de bénéficier d'une double subvention : la majorité de ses sections étant aussi membres de la SFG, elle bénéficierait ainsi d'une offre de cours subventionnés multipliée par deux. La CFG précise d'ailleurs que l'arrêt du soutien financier à la GTV la mettrait sur un pied d'égalité avec la SFG.

Après la notification de la non-entrée en matière stipulée par le DMF fin février 1909[1384], les Grütléens expédient un nouveau courrier au Département (mars) en prenant acte et en déplorant que les sections non affiliées à la Société fédérale se retrouvent sans possibilité de former des moniteurs. Le ton se muscle aussi du côté du Grütli, la lettre prédisant la détérioration des relations entre la GTV et la SFG et une radicalisation politique[1385] ; dernier élément qui fait écho aux deux ailes opposées à l'intérieur de la Société du Grütli.

À la suite de cette correspondance, la question de la pérennisation du soutien étatique au mouvement gymnique grütléen est renvoyée à la CFG, laquelle préavise encore une fois négativement. En mai 1909, le DMF reçoit un courrier compilant les avis détaillés des membres de la Commission fédérale sur le sujet, un document qui témoigne de l'argumentaire de plus en plus décomplexé du bloc étatico-gymnique contre le mouvement ouvrier. De plus, la lettre offre une bonne illustration de l'influence qu'acquiert la SFG en tant que groupe d'intérêt gymnique sur la prise de décision politique. Alors que la CFG statue sur le sort de la GTV, cette commission extraparlementaire est composée de plusieurs anciens, futurs et membres en cours du CC de la Société fédérale. En 1909, l'effectif de la CFG inclut notamment Johannes Spühler dont nous venons d'évoquer les positions antisocialistes, alors membre du CC de la SFG, mais aussi Albert Gelzer, ancien membre du CC (fin en 1906), Adolf Michel, ancien membre du CC (fin en 1900), Heinrich Wäffler, ancien membre du CC (fin en 1891), Ulysse Matthey-Gentil, ancien membre du CC (fin en 1888), Niklaus Michel, ancien membre du CC (fin en 1887) et, enfin

[1383] Lettre de la CFG au DMF, 1er février 1909, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1384] Lettre de Müller Eduard au comité central de la GTV, 26 février 1909, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.

[1385] Lettre du comité central de la GTV à Müller Eduard, 16 mars 1909, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.

Ernest Hartmann, futur membre du CC (en 1913), mais déjà en poste à la commission technique de la Société fédérale.

Dans le cadre des retours individualisés que font les membres de la CFG au DMF, la prise de position la plus marquée en faveur de la SFG est peut-être celle d'Adolphe Michel. Ce maître de gymnastique vaudois met en avant l'expertise que l'association est en mesure de fournir à l'État, contrairement à la GTV. À noter que Michel parle ici au nom de la SFG (« *nos cours* »), bien qu'il ne soit plus directement investi au sein de la gouvernance de l'association :

« *La gymnastique est une science qui s'oriente de plus en plus, chez nous, vers un but scientifique nettement déterminé. Le personnel enseignant doit se tenir constamment au courant des idées qui se font jour et des progrès réalisés ; les directeurs de nos cours de moniteurs, qui sont en partie dans l'enseignement, ont toutes les facilités pour se tenir au courant de ce qui se passe et offrent ainsi la première garantie que la Confédération soit en droit d'exiger d'eux : une connaissance approfondie de la matière. Cette garantie n'existerait jamais dans la même mesure si les cours étaient confiés à la Société du Grütli qui n'a, pour diriger des cours, ni le personnel expérimenté voulu, ni les moyens de le perfectionner.* »[1386]

Le propos illustre ensuite une volonté de préserver la mainmise de la SFG sur le versant para-étatique de la gymnastique à une époque où les mouvements gymniques affinitaires se développent. *Via* la périphrase « *état d'esprit spécial* », à lire comme « socialiste », la politisation de la GTV est également mobilisée comme argument pour mettre fin au soutien du DMF : « *D'autre part, en laissant au Grütli l'organisation des cours de moniteurs, on créerait un précédent qui nous obligerait par la suite à accorder la même faveur aux sociétés catholiques de gymnastique,* […] *ceci compliquerait l'organisation au lieu de la simplifier.* […]. *Il y a autre chose au fond qui doit présider à la demande du Grütli ; la lecture de la correspondance échangée dénote un état d'esprit spécial.* »[1387] Robert Flatt (1863-1955), professeur à l'École réale supérieure de Bâle et futur responsable de la formation des maîtres de gymnastique à l'Université de cette même ville (entre 1922 et 1937), ponctue quant à lui son argumentation en ces termes : « *Pour des raisons patriotiques,*

[1386] Lettre de la CFG à la direction de l'infanterie (DMF), 30 mai 1909, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.

[1387] Lettre de la CFG à la direction de l'infanterie (DMF), 30 mai 1909…

les différences politiques et religieuses ne doivent pas être prises en compte dans le domaine de la gymnastique. »[1388] Dans sa conclusion commune, la CFG propose la solution suivante au DMF : la GTV devrait être pleinement intégrée à la SFG pour que l'ensemble de ses sections ait le droit de participer aux cours de moniteurs donnés par la Société fédérale. La GTV garderait le droit d'organiser ses propres formations (subventionnées) durant l'année de l'organisation de sa fête spécifique, afin que les gymnastes grütléens puissent se préparer aux exercices généraux de celle-ci, à condition toutefois de ne pas prendre part aux cours de moniteurs de la SFG durant l'année en question (problématique de la double subvention ainsi écartée).

Contrastant avec les positions individuelles tranchées des membres de la CFG, ce compromis témoigne surtout d'un geste de prudence et d'une volonté de contrôle par l'annexion. Tant du côté de la commission que de la SFG, on craint que les sections grütléennes se retirent en bloc de leurs sociétés cantonales respectives dans le cas d'une non-entrée en matière du DMF, une sécession qui entraînerait pour la Société fédérale une perte d'environ 2 000 membres dont on craint probablement la radicalisation politique, la GTV verbalisant elle-même cette potentialité.

Dans cette même idée de fronde, le procès-verbal d'une séance de mai 1909 du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne note que les sections du Grütli boycottent la manifestation afin de faire pression sur la décision du Département militaire[1389]. Paraissant dans le même temps, un article du *Bund* indique que trois sections zurichoises de la GTV ont prévu d'organiser un contre-événement gymnique (« *Protestturnefest* ») aux mêmes dates que la fédérale de Lausanne. Citant d'abord l'exemple de l'Empire allemand qui voit la fondation d'une *Arbeiter-Turnerbund* en 1893 en opposition frontale à la DTB[1390], le correspondant du journal déplore aussi bien le geste des Grütléens que le retrait du subside fédéral, en arguant que le conflit va mener à un schisme entre gymnastes bourgeois et ouvriers en Suisse[1391]. Ces menaces de sécession et de radicalisation influent donc probablement sur le compromis proposé par la CFG. À noter aussi que la SFG affiche une certaine volonté d'apaisement, les dirigeants de la fête fédérale de Lausanne léguant une partie

[1388] Lettre de la CFG à la direction de l'infanterie (DMF), 30 mai 1909…, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1389] Procès-verbal du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, séance du 31 mai 1909, p. 101, ACV, cote PP468/1241.
[1390] Giesler Horst, « Sportpolitik und Alltagserfahrungen. Die oberhessische Arbeitersportbewegung zu Zeit der Weimarer Republik », *Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins Giessen*, vol. 81, 1996, pp. 109-146, ici : p. 109.
[1391] « Zum Kapitel des "Protestturnfestes" », *Der Bund* 250, 30 mai 1909, p. 2.

de leurs bénéfices à la section grütléenne locale en « *témoignage de l'appui qu'a prêté cette association lors de* [la] *manifestation* »[1392], comme l'indique le procès-verbal d'une séance du comité d'organisation tenue en 1910. Cette remarque montre également que le mouvement de fronde n'est pas uniforme en fonction des deux différentes ailes de la GTV, quelques groupements membres participant malgré tout à la fédérale de 1909.

Finalement, la solution de conciliation est validée par l'ensemble des partis, puisque les présidents de la GTV et de la SFG s'entendent durant l'été 1909 et ratifient la proposition articulée par la CFG, les gymnastes grütléens écrivant dans la foulée au DMF à titre de remerciements[1393]. L'année gymnique 1909 n'en reste pas moins mouvementée en Suisse sur les plans politique et social. Alors que des gymnastes issus de sections traditionnelles attaquent des piquets de grève à Zurich[1394], la gauche révolutionnaire associe toujours plus la SFG et ses fêtes au bloc bourgeois-paysan, un article publié dans le *Réveil socialiste-anarchiste* en marge de la fédérale de Lausanne le montre bien :

« *Quelque chose comme 12 000 jeunes gens de diverses localités suisses ainsi que de l'étranger, sont venus perdre leur temps et leur santé à Lausanne, sous prétexte d'y développer l'art de la gymnastique. Que peut bien glaner la santé dans des manifestations où la plus grande partie de la journée et de la nuit se passe en beuveries et en divertissements d'arrière-alcôve ? Puis, en quoi le corps peut-il se fortifier, s'assouplir, s'embellir dans des exercices rigides, compassés, automatiques, militarisés au possible ? Tout ça est grotesque et odieux. C'est mensonger.* »[1395]

Un autre élément régulièrement thématisé par la critique anarchiste de la gymnastique émerge ensuite du texte ; on attaque les fêtes en tant que tribunes de la politique étatique, les comités d'honneur étant tout particulièrement ciblés :

« *Ce qui est, au surplus, tout à fait révoltant, c'est le rôle que joue dans les fêtes nationales la nuée de parasites gouvernementaux, gros et dodus, qui*

[1392] Procès-verbal du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, séance du 20 octobre 1910, p. 147, ACV, cote PP468/1241.
[1393] SFG, procès-verbal du CC, séance du 19-20 juin 1909, p. 98, ACA, cahier 1907-1916, cote SMS VV 4-2-2.1_006 ; lettre du comité central de la GTV à Müller Eduard, 17 juin 1908, AF, dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 », cote E27#1000/721# 8679*, référence 05.D.5.b.
[1394] Marcacci Marco, « Il était une fois le sport ouvrier : l'évolution du SATUS depuis la Deuxième Guerre mondiale »…, p. 13.
[1395] W. J., « Fête fédérale de gymnastique », *Le Réveil socialiste-anarchiste* 260, 31 juillet 1909, p. 2.

profitent de l'affluence des gens pour placer des discours, se remémorer au public, se refaire une popularité et surtout pour banqueter. La fête fédérale de gymnastique en a nourri gratuitement seulement quelques centaines. Rien que dans la journée du dimanche 11 juillet quatre banquets différents étaient servis aux diverses autorités accourues pour patronner l'entreprise patriotique. »[1396]

Dans un pur style pamphlétaire, l'article conclut en tirant à boulets rouges sur la gymnastique vue ici comme l'émanation de l'hypocrisie bourgeoise. On dénonce les supposées vertus hygiéniques de la pratique qui permettraient surtout aux autorités de masquer les véritables enjeux sociaux de l'époque. Le discours du conseiller fédéral Marc Ruchet (radical) tenu lors de la fête fédérale de Lausanne laisse voir la rhétorique de l'autre camp et confirme ainsi l'appartenance idéologique de la SFG au bloc bourgeois-paysan. Dans sa prise de parole, Ruchet vante les bienfaits de la nouvelle organisation militaire de 1907, à laquelle la Société fédérale prend activement part *via* l'instruction préparatoire, et met en garde les gymnastes contre le « *germe toxique* » de l'antimilitarisme qu'il associe à « *ces doctrines pernicieuses des temps modernes* »[1397].

L'entente conclue entre le bloc étatico-gymnique et la GTV durant l'été 1909 ne dure que très peu de temps, ce qui témoigne d'une gradation dans les luttes sociales et politiques à l'approche de la Première Guerre mondiale. En 1912, un certain Hans Pflüger prend la présidence de la GTV et remanie l'organisation de l'association, en particulier en l'inscrivant dans une ligne plus radicale *via* des liens resserrés avec la gymnastique ouvrière allemande[1398]. La rupture définitive entre les gymnastes grütléens et la SFG intervient finalement en 1914, à l'initiative des sections argoviennes du Grütli qui se retirent les premières de leur société cantonale à la suite d'un vote (44 voix contre 34, avec deux abstentions)[1399].

Ce mouvement de sécession suscite l'immédiate colère de Gustave Chaudet qui, à côté de sa fonction de rédacteur au *Gymnaste suisse* (entre 1910 et 1921), est instituteur à Vevey et membre du Parti radical à l'échelle locale.

[1396] W. J., « Fête fédérale de gymnastique »…

[1397] « Eidgen. Turnfest in Lausanne. 9-13. Juli 1909 », dans : *Berichtenbuch des Turnverein Stans über Turnfahrten, Turnfeste, Vereinsanlässe*, non paginé, ACN, cote P39-1/2, boîte « Turnverein Stans 1906-1951 », traduit de l'allemand par l'auteur.

[1398] Fankhauser Dominique, *Die Arbeitersportbewegung in der Schweiz…*, p. 69.

[1399] B. A., « Schweiz. Grütliturnverband und eidg. Turnverein », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 13, 27 mars 1914, p. 132, BN.

L'article qu'il publie en réaction au retrait des Grütléens est caractéristique de la traditionnelle rhétorique d'apolitisme et de concorde patriotique qui fait le procès d'une GTV pervertie par les agitateurs socialistes :

« *Il y a de nombreuses années déjà que des meneurs socialistes tentent de semer la division chez leurs compatriotes gymnastes, coreligionnaires politiques. Non contents de faire du branle-bas sous leur drapeau rouge, ils escomptent trouver, au milieu des gymnastes, un terrain propice à leurs menées.* […] *Jusqu'à ce jour, nous avions à cœur de placer l'idéal gymnastique au-dessus des mesquines querelles politiques, religieuses et autres, et nous étions fiers d'avoir trouvé un sol neutre où les hommes de toutes races, de toutes opinions, de toutes naissances pouvaient se tendre amicalement la main. Et voici que des nôtres, gagnés à des idées subversives, viennent prêcher la discorde dans nos rangs !* »[1400]

Chaudet use ensuite d'un discours xénophobe couramment utilisé par le bloc bourgeois-paysan dans le contexte des luttes ouvrières[1401]. La démarche consiste à définir ces dernières comme des phénomènes profondément antisuisses, car essentiellement portés par l'émigration de la main-d'œuvre et l'internationalisation du mouvement socialiste[1402]. À travers cet argument, qui emprunte dans une large mesure au mythe de l'indépendance helvétique, il s'agit aussi de disculper l'indigène, défini par Chaudet en tant que le « *véritable gymnaste suisse* »[1403].

Le cas de Chaudet interpelle. Membre du Parti radical et de la section de gymnastique de Vevey (Ancienne), cet instituteur appartient indéniablement au camp bourgeois, mais fonde un parti dit progressiste dans la localité du bord du lac Léman (le Parti bleu). Syndic de Vevey entre 1929 et 1936, il doit démissionner à la suite d'un scandale financier. Son profil politique plutôt conventionnel mis en contraste avec la radicalité de certaines de ses prises de position, notamment eugénistes comme nous le verrons, peut selon nous être envisagé comme le témoin de la banalisation de ce type de discours dans la société suisse de la Belle Époque.

[1400] Chaudet Gustave, « Fâcheuses menées », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 10, 6 mars 1914, pp. 96-97, BN.

[1401] C'est notamment le cas d'Ernst Laur, figure centrale et pionnière de l'USP : Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*…, p. 648.

[1402] Au sujet de cet argumentaire : Koller Christian, « La grève comme phénomène "anti-suisse" : xénophobie et théorie du complot dans les discours anti-grévistes (XIX^e^ et XX^e^ siècles) »…

[1403] Chaudet Gustave, « Fâcheuses menées »…

Pour revenir au cas de la SFG et de la GTV, notons que, malgré le schisme en 1914, qu'on retrouve aussi au tir et au chant, la position vis-à-vis de l'associationnisme bourgeois est loin d'être uniforme chez les Grütléens, à l'image du vote serré des sections argoviennes du Grütli au sujet de la sortie de leur société cantonale et les tensions entre les deux ailes internes précédemment décrites ressortant clairement dans les sources. Intitulé « Les sociétés de gymnastique, de chant et de tir grütléennes et les associations centrales bourgeoises »[1404], un article publié en 1914 dans le *Grütlianer*, l'organe officiel de la Société du Grütli, rend bien compte de la relation paradoxale qu'entretiennent l'association et ses diverses branches avec les faîtières fédérales historiques (SFG, SSC, Société fédérale de chant). L'auteur, qui est pour le maintien des sections du Grütli dans l'associationnisme traditionnel, commence par confronter les logiques partisanes à des considérations plus pragmatiques, en particulier au niveau du large soutien financier que le DMF octroie à la SFG et à la SSC. L'article pointe ensuite explicitement les deux ailes opposées au sein du Grütli. Définie comme « *radicale* »[1405], l'une veut couper les ponts avec le camp bourgeois. Considérée comme « *réactionnaire* » par cette première tendance, l'autre ne veut pas tourner le dos aux faîtières historiques. Dans ses conclusions, le propos se veut pragmatique et lucide. D'un côté, l'auteur concède que les grandes associations fédérales ont acquis au fil des décennies un degré de savoir-faire que le Grütli n'a pas, de même qu'une légitimité réelle et un soutien accru auprès de la Confédération. De l'autre, il dénonce la stratégie de ces mêmes associations qui, parce qu'elles « *s'attribuent* » un statut neutre, monopolisent l'appui étatique. À noter que l'existence de ces deux ailes contradictoires au sein de la GTV conduit finalement à un schisme interne au sein même de l'association, la frange dure faisant sécession en 1917 pour former une contre-culture gymnique socialiste indépendante du Grütli. Cette faction devient la *Schweizerischer Arbeiter- Turn- und Sport-Verband* (S.A.T.S.V) en 1923 et prend l'acronyme SATUS peu après.

Du côté de la SFG, la montée de l'antisocialisme s'inscrit pleinement dans le virage conservateur que prend la tête de l'association durant la Belle Époque et dans son affiliation idéologique et institutionnelle (notamment *via* l'instruction préparatoire) au bloc bourgeois-paysan. Cette dynamique peut aussi s'observer à l'aune de l'accès des femmes aux sections de gymnastique

[1404] « Grütli-Turner, Sänger- und Schützenvereine und bürgerliche Zentralverbände », *Grütlianer* 76, 1er avril 1914, p. 1, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1405] Cette citation et les deux suivantes sont traduites de l'allemand par l'auteur.

helvétiques à partir des années 1890, une ouverture très vite placée sous le contrôle des hommes et récupérée à des fins eugénistes.

5.3.2. Une gymnastique sous le contrôle des hommes et du discours biologique : les femmes et le droit de pratiquer en association

À partir de la fin du XIXe siècle, Hans Ulrich Jost identifie dans la société suisse l'émergence d'une nouvelle structure mentale induisant de « *multiples tentatives d'identifier un danger flou par la représentation d'un "Autre" menaçant* »[1406]. Selon lui, cette altérité néfaste est notamment incarnée par la figure de l'étranger et du socialiste, mais aussi par celle de la femme quand elle échappe au contrôle de l'ordre bourgeois masculin qui considère comme particulièrement dangereuse celle qui glisse hors du cercle familial vers la vie publique, encore plus quand il s'agit de s'inscrire à gauche de l'échiquier politique. Tandis que la pensée conservatrice voit l'engagement des femmes dans la vie publique – philanthropie et assistance publique mises à part[1407] – comme le signe du déclin des temps, elle conçoit les filles, les épouses et les mères comme des individus qu'il faut avant tout protéger de ce qui est considéré comme les « *bas-fonds* »[1408] de la société (paupérisation, alcoolisme et prostitution notamment), pour reprendre une expression de Dominique Kalifa et ce, alors que les mouvements de tempérance et d'abstinence s'organisent en Occident au niveau national et international[1409].

L'angoisse latente provoquée par l'idée d'une féminité émancipée, voire décadente et dangereuse – qui se cristallise notamment dans la production picturale et littéraire de l'époque *via* la figure de la femme fatale[1410] – doit être replacée dans un contexte qui connaît les balbutiements d'une autonomisation

[1406] Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914…*, p. 115. Plus généralement, sur les questions de l'antiféminisme dans la Suisse de la Belle Époque, nous nous fondons ici sur le chapitre « La race des petits seigneurs alpins », pp. 96-122.

[1407] Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts…*, pp. 58-66 ; David Thomas, Heiniger Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900…*, p. 19.

[1408] Kalifa Dominique, *Les bas-fonds : histoire d'un imaginaire*, Paris, Le Seuil, 2013, p. 116.

[1409] Lengwiler Martin, « Im Zeichen der Degeneration : Psychiatrie und internationale Abstinenzbewegung im ausgehenden 19. Jahrhundert », in : Grosse Judith, Spöring Francesco, Tschurenev Jana (éd.), *Biopolitik und Sittlichkeitsreform : Kampagnen gegen Alkohol, Drogen und Prostitution 1880-1950*, Frankfurt ; New York, Campus, 2014, pp. 85-110, ici : p. 86.

[1410] Ross Ridge George, « The "Femme Fatale" in French Decadence », *The French Review* 4, vol. 34, 1961, pp. 352-360.

sociale et politique. D'une part, les femmes accèdent au marché du travail dans les usines, puis dans les bureaux à partir des années 1900, un cadre rapidement associé à l'éloignement du cercle familial et au célibat par la pensée bourgeoise. Comme l'indique Brigitte Studer, les réformateurs, philanthropes et autres gardiens de l'ordre établi s'inquiètent alors de « *la santé des ouvrières, des mères et des futures mères, de la promiscuité dans les usines, des jeunes femmes qui quittent leur campagne à la recherche d'un emploi en ville, de la nécessité grandissante pour les filles des classes moyennes de trouver des débouchés professionnels* »[1411]. D'autre part, au cours du dernier quart du XIX^e^ siècle, ce que Brigitte Studer définit comme « *le fait féminin* » devient progressivement une question sociétale, avec notamment l'ouverture – mesurée – des universités aux femmes et la fondation des premières sociétés féminines et féministes aux échelles nationale et internationale[1412]. Un premier « Congrès des intérêts féminins » tenu à Genève en 1896 voit pour la première fois les Suissesses verbaliser publiquement des revendications d'égalité, avant que le pays ne connaisse un essor de l'associationnisme féminin autour de 1900. Si certains groupements sont ouvertement féministes et militent à intensité variable pour une meilleure reconnaissance des droits des femmes (tels que l'Union suisse des ouvrières et l'Alliance des sociétés féminines), d'autres sont beaucoup plus conservateurs et prônent un maintien du rôle traditionnel de la femme (tels que la Société d'utilité publique des femmes et la Ligue des femmes catholiques), ces derniers étant parfois directement subordonnés à des associations masculines.

C'est dans ce contexte d'émancipation partielle, qui s'accompagne d'une réaction immédiate, que les premières sections de gymnastique dites « de dames » sont fondées en Suisse. Nous allons donc maintenant réfléchir à l'essor de ce phénomène dans le prolongement des travaux d'Eva Herzog et de Véronique Czáka[1413] en adoptant pour notre part une focale spécifique à la SFG et à l'associationnisme gymnique des hommes. Il s'agira de montrer comment les institutions et les discours masculins s'emparent de la gymnastique associative « pour dames » au début du XX^e^ siècle dans une logique

[1411] Studer Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse (1848-1971)…*, p. 28. Plus généralement, sur les questions de l'émancipation des femmes dans la Suisse de la Belle Époque, voir le chapitre : « Les femmes s'organisent », pp. 31-43.

[1412] Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts…*, pp. 78-221.

[1413] Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft: ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*, Liestal, Verlag des Kanton Basel-Landschaft, 1995 ; Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)…*

caractéristique d'appropriation et d'encadrement normatif de la masculinité hégémonique, un concept que nous caractériserons plus spécifiquement du point de vue des hommes dans le prochain sous-chapitre. Notons que si les femmes ont le droit de pratiquer la gymnastique en association à partir des années 1890, les phénomènes d'invisibilisation que nous avons dégagés dans les décennies antérieures dans le cadre du Chapitre 2 restent d'actualité. Nous n'avons d'ailleurs pas été mesure de trouver des archives institutionnelles relatives à l'Association suisse de gymnastique féminine (ASGF) avant 1916, alors que cette faîtière est fondée en 1908. De surcroît, si le premier groupement helvétique officiel de dames voit le jour en 1893, le silence des sources à son sujet est éloquent. Dans le cadre de ses recherches sur les premières sections féminines dans le canton de Bâle-Campagne, Eva Herzog fait le même constat : les documents officiels (en particulier les listes de membres) font la plupart du temps défaut[1414]. En ce qui nous concerne, nous en serons donc généralement réduits à utiliser la voix des hommes *via* la presse gymnique pour mener nos analyses.

Commençons par rappeler que certaines écoles secondaires helvétiques introduisent la gymnastique pour les filles à partir des années 1850. Cependant, la pratique se développe réellement au primaire à partir de la fin du XIX^e^ siècle, alors que les premiers manuels scolaires et cours spécifiques sont produits par des hommes[1415]. Du côté de la gymnastique associative féminine, les femmes n'accèdent pas à la pratique avant le début des années 1890. À l'image du suffrage féminin (1971 à l'échelle fédérale), la Suisse semble être l'un des derniers pays d'Europe à connaître l'émergence de ce phénomène sur son sol, alors que l'Empire allemand, la Belgique, l'Italie, mais aussi la Suède, la Norvège et les États-Unis comptent déjà de tels groupements depuis plusieurs années[1416].

[1414] Eva Herzog utilise des listes de femmes gymnastes retrouvées dans la caisse de secours aux gymnastes. Dans le cadre précis de la section féminine de Liestal, l'autrice a cependant retrouvé une correspondance entre femmes gymnastes datant de 1906 : Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft: ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports…*, pp. 227, 397-398.

[1415] Nous renvoyons ici à : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu XIX^e^ siècle-début XX^e^ siècle)…*, en particulier aux chapitres « De la nécessité de créer une gymnastique féminine » et « Discours et programmes à l'aune du genre », pp. 177-212, 419-429.

[1416] Pfister Gertrud, « The Medical Discourse on Female Physical Culture in Germany in the 19th and Early 20th Centuries », *Journal of Sport History* 2, vol. 17, 1990, pp. 183-198 ; Pfister Gertrud, Hofmann Annette, « Female Turners in Germany and the United States until World War I : Structural Similarities – Cultural Differences », in : Hofmann Annette (éd.), *Turnen and Sport. Transatlantic Transfers*, Münster, Waxmann, 2004, pp. 25-68.

Un mouvement part toutefois de Zurich en 1890 où l'association féminine « Fraternité », qui milite notamment pour la fondation d'établissements de cure et de bain pour femmes dès la fin des années 1880[1417], et la Société hygiénique locale encouragent la diffusion de la gymnastique pour dames. Résultat direct de cette dynamique, une première *Frauenturnverein* est fondée dans la ville en 1893 à l'initiative d'un groupe de femmes, mais placée sous la direction de Johann Jakob Müller[1418]. Ne faisant pas partie de la SFG, cet influent maître de gymnastique zurichois (notamment à l'École cantonale) se montre critique envers la pratique associative masculine. Très investi à la SSMG (président en 1886 ; de 1893 à 1896), l'homme est probablement mû par des objectifs éducatifs et hygiéniques tout en cherchant à occuper le champ laissé libre par la SFG. Cependant, il ne faut pas occulter la part des femmes dans cette première fondation, bien que complexe à documenter. À ce niveau, notons que l'association féminine zurichoise « Fraternité » est initialement dotée d'un comité de direction de dix femmes, avant que des hommes politiques n'y soient élus[1419]. Cet élément pose la question de l'engagement masculin dans les mouvements féminins et féministes, leurs représentantes étant bien souvent contraintes de s'associer à des hommes influents pour gagner en légitimité et accéder indirectement aux sphères de la prise de décision dont elles sont exclues[1420]. A contrario, il est aussi possible que l'engagement et l'intérêt de Müller résultent d'une volonté d'encadrement, en référence au contexte d'émancipation partielle qui vient d'être décrit.

À partir de 1893, des voix masculines se montrent pourtant favorables à la reproduction du cas zurichois, allant même jusqu'à paradoxalement s'étonner du retard de la Suisse en la matière. Paraissant en janvier 1895, une tribune rédigée par la rédaction du *Gymnaste suisse*, intitulée « Gymnastique pour dames »[1421], cite l'exemple des sociétés mixtes helvétiques de chant, bien qu'il ne soit pas question de réunir les hommes et les femmes au sein d'une même section de gymnastique. Dans un second article paraissant en mai, titré « Est-ce le moment ? », la rédaction du journal basée à Genève thématise la possibilité de fonder une section pour dames dans la Cité de Calvin. Fait

[1417] Blum Iris, « Frauenbewegte Schwesterlichkeit : das ehemalige Kurhaus "Fraternité" auf dem Rosenhügel in Urnäsch », *Appenzeller Kalender*, vol. 282, 2003, pp. 89-92.
[1418] Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft : ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports…*, pp. 123-124.
[1419] Blum Iris, « Frauenbewegte Schwesterlichkeit: das ehemalige Kurhaus "Fraternité" auf dem Rosenhügel in Urnäsch »…, p. 89.
[1420] Jacquemart Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes : socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
[1421] « Gymnastique pour Dames », *Le Gymnaste suisse* 1, 4 janvier 1895, p. 7, BN.

intéressant, et surtout assez rare pour être souligné, on appelle les hommes à s'investir dans le processus, notamment en recueillant l'opinion des femmes ou en leur enjoignant de s'exprimer elles-mêmes sur le sujet[1422].

Ainsi, la Suisse romande connaît un développement un peu plus tardif de la gymnastique associative féminine que la partie alémanique du pays. Cependant, précisons que Genève est, à la fin du XIXe siècle, l'un des pôles helvétiques de la gymnastique suédoise, en particulier grâce à l'action du médecin Alcide Jentzer (1845-1907) qui encourage la pratique de certains exercices physiques pour les jeunes filles[1423].

Si la rédaction du *Gymnaste suisse* appelle à l'expansion de la gymnastique associative pour les femmes, en allant même jusqu'à s'enquérir de l'avis des principales intéressées, la discordance du propos des hommes à ce sujet reste manifeste. Par exemple, alors qu'un tournoi de lutte réunissant uniquement des femmes est organisé en 1901 au théâtre genevois de l'Alhambra[1424], la même rédaction produit un compte rendu foncièrement sexiste et raciste de l'événement[1425]. En premier lieu, il est frappant de constater que l'idée d'une pratique spectacularisée et rémunérée de la lutte ne semble pas poser ici de problème au correspondant du journal, alors qu'elle est très souvent récriée quand elle concerne des lutteurs masculins et rapidement bannie des rangs de la SFG. Cette soudaine tolérance traduit la claire distinction qui est faite ici entre la pratique des hommes et celle des femmes. La première renvoie à la noble tradition gymnique de la SFG qui ne peut être dénaturée par le professionnalisme ; la seconde, quant à elle, n'a pas encore de véritable cadre institutionnel et semble surtout envisagée par l'auteur comme un numéro de cabaret ne renvoyant en rien au cadre de la gymnastique. À ce titre, le regard masculin, explicitement verbalisé dans la citation suivante s'arrête principalement sur le corps des femmes, en particulier sur leur nudité et leurs attitudes, au détriment de la description de la performance physique et du combat qui est globalement éludée. De plus, le traitement textuel fictionnel (invention d'un dialogue) raciste, libidineux et condescendant réservé à la lutteuse noire est symptomatique d'un regard blanc et masculin porté dans un contexte colonial. Ainsi, en plus de leur sexisme, les lignes qui suivent

[1422] « Est-ce le moment ? », *Le Gymnaste suisse* 18, 3 mai 1895, pp. 145-146, BN.

[1423] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)…*, p. 425.

[1424] Ce lieu de spectacle semble être le prédécesseur du théâtre du même nom inauguré en 1920 à la rue de la Rôtisserie à Genève.

[1425] « Luttes féminines », *Le Gymnaste suisse* 21, 24 mai 1901, pp. 165-168, BN.

rappellent que, si la Suisse de la Belle Époque n'a pas de colonies[1426], les imaginaires racistes fabriqués dans le cadre de ces dernières sont largement répandus dans le pays, comme le soulignent Patricia Purtschert et Harald Fischer-Tiné[1427]. Au même titre que la présence d'un « village nègre » à l'Exposition nationale de 1896 parallèlement à celle du village suisse[1428], ce compte rendu de lutte féminine est emblématique de la manifestation d'un « *autre importé, exhibé, mesuré, montré, disséqué, spectacularisé, scénographié, selon les attentes d'un Occident en quête de certitudes sur son rôle de "guide du monde", de "civilisation supérieure"* »[1429], pour citer ici Nicolas Bancel et al. De plus, le fait que la scène qui suit ait pour cadre un spectacle donné dans une salle de théâtre apparemment comble rappelle que l'industrie occidentale du divertissement promeut « *de manière cruciale le développement du concept de race* »[1430] entre la seconde moitié du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, pour faire référence à Robert Bogdan :

« *Après un morceau de l'orchestre, la représentation commence : la troupe complète des athlètes femmes envahit la scène. L'impresario présente chacune d'elles au public, qu'elles saluent très gracieusement. Les quatre ou cinq cents prunelles de la foule, surtout celles des hommes, se fixent sur l'arène, impatientes de juger laquelle des athlètes est digne de porter le nom de "tombeau des lutteuses", et peut-être aussi pour guigner les formes de celles-ci. Cette présentation terminée, la lutte commence. Deux lutteuses s'empoignent. L'une d'elles, une adorable petite personne, dont les charmes n'ont pas beaucoup d'extension, mais qui, sous un très petit volume, semble cacher énormément de roublardise et de courage ; l'autre, une grande et belle négresse, beaucoup plus forte que la précédente. La lutte n'a pas duré deux minutes que le maillot noir de la négresse craque sous ses formes un peu rebondissantes ; aucun spectateur ne s'en aperçoit : est-ce peut-être à*

[1426] Les cercles savants helvétiques, en particulier les associations géographiques, jouent cependant parfois un rôle direct dans l'exploration du territoire africain et dans l'établissement de certaines colonies (notamment belges) au XIX^e^ et début du XX^e^ siècle : Rossinelli Fabio, *Géographie et impérialisme. De la Suisse au Congo, entre exploration géographique et conquête coloniale*…, pp. 375-600.

[1427] Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald, « Introduction. The End of Innocence : Debating Colonialism in Switzerland »…

[1428] Au sujet de ce parallélisme raciste : Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*…, pp. 100-101.

[1429] Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boëtsch Gilles, Deroo Eric Lemaire Sandrine, « Introduction : Zoos humains : entre mythe et réalité », in : Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boëtsch Gilles, Deroo Eric, Lemaire Sandrine (éd.), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 5-18, ici : p. 5.

[1430] Bogdan Robert, « Race, forains, handicap et phénomènes de foire », in : Bancel Nicolas, David Thomas (éd.), *L'invention de la race*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 217-231, ici : p. 217.

cause de la similitude des couleurs de la peau et du maillot ? L'arbitre fait réparer l'accroc dans les coulisses, et la lutte recommence. Mais la négresse est si lourde que sa pauvre adversaire est incapable de soulever autant de charmes ; et, comme la lutte menace de s'éterniser, l'arbitre, s'adressant à Fleur de Réglisse, qui pousse quelques plaintes sous les pressions de son adversaire, lui dit :

– Béatrix, je crois que vous vous permettez de baragouiner des réclamations pendant la lutte, dans votre langue maternelle ?

– Non, Massa, Massa, répond Béatrix.

– Béatrix, vous raisonnez, réplique le premier.

– Massa, Massa, maugrée Béatrix.

– Béatrix, pour vous apprendre à raisonner, je vous disqualifie, et vous Henriette (c'était l'adversaire), vous aurez un point.

Rouge de colère (l'expression n'est peut-être pas heureuse, appliquée à une négresse), Béatrix se retire dans les coulisses. »[1431]

Au moment de conclure, après avoir brièvement décrit un combat entre une lutteuse française et une lutteuse italienne, le compte rendu témoigne encore une fois d'une focale s'arrêtant avant tout sur le corps et la nudité des participantes, avant que la distinction entre la dignité de la pratique des hommes et celle des femmes ne soit explicitement faite : « *Nous reviendrons, dans un prochain numéro, sur le déshabillé des lutteuses, petit préambule de la soirée, qui ne précédera jamais une de nos fêtes de lutte.* »[1432] À noter que les femmes suisses ne font leur entrée dans le calendrier gymnico-festif officiel qu'à partir des années 1930, après un essor de la fondation de sections de dames dans la Suisse du début du XX^e^ siècle[1433]. Un article du *Gymnaste suisse* de 1905 note d'ailleurs que la plupart des groupements zurichois comptent alors un sous-groupe féminin, avant de préciser que cet exemple commence à être suivi à Bâle et de poser la question : « *À quand la Suisse française* [romande] *?* »[1434]

C'est dans ce contexte de développement que le CC de la SFG décide d'organiser un cours pour former des directeurs et monitrices de sections de

[1431] « Luttes féminines »…
[1432] « Luttes féminines »…
[1433] Schüpbach Yvonne, « Zwischen Sexismus und Gesundheitsförderung. Die ersten Schweizerischen Frauenturntage in Aarau 1932 », *Argovia. Jahresschrift der Historischen Gesellschaft des Kantons Aargau*, vol. 134, 2022, pp. 49-67.
[1434] « Gymnastique de dames », *Le Gymnaste suisse* 3, 20 janvier 1905, p. 23, BN.

gymnastique féminines et charge la commission technique de l'association de produire un calendrier et un premier programme à cet effet[1435]. Cette démarche témoigne autant d'une volonté de soutenir la tendance à la hausse des fondations de groupements de dames que de contrôler ce mouvement qui s'amorce. En 1906, Ernest Hartmann, alors membre de la commission technique de la Société fédérale, prend la parole à l'assemblée annuelle des délégués en précisant que la gouvernance de l'association se réjouit de l'essor de la gymnastique associative féminine et qu'il s'agit maintenant de « *s'occuper de ces nouvelles sections afin qu'elles ne tombent pas, faute de bonne direction et d'appui* »[1436], comme l'indique le compte rendu publié dans *Le Gymnaste suisse*. Au même titre que Johann Jakob Müller, Hartmann est une figure masculine très engagée dans les premiers pas de la pratique associative des femmes – il suit notamment le cours de la SSMG pour les maîtres et maîtresses de gymnastique destiné à l'enseignement féminin en 1895[1437] –, à la différence que lui fait partie intégrante des sphères dirigeantes de la SFG.

En 1906, un premier cours pour directeurs et monitrices de sections féminines est donc organisé par la SFG à Winterthour. La formation est dirigée par le maître de gymnastique Niklaus Michel qui, tout comme Hartmann, présente un parcours dans la gouvernance de la SFG (au CC de 1881 à 1887). Si le cours est ouvert aussi bien aux hommes qu'aux femmes, son intitulé exact révèle une claire hiérarchisation, puisque la formation est annoncée comme un « *cours pour directeurs et monitrices de sociétés de gymnastique pour dames* ».

À l'occasion de ce premier cours, Niklaus Michel donne une conférence inaugurale (reproduite dans *Le Gymnaste suisse*) dont le contenu met en lumière la domination masculine alors exercée à la SFG sur la pratique féminine. Michel commence par souligner l'importance de la gymnastique pour les jeunes filles, ces dernières ayant, selon lui, davantage besoin de pratiquer que les garçons, du fait de leur statut de futures mères garantes de la santé et de la vigueur des générations à venir. De plus, les femmes sont présentées comme des individus faibles par nature que la gymnastique se doit de « renforcer » en leur offrant les ressources physiques et morales nécessaires pour faire face aux difficultés de la vie. Parallèlement, le discours témoigne

[1435] « Société fédérale de gymnastique. Extrait du protocole du Comité central », *Le Gymnaste suisse* 51, 22 décembre 1905, p. 433, BN.

[1436] « Communications officielles. Société fédérale de gymnastique. Assemblée ordinaire annuelle des délégués fédéraux », *Le Gymnaste suisse* 52, 28 décembre 1906, p. 469, BN.

[1437] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du xix^e siècle-début du xx^e siècle)…*, p. 560.

d'une vision très hétéronormée et essentialiste, car envisageant les attributs de genre traditionnels comme « *des prédispositions* » ou « des *dispositions naturelles* »[1438]. Un passage de l'intervention de Michel traite spécifiquement de la répartition des rôles entre hommes et femmes pour l'encadrement d'une section féminine. Si l'intitulé du cours mis en place par la SFG en 1906 opère déjà une hiérarchisation sémantique entre les directeurs et les monitrices, le propos la justifie sur la base du système de représentation sexiste dégagé dans ce sous-chapitre : « *C'est du directeur ou de la monitrice que dépend le plus souvent l'existence de ces sociétés. La préférence doit être donnée à un maître de gymnastique, parce que les monitrices ne sont que rarement de taille à supporter à la longue les exigences d'un emploi de ce genre. En outre, les dames et jeunes filles se soumettent plus volontiers à l'autorité d'un maître qu'au commandement d'une de leurs semblables.* »[1439] Malgré cette citation, il faut répéter que les femmes prennent bien souvent une part active dans la fondation et le développement de leurs propres sections. Par exemple, le groupement gymnique de dames de Liestal (fondé en 1906, premier du genre dans le canton de Bâle-Campagne) doit très probablement sa création à l'initiative directe d'habitantes de la localité. Si les exercices sont dirigés par un homme, la section est présidée par une femme, une certaine Frieda Strübin qui écrit à la présidente des femmes gymnastes de Glaris, une certaine Bertha Brändli, pour obtenir un exemplaire de statuts afin de pouvoir s'en inspirer[1440]. Parallèlement à ces constats, ajoutons que le début du XX^e^ siècle, en particulier à partir des années 1910, connaît la féminisation de la profession de maître de gymnastique, les femmes étant toutefois d'abord cantonnées à des postes destinés à l'enseignement des filles au secondaire[1441].

Du côté de la Suisse romande, une première et éphémère section pour dames est fondée à Genève entre 1908 et 1909. Le groupement est dirigé par un certain Louis Jacob, avant d'être repris par Ernest Hartmann – dans le canton de Vaud, notons qu'il faut attendre 1912 pour qu'un premier groupement de femmes soit fondé au Sentier[1442]. Publié en 1908 dans *Le Gymnaste suisse*,

[1438] « La gymnastique pour dames et son application pratique dans les sociétés ou sous-sections respectives », *Le Gymnaste suisse* 40, 4 octobre 1907, pp. 378-385, BN.

[1439] « La gymnastique pour dames et son application pratique dans les sociétés ou sous-sections respectives »…

[1440] Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft: ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports…*, pp. 183-184.

[1441] Czàka Véronique, « Le prof de gym peut-il être une femme ? Parcours d'enseignant·e·s romand·e·s, 1860-1920 »…, pp. 122-123.

[1442] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)…*, p. 560 ; Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique. 1885-2008 Histoire illustre de la gymnastique vaudoise…*, p. 19.

un article indique que la section féminine de Genève compte 35 « *dames et demoiselles actives* » qui s'entraînent dans un local de l'École ménagère à la rue Rousseau, en précisant que « *les mamans sont autorisées à accompagner les candidats* [*sic*] »[1443].

En marge du troisième cours de la SFG pour les sections féminines (tenu à Zurich en 1908), l'idée de réunir en une faîtière nationale les groupements existants est soulevée, avant d'être adoptée et mise en œuvre la même année *via* la fondation de l'ASGF (*Schweizerische Frauen Turnverband,* SFTV), une association qui reste cependant très dépendante financièrement de la SFG durant plusieurs années. Les premiers statuts de l'ASGF prévoient un comité central composé de 5 membres dont au moins 2 femmes, avant qu'une refonte en 1916 n'élargisse la gouvernance à 7 membres dont 3 femmes. Durant sa première décennie d'existence, l'ASGF atteint un total de 30 sections membres réunissant 1 500 gymnastes[1444].

Une année après la fondation de l'ASGF, le médecin Friedrich Stocker (1859-1921), notamment président de la commission d'hygiène de Lucerne, prend la parole dans l'aula de l'École cantonale (LU) à l'invitation de la section de gymnastique de la ville. Cette intervention est caractéristique de l'entrée en jeu d'éminents médecins et scientifiques dans l'essor de la gymnastique féminine en Suisse, alors que l'orthopédie et la physiothérapie commencent à se structurer en champs scientifiques dans le pays (notamment côté romand)[1445] et que l'Europe connaît l'avènement de « *biopolitique*[s] *articulant hygiène et éducation physique* »[1446], pour reprendre une formule de Grégory Quin. Ainsi, tandis que les scientifiques opèrent une biologisation du discours gymnique à des fins hygiénistes qui flirtent souvent avec l'eugénisme, la pratique des femmes est de plus en plus déterminée par les questions du maintien corporel

[1443] « Gymnastique féminine », *Le Gymnaste suisse* 48, 27 novembre 1908, p. 427, BN.

[1444] Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft : ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports…*, pp. 125-127.

[1445] Hasler Véronique, « Physiothérapie et gymnastique en Suisse romande de l'entre-deux-guerres à nos jours », in : Quin Grégory, Bohuon Anaïs (éd.), *L'exercice corporel du XVIIIe siècle à nos jours*, in : Quin Grégory, Bohuon Anaïs (éd.), *L'exercice corporel du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Glyphe, 2013, pp. 135-153, ici : p. 139.

[1446] Quin Grégory, *Le mouvement peut-il guérir ? Les usages médicaux de la gymnastique au XIXe siècle*, Lausanne, BHMS, 2019, p. 170 ; El Boujjoufi Taïeb, « L'investissement médical en éducation physique : perspectives sociohistoriques d'un processus de médicalisation (1880-1936) », in : Pociello Christian (éd.), *Entre le social et le vital, l'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII-XXe siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, pp. 161-172 ; Defrance Jacques, El Boujjoufi Taieb, Hoibian Olivier (éd.), *Le sport au secours de la santé. Politique de santé publique et activité physique 1885-2020 : une sociohistoire*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2021, pp. 109-145, 167-225.

et de la préparation à la maternité, et ce, alors que les théories médicales de la dégénérescence s'appuient largement sur l'idée de « *la transmission héréditaire du mal* »[1447], pour citer Jacques Hochman.

Reproduite dans plusieurs numéros de la *Turnzeitung*, la longue conférence de Stocker reprend nombre des arguments sexistes que nous avons déjà isolés. Un passage témoigne cependant spécifiquement du singulier renversement de l'injonction masculine quant à la gymnastique féminine, le mot d'ordre passant en un peu moins de deux décennies de « *femmes, ne pratiquez pas* » (cadre scolaire excepté) à « *femmes, pratiquez sous peine d'être des mères indignes* ». Si la question de l'activité gymnique féminine dans une forme associative ne se pose pas avant 1890, les femmes qui ne font pas de gymnastique sont rendues coupables de compromettre la santé des générations futures à partir des années 1900. Véronique Czáka répertorie plusieurs exemples de discours masculins faisant le même type de procès aux non-pratiquantes (notamment de la plume de Gustave Chaudet), mais cela relativement à des questions d'apparence physique et de conjugalité (en résumé : la gymnastique est synonyme de beauté ; la gymnastique est synonyme de familles et de maris heureux)[1448].

Souhaitant faire tomber les oppositions à la gymnastique féminine, le médecin Stocker milite pour que les femmes continuent de pratiquer dans le cadre des sections après avoir quitté l'école. La récente féminisation des métiers de services filtre de son propos, puisqu'il vante les bienfaits de la pratique gymnique autant pour la femme au foyer que pour la travailleuse du secteur tertiaire (« *institutrice, infirmière, fonctionnaire des postes, du télégraphe et du téléphone, comptable, dactylographe, fille de magasin, couturière, modiste, etc. etc.* »)[1449] Stocker poursuit en listant les caractéristiques physiques et sociales de la « non-pratiquante ». Souffrant obligatoirement d'une scoliose[1450], la coupable est forcément la bourgeoise cultivée qui s'occupe, lit, sort en société et jouit ainsi d'une certaine forme d'indépendance. En conclusion de ce portrait à charge, le propos de Stocker prend une dimension eugéniste, alors qu'il aborde conjointement les questions du mariage et de la maternité.

[1447] Hochman Jacques, *Théories de la dégénérescence*, Paris, Odile Jacob, 2018, p. 73.

[1448] Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du xix^e siècle-début du xx^e siècle)…*, pp. 456-457.

[1449] Stocker Friedrich, « Das Turnen der Mädchen und Damen », *Schweizerische Turnzeitung* 50, 10 décembre 1909, pp. 535-536, BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

[1450] Au sujet des discours produits par les orthopédistes sur les femmes et dans lesquels la question de la scoliose occupe une large place : Quin Grégory, *Le mouvement peut-il guérir ? Les usages médicaux de la gymnastique au xix^e siècle…*, pp. 164-176.

Selon le médecin, la faiblesse de la femme ne pratiquant pas la gymnastique, couplée à celle d'un mari présentant le même « vice », ne peut qu'engendrer des enfants tarés et fragiles ; Stocker parle ici de « *pitoyables vermisseaux* »[1451]. Quand le médecin met un point final à son exposé, il s'adresse directement aux femmes présentes dans l'assemblée en insistant sur le fait que la pratique de la gymnastique est, pour elles, un devoir national au même titre que les hommes. Il s'agit bien entendu de produire des soldats forts, mais aussi des travailleuses robustes pour faire face aux temps de crise.

Si l'exemple de cette conférence est emblématique de la biologisation de la gymnastique féminine associative sur la base de la science et du discours des hommes, c'est peut-être le scientifique Eugen Mathias (1882-1958) qui représente le mieux cette tendance. Défini comme l'idéologue en chef de l'ASGF par Eva Herzog[1452], l'homme consacre une grande part de ses recherches, publications et conférences à la gymnastique pour les filles et les femmes. Entre 1912 et 1915, il est maître de gymnastique à l'École secondaire des filles de la ville de Zurich, dirige de 1913 à 1918 plusieurs cours de formation de l'ASGF et encadre aussi la section de gymnastique des maîtresses de Zurich. Notoirement influencé par l'eugénisme et les théories du darwinisme social, Mathias n'accorde pas seulement un grand intérêt à la gymnastique féminine dans une perspective de reproduction. Il procède aussi à la biologisation de la gymnastique associative masculine et ce, directement dans le cadre de la SFG comme nous le verrons à la toute fin du Chapitre 5. Avant cela, il nous paraît cependant fondamental de nous arrêter sur la question de la construction de la masculinité dans l'associationnisme gymnique helvétique.

5.3.3. « *Salut fraternel et serrement de mains !* » : virilité, camaraderie et homosocialité masculine dans la gymnastique associative helvétique

Dans son programme patriotico-gymnique établi en Prusse au début du XIX^e^ siècle, Friedrich Ludwig Jahn insiste sur le fait que les gymnastes allemands doivent être « *chastes, purs, compétents, intrépides, loyaux et prêts*

[1451] Stocker Friedrich, « Das Turnen der Mädchen und Damen », *Schweizerische Turnzeitung*…, pp. 535-536, traduit de l'allemand par l'auteur.
[1452] Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft : ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*…, pp. 75-92.

à prendre les armes », comme le note George Mosse en citant *Die Deutsche Turnkunst* (1816), l'ouvrage cardinal de Jahn. Alors que le présent ouvrage a déjà pointé l'influence significative des États allemands dans le développement de la gymnastique associative helvétique, cette liste d'adjectifs fait fortement écho à l'idéal masculin rapidement promu par la SFG. Les contours de ce stéréotype – que nous appellerons ici « *la figure du gymnaste suisse* » – tendent à s'affirmer à la Belle Époque, notamment *via* une mise en opposition à d'autres formes de masculinités jugées inférieures et déviantes. Tandis que le précédent sous-chapitre a souligné la subordination des femmes aux hommes dans l'espace gymnique associatif, lieu d'expression parmi d'autres de la masculinité hégémonique, nous voulons maintenant mieux caractériser cette hégémonie en précisant ses caractéristiques internes et les hiérarchisations qu'elle opère au sein de l'ordre des hommes, tout en soulignant ses équivoques quant aux questions de l'homosocialité et de l'homoérotisme masculins[1453].

La virilité s'impose en tant que premier attribut phare de la masculinité gymnique construite par la doctrine de la SFG, alors qu'Alain Corbin définit justement le XIXe siècle comme celui du « *triomphe de la virilité* » et de l'accentuation du « *dimorphisme sexuel* »[1454]. Alors que la famille et le mariage deviennent le centre de la sphère privée bourgeoise, avec la consolidation de la figure du père sévère et de la mère aimante dont la vie et les activités restent largement cantonnées à cette sphère[1455], les hommes doivent se conformer à la nécessité de se « *montrer virils* » dans l'espace public où ils sont soumis à « *l'obligation d'être un homme et de le prouver* »[1456], pour reprendre les mots d'André Rauch. Cette injonction est très présente dans la gymnastique associative helvétique qui reste fortement influencée par le « *modèle militaro-viril* »[1457], pour emprunter la formule que Gil Mihaely utilise pour la France du XIXe siècle, à travers le mythe du gymnaste-citoyen-soldat. Pour la pensée

[1453] Par « *homosocialité masculine* », ou « *culture homosociale masculine* », nous entendons une culture ou un espace uniquement masculin qui voit le développement de liens fraternels et virils parfois très intenses. Pour ces questions définitionnelles : Chauvin Sébastien, Lerch Arnaud, « Hétéro/homo », in : Rennes Juliette (éd.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, pp. 355-371 ; Tin Louis-Georges, « L'invention de la culture hétérosexuelle », *Les Temps modernes* 3, vol. 624, 2003, pp. 119-136.

[1454] Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, p. 7.

[1455] Pour la Suisse : Tanner Albert, *Arbeitsame Patrioten – wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914…*, pp. 202-264.

[1456] Rauch André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle…*, pp. 261-310, ici : p. 262.

[1457] Mihaely Gil, *L'émergence du modèle militaro-viril. Pratiques et représentations masculines en France au XIXe siècle*, École des hautes études en sciences sociales, thèse de doctorat, 2004. Au sujet de modèle militaro-viril en Allemagne : Frevert Ute, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIXe siècle », *Travail, genre et sociétés* 1, vol. 3, 2000, pp. 45-66.

bourgeoise de l'époque, les jeunes hommes (18 à 25 ans) qui constituent la majorité de l'effectif de la Société fédérale sont en plein dans l'âge du guerrier et de la vigueur sexuelle, période qui doit précéder l'établissement par le mariage[1458].

Si la figure du gymnaste répond aux préceptes du jeune soldat vigoureux prêt à mourir pour la patrie l'arme à la main, elle fait aussi écho à une citoyenneté masculine fraternelle. Cette association (fraternité et héroïsme) est déjà thématisée dans certains discours patriotiques avant même la fondation de l'État fédéral, notamment dans le contexte des tirs fédéraux[1459]. De surcroît, nous avons vu que le fait de voter dans la Suisse de la seconde moitié du XIXe siècle constitue en soi un acte viril, le geste témoignant de l'appartenance à une communauté fratriarcale basée, au même titre que l'acte guerrier, sur l'exclusion des femmes et l'effacement de soi au profit du collectif national[1460]. Ainsi, la fougue de la jeunesse et du guerrier associée au statut de citoyen exerçant ses droits est au premier plan de l'idéal type masculin promu par la SFG, tandis que la question d'une hétérosexualité active est beaucoup plus implicite, voire dissimulée, moralité et puritanisme bourgeois obligent. Rappelons que Jahn veut que les membres des *Turnvereine* soient chastes, d'autant que la plupart d'entre eux ne sont pas encore mariés. Une singulière retenue, une dignité à toute épreuve et une pureté presque immaculée jouxtent les impératifs de puissance physique et de dépassement de soi dans la figure du gymnaste suisse[1461]. La maîtrise des émotions, le contrôle du corps, la volonté, la morale et la solidarité y résonnent constamment avec les « *qualités du soldat dans son bataillon, du citoyen dans la cité,* [voire] *du père chef de famille* »[1462], pour faire référence à André Rauch.

[1458] Guillet François, « Le duel et la défense de l'honneur viril », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*…, p. 100.

[1459] Weishaupt Matthias, « Bruderliebe und Heldentod. Geschichtsbilder und Geschichtskultur in Festreden am schweizerischen Schützenfest in Glarus 1847 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*…, pp. 61-78.

[1460] Nous renvoyons aussi dans ce cadre aux propos de Jean-Paul Bertaud pour la France qui associent virilité militaire et virilité civique : « *Soldat,* [l'homme] *aiguise sa force, développe son énergie et forge sa résistance physique. Citoyen, il vote la constitution, participe en dehors du service aux sociétés politiques, élit ses chefs,* […]. » : « La virilité militaire », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*…, p. 169.

[1461] Vigarello Georges, Holt Richard, « Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIXe siècle », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire du corps 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, pp. 321-388, ici : pp. 379-381.

[1462] Rauch André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité »…, p. 292.

À côté de la virilité, de la citoyenneté et de la moralité, l'esprit de camaraderie apparaît comme un autre attribut fondamental, en témoigne la formule d'introduction des circulaires de la SFG durant la seconde moitié du XIXe siècle : « *Salut fraternel et serrement de mains !* » ensuite soumise à diverses variations, du « *Chers amis gymnastes !* » au « *Chers camarades !* »[1463] En 1890, un article du *Gymnaste suisse* titrant « L'amitié » fait justement ressortir plusieurs éléments de ce que doit être la fraternité gymnique. Premièrement, les rapports se veulent francs et sincères, allant jusqu'à afficher une certaine naïveté devant faire oublier aux jeunes hommes helvétiques les difficultés de la vie, alors que la Suisse subit encore les effets de la Grande Dépression au début des années 1890. Deuxièmement, les notions de loyauté, de solidarité et de moralité sont cardinales : l'égoïsme est l'ennemi et la collectivité prime sur l'intérêt individuel, la camaraderie étant au service de l'élévation morale et de la poursuite de l'idéal bourgeois ; celui du « *vrai gymnaste* »[1464] précise le texte. Enfin, la question générationnelle et de durée est aussi centrale : les gymnastes sont unis « *pour la vie* », non par le mariage, mais par l'amitié dans une dialectique récurrente entre vieillesse et jeunesse. Cette attention portée à la durée et à la solidité des relations se vérifie par la pratique répandue de l'honorariat dans les sections, les membres d'honneur étant, à côté des hommes politiques, d'anciens gymnastes n'ayant jamais totalement mis fin à leur engagement. Ce système de récompense honorifique distingue donc les éléments les plus durables et les plus investis dans la communauté gymnique. La gymnastique associative comme une seconde famille uniquement masculine ? Le trait ne semble pas forcé tant l'élément de langage de la fraternité/amitié/camaraderie revient souvent dans les discours analysés. La question de la paternité est aussi présente *via* l'encouragement des contacts transgénérationnels entre hommes et le titre de « père » attribué aux figures gymniques les plus illustres et durables.

L'ensemble des attributs de la figure du gymnaste est parfaitement résumé dans le sermon prononcé par le pasteur Gabriel Chamorel (1870-1958) à l'occasion d'un culte tenu lors d'une fête romande de gymnastique et de lutte organisée en 1904. Courante, la présence d'une cérémonie religieuse lors d'une manifestation gymnique montre que l'argument de la neutralité confessionnelle véhiculé par le discours institutionnel de la SFG est un leurre au même titre que l'apolitisme, la gymnastique associative chapeautée par la Société fédérale ayant une composante religieuse affirmée inscrite dans

[1463] Voir le Chapitre 2 pour le renvoi aux sources.
[1464] F., « L'amitié », *Le Gymnaste suisse* 36, 5 septembre 1890, pp. 297-299, BN.

la droite ligne d'un protestantisme puritain et bourgeois. Reproduit dans *Le Gymnaste suisse*, le sermon est basé sur un verset biblique à la sémantique évocatrice : « *Fortifie-toi et sois un homme* » (I. Roi. II. 2.). Le texte commence par présenter la gymnastique et la lutte comme des remparts moraux et traditionnels contre la décadence des temps, tout en mettant en parallèle le corps entraîné, équilibré (souplesse, agilité, force) et la moralité, la piété, la fraternité juvénile, en allant jusqu'à évoquer une forme d'amour. Le sermon reprend ensuite le verset sélectionné et prêche sans surprise une masculinité qui, outre les caractéristiques canoniques de l'hégémonie (force physique et pouvoir), s'accompagne d'un grand sens de la moralité et du collectif. Fait intéressant, l'homme d'Église utilise l'antagonisme de la sportivisation des pratiques d'exercice corporel pour mieux mettre en valeur l'idéal vers lequel le gymnaste doit tendre :

« *Les différents sports qui attirent notre jeunesse, ne revêtent-ils pas souvent un caractère personnel, égoïste ? Ne sont-ils pas trop recherchés pour eux-mêmes et dans le but exclusif de donner satisfaction à de puériles vanités ? Quand nulle idée supérieure ne préside aux exercices du corps, quand ces exercices ont leur fin en eux-mêmes ou dans une réclame tapageuse et chauvine, ils deviennent fatalement pernicieux et pour ceux qui s'y livrent et pour ceux qui y applaudissent. Combien de jeunes gens rompus à bien des prouesses, et qui sont, politiquement, socialement, des indifférents, des inutiles, des égoïstes, et quelquefois même des lâches ! Le but de l'homme est d'être un homme. L'ouvrier qui passerait toute sa vie à fourbir, polir et aiguiser ses outils ne ferait pas une parcelle de travail utile. À quoi sert-il d'entretenir son corps souple et solide, si l'on ferme son intelligence et son cœur à la tâche véritable et éternelle qui est de réaliser le programme de mon texte : Fortifie-toi et sois un homme. Les gymnastes suisses, messieurs, l'ont bien compris.* »[1465]

Se dessinent alors d'autres masculinités qui sont mises ici en opposition avec la figure du gymnaste pour mieux la valoriser, à commencer par celle du sportif individualiste et vaniteux s'adonnant aux pratiques d'exercice corporel sans aucune finalité sociale utile à l'horizon. De plus, si la rhétorique gymnique insiste souvent sur la réunion des jeunes Suisses qu'importent leur origine sociale et leur profession, le sermon reflète aussi un antagonisme de classe : la critique du sportif vaniteux et cupide, de l'individualiste, du désintéressé de la vie républicaine et du couard oppose une masculinité bourgeoise – celle du gymnaste – à une masculinité ouvrière, le prolétariat ne pouvant alors guère

[1465] Chamorel Gabriel, « Sois un homme ! », *Le Gymnaste suisse* 37, 9 septembre 1904, pp. 340-344, BN.

se permettre la pratique de loisirs non rémunérés. Aussi, lorsque Chamorel fait la remarque suivante dans un autre passage de son sermon : « *Ce dont je vous félicite à cette heure, c'est d'avoir réservé dans votre belle fête, et nonobstant un programme si rempli, un moment pour le recueillement. C'est là un indice précieux de l'esprit qui vous anime messieurs, et dans notre temps si gravement désorienté quant aux bases de la vie religieuse et morale, c'est la garantie de la solide inspiration qui préside à vos travaux et à vos jeux* »[1466], il est difficile de ne pas y voir une attaque contre l'anticléricalisme de gauche et l'expression d'un mythe alors largement répandu qui pense la masculinité ouvrière comme sauvage et obscène[1467]. Le sermon relève donc d'un fort paternalisme qui prône un idéal masculin devant inculquer à la jeunesse bourgeoise le refoulement des émotions, mais visant aussi à « civiliser » des groupes d'hommes considérés comme inférieurs, à l'exemple des ouvriers, mais aussi des paysans comme nous l'avons vu précédemment et ce, *via* l'intégration d'un savoir-être corporel et social spécifique.

À ce stade, il paraît important de confronter la figure du gymnaste suisse à la réalité de la vie dans les sections, cette dernière montrant des versants peu avouables et pourtant constitutifs de la masculinité juvénile bourgeoise au XIX^e^ siècle. Nous pensons ici à la fête (au sens premier du terme), à la nourriture, à la boisson et à la sexualité, la fréquentation de prostituées étant présente en marge des fêtes gymniques. Anne-Marie Sohn note d'ailleurs que la maison close représente une étape initiatique importante dans l'éducation virile de nombreux jeunes hommes au XIX^e^ siècle, tandis que le tabac et les beuveries deviennent des marqueurs masculins et que les cabarets et autres tavernes, espaces centraux de la sociabilité masculine, sont fréquentés dès l'adolescence[1468]. En ce qui concerne les amitiés gymniques censées « durer pour la vie » et la valorisation du modèle militaro-viril, soulignons l'engagement généralement très succinct (allant d'un à deux ans) des membres des sections, ainsi que le nombre conséquent de gymnastes se faisant réformer du service militaire et les prises de position pacifistes de certains représentants de l'associationnisme gymnique helvétique.

Très idéalisée, la figure du gymnaste se construit donc en opposition à d'autres formes de masculinité, qu'elles soient sportives et/ou ouvrières. Le stéréotype se construit aussi sur la base d'une très forte hétéronormativité,

[1466] Chamorel Gabriel, « Sois un homme ! »…

[1467] Pigenet Michel, « Virilités ouvrières », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIX^e^ siècle*…, pp. 207-234, ici : p. 207.

[1468] Sohn Anne-Marie, *« Sois un homme ! » La construction de la masculinité au XIX^e^ siècle*…, pp. 35, 57, 172.

tandis que Thierry Delessert et Michaël Voegtli relèvent qu'en Suisse, dès les années 1850, les psychiatres et les médecins « *construisent, traquent et mettent en mots l'anormalité, la perversion, la déviance, ce qui contribue à façonner dans le même mouvement l'envers – ou plutôt l'endroit – de la médaille : l'hétérosexualité, constituée ainsi en norme dominante, prescrite mais le plus souvent non dite, de l'ordre du genre* »[1469]. La figure du gymnaste est donc régulièrement présentée en tant que rempart contre des masculinités définies comme étant contre nature ou perverses[1470], en particulier en opposition à toutes les formes de ce qui est associé à de l'efféminement, alors « *dénominateur commun de toutes les cultures homosexuelles aux yeux des autorités* »[1471], pour reprendre les mots de Régis Revenin. Une remarque en apparence anodine fournie par un article de la rédaction du *Gymnaste suisse* sur la diffusion de la lutte à la culotte publié en 1893 va parfaitement dans ce sens : « *Le* Gymnaste suisse *sera toujours le premier à préconiser les bienfaits de la lutte* [suisse] *et à rechercher les moyens de la rendre plus populaire. Mais bien avant lui, des hommes de talent et de cœur, d'excellents gymnastes avaient contribué, dans la plus large mesure, à faciliter et à répandre l'enseignement et la pratique de cette science, dont ils avaient compris toute l'utilité, et par ces temps de "féminilité"* [*sic*]*, toute la mâle grandeur.* »[1472]

Cependant, aussi puritaine et hétéronormée soit-elle, la figure du gymnaste se construit sur la base d'une fascination certaine pour le corps masculin. Nous avons vu qu'elle est également très imprégnée de camaraderie, voire d'amour fraternel, la vie des sections impliquant des contacts sociaux et physiques rapprochés et réguliers entre hommes. Ce constat pose la question, si ce n'est de l'homosexualité, de l'homosocialité et de l'homoérotisme masculins dans la gymnastique associative suisse. Dans ce contexte, commençons par préciser que l'imagier corporel gymnique du XIX^e^ siècle doit beaucoup à un idéal antique de beauté masculine issu du *gymnasium* grec (interdit aux femmes)

[1469] Delessert Thierry, Voegtli Michael, *Homosexualités masculines en Suisse. De l'invisibilité aux mobilisations*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012, p. 9.

[1470] Précisons que le terme « homosexuel » n'est utilisé en français qu'à partir de la toute fin du XIX^e^ siècle sur la base d'une traduction issue de l'allemand. Régis Revenin indique que les expressions françaises couramment utilisées à cette époque empruntent surtout aux discours religieux et naturalistes (« sodomite », « antiphysique », « inverti ») : Revenin Régis, « Homosexualité et virilité », in : Corbin Alain, *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIX^e^ siècle*…, pp. 375-408, ici : p. 375. De son côté, Thierry Delessert attire l'attention sur le terme « perversion » : « *La perversion est le terme générique le plus souvent employé en médecine et en psychiatrie, durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle, pour désigner l'ensemble des pratiques et des attirances sexuelles détournant l'acte sexuel de sa finalité procréatrice. Parmi celles-ci, l'homosexualité devient progressivement le modèle de la perversité, servant d'étalon de mesure pour toutes sexualités jugées déviantes.* » : Delessert Thierry, Voegtli Michael, *Homosexualités masculines en Suisse. De l'invisibilité aux mobilisations*…, p. 21.

[1471] Revenin Régis, « Homosexualité et virilité »…, p. 395.

[1472] « Manuel de lutte », *Le Gymnaste suisse* 40, 6 octobre 1893, pp. 353-356, BN.

où les « *exercices façonnaient le corps et sublimaient sa beauté* »[1473], comme l'écrit George Mosse. Tirée de la couverture du livret anniversaire des 50 ans de la Société suisse de gymnastique de Paris, la figure 58 rend bien compte de cet idéal, alliant beauté juvénile, pureté, droiture et corps athlétique.

Figure 58 : Détail de la couverture de la première plaquette anniversaire (50 ans) de la Société suisse de gymnastique de Paris, © Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne[1474].

[1473] Mosse George, *L'image de l'homme, l'invention de la virilité moderne…*, p. 49. Pour une synthèse sur l'homosexualité dans la Grèce antique : Hupperts Charles, « L'homosexualité en Grèce et à Rome », in : Aldrich Robert (éd.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Le Seuil, 2006, pp. 29-56.
[1474] Source : *Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913…*, couverture (détail).

Toutefois, notons deux différences importantes avec l'athlète antique : premièrement, le corps du sujet est ici largement recouvert d'un habit blanc – nous parlions précédemment de pureté presque immaculée – qui suggère plus qu'il ne montre la musculature. Cette dissimulation rappelle que « *du début du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle, la nudité intégrale reste une pratique exceptionnelle, hors champ artistique ; le dénudement partiel des corps,* […], [étant] *transgressif* »[1475], comme l'indique Anne Carol. Cette occultation fait écho à l'impératif de rigueur et de refoulement des émotions chez le gymnaste, la nudité étant alors largement associée à la bestialité. Deuxièmement, la lèvre supérieure du sujet est coiffée de la généreuse moustache que porte une part conséquente de l'effectif pubère de la SFG, la pilosité faciale étant d'ailleurs reprise au modèle viril du soldat au XIXe siècle et se répand dans la société civile[1476]. Relevons qu'il s'agit ici de la mise en exergue et de la célébration d'une masculinité blanche. À ce sujet, toujours avec la conscience que la Suisse moderne est largement parcourue par les imaginaires racistes et impliquée dans l'économie des colonies, nous voulons reprendre les mots de Christelle Taraud : « *On est immédiatement frappé par le caractère éminemment viril des entreprises menées, tant dans la production de discours très structurés et normatifs sur la masculinité des empires* […] *que dans l'élaboration de catégories qui organisent et façonnent en miroir les rapports entre les Européens et les* autres. »[1477]

Pour revenir plus spécifiquement aux questions d'homosocialité et d'homosexualité, la figure 58 témoigne aussi de ce que Damien Delille définit comme « *un érotisme latent* », alors qu'« *au début du XXe siècle, les premières revues masculines ouvertement homosexuelles tentent d'inscrire l'esthétique homoérotique au cœur de l'économie visuelle héritée de l'imagerie sportive* »[1478]. Dans cette idée, si l'efféminement est considéré par les autorités et l'esprit bourgeois comme le « trait commun » des hommes homosexuels au XIXe siècle, une partie d'entre eux réinvestit largement dans les faits les codes de la virilité[1479].

[1475] Carol Anne, « La nudité au XIXe siècle. Quelques pistes de réflexion pour l'histoire des pratiques et des sensibilités », *Rive nord-méditerranéenne*, vol. 30, 2008, pp. 1-13, ici : p. 1.
[1476] Guillet François, « Le duel et la défense de l'honneur viril »…, p. 100.
[1477] Taraud Christelle, « La virilité en situation coloniale, de la fin du XVIIIe siècle à la Grande Guerre », in : Corbin Alain, *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*…, pp. 337-354, ici : p. 337.
[1478] Delille Damien, « "Art ou kitsch ?" Homoérotisme sportif et culture visuelle dans les revues francophones d'après-guerre », *Apparence(s)*, vol. 10, 2021, pp. 1-16, ici : pp. 1, 2.
[1479] Revenin Régis, « Homosexualité et virilité »…, p. 403.

Nous n'avons pas été en mesure de documenter des relations homosexuelles entre gymnastes dans nos sources, la dépénalisation partielle des rapports amoureux et charnels entre hommes européens se faisant à partir des années 1850 sous la contrainte d'une très grande discrétion dans l'espace public[1480], et qui plus est dans les sections de gymnastique helvétiques qui, sur notre période d'étude, s'imposent comme des cercles de sociabilité bourgeois, très hétéronormés et penchant progressivement vers le conservatisme. Cependant, à la lumière de divers éléments déjà isolés (mise en exergue du corps masculin, virilité, très fort esprit de camaraderie, homosocialité), cette question doit être posée, dans la même perspective que les réflexions de Florence Tamagne à propos de l'homosexualité dans les armées européennes au XIX^e^ siècle, celle-ci expliquant que l'esthétique guerrière accentue les caractères virils et fait « *la part belle à l'homoérotisme* » ; l'autrice ajoutant également : « *Loin du stéréotype de "l'inverti efféminé", la "camaraderie du front" s'inscr*[it] *dans la tradition des sociétés masculines soudées par un code de l'honneur et une expérience partagée, celle des mouvements de jeunesse comme les* Wandervögel *en Allemagne ou les* Boy Scouts *en Angleterre, des pensionnats (les écoles de cadets allemandes et les* public schools *britanniques) et des institutions homosociales (clubs de* gentlemen*, associations sportives, etc.).* »[1481]

Nous souhaitons clore nos présentes réflexions par l'analyse de deux photographies d'ensemble de gymnastes. Le premier cliché, une carte postale de la section de Lausanne bourgeoise datant de la première décennie du XX^e^ siècle et caractéristique de l'esthétique gymnique de l'époque, offre une précieuse synthèse visuelle des analyses menées dans ce sous-chapitre (voir la figure 59).

Du fait de sa composition montrant plusieurs dizaines d'hommes issus de différents groupes d'âge en train de physiquement « faire association », la figure 59 rend compte en un regard du caractère masculin et hautement homosocial des sections de gymnastique helvétiques. Si les sections féminines existent déjà depuis quelques années à cette époque, les photographies de ces groupements de femmes sont beaucoup plus rares, ce qui s'inscrit dans les divers phénomènes d'invisibilisation déjà décrits. Outre le rapprochement physique induit par la nature de la photographie (de groupe), la fraternité et la camaraderie s'incarnent à travers les mains ou les avant-bras que l'on pose

[1480] Revenin Régis, « Homosexualité et virilité »…, p. 377.
[1481] Tamagne Florence, « L'âge de l'homosexualité, 1870-1940 », in : Aldrich Robert (éd.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Le Seuil, 2006, pp. 167-196, ici : pp. 174-175.

Figure 59 : Anonyme, photo de la section Lausanne-Bourgeoise de la Société fédérale de gymnastique, carte postale, entre 1896 et 1906, coll. Musée historique Lausanne (MHL), © Atelier de numérisation Ville de Lausanne, Dupuis Garance[1482].

sur l'épaule d'un congénère, ces contacts pouvant aussi traduire un rapport familial au sens propre, le bras étant probablement parfois passé autour du cou d'un père ou d'un oncle. Le photographe a d'ailleurs structuré l'espace en fonction des différentes générations d'hommes présents. Sauf quelques exceptions, plus le regard descend l'escalier, plus les sujets prennent de l'âge. Cette dynamique se traduit par la présence de plus en plus marquée de la pilosité faciale. Suivant le même principe spatial descendant, les tenues blanches de pupilles et de gymnastes actifs font progressivement place à la dignité austère des costumes bourgeois. À ce titre, le premier rang est celui des notables (dirigeants de la société, membres d'honneur, etc.) dont les plus centraux se permettent de poser avec un cigare ou une cigarette à la main. On note la présence de deux bambins tout à gauche, des « fils de » probablement trop jeunes pour intégrer la classe des pupilles. Enfin, que dire des gymnastes

[1482] Source : MHL, cote P.2.M.O.02.06.001.

Figure 60 : Photographie d'ensemble de la section de Stans, prise lors du *Zentralschweizerischer Turntag* à Altdorf en 1907, © Archives cantonales nidwaldiennes[1483].

au premier plan effectuant une pyramide humaine en duo ? Force, prestance et virilité certes, mais les postures et le rapprochement des corps allant presque jusqu'à l'intime renvoient indéniablement à une forme d'homoérotisme.

Comparée à la figure 59, la figure 60 offre un autre point de vue intéressant. Répondant au même principe de la photographie de groupe, elle illustre cependant une réalité moins officielle et plus rurale (ou villageoise) de la gymnastique associative helvétique pour la même époque.

Il s'agit de la section de Stans, nouvellement reformée en 1906, posant à Altdorf (UR) lors du *Zentralschweizerischer Turntag*. Nous pouvons affirmer que cette archive a une portée documentaire remarquable, puisqu'il s'agit probablement de l'un des premiers témoignages photographiques du

[1483] Source : « Zentralschweizerischer Turntag in Altdorf », dans : *Berichtenbuch des Turnverein Stans über Turnfahrten, Turnfeste, Vereinsanlässe* (Foto Turnverein-Reige), non paginé, ACN, cote P39-1/2, boîte « Turnverein Stans 1906-1951 ».

développement de la gymnastique associative en Suisse centrale. De plus, sa qualité et sa profondeur de champ fournissent un instantané du caractère peu formalisé de ce qu'est une rencontre de gymnastique villageoise dans la Suisse du début du XX^e siècle. Un simple cordon définit la limite entre l'espace des badauds (parmi lesquels deux soldats et des femmes que l'on identifie notamment grâce à leur ombrelle) et l'espace de la pratique où s'amassent gymnastes et jurys immobiles ou en mouvement (voir les traînées floues au centre de l'image devant l'arbre). Fait rare, le photographe a indirectement capté des gymnastes en action sur les deux barres fixes en arrière-plan (sous lesquelles il n'y a pas de tapis de chute). Le gymnaste en mouvement sur la barre de gauche se résume à une tache floue, tandis que l'autre est en suspension statique à droite. Notons aussi l'attente du gymnaste de dos à l'extrême gauche du cadre qui est sur le point de s'élancer pour son saut en hauteur par-dessus le fil tendu entre les deux poteaux se dressant au centre de l'image.

Pour revenir à des considérations plus spécifiques à l'homosocialité, les codes précédemment dégagés quant à la figure du gymnaste suisse semblent s'illustrer de manière plus décomplexée dans ce contexte moins officiel que celui exposé à travers la figure 59. Ici, le caractère juvénile de l'effectif de la section de Stans frappe immédiatement. Quelques sujets au premier plan apparaissent comme des adolescents au sortir de la puberté dont certains, en plus des moustaches naissantes, gonflent le torse pour adopter la droiture virile attendue du gymnaste suisse. Dans ce cadre, on ne compte plus les franches accolades et les mains posées sur l'épaule d'un congénère qui lient physiquement les gymnastes de la section et qui semblent parfois aller jusqu'à la mise en scène. Enfin, notons la présence du tabac.

Pour conclure ce sous-chapitre, référons-nous encore une fois à Alain Corbin qui relève que « *la crainte de la dégénérescence et de la régression* » est un fantasme qui hante les élites de l'Occident colonial entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle et qui, selon ces dernières, imposent « *d'affermir la virilité de la jeunesse* »[1484]. Ainsi, « *à travers les hommes, c'est la race entière qui est visée* »[1485], comme le note André Rauch dans une formule dessinant le contour de la réflexion qui va maintenant être la nôtre.

[1484] Corbin Alain, « Introduction », *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIX^e siècle…*, pp. 7-11, ici : p. 8.
[1485] Rauch André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité »…, p. 293.

5.3.4. D'une Exposition nationale à l'autre (Genève 1896–Berne 1914) : race, eugénisme et nationalisme à la SFG d'avant-guerre

Largement légitimée par le discours scientifique, de la médecine à l'anthropologie en passant par la psychiatrie, la crainte latente de la dégénérescence amène à la prolifération des théories racistes et eugénistes[1486]. Ainsi, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, se renforce le postulat de « l'inégalité des races humaines » – visant en particulier à justifier la domination des empires sur les populations colonisées et la domination du patronat sur le prolétariat industriel – qui voit l'émergence de politiques et de courants de pensée voulant « préserver » ou même « améliorer » certaines « races » alors jugées supérieures aux autres. Les sports prennent parfois un rôle premier dans ce processus, à l'exemple des *Anthropology Days* précédant les Jeux olympiques de Saint-Louis (1904) et qui, *via* des compétitions mobilisant spécifiquement des populations soumises à l'oppression coloniale, doivent mettre en scène « *la théorisation des hiérarchies raciales* »[1487] sur les plans physique et athlétique, pour citer Fabrice Delsahut.

Connaissant un sursaut d'industrialisation tout en étant pleinement intégrée dans l'économie des colonies et donc traversée par les imaginaires racistes construits dans leur cadre, la Suisse de la Belle Époque n'est pas épargnée, et de loin, par ces dynamiques, en particulier à travers l'essor de la « science raciale » ou « biologie raciale », portée par les Instituts d'anthropologie de Zurich (fondé en 1899) et de Genève (fondé en 1916) qui jouissent alors d'une renommée internationale. Alors que des lois permettant l'internement administratif de personnes souffrant de troubles psychiques et d'alcoolisme

[1486] Pour ce qui est du contexte concernant le racisme et l'eugénisme en Suisse et en Occident durant la Belle Époque : Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*…, pp. 96-122 ; Wolfisberg Carlo, *Heilpädagogik und Eugenik. Zur Geschichte der Heilpädagogik in der deutschsprachigen Schweiz (1880-1950)*, Zürich, Chronos, 2002, pp. 144-145 ; Lengwiler Martin, « Im Zeichen der Degeneration : Psychiatrie und internationale Abstinenzbewegung im ausgehenden 19. Jahrhundert »…, pp. 85-110 ; Reynaud-Paligot Carole, « Construction et circulation de la notion de "race" au cours du XIXe siècle », in : Bancel Nicolas, David Thomas, Thomas Dominic (éd.), *L'invention de la Race*…, pp. 103-116 ; Hochmann Jacques, *Théories de la dégénérescence*…, pp. 101-118, 155-173 ; Germann Pascal, « Les adieux à l'Homo Alpinus. La science raciale suisse à la lumière de l'histoire globale », in : Dos Santos Pinto Jovita, Ohene-Nyako Pamela, Pétrémont Mélanie-Evely, Lavanchy Anne, Lüthi Barbara, Purtschert Patricia, Skenderovic Damir (éd.), *Un/doing race. Racialisation en Suisse*…, pp. 219-240, ici : pp. 221-224.

[1487] Delsahut Fabrice, « L'exhibition des races aux St. Louis Anthropology Days de 1904 », in : Bancel Nicolas, David Thomas, Thomas Dominic (éd.), *L'Invention de la race*…, p. 275. Au sujet des *Anthropology Days* de Saint Louis, on lira aussi : Brownell Susan, *The 1904 Anthropology Days and Olympic Games : Sport, Race, and American Imperialism*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2008.

voient le jour dans le pays au début du XXe siècle[1488], celui-ci fait figure de pionnier, aux côtés des États-Unis, dans les politiques favorables à la stérilisation des malades mentaux, notamment sous l'influence de scientifiques tels qu'Auguste Forel (1848-1931) et Eugen Bleuler (1857-1939). Ces lois conduisent à des mesures concrètes comme l'interdiction de mariage pour les malades mentaux inscrite dans le Code civil en 1907 et l'autorisation de la « stérilisation des personnes anormales », une loi vaudoise – première du genre en Europe – qui entre en vigueur en 1928[1489].

Peu connue, la collaboration de la SFG avec des médecins et des scientifiques dans le cadre de batteries de mesures anthropométriques effectuées sur des gymnastes de l'association constitue un témoin direct de la médicalisation et de l'académisation des théories racistes et eugénistes en Suisse entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle[1490]. Destinées à prouver empiriquement les bienfaits de la gymnastique sur la santé et sur la vigueur de la population suisse – qu'il s'agit ici de « régénérer », voire « d'uniformiser » en fonction de certains standards physiologiques –, ces prises de mensurations conduites dans le cadre de la SFG – pratiques qui se situent au carrefour de la « science » et de la gymnastique – coïncident avec la montée de discours nationalistes de plus en plus affirmés dans les rangs gymniques. Ainsi, alors que monte

[1488] Lengwiler Martin, « Der strafende Sozialstaat : konzeptuelle Überlegungen zur Geschichte fürsorgerischer Zwangsmassnahmen », *Traverse* 1, vol. 25, pp. 180-196, ici : pp. 184-185 ; Bühler Rahel, Galle Sara, Grossmann Flavia, Lavoyer Matthieu, Mülli Michael, Neuhaus Emmanuel, Ramsauer Nadja, *Ordnung, Moral und Zwang. Administrative Versorgungen und Behördenpraxis - Ordre, morale et contrainte. Internements administratifs et pratique des autorités*, vol. 7, Zürich, Neuenburg ; Lumino, Chronos ; Alphil ; Casagrande, 2019, p. 43.

[1489] Nous nous appuyons ici sur le compte rendu : Mattioli Aram, « Der Schädelvermesser : Otto Schlaginhaufen - Anthropologe und Rassenhygieniker. Eine biographische Reportage [Christoph Keller] », *Traverse*, vol. 2, 1995, pp. 147-149, pour la référence complète : Keller Christoph, *Der Schädelvermesser : Otto Schlaginhaufen, Anthropologe und Rassenhygieniker: eine biographische Reportage*, Zürich, Limmat Verlag, 1995. On lira aussi : Jeanmonod Gilles, Gasser Jacques, « La loi sur la stérilisation légale des malades mentaux, Canton de Vaud (Suisse), 1928. Étude préliminaire », in : Diederich Nicole (éd.), *Stériliser le handicap mental ?*, Toulouse, Erès, 1998, pp. 81-85, et le chapitre : « Vaud », dans : Heller Geneviève, Jeanmonod Gilles, Gasser Jacques, *Rejetées, rebelles, mal adaptées. Débats sur l'eugénisme. Pratiques de la stérilisation non volontaire en Suisse romande au XXe siècle*, Genève, Georg, 2002, pp. 139-227.

[1490] L'historiographie de la gymnastique suisse s'est toutefois déjà arrêtée ponctuellement sur ce lien, en particulier sur les sujets des mesures corporelles de 1914 et des théories eugénistes articulées autour de la pratique gymnique féminine. À ce titre, on se reportera à l'ouvrage d'Eva Herzog référencé dans le précédent sous-chapitre et aussi : Kern Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit. Der Eidgenössische Turnverein und seine Ansichten vom Schulturnen, dem freiwilligen Vorunterricht und dem Vereinsturnen 1900-1930…*, pp. 57-59. Pour la période post-Première Guerre mondiale : Giuliani Markus, *« Starke Jugend – Freies Volk ». Bundesstaatliche Körpererziehung und Gesellschaftlische Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)…* Notons que les études plus générales sur le racisme et l'eugénisme en Suisse ne mentionnent pas les mesures corporelles menées dans le cadre de la SFG entre 1896 et 1914.

en Europe à partir des années 1900 la crainte de l'*Ueberfremdung*[1491], l'idée de l'existence d'une « gymnastique suisse » spécifique s'affirme dans le pays tout en étant souvent opposée à une altérité étrangère.

Sur la base d'une proposition validée par l'assemblée des délégués de 1894, la SFG participe à l'Exposition nationale de Genève de 1896. L'association obtient une surface de 16 mètres carrés dans le pavillon n° 21 qui regroupe des sociétés « *poursuivant des buts divers* »[1492], comme l'indique le directeur du pavillon en question, le Genevois Étienne Baud (alors ancien membre du CC de la SFG) dans un compte rendu produit après l'événement. Notons que Baud se plaint que la Société fédérale n'ait pas été placée dans les groupes intitulés « Éducation, Instruction » et « Économie sociale »[1493]. Dans ce contexte, toujours en 1894, le professeur en médecine vétérinaire et président de la SFG Erwin Zschokke propose de mener une enquête sur la masse corporelle des gymnastes suisses et d'en exposer les résultats lors de l'Exposition. Scientifique de renom (notamment recteur de l'Université de Zurich entre 1916 et 1918), Zschokke se profile alors aussi comme un acteur central des premiers pas de l'institutionnalisation de la lutte suisse à l'échelle fédérale dans une optique de muséification et de rationalisation de la pratique – nous l'avons vu dans le précédent volet du Chapitre 5.

Le sujet de l'Exposition nationale est discuté lors d'une séance du CC tenue en septembre 1894 durant laquelle Zschokke détaille la nature de la participation de la Société fédérale à ses collègues : il s'agit d'exposer à Genève une « topographie gymnique » de la Suisse (voir figure 1) et de présenter l'association à travers plusieurs textes, statistiques et graphiques (professions, âges, parcours militaire des membres ; présentation des cours proposés par la SFG et ses fêtes, etc.). Alors membre du CC, Étienne Baud ajoute qu'une démonstration des avantages sanitaires de la gymnastique serait à considérer comme le point d'orgue de la participation de la SFG. Une remarque du procès-verbal montre que les dirigeants de la Société fédérale pensent d'emblée à mobiliser des scientifiques dans le contexte des mesures anthropométriques. Dans une logique de réciprocité, ils postulent alors que ces derniers devraient travailler gratuitement : le champ médical fournirait son expertise et son autorité au champ gymnique qui, lui, mettrait à disposition

[1491] Weill-Lévy Anne, Grünberg Karl, Isler Joelle, *Suisse. Un essai sur le racisme d'État (1900-1942)*, Lausanne, CORA, 1999, p. 28.

[1492] Gavard Alexandre, *Exposition nationale suisse, Genève – 1er mai au 15 octobre 1896 : Guide officiel*, Genève, Rey & Malavallon, 1896, p. 70. BN.

[1493] *Exposition nationale suisse. Genève 1896. Rapport technique publié par ordre du Haut Conseil fédéral*, Genève ; Bâle, Georg & Cie, 1898, p. 297, BNF.

ses effectifs envisagés en tant que terrain d'expérimentation[1494]. Dans une circulaire adressée aux sections en 1895 afin de réunir des volontaires pour les mesures, on soulignera que le CC envisage déjà de pérenniser la démarche et le partenariat avec les médecins et ce, dans le but de mieux objectiver l'utilité de la pratique gymnique[1495].

Du fait de l'affirmation progressive de l'autorité de la SFG après 1870 *via* le presque monopole des maîtres de gymnastique experts dans sa nouvelle gouvernance stabilisée, l'arrivée des médecins et des professeurs d'Université dans le giron de l'association au tournant du siècle peut donc être considérée comme un rehaussement supplémentaire de la légitimité de la Société fédérale – nous verrons plus loin que certains individus actifs en marge de la SFG à partir de 1910 portent d'ailleurs la double casquette, celle du scientifique et celle du maître de gymnastique. Les enjeux de cette alliance entre les champs gymnique et scientifique helvétiques n'échappent d'ailleurs pas à la plume de la rédaction du *Gymnaste suisse*, comme l'indique un éditorial publié en 1895 :

« *Ce vrai progrès consistera ici en l'introduction dans un domaine, qui jusqu'à présent, est resté presque étranger à l'inoculation scientifique, d'un élément scientifique ou plutôt d'un agent scientifique : le médecin ; le médecin qui servira de trait d'union entre la gymnastique telle que nous la pratiquons (après qu'il en aura jugé les effets, corrigé les abus, modifié l'application) et la science même ! Le médecin qui deviendra, tranchons le mot, l'apôtre de la gymnastique, son propagateur, parce que l'ayant vue de près, il pourra vanter ses bienfaits, ses effets salutaires, dont il pourra parler en homme convaincu et en connaisseur.* »[1496]

Ces louanges du *Gymnaste suisse* valent cependant surtout quand la science est mise au service de la pratique gymnique telle que chapeautée par la SFG et cela, dans une forme traditionnelle et associative. Un article intitulé « Gymnastique suédoise et notre gymnastique nationale », paraissant aussi en 1895 et issu de la même rédaction, critique vertement les usages gymniques suédois, pourtant promus par certains médecins suisses à la fin du XIX^e^ siècle, alors jugés trop doux et trop peu virils pour les Suisses : « *Patrie à toi ! Car*

[1494] SFG, procès-verbal du CC, séance du 22-23 septembre 1894, p. 557, ACA, cahier 1878-1896, cote SMS VV 4-2-2.1_004.
[1495] SFG, circulaire du CC aux sections membres, 1^er^ avril 1895, ACA, feuillet « 1891-1895 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 », cote SMS 4-2-2.2_008-014.
[1496] « Mensurations », *Le Gymnaste suisse* 17, 26 avril 1895, pp. 133-135, BN.

nous n'admettons pas que les participants à une leçon de gymnastique, telle que celles qui peuvent être représentées à Stockholm, […]*, puissent, de par leur genre d'exercices, être à même de concevoir autant que par la pratique de notre gymnastique nationale, le noble devoir que se sont tracés les gymnastes de devenir forts, agiles, téméraires même, pour défendre, cas échéant le sol de leurs ancêtres ! Et qui, de tout temps, a été le signe caractéristique de notre population suisse.* »[1497]

Pour revenir à l'Exposition nationale de Genève, les mesures anthropométriques des gymnastes suisses sont finalement prises entre 1895 et 1896 sous la direction du zurichois Hermann Schulthess (né en 1862), ancien membre de la section de gymnastique académique de Zurich. Un fascicule publié en marge de l'Exposition de Genève intitulé « Mesures corporelles chez les gymnastes suisses en 1895-1896 organisées par la Société fédérale de gymnastique »[1498] relève que Schulthess prélève ses mensurations à l'aide de ses deux assistantes – une certaine Leonie Locher et une certaine Emma Brunner – et que les données portent essentiellement sur la taille et les tours de poitrine et de bras de 329 sujets masculins membres de la SFG. À grand renfort de tableaux chiffrés, le médecin met en avant les bienfaits sanitaires de la gymnastique sur la population, certaines de ses conclusions témoignant des « vertus eugénistes » qui sont alors conférées à la pratique. *Via* cette dernière, il s'agit bien d'assimiler et de renforcer les individus considérés comme physiquement inférieurs : « *La gymnastique contribue de manière essentielle à ce que les inférieurs soient ramenés à de bonnes proportions et s'effacent de plus en plus face aux forts bien bâtis* [en gras dans le texte original]. »[1499]

Cette perspective « d'amélioration de la race » *via* la gymnastique devient de plus en plus nette en Suisse au fil de la première décennie du XX^e^ siècle. Rappelons d'ailleurs qu'elle n'est pas propre aux gymnastes et médecins suisses de l'époque : elle est aussi promue à la tête de l'État par le président de la Confédération Ludwig Forrer en personne qui vante les mérites de la gymnastique dans son discours lors de la fête fédérale de Berne (1906) arguant que la pratique permettrait de préserver « *l'humanité civilisée* » de la dégénérescence. Sur ce processus, nous devons cependant le témoignage le plus limpide à Gustave Chaudet, dans un texte

[1497] « Gymnastique suédoise et notre gymnastique nationale (suite et fin) », *Le Gymnaste suisse* 48, 29 novembre 1895, pp. 405-406, BN.

[1498] Traduit de l'allemand par l'auteur.

[1499] Schulthess Hermann, *Körpermessungen bei schweizerischen Turnern im Jahre 1895-96 veranstaltet durch den Eidgenössischen Turnverein*, Zürich, Juchli & Beck, 1896, non paginé. BN, traduit de l'allemand par l'auteur.

paru en 1912 et titré « Amélioration de la race bovine » qui explicite le lien entre eugénisme, darwinisme social et gymnastique, tout en usant jusqu'à la corde de la comparaison avec l'élevage animal :

« *Quand une bête n'est pas de race, qu'elle traîne après elle des tares préjudiciables au relèvement de la collectivité, on l'abat. On ne veut garder que des spécimens sélectionnés. En élevage, on élabore surtout sur les jeunes sujets ; c'est un puissant travail de synthèse. Chez l'homme c'est le principe contraire qui prévaut. On ne s'occupe pas du tout de la jeunesse. On constate seulement, avec force lamentations et grincements de dents, que l'âge adulte est en décadence. Alors les âmes en mal de charité créent mille hôpitaux de tous genres, mille sanatoria, mille établissements de relèvement. On veut sauver la race, on commençait par le mauvais bout. Bizarre contradiction des choses humaines ! Au lieu de s'en prendre à la jeunesse, de la préparer forte et vaillante, on pleure sur les vieux qu'une détestable éducation sociale a usé, qu'un coupable état d'esprit a mis au ban des invalides.* […]. *Nos autorités donnent des centaines de mille francs par année pour les concours de bestiaux et autres institutions tendant à relever les races animales, elles donnent quelques centaines de francs seulement aux associations gymnastiques dont le but est de travailler au développement corporel des individus. Ainsi, on a, un peu partout, de superbes bêtes, bien découplées, aux reins formidables, au regard clair, et, à côté, des hommes chétifs, malingres, sujets à toutes les coliques.* »[1500]

Chaudet utilise aussi le motif de l'olympisme et des sports modernes comme repoussoirs pour imager sa thèse d'une gymnastique hygiénique et sanitaire devant avant tout produire des « *hommes résistants, bien musclés, sans anomalies physiques* » ; « *nous ne voulons pas des monstres* »[1501], conclut-il.

Autre indicateur du poids des théories de la dégénérescence et de la pensée eugéniste dans le giron de la SFG durant les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, le CC relance une série de mesures anthropométriques entre 1913 et 1914 en perspective de l'Exposition nationale de Berne de 1914. Cette fois, l'exécution et l'analyse des mensurations sont confiées au maître de gymnastique et biologiste Eugen Matthias, principal idéologue de la pratique gymnique féminine en Suisse et adepte de l'eugénisme et du darwinisme social comme nous l'avons vu. Le travail de Matthias est traduit

[1500] Chaudet Gustave, « Amélioration de la race bovine », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 38, 20 septembre 1912, p. 361, BN.
[1501] Chaudet Gustave, « Amélioration de la race bovine »…

en français et commenté en 1916 par l'éminent médecin lausannois et maître de gymnastique Francis-Marius Messerli (1888-1975). Figure majeure des débuts du mouvement olympique helvétique, Messerli est un personnage aux contours flous et sujets à controverse historiographique, notamment concernant ses liens avec le régime nazi dans le cadre des Jeux de 1936 ainsi que le montre Quentin Tonnerre dans sa thèse de doctorat[1502]. La préface (novembre 1915) que Messerli signe en préambule de la traduction du travail anthropométrique d'Eugen Matthias laisse filtrer des éléments de langage propres aux thèses de la dégénérescence et de l'eugénisme :

« *M. E. Matthias fait nettement ressortir par ses résultats que la pratique de la culture physique ne produit pas seulement une accélération de la croissance corporelle physiologique, mais qu'elle tend à transformer la dimension des divers segments corporels non développés normalement. Or, la majorité, la grande majorité de notre jeunesse et de l'humanité actuelle est soumise, par la civilisation moderne, à une vie anormale provoquant une dégénérescence de nos organes, particulièrement de notre système neuro-musculaire. La gymnastique tend à rendre à ce dernier sa juste place et à rétablir l'homme normal, conscient de sa force physique et valeur musculaire, à rétablir un homme dont les dimensions corporelles sont nettement supérieures à celles de la moyenne de l'humanité.* »[1503]

Le rapport des mesures corporelles de 1914 prises sur les gymnastes suisses nous apprend que la démarche s'inscrit dans la continuation du travail d'Hermann Schulthess mené entre 1895 et 1896, ce dernier conseillant d'ailleurs Eugen Matthias dans le cadre de sa récolte de données. À ce sujet, différentes mensurations sont prélevées en trois temps (mars 1913, octobre 1913, mars 1914) sur des groupes de classes d'âge différents représentant une moyenne de 680 sujets, notamment à l'aide d'une toise spéciale construite par Matthias. Outre Schulthess, le médecin zurichois est conseillé par le professeur Otto Schlaginhaufen (1879-1973), directeur depuis 1911 de l'Institut d'anthropologie de Zurich dont les instruments de mesures anthropométriques sont alors utilisés dans le monde entier pour établir des classifications raciales. L'Institut zurichois est alors célèbre internationalement

[1502] Sur Francis-Marius Messerli et son investissement autour des Jeux de Berlin, on lira l'ensemble du chapitre « La neutralité suisse et les Jeux du Troisième Reich », dans : Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)…*, pp. 135-164.

[1503] Messerli Francis Marius, « Préface », in : Matthias Eugène, *Mensurations corporelles des gymnastes suisses observées en 1913-1914*, traduit par Francis Marius Messerli, Lausanne, Imprimerie Geneux & Amstutz, 1916, p. 4, BN.

et accueille de nombreux scientifiques étrangers qui viennent se former à la biologie raciale[1504]. Schlaginhaufen fréquente des figures de l'hygiénisme racial durant son cursus académique (Berlin et Dresde) et se rend en Mélanésie entre 1907 et 1909 avec la Marine allemande afin d'effectuer des mesures sur des populations considérées comme « sous-développées ». Spécialiste des mesures crâniennes, l'homme défend la supériorité de la « race blanche » et la nécessité de mettre en place des politiques eugénistes, tout en militant aussi contre les « dangers du mélange des races ». Alors que Schlaginhaufen est à la tête de l'Institut d'anthropologie de Zurich, son plus grand projet consiste en une étude d'ampleur menée à partir de 1927 sur environ 35 000 recrues qui sont auscultées selon des critères jugés « *racialement significatifs* »[1505].

Le parallèle avec l'armée est important, car les pratiques en vigueur au recrutement influencent forcément les gymnastes. Des directives sont établies en 1875 à l'échelle nationale dans le cadre de la réforme militaire entamée à la suite de la révision de la Constitution. Une centaine de normes physiologiques sont alors définies pour mieux juger l'aptitude ou l'inaptitude d'un individu à devenir un soldat, des valeurs minimales de taille et de tour de poitrine étant notamment fixées. Dans ce contexte, Martin Lengwiler explique que les mesures récoltées au recrutement donnent rapidement lieu à une « *ethnographie de la nation* »[1506] à travers une lecture raciale : le Bureau fédéral de la statistique étudie ainsi la relation entre la « race » et la taille des individus en fonction des chiffres rassemblés en 1878 et 1879. Alors que les relevés anthropométriques pris dans le cadre du recrutement alimentent les thèses de la dégénérescence en Suisse, Martin Lengwiler voit aussi dans l'avènement d'un examen physique pour les recrues en 1905 – épreuve largement chapeautée par la SFG – un moyen de produire des statistiques sur la capacité physique de la jeunesse helvétique masculine.

Preuve concrète de l'écho que trouvent les mesures de la SFG dans les milieux scientifiques, un extrait du fascicule produit par Eugen Matthias (données chiffrées, graphiques et analyses) est republié en décembre 1915 dans le numéro 4 de la revue *Archives suisses d'Anthropologie générale*[1507]

[1504] Germann Pascal, « Les adieux à l'Homo Alpinus. La science raciale suisse à la lumière de l'histoire globale »…, pp. 221-222.
[1505] Nous nous fondons ici sur le compte rendu : Mattioli Aram, « Der Schädelvermesser : Otto Schlaginhaufen - Anthropologe und Rassenhygieniker. Eine biographische Reportage [Christoph Keller] »…
[1506] Lengwiler Martin, *Zwischen Klinik und Kaserne. Die Geschichte der Militärpsychiatrie in Deutschland und der Schweiz 1870-1914*, Zürich, Chronos, 2000, pp. 275-304.
[1507] « Extrait : E. Matthias, Körpermessungen an schweizerischen Turnern », *Archives suisses d'Anthropologie générale* 4, tome I (1914-1915), 12.1915, Genève, Albert Kundig, 1915, BN.

éditée par l'Institut suisse d'anthropologie générale fondé à Genève en 1913[1508] et dirigé par le professeur Eugène Pittard (1867-1962). Fondateur du Musée d'ethnographie (1901), l'homme prend la tête de la première chaire d'anthropologie physique romande à l'Université de Genève (à partir de 1916) et, du fait de ses travaux notamment menés dans les Balkans, l'homme est à considérer comme un « *expert en anthropologie raciale de renommée internationale* »[1509], pour faire référence à Pascal Germann.

Alors qu'une partie des effectifs de la Société fédérale se livre à la récolte des mensurations corporelles en vue de l'Exposition nationale de Berne, Gustave Chaudet ouvre l'année éditoriale du *Gymnaste suisse* avec un article intitulé « 1914 » qui est à nouveau hanté par le spectre de la dégénérescence : « *Il faut que la grande idée de la gymnastique triomphe, parce qu'elle est patriotique et foncièrement humaine. Il faut qu'elle s'impose partout, pour éviter le naufrage moral de la société à demi vaincue déjà par son naufrage physique.* »[1510] Chaudet poursuit avec des propos qui opposent la « gymnastique suisse » aux joutes internationales olympiques : « *La gymnastique suisse ne désire pas former des athlètes pour les concours internationaux aux jeux olympiques, elle cherche à constituer une nation saine dans tous les organes de son corps comme dans toutes les facultés de son intelligence. Pas de phénomènes, seulement des hommes complets, c'est-à-dire des corps souples et entraînés au service d'un esprit sain. Quand nous aurons atteint notre but, la nation suisse sera invincible sur tous les champs de bataille, sociaux, économiques et guerriers.* »[1511]

Ainsi, quelques mois avant le début de la Première Guerre mondiale, l'idée d'une « gymnastique nationale » sert les discours nationalistes ; on note ici l'utilisation du terme « *nation* », quasi inexistant sous la plume des gymnastes au XIX^e^ siècle. Cette citation illustre bien le changement de paradigme politique qui s'opère alors au sein de la SFG. Les discours de l'association passent progressivement d'un patriotisme faisant la promotion de l'unité nationale et n'excluant pas une fraternité libérale au-delà des frontières à un nationalisme plus dur, ayant pour toile de fond la compétition entre nations, le refus des collaborations internationales et une certaine xénophobie.

[1508] « L'Institut suisse d'anthropologie générale à Genève », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, vol. 53, 1914, pp. 63-64, en ligne.
[1509] Germann Pascal, « Les adieux à l'Homo Alpinus. La science raciale suisse à la lumière de l'histoire globale »…, p. 222.
[1510] Chaudet Gustave, « 1914 », *schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 1, 2 janvier 1914, p. 1-2, BN.
[1511] Chaudet Gustave, « 1914 »…

Outre les mesures anthropométriques, la gouvernance de la SFG prévoit une participation à l'Exposition de 1914 analogue à celle de 1896, à ceci près que des concours et des démonstrations sont planifiés dans le parc des sports construit sur le site. Un article publié en 1914 dans la *Turnzeitung* montre que les dirigeants de la Société fédérale critiquent encore une fois la classification qui leur a été décernée, l'association étant placée dans le Groupe 41 dans la sous-catégorie des « *Rasensport* »[1512]. Les gymnastes déplorent évidemment cet état de fait en arguant que la SFG aurait dû logiquement être placée dans le Groupe 8 intitulé « Éducation et hygiène ». Les compétitions et les démonstrations gymniques devant avoir lieu à la mi-août et au début du mois de septembre 1914 ne se déroulent pas du fait de la Première Guerre mondiale qui éclate à la toute fin du mois de juillet. Si l'Exposition nationale réouvre ses portes après une fermeture de deux semaines, la mobilisation d'un nombre conséquent de membres de la SFG aux frontières conduit à l'annulation des événements gymniques comme à celle de la fête fédérale de gymnastique prévue en 1915 (il n'y a pas d'éditions entre 1912 et 1922). Le CC de la Société fédérale est dans les préparatifs de l'Exposition lors de sa dernière séance avant la guerre (juillet) et ne se réunit plus avant la fin du mois de septembre, certains de ses membres étant mobilisés au même titre que la base de l'association. Fait rare dans un procès-verbal du CC, cette première réunion tenue durant le conflit mondial est introduite par un long avant-propos qui témoigne du gouffre dans lequel bascule brusquement l'Europe au cours de l'été 1914 :

« *Le Comité central se souvient en premier lieu de la communauté gymnique sous les armes. Sa séance de juillet était encore placée sous le signe des événements majeurs qui se profilaient à l'horizon, à savoir les compétitions des 15 et 16 août et des 6 et 7 septembre. Convaincu que le comité d'organisation* [de l'Exposition nationale] *précédent avait fait tout son travail, le comité central s'attendait à ce que les compétitions se déroulent avec succès.* […]. *Mais il en a été autrement ! De lourds nuages orageux s'étaient amoncelés dans le ciel politique européen.* […]. *Au cours des premières semaines du mois d'août, près de 40 000 gymnastes ont été enrôlés dans l'armée ; ils ont échangé leur habit de gymnastique contre une tunique, leur engin de gymnastique contre un fusil.* »[1513]

[1512] C. H, « Der eidg. Turnverein an der schweiz. Landesausstellung in Bern 1914 », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 14, 3 avril 1914, pp. 143-144, BN.

[1513] SFG, procès-verbal du CC, séance du 26-27 septembre 1914, p. 306, ACA, cahier 1907-1916, cote SMS VV 4-2-2.1_006, traduit de l'allemand par l'auteur.

Dans le numéro de la *Turnzeitung* paraissant le 28 août 1914, un mois après le début de la guerre, un article intitulé « Faites surtout de la gymnastique en temps de guerre ! »[1514] montre que le début du premier conflit mondial est envisagé par certains commentateurs comme une démonstration par le terrain des bienfaits de la doctrine para-étatique et hygiénique de la SFG[1515]. Ainsi, alors qu'une guerre de grande envergure se déroule aux frontières de la Suisse, il s'agit d'illustrer dans les faits l'importance de la gymnastique pour la préparation physique et morale du soldat, en particulier le bien-fondé du partenariat entre la Confédération et la Société fédérale au niveau de l'instruction préparatoire en vigueur depuis 1907. Dans *Le Gymnaste suisse*, Gustave Chaudet se fend, quant à lui, d'un plaidoyer antiguerre titré « L'affreuse chose » dans lequel il produit la réflexion suivante : « *Qui donc, à cette heure, osera encore vanter notre civilisation européenne ? Qui aurait le cynisme de la citer en exemple ? Si nous avons encore quelque vergogne, notre devoir est de rappeler immédiatement tous nos missionnaires et tous nos porteurs de généreux messages. Nous n'avons rien à enseigner aux nègres, notre morale ne vaut probablement pas la leur.* »[1516] Au-delà d'une volonté de relativiser la « *supériorité de la civilisation occidentale* », le propos renvoie surtout à la vision du monde raciste, et, par extension, eugéniste qui était au centre de cet ultime sous-chapitre. Ce point de vue n'est pas propre à Chaudet, un politicien bourgeois vaudois qui, au crépuscule de la Belle Époque, trouve dans la gymnastique associative plus qu'un loisir, un relais de ses idées et aspirations ; ce point de vue n'est pas spécifique non plus aux dirigeants de la Société fédérale et aux scientifiques gravitant alors autour de l'association, mais, plus largement, cette vision du monde est celle d'une Europe impérialiste et coloniale qui s'apprête à basculer dans un bain de sang.

[1514] Traduit de l'allemand par l'auteur.
[1515] H. R., « Turnt erst recht in Kriegszeiten », *Schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 35, 28 août 1914, p. 347, BN.
[1516] Chaudet Gustave, « L'affreuse chose », *schweizerische Turnzeitung/Le Gymnaste suisse* 35, 28 août 1914, pp. 348-349, BN.

Conclusion

> « Quant au geste du guerrier, il est infiniment moins beau qu'autrefois. Lorsqu'on parle devant eux du noble métier des armes, les naïfs ne songent qu'à Léonidas, à Winkelried, à Roland et à Bayard. Or, la pure Durandal est en train de se rouiller dans un musée historique. Dans les guerres futures, chacun des États belligérants mettra à profit les découvertes de ses chimistes officiels ; et l'on peut prévoir que les gestes des combattants seront totalement dépourvus de valeur esthétique. »
>
> Henri Roorda, « Le désarmement universel », *À prendre ou à laisser*, Paris, Mille et une Nuits, [1919] 2012.

Pour structurer les divers débouchés de nos analyses, il convient de reprendre les principaux questionnements posés en Introduction. Pour rappel, ces derniers allaient du général au particulier et étaient articulés autour des deux grandes questions de recherche :

1. Comment les associations fédérales organisent-elles les pratiques d'exercice corporel et interagissent-elles avec le processus historique de formation et de développement de la Suisse moderne, en particulier avec l'État fédéral qui en est la principale manifestation politique ?

2. Comment la SFG parvient-elle à imposer une pratique importée des États allemands – la gymnastique associative, dite « *Turnen* » outre-Sarine – comme un « sport » national qui s'inscrit pleinement dans une *check-list* identitaire reconnue en Suisse et à l'étranger, qui plus est sur un territoire hétérogène réunissant des cantons gardant un poids symbolique et politique marqué,

des cultures politiques opposées, des tissus économiques très différents et plusieurs langues ?

Sur le fondement de l'étude historique de la SFG entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, nous avons relevé, d'une part, que la gouvernance de l'association passait d'un système instable impliquant une grande surface sociale chez les individus qui la composaient à un système permanent basé sur la stabilité et l'expertise, ce changement de paradigme permettant à la Société fédérale de pouvoir prétendre répondre aux besoins de l'État et donc de se profiler en tant qu'association para-étatique. D'autre part, nous avons montré que tout un système de traditions inventées était mis en place au sein de la SFG et que ce phénomène se transformait progressivement en un repli conservateur. En parallèle à ce mouvement, nous avons aussi vu que des changements globaux dans la structure et le fonctionnement de l'association conduisaient à une amélioration de sa représentativité territoriale. Ces constats synthétiques s'imposent comme des éléments clés pour répondre à nos questionnements de recherche.

En ce qui concerne spécifiquement la première question, retenons que le système du *Vorort* permet de maximiser la surface sociale des individus actifs à la tête de la SFG. L'investissement annuel dans la gouvernance de l'association de politiciens de milice radicaux issus de l'arène parlementaire helvétique (cantonale et fédérale) sert aux gymnastes qui n'ont pas encore de soutien officiel et pérenne de la part de la Confédération, tandis que la gymnastique sert aux politiciens qui utilisent sa culture républicaine, sa symbolique nationale et l'itinérance territoriale de ses fêtes pour asseoir leur agenda politique. En cela, la gouvernance de la SFG durant la période *Vorort* peut être envisagée comme un maillon de la chaîne de fabrication des élites radicales du jeune État fédéral. Dans le Chapitre 4, nous avons parlé d'un « *catalyseur* » qui reposait sur une succession de positions occupées dans les *Vorort* d'autres associations fonctionnant selon le même principe, en particulier la SSC, et dont l'addition constituait un ascenseur politique puissant.

De son côté, la stabilité du CC introduit en 1870 implique une réduction drastique de la surface sociale des acteurs investis à la tête de la SFG. Le groupe d'individus qui prend alors les commandes de l'association, principalement composé de l'élite des maîtres de gymnastique de la Suisse, affiche un projet spécifique : inscrire la gymnastique de manière durable dans l'agenda de la Confédération en alignant la doctrine gymnique sur les besoins étatiques. Pour ce faire, il ne faut plus une intégration directe et ponctuelle de l'arène parlementaire mais un programme à long terme basé sur l'expertise et sur

des canaux consultatifs stables avec l'arène administrative fédérale. Avec l'avènement du CC, le pilier institutionnel que constituent les fêtes perd donc de son importance directe au niveau du fonctionnement de la SFG. Cependant, les gymnastes maintiennent une intégration ponctuelle de l'arène parlementaire (en particulier des députés au CN) après 1870, et ce, *via* les comités d'organisation des fêtes en allant jusqu'à optimiser et élargir ce processus avec la participation progressive de délégations du CF dans les comités d'honneur.

Désormais dirigée par des spécialistes, la SFG tisse des liens de plus en plus rapprochés avec l'État fédéral et cela, dans un singulier numéro d'équilibriste. La démarche juxtapose idéal patriotique, coups de bluff, volonté d'hégémonie institutionnelle et opportunisme, en d'autres termes : les nouveaux dirigeants-experts de la SFG supportent largement le projet national des radicaux, mais grossissent souvent le trait au niveau du poids territorial et culturel de leur association. Ils jouent aussi sur tous les plans avec plus ou moins de succès (gymnastiques associative, scolaire et militaire) et produisent un argumentaire para-étatique, en particulier sur le plan de la préparation militaire de la jeunesse, longtemps pas suivi par la mise en place de mesures concrètes et durables dans la base de l'association, celle-ci affichant des sensibilités divergentes face à l'interventionnisme et à la militarisation. Le fait que les idéologues de la SFG insistent dès la fin des années 1850 sur les bienfaits de la gymnastique pour les Suissesses alors que celles-ci n'ont factuellement pas accès aux sections, est un autre témoin du décalage entre l'argumentaire total mobilisé par le discours officiel à des fins para-étatiques et la réalité sociale de la pratique gymnique.

Par rapport au *Vorort*, le CC doit ainsi être considéré non plus comme catalyseur de carrières politiques mais comme fabrique d'une élite spécifique à la gymnastique faisant alors autorité dans un champ des pratiques d'exercice corporel en phase de structuration en Suisse. À ce niveau, l'intégration des experts gymniques dans les processus de décisions politiques, en particulier *via* les interactions entre la CFG et l'administration du DMF, s'opère parallèlement à la reconnaissance par l'État de l'utilité militaire, éducative et hygiénique de la gymnastique. Alors que le début du XX^e^ siècle voit la consécration para-étatique de la SFG, l'expertise de sa gouvernance est parachevée par l'investissement de médecins et de biologistes. Si ces individus ne s'impliquent pas directement dans le CC, ils interagissent avec ses membres et contribuent à parfaire la légitimité de la Société fédérale alors que les théories eugénistes visant à « l'amélioration de la race » trouvent des relais considérables dans les champs politique et scientifique en Suisse. À

la multitude de documents statistiques devant attester le poids numérique et territorial de la SFG, s'ajoutent désormais des études basées sur des mesures anthropométriques effectuées sur les effectifs de l'association par des scientifiques reconnus comme tels. Sous la conduite « d'experts » de la physiologie humaine, il s'agit maintenant de démontrer empiriquement les bienfaits hygiéniques de la SFG sur la jeunesse helvétique. Dans ce contexte, alors que des sections dites « de dames » commencent à se développer en Suisse à partir des années 1890, l'argument para-étatique basé sur le renforcement des corps féminins dans une optique d'hérédité et de reproduction témoigne d'une assise plus concrète vis-à-vis des premiers discours sur la question qui émergent dans l'association à la fin des années 1850.

Si nous avons insisté sur le fait que la réciprocité entre le champ gymnique et le champ politico-administratif était un élément central sur toute notre période d'étude, il est apparu que cette réciprocité changeait de nature avec l'avènement du CC, tout en s'accentuant et en s'officialisant.

Comme souligné précédemment dans cette conclusion, la relation entre les gymnastes et l'arène parlementaire helvétique durant la période *Vorort* fonctionne sur le principe du don/contre-don. Après les années 1870, la stabilisation de la gouvernance de la SFG couplée aux besoins accrus de l'État fédéral dans le cadre des réformes de l'armée permet, quant à elle, de profiler l'association en tant qu'institution para-étatique ou, en d'autres termes, d'en faire un groupe d'intérêt gymnique. Cette relation de réciprocité, voire de dépendance avec la Confédération entraîne une forte hétéronomisation de la Société fédérale qui voit une grande partie de ses finances et de sa légitimité institutionnelle dépendre désormais des liens entretenus avec l'État. Le poids de la réciprocité est également très important pour ce dernier. Ce sont avant tout ses besoins en termes de formation militaire, associés au manque d'expertise gymnique des politiciens, qui permettent à la SFG de revendiquer un statut para-étatique à partir des années 1860. Les besoins militaires spécifiques de la Confédération s'inscrivent dans une volonté de centraliser l'armée fédérale et d'instituer une nation en armes en Suisse. Ces dynamiques répondent au principe de milice national-républicain qui prescrit l'utilisation de structures civiles telles que les associations pour former le citoyen-soldat helvétique. Pour la SFG, cette opportunité para-étatique est largement renforcée par le désaveu de l'intervention de la Confédération en matière de formations militaire et scolaire et par d'autres concessions faites au fédéralisme durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Dans ce contexte, rappelons le rejet en premier lieu de la révision de la constitution en 1872, le caractère facultatif de l'instruction préparatoire adoptée en 1874 et les difficultés à mettre en place

une formation gymnique uniformisée pour les instituteurs du pays. La porte de l'intervention directe étant souvent à moitié obstruée ou complètement fermée, la SFG s'impose ainsi à plusieurs reprises comme une voie para-étatique de contournement face aux résistances fédéralistes.

Si nous avons pu mettre en évidence empiriquement des logiques d'opportunisme de la part de la SFG vis-à-vis de l'État fédéral, il est indéniable que ce dernier instrumentalise et utilise aussi l'association pour parvenir à ses fins. Dans cet ouvrage, le point de vue et les besoins de la Confédération n'ont été exemplifiés qu'en filigrane *via* un recours à la littérature secondaire. À ce titre, une mobilisation de fonds d'archives propres aux DMF et aux sociétés/commissions d'officiers aurait été précieuse pour mieux décrire la posture des champs politico-administratif et militaire vis-à-vis de la SFG. Cependant, l'orientation de notre sujet et le manque d'études historiques académiques dédiées aux grandes associations fédérales nous ont poussé à privilégier un corpus d'archives portant spécifiquement sur la SFG et la gymnastique associative.

Relevons encore que les barrières du fédéralisme helvétique ont une forte tendance à se reproduire au sein même de la Société fédérale. Cet état de fait compromet régulièrement la mise en œuvre para-étatique, surtout lorsqu'elle est trop contraignante et intrusive pour la base de l'association. C'est notamment le cas durant les années 1880 avec l'échec d'une instruction préparatoire prodiguée directement dans les sections de la SFG.

L'importance de la réciprocité entre la Société fédérale et l'État pose aussi la question de l'autonomie. Dans ce contexte, nous avons pu constater que deux processus d'autonomisation opposés se manifestaient dans le champ helvétique des pratiques d'exercice corporel en cours de structuration durant la seconde moitié du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle.

D'un côté, la stabilisation de la gouvernance de la SFG induit ce que nous avons défini comme une « *autonomisation technique* » qui voit des experts, professionnels de la gymnastique, fonder la légitimité institutionnelle de leur association non plus sur l'intégration ponctuelle de représentants de l'arène parlementaire, mais sur leur seul *know-how* gymnique. Paradoxalement, l'autonomisation technique des dirigeants de la SFG entraîne une hétéronomisation marquée de cette dernière, l'association devenant un rouage à part entière de l'arène administrative fédérale en termes de formation militaire, dans un schéma articulant le CC de la SFG, le DMF et la CFG. Ces réflexions sur l'autonomisation technique poussent d'ailleurs à envisager le CC comme ascenseur social qui participe parfois au passage de la condition d'artisan,

certes généralement qualifié, à la stature de quasi-fonctionnaire fédéral[1517]. À ce titre, citons le cas d'Albert Gelzer qui, après une formation d'horloger, entre en poste en tant que maître de gymnastique. Affichant l'un des plus longs mandats de notre échantillon au CC de la SFG (de 1880 à 1906, président de 1889 à 1891), il exerce dans la foulée à l'École cantonale de Lucerne et devient inspecteur dans le canton pour la gymnastique scolaire. Gelzer officie à la CFG entre 1898 et 1911 tout en étant nommé expert en chef des exercices gymniques au recrutement. Ainsi, le CC peut être vu comme le lieu d'affirmation d'une profession en Suisse, celle de maître de gymnastique et ce, souvent au détriment de la SSMG qui ne bénéficie pas de l'ancrage territorial et de l'effectif des membres que peut revendiquer la SFG, pas plus que du capital symbolique de cette dernière.

D'un autre côté, en opposition à l'hétéronomisation croissante de la SFG couplée à l'autonomisation technique de ses dirigeants, nous avons pu constater plusieurs poussées d'autonomie interne dans la base de l'association. Ces poussées visent à affranchir la pratique gymnique de ses fonctions englobantes et para-étatiques et luttent contre ce qui est vécu comme une immixtion de la Confédération ainsi qu'une militarisation et une théorisation à outrance. La sportivisation précoce de la gymnastique associative à travers l'importance accordée par les gymnastes aux rangs et aux récompenses lors des fêtes peut aussi être vue comme un signe de cette autonomisation interne. Cette tendance est d'ailleurs réprimée entre la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle par une série de mesures que l'on pourrait qualifier de « *désportivisation* » (aplanissement des classements, mise en avant de la performance collective et, surtout, interdiction des récompenses en espèces), la gouvernance de la Société fédérale voulant préserver sa doctrine gymnique collective, para-étatique et fondée sur des idéaux supérieurs, alors que son partenariat avec la Confédération pour l'instruction préparatoire est en phase d'aboutir enfin.

Pour en venir maintenant à notre seconde grande question de recherche, nous avons montré que les représentations culturelles construites autour de la pratique gymnique étaient un enjeu très important pour les dirigeants de la SFG.

[1517] Nous agrémentons ici notre réflexion avec le travail de Véronique Czáka qui met en lumière la grande représentation de l'artisanat qualifié dans la formation initiale des maîtres de gymnastique romands au XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle : Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e^ siècle-début du XX^e^ siècle)*…, p. 386.

L'appareil symbolique mis en place par les idéologues de l'association s'impose comme un ressort fondamental pour établir sa légitimité et pour optimiser son processus de para-étatisation. À ce titre, notons que ce ne sont pas les politiciens radicaux des *Vorort* successifs qui soutiennent l'institutionnalisation des « exercices nationaux » dans les fêtes fédérales de gymnastique, mais certains des principaux experts qui prennent les rênes de la SFG à partir de 1870, tels que par exemple Johannes Niggeler, éminent maître de gymnastique et premier président du CC. Si la définition des jeux alpestres helvétiques en tant qu'« exercices nationaux » dans les temps troubles qui suivent 1848 participe indéniablement de l'écriture d'un récit national commun et permet de resémantiser, voire de gommer l'origine allemande du *Turnen*, elle sert aussi l'argumentaire para-étatique de la SFG qui « vend » aux Autorités fédérales une pratique utile pour l'armée, l'école, l'industrie et l'agriculture, qui plus est « profondément suisse » car renvoyant à toute une série de mythes liés à l'Ancienne Confédération et à la ruralité.

Au tournant du XIX^e^ siècle, nous avons souligné que cette importante charge nationale construite autour de la gymnastique en marge de la fondation de l'État fédéral se muait en un repli conservateur. Ce phénomène a été replacé dans le contexte plus large de l'avènement du bloc bourgeois-paysan dans la Suisse de la Belle Époque.

Dans ce cadre, fort de ses relations privilégiées avec la CFG et le DMF et de la mise en œuvre de l'instruction préparatoire en 1907, le CC – dont certains dirigeants prennent part activement à la fondation de l'AFLS en 1895 aux côtés de représentants du monde rural – présente l'association comme le lieu où se maintiennent la tradition et l'ordre établi : on y pratique la gymnastique des « vrais Suisses » et ses moniteurs aguerris et patriotes participent désormais activement au renforcement physique et moral de la jeunesse du pays en perspective du service militaire. Selon les élites gymniques bourgeoises, ces éléments font donc de la SFG un rempart contre l'aile révolutionnaire du mouvement gymnique grütléen, alors accusée de politiser la gymnastique.

Le rapprochement entre la SFG et les valeurs ruralo-traditionnelles, nationales et antisocialistes du bloc bourgeois-paysan s'incarne aussi dans l'idéal masculin progressivement véhiculé par la doctrine officielle de la SFG sur la base du modèle de citoyenneté fratriarcale introduite avec l'État fédéral. Malgré leur ouverture progressive aux femmes à partir des années 1890, les sphères de la gymnastique associative restent avant tout un milieu homosocial masculin devant contribuer à la formation d'une nation de citoyens-frères. Ainsi, en tant que patriotes éveillés aux choses publique et

politique tant que celles-ci ne lorgnent pas vers le socialisme, les membres de la SFG sont appelés à se rassembler sous la bannière d'un exercice corporel mesuré, mais garant de la « vigueur biologique et guerrière » de la nation mâle, aussi axé sur la camaraderie collective (voire sur l'amour fraternel), sur la morale bourgeoise, sur le contrôle des émotions et sur les valeurs républicaines. De leur côté, les femmes sont d'abord mises à l'annexe par le fonctionnement institutionnel même de la SFG qui ne mentionne pas leur exclusion tant elle va de soi, les femmes n'étant ni des citoyennes actives, ni des frères, ni des soldats. Avant les années 1890, sur des gravures et dans des récits de fêtes, derrière le voile de l'invisibilisation, on devine toutefois leur présence marginale, là où l'ordre bourgeois masculin a bien voulu les placer : elles sont « demoiselles d'honneur » ou « épouses de », petites mains brodant les drapeaux ou tressant les couronnes de laurier, danseuses pour le bal ou spectatrices lors des compétitions. Les carcans familial et matrimonial bourgeois n'épargnent pas non plus les premières actrices du mouvement gymnique associatif féminin helvétique : à côté de leur doctrine eugéniste, les idéologues de la SFG préconisent des moniteurs masculins pour encadrer les groupements de dames, tandis que les femmes qui ne pratiquent pas la gymnastique sont désormais coupables d'être des épouses et des mères indignes.

Cependant, dans les sources, cette vision élevée, patriotique (tendant progressivement vers le nationalisme), bourgeoise et puritaine de la gymnastique associative cohabite de manière singulière avec une image burlesque, subversive, voire commerciale de la pratique. Ce décalage s'incarne en particulier dans la progressive surabondance des fêtes en Suisse et dans la mise en spectacle des jeux nationaux durant la Belle Époque. Ces deux éléments sont liés et montrent que la gouvernance de la SFG se fait prendre à son propre jeu au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, au sens où les divers récits et représentations qu'elle construit lui échappent parfois et font de l'ombre à sa légitimité. À travers notre approche ponctuelle par le bas, nous avons ainsi montré que le versant carnavalesque des fêtes de gymnastique était central au niveau du gymnaste ordinaire. D'ailleurs, l'un des apports anecdotiques de notre propos est peut-être d'avoir fourni un éclairage historique à propos de l'expression « se prendre une fédérale » utilisée dans le langage familier romand pour exprimer un excès de fête et d'alcool. Il est vrai que les grands raouts de la SFG et ses déclinaisons locales sont des espaces où l'on boit, l'on mange, l'on chante et où certains participants viennent pour faire des rencontres féminines, que cela soit sous la cantine, dans la salle de bal ou dans des établissements moins respectables. La gymnastique, la ferveur

patriotique et la discipline ne sont quant à elles pas toujours, et de loin, au centre des préoccupations.

Si l'approche par le bas a permis de mettre en relief le traitement historique de la SFG et de la gymnastique associative helvétique tout en expliquant mieux certaines tensions se manifestant à l'intérieur de l'association, les divers jeux d'échelles opérés par l'analyse ont quant à eux permis de faire tomber l'horizon historiographique strictement national auquel la gymnastique associative suisse était astreinte jusque-là.

Ainsi, la fabrication d'une gymnastique typiquement helvétique sous le faîte institutionnel de la SFG est un phénomène situé à plusieurs niveaux qui se nourrit rapidement autant du national que du local et de l'international. En cela, il est possible d'affirmer que la SFG participe au renforcement symbolique de la Suisse en tant que nation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du pays. À l'international, ce phénomène s'observe dès les années 1860, alors que l'État fédéral n'a pas encore deux décennies d'existence. Pouvant être envisagés comme de véritables ambassadeurs culturels, les jeux nationaux sont souvent au centre de ce processus et l'emprunt du regard français a permis de montrer que ces pratiques participaient de la construction de l'image touristique d'une Suisse rurale et alpine. Nous n'associons toutefois pas cette représentation du pays à l'étranger à travers la SFG à un quelconque mandat para-étatique, cet aspect n'étant jamais mobilisé en tant qu'argument en ce sens par les gymnastes ni thématisé en tant que besoin par la Confédération. Cependant, force est de constater que la gymnastique associative prend part, notamment à travers l'internationalisation précoce des fêtes fédérales, à l'autodétermination à l'étranger de la Suisse moderne, ce petit État neutre au centre de l'Europe à la légitimité territoriale longtemps contestée par certains de ses puissants voisins. Nous ne pensons pas forcer le trait avec ce que nous avons nommé « *le modèle gymnique helvétique* », celui-ci frappant les esprits en Europe et entraînant des imitations dans d'autres espaces nationaux. S'il était connu de manière superficielle que la gymnastique avait un ancrage historique important en Suisse, les analyses ont mis en évidence la primauté mondiale de l'institutionnalisation et de la festivalisation de la pratique dans le pays, ainsi que son influence en la matière à l'international, la Suisse jouant d'ailleurs un rôle non négligeable, bien que paradoxal, dans les premiers pas d'une structuration institutionnelle européenne (supranationale) de la gymnastique. La pratique gymnique participe aussi de la fabrication d'une communauté nationale imaginée dans la diaspora helvétique qui reproduit les usages en vigueur au sein de la SFG d'une manière déterritorialisée, tout en opérant des transferts et des synthèses au niveau des pratiques.

Reconnue aussi bien sur le plan national qu'international, allant même jusqu'à être imitée par certaines associations réunies autour des sports modernes comme nous l'avons vu avec le cyclisme en Suisse alémanique, l'inscription de la pratique gymnique dans une *check-list* identitaire traditionnelle et typiquement suisse accomplie par la SFG apparaît donc comme un indéniable succès, malgré des failles telles que la marchandisation des pratiques et les troubles lors des fêtes. À noter que ce processus réussi de naturalisation culturelle de la gymnastique en Suisse à partir de 1848 va de pair avec celui de la para-étatisation de la pratique qui connaît lui aussi une consécration à l'aube du XX^e^ siècle. Cependant, nous avons également pu constater que ces deux phénomènes étaient longtemps mis à l'épreuve par l'hétérogénéité culturelle, sociale et linguistique du territoire helvétique.

En cela, le constat de l'obsession de la gouvernance de la SFG pour la conquête territoriale plus ou moins effective de la Suisse devrait presque nous sembler logique à ce stade de la réflexion. La couverture du territoire est un point tout à fait central pour la Société fédérale, tant au niveau para-étatique que culturel. La logique est la suivante : plus la toile institutionnelle représentée par les sections fédérales est grande à l'échelle de la Suisse, plus l'empreinte de la gymnastique sur la population du pays peut être mise en avant auprès de la Confédération et plus l'appareil symbolique de l'association en ressort grandi. Toutefois, sur le plan factuel, le territoire est surtout un écueil majeur dans le développement de la SFG et s'impose comme l'un des principaux leurres de son argumentaire para-étatique et ce, au même titre que la militarisation avant 1907.

Durant la période *Vorort*, les enjeux autour du territoire s'incarnent surtout par le biais d'une volonté de renforcer le projet politique national des radicaux *via* l'organisation des fêtes, en particulier dans des cantons présentant des processus mouvementés de régénération et d'intégration fédérale, à l'exemple de Neuchâtel (première fête à La Chaux-de-Fonds en 1850) et du Tessin (première fête à Bellinzone en 1868). Pour les gymnastes des cantons libéraux-radicaux, il s'agit aussi de planter un maximum de drapeaux en terre catholique-conservatrice. Sous l'ère CC, le prosélytisme pour convertir les espaces hermétiques à la gymnastique se poursuit alors que la couverture du territoire devient un argument para-étatique. Outre l'obtention de nouveaux membres, la gouvernance de la SFG dit vouloir renforcer les bras de l'agriculture nationale, mais fait parallèlement le constat de l'absence des paysans dans les rangs de l'association. L'enjeu est également culturel : comment prétendre fabriquer une gymnastique typiquement suisse et valoriser les jeux alpestres sans un minimum de représentants de ce monde rural au centre de l'imaginaire national helvétique ? Cette question fait aussi écho au tournant conservateur

des dirigeants de la SFG et au rapprochement de l'association avec le bloc bourgeois-paysan à la fin du XIXe siècle, cette tendance s'illustrant notamment à travers la fondation de l'AFLS et la redondance du thème de l'alliance entre ville et campagne qui se retrouve dans les discours et sur les affiches des fêtes gymniques. Sur le plan territorial, la première implantation notable de sections dans la *Urschweiz* date d'ailleurs du début des années 1880, période connaissant un premier dégel dans la relation entre les libéraux-radicaux et les catholiques-conservateurs.

En plus de la couverture de la Suisse, le CC doit faire face à l'hétérogénéité culturelle et politique de sa base qui donne lieu, en particulier au niveau linguistique, à des conflits autour de l'intervention étatique et perturbe le processus de para-étatisation de l'association. À ce titre, rappelons que la gouvernance de la SFG est d'abord enthousiaste à l'idée de militariser directement les sections et l'appelle même de ses vœux. Cependant, alors que se dessinent les contours d'un *Sonderbund* gymnique, elle est contrainte de faire machine arrière et doit mettre le sujet militaire en sourdine jusqu'au compromis de 1907. Enfin, les questions du ralliement institutionnel et de la fédéralisation représentent d'autres enjeux territoriaux majeurs pour l'association jusqu'au tournant du XIXe siècle. Avant la fin des années 1880, plus de la moitié des sections de gymnastique helvétiques ne trouve pas d'intérêt à s'affilier à l'association « faîtière » nationale. Dans le cadre de la révision statutaire de 1887, on comprend donc pourquoi certains membres du CC parlent ni plus ni moins de l'avènement d'une « *nouvelle Société fédérale* ». C'est d'ailleurs bien de la force de cette dernière dont il s'agit de faire l'étalage en 1907, pour revenir sur la carte publiée pour les 75 ans de la SFG présentée en Introduction et pour boucler ainsi la boucle (voir figure 1). Le CC veut ici mettre en scène une association régénérée et forte, la SFG comptant maintenant l'ensemble des sociétés cantonales dans son giron et pouvant revendiquer au moins une section affiliée dans chaque canton suisse. Le territoire est désormais couvert, structurellement du moins.

Au regard des différents résultats venant d'être synthétisés, nous pouvons maintenant isoler plusieurs apports importants de notre travail aux historiographies de la Suisse moderne et des pratiques d'exercices corporels.

Premièrement, en faisant le choix de parler peut-être de « tout » sauf de gymnastique au sens disciplinaire du terme (caractéristiques méthodologiques et techniques de la pratique), nos analyses ont permis de combler un trou dans l'histoire contemporaine culturelle et sociale de la Suisse, la contribution majeure et générale du propos de ce livre étant la mise en lumière de

l'importance des pratiques d'exercice corporel dans la société helvétique entre le XIXe et le début du XXe siècle. En plaçant la réflexion entre les histoires culturelle et sociale, les histoires par le haut et le bas, les histoires locale, nationale et transnationale, tout en se situant à la croisée des champs « sportif », politique, militaire, scolaire et scientifique, notre approche a effectivement montré que le « sport » était un acteur important du développement de la Suisse moderne et de l'État fédéral, bien loin du rôle de simple miroir passif qu'a tendance à lui prêter l'historiographie. De plus, la complexité du développement institutionnel de la SFG que nous avons eu de cesse de mettre en évidence participe de la déconstruction du mythe du *Sonderfall* helvétique et contribue à l'écriture d'une histoire critique de la Suisse à l'aune de la fracture et du conflit. Les pratiques d'exercice corporel et les associations qui les encadrent sont notamment des terrains phares pour mener des analyses historiques sur les tensions entre communautés linguistiques et sur la problématique du fédéralisme. À travers l'exemple circonscrit de la SFG, nous avons aussi montré que les grandes associations fédérales sont des espaces culturels, sociaux et institutionnels importants pour réfléchir aux concepts de masculinité hégémonique, de fratriarcat et de « race » dans le contexte du développement de l'État fédéral. Ces associations devraient donc être plus systématiquement prises en compte dans le renouveau de l'histoire suisse en termes de *gender studies* et de *colonial studies.* Enfin, nous pensons avoir contribué d'une manière originale à l'histoire transnationale de la Suisse en montrant que les processus de transfert, de circulation et d'internationalisation se manifestaient de manière précoce là où on les attendait peut-être le moins, la gymnastique et ses fêtes, aussi patriotiques fussent-elles, étant des terrains propices pour penser la relation de la Suisse à l'Europe et même au « monde ».

Deuxièmement, et plus spécifiquement, notre étude a apporté une complexité conséquente et bienvenue au traitement historique de la SFG et, par extension, à celui des autres associations fédérales qui souffraient d'une approche trop lisse et statique jusque-là. Cette mise en relief a été en grande partie possible grâce à l'ancrage des représentations (discours et symboles) dans des finalités sociales circonstanciées. En d'autres termes, la culture n'a pas été déconnectée des individus et inversement. À ce titre, nous avons montré que la Société fédérale était une association parcourue par des processus éminemment dynamiques et conflictuels, souvent tiraillée par des dialectiques « hétéronomisation-autonomisation » et « tradition-modernité », et qu'elle ne pouvait être correctement étudiée qu'en adoptant une segmentation claire entre les points de vue et les pratiques de sa gouvernance et celles de sa base. La

concorde nationale, le développement para-étatique, le plébiscite pour l'État et son armée, éléments généralement traités en bloc et de manière superficielle par l'historiographie, sont avant tout le reflet d'une ligne institutionnelle officielle qui n'est pas représentative, et de loin, de l'opinion et des usages de l'ensemble des membres de l'association. Dans la Suisse du XIXe et du début du XXe siècle, rappelons par exemple qu'il existe des gymnastes opposés à l'intervention de l'État central dans leur pratique associative, des gymnastes pacifistes, des gymnastes qui se font réformer du service militaire et des gymnastes qui se rendent aux fêtes fédérales pour *faire la fête* au sens premier du terme.

Troisièmement, certains partis pris de notre cadre théorique ont permis d'éclairer sous un jour nouveau le rôle très important joué par les associations civiles dans le développement de l'État fédéral, en particulier à travers l'évolution de leur gouvernance. Le passage du système du *Vorort* au modèle stabilisé du comité central n'est pas propre à la SFG et s'impose comme un axe d'étude à ne pas négliger. Ainsi, le système du *Vorort* est un important catalyseur de carrières politiques, en particulier pour l'arène parlementaire de milice, tandis que la stabilisation des gouvernances est un élément central pour devenir un groupe d'intérêt. Nous pensons donc avoir apporté notre pierre à l'édifice de l'historiographie portant sur la fabrication de l'influence dans le processus de décision politique en Suisse et sur la réciprocité entre État fédéral et associations et cela, à travers un objet original traditionnellement absent de la réflexion. Penser la SFG post-1870 en tant que groupe d'intérêt a notamment permis de montrer que le phénomène ne se cantonnait pas uniquement aux domaines industriel et économique, mais avec peut-être une insistance nouvelle sur la composante culturelle. Pour acquérir du pouvoir auprès de la Confédération, il apparaît nécessaire de produire un appareil conséquent de représentations, cette nécessité étant peut-être décuplée pour la SFG et les pratiques d'exercice corporel qui présentent des légitimités et des utilités moins évidentes que l'industrie et l'économie. De plus, la précocité et la longévité de la CFG font probablement de la SFG et de la gymnastique des terrains importants pour réfléchir aux premiers pas de l'administration de milice helvétique.

Quatrièmement, nos analyses ont permis d'ouvrir la réflexion en ce qui concerne l'avènement du bloc bourgeois-paysan entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. S'il est indéniable que la collaboration des grandes associations faîtières que sont l'USCI, l'USAM et l'USP est tout à fait centrale dans ce processus qui est avant tout lié à la mise en place de nouvelles politiques économiques et douanières, nous avons souligné le fait que la SFG

et l'AFLS, bien que très éloignées des questions d'économie, d'industrie et d'agriculture, contribuaient à la cohésion de ce bloc, notamment au niveau d'un rapprochement symbolique et institutionnel entre ville et campagne et d'un front commun contre le socialisme. Selon nous, cette approche de l'histoire de la SFG et de l'AFLS à l'aune du bloc bourgeois-paysan devrait être étendue à d'autres associations fédérales, en particulier à la SSC. Nous pouvons postuler que le pouvoir du bloc associatif formé par l'USCI, l'USAM et l'USP est, d'une certaine manière, soutenu par un sous-bloc associatif réunissant la SFG, l'AFLS et la SSC. Ce dernier se révèle très efficient pour véhiculer une image de la Suisse axée sur des valeurs nationales et ruralo-traditionnelles, tout en constituant un terrain para-étatique propice (en tout cas en ce qui concerne la SFG et la SSC) au renforcement de l'armée fédérale alors considérée par les milieux bourgeois comme un « *pilier sacré de la nation suisse* »[1518], comme l'indique Cédric Humair, mais très contestée par la gauche pacifiste.

Enfin, dans un domaine plus spécifique à l'étude historique des pratiques d'exercice corporel, l'apport majeur de cet ouvrage est de nuancer fortement, à partir de plusieurs exemples empiriques, le paradigme « gymnastique *versus* sports modernes », celui-ci étant très influent dans l'historiographie qui couvre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle. Il est indéniable que ce paradigme a de nombreuses assises factuelles et qu'il reste très important pour étudier la doctrine officielle des associations réunies autour des pratiques d'exercice corporel et pour définir leur positionnement en termes de champ. Cependant, celui-ci se révèle être rapidement artificiel et réducteur lorsque l'analyse adopte le point de vue des pratiquants ordinaires. Les premiers pas du cyclisme helvétique et la rénovation olympique montrent aussi que la continuité entre la gymnastique et les sports n'est pas si ténue que l'on pourrait le penser entre le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, notamment dans l'espace helvétique qui connaît dès les années 1830 l'organisation de fêtes gymniques au caractère multidisciplinaire présentant des traits marqués de sportivisation. À ce titre, le marqueur peut-être le plus emblématique du caractère réducteur de l'opposition des pratiques est le développement paradoxal des jeux nationaux helvétiques. Dans la doctrine officielle de la SFG et de l'AFLS, ces derniers sont envisagés comme des parangons de l'image rurale et traditionnelle de la Suisse dont il faudrait absolument préserver la charge traditionnelle. Cependant, en plus d'être rapidement spectacularisés

[1518] Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites…*, p. 619.

à des fins économiques, ces pratiques « ancestrales » sont considérées par certains commentateurs étrangers comme un véritable fondement pour les Jeux olympiques modernes, alors que les dirigeants de la Société fédérale se placent aux antipodes de la doctrine sportive du CIO. De plus, tant à l'échelle helvétique qu'européenne, nous avons montré que les débuts du processus d'internationalisation institutionnelle des pratiques d'exercice corporel, phénomène usuellement rattaché par l'historiographie à l'essor des sports modernes et placé à la fin du XIXe siècle, se manifestaient dans les milieux gymniques dès les années 1860 avec la Suisse pour modèle.

La lectrice et le lecteur auront peut-être été surpris·es par l'absence de réelles considérations sur le mouvement gymnique catholique dans nos analyses. Dans les faits, cette gymnastique affinitaire n'entre réellement en confrontation avec la SFG qu'à partir de l'entre-deux-guerres et n'entraîne pas de conflits durant notre période – nous n'en avons en tout cas pas retrouvé la trace dans notre corpus de sources. C'est donc assez logiquement que nous soulignons ici l'intérêt d'une future étude historique de la SFG étendue au XXe siècle, notamment au niveau des conflits qui émergent dans le champ helvétique des pratiques d'exercice corporel qui voit progressivement certains de ses acteurs gagner en légitimité et contester la presque hégémonie de la Société fédérale sur le volet para-étatique. Dans ce cadre, nous appelons aussi à poursuivre et à développer l'étude de la SFG en tant que relais culturel et institutionnel du bloc bourgeois-paysan. Nous pensons en particulier au contexte de la Grève générale de 1918 et encore à la question de la défense spirituelle qui émerge à partir des années 1930. À ce titre, l'extrait du discours d'Eduard von Steiger mobilisé dans l'avant-propos de notre Introduction, laisse à penser que la SFG doit rapidement se muer en un haut lieu de l'anticommunisme en Suisse, en tout cas au niveau de ses dirigeants et de sa doctrine officielle. De plus, si nous estimons avoir mis en lumière des éléments transversaux relatifs à l'associationnisme en Suisse, nous avons surtout pointé l'intérêt que représentaient les grandes associations fédérales en tant qu'objets d'étude historique à part entière. Il est indéniable que l'AFLS et la SSC, mais aussi la Société de chant par exemple, mériteraient leur monographie académique. Ces associations doivent forcément présenter des spécificités et des interactions propres aux divers champs qui structurent la société helvétique. Enfin, nous ne pouvons qu'encourager un approfondissement de l'histoire spécifique des fêtes fédérales. Si le sujet est déjà relativement bien couvert sur le plan culturel – malgré l'omission quasi systématique de leur importante dimension internationale –, l'empreinte locale et le poids marchand et touristique de ces événements doivent être encore mieux compris.

La Belle Époque offrirait de nombreuses pistes de réflexion à ce niveau, tant la mise en spectacle des traditions et des pratiques d'exercice corporel y devient un véritable phénomène culturel, social et économique.

Avant de mettre le point final, nous tenons à revenir sur le titre de ce livre : *Faire nation en faisant de la gymnastique*. Avec l'exemple de la SFG, nous pensons avoir montré que les pratiques d'exercice corporel et les associations qui se réunissaient autour d'elles participaient à la construction de la Suisse telle que sa Constitution et ses frontières la définissaient à partir de 1848. S'il est indéniable que la SFG existe depuis 1833, au même titre que l'État fédéral depuis le milieu du XIX^e^ siècle, nous espérons surtout avoir mis en évidence la plasticité du processus, ainsi que les nombreux conflits, paradoxes et bricolages sur lesquels il reposait. Rien n'est immuable ; rien n'est lié à une quelconque essence se reproduisant sur elle-même depuis des siècles : tout se construit sous l'action d'individus, des hommes qui vivaient entre le XIX^e^ et la première moitié du XX^e^ siècle en ce qui nous a concernés. Ces individus suivaient des buts précis et très souvent pragmatiques, tout comme ceux qui utilisent encore aujourd'hui la tradition à des fins politiques, que cela soit dans le cadre d'une fête de gymnastique, de tir, de lutte ou dans d'autres contextes. Cette remarque nous amène à tenter l'exercice difficile, sinon impossible, de résumer le propos de cet ouvrage en une seule question :

Et si « être un sport national » dans la Suisse moderne n'était rien d'autre que de devenir un groupe d'intérêt après avoir façonné la culture à son avantage et réussi à faire entrer tant bien que mal le territoire dans la carte ?

Sources et bibliographie

I. Archives

Archives publiques

Archives fédérales suisses (AF), Berne

Cote E4#1000/781# :

- 176* : dossier « Besançon. Gründung einer Turnsektion » : *correspondance entre la section des gymnastes suisses de Besançon et les Autorités fédérales.*
- 388* : dossier « Schweizer. Turnlehrerverein 1885-1899 » : *correspondance entre la SSMG, la CFG et les Autorités fédérales.*
- 389* : dossier « Schweizerischer Turnverein 1872-1892 » : *correspondance entre le CC de la SFG, la CFG et les Autorités fédérales.*

Cote E27#1000/721# :

- 8486* : dossier « Vorturnerkurse des Eidg. Turnvereins und des Grütli-Turnverbandes ; Bundessubventionen 1882-1909 » : *correspondance entre le CC de la SFG, la GTV, la CFG et les Autorités fédérales pour les subventions des cours de moniteurs.*
- 8531* : dossier « Protokolle der Plenarsitzungen, Teil 1 » : *procès-verbaux de la CFG 1874-1924.*
- 8679* : dossier « Schweiz. Grütli-Turnverband : Entzug der Bundessubvention für Vorturnerkurse 1903-1909 » : *correspondance entre la GTV, la CFG et les Autorités fédérales pour les subventions des cours de moniteurs, notamment autour des discussions pour le retrait du subside à la GTV, 1908-1909.*

Cote E2200.36-02#1000/1731# 841* : dossier « 1903. XXVIII. Incidents divers etc. Fêtes publiques etc. 4. Schweiz. Amerik. Turnfest in Union Hill Park Hoboken » : *journaux de la sixième fête (1903) de la Schweizer-Amerikanisch Turnverband et correspondance avec les Autorités fédérales*.

Cote E2200.41-05#1977/93# 1931* : dossier « 1892 VIII 55 Schweiz Turnverein, Sektion Paris, Subvention Gesuch » : *rapports d'activité, statuts et correspondance avec les Autorités fédérales*.

Cote E2200.79-01#1970/171# 229 : dossier « Eidgenössisches Turnfest 1951 in Lausanne » : *tapuscrit en français du discours du président de la Confédération Eduard von Steiger.*

Archives de la Bibliothèque nationale suisse (BN), Berne

Cote VGE11175 : *Programme des courses internationales du Vélo-club de Genève, 1886.*

Cote V Schweiz :

- 2588 : Feuillet « Diverses, Schweizerischer Velocipedistenbund, 1895-1939 » : *programme de la fête fédérale de la SVB (SRB) et de la journée de cyclisme militaire à Berne, 1926.*
- 3159 : Feuillet « Eid. Turnfest, Bern, 1846, Programme » : *programme de la fête fédérale de gymnastique avec illustration* / Feuillet « Eid. Turnfest, Freiburg, 1854, Programme » : *programme de la fête fédérale de gymnastique avec illustration* / Feuillet « Eid. Turnfest, Lausanne, 1855, Programme » *: programme de la fête fédérale de gymnastique avec illustration.*

Cote VVD 20342 : *lettre adressée à la Gazette de Lausanne par un membre de la Section de gymnastique de Lausanne-bourgeoise à la suite de sa participation à la fête de Vincennes 1889.*

Archives cantonales argoviennes (ACA), Aarau – fonds SFG

Boîte SMS VV.4.2.1.4.1. : *statuts, 1848-1924.*

Cote SMS VV 4-2-2.1_026 ; _003 ; _004 ; _005 ; _006 : *cahiers des procès-verbaux des* Vorort *et du CC, 1862-1916.*

Boîte SMS VV 4-2-2.3_5.1. : *rapports d'activité, 1848-1891.*

Boîte SMS VV4-2–2_ 001-007 : Feuillet 002 « ZK Korrespond. 1837,184 9-62 » : *circulaires aux sections et correspondance nationale et internationale des* Vorort.

Boîte « Allgemeine Korrespondenz 1849-1920 » VV.4.2.2.2.1 : *circulaires aux sections et correspondance générale nationale et internationale.*

Boîte SMS VV 4-2-2.2_008_014 :

- Feuillet 009 « 1886-1890 Zentralkomitee Korrespondenzen 1863-1890 » : *circulaires aux sections et correspondance nationale et internationale du CC.*

- Feuillet 010 « 1891-1895 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 » : *circulaires aux sections et correspondance nationale et internationale du CC.*
- Feuillet 011 « 1896-1897 Zentralkomitee Korrespondenzen 1891-1920 » : *circulaires aux sections et correspondance nationale et internationale du CC.*

Cote SMS VV.4.2.1.99.1. : « Nationale Körpermessungen » : *recueil de fiches statistiques sur l'âge, l'année d'entrée dans la section et les mensurations corporelles des membres par section en vue de l'Exposition nationale de Genève, 1896.*

Cote SMS VV4-2-1.99_5.1. : « Stat. Erhebungen, 1907 » : *recueil de fiches statistiques des sections (localisation, date de fondation, membres, professions, etc.) par société cantonale.*

Archives cantonales vaudoises (ACV), Lausanne – fonds SCVG

Cote PP 468/

- 1 : *projet de statuts, 1858.*
- 34-54 : *rapports de gestion du comité cantonal, 1858-1923.*
- 125 : *procès-verbaux du comité cantonal*, *cahier 1858-1863.*
- 133 : *procès-verbaux du comité cantonal*, *cahier 1884-1895.*
- 1238 : *suite du rapport du jury de la fête fédérale de gymnastique du Locle, 1865.*
- 1241 : *cahier de procès-verbaux du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, 1909.*
- 1242 : *cahiers de correspondance n° 1 à 3 du comité d'organisation de la fête fédérale de Lausanne, 1909.*

Archives cantonales nidwaldiennes (ACN), Stans – fonds section de gymnastique de Stans

Cote P39-1/2 : boîte « Turnverein Stans 1906-1951 », *Berichtenbuch des Turnverein Stans über Turnfahrten, Turnfeste, Vereinsanlässe.*

Archives de la ville de Lausanne (AVL), Lausanne

Cote DCC 85,1/1 : *procès-verbaux du Conseil communal de la ville de Lausanne.*

Archives du Centre d'études olympiques (ACEO), Lausanne

Cote JO-19125-CORR SD3 : fourre « C-JO1-1912/011 Corresp. génér. des JO de Stockholm 1912 (adressée à Coubertin) 1909-1924 » : *correspondance entre Nicolaas Jan Cupérus et Pierre de Coubertin.*

Archives privées

Archives institutionnelles de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS), Ersigen

Cahier « 1894, Eidg. Schwinger. Vorstand, I. Protokoll » : *procès-verbaux du comité central avec différents actes fondateurs, statuts, circulaires et l'affiche de la fête de jeux alpestres tenue à Zurich en 1894.*

Archives institutionnelles de la Société cantonale neuchâteloise de gymnastique (SCNG), Cernier

Boîte « Procès-verbaux, 1868-1940 » : *divers actes fondateurs et procès-verbaux du comité cantonal.*

Boîte « Livres, correspondances, 1869-1904 » : *correspondance diverse du comité cantonal.*

Archives institutionnelles de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG), Bürglen

Procès-verbaux des assemblées, cahier 1858-1880.

Archives institutionnelles de la section Vevey-Ancienne (VA), Vevey

Divers actes fondateurs et iconographie.

II. Publications officielles

- *Feuille fédérale*, diverses années, en ligne.
- *Rapport de gestion du Conseil fédéral*, diverses années, en ligne.

III. Dictionnaires et outils de travail

- *Base de données OBELIS*, en ligne.
- *Biographies neuchâteloises*, en ligne.
- *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.
- *Statistique historique de la Suisse*, en ligne.

IV. Journaux

- *Der Bund*, en ligne.
- *Der Grütlianer*, BN.
- *Der Nebelspalter*, en ligne.
- *Deutsche Turn-Zeitung*, en ligne.
- *Die Ostschweiz*, en ligne.
- *Die Schweizerische Turnzeitung*, BN/AVAHS.
- *La Gazette de Lausanne*, en ligne.
- *La Gymnastique*, BN.
- *La Liberté*, en ligne.
- *La Pédale*, BUB.
- *Le Conteur vaudois*, en ligne.
- *Le Gymnaste*, BN/AVAHS.
- *Le Gymnaste* [français], FFGym.
- *Le Gymnaste suisse*, BN.
- *Le Journal de Genève*, en ligne.
- *Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France*, en ligne.

- *Le Réveil socialiste-anarchiste*, en ligne.
- *Le Soir*, en ligne.
- *Le Vélosport suisse*, BN.
- *Monatsblätter für das Schulturnen*, BN/AVAHS.
- *Schweizerische Velosport*, BN.

V. Sources publiées

Bachmann Heinrich, *100 Jahre Zentralschweizerischer Turnverband*, Siebnen, Kürzi AG, 1980, AVAHS.

Burgi Max, *Les Championnats du monde* [de cyclisme], Genève, Imprimerie Burgi, 1906, BUB.

D. A., « Constructions pour la fête fédérale de gymnastique à Lausanne », *La Construction moderne* 10, 4 décembre 1909, pp. 113-116, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1909, AVL.

Chiesa Virgilio, *I cento anni della federale di Lugano. 1863-1963*, Lugano, SA Arti Grafiche Labor, 1963, BN.

De Reynold Gonzague, « La Psychologie du peuple suisse », *Revue des Deux Mondes* 1, vol. 22, 1934, pp. 80-90, en ligne.

Gamma Martin, Comte Louis, Probst Edmond, Trympy Balthasar, *Schweizerischer Schützenverein - Société suisse des carabiniers - Società svizzera dei carabinieri (1824-1924)*, Zurich, Aschmann & Scheller, 1924, AVAHS.

Gavard Alexandre, *Exposition nationale suisse, Genève – 1er mai au 15 octobre 1896 : Guide officiel*, Genève, Rey & Malavallon, 1896, BN.

Guisan Henri, « Préface », in : Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse,* La Chaux-de-Fonds, l'Auteur, 1952, AVAHS.

Hurni Bendicht, *Der Kantonal-Turnverein Bern (1847-1872) zur 25 jährigen Sriftungsfeier*, Bern, Fischer, 1873, AVAHS.

Kälin Thomas, *Turnverein Einsiedeln. Fest-Schrift zum 50 Jähr. Jubiläum*, Einsiedeln, Benziger & Co AG, 1924, AVAHS.

Keusch Émile, *Jeux olympiques et sports athlétiques*, Paris, l'Auteur, 1906, BNF.

Laracine Marin, *Souvenir de la fête fédérale de gymnastique et du tir des armes-réunies, à La Chaux-de-Fonds en 1850*, La Chaux-de-Fonds, Imprimerie de F. Heinzely, 1850, BN.

Messerli Francis Marius, « Préface », in : Matthias Eugène, *Mensurations corporelles des gymnastes suisses observées en 1913-1914,* traduit par Francis Marius Messerli, Lausanne, Imprimerie Geneux & Amstutz, 1916, BN.

Moginier Louis, Ogiz Louis, Guignard Auguste, Hugonnet Marcel, Kirschmann André, Martin Georges, *Plaquette souvenir du 100e anniversaire de la fondation de la Société cantonale vaudoise de gymnastique*, Lausanne, Louis Couchoud, 1958, AVAHS.

Müller Johann Jakob, *Geschichte des Schweiz. Turnlehrevereins 1858-1908*, Zürich, Orell Füssli, 1910, AVAHS.

Näf Jakob, *Geschichte des Turnvereins Luzern. Festschrift zur 25 jährigen Jubiläumsfeier (1878-1903)*, Luzern, J. Burkhardt, 1903, AVAHS.

Niggeler Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique*, Bienne, A. Schuler, 1882, BN.

Rivoir Émile, *Section fédérale de gymnastique Genève-Ville 1843-1943,* Genève, Roto-Sadag, 1943, AVAHS.

Rutschmann Jules, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique section Vevey-ancienne (1855-1930)*, Vevey, Klausfelder, 1930, AVAHS.

Schulthess Hermann, *Körpermessungen bei schweizerischen Turnern im Jahre 1895-96 veranstaltet durch den Eidgenössischen Turnverein*, Zürich, Juchli & Beck, 1896, BN.

Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*, Zürich, Juchli & Beck, 1907, AVAHS.

Spühler Johannes, Ritter Heinrich, Schächtelin Arthur, traduit par F. Woelfli, *Souvenir du 75e anniversaire de la Société fédérale de gymnastique (1832-1907)*, Zürich, Juchli & Beck, 1907, BN.

Vaucher Abel, *Un champion. Armand Cherpillod*, Lausanne, Delacoste-Borgeaud, 1929, Bibliothèque cantonale universitaire vaudoise, site Lausanne-Riponne.

Wilhelmi Ferdinand, *Turnen und Militärgymnastik zu Uebungstafeln bearbeitet für Schulen, Vereine und die Armee (1861)*, Neustadt, Daniel Kranzbüler, 1861.

Chemins de fer suisses. Tarif spécial pour le transport des sociétés de gymnastique se rendant à la fête fédérale de gymnastique à Lugano, du 4 au 7 août 1894, Lucerne, H. Keller, 1894, ACA.

Eidgenössisches Turnfest in Bern vom 14.-17. Juli 1906. Berricht im Auftrag des Organisationskomitee, Bern, Buchdruckerei Fritz Käser, 1907, ACV.

Eidgenössischer Turnverein ETV - Société fédérale de gymnastique SFG - Società federale di ginnastica SFG - Societed federela da gimnastica SFG. 150 ans, Zürich, SFG, 1982, AVAHS.

Exposition nationale suisse. Genève 1896. Rapport technique publié par ordre du Haut Conseil fédéral, Genève ; Bâle, Georg & Cie, 1898, BNF.

« Extrait : E. Matthias, Körpermessungen an schweizerischen Turnern », *Archives suisses d'Anthropologie générale* 4, tome I (1914-1915), 12.1915, Genève, Albert Kundig, 1915, BN.

Festzeitung für das 6te Turnfest des Schweizer-Amerik. Turnverbandes abgehalten am 27. Und 28. Juni 1903 in Union Hill Schuetzen Park, pulished by Swiss Turnverein of Hudson County, N. J., 1903, AF.

Festzeitung für das Eidg. Turnfest in Bern, Bern, Buchdruckerei Blaser & Tschanz, 1906, BN.

Guide officiel. Fête fédérale de gymnastique à Lausanne du 9-13 juillet 1909, Lausanne, Édition de la « Semaine à Lausanne », 1909, ACV.

Rapport du comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique célébrée à Genève en juillet 1852, Genève, Imprimerie d'Élie Cary, 1852, BN.

Rapports du Jury et du comité central sur la fête fédérale de gymnastique à Lucerne du 30 juin au 3 juillet 1888, Zurich, Zürcher & Furrer, 1888, ACA.

Rapport du jury et du comité central sur le concours fédéral de gymnastique de La Chaux-de-Fonds du 4 au 7 août 1900, Zurich, Juchli & Beck, 1900, ACA.

Rapport du comité d'organisation [de la fête fédérale de Lausanne], Lausanne, Imprimerie Charles Pache, 1909, ACV.

Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1913. Souvenir du cinquantenaire, Paris, Robert & Cie, 1913, BN.

Société suisse de gymnastique de Paris. 1863-1963. Zurich, Robert Kretz, 1963, BN.

Souvenir de la Fête fédérale de gymnastique à La Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds, R. Haefeli & Co, 1900, ACA.

56me Fête fédérale de gymnastique de Bâle, 5-9 juillet 1912. Rapport du jury et du Comité central, Bâle, Imprimeries réunies et établissements artistiques Frobenius S.A., 1912, ACV.

VI. Littérature secondaire

Adler Benjamin, *Die Entstehung der direkten Demokratie. Das Beispiel der Landsgemeinde Schwyz 1789-1866*, Zürich, NZZ Verlag, 2006.

Agulhon Maurice, « Vers une histoire des associations », *Esprit* 6, vol. 18, 1978, pp. 13-18.

Altermatt Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Antipodes, 1994.

Altermatt Urs, *Der Weg der Schweizer Katholiken ins Ghetto. Die Entstehungsgeschichte der nationalen Volksorganisationen im schweizer Katholizismus, 1848-1919*, Zürich, NZZ Verlag, 1995.

Amgarten Quitzau Evelise, « Different Clubs, Similar Purposes ? Gymnastics and Sports in the German Colony of São Paulo/Brazil at the Turn of the Nineteenth Century », *The International Journal of the History of Sport* 9, vol. 30, 2013, pp. 963-975.

Anctil Dave, « La liberté républicaine et la démocratisation du régime international », *Les ateliers de l'éthique* 2, vol. 4, 2009, pp. 65-80.

Anderson Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.

Argast Regula, *Staatsbürgerschaft und Nation. Ausschliessung und Integration in der Schweiz 1848-1933*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007.

Argast Regula, « 1. Entre tradition et innovation : le droit de cité suisse dans le nouvel État fédéral, 1848-1898 », in : Studer Brigitte, Arlettaz Gérald, Argast Regula (éd.), *Le Droit d'être suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*, Lausanne, Antipodes, 2013, pp. 45-76.

Arlettaz Gérald, *Émigration et colonisation suisses en Amérique 1815-1918. Studien und Quellen/Études et Sources/Studie Fonti, vol. 5*, Berne, Archives fédérales suisses, 1979.

Arnaud Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

Arnold Karl, *Verwaltungs- und Regierungstätigkeit durch eidgenössische Kommissionen*, Winterthur, Hans Schellenberg, 1969.

Auberson David, Gex Nicolas, Künzler Lukas, Meuwly Olivier, *Les Sociétés d'étudiants. Une contribution à l'histoire de la Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2023.

Aubert Natacha, « Notes sur la tradition du Village suisse après 1896 », *Revue historique neuchâteloise* 1-2, 2002, pp. 35-42.

Bakhtine Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Pairs, Gallimard, 1970.

Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boëtsch Gilles, Deroo Eric, Lemaire Sandrine, « Introduction : Zoos humains : entre mythe et réalité », in : Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boëtsch Gilles, Deroo Eric, Lemaire Sandrine (éd.), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 5-18.

Barney Robert K., « For Such Olympic Games : German-American Turnfest as Preludes to the Modern Olympic Games », in : Landry Fernand, Landry Marc, Yerlès Magdeleine (éd.), *Sport… Le troisième millénaire*, Saint-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1991, pp. 697-704.

Barrelet Jean-Marc, « Locle, Le », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2021, en ligne.

Barrul Raymond, *Les étapes de la gymnastique au sol et aux agrès en France et dans le monde*, Paris, Fédération française de gymnastique, 1984.

Barton Susan, *Healthy Living in the Alps : The Origins of Winter Tourism in Switzerland 1860-1914*, Manchester ; New York, Manchester University Press, 2008.

Baumann Flavio, « La lutte suisse : jeu national et enjeu identitaire. Les Romands à la Fête fédérale de lutte, Stans 1989 », in : Schader Basil, Leimgruber Walter (éd.), *Festgenossen : über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste*, Basel ; Frankfurt am Main, Helbing & Lichtenhahn, 1993, pp. 185-219.

Baumann Werner, *Bauerstand und Bürgerblock. Ernst Laur und der schweizerische Bauernverband*, Zürich, Orell Füssli, 1993.

Bertaud Jean-Paul, « La virilité militaire », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 161-206.

Billig Michael, *Banal nationalism*, London, Sage, 1995.

Blattmann Lynn, « "Heil Dir Helvetia, hast noch der Söhne ja …". Nationalisierung als Geschlechterkonzept », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 121-130.

Bled Jean-Paul, *Bismarck*, Paris, Perrin, 2011.

Blum Iris, « Frauenbewegte Schwesterlichkeit: das ehemalige Kurhaus "Fraternité" auf dem Rosenhügel in Urnäsch », *Appenzeller Kalender*, vol. 282, 2003, pp. 89-92.

Bogdan Robert, « Race, forains, handicap et phénomènes de foire », in : Bancel Nicolas, David Thomas (éd.), *L'invention de la race*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 217-231.

Boltanski Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie* 1, vol. 14, 1973, pp. 3-26.

Bonderer Roman, *Willensnation wider Willen. Die medialen Konflikte in der Entstehtungszeit des Schweizer Nationalstaats (18301-857)*, Basel, Schwab Verlag, 2021.

Bonetta Gaetano, « Corps, gymnastique, nationalisme et éducation dans l'Italie du XIXe siècle », *Cahier de Narratologie*, vol. 40, 2021.

Bonjour Edgar, *Die Gründung des Schweizerischen Bundesstaates*, Basel, Benno Schwabe & CO, 1948.

Bottinelli Gianpiero, Zarro Edy, *L'antimilitarismo libertario in Svizzera. Dalla Prima Internazionale a oggi*, Lugano, La Baronata, 1989.

Boucher Aurélien, *La Naissance du sport en Chine*, Saint-Denis, Publibook, 2008.

Bourdieu Pierre, « Comment peut-on être sportif ? », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.

Bourdieu Pierre, *Les Règles de l'Art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1992.

Bourmaud François, « Swann's Way: Youth, Personal Affinities, and Acculturation Through Sport in Nineteenth Century France », *Front. Sports Act. Living*, vol. 2, 2021, pp. 542-561.

Bourmaud François, « Les paris sportifs face à l'Ordre Moral : la surveillance du Club des Coureurs par la Préfecture de Police de Paris (1875-1876) », in : Clastres Patrick, Maurice Edenz (éd.), *Les préfets et les sports*, Paris, La Documentation française, 2022, pp. 43-60.

Braun Rudolf, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du XVIIIe siècle*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1988.

Brassel Ruedi, Tanner Jakob, « Zur Geschichte der Friedensbewegung in der Schweiz », in : Bein Thomas, Brassel Ruedi, Leuenberger Martin (éd.), *Handbuch Frieden Schweiz*, Basel, Z-Verlag, 1986, pp. 17-90.

Bréhon Jean, « Les prémices de la sportivisation de la gymnastique : l'exemple de l'association régionale des gymnastes du nord (1879-1914) », *Staps* 2, vol. 80, 2008, pp. 73-84.

Brownell Susan, *The 1904 Anthropology Days and Olympic Games : Sport, Race, and American Imperialism*, Licoln, University of Nebraska Press, 2008.

Brühwiler Ingrid, « In-between "Swedish Gymnastics" and "Deutsche Turn-kunst:" Educating "National" Citizens through Physical Education in Switzerland in the Last Decades of the Nineteenth Century », *Nordic Journal of Educational History*, vol. 4, 2017, pp. 71-84.

Brühwiler Ingrid, « Contested Citizenship: Public Schooling and Political Changes in Early Nineteenth Century Switzerland », *Journal of Educational Media, Memory, and Society* 2, vol. 9, 2017, pp. 15-39.

Brühwiler Ingrid, « Entre cantons et Confédération, la gymnastique suisse au prisme de l'école et de l'armée au XIXe siècle », in : Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux*, Neuchâtel, Alphil, 2023, pp. 45-56.

Büchi Christophe, *« Röstigraben » : Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz*, Zürich, NZZ Verlag, 2000.

Bühler Rahel, Galle Sara, Grossmann Flavia, Lavoyer Matthieu, Mülli Michael, Neuhaus Emmanuel, Ramsauer Nadja, *Ordnung, Moral und Zwang. Administrative Versorgungen und Behördenpraxis – Ordre, morale et contrainte. Internements administratifs et pratique des autorités vol. 7*, Zürich ; Neuenburg ; Lumino, Chronos ; Alphil ; Casagrande, 2019.

Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse, vol. 1*, La Chaux-de-Fonds, L'Auteur, 1952.

Burgener Louis, « Les jeux et exercices physiques en Suisse aux XVe et XVIe siècles », *Revue Militaire Suisse* 128, 1983, pp. 485-494.

Bussard Jean-Claude, « Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930) », *Cahier du Musée gruérien*, 1988.

Bussard Jean-Claude, « Les exercices physiques au Pensionnat jésuite de St-Michel à Fribourg (1827-1847) : éducation physique ou récréation ? », *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte*, vol. 2, 1990, pp. 56-61.

Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Bussard Jean-Claude, « Spiess, Adolf », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, en ligne.

Büsser Nathalie, David Thomas, Eichenberger Pierre, Haller Léa, Straumann Tobias, Wirth Christa, « Histoire transnationale de la Suisse », in : Büsser Nathalie, David Thomas, Eichenberger Pierre, Haller Léa, Straumann Tobias, Wirth Christa (éd.), *Histoire transnationale de la Suisse*, Zurich, Chronos, 2020, pp. 19-28.

Busset Thomas, Le Dinh Diana, « Les enquêtes sociales et l'émergence de l'expertise statistique au XIXe siècle en Suisse », *Traverse* 2, vol. 8, 2001, pp. 57-70.

Busset Thomas, Schumacher Beatrice, « "L'expert". L'ascension d'une figure de la vérité et du savoir », *Traverse* 2, vol. 8, 2001, pp. 15-26.

Busset Thomas, « La diffusion du ski en Suisse jusqu'à l'entre-deux-guerres », *Traverse* 1, vol. 23, 2016, pp. 25-36.

Buton François, « Histoires d'institutions. Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques* 4, vol. 40, 2010, pp. 21-41.

Caine Barbara, *Biography and History*, London, Red Globe Press, 2019.

Cantini Claude, « Le groupe communiste-anarchiste de Lausanne : éléments biographiques », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 16, 2000, pp. 154-159.

Caritey Benoît, « De la gymnastique conscriptive à la gymnastique sportive (1919-1939), l'exemple de la fédération des sociétés de gymnastique d'Alsace », *Science et Motricité*, vol. 40, 2000, pp. 3-9.

Carol Anne, « Quelques pistes de réflexion pour l'histoire des pratiques et des sensibilités », *Rive nord-méditerranéenne*, vol. 30, 2008.

Carter Neil, *Cycling and the British. A Modern History*, London, Bloomsbury, 2022.

Charle Christophe, *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2013.

Charpier William, « Joseph Sansbœuf (1848-1938). Itinéraire d'un gymnaste alsacien engagé. (De l'AGA à la LNEP en passant par la LDP) », *STAPS* 3, vol. 56, 2001, pp. 19-32.

Chartier Roger, Vigarello Georges, « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle », *Le Débat* 19, vol. 19, 1989, pp. 1505-1520.

Chauvin Sébastien, Lerch Arnaud, « Hétéro/homo », in : Rennes Juliette (éd.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, pp. 355-371.

Chazaud Pierre, « L'art et la mise en scène du héros sportif de 1890 à 1990. De Coubertin au réalisme socialiste, de l'impressionnisme au Body-Art », *Cahier de l'INSEP*, hors-série, 2000, pp. 137-149.

Chiarelli Jan, « L'adoption du franc comme monnaie nationale (1850) », *Traverse* 1, vol. 27, 2020, pp. 154-169.

Chollet Antoine, « Switzerland as a "fractured nation" », *Nation and Nationalism* 4, vol. 17, 2011, pp. 738-755.

Clastres Patrick, « La refondation des Jeux Olympiques au Congrès de Paris (1894) : initiative privée, transnationalisme sportif, diplomatie des États », *Relations internationales* 3, vol. 111, 2002, pp. 327-345.

Clastres Patrick, « Performance sportive et prouesse olympique selon Pierre de Coubertin », *Les Cahiers de l'INSEP* 46, 2010, pp. 193-202.

Clastres Patrick, « 1896. Renaissance des Jeux Olympiques », in : Singaravélou Pierre, Venayre Sylvain (éd.), *Histoire du monde au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 2017, pp. 360-363.

Clavien Alain, *Les helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Université de Lausanne, 1993.

Clavien Alain, « La modernisation du Valais », in : *Histoire du Valais. Tome 3*, Sion, Société d'histoire du Valais, 2002, pp. 583-653.

Clavien Alain, *La presse romande*, Lausanne, Antipodes, 2017.

Conversi Daniele, « In the Shadow of the Belle Epoque : Progress, Decadence, and Rush to War », *The European Legacy* 5, vol. 23, 2018, pp. 564-570.

Cop Raoul, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, Conseil communal, 1980.

Corbin Alain, « Le "sexe en deuil" et l'histoire des femmes au XIXe siècle », in : Perrot Michelle (éd.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, pp. 141-154.

Corbin Alain, « Introduction », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 7-11.

Cortat Alain, *Condor : cycles, motocycles et construction mécanique 1890-1980. Innovation, diversification et profits*, Neuchâtel, Alphil, 1998.

Criblez Lucien, Hofstetter Rita, « Erziehung zur Nation. Nationale Gesinnungsbildung in der Schule des 19. Jahrunderts », in : Altermatt Urs,

Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 167-187.

Criblez Lucien, « L'article sur la formation dans la Constitution fédérale du 29 mai 1874 », in : Hofstetter Rita, Magnin Charles, Criblez Lucien, Jenzer Carlo (éd.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIXe siècle,* Berne, Peter Lang, 1999, pp. 263-286.

Cronin Mike, « Fighting for Ireland, playing for England ? The nationalist history of the gaelic athletic association and the english influence on Irish sport », *The International Journal of the History of Sport* 3, vol. 15, 1998, pp. 36-56.

Crosnier-Leconte Marie-Laure, « Les élèves suisses à l'École des beaux-arts de Paris 1800-1968 », *Études de lettres* 1, 2017, pp. 15-30.

Czàka Véronique, « Images et mises en scène des corps en gymnastique au début du XXe siècle », *Mémoire vive*, 2008, pp. 50-57.

Czàka Véronique, « Société de gymnastique, éducation physique et politique : contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le Canton de Vaud », *Revue historique vaudoise*, vol. 117, 2008, pp. 24-40.

Czàka Véronique, « Le prof de gym peut-il être une femme ? Parcours d'enseignant·e·s romands, 1860-1920 », in : Aceti Monica, Jaccoud Christophe (éd.), *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels sportifs*, Neuchâtel, CIES, 2012, pp. 113-126.

Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu XIXe siècle-début XXe siècle)*, Université de Genève, thèse de doctorat, 2017.

Czàka Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIXe siècle-début du XXe siècle)*, Neuchâtel, Alphil, 2021.

Dauncey Hugh, « Entre presse et spectacle sportif, l'itinéraire pionnier de Pierre Giffard (1853-1922) », *Le temps des médias* 2, vol. 9, 2007, pp. 35-56.

Dauncey Hugh, *French cycling a social and cultural history*, Liverpool, Liverpool University Press, 2012.

David Thomas, Heiniger Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.

Defrance Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1987.

Defrance Jacques, « L'autonomisation du champ sportif. (1890-1970) », *Sociologie et sociétés* 1, vol. 27, 1995, pp. 15-31.

Defrance Jacques, « À propos de "callisthenie ou somascétique naturelle" de Phokion-Heinrich Clias », *Revue EPS*, vol. 250, 1994, pp. 48-49.

Defrance Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix* 50, vol. 13, 2000, pp. 13-27.

Defrance Jacques, El Boujjoufi Taieb, Hoibian Olivier (éd.), *Le sport au secours de la santé. Politique de santé publique et activité physique 1885-2020 : une sociohistoire*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2021.

Degen Bernard, « Les premiers pas du mouvement ouvrier », in : Boillat Valérie, Degen Bernard, Joris Elisabeth, Keller Stefan, Tanner Albert, Zimmermann Rolf (éd.), *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Lausannes, Antipodes, 2006, pp. 11-48.

Degen Bernard, « Assurances accidents », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013, en ligne.

Dejung Christof, Lengwiler Martin, « Einleitung : Ränder der Moderne. Neue Perspektiven auf die Europäische Geschichte », in : Dejung Christof, Lengwiler Martin (éd.), *Ränder der Moderne. Neue Perspektiven auf die Europäische Geschichte (1880-1930)*, Köln ; Weimar ; Wien, Böhlau, 2016, pp. 7-36.

Delille Damien, « "Art ou kitsch ?" Homoérotisme sportif et culture visuelle dans les revues francophones d'après-guerre », *Apparence(s)*, vol. 10, 2021.

Delsahut Fabrice, « L'exhibition des races aux *St. Louis Anthropology Days* de 1904 », in : Bancel Nicolas, David Thomas, Thomas Dominic (éd.), *L'Invention de la race*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 275-287.

Deluermoz Quentin, « La fabrique "d'Empires inversés" ? Le judo à la conquête de l'Europe et du monde », *L'empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, 2010, pp. 117-137.

Demetriou Demetrakis Z., « Connell's concept of hegemonic masculinity : A critique, *Theory and Society* 3, vol. 30, 2001, pp. 337-161.

Dencker Berit-Elisabeth, « Popular Gymnastics and the Military Spirit in Germany, 1848-1871 », *Central European History* 4, vol. 34, 2001, pp. 503-530.

Desrosière Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte ; Syros, 1993.

Di Capua Roberto, *Un système « de milice » sélectif. Le mythe de la représentativité politique au sein des villes suisses (1945-2016)*, Zurich ; Genève, Seismo, 2022.

Donzé Pierre-Yves, *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds. Dynamique sociale d'une élite industrielle (1840-1920)*, Neuchâtel, Alphil, 2007.

Donzé Pierre-Yves, *Histoire de l'industrie horlogère suisse. De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Neuchâtel, Alphil, 2009.

Donzé Jean-Marie, Martin Jean-François, *Union romande de gymnastique. 100 ans d'histoire. 1919-2019*, Lausanne, Union romande de gymnastique, 2019.

Droz Jacques, « Le socialisme suisse des origines à 1914 », in : Droz Jacques (éd.), *Histoire générale du socialisme (2). De 1875 à 1918*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, pp. 333-345.

Dubois Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde*, Lausanne, Favre, 1999.

Duc Gérard, « Projet de tunnel ferroviaire du Simplon et genèse du réseau de chemins de fer de Suisse occidentale (1836-1909). Rivalités cantonales, négociations intercantonales et trajectoires des compagnies privées », *Vallesia*, vol. 56, 2001, pp. 495-617.

Duchêne Alexandre, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Revue Tranel*, vol. 40, 2004, pp. 93-115.

Dysli Walter, *Une histoire sociale de la bicyclette à Genève de 1890 à 1914*, Université de Genève, mémoire de licence, 1985.

Ebert Anne-Katrin, « Cycling towards the nation : the use of the bicycle in Germany and the netherlands, 1880-1940 », *European Review of History - Revue européenne d'histoire* 3, vol. 11, 2004, pp. 237-364.

Ehrlich Stanislas, « Les "groupes de pression" et la structure politique du capitalisme », *Revue française de science politique* 1, 1963, pp. 25-43.

Eichenberger Lutz, *Die Eidgenossische Sportschule Maggligen*, Magglingen, EFSM, 1994.

Eichenberger Lutz, *Die Eidgenossische Sportkommission. 1874-1997*, Magglingen, EFSM, 2001.

Eichenberger Lutz, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIXe et XXe siècles) », in : Jaccoud Christophe, Busset Thomas (éd.), *Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne, Antipodes, 2005, pp. 79-92.

Eichenberger Pierre, David Thomas, Leimgruber Matthieu, Haller Lea, Schär Bernhard C., Wirth Christa, « Beyond Switzerland : reframing the Swiss historical narrative in light of transnational history », *Traverse* 1, vol. 17, 2017, pp. 137-152.

El Boujjoufi Taïeb, « L'investissement médical en éducation physique : perspectives sociohistoriques d'un processus de médicalisation (1880-1936) », in : Pociello Christian (éd.), *Entre le social et le vital, l'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII-XXe siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, pp. 161-172.

Elgenius Gabriella, « Deconstructing nationalism : The cultural turn and poststructuralism », in : Berger Stefan, Storm Eric (eds.), *Writing the History of Nationalism*, London, Bloomsbury, 2019, pp. 155-159.

Elias Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

El-Wakil Leïla, Baudoui Remi, « Corps noueux, corps héroïques. En quête du muscle viril dans la peinture nationale du XIXe siècle », in : Tissot Laurent (éd.), *Faire Corps : temps, lieux, gens*, Neuchâtel, Alphil, 2018, pp. 135-152.

Engler Balz, Kreis Georg, *Das Festspiel: Formen, Funktionen, Perspektiven*, Willisau, Theaterkultur-Verlag, 1988.

Espagne Michel, « La notion de transfert culturel », *Revue Sciences/Lettres* 1, 2013.

Euler Heinrich, « Rothstein, Hugo », *Deutsche Biographie* 29, 1889, en ligne.

Fabian Tom, *Endangered Species of the Physical Cultural Landscape : Globalization, Nationalism, and Safeguarding Traditional Folk Games*, University of Western Ontario (London, CA), PhD thesis, 2021.

Fabiani Jean-Louis, « Jacques Revel (éd.), Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience », *Annales* 2, vol. 53, 1998, pp. 444-447.

Fankhauser Dominique, *Die Arbeitersportbewegung in der Schweiz*, Munster, LIT, 2010.

FemmesTours (éd.), *Pognon, piété, patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, Genève, Metropolis, 1998.

Ferrara Patrizia, *L'Italia in palestra. Storia, documenti e immagini della ginnastica dal 1833 al 1973,* Roma, La Meridiana, 1992.

Fontaine Alexandre, « La pédagogie comme transfert culturel. Passeurs, métissage et resémentisation de savoirs scolaires dans l'espace franco-romand (1850-1900) », in : Droux Joëlle, Hofstetter Rita (éd.), *Globalisation des mondes de l'éducations : Circulations, connexions, réfractions (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 209-231.

Fontana Biancamaria, *La République helvétique. Laboratoire de la Suisse moderne*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2020.

Forestier Constantin, *La lente (r)évolution de l'éducation corporelle (1722-1762). Réflexions sur l'apport des travaux pédagogiques de Jean-Pierre de Crousaz à une dynamique des Lumières*, Lausanne, mémoire de master, 2016.

Fossard Brice, *Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises : de l'entre-soi colonial à la libération nationale (1858-1945)*, Université Paris 1, thèse de doctorat, 2017.

Fouquet Pierre, De Borde Marine, *Histoire de l'alcool*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

Frevert Ute, « Service militaire et histoire du genre en Allemagne au XIXe siècle », in : Sohn Anne-Marie, Thélamon Françoise (éd.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1997, pp. 251-263.

Frevert Ute, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIXe siècle », *Travail, genre et sociétés* 1, 2000, vol. 3, pp. 45-66.

Froidevaux Didier, « Construction de la nation et pluralisme suisse », *Swiss Political Science Review* 4, vol. 3, 1997, pp. 1-30.

Froidevaux Yves, « Nature et artifice : Village suisse et Village nègre à l'Exposition nationale de Genève, 1896 », *Revue historique neuchâteloise* 1-2, 2002, pp. 17-34.

Froissart Tony, Villaret Sylvain, « La gymnastique aux JO de 1924 : un pari sur l'avenir », in : Terret Thierry (éd.), *Les paris des Jeux olympiques de 1924*, Biarritz, Atlantica, 2008, pp. 519-555.

Gaboriau Philippe, « Les trois âges du vélo en France », *Vingtième Siècle*, vol. 29, 1991, pp. 17-33.

Gallati Rudolf, Wyss Christophe, *Unspunnen. Die Geschichte der Alphirtenfest*, Interlaken, les Auteurs, 1993.

Gaspard Françoise, « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Cahiers du genre*, vol. 3, 2011, pp. 135-155.

Genieys William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique* 1, vol. 56, 2006, pp. 121-131.

Germann Pascal, « Les adieux à l'Homo Alpinus. La science raciale suisse à la lumière de l'histoire globale », in : Dos Santos Pinto Jovita, Ohene-Nyako Pamela, Pétrémont Mélanie-Evely, Lavanchy Anne, Lüthi Barbara, Purtschert Patricia, Skenderovic Damir (éd.), *Un/doing race. Racialisation en Suisse*, Zurich ; Genève, Seismo, 2022, pp. 219-240.

Germann Raimund E. (éd.), *Experts et commissions de la Confédération*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1985.

Germann Raimund E., *Administration publique en Suisse. L'appareil étatique et le gouvernement. Volume 1*, Berne, Paul Haupt, 1996.

Ghiringhelli Andrea, « La formazione dei partiti (1830-848) », in : Ceschi Raffaello(éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento*, Bellinzona, Casagrande, 1998, pp. 85-112.

Ghiringhelli Andrea, « Il Ticino nello Stato federale (1848-1890) », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento*, Bellinzona, Casagrande, 1998, pp. 237-262.

Ghiringhelli Andrea, « La transizione verso la politica consociativa », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. Il Novecento*, Bellinzona, Casagrande, 1998, pp. 415-431.

Giesler Horst, « Sportpolitik und Alltagserfahrungen. Die oberhessische Arbeitersportbewegung zu Zeit der Weimarer Republik », *Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins Giessen*, vol. 81, 1996, pp. 109-146.

Gigase Marc, « L'Ouest-Suisse. Expansion d'un réseau ferroviaire entre rivalités cantonales, intervention étatique et bataille financière internationale (1852-1872) », *Revue historique vaudoise*, vol. 115, 2007, pp. 281-296.

Gillabert Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2013.

Gilliéron Christian, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin*, Lausanne, CIO, 1993.

Girardin Marine, « Reference Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, vol. 16, 2018, pp. 101-120.

Giuliani Markus, *« Starke Jugend – Freies Volk ». Bundesstaatliche Körpererziehung und Gesellschaftlische Funktion von Sport in der Schwiez (1918-1947)*, Bern, Peter Lang, 2001.

Gogniat Jérôme, « L'éducation des corps dans les pensionnats et l'émergence du sport en Suisse au tournant du XIXe siècle », in : Tissot Laurent (éd.), *Faire Corps : temps, lieux, gens*, Neuchâtel, Alphil, 2018, pp. 46-58.

Gogniat Jérôme, « L'invention du Tour de Suisse (1933), une vitrine nationale pour les marques de cycles jurasiennes », in : Busset Thomas, Jucker Michael, Koller Christian (éd.), *Sportheschichte in der Schweiz : Stand und Perspektiven – Histoire du sport en Suisse : État des lieux et perspectives*, Neuchâtel, CIES, 2019, pp. 155-173.

Gogniat Jérôme, « Quand l'aventure, le sport et l'exploit symbolisent l'innovation technique. Discours publicitaires et pratiques d'entreprises de l'Arc jurassien suisse au XXe siècle », in : Busset Thomas, Tissot Laurent (éd.), *Sport et entreprise. La performance en jeu*, Neuchâtel, CIES, 2020, pp. 75-86.

Gounot André, *Les Mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893-1939)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

Gruner Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert : soziale Lage, Organisation Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat*, Bern, Francke, 1968.

Gruner Erich, *Die Parteien in der Schweiz*, Bern, Francke AG, 1869.

Guex Nicolas, « Une histoire de la Confédération pour la Suisse régénérée. Quelques considérations à partir de l'*Histoire de la Confédération suisse* », *Berner Zeitschrift für Geschichte* 4, vol. 77, 2015, pp. 120-128.

Guex Sébastien, « Les débuts de l'Union suisse des paysans. Quelques remarques critiques à propos d'un ouvrage récent », *Traverse* 3, vol. 3, 1996, pp. 130-133.

Gugerli David, Kupper Patrick, Speich Daniel (éd.), *Die Zukunftsmaschine. Konjunkturen der ETH Zürich 1855-2005*, Zürich, Chronos, 2005.

Guillet François, « Le duel et la défense de l'honneur viril », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 83-126.

Guttmann Allen, *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Guzzi-Heeb Sandro, « Helvetischer Staat und Nationalisierung der Gesellschaft », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine,

Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 131-148.

Hasler Véronique, « Physiothérapie et gymnastique en Suisse romande de l'entre-deux-guerres à nos jours », in : Quin Grégory, Bohuon Anaïs (éd.), *L'exercice corporel du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Glyphe, 2013, pp. 135-153.

Hauser Claude, *Aux origines intellectuelles de la question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse (1910-1950)*, Courrendlin, Communication jurassienne et européenne, 1997.

Hazareesingh Sudhir, « L'histoire politique face à l'histoire culturelle : état des lieux et perspectives », *Revue historique* 2, vol. 642, 2007, pp. 355-368.

Heimberg Charles, « L'accueil de l'armée nouvelle par le mouvement ouvrier suisse-romand et le problème de la conscription de milice », in : Fridenson Patrick (éd.), *Avenirs et avant-gardes en France XIXe-XXe siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 267-276.

Heimberg Charles, « Rage d'être inclus et internationalisme : l'urgence d'en enseigner l'histoire contrastée », *Cahiers Jaurès* 1, vol. 215-216, 2015, pp. 53-65.

Heller Geneviève, *« Tiens-toi droit ! » : l'enfant à l'école au XIXe siècle : espace morale et santé : l'exemple vaudois*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1988.

Héritier Françoise, *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Herren Madeleine, « Internationalismus als Aussenpolitik. Zur internationalen Vernetzung des schweizerischen Bundesstaates 1848-1914 », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 127-144.

Herren Madeleine, *Internationale Organisationen seit 1865. Eine Globalgeschichte der internationalen Ordnung*, Darmstadt, WBG, 2009.

Hertz Ellen, Graezer Bideau Florence, Leimgruber Walter, Munz Hervé, *Politique de la tradition. Le patrimoine culturel immatériel*, Lausanne, Presse polytechniques et universitaires romandes, 2018.

Herzog Eva, *Frisch, frank, fröhlich, Frau : Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft: ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*, Liestal, Verlag des Kanton Basel-Landschaft, 1995.

Hobsbawm Eric, « Inventer des traditions », in : Hobsbawm Eric, Ranger Terence (éd.), *L'invention des traditions*, Paris, Amsterdam, 2012, pp. 27-42.

Hobsbawm Eric, « Production de masse des traditions et traditions productrices de masses : Europe, 1870-1914 », in : Hobsbawm Eric, Ranger Terence (éd.), *L'invention de la tradition*, Paris, Amsterdam, 2012, pp. 285-328.

Hochmann Jacques, *Théories de la dégénérescence*, Paris, Odile Jacob, 2018.

Holenstein André, *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli*, Lausanne, Antipodes, 2019.

Holt Richard, « The bicycle, the bourgeoisie and the discovery of rural France, 1880-1914 », *The International Journal of the History of Sport* 2, vol. 2, 1985, pp. 127-139.

Horlacher Rebekka, « Physische Bildung als Nationalerziehung. Die Turnbewegung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in : Boser Lukas, Bühler Patrick, Hofmann Michèle, Müller Philippe (éd.), *Pulverdampf und Kreidestaub. Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Bibliothek am Guisanplatz, 2016, pp. 79-99.

Horlacher Rebekka, « The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century : The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess », *Nordic Journal of Educational History* 2, vol. 4, 2017, pp. 13-30.

Horlacher Rebekka, « L'éducation corporelle entre santé, loisirs et pédagogie. Autour de l'Institut de Johann Heinrich Pestalozzi à Yverdon », in : Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux*, Neuchâtel, Alphil, 2023, pp. 29-44.

Hotz Arturo, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922*, Université de Bâle, mémoire de licence, 1969.

Hotz Arturo (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola – 125 ans au service de l'éducation physique scolaire – 125 Jahre im Dienste des Schulturnens 1858-1983*, Stäfa, Gut, 1983.

Houle François, « La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes », *Politique et Sociétés* 1, vol. 20, 2001, pp. 97-122.

Hügli Anton, « École secondaire supérieure », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2012, en ligne.

Huguenin André, *100 ans de la Fédération Internationale de Gymnastique (1881-1981)*, Lausanne, FIG, 1981.

Humair Cédric, « État fédéral, centralisation douanière et développement industriel de la Suisse, 1798-1848 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Mathias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 103-116.

Humair Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne, Peter Lang, 2004.

Humair Cédric, « Industrialisation, chemin de fer et État central : retard et démarrage du réseau ferroviaire helvétique (1836-1852) », *Traverse* 1, vol. 15, 2008, pp. 15-29, 2008.

Humair Cédric, *1848, naissance de la Suisse moderne*, Lausanne, Antipodes, 2009.

Humair Cédric, « Introduction. Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique et vecteur du rayonnement international de la Suisse (XIX^e^-XX^e^ siècles) », in : Humair Cédric, Tissot Laurent (éd.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international. « Switzerland, the playground of the world »*, Lausanne, Antipodes, 2011, pp. 9-54.

Humair Cédric, « Une alliance pour le pouvoir : les rapports de l'Union suisse du commerce et de l'industrie avec l'Union suisse des paysans (1897-1929) », in : Fraboulet Danièle, Humair Cédric, Vernus Pierre (éd.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, pp. 183-198.

Humair Cédric, Lapointe Guigoz Julie, Sulmoni Stefano, Gigase Marc, *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique : analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Alphil, 2014.

Humair Cédric, *La Suisse et les puissances européennes : aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Neuchâtel, Alphil, 2018.

Humair Cédric, *La Suisse et les Empires. Affirmation d'une puissance économique (1857-1914)*, Neuchâtel, Alphil, 2024.

Hupperts Charles, « L'homosexualité en Grèce et à Rome », in : Aldrich Robert (éd.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Le Seuil, 2006, pp. 29-56.

Hutson James H., *The Sister Republics. La Suisse et les États-Unis de 1776 à nos jours*, Berne, Staempfli, 1992.

Ihl Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.

Im Hof Ulrich, *Mythos Schweiz*, Zürich, NZZ Verlag, 1991.

Im Hof Ulrich, Bernard Nicolai, « Les relations des communautés linguistiques au sein des associations nationales suisses avant la création de la nouvelle Confédération de 1848 », in : Dubois Pierre (éd.), *Union et division des Suisses : les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1983, pp. 9-24.

Im Hof Ulrich et De Capitani François, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz. Band 1*, Frauenfeld, Huber Verlag, 1983.

Imlah Ann G., *Britain and Switzerland (1845-1860). A study of Anglo-Swiss relations during some critical years for Swiss neutrality*, London, Longmans, 1966.

Irye Akira, *Global community. The role of international organizations in the making of contemporary world*, Los Angeles, University of California Press, 2002.

Jacquemart Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes : socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Jaquet Daniel, « *Fencing and shooting in the city of the Solothurn during the 15^th^ and 16^th^ century. A closer look into regulations for martial contests* », *SZG/RSH/RSS* 2, vol. 73, 2023, pp. 111-130.

Jaun Rudolf, « Armee und Nation. Schweizerische Militärdiskurse des 19. Jahrunderts im Widerstreit », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 149-166.

Jaun Rudolf, « Armee, Nation, Staat und Krieg im Widerstreit der Militärdiskurse des 19. Jahrunderts », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 109-126.

Jaun Rudolf, *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierskorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zürich, Chronos, 1999.

Jaun Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee. Vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart*, Zürich, Orell Fussli, 2019.

Jaun Rudolf, *Histoire de l'armée suisse. Du XVII^e siècle à nos jours*, Alphil, Neuchâtel, 2023.

Jeanmonod Gilles, Gasser Jacques, « La loi sur la stérilisation légale des malades mentaux, Canton de Vaud (Suisse), 1928. Étude préliminaire », in : Diederich Nicole (éd.), *Stériliser le handicap mental ?*, Toulouse, Erès, 1998, pp. 81-85.

Jessenne Jean-Pierre, Vivier Nadine, « Libérer la terre ! Une Europe des réformes agraires (vers 1750-1850) ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 4, vol. 63, 2016, pp. 27-65.

Jost Hans Ulrich, *Linksradikalismus in der Deutschen Schweiz*, Bern, Stämpfli & Cie, 1973.

Jost Hans Ulrich, « Critique historique du parti politique », *Annuaire de l'Association Suisse de Sciences Politiques*, vol. 26, 1986, pp. 317-332.

Jost Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts », *SZG/RSH/RSS* 3, vol. 39, 1989, pp. 293-303.

Jost Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vies politiques en Suisse au XIX^e siècle », in : Tanner Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine – Sociabilité et faits associatifs*, Zurich, Chronos, 1991, pp. 7-29.

Jost Hans Ulrich, *Les avant-gardes réactionnaires : La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne, Édition d'En bas, 1992.

Jost Hans Ulrich « Pour une histoire européenne de la Suisse », *Traverse* 1, vol. 3, 1994, pp. 19-39.

Jost Hans Ulrich, « Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz », *Traverse* 3, vol. 5, 1998, pp. 33-44.

Jost Hans Ulrich, « Der Bundesstaat von 1848 im Kontext des "langen" 19. Jahrunderts », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848,* Zürich, Chronos, 1998, pp. 91-102.

Jung Joseph, *Katholische Jugendbewegung in der deutschen Schweiz: der Jungmannschaftsverband zwischen Tradition und Wandel von der Nitte des 19. Jarhunderts bis zum Zweiten Weltkrieg*, Fribourg, Université de Fribourg, 1987.

Kaenel Philippe, *La caricature en Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2018.

Kalifa Dominique, *Les bas-fonds : histoire d'un imaginaire*, Paris, Le Seuil, 2013.

Kalifa Dominique, *La véritable histoire de la « Belle Époque »*, Paris, Fayard, 2017.

Keller Christoph, *Der Schädelvermesser: Otto Schlaginhaufen, Anthropologe und Rassenhygieniker: eine biographische Reportage*, Zürich, Limmat Verlag, 1995.

Kern Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit. Der Eidgenössische Turnverein und seine Ansichten vom Schulturnen, dem freiwilligen Vorunterricht und dem Vereinsturnen 1900-1930*, Norderstedt, Grin, 2009.

Knuts Stijn, Delheye Pascal, « Borderless sport ? Imagining and organizing bicycle racing in Belgium, 1869-1914 : between transnational dynamics and national aspirations », *European Review of History – Revue européenne d'histoire* 3, vol. 21, 2014, pp. 379-404.

Koller Christian, « La grève comme phénomène "anti-suisse" : Xénophobie et théorie du complot dans les discours anti-grévistes (XIXe et XXe siècles », *Cahier d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, vol. 28, 2012, pp. 28-46.

Koller Christophe, *L'industrialisation et l'État au pays de l'horlogerie : contribution à l'histoire économique et sociale d'une région suisse*, Courrendlin, Communication jurassienne et européenne, 2003.

Krüger Michael, « Body culture and nation building : the history of gymnastics in germany in the period of its foundation as a nation-state », *The International Journal of the History of Sport* 3, vol. 13, 1996, pp. 409-417.

Krüger Michael, « Turnfeste als politische Massenrituale des 19. und frühen 20. Jahrhunderts », *Sportwissenschaft* 4, vol. 37, 2007, pp. 403-418.

Krüger Michael, « Karl Völker : "bündnderischer Turnvater" und europäischer Pädagoge im Zeitalter der Revolutionen », *SZG/RSH/RSS* 2, vol. 61, 2011, pp. 168-188.

Kundert Werner, Im Hof Ulrich, *Geschichte des Schweizerischen Zofingervereins. Im Überblick Dargestellt*, Bern, K. J. Wyss Erben AG, 1969.

Laborie Léonard, « De quoi l'universel est-il fait ? L'Europe, les empires et les premières organisations internationales », *Les cahiers Irice* 1, vol. 9, 2012, pp. 11-22.

Lagroye Jacques, Offerlé Michel (éd.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

Lamprecht Markus, Fischer Andreas, Stamm Peter, *Sportvereine in der Schweiz. Strukturen, Leistungen, Herausforderungen,* Zürich, Seismo, 2012.

Lamprecht Markus, Fischer Adrian, Stamm Hanspeter, *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*, Genève, Seismo, 2020.

Langhard Johannes, *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz. Von ihren Anfängen bis zur Gegenwart und die internationalen Führer*, Glashütten im Taunus, Detlev Auvermann, 1975.

Lasseb Karim, Pilotti Andrea, « Les fonctions électives en Suisse et leur rémunération », in : Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2019, pp. 21-52.

Le Dinh Diana, « Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse », *Histoire et société contemporaines* 12, vol. 92, 1992, pp. 7-151.

Lengwiler Martin, *Zwischen Klinik und Kaserne. Die Geschichte der Militärpsychiatrie in Deutschland und der Schweiz 1870-1914,* Zürich, Chronos, 2000.

Lengwiler Martin, « Im Zeichen der Degeneration : Psychiatrie und internationale Abstinenzbewegung im ausgehenden 19. Jahrhundert », in : Grosse Judith, Spöring Francesco, Tschurenev Jana (éd.), *Biopolitik und Sittlichkeitsreform: Kampagnen gegen Alkohol, Drogen und Prostitution 1880-1950*, Frankfurt ; New York, Campus, 2014, pp. 85-110.

Lengwiler Martin, « Der strafende Sozialstaat : konzeptuelle Überlegungen zur Geschichte fürsorgerischer Zwangsmassnahmen », *Traverse* 1, vol. 25, 2018, pp. 180-196.

Le Page Dominique, Loiseau Jérôme, *Pouvoir royal et institutions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2019.

Lecoq Benoît, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *Revue historique* 1, vol. 276, 1986, pp. 157-166.

Lemercier Claire, Picard Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in : Rollet Laurent, Nabonnand Philippe (éd.), *Les uns et les autres… Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2012, pp. 605-630.

Letourneux Matthieu, Passini Michela, « Culture de masse et haute culture "à la française" : les circulations oubliées », in : Deluermoz Quentin (éd.),

D'ici et d'ailleurs. Histoires globales de la France contemporaine, Paris, La Découverte, 2021, pp. 285-330.

Leu Stéphanie, *Comme un petit air de Suisse*, Chaumont, Le Pythagore, 2003.

Leu Stéphanie, « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales ? », *Traverse* 1, vol. 12, 2005, pp. 81-92.

Looser Diana, « Radical Bodies and Dangerous Ladies : Martial Arts and Women's Performance, 1900-1918 », *Theatre Resarch International* 1, vol. 36, 2010, pp. 3-19.

Lussi Borer Valérie, *Histoire des formations à l'enseignement en Suisse romande*, Berne, Peter Lang, 2016.

Mace Éric, « Théoriser l'après-patriarcat : de l'historicité des arrangements de genre, *Travail, genre et société* 2, vol. 38, 2017, pp. 175-179.

Mach André, *Groupes d'intérêt et pouvoir politique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2015.

Mach André, David Thomas, Bühlmann Felix, « La fragilité des liens nationaux. La reconfiguration de l'élite du pouvoir en Suisse, 1980-2010 », *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, vol. 190, 2011, pp. 78-107.

Mach André, Thomas David, Ginalski Stéphanie, Bühlmann Félix, *Les élites économiques suisses au xx^e^ siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2016.

Mantovani Vögeli Linda, « Wie Mädchen lernen, Frau zu sein- Die Entwicklung der Mädchenbildung im 19. und 20. Jahrundert », in : Badertscher Hans, Grunder Hans-Ulrich(éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrundert*, Bern, Paul Haupt, 1997, pp. 381-440.

Marcacci Marco, « La ginnastica contro gli sport. Polemiche contro le "esageroziona sportive" negli ambienti ginnici ticinesi all'inizio del Novecento », *Traverse* 3, vol. 5, 1998, pp. 63-76.

Marcacci Marco, « La paix entre sport et gymnastique pour mieux préparer la jeunesse à la guerre ? », in : Porret Michel, Fayet Jean-François, Fluckiger Carine (éd.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, Georg, 2000, pp. 549-560.

Marcacci Marco, « Il était une fois le sport ouvrier : l'évolution du SATUS depuis la Deuxième Guerre mondiale », *Cahier d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, vol. 18, 2002, pp. 11-21.

Marcacci Marco, « Pronunciamento », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, en ligne.

Marcacci Marco, « Modernité et essor du sport au Tessin », in : Koller Christian (éd.), *Histoire du sport en Suisse : État des lieux et perspectives*, Neuchâtel, CIES, 2019, pp. 139-154.

Marchal Guy P., Mattioli Aram, « Nationale Identität – allzu Bekanntes in neuem Licht », in : Marchal Guy P., Mattioli Aram (éd.), *Erfundene Schweiz: Konstruktionen nationaler Identität – La Suisse imaginée : Bricolage d'une identité nationale*, Zürich, Chronos Verlag, 1992, pp. 11-20.

Maria Merki Christophe, « Sociétés sportives et développements de l'automobilisme (1898-1930) », in : Jaccoud Christophe, Tissot Laurent, Pedrazzini Yves (éd.), *Sport en Suisse. Traditions, transitions et transformations*, Lausanne, Antipodes, 2000, pp. 45-74.

Marti Laurence, *L'émergence du monde ouvrier en Suisse au XIX^e siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2020.

Martin Jean-François, *Association cantonale vaudoise de gymnastique. 1885-2008 Histoire illustre de la gymnastique vaudoise*, Lausanne, ACVG, 2008.

Martin Jean-François, « 1908-2020 : la gymnastique vaudoise entre tradition et modernité », *Revue historique vaudoise*, vol. 128, 2020, pp. 59-70.

Martin Jean-François, « Gymnaste veveysan et héros bulgare », *Journal GYM. Le magazine de la gymnastique vaudoise*, vol. 132, 2023, pp. 28-29.

Mathys Franz Karl, « National games in Switzerland and their relations to other european games », in : Imamura Y., Verhaegen M., Narita J. (éd.), *History of Physical Education and Sport : Research and Studies*, Tokyo, 1977.

Mattioli Aram, « Der Schädelvermesser: Otto Schlaginhaufen. Anthropologe und Rassenhygieniker. Eine biographische Reportage [Christoph Keller] », *Traverse*, vol. 2, 1995, pp. 147-149.

Matter Max, « …Die Alten einfachen Sitten und Freuden unserer Väter wieder… aufleben und fortdauren zu machen. Folkloristische Umformungen von Elementen alpiner Volkskulture », *Histoire des Alpes – Geschichte der Alpen* 11, 2006, pp. 215-231.

Maureen Shaw Aimie, *En dialogue avec Bakhtine : carnavalisation, carnavalesque et carnaval au cœur du roman*, Memorial University of Newfoundland (Saint-Jean), thèse de doctorat, 2005.

Mayencourt Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) », *Revue historique vaudoise*, vol. 128, 2020, pp. 45-58.

Mayencourt Gil, « Les débuts du Touring Club Suisse à Genève : le tourisme vélocipédique et la mobilité cycliste à l'aune de l'entreprise privée et publique (1896-1920) », in : Busset Thomas, Tissot Laurent (éd.), *Sports et entreprise. La performance en jeu*, Neuchâtel, CIES, 2020, pp. 44-59.

Mayencourt Gil, « The Gymnast and the Shepherd : The Invention of a National Games' Tradition in Switzerland », *International Journal of Sport and Society* 2, vol. 13, 2022.

Mayencourt Gil, « Des "Jeux olympiques" avant l'heure ? L'internationalisation précoce des fêtes fédérales de gymnastique sur la base du modèle helvétique (années 1860-années 1910) », *Histoire, économie & société* 1-2, vol. 43, 2024, pp. 34-50.

Mayencourt Gil, « Les premiers développements du cyclisme en Suisse. Fossé linguistique chez les promoteurs et conflit entre intérêts sportivo-économiques et éthique touristique », in : Mayencourt Gil, Cala Sébastien, Amacher-Hoppler Anna, Hauser Claude (éd.), *Pouvoir et emprise du sport. Pour une histoire croisée du tourisme et du sport depuis le XIXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2024, pp. 295-316.

Meier Eugen A., *Turnen und Handball. 100 Jahre RTV Basel 1879*, Basel, Birkhäuser, 1979.

Merle Marcel, « Le concept de transnationalité », in : Dupuy René-Jean (éd.), *Humanité et droit international*, Paris, A. Pedrone, 1991.

Mesmer Beatrix, « Les migrations des Bernois dans le canton de Vaud au cours de la première moitié du XIXe siècle », in : Dubois Pierre (éd.), *Union et divisons des Suisses. Les relations entre alémaniques, romands et tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1983, pp. 25-42.

Mesmer Beatrix, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts*, Basel ; Frankfurt, Helbling & Lichtenhahn, 1988.

Meuwly Olivier, « Emil Welti : citoyen et soldat au nom de l'unité nationale », in : Brühwiler Ingrid, Horlacher Rebekka, Quin Grégory, Westberg Joahnnes (éd.), *La Fabrique des corps nationaux*, Neuchâtel, Alphil, 2023, pp. 85-101.

Meyer Benedikt, *Vorwärts rückwärts : zur Geschichte des Fahrradfahrens in der Schweiz*, Nordhausen, T. Bautz, 2014.

Meyer Werner, « Wettkampf, Spiel und Waffenübung in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft », *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte*, vol. 1, 1982, pp. 9-18.

Meyerhofer Ursula, « Wir sind die Nation. Der radikale Nationsbegriff des "Schweizerischen Republikaners", 1830-1846 », in : Altermatt Urs, Bosshart-Pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 49-60.

Meyerhofer Ursula, *Von Vaterland, Bürgerrepublik und Nation. Nationale Intergration in der Schweiz 1815-1848*, Zürich, Chronos, 2000.

Michaux Marianne, « Les libéraux belges dans l'opposition (1870-1878). Crise d'un parti politique et sous-champ littéraire », *ConTEXTES* 16, 2015.

Mihaely Gil, *L'émergence du modèle militaro-viril. Pratiques et représentations masculines en France au XIX^e siècle*, École des hautes études en sciences sociales, thèse de doctorat, 2004.

Milani Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'un politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*, Neuchâtel, Alphil, 2013.

Miletto Enrico, « Industria, cioccolato e sport. Gli svizzeri a Torino tra Otto e Novecento », in : Basso Enrico (éd.), *All'incrocio di due mondi. Comunità, ambiente, culture, tradizioni delle vallialpine dal versante padano a quello elvetico*, Cherasco, Letteraria riservata, 2021, pp. 217-234.

Minder Patrick, « C'est la fête au Village ! Les exhibitions de l'Exposition nationale suisse de Genève en 1896 » », *Didactica Historicae*, vol. 4, 2018, pp. 49-55.

Mooser Josef, « Eine neue Ordnung für die Schweiz: die Bundesverfassung von 1848 », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 45-62.

Moser Peter, *Der Stand der Bauern. Bäuerliche Politik, Wirtschaft und Kultur gestern und heute*, Frauenfeld, Huber, 1994.

Mosse George L., *The nationalization of the masses: political symbolism and mass movements in Germany from the Napolenic wars through the Third Reich*, London, Cornell University Press, 1991.

Mosse George L., *L'image de l'homme, l'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1996.

Mousnier Roland, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue. Tome 1*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

Müller Felix, « Lieber national als international. Der Grütliverein zwischen nationaler und sozialer Identifikation », in : Altermatt Urs, Bosshart-pfluger Catherine, Tanner Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 253-270.

Munoz Laurence, « The Birth of an International Catholic Federation : a European Matter, 1905-1911 », *The International Journal of the History of Sport* 1, vol. 26, 2009, pp. 3-20.

Mysyrowicz Ladislas, « L'armée suisse et l'éducation nationale », *Revue Militaire Suisse*, numéro thématique sur l'histoire militaire, 2007, pp. 25-29.

Nauer Heinz, « Benziger Verlag », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2019, en ligne.

Ndee Hamad S., « Germany and Eastern Africa: Gymnastics in Germany in the Nineteenth Century and the Diffusion of German Gymnastics into German East Africa », *The International Journal of the History of Sport* 5, vol. 27, 2010, pp. 820-844.

Netzle Simon, « Die USA als Vorbild für einen schweizerischen Bundesstaat », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 49-60.

Nora Pierre, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in : Nora Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire. I La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 16-42.

Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998.

Ory Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

Osterwalder Fritz, « Schule denken : Schule als linear gegliederte, staatliche und öffentliche institution? », in : Badertscher Hans, Grunder Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrundert*, Bern, Paul Haupt, 1997, pp. 237-278.

Ozouf Mona, *La fête révolutionnaire : 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.

Pabion Lionel, *Le sport embrigadé ? : Les sociétés de préparation militaire en France : des loisirs militarisés (années 1880 – années 1930)*, Université Lumière (Lyon), thèse de doctorat, 2021.

Panzera Fabrizio, « Dallo Stato sagrestano alla libertà della Chiesa (1848-1890) », in : Ceschi Raffaello (éd.), *Storia del Cantone Ticino. L'Ottocento*, Bellinzona, Casagrande, 1998, pp. 263-296.

Pateman Carole, *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte, 2022.

Petri Rolf, « Europa ? Ein Zitatensystem », *Comparativ* 3, vol. 14, 2004, pp. 15-49.

Pfister Gertrud, « The Medical Discourse on Female Physical Culture in Germany in the 19th and Early 20th Centuries », *Journal of Sport History* 2, vol. 17, 1990, pp. 183-198.

Pfister Gertrud, « Cultural confrontations: German Turnen, swedish gymnastics and english sport », *European diversity in physical activities from a historical perspective, Culture, Sport, Society* 1, vol. 6, 2003, pp. 61-91.

Pfister Gertrud, Hofmann Annette, « Female Turners in Germany and the United States until World War I : Structural Similarities – Cultural Différences », in : Hofmann Annette (éd.), *Turnen and Sport. Transatlantic Transfers*, Münster, Waxmann, 2004, pp. 25-68.

Pfister Gertrud, « The Role of German Turners in American Physical Education », *The International Journal of the History of Sport* 13, vol. 26, 2009, pp. 1893-1925.

Pfister Gertrud, *Gymnastics, a transatlantic Movement : From Europe to America*, London, Routledge, 2011.

Philippe Tanguy, « Wrestling Styles and the Cultural Reinterpretation Process », *The International Journal of the History of Sport* 4, vol. 31, 2014, pp. 492-508.

Pichard Alain, *La question jurassienne. Avant et après la naissance du 23e canton suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.

Pieth Fritz, *Sport in der Schweiz. Sein Weg in die Gegenwart*, Olten, Walter Verlag, 1979.

Pigenet Michel, « Virilités ouvrières », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 207-234.

Pilotti Andrea, Mach André, Mazzoleni Oscar, « Les parlementaires suisses, entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review* 2, vol. 16, 2010, pp. 211-245.

Pilotti Andrea, Sciarini Pascal, Varone Frédéric, Cappelletti Fabio, « L'Assemblée fédérale : un parlement de milice en voie de professionnalisation », in : Pilotti Andrea, Mazzoleni Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2019, pp. 53-89.

Pochon Roger, « Les origines de "La Liberté" », in : Ruffieux Roland (éd.), *La Liberté en son premier siècle*, Fribourg, Saint Paul, 1975, pp. 5-49.

Portmann-Tinguely Albert, « Völker, Karl », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013, en ligne.

Poyer Alex, *Les premiers temps des véloces-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald, « Introduction. The End of Innocence : Debating Colonialism in Switzerland », in : Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald (éd.), *Rethinking Colonialism from the Margins*, London, Palgrave Macmillan, 2015, pp. 1-27.

Python Francis, *Histoire de Fribourg. Ancrage traditionnels et renouveaux (XIX^e^-XX^e^ siècle)*, tome 3, Neuchâtel, Alphil, 2018.

Quin Grégory, « Genèse et structure d'un interchamp orthopédique (première moitié du XIX^e^ siècle) : contribution à l'histoire de l'institutionnalisation d'un champ scientifique », *Revue d'histoire des sciences* 2, vol. 64, 2011, pp. 323-347.

Quin Grégory, *Le mouvement peut-il guérir ? Les usages médicaux de la gymnastique au XIX^e^ siècle*, Lausanne, BHMS, 2019.

Quin Grégory, « The hotelier, the politician and the skier. On the founding moment of alpine skiing in St. Moritz », *Sport in History* 2, vol. 42, 2022, pp. 213-234.

Quin Grégory, Hayoz Christelle, « From the education of soldiers to a promotion of motor skills: changes in the conception of physical education in Switzerland throughout the twentieth century », in : Polenghi Simonetta, Németh Andreas, Kasper Tomas (éd.), *Education and the Body in Europe (1900-1950). Movements, public health, pedagogical rules and cultural ideas*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

Quin Grégory, Mayencourt Gil, « L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : *Le Gymnaste* (1859-1887) », *Revue historique vaudoise*, vol. 129, 2021, pp. 81-93.

Quin Grégory, Vonnard Philippe, « "Il était carabinier dans l'âme et l'est resté jusqu'à son dernier jour". Adrien Thélin, la politique et le

développement de la société suisse des carabiniers », *Revue historique vaudoise*, vol. 128, 2020, pp. 71-83.

Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam, 2014.

Raewyn Connell, Messerschmidt James W., « Hegemonic Masculinity : Rethinking the Concept », *Gender and Society* 6, vol. 19, 2005, pp. 829-859.

Ramseyer Jacques, « La république radicale (1848-1914) », *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 3, Hauterive, Gilles Attinger, 1993, pp. 31-51.

Rassmussen Anne, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent* 1, vol. 19, 2001, pp. 27-41.

Rauch André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 261-310.

Rebmann Frédéric, Mach André, « Commissions extra-parlementaires fédérales », in : Ladner Andreas, Chappelet Jean-Loup, Emery Yves, Knoepfel Peter, Mader Luzius, Soguel Nils, Varone Frédéric (éd.), *Manuel d'administration publique suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013, pp. 161-176.

Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une Nuits, 1997.

Renson Roland, « Cuperus, Nicolaas J. », en ligne.

Revel Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard ; Le Seuil, 1996.

Revenin Régis, « Homosexualité et virilité », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 375-408.

Reynaud-Paligot Carole, « Construction et circulation de la notion de "race" au cours du XIXe siècle », in : Bancel Nicolas, David Thomas, Thomas Dominic (éd.), *L'invention de la Race*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 103-116.

Rioufreyt Thibaut, « La mise en politique des idées. Pour une histoire sociale des idées en milieu partisan », *Politix*, vol. 126, 2019, pp. 7-35.

Ripoll David, « Histoire », in : Ville de Genève (éd.), *Salle de gymnastique, Vieux-Grenadiers* 15, Genève, Imprimerie genevoise S.A., 2001, pp. 12-19.

Ripoll David, « Une architecture pour la forme. Les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) », *Monuments* vaudois, vol. 2, 2011, pp. 60-70.

Rivoal Haude, « Virilité ou masculinité ? L'usage des concepts et leur portée théorique dans les analyses scientifiques des mondes masculins », *Travailler* 2, vol. 38, 2017, pp. 141-142.

Ross Ridge George, « The "Femme Fatale" in French Decadence », *The French Review* 4, vol. 34, 1961, pp. 352-360.

Rossel Benoît, Baechler Thomas, *GymMorges 1857-2007. Un siècle et demi d'ouverture au sein de la plus ancienne société sportive de Morges*, Morges, GymMorges, 2007.

Rossinelli Fabio, *Géographie et impérialisme. De la Suisse au Congo, entre exploration géographique et conquête coloniale*, Neuchâtel, Alphil, 2022.

Rudaz Gilles, Debarbieux Bernard, *La montagne suisse en politique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013.

Ruffieux Roland, « Les groupes de pression et la démocratie semi-directe en Suisse », in : Junker Beat, Gilg Peter, Reich Richard (éd.), *Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für E- Gruner*, Bern, Francke, 1975, pp. 95-109.

Rychner Marianne, Däniker Kathrin, « Unter "Männern". Geschlechtliche Zuschreibungen in der Schweizer Armee zwischen 1870 und 1914 », in : Jaun Rudolf, Studer Brigitte (éd.), *Weiblich-männlich. Geschlechterverhältnisse in der Schweiz: Rechtsprechung, Diskurs, Praktiken*, Zürich, Chronos, 1995, pp. 159-170.

Salais Robert, Storper Michael, *Les mondes de production : enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993.

Saupin Guy (éd.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Schader Basil, « Les Fêtes fédérales », in : Hugger Paul (éd.), *Les Suisses : modes de vie, traditions, mentalités*, tome 2, Lausanne, Payot, 1992, pp. 809-832.

Schader Basil, Leimgruber Walter (eds), *Festgenossen : über Wesen und Funktion eidgenössischer Verbandsfeste*, Basel ; Frankfurt am Main, Helbing & Lichtenhahn, 1993.

Schär Bernhard C., « On the Tropical Origins of the Alps », in : Purtschert Patricia, Fischer-Tiné Harald (éd.), *Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series*, London, Palgrave, 2015, pp. 29-42.

Schaufelberger Walter, *Der Wettkampf in der Alten Eidgenossenschaft*, Bern, Paul Haupt, 1972.

Schiedt Hans-Ulrich, « 1848 als Start. Der Traum von den Vereinigten Staaten von Europa », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Matthias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848,* Zürich, Chronos, 1998, pp. 137-146.

Schmitter Philippe C., Streeck Wolfgang, « The organization of business interests : Studying the associative action of business in advanced industrial societies », *Max PLanck Institute for the Study of Societies* 1, vol. 99, 1999, pp. 1-95.

Schüpbach Yvonne, « Zwischen Sexismus und Gesundheitsförderung. Die ersten Schweizerischen Frauenturntage in Aarau 1932 », *Argovia. Jahresschrift der Historischen Gesellschaft des Kantons Aargau*, vol. 134, 2022, pp. 49-67.

Seger Cordula, Plattner-Gerber Bettina, *Engadin St. Moritz – Ein Tal schreibt Geschichten*, Zürich, AS Verlag, 2016.

Shanin Teodor, *Defining Peasants*, Oxford, Basil Blackwell, 1990.

Sohn Anne-Marie, *« Sois un homme ! » La construction de la masculinité au XIX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2009.

Späni Martina, « Umstrittene Fächer in der Pädagogik. Zur Geschichte des Religions- und Turnunterrichts », in : Badertscher Hans, Grunder Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der SChwiez im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Paul Haupt, 1997, pp. 17-56.

Spivak Marcel, « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1853 à 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 24, n° 1, 1977, pp. 28-48.

Stepczynski Maryvonne, *« L'esprit de Genève », de Robert de Traz : retour aux origines du mythe de la Genève international*, Genève, Slatkine, 2002.

Storm Eric, « The spatial turn and the history of nationalism : Nationalism between regionalism and transnational approaches », in : Berger Stefan, Storm Eric (éd.), *Writing the History of Nationalism*, London, Bloomsbury, 2019, pp. 215-237.

Straumann Tobias, « Die Gunst der Stunde. Die Gründung des Eidgenössischen Polytechnikums 1854 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Mathias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche*

Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848, Zürich, Chronos, 1998, pp. 147-157.

Strupler Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthur, P. G. Keller, 1955.

Studer Brigitte, « Genre, travail et histoire ouvrière », in : Studer Brigitte, Valloton François (éd.), *Histoire sociale et mouvement ouvrier. Un bilan historiographique 1848-1998 / Sozialgeschichte und Arbeiterbewegung. Eine historiographische Bilanz 1848-1998*, Lausanne ; Zurich, Éditions d'En bas, Chronos, 1997, pp. 34-63.

Studer Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse (1848-1971)*, Neuchâtel, Alphil, 2021.

Tamagne Florence, « L'âge de l'homosexualité, 1870-1940 », in : Aldrich Robert (éd.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Le Seuil, 2006, pp. 167-196.

Tanner Albert, « Einleitung : Die Bauern in der Schweizer Geschichte », in : Tanner Albert, Head-König Anne-Lise (éd.), *Die Bauern in der Schweizer Geschichte*, Zürich, Chronos Verlag, 1992, pp. 9-21.

Tanner Albert, *Arbeitsame Patrioten – wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914,* Zürich, Orell Füssli, 1995.

Tanner Albert, « Im Zeichen der Revolution. Die Schweiz auf dem Weg zum Bundesstaat », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798-1848*, Zürich, Chronos, 1997, pp. 7-10.

Tanner Albert, « "Alles für das Volk". Die liberalen Bewegungen von 1830/31 », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798-1848*, Zürich, Chronos, 1997, pp. 51-74.

Tanner Albert, « Das Recht auf Revolution. Radikalismus – Antijesuitismus – Nationalismus », in : Hildbrand Thomas, Tanner Albert (éd.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798-1848*, Zürich, Chronos, 1997, pp. 113-138.

Tanner Albert, « Ein Staat nur für die Hablichen. Demokratie und politische Elite im Frühen Bundesstaat », in : Studer Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 63-88.

Tanner Albert, « Du domicile à l'usine : histoire du travail industriel », in : Boillat Valérie, Degen Bernard, Joris Elisabeth, Keller Stefan, Tanner Albert, Zimmermann Rolf (éd.), *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Lausanne, Antipodes, 2006, pp. 43-47.

Tanner Jakob, « Die Schweiz und Europa im 20. Jahrhundert: wirtschaftliche Integration ohne politische Partizipation », in : Bairoch Paul, Körner Martin (éd.), *La Suisse dans l'économie mondiale – Die Schweiz in der Weltwirtschaft (15.-20. Jahrundert)*, Zürich, Chronos, 1990, pp. 409-428.

Taraud Christelle, « La virilité en situation coloniale, de la fin du XVIII^e^ siècle à la Grande Guerre », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité, le XIX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2011, pp. 337-354.

Taylor Matthew, Ville Sylvain, « Un marché pugilistique franco-anglais. Histoire transnationale de l'organisation des spectacles de boxe à Londres et à Paris (1880-1920) », *Histoire urbaine* 1, vol. 57, 2020, pp. 47-66.

Testuz Patrick, *Le cyclisme autrefois à Genève*, Trélex, L'album du sport, 2020.

Tétart Philippe, « Mademoiselle Lisette, première "championne" française : trajectoire et débats (1894-1898) », *Sciences sociales et sport* 1, vol. 15, 2020, pp. 11-41.

Teuteberg René, *Basler Geschichte*, Basel, Christoph Merian, 1986.

Thébaud Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS éditions, 2001.

Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIII^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2001.

Thiesse Anne-Marie, « Nations, internationalismes et mondialisation », *Romantisme* 1, vol. 163, 2014, pp. 15-27.

Thompson Christopher, « Un troisième sexe ? Les bourgeoises et la bicyclette dans la France fin de siècle », *Le Mouvement social* 192, 2000, pp. 9-40.

Tin Louis-Georges, « L'invention de la culture hétérosexuelle », *Les Temps modernes* 3, vol. 624, 2003, pp. 119-136.

Tissot Laurent, « Les modèles ferroviaires nationaux et la création d'un système international de transports européens, 1870-1914. Coordination, intégration ou unification ? », *Relations internationales* 95, 1998, pp. 313-327.

Tissot Laurent, *Histoire du tourisme en Suisse au XIX^e^ siècle, les Anglais à la conquête de la Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2017.

Tonnerre Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1918-1981)*, Université de Lausanne, thèse de doctorat, 2021.

Triet Maxilian, Schildknecht Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002 : Streiflichter auf ein nationales Ereignis – Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002 : coup d'œil sur un événement national*, Olten, Weltbild Verlag, 2002.

Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes : histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris, J. Vrin, 1997.

Urner Klaus, *Die Deutschen in der Schweiz: von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges*, Frauenfeld, Huber, 1976.

Van den Branden F. Jos, Federicks J. G. (éd.), « Nicolaas Jan Cupérus », *Dictionnaire biographique de la littérature néerlandaise du Nord et du Sud (1881-1891)*, en ligne.

Veyrassat Béatrice, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde*, Neuchâtel, Alphil, 2018.

Vigarello Georges, Holt Richard, « Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIXe siècle », in : Corbin Alain (éd.), *Histoire du corps. 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 2005, pp. 321-388.

Vigarello Georges, « Le temps du sport », in : Corbin Alain (éd.), *L'avènement des loisirs. 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009, pp. 253-290.

Ville Sylvain, *Le théâtre de la boxe. Naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

Violette Louis, « Pierre de Coubertin, l'histoire et la mémoire », *Modern & Contemporary France* 1, vol. 28, 2019, pp. 51-59.

Viveros Vigoya Mara, « À plusieurs voix sur Masculin/Féminin II : Dissoudre la hiérarchie », *Mouvements* 27, vol. 28, 2003, pp. 204-218.

Vonnard Philippe, « A tale of clubs, pitches and men. How association football took root in the Lake Geneva region (1860s-1910s) », *Sport in History*, 2023.

Vonnard Philippe, Mayencourt Gil, « Building European Fraternity Through Gymnastics : The Establishment of the Bureau Des Fédérations Européennes de Gymnastiques, 1863-1913 », *The International Journal of the History of Sport*, 2024.

Voutat Bernard, « La codification du vote en Suisse (1848-1918), fédéralisme et construction du citoyen », *Genèses*, vol. 23, 1996, pp. 76-99.

Vuilleumier Marc, *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864-1960*, Lausanne, Éditions d'En bas, 2012.

Wackernagel Hans Georg, *Kriegsbräuche in der mittelalterlichen Eidgenossenschaft*, Basel. Karl Werner, 1934.

Walter François, *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004.

Walter François, *Une histoire de la Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2020.

Warlouzet Laurent, « Dépasser la crise de l'histoire de l'intégration européenne », *Politique européenne* 2, vol. 44, 2014, pp. 27-41.

Weill-Lévy Anne, Grünberg Karl, Isler Joelle, *Suisse : un essai sur le racisme d'État (1900-1942)*, Lausanne, CORA, 1999.

Weishaupt Matthias, « Bauern : Hirten, "Baeurn & Bürger" und Bauersoldaten. Die ideologische Vereinnahmung der mittelalterlichen Baeurn in der nationalen Geschichtsschreibung der Schweiz », in : Tanner Albert, Head-König Anne-Lise (éd.), *Die Bauern in der Geschichte der Schweiz*, Zürich, Chronos Verlag, 1992, pp. 23-40.

Weishaupt Matthias, « Bruderliebe und Heldentod. Geschichtsbilder und Geschichtskultur in Festreden am schweizerischen Schützenfest in Glarus 1847 », in : Tanner Albert, Ernst Andreas, Weishaupt Mathias (éd.), *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*, Zürich, Chronos, 1998, pp. 61-78.

Welskopp Thomas, *Das Banner der Brüderlichkeit : Die Deutsche Soczialdemokratie vom Vormärz bus zum Sozialistengesetz*, Bonn, J. H. W. Dietz, 2000.

Widmer Thomas, *Die Schweiz in der Wachstumskrise der 1880er Jahre*, Zürich, Chronos, 1992.

Wind Regula, *Reine Töchter - starke Mütter: die Katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973*, Fribourg, Academic Press Fribourg.

Wolfisberg Carlo, *Heilpädagogik und Eugenik. Zur Geschichte der Heilpädagogik in der deutschsprachigen Schweiz (1880-1950)*, Zürich, Chronos, 2002.

Zimmer Oliver, « Boundary mechanisms and symbolic resources : towards a process-oriented approach to national identity », *Nation and Nationalism* 2, vol. 9, 2003, pp. 756-774.

Zimmer Oliver, *A contested nation : history, memory and nationalism in Switzerland 1761-1891*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Index des personnes

B

Bächli Hermann 398, 448
Bandi Hans 201, 355, 486
Barbey Charles 303
Baud Étienne 281, 529
Baumgartner Bonaventura 342, 390
Benziger Adelrich 266
Berger Gottlieb 471
Bienz Eduard 110, 253, 286, 320, 349, 385
Bleuler Eugen 528
Bolliger-Auer Jakob 399
Bon Charles-Louis de 261
Borel Antoine 227
Bornand Henri-Ernest 493
Boscovits Fritz 177
Boscovits Johann Friedrich 177, 185
Brändli Bertha 511
Brenner Ernst 363
Bruel Édouard 430
Bürgi-Gretener Joseph 471

C

Caduff Julius 217
Capitaine Gustave 471
Castres Edouard 227
Cazalet Charles 447
Ceresole Paul 88
Chamorel Gabriel 517
Chaudet Gustave 330, 335, 413, 489, 500, 513, 531, 535, 537
Cherpillod Armand 480, 481, 485, 488, 561
Clias Phokion Heinrich 76, 84, 211
Coubertin Pierre de 451, 452
Crousaz Jean-Pierre de 75
Cupérus Nicolaas Jan 438

D

Decoppet Camille 369
Demiéville Marius 227
Deucher Adolf 373
Dubois Alfred 344
Dubs Jakob 456
Ducommun Élie 293
Dufresne Fritz 151, 158, 160, 165, 174, 180, 199, 217, 251, 262, 263, 272, 273, 277, 278, 312, 313, 314, 344, 349, 376, 383, 429, 466, 492
Dutour Justin 293

E

Ecklin Daniel 200
Egg Johann Jakob 134, 154, 394

F

Falk-Grasset Albert-Ferdinand 293
Fellenberg Philipp Emanuel von 76
Flatt Robert 497
Flück Fritz 470
Forel Auguste 528
Fornerod Constant 334

Forrer Ludwig 363, 459, 531
Franchini Alessandro 158
Fricker Karl 201, 356

G
Gamma Martin 267
Gelzer Albert 221, 222, 269, 349, 394, 496, 544
Girard Grégoire 76
Gobat Albert 293
Goetz Ferdinand Hermann Wilhelm 217
Grandjean Henri 337
Grandjean Jules 155
Guggisberg Rudolf 495
Guinand Marcel 458
Guisan Henri 72, 481
Gut Friedrich 434
GutsMuths Johann Christoph Friedrich 75

H
Hagenbach Eduard 434
Hängärtner Johannes 199, 259, 303, 355, 383
Hartmann Ernest 282, 497, 510, 511
Henneberg Charles 474, 479, 482
Henneberg Henry 479
Hiestand Gottfried 153, 211, 275, 301

I
Ineichen Josef 258
Iselin Friedrich 129, 200, 217, 390
Isoz Francis 368

J
Jaccottet Paul 288, 314, 325, 385, 396
Jacob Louis 511
Jäger Otto 193
Jahn Friedrich Ludwig 44, 78, 204, 210, 514
Jauch Giovanni 158, 160
Jenny Wilhelm 200
Jentzer Alcide 507

K
Kälin Eduard 267
Kambli Conrard Wilhelm 268
Keusch Émile 456
Köchly Hermann 193
Krütli Joseph Karl 258

L
Lardy Charles Édouard 233
Lehmann-Schramm Willy 187
Lion Justus Carl 217
Locher Leonie 531
Lochmann Jean-Louis 83, 198, 349, 466

M
Martheray Fernand du 238
Matthey-Gentil Ulysse 289, 321, 346, 356, 442, 496
Matthias Eugen 514, 532, 534
Maul Alfred 83, 200, 221, 383, 471
Maurer Ueli 18
Mellet Jules 227
Messerli Francis-Marius 533
Michel Adolf 496
Michel Jacob 293
Michel Niklaus 201, 288, 356, 394, 496, 510
Moriaud Alexandre 437
Müller Eduard 363, 374, 459, 495
Müller Johann Jakob 398, 470, 510

N

Niggeler Johannes 78, 117, 129, 134, 146, 153, 163, 169, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 205, 206, 211, 212, 213, 217, 272, 273, 274, 278, 284, 299, 303, 310, 344, 348, 355, 376, 379, 380, 382, 387, 390, 545

P

Périer Ferdinand 293
Pestalozzi Hans 362
Pestalozzi Johann Heinrich 75
Pflüger Hans 500
Philippin Jules 218, 335, 337
Piguet-Fages Charles 282, 289, 294, 296, 404
Pittard Eugène 535
Python Georges 265

R

Reynold Gonzague de 20
Riedmatten Antoine de 261
Rietschi Niklaus 258
Ritter Heinrich 410, 444, 450, 458
Robert Arnold 362
Rouge Frédéric 475
Ruchet Marc 374, 500
Ruchonnet Louis 88, 140, 142, 276, 311, 334, 337, 358
Rudolf Karl August 134, 286, 302, 303, 385, 387, 394, 401
Rusca Luigi 158
Rusconi Filippo 158, 175

S

Sansbœuf Joseph 221, 245
Saxer Adolf 337
Schenk Carl 265, 363
Schlaginhaufen Otto 533
Schmiedin Wilhelm 87
Schnyder Eduard 88
Schobinger Josef Anton 362
Schoch Wilhelm Rudolf 134
Schorderet Joseph 264
Schüler Ernest 227
Schüler Pierre 227
Schulthess Hermann 531
Schwob Aimé 436
Senglet Marc 442
Sillig Édouard 420
Soussens Mamert 264
Spiess Adolf 83, 127, 193, 197, 211
Spühler Johannes 408, 412, 494, 496
Stalder Franz Josef 77
Stapfer Philippe Albert 76
Steiger Adolf von 362
Steiger Eduard von 19, 553
Sterroz Guillaume 266
Stocker Friedrich 512
Sträuli Heinrich Emil 164, 205, 218
Strübin Frieda 511

T

Troxler Ignaz Paul 87

V

Vallière Hermann de 227
Vaucher Abel 481
Vigny Pierre 484
Vögeli Heinrich 86
Völker Karl 83, 86, 192

W

Wäffler Heinrich 221, 285, 289, 291, 298, 314, 319, 320, 322, 355, 385, 389, 393, 394, 395, 399, 496

Wassmansdorf Karl 83, 195
Wegmann Albert 86
Weilemann Heinrich 85
Welti Emil 130, 380
Wichmann Charles 293
Widmer Alfred 355
Wilhelmi Ferdinand 83, 164, 195, 261, 273, 275, 301, 382, 390
Wille Ulrich 131, 411
Wüest Friedrich 362

Z

Zeller Conrad 86
Zemp Josef 363, 468
Zollikofer Heinrich 346
Zschokke Erwin 349, 470, 529
Zschokke Heinrich 349, 355, 448
Zutter Louis 454

Table des matières

Remerciements 9

Préface 11

Liste des sigles utilisés régulièrement 15

Introduction 17

Avant-propos 18

Placer la SFG et la gymnastique associative au centre de la démarche historiographique 23

La SFG, banc d'essai pour la fabrication d'un « sport » national en Suisse 32

Histoire culturelle, histoire sociale et jeux d'échelles 36

La complexité du développement de la SFG ou l'expression d'une Suisse inventée, fracturée, cosmopolite et fratriarcale 40

Les relations entre la SFG et la Confédération à l'aune des théories sur les groupes d'intérêt économiques et industriels 46

Entre hétéronomisation et autonomisation d'un champ helvétique des pratiques d'exercice corporel 50

Précisions méthodologiques 55

Les archives de la gymnastique en Suisse et au-delà : associations, État, presse et iconographie 56

De la carte au territoire 63

Première partie 1853-1887
Vers une Société de gymnastique véritablement fédérale

Chapitre 1 Structure et genèse de la gymnastique dans l'espace helvétique 71

1.1. Les prémices d'une gymnastique suisse 72

1.1.1. Les activités d'exercice corporel dans l'espace helvétique entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle : éducation physique, actions des pédagogues et représentations 73

1.1.2. Aux racines étrangères de la gymnastique helvétique : le développement du Turnen *outre-Rhin* 78

1.1.3. Les débuts de la gymnastique helvétique : le poids d'un transfert culturel depuis la Confédération germanique 81

1.1.4. Au cœur des luttes politiques de la Régénération : l'avènement mouvementé de la SFG 83

1.2. Les caractéristiques spatiales et sociales de la gymnastique associative helvétique (XIXe et début XXe siècle) 89

1.2.1. Sur l'implantation spatiale des sections 91

1.2.2. Sur les tendances socioprofessionnelles des effectifs 104

1.2.3. Sur les tendances d'âge des effectifs et la durée d'engagement au sein des sections 112

1.3. Évolution de la structure de la SFG et para-étatisation de la gymnastique helvétique (XIXe et début XXe siècle) 117

1.3.1. La structure institutionnelle de la SFG : des statuts et des finances en mutation 118

1.3.2. Le processus de para-étatisation de la SFG : faire face militairement à la menace internationale et contourner les barrières fédéralistes 127

Chapitre 2 Une gymnastique inscrite dans les paradoxes de l'État fédéral 139

2.1. Unification nationale et acculturation à la démocratie : la SFG et l'esprit de 1848 140

2.1.1. La culture politique de la SFG : entre radicalisme et apolitisme de façade 141

2.1.2. Le gymnaste et la culture de l'assemblée : mimétisme du fonctionnement de l'État fédéral et apprentissage de la chose publique 149

2.1.3. L'organisation d'une fête fédérale comme ciment national : les exemples de La Chaux-de-Fonds (1850) et de Bellinzone (1868) 155

2.2. « Produire » les forces vives de la Suisse : la gymnastique pour édifier physiquement et moralement la population nationale 161

2.2.1. Le gymnaste-citoyen-soldat helvétique : du mythe à la réalité 162

2.2.2. « Former » des ouvriers, des paysans, des épouses et des mères : décalage entre la doctrine de la SFG et la réalité sociale de la gymnastique 169

2.2.3. Les femmes dans la gymnastique associative helvétique avant les années 1890 : point de vue hégémonique des hommes, marginalisation et invisibilisation 172

2.2.4. La fête fédérale en tant qu'espace carnavalesque : pour une histoire des gymnastes ordinaires 179

2.3. Entre helvétisation du *Turnen* et internationalisation précoce des fêtes de gymnastique selon le modèle suisse 189

2.3.1. Sur les traces des passeurs culturels du Turnen *dans l'espace helvétique : entre vénération et récupération indigènes* 192

2.3.2. S'affranchir du modèle allemand : la lutte à la culotte et le lancer de pierre pour ancrer la gymnastique dans le récit national helvétique 204

2.3.3. Au-delà du culte du national : les fêtes fédérales, hauts lieux de l'internationalisme gymnique 214

2.3.4. Le cas de la diaspora suisse : fabrication d'une pratique gymnique helvétique déterritorialisée et exportation de la gymnastique associative 224

2.3.5. Le regard français : un exemple du rayonnement de la Suisse à l'étranger à travers la gymnastique 240

Chapitre 3 La SFG face aux fractures de la Suisse moderne... 247

3.1. Des territoires, des cultures politiques et des langues : le spectre national relatif de la SFG 248

3.1.1. Ruralité et gymnastique : hermétisme de la campagne et fascination condescendante de la ville 249

3.1.2. De la résistance à la timide ouverture gymnique des bastions catholiques-conservateurs : prosélytisme libéral-radical intercantonal et initiatives locales 257

3.1.3. Les prémices d'une union romande de gymnastique ou l'ombre d'un Sonderbund *welche* 271

3.2. L'échec de la militarisation directe : tensions entre patriotisme, intérêts institutionnels et immixtion de la Confédération 282

3.2.1. Une instruction préparatoire dans les sections de la SFG ? Cadeau empoisonné de la Confédération 283

3.2.2. La fronde romande contre la militarisation directe de la gymnastique associative 291

3.3. Une structuration nationale à l'épreuve du fédéralisme 297

3.3.1. Relents de cantonalisme ou maillons indispensables ? L'exemple de la fondation des sociétés cantonales vaudoise et neuchâteloise de gymnastique 298

3.3.2. Concurrence entre fêtes fédérales et cantonales : vers la saturation du calendrier festif national 305

3.3.3. Se régénérer dans la douleur : intégration des sociétés cantonales au sein de la SFG et inertie romande à l'unification 318

Deuxième partie 1862-1914
Entre consécration para-étatique et montée de la concurrence et du conservatisme

Chapitre 4 Affirmation de la relation entre la SFG et l'État fédéral 329

4.1. Du *Vorort* au Comité central permanent : quand le politicien fait place à l'expert 330

4.1.1. Le système du Vorort *: une intégration ponctuelle de l'arène parlementaire au sein du champ gymnique* 331

4.1.2. Enchaînements et superpositions des mandats : le Vorort *ou le jeu des influences réciproques entre gymnastique et politique* 338

4.1.3. L'avènement du Comité central permanent : stabiliser et spécialiser la gouvernance de la SFG 343

4.1.4. Intégrer l'arène administrative fédérale : une élite des maîtres de gymnastique helvétiques aux commandes d'un groupe d'intérêt gymnique 348

4.1.5. La reconnaissance des fêtes fédérales de gymnastique par la Confédération durant la Belle Époque : continuation et perfectionnement du système du Vorort 357

4.2. La longue marche vers la consécration para-étatique : de la concurrence entre gymnastiques associative et scolaire au compromis militaire 374

4.2.1. Des petits gestes au soutien pérenne : 1873 ou le sésame d'une subvention fédérale 376

4.2.2. Les cours pour moniteurs de section : pierres angulaires pour l'obtention d'une manne financière étatique 382

4.2.3. La SFG et l'opportunité de la gymnastique scolaire : fronde interne contre le dogme pédagogique et concurrence avec la SSMG 390

4.2.4. La loi sur la nouvelle organisation militaire de 1907 : mise en œuvre d'une instruction préparatoire non contraignante et consécration para-étatique de la SFG 401

Chapitre 5 La SFG et la Belle Époque : gymnastique, modernité et conservatisme 415

5.1. Gymnastique *versus* sports ? Dépasser le paradigme de l'opposition 417

5.1.1. La gymnastique associative helvétique : un cas réprimé de sportivisation précoce 418

5.1.2. Les premiers pas du cyclisme en Suisse : clivage linguistique romano-alémanique entre traditionalisation et spectacularisation d'un sport moderne 427

5.1.3. La SFG au cœur de l'Europe. La posture ambiguë de la Suisse dans les débuts de l'institutionnalisation internationale de la gymnastique associative 438

5.1.4. Les fêtes fédérales helvétiques de gymnastique, influences pour la rénovation de l'olympisme ? 451

5.2. Tradition, marchandisation et sportivisation : le paradoxe des jeux nationaux 462

5.2.1. Le gymnaste et le berger : la fondation de l'Association fédérale de lutte suisse (1895) comme préfiguration du bloc bourgeois-paysan helvétique 463

5.2.2. Des ronds de sciure aux planches des kursaals. La SFG face à la mise en spectacle de la lutte 477

5.3. Vers le crépuscule de la Belle Époque : d'une gymnastique bourgeoise et conservatrice à « l'amélioration de la race » 489

5.3.1. La gymnastique patriotique des « neutres » versus *la gymnastique du mouvement ouvrier* 490

5.3.2. Une gymnastique sous le contrôle des hommes et du discours biologique : les femmes et le droit de pratiquer en association 503

5.3.3. « Salut fraternel et serrement de mains ! *» : virilité, camaraderie et homosocialité masculine dans la gymnastique associative helvétique* 514

5.3.4. D'une Exposition nationale à l'autre (Genève 1896–Berne 1914) : race, eugénisme et nationalisme à la SFG d'avant-guerre 527

Conclusion 539

Sources et bibliographie 555

Index des personnes 599

Achevé d'imprimer
en mai 2025
pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Sandra Lena

Avec plus de 350 000 membres, la Fédération suisse de gymnastique (FSG) s'impose comme l'une des plus importantes associations sportives de Suisse. Regroupant des disciplines allant de la gymnastique artistique aux jeux nationaux et organisant des fêtes fédérales depuis le XIXe siècle, la FSG fait aussi figure d'étendard national et traditionnel. Son ancêtre – la Société fédérale de gymnastique (SFG) – fait ses premiers pas dès les années 1830, dans un contexte annonçant l'État fédéral helvétique de 1848.

Basé sur de nombreux fonds inédits d'archives, ce livre propose de faire l'histoire de la SFG, de sa fondation à la Première Guerre mondiale. Suivant les traces des gymnastes des villes aux villages, des grandes fêtes aux rassemblements locaux, de la Suisse à l'Europe en passant par la côte Est des États-Unis, il s'agit de montrer comment la SFG veut unifier et légitimer la jeune nation helvétique alors fracturée par les tensions fédéralistes, religieuses et linguistiques. Tandis que les gymnastes établissent un partenariat avec la Confédération à des fins militaires et scolaires, ils fabriquent également le mythe d'une gymnastique « typiquement suisse » dont la doctrine progressiste vire au conservatisme à la fin du XIXe siècle. De l'histoire culturelle et sociale à celles des associations, du fait politique et du genre, l'étude des premiers temps de la SFG en dit long sur la complexité de l'avènement de la Suisse moderne.

Né à Aigle en 1992, **Gil Mayencourt** est historien et enseignant. De 2019 à 2024, dans le cadre du projet du Fonds national suisse « La fabrique des "sports nationaux". Les élites du sport suisse et l'institutionnalisation d'un champ sportif suisse (1860-1930) », il a mené des recherches à l'Université de Lausanne (ISSUL) sur les premiers développements de la gymnastique et du cyclisme helvétiques, entre le XIXe et le début du XXe siècle.

ISBN 978-2-88930-684-8

9 782889 306848